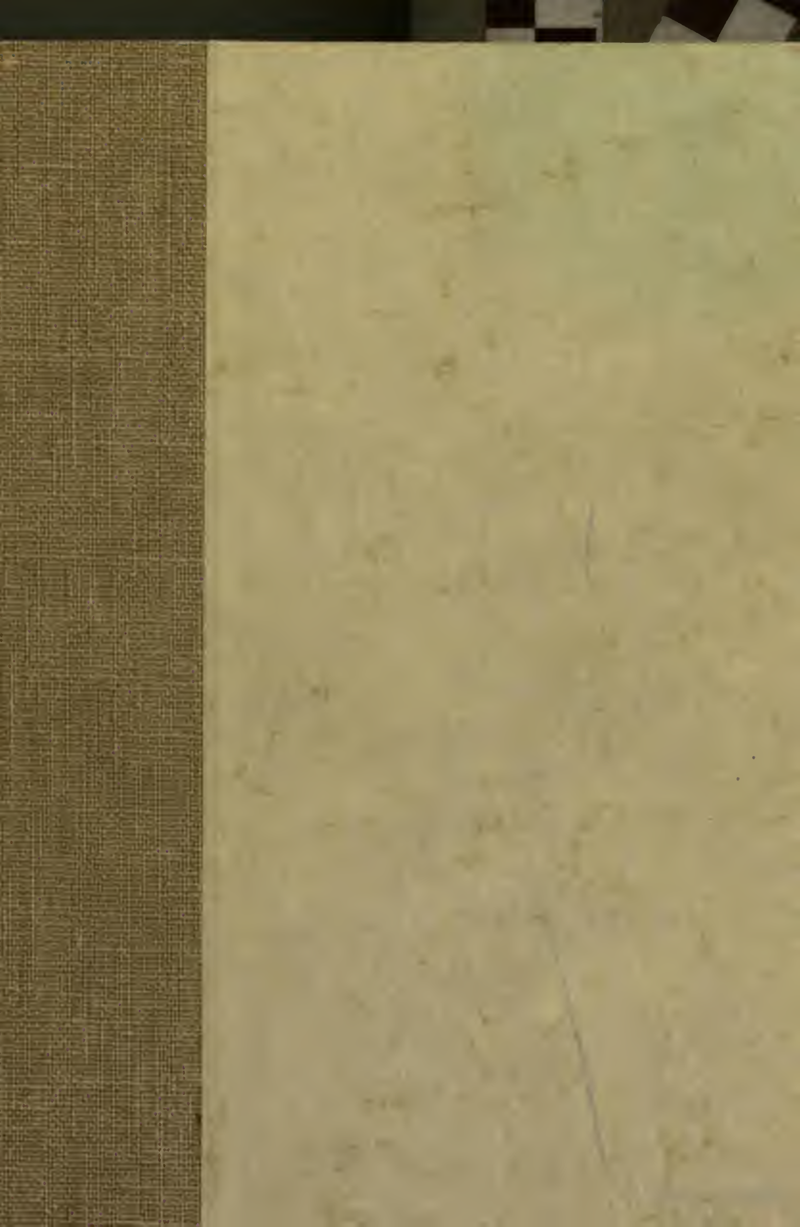




LA

CHAINE SYMBOLIQUE.

ORIGINE, DÉVELOPPEMENT ET TENDANCES DE L'IDÉE MAÇONNIQUE,

DANS LES FORMES SOUS LESQUELLES ELLE S'EST MANIFESTÉE, DANS SES RAPPORTS AVEC LA RELIGION, L'ÉTAT ET L'ART.

MYTHE, TRADITIONS, DOCUMENTS, HISTOIRE ET DOGMES DE LA FRANC-MAÇONNERIE MODERNE,

ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES,

suivi de la

RÈGLE MAÇONNIQUE A L'USAGE DES LOGES RÉUNIES ET RECTIFIÉES,

arrêtée au Convent général de Wilhelmsbad, en 1782.

« PREMIÈRE LUMIÈRE » OFFERTE A TOUS LES « CHERCHANTS » et principalement à ses BB. AA. FF. de la Suisse romane.

PAR

J. B. G. Galiffe, Dr Dt,

M∴ en C∴ de la R∴ L∴ de St-Jean de l'Union des Cœurs réunie au Régime rectifié ;
Membre de la Grande-Loge Suisse Alpina.

« Adhuc stat !.... »

« ... Et tenebrae eam non comprehenderunt. »



GENÈVE,

IMPRIMERIE D'ÉLIE CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1852

LA CHAINE SYMBOLIQUE.

LA

CHAINE SYMBOLIQUE.

ORIGINE, DÉVELOPPEMENT ET TENDANCES
DE L'IDÉE MAÇONNIQUE,

DANS LES FORMES
SOUS LESQUELLES ELLE S'EST MANIFESTÉE, DANS SES RAPPORTS
AVEC LA RELIGION, L'ÉTAT ET L'ART.

MYTHE, TRADITIONS, DOCUMENTS, HISTOIRE ET DOGMES
DE LA FRANC-MAÇONNERIE MODERNE,

ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SECRÈTES,
suivi de la

RÈGLE MAÇONNIQUE A L'USAGE DES LOGES RÉUNIES ET RECTIFIÉES,

arrêtée au Convent général de Wilhelmsbad, en 1782

« PREMIERE LUMIÈRE » OFFERTE A TOUS LES « CHERCHANTS »
et principalement à ses BB. FF. de la Suisse romane,

J. B. G. Galiffe, Dr Dt,

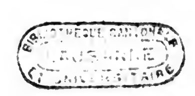
M.·. en C.·. de la R.·. L.·. de St-Jean de l'Union des Cœurs réunie au Régime rectifié ;
Membre de la Grande-Loge Suisse Alpina.

« Adhuc stat!.... »
« ... Et tenebræ eam non comprehenderunt. »



GENÈVE,
IMPRIMERIE D'ÉLIE CAREY, RUE VERDAINE, 268.

1852



AVERTISSEMENT

ET

RÉCAPITULATION HISTORIQUE.

« Deponens aliena ascendit unus! »

Lorsque j'entrepris la publication de cet ouvrage, je me croyais déjà suffisamment maître de mon sujet pour pouvoir rester strictement fidèle, jusqu'au bout, au plan que je m'étais imposé dans la Planche Ire servant d'avant-propos. Comme il n'en a pas tout à fait été ainsi, je ne puis maintenant me dispenser d'en donner les raisons, auxquelles je joindrai une récapitulation propre à mieux faire comprendre la marche que j'ai suivie.

Il y a bientôt deux ans et demi que quelques *Frères* de la Loge à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, me proposèrent de m'occuper d'un *Cours historique* de notre Ordre, en faveur de ceux que leurs occupations *profanes* ou l'insuffisance des moyens d'instruction, empêchaient de s'instruire eux-mêmes. J'acceptai avec empressement cette occasion de me rendre utile dans ma modeste sphère. Car moi-même, j'avais été frappé, dès mon entrée dans l'Ordre, sinon de l'ignorance complète, tout au moins de l'incertitude, du vague et des opinions contradictoires qui règnent à ce sujet chez la très-grande majorité des Maçons, sans même en excepter ceux qui appartiennent aux classes les

plus instruites. — Comme il n'est guère de sujet sur lequel on ait écrit davantage et d'une façon plus variée que sur la Maçonnerie, la faute de l'ignorance qui continue à régner n'est pas au public, mais bien à la manière dont ces innombrables auteurs ont traité leur sujet; c'est-à-dire, sans base vraiment *historique*, et sans principe solide pour point de départ; presque toujours au profit de leurs vues personnelles érigées en système; et, par conséquent, très-généralement en contradiction les uns avec les autres, même sur les points les plus essentiels.

Ainsi, l'ancienne littérature maçonnique *française*, prise dans son ensemble, est une nuée aux mille couleurs, dont on sort toujours plus embarrassé qu'auparavant. Jamais on n'a vu étaler plus d'érudition réelle pour arriver à des résultats aussi incertains. Sans doute qu'il existe quelque affinité, quelque relation secrète, entre les *Mystères* de l'antiquité et les nôtres; mais ces derniers et le fil historique qui relie les deux institutions n'ont rien à faire avec le système planétaire et la cosmogonie des anciens. « Les choses semblables ne sont pas les mêmes, et jamais les suppositions et les hypothèses ne tiendront lieu de *preuves;* » surtout lorsque pour les établir on ne craint pas de sauter à pieds joints des époques entières, de deux ou trois mille ans à la fois.

Chez les auteurs *anglais*, on trouve, à la vérité, une plus grande harmonie; soit dans les tendances morales, qui sont ici beaucoup plus nettement formulées, soit dans les convictions historiques, qui reposent, au moins en majeure partie, sur une série de documents irrécusables; documents, soit dit en passant, qu'il faut, autant que possible, lire dans leur langue primitive, pour bien savoir ce qu'ils sont. Il suffit en effet de confronter attentivement ces pièces avec leurs traductions les plus répandues et ces dernières entre elles, pour comprendre toute la portée que peut avoir la moindre infidélité dans l'interprétation de choses déjà si peu claires par elles-mêmes. — Cependant, si l'on ne peut faire autrement, pour connaître les premiers temps de la Maçonnerie *moderne* et ses traditions, que d'étudier à fond les principaux auteurs anglais, il faut avouer qu'ils sont très-insuffisants pour tout le reste, surtout pour

ce qui sort du cercle de leur nationalité; même dans leurs principaux documents, l'on est souvent arrêté par certains points douteux, dont quelques-uns semblent avoir été obscurcis à dessein par des changements de mots ou des interpolations en harmonie avec l'idiome technique de la Maçonnerie *moderne*. Nous en verrons des exemples[1].

Ce ne fut que vers la fin du siècle passé, et au commencement de celui-ci, que quelques historiens *allemands* parvinrent enfin à déblayer de mille décombres la seule véritable route qu'il aurait fallu suivre de prime-abord, et que les documents anglais avaient d'ailleurs assez clairement indiquée. — Quant aux ouvrages de leurs prédécesseurs, je n'en parle pas; il serait difficile de trouver un grimoire plus étrange et plus obscur[2].

[1] De ce nombre sont les efforts très-visibles des Maçons anglais *modernes* (dès leur apparition au commencement du 18e siècle) de modeler l'organisation entière de la *Confraternité maçonnique*, qu'ils faisaient alors, pour la première fois, connaître publiquement, sur les constitutions hiérarchiques et aristocratiques des Ordres chevaleresques et religieux, tels que ceux de *St-Jean* et du *Temple*. C'est à eux évidemment que nous devons l'organisation de la *Grande-Maîtrise*, telle qu'elle existe dans la plupart de nos rites. Les *Grands-Maîtres* antérieurs, dont la liste si complète et si longue, remontant aux premiers siècles, rappelle assez celle qui sert à établir la succession de St-Pierre, ces Grands-Maîtres, dis-je, n'étaient évidemment que des *Protecteurs* ou des *Inspecteurs* officiels, désignés par l'État. Cependant il est juste de dire que des recherches plus récentes ont amené la découverte d'une organisation toute semblable dans les anciennes grandes corporations maçonniques de l'Allemagne. Là aussi il y avait un *Grand-Maître général* assisté de Grands-Maîtres *provinciaux*, et dont la juridiction, toute spéciale à l'architecture religieuse, s'étendait même très-loin.

[2] Ce reproche peut encore s'adresser à plusieurs ouvrages allemands beaucoup plus modernes. Voici entre autres le titre fort long d'un petit livre qui parut, à Breslau, en 1822, et qui fut assez goûté pour mériter plusieurs fois les honneurs de la réimpression: « *Trois idées fondamentales de la Franc-Maçonnerie la* « *plus ancienne et la seule restée intacte*, | empruntées aux restes de l'Ordre du « Temple, déterrés récemment en l'île de Chypre; | plus, une sainte relique : « *Le caractère de l'association maçonnique*; | un fragment tiré de la *Défense* « *de Dieu* de de Marées; | un document relatif à la *Table d'émeraude d'Her-* « *mès Trismégiste*, | et un *épanchement cordial de l'auteur*, | dans lequel le « véritable but final de l'Ordre et la solution de tous les hiéroglyphes sont enfin « clairement énoncés, etc., etc. | par le *comte C...nos*, véritable Maçon des « plus hauts grades et chevalier de Malte, | à son retour de l'*Orient*, | pour « servir de guide à tous les Frères Maçons et *Croisés* de 1821, | et dédié au

Alors seulement la lumière se fit dans l'histoire de l'Ordre maçonnique. Malheureusement cette lumière, que l'on ne peut guère fixer qu'à l'aide de l'érudition allemande, n'a pas lui pour tout le monde ; elle est même de nature à faire douter de la possibilité d'éclairer jamais la grande majorité des Maçons, non pas sur l'esprit et le but, mais sur la véritable filiation historique de l'Ordre; car son intelligence exige des connaissances aussi étendues que profondes sur des sujets généralement fort peu connus, même des savants. Aussi faut-il avouer que les auteurs étrangers qui, tout dernièrement, ont poursuivi cette tâche difficile, sont retombés exactement dans les mêmes errements systématiques que leurs prédécesseurs; ainsi, les traditions purement *architecturales* et *artistiques* de la Maçonnerie sont encore moins concluantes que celles qui concernent les *Mystères* proprement dits; et, ces mêmes traditions, érigées en système historique, conduisent à des absurdités manifestes [1].

Si, à mon tour, j'ai osé essayer de remédier à cet état de choses, je ne l'ai fait qu'après m'être bien rendu compte des causes qui l'ont amené. Selon moi, il résulte surtout de l'opinion

« clergé de *toutes les confessions* pour les ramener à leur *unique* destination. » — Ce petit livre est broché dans une enveloppe allégoriquement illustrée et illuminée, dont il serait trop long de décrire les étranges figures. L'ouvrage entier est un mélange indigeste de théosophie biblique, de méthodisme apocalyptique, de magnétisme, de gnosticisme, etc., etc., toutes choses qui n'ont pas le moindre rapport avec la Maçonnerie. L'on serait même porté à juger l'auteur fort sévèrement si son ton exalté et fiévreux n'indiquait que trop la sincérité de ses intentions. Je doute fort qu'il se soit bien compris lui-même.

[1] Je voudrais bien savoir, par exemple, où l'on a pris que *Raphaël*, *Jules Romain*, *Michel-Ange* et *tutti quanti*, étaient Francs-Maçons. Ce fait, qui serait d'ailleurs très-glorieux pour l'Ordre, repose probablement sur des arguments pareils à ceux par lesquels on a voulu prouver l'initiation *maçonnique* d'Horace et de Shakespeare, le premier, parce qu'il a dit quelque part : « *Hora quota est?* » — « *Post meridiem noctem.* » — « *Cogit dextram porrigere.* » — et le grand poète anglais à cause des vers suivants, qu'il a mis dans la bouche d'Antoine (Acte II, scène 3, d'*Antoine* et *Cléopâtre*) :

« My Octavia,
« Read not my blemishes in the world's report,
« I have not kept my *square*; but that to come
« Sha'l all be done by *rule*. »

erronée que l'histoire d'une *Institution*, telle que la nôtre, puisse se concevoir et se développer comme celle d'un peuple ou d'un pays donné.

Je crois qu'il faut, dans l'histoire de la Maçonnerie, ainsi que dans celle de toute autre *institution* du même genre, distinguer *deux* choses fort différentes, savoir : l'*idée* et la *forme*, l'*esprit* et le *corps;* ou, pour parler plus clairement encore, la *Franc-Maçonnerie* et la *Société des Francs-Maçons.* — L'IDÉE de toute institution est le plus souvent au-dessus de son histoire, mais surtout tout à fait au-dessus des *formes* sous lesquelles elle a pu ou pourra encore se manifester. Cette remarque s'applique plus particulièrement à la Franc-Maçonnerie, dont l'idée fondamentale est, pour ainsi dire, la première conclusion morale qui *dut* être tirée de l'existence d'un seul Dieu, Père et Créateur des hommes, principe unique de toutes choses et de toute perfection. Cette idée est donc éternelle, universelle, et, prise dans ses applications, elle ne peut varier que dans son intensité, ainsi que la *Lumière* qui la représente; et cependant, tout comme la manipulation de la lumière nécessite un *appareil* quelconque, de même aussi cette idée doit avoir quelque chose d'analogue pour trouver son application pratique. Delà les FORMES; mais ces formes sont soumises à toutes les variations résultant des temps, des hommes, des lieux et des choses; elles peuvent même être détruites pour toujours, tout comme les mêmes formes matérielles peuvent servir de cadre et de moyen à des principes qui n'auraient, de fait, aucun rapport entre eux [1]. L'analogie dans les formes n'est donc

[1] De toutes les sociétés existantes, celle dont la constitution et les formes extérieures ont peut-être le plus de rapport avec l'Ordre des Francs-Maçons, c'est la *Société des Jésuites*; et cependant il n'en est aucune dont le but et les principes soient plus directement opposés aux nôtres; aussi les deux sociétés s'observent-elles avec une attention toute particulière. Les *travaux* des Jésuites, qu'il ne faut pas confondre avec le clergé catholique, tendent à fonder une *aristocratie du talent* par l'*obscurantisme;* leur but final serait la réalisation, dans tous les états de l'*Union,* d'une monarchie indépendante de tout autre pouvoir, spirituel ou temporel. Cette idée serait grande si elle n'était en même temps égoïste et révolutionnaire. C'est ce qui explique pourquoi les Jésuites ont été chassés même des pays qui les avaient appelés à leur secours dans un moment où leur influence pouvait avoir son utilité du contre-poison. Les Francs-Maçons,

jamais une preuve concluante pour l'historien; c'est-à-dire qu'elle ne suffit pas à établir une filiation historique tant que l'esprit qui les a déterminées n'est pas aussi resté le même; et encore faut-il, dans ce dernier cas, « le concours de toutes les circonstances et leur rapport direct avec le fait à prouver, pour amener un degré suffisant de probabilité historique; » car, encore une fois, « les choses semblables ne sont pas nécessairement les mêmes; et *post hoc* n'est pas toujours *propter hoc*, » comme dit l'illustre fr.·. Nicolaï.

Voilà pourquoi j'ai voulu conduire *de front* l'histoire de l'*idée* et l'histoire de la *forme* maçonnique, l'une servant de preuve à l'autre, et cela à l'aide d'une filiation non interrompue, qu'il m'eût été facile de rendre encore plus complète et plus claire dans un ouvrage de plus longue haleine que celui-ci. On remarquera que cette filiation comprend la plupart des diverses origines que l'on a tour à tour données à notre Ordre, telles que: les *Mystères de l'antiquité indienne*, *égyptienne*, *judaïque*, *grecque*, *romaine* et *celtique;* les *Associations pythagoriciennes et esséniennes;* les *Académies d'Athènes et d'Alexandrie;* le *Druidisme*, les *premières Communautés chrétiennes*, l'*Institution monastique*, notamment chez les *Bénédictins* et les *Couldéens;* les *Chevaleries religieuses*, les *Confréries*, les *Corporations d'arts et métiers*, surtout celle des *Architectes libres;* les *Frères de la Rose-Croix*, les *Mystiques*, *Théosophes*, *Illuminés*, etc., etc. La raison s'en trouve en ce que toutes ces associations se touchent *historiquement* pour le fond comme pour la forme, et qu'il y a donc du vrai dans chacune des théories auxquelles elles ont donné lieu, dès qu'on veut bien ne pas les ériger en systèmes absolus, à l'exclusion des autres. Quoi de plus mélangé, par exemple, que la composition des langues et des races modernes? Pour plusieurs d'entre elles le fil historique ou étymologique est déjà perdu; et cependant

au contraire, poursuivent l'idéal d'un état social, basé sur l'égalité des hommes devant Dieu, par l'étude de la *vérité* et la bienfaisance; et c'est en réconciliant l'homme avec l'homme et en travaillant à l'amélioration de sa condition morale et matérielle, qu'ils cherchent à atteindre ce noble but. La Maçonnerie devient donc ainsi l'auxiliaire naturel des gouvernements éclairés qui veulent le *progrès* sans secousse, et la succursale des églises qui cherchent la *Vraie Lumière*.

cette confusion ne fait qu'augmenter avec le temps. Il en est absolument de même en Maçonnerie, où le rapport des *idées* vient encore confirmer celui des *formes*. Or, c'est à ce point de vue que je puis dire que les divers *Adeptes* de toutes les sociétés que je viens de nommer, ont bien été successivement ou simultanément les *Francs-Maçons* de leur époque. Ce sont autant d'anneaux de cette *chaîne* mystérieuse qui paraît s'étendre sur tous les temps et sur tous les pays du globe. Pour mieux rendre encore ma pensée, je dirai que ces diverses sociétés sont autant d'affluents d'un même fleuve, et que toutes ont laissé des traces de leur passage. Mais trop souvent, les historiens, en remontant ce fleuve afin d'en découvrir les sources premières, ont pris l'un ou l'autre de ces affluents pour le courant principal et n'ont exploré qu'une vallée latérale; delà les opinions divergentes sur l'origine première de l'*Ordre*.

Je suivrai dans ma narration la marche opposée. Si donc en prenant le fleuve à sa source la plus reculée vers l'*Orient* je puis le descendre jusqu'à nous, sans avoir besoin de transporter à dos, comme jadis les pirates Normands, ma nacelle par-dessus des obstacles inattendus, j'aurai rempli ma tâche, quelles que soient d'ailleurs la longueur de la course et la variété des contrées que le lecteur aura parcourues avec moi. Ce n'est point du tout que je croie qu'une société ait besoin de remonter bien haut pour être utile et respectable, ni qu'une grande institution ne puisse provenir d'un commencement fort modeste; nous avons assez de preuves du contraire[1]; mais parce que la plupart des

[1] C'est même le plus souvent le cas. Rien de plus modeste, entre autres, pour prendre un exemple à nos côtés, que l'origine de la *fête de Vevey*. Cette magnifique solennité, qui, avant la Réformation, ne pouvait être que la petite fête patronale d'une pauvre Confrérie de vignerons, et qui devait être moins encore dans les siècles suivants, jusqu'à l'époque où l'on imagina de s'inspirer de la mythologie des anciens, mais à un point de vue tout patriotique, est peut-être maintenant la plus belle fête populaire de toute l'Europe. — Je rappelle encore, en passant, la *Société de la Truelle* (*Compania della Casuola*), à laquelle une assez plate plaisanterie donna lieu à Florence en 1512, et qui, dans la suite, compta parmi ses membres une quantité de gens de nom, ainsi que les premiers savants et artistes de l'époque.

origines ainsi établies n'expliquent jamais qu'une faible partie de ce qu'on voudrait savoir, et faussent les idées sur tout le reste. Pour l'honneur de l'humanité, il a toujours existé des sociétés poursuivant, quoique sur une échelle moins étendue, le même but que la nôtre, et presque toutes ont travaillé *ésotériquement*. Notre Temple est comme un musée général de toutes les formes sous lesquelles elles se sont manifestées. En effet, la plus légère connaissance des *formes* maçonniques montre assez clairement qu'elles proviennent, quoique liées au même ordre d'idées, de sources et d'époques fort différentes; il va sans dire que je n'entends parler ici que de celles dont l'antiquité est prouvée, et non de ces imitations que les novateurs ont introduites dans certains systèmes modernes. Et cependant ces dernières même sont une preuve de plus que les associations mystérieuses désignées aujourd'hui sous le terme générique de *Franc-Maçonnerie*, répondent, dans leurs formes comme dans leurs tendances, à un besoin du cœur et de l'esprit humain, et qu'il est impossible qu'elles n'aient pas un vide à combler et une mission plus ou moins importante à accomplir dans l'équilibre harmonique de la société [1].

[1] L'histoire de la Maçonnerie moderne nous apprend, entre autres, après l'expérience de près d'un siècle et demi, qu'elle tend toujours, le plus souvent sans s'en douter, à prendre le contre-pied des vices dominants de l'époque, des lieux, et de la société où elle se trouve. C'est ainsi que nous la verrons, tour à tour, libérale et tolérante par excellence en matière de foi chez les peuples qui pèchent par les défauts contraires, et très-sévèrement orthodoxe chez ceux connus par leur tiédeur ou leur scepticisme. Nous la verrons fournir des martyrs à la cause de la vérité, dans les pays abrutis par l'obscurantisme et les superstitions, en même temps qu'elle marchera ailleurs, sous le signe sacré de la croix, contre le rationalisme et l'impiété avec un enthousiasme digne de l'époque des croisades. Ce contraste est le même dans les choses de moindre importance: conservatrices austères des traditions, des formes et des pratiques minutieuses d'un temps trop passé, là où l'esprit utilitaire de l'époque tend à substituer le sans-gêne et la vulgarité à la décence et au bon ton, les Loges offriront, chez les nations renommées pour leur raideur cérémonieuse, plus qu'ailleurs, l'image d'une famille de frères, heureux dans les épanchements de l'amitié la plus cordiale. D'un autre côté, nous verrons les systèmes maçonniques les plus pompeux et les plus hiérarchiques naître et prospérer chez les peuples les plus moqueurs et les plus sceptiques; puis les réformes et le retour à la simplicité primitive s'annoncer et s'opérer là où l'on s'y attendait le moins, etc., etc.

Au reste je ne saurais jamais assez répéter que mon but, en prenant la plume, n'était point du tout d'ajouter un nouveau volume à l'amas poudreux qui s'étale sur les rayons de nos bibliothèques de Loge, mais tout simplement de faire connaître à quelques frères les résultats de mes recherches sur le mythe, les traditions et l'histoire de notre Ordre, et de leur donner en même temps, selon mes forces, des idées claires et précises sur son esprit, sa constitution et son but fondamental. C'est ainsi que naquirent successivement les *Planches II*, *III*, *IV* et *V*, dont chacune fut à son tour l'objet d'une séance spéciale en Loge. C'étaient de modestes *discours maçonniques*, et rien de plus. Plus tard seulement, l'insuffisance et les inconvénients de ce moyen d'instruction, et l'étude toujours plus approfondie de mon sujet, jointes aux encouragements chaleureux que quelques frères de mérite voulurent bien me donner, me fortifièrent dans le projet que j'avais déjà vaguement conçu, de répandre successivement mes *Planches*, sous une forme plus généralement accessible, parmi les frères auxquels elles pouvaient être utiles. On remarquera que les Planches VI et VII se ressentent déjà de cette ambition naissante d'*auteur*, tant par leur extension que par la quantité beaucoup plus considérable de notes et de pièces justificatives qui les accompagnent. En même temps, je composai, en manière de *Préface*, la Planche I[re], qui, soit dit en passant, serait fort différente ou même entièrement supprimée si elle n'était pas déjà matériellement incorporée au corps de l'ouvrage; d'abord, parce qu'elle ne cadre plus avec la tournure qu'a prise le livre entier, et que le présent *Avertissement* la rend d'ailleurs inutile; et ensuite à cause du rigorisme que j'y ai déployé, bien plus en *apprenti* enthousiaste qu'en *maître* expert. On trouvera aussi, jusque vers la moitié du volume, diverses choses qui, pendant les lenteurs de l'impression, ont perdu leur actualité.

Maintenant, il est évident que les premières Planches ne peuvent concerner que la partie pour ainsi dire *mythologique*, et les traditions les plus reculées de l'Ordre; il va sans dire que je ne suis remonté si haut qu'en vue de suivre le développement de son idée fondamentale depuis son origine, tout en poursuivant sa filiation jusque dans la nuit des

temps. Ce n'est qu'assez tard dans l'ère chrétienne que peut commencer la période vraiment *historique* pour l'historien consciencieux qui demande des preuves palpables, et je savais bien qu'écrivant en *français*, ce serait précisément là que j'aurais le plus à dire. En effet, il ne s'agit plus ici de ces thèses générales, dont les matériaux se retrouvent partout; mais de monuments visibles, et de documents positifs, d'un abord coûteux et difficile, dont l'interprétation dans leur langue originale devenait une étude spéciale; cependant fallait-il encore ne pas sortir de la route modeste que je m'étais tracée en commençant. Voilà pourquoi j'ai dû bien souvent me borner à indiquer brièvement dans les *notes* une foule de choses qui, dans un ouvrageplus considérable, auraient figuré tout au long dans le corps même du texte. Je ne crois cependant pas avoir omis rien de vraiment *essentiel* dans les Planches VII et VIII, sauf ce qui se trouvera parmi les *Additions*, à la fin du volume, et il y a longtemps que l'ouvrage entier aurait paru, si je n'avais été, à diverses reprises, distrait de mon travail par une suite d'événements qui ne me permirent de le reprendre d'une manière suivie que beaucoup plus tard, alors que la première partie de l'ouvrage était déjà imprimée.

J'avoue que j'étais beaucoup moins en peine de l'histoire *moderne* de l'Ordre que de ses antécédents. Cette période ne datant que du commencement du 18e siècle, époque où la Franc-Maçonnerie fut, pour la première fois, proclamée société *universelle*, il suffisait de puiser, de suite, aux bonnes sources pour avoir les principaux matériaux sous la main. Là aussi, cependant, mon désir de faire quelque chose de complet, d'impartial, et surtout de sortir un peu du chemin battu par tant d'autres, m'entraîna un peu plus loin que je ne comptais. L'histoire de l'Ordre, en *Allemagne* et en *Suisse*, y est traitée, au point de vue *dogmatique* surtout, beaucoup plus à fond que cela n'a eu lieu jusqu'ici dans les ouvrages français. Une seule séance de Loge ne suffirait plus, en effet, pour prendre connaissance des dernières Planches, comme je l'avais annoncé en commençant, et surtout de la IXe, qui forme, à elle seule, une histoire assez complète de la Franc-Maçonnerie moderne, accompagnée de quelques documents inédits.

Tout cela doit suffire pour expliquer aussi pourquoi je préfère

maintenant renvoyer à une autre occasion, ou tout au moins à un autre volume, la tractation de la Maçonnerie dans ses rapports avec l'*Église*, l'*État* et l'*Art*, c'est-à-dire dans son application *religieuse*, *politique* et *sociale*[1]; tractation promise dans le titre et dans l'avant-propos. Je le regrette en ce sens, que bien des choses, que je n'ai pu qu'effleurer, devaient y trouver leur explication définitive, et qu'il en est, dans le nombre, qui, sans cette solution finale, pourraient être interprétées contrairement à mes intentions[2]. D'un autre côté, je ne puis me dissimuler qu'un sujet aussi grave, aussi profond et aussi étendu, ne saurait être convenablement développé en un seul chapitre, et qu'il y a donc toute convenance à le traiter séparément. C'est pour ne pas manquer entièrement à la destination de la Planche X dans le présent volume, que je me suis étendu sur les travaux de la Loge à laquelle j'appartiens, et que je suis entré çà et là, sur l'esprit et le but moral de l'institution, dans des développements qui n'étaient pas destinés à figurer dans la partie historique de cet ouvrage (Voyez, entre autres pages 443-448).

Maintenant que l'ouvrage est achevé, et que je puis le juger dans son ensemble, non-seulement je n'ai pas à me plaindre de la marche que j'ai suivie, mais j'avoue que je la considère encore comme la plus propre à remplir le but pratique que je m'étais proposé. C'est le résultat succinct des travaux d'un frère *cherchant la*

[1] J'ai déjà dit dans l'*Avant-propos*, et je répète ici, que c'est à l'ouvrage du fr.·. *Bobrik* que j'ai emprunté l'idée de ces trois divisions, tant pour la partie morale que pour le développement historique de notre institution. Au reste, il ne pouvait y avoir de doute que pour le *troisième* élément, auquel différents auteurs ont substitué tour à tour la *famille*, la *loi civile*, la *vie sociale* et autres dont la véritable place se trouve, pour peu qu'on y réfléchisse, entre la *Religion* (naturelle) et l'*État*. Il eût été encore plus maladroit de laisser, à l'exemple de plusieurs auteurs, le troisième élément tout à fait de côté, et de placer la Maçonnerie, qui est un *art vivant*, entre *deux* éléments dont elle fait vœu de ne pas s'occuper. Aussi est-ce surtout dans les ouvrages de ce genre que l'on s'aperçoit du vide immense que l'*Art* seul peut combler.

[2] Telle est, entre autres, mon apparente opposition à la convenance d'admettre des Juifs et des Mahométans dans l'Ordre; opposition qui, de ma part, ne va point, pour les premiers surtout, jusqu'à l'exclusion totale, mais seulement conditionnelle et relative.

lumière; et je crois que tout lecteur qui voudra bien aller avec bonne foi jusqu'au bout, ne pourra pas conserver le moindre doute sur le but final, les principes et le véritable secret de notre société, ainsi que sur son histoire et sa constitution. Je me félicite aussi de pouvoir, sans scrupules, mettre ce livre, quoique écrit plus spécialement pour les *adeptes*, entre les mains de tout le monde; persuadé qu'un *Maçon* ne doit jamais agir autrement, dès qu'il a recours à l'impression. Certes si j'avais voulu écrire pour des philosophes ou pour des savants, ou seulement leur faire concurrence, ce livre serait plus compendieux et son style moins ingénu. Moi aussi j'aurais pu me lancer dans les espaces, et dire tout hormis ce qu'il importe de savoir, pour ceux qui ne demandent que le nécessaire; comme d'autres, j'aurais pu amasser des renseignements de toute espèce, entasser documents sur documents, hypothèses sur hypothèses, et ne laisser au lecteur que l'embarras de se forger, avec tout cela, une histoire à sa manière. De pareils travaux sont précieux pour le philosophe et l'historien; le dernier surtout ne peut s'en passer; mais tant qu'il n'en existera pas d'autres, l'ignorance des masses ne pourra qu'augmenter encore. — Il nous reste à réclamer l'indulgence des lecteurs, *profanes* et *initiés*, pour les omissions et les erreurs qui peuvent exister dans cet ouvrage. Je crois qu'il suffit de réfléchir sur l'immense étendue du champ à exploiter, pour convenir que ces inconvénients sont nécessairement attachés à nn travail de ce genre. (Voir d'ailleurs au *Supplément).*

Maintenant, comme je tiens de montrer, à ceux surtout qui n'admettent rien sans preuves palpables, qu'il n'y a rien d'arbitraire, ni d'hypothétique dans cette histoire, nous allons rapidement remonter ensemble le *fleuve* dont j'ai parlé, afin de nous rendre compte de l'authenticité, de l'origine et de l'importance de ses divers *affluents.*

La *Franc-Maçonnerie symbolique et philosophique*, ou, pour mieux dire, l'Ordre des Francs-Maçons *modernes*, n'est connue comme association cosmopolite et universelle, débarrassée de tout alliage technique quant à son but, qu'à partir du commencement du siècle passé. Elle se montra tout à coup à *Lon-*

dres, cette ville des *Clubs* par excellence, exactement avec le même esprit, la même organisation, les mêmes statuts, et, en général, avec les mêmes formes qu'elle a conservées jusqu'à nos jours [1]; sauf pourtant cette monstrueuse quantité de *hauts grades* qui existent encore dans quelques rites, et qui sont une véritable maladie de notre institution. Il est néanmoins certain que le germe en existait déjà auparavant; mais sous quelle forme et dans quel sens? voilà qui est encore entouré d'un certain mystère. En Angleterre, cependant, la CONFRATERNITÉ DES FRANCS-MAÇONS était, presque sous les mêmes formes, publiquement connue, déjà depuis trois quarts de siècle environ. Les illustres architectes *Inigo Jones* et *Christophe Wren* en avaient été successivement les Grand-Maîtres. Les documents historiques qu'elle invoquait pour prouver une existence antérieure, son nom même et ses *Rituels* la faisaient sortir des *Corporations architectoniques* du moyen-âge d'abord, et en premier lieu de celles du bas-empire; corporations qui, par suite de circonstances toutes spéciales, très-favorables à leur profession, telles que l'incendie de Londres (1666) et la construction de la cathédrale de St-Paul, avaient eu dans les îles britanniques une existence sinon plus brillante, au moins beaucoup plus stable que partout ailleurs. — L'on eut immédiatement la preuve qu'il n'y avait rien d'arbitraire dans les prétentions historiques de cette société,

[1] Bien entendu comme simple *société civile*, puisqu'il ne s'agit ici que de l'opinion que le public en pouvait avoir. Comme il ne sera pas davantage question de l'Ordre à ce point de vue, je vais tâcher de rassembler dans une seule définition ce que les profanes *de bonne foi* en ont dit tour à tour depuis un siècle et demi : « La société des Francs-Maçons est une association d'hommes de bien, choisis sans distinction de rang, d'opinion ou de nationalité, qui s'engagent par une obligation à s'aimer comme frères, à s'entr'aider dans le besoin, à s'adoucir réciproquement les aspérités de la vie, à en partager les joies et les épreuves, à s'animer mutuellement à la pratique des vertus, surtout de la bienfaisance, et à conserver un secret inviolable sur certaines formes de leur association. » Comment une société, qui déjà n'aurait pas d'autres résultats que d'établir des rapports aussi intimes entre des hommes de bien qui, sans cela, seraient restés éternellement étrangers les uns aux autres, resterait-elle sans influence bienfaisante sur l'humanité en général!

et cela par un fait assez important pour qu'il soit encore ici rapporté.

La manifestation publique de l'autorité maçonnique de Londres attira tout d'abord l'attention de sociétés toutes semblables, qui existaient, de temps immémorial, dans d'autres parties de la Grande-Bretagne. Cette circonstance fut immédiatement le signal entre les membres de ces dernières, que j'appellerai Maçons *anciens*, et les Maçons *modernes*, de débats doctrinaires et schismatiques dont la violence et la durée n'attestèrent que trop la sincérité. Les documents produits par les uns et par les autres étaient parfaitement les mêmes; mais il en résultait en faveur des Maçons *anciens*, que la *Grande-Loge*, c'est-à-dire le véritable siége du gouvernement de la société entière, pour l'Angleterre proprement dite, devait être à *York* et non à Londres; il en résultait également que l'ancienne constitution de la Confrérie avait été légèrement altérée et réformée dans le sens de faire de la Maçonnerie ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire un ORDRE plus tôt qu'une *Confrérie*. Les quelques altérations qui furent signalées dans les anciens *rituels* n'étaient que la conséquence naturelle de ces nouvelles prétentions. On eût dit les efforts de quelque bourgeois gentilhomme cherchant à faire sonner un nom trivial avec l'ambitieuse particule[1]. Après avoir hésité entre les Maçons *anciens* et les Maçons *modernes*, ceux d'Irlande et d'Écosse, dont l'antiquité, comme corps, était également reconnue depuis longtemps, surtout dans ce dernier pays, se déclarèrent, au point de vue *dogmatique*, pour les Maçons d'York, tout en réformant leur constitution d'après celle de leurs frères de

[1] Ces novateurs, si peu au fait de la véritable noblesse de l'Ordre, n'avaient sans doute pas réfléchi à quels déplorables abus ils ouvraient la porte pour l'avenir. Ils ne pouvaient prévoir que, déjà trente ans plus tard, les membres des Loges les moins respectables de France se traiteraient pompeusement, en Chapitre, de princes, de rois, d'empereurs, de souverains pontifes, etc., etc. — Au reste, nulle part ce genre de luxe ne fut plus en honneur que dans les corporations de métiers, abbayes et autres sociétés bourgeoises. N'avons-nous pas aussi depuis des siècles, dans notre petite république de Genève, nos amiraux, nos rois, et même nos empereurs, de l'Arc, de l'Arquebuse, de la Carabine, de la Navigation, etc., etc., qui, jadis, jouissaient en outre de prérogatives réelles, sanctionnées par l'État?

Londres. Les choses restèrent ainsi pendant toute la durée du 18me siècle; et ce ne fut qu'en 1813, alors que la Franc-Maçonnerie actuelle avait depuis bien longtemps été répandue par ces diverses autorités dans toutes les parties habitables du monde connu, qu'eut lieu la fusion définitive des Maçons *anciens* et des Maçons *modernes* de l'Angleterre, par l'entremise des *ducs de Kent* et de *Sussex*, Grands-Maîtres respectifs des deux systèmes, sous le *Patronage* général de leur frère le *prince de Galles*, alors régent du royaume, plus tard George IV. Il est remarquable que, dans cette fusion, les Maçons *modernes* abjurèrent leurs *rituels* en faveur de ceux de leurs anciens rivaux. Les Francs-Maçons d'Écosse et d'Irlande conservèrent leur indépendance nationale. — Mais poursuivons notre voyage.

La difficulté ne consistait pas à expliquer comment d'une société d'artistes et d'ouvriers, dont le nombre était encore grossi par une foule de *membres amateurs* et *honoraires*, très-instruits pour leur époque, liés par des intérêts communs et animés de cet *esprit de corps* particulier à toutes les sociétés fermées, avait pu sortir un *Ordre* tel que le nôtre. Les éléments de cette aspiration de l'art et de l'artiste vers ce genre de spiritualisation se retrouvent déjà dans les écrits de *Vitruve*, dont les documents anglais parlent beaucoup. Par exemple, ces nouveaux architectes n'avaient pour cela qu'à appliquer symboliquement les règles et termes techniques, ainsi que les instruments manuels de leur profession, à la construction figurée et mystique de l'*Église universelle du Christ*, ou de la *Nouvelle Jérusalem de l'Apocalypse*, ou encore de la *Maison de Salomon*, dont il est question dans la *Nouvelle Atlantis* de l'illustre *Bacon*; — il faut savoir que par cette fiction ingénieuse, Bacon avait eu pour but de mettre les sciences en général, et surtout les sciences naturelles, dans lesquelles on venait de faire de si importantes découvertes, à la portée de tous les bons esprits. La *Maison de Salomon* fixa l'attention de tout le monde, et le roi Charles Ier lui-même aurait, dit-on, institué quelque chose de semblable, si la guerre civile ne l'en eût empêché. — Le *mystère* outré dont les Francs-Maçons crurent devoir entourer leur existence et leurs travaux, s'expliquerait à la rigueur par le caractère sombre et fanatique que le puritanisme intolé-

rant et l'indigne espionnage de Cromwell, avaient imprimé à cette époque du 17me siècle. Et je crois bien, en effet, que ces circonstances n'y contribuèrent pas pour peu de chose; car il est bien positif que les Francs-Maçons d'alors refusèrent constamment leurs sympathies au protestantisme dans ses formes *presbytériennes* et *puritaines*, et qu'ils aidèrent largement à la restauration de la royauté en Angleterre. Bien plus: il se perpétua dans leur sein jusques assez tard dans le 18me siècle, notamment dans les *hauts grades* dits *écossais*, un parti STUART, dont la fidélité ne fut que trop souvent mise à l'épreuve depuis la chute de cette dynastie infortunée. — La confrérie des Francs-Maçons aurait pu s'organiser aussi à l'instar des *Frères de la Rose-Croix* et en suite de relations possibles avec cette société, qui existait déjà en Angleterre au commencement du même siècle, mais surtout en Allemagne et dans les Pays-Bas; société mystérieuse s'il en fut jamais, où l'on s'occupait principalement de sciences occultes, telles que l'alchimie, l'astrologie, la cabale et autres folies, que l'on ne craignait pas d'appliquer à l'interprétation apocalyptique et hyperphysique des Saintes-Écritures.—Notons aussi, en passant, que de cette même époque date encore l'établissement de la *Société royale des sciences de Londres*, dont l'origine mystérieuse et les premiers commencements, paraissent liés à ceux des Francs-Maçons modernes. Cette société de savants fut l'une des premières, comme on le sait, qui osa rompre publiquement avec les superstitions astrologiques et alchimiques de l'époque[1].—Cependant, un examen plus attentif a suffisamment prouvé que toutes ces choses n'ont jamais pu réagir sur l'Ordre maçonnique, dont les travaux furent toujours *ésotériques*, que d'une manière tout à fait secondaire. Ce sont des *affluents* et rien de plus. Nous verrons, en particulier, dans le courant de cet ouvrage, que

[1] Ajoutez à ces diverses considérations l'hypothèse étymologique de notre illustre fr.·. *Lessing* (Voy. page 104 à 105, note 2), les diverses interprétations données aux deux mots sacrés du grade de *Maître*, les rapports que l'on a voulu trouver entre le mot *Loge* et le mot grec *Logos* (le verbe), et une foule d'autres suppositions du même genre, qui se contredisent au point de vue historique tout en se rencontrant dans l'application morale.

nos grades actuels de ***Rose-Croix***, sont, comme grades maçonniques, d'une date infiniment plus récente, et qu'ils paraissent d'ailleurs avoir toujours été complétement étrangers à la Maçonnerie ***anglaise***.

Les documents des Francs-Maçons anglais, contre lesquels la critique la plus savante n'a pas trouvé à mordre, indiquaient, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que leur origine devait avant tout se chercher dans les CORPORATIONS D'ARCHITECTES ET D'OUVRIERS CONSTRUCTEURS des grands édifices destinés au Culte. Dès lors, les recherches des savants, profanes ou initiés, ont prouvé, jusqu'à l'évidence, la justesse de leur dire. Car, non-seulement les principaux points historiques ont été vérifiés dans les diverses annales de la Grande-Bretagne, telles que: Actes du Parlement, Registres du Clergé, Chroniques des Couvents, etc., etc.; mais on a retrouvé dans les archives de plusieurs Chapitres métropolitains et autres, appartenant aux grandes cathédrales gothiques des divers pays de l'Europe, surtout en Allemagne, les traces évidentes d'une organisation et de tendances tout à fait semblables chez les corporations maçonniques qui les avaient construites. — Les ***symboles*** des Loges, les ***cérémonies*** et les ***rituels*** des trois grades primitifs *(Apprenti, Compagnon, Maître)*, sont également d'une très-haute antiquité. Les premiers, même ceux qui n'ont aucun rapport direct avec l'architecture, se retrouvent disséminés dans les principales constructions gothiques du moyen-âge, mêlés à toutes ces sculptures bizarres qui paraissent former entre elles une sorte d'***écriture hiéroglyphique***. Quant aux ***cérémonies*** et ***rituels***, ils sont à peu près conformes à ceux qu'on a retrouvés depuis chez les corporations de maçons de métier, qui se sont conservées dans certaines contrées de l'Allemagne, par exemple, dans les montagnes du Tyrol et du Vorarlberg. On sait qu'il existe quelque chose d'analogue dans la plupart des anciennes CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS; dans celles, du moins, qui ont conservé leur existence de ***Sociétés fermées***, et où les formes des temps passés ont pu se maintenir avec plus de pureté que partout ailleurs, grâce au respect dont on les y a entourées; respect qui n'a fait qu'augmenter, de génération en génération, à mesure, précisé-

ment, que ces choses devenaient moins intelligibles à leurs conservateurs. Pour eux, la tradition, la gnôse et l'esprit qui s'y rattachent sont perdus; ou plutôt ils s'y trouvent comme ces graines que l'on arrache, non sans peine, aux mains crispées des antiques momies d'Égypte, et qui, confiées à une nouvelle terre, après ce sommeil de plusieurs milliers d'années, nous confondent par l'étonnante vigueur de leur végétation. Or, s'il m'est permis de poursuivre cette figure, je puis dire que nous cultivons une plante semblable, et cela avec un tel succès, qu'il n'y a pas de risque que jamais la graine s'en perde. — Une pareille transformation aurait pu, à la rigueur, avoir lieu pour d'autres corps de métiers[1]; le *Compagnonnage* qui existe çà et là, indépendamment des *Maîtrises* privilégiées, est une production de ce genre, quoique avortée dès son début au sein de l'ignorance et de la trivialité. Mais quelle profession avait joué un plus grand rôle, et quel art était plus propre à se prêter à une pareille spiritualisation que précisément l'ARCHITECTURE RELIGIEUSE, qui seule a su, si longtemps, se maintenir et même briller du plus haut éclat, alors que l'ignorance et la barbarie se disputaient le reste du monde! Que l'on réfléchisse à l'*abnégation personnelle* et au saint *enthousiasme* qu'exigeaient, de leurs entrepreneurs, de semblables constructions, lesquelles duraient toujours trois ou quatre siècles!..... Il est bon aussi de se rappeler que ces pieux ouvriers avaient seuls, sur toutes les autres corporations d'arts ou de métiers,

[1] « Je puis fort bien me figurer, » dit un ancien auteur allemand, « comment le *corps des tailleurs de Londres*, dans lequel un lord bien connu vient d'être reçu avec beaucoup de pompe et de solennité, pourrait, par une suite de circonstances du même genre, arriver à une transformation analogue à celle des Francs-Maçons. Le but moral serait, au fond, probablement le même; il n'y aurait de changé que les tropes et les termes techniques. Ainsi, au lieu de travailler à la construction du *Temple* de l'humanité, les *francs-tailleurs* se donneraient pour tâche allégorique la vestition et la décoration du corps humain; l'équerre se changerait en aune, la truelle en ciseaux, le maillet en aiguilles, le niveau en fer à repasser, etc., etc.... Tout cela, naturellement, en supposant que la considération qu'obtiendrait un tel Ordre lui permît de passer par-dessus l'inconvénient du ridicule attaché, quoique à tort sans doute, aux instruments de l'honorable profession de tailleur, ridicule qui, pour le moment du moins, les rend peu propres à servir de tropes pour des choses graves et élevées. »

l'avantage d'une organisation générale, universelle, réglée dans ses moindres détails, convergeant partout à un centre commun; organisation qui les obligeait de puiser à une même source leurs inspirations, leur science, leurs dogmes, leurs droits et leur *salaire*[1].

Il fallut du temps, surtout pour les pays autres que l'Angleterre, avant que les Francs-Maçons voulussent consentir à admettre une origine que leur vanité plus encore qu'une ignorance réelle leur faisait paraître trop modeste. Préférant, dans cette circonstance, les traditions les plus nébuleuses, et les analogies les moins claires aux monuments visibles et aux documents écrits, ils se laissèrent éblouir par l'invasion de prétendus *hauts grades* et de systèmes nouveaux plus absurdes les uns que les autres; par les brillantes tenues des *Chapitres* chevaleresques, ainsi que par la constante participation, à leurs mystères, de la noblesse et de plusieurs souverains distingués. — Cependant, au bout de trois quarts de siècle, la science eut le dessus; et, dès que la première filiation architecturale eut été prouvée, les travaux recommencèrent sur une échelle beaucoup plus vaste. Il s'en fallait pourtant de beaucoup que cette filiation expliquât tout. L'organisation entière des Corps de métiers *(Gildæ)*, et en particulier, celle des grandes corporations d'ouvriers constructeurs et de leurs descendants spiritualisés, étaient elles-mêmes pleines de *mystères*[2]. Il s'en fallait beaucoup,

[1] « Que l'on se figure, » dit notre illustre fr.·. *Gœthe*, « une innombrable « quantité d'hommes et de jeunes gens, classés selon tous les degrés du talent « et de l'expérience, dévoués à leur chef, certains du travail et du salaire de « chaque jour, assurés contre les infortunes de l'âge et de la maladie, enthou- « siasmés par la religion, animés du sentiment de l'art, réglés par les mœurs; « alors on commence à comprendre comment on a osé concevoir et entreprendre « des œuvres aussi gigantesques, qui, même là où elles ne sont pas achevées, « confondent encore l'imagination. Que si, de plus, l'on considère qu'il était « absolument défendu de travailler à ces immenses constructions autrement qu'à « *la journée*, afin d'apporter le même fini jusque dans les plus petits détails, « hélas! nous pourrons, *la main sur le cœur*, nous demander comment on s'y « prendrait de nos jours pour obtenir quelque chose de semblable. » (Uber Kunst u. Alterthum in den Rhein u. Maingegenden.)

[2] Il est à remarquer qu'en anglais le mot *Mystery* (mystère) est synonyme

surtout pour ce qui *nous* concerne, que ces mystères trouvassent tous leur solution dans une architecture quelconque. D'où, par exemple, pouvait venir ce *symbolicisme oriental*, qui, quoique constamment appliqué à la Religion de Christ, n'appartenait cependant à aucune secte chrétienne connue?..... Pourquoi ces *serments* si sévères pour des choses que l'on pouvait hautement se glorifier de connaître et de pratiquer?..... Comment ces *initiations* et ces *instructions énigmatiques*, qui paraissaient empruntées aux anciens *Mystères* de la Grèce ou de l'Égypte, se trouvaient-elles mêlées à ces *formes chevaleresques* et à une constitution presque *monacale?*..... Car tout cela se retrouvait en plein moyen-âge. — Les savantes et sincères recherches faites à ce sujet par quelques frères allemands du plus haut mérite, ne restèrent heureusement pas sans succès.

Si le moyen-âge continue à être peu connu et surtout peu compris, l'antiquité classique est d'un abord beaucoup plus facile. Les livres, les inscriptions, les monuments de toute espèce se trouvent en abondance; et, si ces derniers ne sont pas visibles pour tous, leurs reproductions, leurs descriptions se retrouvent partout.—On se rappela donc que les Romains avaient eu aussi leurs *corps de métiers* et leurs *sociétés mystérieuses*, sous le nom de COLLÉGES, et que leur existence est constatée jusque fort tard sous le bas-empire, puisqu'une foule des dernières inscriptions romaines concernent ces corporations. Il n'y avait alors qu'à ouvrir le *Corps du droit romain* (corpus juris civilis) et quelques auteurs classiques entrant dans ces détails, pour connaître à fond l'entière organisation de ces sociétés, auxquelles, à ce point de vue, on n'avait fait jusque-là que fort peu d'attention. Le résultat de ces recherches fut un véritable trait

de *métier* et de *corps de métier*. Reste à prouver si ce mot et ceux de *métier* en français, et de *mestiere* en italien, ne dérivent pas plutôt de *mysterium* que de *ministerium*; — et s'il n'y a pas peut-être là une parenté plus cachée encore avec le mot *Magister* (et *Magisterium*), d'où nos termes modernes de *Maître*, *Maëstro*, *Master*, Meiſter. Ce qui me paraît certain, c'est que si la Franc-Maçonnerie cache réellement un *mystère* proprement dit (Μυστήριον), ce *mystère* quel qu'il soit, ne peut être cherché sérieusement que dans le grade de *Maître*.

de lumière, tant nos anciennes corporations de métiers et même nos *Loges*, qui en sont la spiritualisation, paraissaient avoir été calquées, trait pour trait, sur les Colléges romains, parmi lesquels celui des *ouvriers constructeurs* (COLLEGIUM FABRORUM) brillait d'un éclat tout particulier. — Nous verrons tout cela jusqu'à l'évidence dans les Planches VII et VIII. Disons seulement en passant, que les *Colléges* eux-mêmes, avaient été fondés et organisés sur les modèles de la *Grèce*, que les Grecs à leur tour les tenaient des *Égyptiens* et ceux-ci des *Indiens;* voilà donc, il faut en convenir, une filiation historique qui ne peut laisser aucun doute.—L'histoire enseigne aussi que de même que nos *corps de métiers* étaient en même temps *Confréries chrétiennes*, vouées à quelque *Patron*, et que chaque profession avait le sien particulier, de même les sociétés correspondantes chez les peuples de l'antiquité classique et surtout chez les Romains, avaient aussi cette double face: l'une toute *matérielle*, ne concernant que leur métier; l'autre purement *religieuse*, vouée au représentant qu'avait ce métier parmi les dieux de l'Olympe. L'on sait enfin que, grâces au privilége dont jouissait ces Colléges romains de se réunir en sociétés fermées, soit pour leur culte, soit pour les intérêts de leur profession, grâces surtout à leurs tendances mystiques, ils étaient devenus, peu à peu, le théâtre de toutes les *initiations* et de tous les dogmes étrangers; sans en excepter le *Judaïsme*, le *Druidisme* et, en dernier lieu, le *Christianisme*, pour qui le mystère et les *épreuves de l'initiation* étaient alors une nécessité. Il me semble que cet état de choses, qui occasionna plusieurs rescrits fort sévères des empereurs romains, en dit beaucoup, soit par lui-même, soit par analogie, pour nos corps de métiers à nous, qui jouissaient et jouissent encore çà et là exactement des mêmes priviléges. Une bizarrerie qui, au premier abord, paraît être en contradiction avec la sagesse ordinaire de la législation romaine, c'est que chacune de ces sociétés pouvait admettre dans son sein comme *membres effectifs* ou *honoraires*, des individus dont la véritable profession n'avait aucun rapport avec celle dont ils prenaient le titre, et que cependant il était sévèrement interdit d'appartenir à deux colléges à la fois. Il s'ensuit que ces corporations mystérieuses,

impénétrables les unes aux autres, devaient trouver ailleurs que dans les secrets ou intérêts de métier, cet esprit de corps enthousiaste qui leur était propre.

Restait encore à relier historiquement l'ancien ordre de choses à celui des temps *chrétiens*. Le fait seul de la continuation des institutions romaines dans l'empire romain d'*Orient*, jusqu'au 15e siècle de notre ère, eût bien suffi pour résoudre ce facile problème. Mais on trouva une route beaucoup plus directe et assez connue pour s'y engager sans hésiter. — Au milieu des guerres qui désolèrent l'Europe pendant les premiers siècles du moyen-âge, les COUVENTS étaient devenus les dépositaires et les fidèles gardiens de l'ancienne civilisation. Les arts, et même les métiers, y trouvèrent un asile aussi bien que les lettres, comme nous le développerons dans la Planche Ve; nous verrons aussi, dans cette même Planche, que l'*institution monastique* tout entière se rattache historiquement à un ordre d'idées et à des institutions bien antérieures au christianisme, et que là aussi il y a un enchaînement avec l'antiquité; c'est pour cela que nous avons dû parler (Pl. IV) des sectes juives des *Thérapeutes* et des *Esséniens*, ainsi que de l'*Association pythagoricienne*. — L'art le plus utile et le plus important pour cette époque, était naturellement l'ARCHITECTURE, puisqu'elle accompagnait chaque pas de la civilisation; et surtout l'ARCHITECTURE SACRÉE, puisqu'elle pourvoyait aux premiers besoins du Culte tout en consolidant son établissement. On ne sera donc pas étonné d'apprendre que la plupart des architectes des premiers siècles du moyen-âge étaient tirés du clergé, et que leurs ouvriers maçons *(massonnarii)* n'étaient, fort souvent, pas autre chose que la totalité des moines ou *Frères* de tel ou tel couvent. — Cependant, à mesure que la confiance renaissait dans l'état social, les arts prirent une plus grande extension, et l'architecture religieuse s'éleva aussi, en proportion de l'enthousiasme religieux qui gagnait toutes les classes, surtout à l'époque des croisades. Il fallut bientôt toute une population d'ouvriers pour y suffire. D'un autre côté, les moines, une fois bien établis et enrichis, s'étant laissés entraîner à tenir place dans la hiérarchie romaine, abandonnèrent un élément dont ils ne s'étaient servis que pour favoriser l'avancement de l'église univer-

selle et de la civilisation. Il y eut donc séparation entre l'élément *artistique* et les couvents; une séparation pareille n'eut lieu pour les *lettres* que beaucoup plus tard. Les artistes et les artisans ne s'étant faits moines que par nécessité, furent charmés de se débarrasser de cette défroque de sûreté; protégés par les empereurs aux dépens des hauts vassaux, ils habitèrent les villes et devinrent ainsi le commencement de la bourgeoisie moderne. L'*art* lui-même ne put que gagner à recouvrer son indépendance. Cependant les corps d'états et de métiers conservèrent longtemps encore leurs formes cléricales et religieuses; aujourd'hui même il en est qui, à titre de CONFRÉRIES, continuent, dans certains pays, à fêter, sous le sac *égalitaire* de la pénitence, le jour consacré au *Patron* de leur profession. Delà aussi nos deux *fêtes patronales de St-Jean*, dont on a absolument voulu faire des *fêtes solsticiales*, à cause de leur date.

Quant aux *corporations maçonniques*, qui devenaient plus indispensables que jamais, elles furent non-seulement *affranchies* des charges qui pesaient sur les autres communautés (d'où le nom de *Francs*-Maçons), mais encore honorées de priviléges spéciaux, tant des pouvoirs temporels que de ceux surtout de l'Église, pour qui elles travaillaient sans relâche. Plus spécialement consacrées à la construction des grandes cathédrales métropolitaines, leurs chefs étaient surtout en rapports intimes avec le haut clergé et les *Chapitres* de chanoines, c'est-à-dire avec la classe la plus instruite, et l'on peut presque dire la seule instruite de l'époque. Longtemps encore les MAÇONS LIBRES ou *Francs-Maçons* conservèrent du cloître certaines choses qui s'alliaient merveilleusement avec leur vie nomade et laborieuse; comme, par exemple, les principes de *solidarité* et de *fraternité* mutuelle; certains *vœux* concernant la sainteté de leur profession et la nécessité de conserver leurs procédés *secrets;* un gouvernement tout clérical, ne relevant que de lui-même (à peu près tel qu'il existe encore aujourd'hui dans certains rites), et, même dans le *costume*, quelque chose du cérémoniel monacal: car il paraît bien que ces pieux ouvriers portaient le *scapulaire* et le *capuchon* jusque dans les *ateliers* de

travail[1]. Cette corporation avait aussi une véritable *règle*, tout un petit code de statuts particuliers, très-remarquable pour l'époque, et où il est beaucoup plus question de morale, de bonnes mœurs, de discipline et de religion que d'architecture proprement dite[2]. Nous aurons à étudier de plus près cet état de choses dans la Planche VII, ainsi que les causes qui le firent cesser, et cela si promptement que la plupart des magnifiques constructions, entreprises par les *Maçons affranchis*, restèrent inachevées.

Il nous reste une filiation à examiner, la moins claire de toutes quoique la plus chère au plus grand nombre des rites maçonniques. Je veux parler de celle qui nous relie aux *ordres religieux et chevaleresques*, et parculièrement à celui des TEMPLIERS. Longtemps on a voulu admettre cette seule théorie, à l'exclusion de toutes les autres, quoiqu'elle renversât tous les documents reçus, sans en présenter un seul, en sa faveur, qui puisse satisfaire l'historien consciencieux. Si donc il y a du vrai dans la filiation templière, ce ne peut être qu'en concurrence avec celles que nous avons déjà indiquées; et encore, à ce point de vue, les recherches les plus profondes n'ont-elles rien prouvé de vraiment positif; tout comme d'un autre côté les critiques contraires n'ont pas réussi à entamer ce système favori, auquel le concours d'une foule de circonstances donne un assez haut degré de probabilité. Chemin faisant (Planche VI) j'ai moi-même ajouté plusieurs nouvelles considérations à celles qui ont été déjà

[1] Voyez l'intéressant ouvrage : Das Münster zu Basel, par le docteur D. A. Fechter, page 17.

[2] On en connait surtout deux, dont les rapports sont assez frappants, quoiqu'ils aient été rédigés à des époques fort éloignées, et chez deux peuples différents : 1° La *Constitution d'York*, espèce de charte, faite sur des documents antérieurs et octroyée par le prince *Edwin*, sous le règne d'Athelstan (926), aux Maçons anglais assemblés en Grande-Loge à York ; avec ses diverses révisions, dont la dernière sous le règne de Guillaume III d'Orange. 2° Les *Statuts des tailleurs de pierre, de Strasbourg*, de l'an 1464, à la rédaction desquels toute la Maçonnerie franche de l'Allemagne prit part par ses députés; également avec leur révision augmentée, en 1554. — Ainsi que je l'ai annoncé dans la Planche VII, j'ai donné la première traduction française de ces *Statuts* dans la *Revue maçonnique* du fr.·. Cherpin, de Lyon, où tout le monde peut les consulter.

présentées, sans cependant prétendre avoir avancé la solution d'un problème qui paraît devoir rester à l'état de mystère. Ce qu'il y a de certain, c'est que la CHEVALERIE du moyen-âge a dû influer sur l'association maçonnique comme sur les autres sociétés de l'époque, et vice versâ; et, que, dans leurs nombreuses constructions, de l'Orient et de l'Occident, les ***Moines-Chevaliers*** devaient nécessairement avoir des rapports plus ou moins suivis avec les seuls ***Maîtres*** capables d'exécuter de tels travaux. On conçoit aussi que ni le guet-apens de Philippe-le-Bel, ni le décret d'abolition de Clément V n'étaient de nature à détruire d'un seul coup, un ordre aussi illustre et aussi puissant que celui du Temple, dont les membres étaient unis par tant de liens divers; on sait aussi qu'un petit nombre de ces infortunés, seulement, périrent victimes de cet indigne attentat, tandis que la grande masse se répartit dans d'autres ordres monastiques ou chevaleresques. D'un autre côté, le mystère qui règne sur les titres de légitimité de leurs modernes successeurs[1] ne s'expliquerait que trop par les circonstances qui accompagnèrent la suppression de l'Ordre; la diversité des traditions qui s'y rapportent, alors même que celles-ci paraissent se contredire, ne les anéantit pas pour cela, puisque ces chevaliers avaient partout des établissements qui, dans chaque pays de l'Europe, se rattachaient à une autorité ***provinciale*** ou ***nationale;*** de telle sorte que l'Ordre peut fort bien avoir été continué secrètement sur divers points isolés à la fois, ainsi que cela a eu lieu publiquement pour celui de Malte ou de ***St-Jean de Jérusalem.*** « L'espérance seule de voir quelque jour le

[1] Presque tous les systèmes maçonniques à hauts grades ont voulu conférer à leur tour la Chevalerie du Temple. Mais l'on ne peut sérieusement s'arrêter qu'aux fort petit nombre de rites anciens où cet ordre a existé ou existe encore exclusivement et dans son entier, c'est-à-dire dans ses trois grades équestres et sa division territoriale, avec sa hiérarchie militaire, son clergé, sa règle, ses frères servants, etc., etc. De ce nombre est surtout le rite Templier de la *Stricte-Observance* (le même qui fut *rectifié* au Convent de Wilhelmsbad, et dont les sytèmes *Suédois* et de *Zinnendorf* ne sont que des dérivés), qui, aux temps de sa splendeur, comptait dans ses rangs à lui seul plus de princes, de savants et de gens illustres dans tous les genres que les Ordres publics auxquels la Chevalerie maçonnique prétend se rattacher historiquement n'en pourraient énumérer pendant tout le cours de leur existence. (Voir la Pl. IX).

rétablissement de leur Ordre devait suffire pour que les Templiers cherchassent longtemps à prévenir une dispersion totale qui les eût laissés sans espoir. » En tous cas, les *grades templiers* sont-ils les plus anciens de tous nos hauts grades et les seuls dont la première manifestation dans l'Ordre paraisse être réellement antérieure à la Franc-Maçonnerie *moderne*. Ce n'est pas non plus sans étonnement que l'on retrouve dans quelques autres sociétés secrètes également antérieures, notamment dans les écrits des *Frères de la Rose-Croix*, c'est-à-dire dès le commencement du 17me siècle, et même déjà dans ceux de Bacon du 16me siècle, de fréquentes allusions à l'Ordre du Temple. On remarquera sans doute, aussi, combien les divers degrés de la *Maçonnerie templière* cadrent mieux avec les *trois grades de St-Jean* que tous les autres systèmes. Malheureusement on a tellement brodé sur tout cela en faveur des hauts grades, surtout de ceux appartenant aux systèmes qu'on désigne assez improprement sous le nom d'ÉCOSSISME, qu'il n'y a presque plus moyen de distinguer le vrai des imitations, et l'or pur du faux clinquant. C'est surtout dans ces hauts grades que gît la différence des *rites* maçonniques, et c'est aussi delà que sont souvent sortis ces schismes et ces querelles dogmatiques dont la sincérité seule ne suffit malheureusement pas pour expliquer la violence. L'esprit de cachotterie, la vanité, le mysticisme, la jalousie, une frivole curiosité; la gloriole ridicule de parader, à portes fermées, sous les titres et décorations de dignités imaginaires; l'astuce habile, enfin, avec laquelle certains faux frères, tels que les JÉSUITES, surent exploiter ces tendances au détriment de l'Ordre et en faveur de leur propre système[1]; telles sont les causes qui amenèrent, si souvent, de

[1] On pourrait écrire des volumes sur ce seul fait, qui n'est que trop prouvé. Je ne l'ai traité un peu à fond que dans l'histoire de l'Ordre en Allemagne (Planche IX), la moins connue du public français. Ce sera la partie à la fois triste et bouffonne de cet ouvrage. On trouvera aussi parmi les additions et pièces justificatives, l'analyse d'un *rituel* assez propre à faire comprendre le mécanisme employé pour substituer insensiblement le *Temple* jésuitique à celui des Francs-Maçons.

graves divisions dans une société dont tous les membres se disent *Frères*.

Cela est triste sans doute; mais la Maçonnerie est une institution *humaine*, et les efforts les plus sincères des plus fidèles et des plus éclairés d'entre nous ne nous empêcheront pas d'être *hommes*, en Loge aussi bien que dans le monde profane. Heureusement, l'on commence très-généralement à redescendre de ces hauteurs chimériques pour se contenter, de plus en plus, des trois grades de St-Jean, qu'aucun système n'a osé laisser de côté, et qui suffiraient amplement à celui qui voudrait pratiquer tous les devoirs qu'ils commandent. L'erreur même nous a remis sur le chemin de la vérité. — Au reste, ne soyons pas trop sévères dans nos jugements. Nous en apprendrions bien d'autres si l'on voulait donner l'histoire entière des diverses églises et sectes chrétiennes avec la même bonne foi que je mettrai à raconter les aberrations dans lesquelles certaines parties de notre Ordre sont tombées, à une époque de fermentation *générale*. Certes ce n'est pas la seule institution qui ait souffert par la faute de ses représentants ou de ceux qui se sont servis de son masque pour poursuivre un but différent. Ceci mènera à parler de quelques *sociétés secrètes*, politiques, religieuses ou autres, qui passent pour être sorties de la Franc-Maçonnerie ou pour avoir été en rapport avec elle. Quelques frondeurs nous reprochent d'en avoir sciemment abrité souvent de fort dangereuses; à cela je répondrai que s'ils voulaient étudier notre constitution, nos statuts et nos dogmes, ils verraient que ce n'est guère possible, et en tout cas, beaucoup plus difficile que dans les autres institutions de ce genre; comme par exemple dans l'Église et toutes ses sectes, dont chacune appelle mensonge la Religion de son voisin. En effet bien peu de ces sociétés ont eu des rapports avec la Maçonnerie, et l'on peut les comparer à ces plantes parasites qui cherchent à mûrir leurs fruits impurs à l'abri du feuillage de l'arbre bienfaisant dont ils sucent traitreusement la sève. Ce sont les vampires de l'Ordre.

Quoi qu'il en soit, l'Ordre des Francs-Maçons existe aujourd'hui plus grand, plus universel, plus philanthropique, plus brillant que jamais; il n'est pas besoin de recourir à une haute antiquité, ni

à telle ou telle origine flatteuse pour le rendre plus illustre. « C'est dans la constitution actuelle d'un corps, et non dans ses antécédents, vrais ou supposés, qu'il faut chercher son utilité; » si ce corps est utile et respectable, ce sont ses membres actuels qui le veulent et le rendent ainsi. Que l'on dépouille notre Ordre de tous ses documents, de toutes ses traditions et prétentions, sans oublier même celles qu'on lui prête si gratuitement, il restera toujours de quoi intéresser l'observateur philosophe. — Que l'Ordre lui-même, reniant toute filiation antérieure, ne date son existence *régulière* que de la fin du 17e ou du commencement du 18e siècle; que l'on admette même, selon l'avis absurde de quelques sceptiques, jaloux de tout ce qu'ils ne peuvent mesurer à l'aune de leur égoïsme utilitaire, que des symboles insignifiants par eux-mêmes ont suffi pour propager et maintenir notre association jusqu'à ce jour, chez tous les peuples, dans toutes les langues, sur tous les points habitables du globe, pendant un siècle et demi consécutivement; il restera toujours que l'Ordre des Francs-Maçons, réduit à cette simple et triviale expression, n'en est pas moins, avec son étonnante unité d'action, ses tendances humanitaires, sa merveilleuse discrétion et ses proportions gigantesques, un phénomène très-remarquable dans l'histoire du genre humain.

NB. Pour expliquer les nombreuses fautes qui se sont glissées dans certaines parties de ce volume, on doit dire qu'il a été imprimé d'après une copie très-rapide du manuscrit-brouillon de l'Auteur, et le plus souvent en son absence.

Ire PLANCHE.

AVANT-PROPOS.

But de l'auteur et exposition du sujet.

« Dirigit obliqua. »

Le titre seul de cet ouvrage, qui ne franchira peut-être pas la sphère modeste des *travaux maçonniques* de notre *Orient*, si tant est qu'il y soit accueilli, ce titre : *Chaîne symbolique*, ou *Première Lumière*, suffira pour faire comprendre à tout individu, possédant la plus légère connaissance de nos cérémonies, que je n'ai pas la prétention de faire preuve d'érudition, et encore moins de révéler quelque vérité cachée, ou quelque *parole perdue* jusqu'à ce jour. Nous sommes d'ailleurs assez riches en matériaux de ce genre. Grâces aux savantes recherches de nos auteurs maçonniques, nous voilà suffisamment éclairés, quant aux formes, sur tous les *Mystères* qui ont pu être imaginés depuis la création du monde jusqu'à maintenant. Et cependant, dans cette abondance de faits et de renseignements relatifs à notre Ordre, *« prolem sine matre creatam, »* ce que l'on a

le moins cherché et ce qui a été le moins obtenu, ce sont des applications pratiques et des conclusions en harmonie avec le fond du sujet. Nous nous épargnerons donc de nouveaux frais d'imagination, et nous adresserons davantage au cœur et à la raison des lecteurs qui voudront bien nous suivre à l'*Orient*.

Qu'on se rassure aussi sur ma discrétion. Certains *hyérophantes* modernes se sont attirés publiquement le désaveu de leurs *frères* en poursuivant leurs intérêts particuliers aux dépens de ceux de l'*Ordre*. Quant à moi, je n'ai aucune raison pour exploiter la curiosité des *profanes* dans un livre dont les exemplaires seront offerts en don fraternel ou vendus pour quelque objet de charité maçonnique.

Ainsi donc, le but que je poursuis dans cet ouvrage, qui se trouve être le fruit de mes observations chez les autres et de mes propres impressions depuis mon entrée dans la *Maçonnerie*, est, point après point :

1° *Remédier un peu à l'insuffisance de* l'instruction *dans les* premiers grades, *pour tout ce qui tient à l'origine, à l'histoire, à la statistique, ainsi qu'au véritable esprit de la Maçonnerie.*

2° *Encourager la curiosité des* frères *qui auraient le temps et l'instruction nécessaires pour se vouer à une étude plus approfondie de nos antiques institutions, en plaçant d'avance quelques jalons sur la route qu'ils auront à suivre.*

3° *Diminuer, si possible, cette sorte d'intolérance qui se manifeste, si souvent, entre les* rites *d'obédiences différentes, surtout pour ce qui tient aux* Grades supérieurs,

et pousser ainsi à une union encore plus solide et plus intime entre les frères *et les* Ateliers *de tout* Orient.

4° *Ranimer le zèle languissant des* ouvriers *peu assidus aux* travaux, *et ramener* sur les colonnes *ceux que quelque déception, ou tout autre raison valable, en aurait éloignés complétement.*

5° *Détruire chez les* profanes *dont les yeux pourraient peut-être se tourner vers cette* première lumière, *quelque chose de la méfiance et des préjugés absurdes qu'ils nourrissent encore à notre égard.*

1° *Remédier un peu à l'insuffisance de* l'instruction *dans les* premiers grades, *pour tout ce qui tient à l'origine, à l'histoire, à la statistique ainsi qu'au véritable esprit de la Maçonnerie.*

Questionnez quelques *maçons,* pris au hasard, sur un même sujet *maçonnique,* et vous verrez jusqu'où peut aller l'arbitraire au profit de leurs propres préjugés dans l'interprétation de choses qui, se rapportant toutes au même but, ne peuvent avoir qu'une seule et même portée. A Dieu ne plaise que je veuille en rejeter la faute sur telle ou telle partie de nos *rituels!* La plus légère altération arbitraire à ces vénérables *cahiers manuscrits* qui, même dans nos sanctuaires, ne doivent jamais quitter la place qui leur est assignée, serait une véritable profanation, un crime de lèse-majesté envers l'*Ordre* et de haute trahison à l'égard de tous les *frères.* Mais l'erreur est facile là où tout est type et allégorie, surtout pour ceux qui placés sur

les *premiers degrés du Temple* n'ont pu encore juger de ses détails dans leur ensemble.

Les adeptes des *Mystères* de l'antiquité païenne, ainsi que ceux de la *confrérie des Maçons libres* du moyen-âge, dont nous dérivons plus directement, étaient réellement, au-dessus de leurs contemporains, soit par leurs lumières, soit par leur zèle pour le bien de l'humanité. Nous avons beaucoup perdu de ces avantages en faveur d'un accroissement purement numérique, grâce à ce prosélytisme irréfléchi qui jette la Maçonnerie à la tête de tout le monde. Les hommes éminents qui ont déployé tant de soins et tant de sagesse, joints à une si profonde connaissance du cœur humain, dans l'élaboration de la *Constitution maçonnique*, — le chef-d'œuvre le plus parfait, peut-être, de tout ce qui a été fait dans ce genre, — ces hommes, dis-je, ont évidemment supposé plus de pénétration, plus d'instruction, ou tout au moins un plus grand désir de s'instruire, qu'il ne s'en trouve actuellement chez la très-grande majorité de nos frères. Il va sans dire qu'ils ont aussi compté sur l'observation la plus rigoureuse de ces règlements intérieurs, auxquels nous semblons souvent attacher si peu d'importance. C'est donc aujourd'hui, moins que jamais, que les *vrais maçons* doivent borner leurs *travaux d'apprentissage* à ceux qu'ils peuvent exécuter *sur les colonnes*.

2° *Encourager la curiosité des frères qui auraient le temps et l'instruction nécessaires pour se vouer à une étude plus approfondie de nos antiques institutions, en plaçant d'avance quelques jalons sur la route qu'ils auront à suivre.*

Cette route, dont les acteurs modernes se sont si souvent écartés, est d'ailleurs clairement indiquée non-seulement par nos traditions, par nos rituels, par nos principaux emblèmes, par l'esprit même de la Maçonnerie, mais aussi par tous nos documents authentiques, depuis la fameuse *Constitution de York* de l'an 926, jusqu'à ces *rituels* traditionnellement conservés jusqu'à ce jour dans le *Compagnonnage* des maçons de métier. (Voyez la note qui termine la VIIe Planche.)

Que dirions-nous d'un historien qui, écrivant l'histoire de *France*, par exemple, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, n'y verrait que celle du peuple *Franc*, dont elle tire son nom actuel, et s'attacherait à rechercher l'origine de cette race du nord, jusque dans les forêts primitives de l'ancienne Germanie, jusque dans les déserts de l'Asie et même au delà des traditions les plus nébuleuses, tandis qu'il ne parlerait des Gaules et des Gaulois, des Celtes, des Romains, des Goths, des Bretons et des Normands qu'en manière de hors d'œuvre épisodique? .... Tel est pourtant le cas de ces prétendus historiens de la *Maçonnerie*, qui, prenant ce mot au pied de la lettre, n'ont pas su voir qu'il ne se rapporte qu'aux dernières formes adoptées, après beaucoup d'autres, par une société ou plutôt par une doctrine qui, sauf quelques allusions symboliques, n'ont maintenant pas plus de rapport avec l'architecture proprement dite que n'en peut avoir un tableau d'ancien maître avec le bois doré qui lui sert de cadre. Ils paraissent oublier que l'idée fondamentale d'une institution est infiniment supérieure aux diverses formes sous lesquelles elle a pu se manifester. De là ces prodigieux efforts de l'imagination, sans cesse aux prises avec l'évidence historique,

et cette étrange confusion entre les fictions et la réalité; de là ces anachronismes honteux, ces assertions hypothétiques qui répugnent au plus simple bon sens, cette fumée mystique et tant d'autres excentricités qui font de l'origine, de l'histoire et des tendances de notre ordre un amphigouri merveilleux, bien plus digne de figurer dans quelque recueil de contes mogols que de servir à l'instruction de gens sensés. Voilà pourtant les sources auxquelles nous puisons le plus souvent nos connaissances historiques. — Cependant ce ne sont pas les auteurs de mérite qui nous manquent; mais leurs ouvrages, ignorés des neuf dixièmes des *maçons,* deviennent de plus en plus rares; les plus précieux n'existent pas même en langue française, et je sais, par expérience, la peine qu'on a à se les procurer. D'ailleurs nous y trouvons plutôt une grande abondance de matériaux sur certaines parties de la Maçonnerie, qu'une histoire suivie de l'*Ordre* et un développement précis de sa doctrine. Car, s'il fallait écrire une histoire complète de la Maçonnerie, à la façon des illustres frères *Fessler*[1], *Schneider* ou *Krause,* la vie d'un seul homme n'y suffirait pas, et l'étude de nos mystères, d'après un tel livre, ne serait ni moins longue ni moins difficile que celle du droit, de la théologie ou de la médecine. Ce qui nous manque donc, au point de vue historique surtout, c'est un ouvrage qui, sans trop de prétentions à la science, développe d'une manière claire et suivie toutes les phases de la Maçonnerie, toutes

[1] Le principal ouvrage de cet illustre frère, fondateur du rite maçonnique qui porte son nom, a pour titre : « *Versuch einer kritischen geschichte der Freimaurerei und der Freimaurerbrüderschaft von den ältesten Zeiten bis auf das Iahr* 1812. » On ne pouvait l'avoir qu'en copie; il remplissait 4 gros in-folio, et coûtait 120 écus de Prusse, environ 500 francs.

les formes sous lesquelles elle a pu se manifester, afin de guider les premiers pas de ceux qui voudraient aller plus loin, et cela tout en restant à portée de tout le monde. — Tel est aussi le but que j'ai poursuivi dans les trois parties historiques de cet ouvrage.

3° *Diminuer, si possible, cette sorte d'intolérance qui se manifeste si souvent, entre les* rites *d'obédiences différentes, surtout pour ce qui tient aux* grades supérieurs, *et pousser ainsi à une union encore plus solide et plus intime entre les frères et* les ateliers *de tout* Orient.

Les dissensions maçonniques se rapportent, jusqu'à un certain point, aux mêmes causes qui ont divisé le Christianisme et toutes les grandes institutions de ce genre. On reconnaît dans cette multitude de *rites* et de *grades* de toute espèce, l'action du temps et des événements, l'influence de certaines tendances politiques, philosophiques, religieuses ou purement nationales. Ensuite les novateurs ont cru s'illustrer en changeant les anciens *mots* et en inventant de nouveaux. Enfin, il faut bien le dire aussi, quelques *faux frères*, comptant sans doute sur l'*ignorance* des *apprentis*, sur l'*intempérance* des *compagnons*, ont, à diverses époques, essayé d'introduire dans nos *ateliers* des éléments de discorde, des matériaux propres à compromettre plutôt qu'à assurer la construction du *Temple* sacré; mais une telle trahison devait échouer devant la *prudence* des *maîtres*. *L'Ordre* a repoussé avec indignation ces orgueilleux débris de la tour de Babel, et depuis lors, il passe l'*équerre* et le *niveau* sur toutes les innovations qu'on peut vouloir lui faire subir. On reconnaît aisément à cet état de choses, combien

la Maçonnerie est encore éloignée du *degré de perfection* dont elle serait susceptible si nous voulions bien nous rappeler que c'est surtout dans ces questions et envers des *frères*, que nous devons, en premier lieu, faire usage de cette charité, de cette tolérance, de *ces vertus* enfin *dont nous avons promis de donner l'exemple*. Noublions pas, pour courir après de vaines chimères, que notre édifice à tous repose sur la majestueuse simplicité des *trois grades symboliques*, dont les autres ne doivent être qu'un développement plus complet; qu'aucun *rite avoué* ne peut s'en affranchir sans abdiquer ses droits à la succession d'*Hiram*, et que ce lien mystérieux sera toujours plus puissant que tous les concordats que les diverses *autorités suprêmes de l'Ordre* pourront passer entre elles. D'ailleurs, il y aurait réellement présomption et maladresse à vouloir donner à tel ou tel *rite* une préférence humiliante pour les autres. Unis dans le même symbole, ils ne diffèrent que par les formes; et l'on arrive à la *Lumière* tout aussi bien par *les trois degrés de la Maçonnerie éclectique* que par les *quatre-vingt-dix grades du rite de Misraïm.*

4° *Ranimer le zèle des* ouvriers *peu assidus aux* travaux *et ramener* sur les colonnes *ceux que quelque déception ou toute autre raison valable en aurait éloignés complétement.*

Il va sans dire que cet appel ne s'adresse ni aux *maçons* qui ne l'ont jamais été que de nom, car il nous en restera toujours assez de cette espèce, ni même à ces frères qui, avec les qualités les plus louables, seront toujours, soit par légèreté ou sécheresse d'esprit, soit par scepticisme, incapables de gravité et d'exaltation en faveur

d'une chose aussi peu en rapport avec la trivialité de leurs passe-temps habituels; autant vaudrait expliquer la musique aux sourds-muets, ou les couleurs aux aveugles; tant il est vrai que l'aptitude maçonnique est du nombre de ces dons intellectuels qui peuvent se développer, mais non s'acquérir là où le germe n'en existe pas.

Mais il se trouve dans chaque *Orient* des frères *non logés*, en plus grand nombre souvent que les membres actifs portés sur les *tableaux*, et dont la défection, facile à comprendre, est cependant d'autant plus regrettable qu'elle ne fait qu'aggraver les causes auxquelles elle se rattache le plus souvent. Ainsi, comment s'étonner de voir les *initiés* les mieux disposés pour nos mystères leur devenir hostiles quand ils ont vu les frères les plus influents de leur entourage maçonnique violer les statuts fondamentaux de l'Ordre au point de traîner dans nos *carrés longs* le scandale des disputes politiques et religieuses, et changer ainsi en clubs séditieux, en conciliabules théologiques, des réunions consacrées à la paix et à la charité? — Comment cacher son dégoût devant ces rivalités jalouses entre *sœurs loges* au sujet des candidats en présentation, ou devant ces réceptions, à tout prix, de *profanes*, souvent si peu recommandables, que leur *demande en initiation* avait déjà dû être repoussée ailleurs? — Comment contenir son indignation, en voyant certains *dignitaires* abuser de leur autorité au point de vue de faire de la Maçonnerie un objet de lucre?.... Autant vaudrait, ce me semble, former la *Chaîne d'union* avec des voleurs de grands chemins. — Hélas! que de *faux frères* qui, dès leur entrée dans l'*Ordre*, ont menti et fait mentir leurs *parrains* en se déclarant « *libres et de bonnes mœurs!* » Combien qui

se sont parjurés sciemment en protestant de leur *sincérité* et en prononçant leurs engagements, si faciles, si doux à suivre pour l'homme droit et honnête! Et que l'on ne croie pas que tout ceci s'adresse plus particulièrement aux *Loges* de notre *Orient* qu'à celles des autres pays; car en cela nous ne faisons le plus souvent que subir le contre-coup ou suivre l'exemple de désordres bien autrement compromettants pour la dignité de l'*Ordre*.

Ah! j'avais bien raison de dire que les sages fondateurs et restaurateurs de la Maçonnerie n'avaient pas prévu qu'une chose aussi sainte dût un jour être prostituée de cette manière par leurs successeurs. Cependant, l'*Ordre* lui-même ne doit pas être plus comptable de ces excès, que le Christianisme ne peut l'être des horreurs commises en son nom. Faut-il s'étonner de rencontrer encore des *compagnons scélérats* ou même quelques *maîtres* simoniaques et prévaricateurs dans une association volontaire, composée de plusieurs millions d'individus, quand il devait déjà se trouver un traître parmi les douze premiers disciples de Christ? — Portons nos regards plus haut et plus loin, et ces taches disparaîtront devant le majestueux ensemble de notre édifice. Que tous les *vrais* et *fidèles maçons* soient *attentifs aux travaux*, et les faux frères seront bientôt confondus et réduits à l'impuissance.

3° *Détruire chez les* profanes, *dont les yeux pourraient peut-être se tourner vers cette* première lumière, *quelque chose de la méfiance et des préjugés absurdes qu'ils nourrissent à notre égard.*

Dieu soit loué! il est encore des *Orients* où il y aurait plus de peine à décréditer la Maçonnerie qu'à la défendre;

en Suède, en Angleterre, dans certaines parties de l'Allemagne, aux États-Unis, le titre de *Maçon* équivaut à la meilleure recommandation possible, même dans le monde *profane;* ce qui prouve assez qu'il ne tient qu'à nous de faire respecter nos institutions si nous le voulons bien. Il faut avouer que parmi les griefs formulés contre nos *mystères*, il en est de si ridicules et de si peu sincères, qu'on ne peut s'empêcher de renvoyer leurs auteurs à la fable du *renard et des raisins*, ou à celle des *bâtons flottant sur l'eau;* c'est que chez ceux qui prétendent juger sans connaître, il n'est guère de milieu entre la suffisance et la crédulité. Il est d'autres préjugés qui reposent sur l'ignorance la plus grossière, ou, tout au moins, sur une étrange confusion des temps, des lieux et des choses, grâce à ces prétendues *révélations* dans lesquelles le vrai maçon ne verra qu'une profanation stupide, frivole ou malveillante, de la lettre sans l'esprit. Mais, il faut reconnaître aussi qu'un grand nombre de préventions à notre égard ne sont que trop souvent légitimées par des désordres dans le genre de ceux que j'ai signalés plus haut, et qu'il est peu d'*Orients* où la Maçonnerie ne soit en souffrance par les abus, les impérities et les scandales publics de ses faux adeptes.

Au reste, à quoi bon m'étendre davantage sur un sujet dont la connaissance est aujourd'hui plus que jamais à portée de tous ceux qui la *désirent sincèrement*, et à qui l'on peut dire : *Venez et voyez!*

Venez donc, vous qui êtes isolés et délaissés dans ce monde, vous retrouverez souvent plus que vous n'avez perdu; le lien qui nous unit a été tout puissant là ou ceux de l'intérêt ou du sang avaient échoué. Venez, vous que le doute tourmente et agite en tout sens; après vous avoir

relevés à vos propres yeux, nous vous remettrons sur le *Chemin de la Vérité.* Venez, vous tous qui êtes « travaillés et chargés, » votre âme fatiguée trouvera parmi nous les délassements qui lui manquent ailleurs. Venez, « *hommes de bonne volonté*, » dont les nobles intentions ont été jusqu'ici méconnues ou impuissantes, car c'est tout un monde nouveau qui sera livré à votre exploitation. Venez, venez tous, vous qui êtes déjà nos *frères* sans le savoir; « venez et voyez, *demandez et on vous donnera*, *cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira!* » — Toutefois, ne frappez pas en aveugles, car vous risqueriez de vous fourvoyer étrangement. Mais sachez d'avance, pour vous guider dans vos *recherches*, que nos statuts condamnent, avec une égale sévérité, l'esprit de propagande et les cachotteries prétentieuses, comme choses tout à fait contraires aux intentions et aux véritables intérêts de l'*Ordre.*

Aujourd'hui que les castes disparaissent, et que le privilége de l'individu tend toujours davantage à s'effacer devant l'*égalité de tous*, c'est plus que jamais au point de vue de l'*association* qu'il faut considérer l'ordre de la Franc-Maçonnerie. Mais encore faut-il comprendre ce grand principe qui, semblable à une épée à deux tranchants, blessera toujours ceux qui ne sauront pas en faire l'usage convenable. Voilà pourquoi j'ai cru devoir faire précéder les parties historiques et statistiques de cet ouvrage de quelques considérations générales, sur lesquelles je n'aurai plus besoin de revenir. Sous ce rapport, cette première partie, c'est-à-dire la *seconde planche*, ne sera donc qu'une sorte de *théorie du droit d'association, systéma-*

tiquement développée au point de vue maçonnique, et autant que possible dans l'esprit de notre siècle; œuvre ingrate, peu attrayante, sans doute, mais propre à aplanir d'avance le terrain que je désire pouvoir parcourir sans entrave.

Pendant que je travaillais à ébaucher cette première partie, dont le pendant manque chez presque tous les auteurs maçonniques, j'eus le bonheur de tomber sur l'ouvrage du frère Édouard Bobrick[1], intitulé: « *Histoire de la Franc-Maçonnerie, son idée fondamentale et sa constitution développées selon l'esprit de notre siècle.* » De nos jours, on n'a peut-être rien écrit de plus profond, de plus clair, et de plus pratique en pareille matière; aussi, j'avoue que, sans l'excellente traduction du frère *Lenz*, mon premier soin eût été de faire connaître aux maçons de la langue française un livre qui devrait figurer dans toutes nos bibliothèques. Dans la partie historique de cet ouvrage, on reconnait d'un bout à l'autre un ami sincère et scrupuleux de la vérité, qualité plus rare qu'on ne le pense en pareille matière. La seconde division est consacrée au développement *maçonnique* des vues de l'auteur sur la *religion*, l'*état* et l'*art;* car c'est dans la réunion harmonique de ces trois grandes forces vitales de l'humanité qu'il trouve l'idée fondamentale de la Franc-Maçonnerie. — En effet, rien n'est plus vrai, surtout au point de vue de notre influence sur la société humaine. C'est la solution toute naturelle d'un problème que bien des frères ont cherché, comme

[1] *Édouard* Bobrick, docteur en philosophie, professeur et ancien recteur de l'université de Zurich, membre de la *Discrétion* et *modestia cum libertate*, R.·. de Zurich, membre honoraire de plusieurs sociétés savantes, etc., etc.

moi, à résoudre ; l'*Ordre* lui-même a constamment travaillé dans ce sens avant que cette vérité fût aussi nettement formulée. Je l'ai adoptée pleinement pour la développer à mon tour, moins comme idée fondamentale, il est vrai, que comme base pratique, ou plutôt comme *échelle architectonique* et moyen d'exécution qu'il ne faut cependant pas confondre avec le mobile et le but final de notre association. — Enfin, la troisième et dernière partie du même livre, contient un modèle de *constitution*, tout un système de *droit maçonnique* auquel il n'y a rien à ajouter, et que nous devons nous contenter de suivre, même de loin.

On doit comprendre, d'après ce léger aperçu, qu'une bonne partie de l'ouvrage du frère *Bobrick* n'est pas à la portée de toutes les intelligences, et que c'est par cette raison que ce livre remarquable a eu moins de retentissement que tant d'autres plus nouveaux qui ont su exciter l'intérêt aux dépens du bon sens et de la vérité, absolument comme un livre d'images plaira davantage à un enfant que son abécédaire. — En effet, le profond et savant professeur allemand (et c'est, en général, le cas de ses compatriotes) suppose à ses lecteurs une instruction au moins égale à celle qu'il a droit d'attendre de ses élèves universitaires, tandis que les *sept arts libéraux* qui récréaient nos devanciers, en dehors de leurs travaux humanitaires, sont aujourd'hui parfaitement inconnus, même de nom, à la bonne moitié des membres de l'*Ordre*.

Quant à moi, mon ambition devant naturellement se borner à offrir aux frères les moins avancés une instruction tout à fait élémentaire et surtout pratique, j'ai bien plus visé à leur faire comprendre d'où nous venons et ce que nous sommes réellement que ce que nous pour-

rons être un jour. J'ai donc tenté, dans une *partie générale*, servant d'introduction, et en vue de l'*association philantropique*, ce que le frère Bobrick et d'autres ont fait plus particulièrement pour le droit maçonnique proprement dit.

Dans les parties historiques et statistiques, je me suis surtout attaché, en puisant directement aux sources les seules dignes de foi[1], à séparer le vrai de l'invraisemblable et du faux; à distinguer la réalité des fictions, les faits historiques des traditions ou des simples conjectures; à indiquer le véritable esprit maçonnique au milieu des tendances étrangères qui se sont si souvent attachées à le fausser; en un mot, à écarter *les ténèbres* dont l'ignorance, l'ambition, la cupidité et l'amour du merveilleux ont voilé *la vraie lumière*. Ses rayons vivifiants sont aussi faciles à distinguer des lueurs blafardes des *faux prophètes* que la saine vérité l'est des sophismes. On trouvera donc ici fort peu de mythologie; mais, par compensation, beaucoup de citations et de faits authentiques, trop peut-être, pour ceux qui ne seront pas assez versés dans l'histoire pour en saisir le fil: car l'étude approfondie de l'histoire de la Maçon-

[1] C'est-à-dire dans les monuments, les inscriptions et les auteurs classiques de l'antiquité, pour ce qui regarde cette partie de l'histoire. — Pour le moyen-âge, le plus possible, dans les historiens ecclésiastiques et laïques de cette époque mémorable, surtout dans les *documents historiques* qui nous sont propres. — Enfin, pour tout le reste, dans les meilleurs ouvrages maçonniques ou profanes, anglais, allemands, italiens et français. — A ce sujet, je saisis avec empressement l'occasion de témoigner ici encore une fois ma reconnaissance aux Frères obligeants qui ont bien voulu me prêter ou me faire avoir les livres qui manquaient à ma propre bibliothèque ou à celle de ma loge, déjà très-riche à cet endroit.

nerie suppose décidément une instruction au-dessus de la moyenne; heureusement qu'il n'en est pas de même de sa doctrine, qui est à la portée de toute intelligence droite et sincère. Sous ce rapport bien des *profanes* sont *maçons* sans s'en douter, et le simple *apprenti* est souvent plus avancé que celui qui peut se signer T.·. L.·. G.·. — Il suffit aussi d'un peu de pénétration et de bon sens pour comprendre que le *dernier mot* d'un Ordre aussi antique et aussi formidable que le nôtre n'est pas dans ces phrases sans fin qui, traduites en langue vulgaire, se bornent et se réduisent aux lieux communs de la morale la plus triviale, ni dans ces utopies, aussi absurdes que dangereuses, ni encore moins dans ce déisme de fantaisie qui ne sert souvent qu'à mieux cacher, chez ses adeptes, l'absence complète de tout principe religieux.

Aussi, est-ce pour éviter tout équivoque à ce sujet que j'ai consacré une *planche* à l'application pratique des principes de la Maçonnerie, soit dans l'*Ordre*, soit dans la vie ordinaire, et cela toujours dans leurs rapports avec la Religion, l'État et l'Art. — Enfin, j'ai pensé ne pouvoir mieux terminer et compléter cet ouvrage qu'en offrant à mes lecteurs, avec la permission de mes *Autorités supérieures*, une réimpression de la *Règle maçonnique à l'usage des Loges réunies et rectifiées*, *arrêtées au Convent général de Wilhelmsbad*, en 1782; document trop négligé de nos jours et qui présente un résumé clair et précis de la doctrine maçonnique.

Je ne me fais point illusion sur les difficultés de ma tâche et je ne me cache point les déceptions qui m'atten-

dent ; il n'est, en effet, aucun sujet sur lequel on ait dit et écrit plus d'absurdités et de mensonges que la Maçonnerie ; pas un qui ait donné lieu à plus de méprises ou qui ait absorbé un plus grand nombre de lieux communs et de suppositions gratuites.

Au reste, je crains peu la critique ; prévoyant fort bien d'où elle me peut venir, je saurai lui répondre. Mais travaillant surtout pour des *frères*, je dois pouvoir compter sur leur indulgence, même pour les défauts les plus frappants de cet ouvrage, dont le style, entre autres, se ressentira nécessairement de l'éducation toute germanique de l'auteur. — Ce que je désire, avant tout, c'est qu'on n'aille pas me soupçonner de quelque préférence pour un parti quelconque, politique ou religieux, alors que je serai forcé d'aborder ces graves questions. Le vrai *maçon* ne doit pas s'attacher exclusivement à tel ou tel drapeau *profane*, et encore moins partager les haines qui les mettent en mouvement. Sa mission est *d'édifier* et jamais de détruire ; et, en fait d'opinion, son titre de *Maçon*, s'il en est digne, doit répondre à tout.

Pour mieux remplir le but de cet ouvrage, qui ne doit pas être autre chose qu'un simple *cours maçonnique*, j'ai cru devoir le partager (outre les divisions nécessitées par le sujet même) en un certain nombre de *planches*, soit discours ou *pièces d'architecture*, dont chacune peut à son tour, ou même séparément s'il le faut, devenir l'objet d'une *séance ordinaire*, comme cela a eu lieu, avant leur publication, dans la R.·. L.·. de l'*Union des Cœurs*. — En cela j'ai voulu répondre de mon mieux aux plaintes, souvent trop fondées, d'un grand nombre de frères, sur l'extrême sécheresse de ces séances dont nos *orateurs*, pré-

2

parés ou non, sont tenus de faire tous les frais; l'histoire si peu connue de notre Ordre est pour le moins aussi riche en instructions que ces éternelles moralités dont nous connaissons par cœur toutes les variantes. — La forme donnée à mon livre me dispensera d'embarrasser ses pages de cette multitude de citations, de renvois et de références, que personne ne pense à vérifier, et qui, en arrêtant inutilement le lecteur à chaque pas, finissent pas détourner son attention du plus essentiel. Je me bornerai donc aux notes les plus indispensables, tant comme pièces justificatives que comme complément du texte, et il y en aura déjà bien assez comme cela.

Si la modeste tâche que je me suis imposée est couronnée de quelque succès, si je puis ainsi ajouter quelques anneaux de plus à notre grande *Chaîne symbolique*, je croirai avoir rendu service, selon mes faibles moyens, non-seulement à notre *Orient* en particulier, mais encore à la Maçonnerie en général ainsi qu'à notre chère patrie, et j'en bénirai *le Grand Architecte de l'Univers*.

IIme PLANCHE.

L'ASSOCIATION.

CHAPITRE Ier.

Origine, mobile et but des associations, selon la nécessité, l'utilité et le devoir.

« Toute puissance est faible à moins que d'être unie. »
(La Fontaine)

« Où l'amour s'éveille meurt le *moi*, l'obscur despote.
« Toi, laisse-le mourir dans la nuit et respire la *liberté* avec l'aurore.
(*Le poète Indien* Dschelaleddin-Rumi.)

L'instinct de l'homme le porte à se rapprocher de ses semblables. — Sa raison lui montre les avantages qu'il peut retirer de ce rapprochement. — L'union, soit le rapprochement plus intime de deux ou de plusieurs personnes dans le but de poursuivre plus efficacement ces avantages, se nomme Association.

Au point de vue le plus général, l'existence de chaque individu, de chaque famille, de chaque nation, l'existence de la société humaine toute entière, même à l'état de na-

ture, repose sur le grand principe de l'association, résultant de la *nécessité* absolue de *nous aider mutuellement*, pour obtenir ainsi ce que nous ne saurions obtenir isolés; principe auquel nous souscrivons forcément par le seul fait de notre entrée dans ce monde. Les brutes de même race suivent la même loi; elles savent s'entendre, quand il le faut, pour donner la chasse à une proie commune. Toute créature vivante sent qu'avant tout « IL FAUT VIVRE! »

En y regardant de plus près, nous découvrons, au sein de la grande société humaine, un nombre infini de nouvelles associations, dont le mobile sera, cette fois, moins la stricte nécessité qu'une sorte d'*utilité* raisonnée; associations différentes les unes des autres, selon la variété infinie de nos qualités ou de nos imperfections physiques et morales. Hélas! tout en reconnaissant ici l'esprit de l'homme, nous verrons rarement ces associations, auxquelles préside d'ailleurs un intérêt tout personnel, tourner au profit de l'humanité en général, ou même à celui de tous les associés; car, dans les concessions que ceux-ci seront obligés de se faire réciproquement, dans la répartition des avantages acquis en commun, le fond de la pensée de chacun sera toujours: « jamais trop pour moi, le moins possible aux autres. » On aide pour se faire aider, et les services sont tarifés d'avance. Les bandes de malfaiteurs en font tout autant. Chacun se dit: « IL FAUT JOUIR! »

Mais lorsque le regard de l'homme aura enfin rencontré et reconnu celui de son Créateur, on verra ce même regard, naguère jaloux et méfiant, se reporter sur ses semblables, transfiguré par l'éclat céleste de l'amour divin et

baigné des douces larmes de la commisération. Ce ne sera plus seulement à des *égaux* que l'homme, éclairé par la religion, tendra une main secourable, mais à des *Frères*, enfants d'un même Père céleste. Ce qui, autrefois, était simplement nécessaire ou utile selon le monde, se changera en *devoir sacré* pour le Ciel. La tolérance, l'assistance mutuelle, ne seront plus le résultat forcé ou calculé de la préférence du *soi*, elles découleront, libres et volontaires, de l'*amour de tous*, dont la pratique sera la *charité* dans son sens le plus noble et le plus étendu. L'association, basée sur ces nouveaux principes, sera *sainte*, parce qu'elle sera bénie du Ciel qui l'aura inspirée; elle sera *humanitaire*, parce que, travaillant au bien de tous, avec résignation et sans arrière-pensée, c'est-à-dire *sans crainte et sans espoir terrestres*, elle deviendra, tôt ou tard, l'objet des vœux de la meilleure partie de l'humanité. Forts de leur bonne cause, ses adeptes feront du but commun un *culte* qui se résumera en ces trois mots: « IL FAUT AIMER! »

Nous voyons donc trois mobiles bien distincts présider à la formation des associations : 1° La *nécessité*, et 2° L'*utilité personnelle;* ces deux premiers mobiles peuvent, en d'autres termes, se confondre dans l'égoïsme (car qu'est-ce que l'homme le plus méritoire selon le monde, aux yeux de Celui qui ne juge que sur les intentions); 3° Enfin, l'*amour du bien général*, qui, dans notre état actuel d'imperfection, entraîne nécessairement le désir du mieux, le perfectionnement, le *progrès*. — Or, ce dernier mobile est essentiellement celui qui dirige, dans ses travaux, l'Ordre auguste auquel ces pages sont consacrées. « IL FAUT AIMER! » telle est la devise suprême que les vrais

et fidèles *maçons* de tous les temps, ont gravée dans leurs cœurs. Aussi, aurons-nous, en parlant désormais d'*associations*, plus particulièrement en vue celles qui se sont basées sur des principes analogues, et plus particulièrement encore celles qui peuvent avoir été, ou qui ont été réellement en rapport avec la grande *confrérie* des Francs-Maçons.

CHAPITRE II.

De l'organisation intérieure des associations.

CONDITIONS ESSENTIELLES: *Pactes d'union, de constitution et de subordination.* CONDITIONS ÉVENTUELLES: *Secret; preuves de capacité; serment de fidélité; distinctions rénumératives; importance des formes.*

Si l'on veut qu'une association ait assez de consistance pour porter ses fruits et remplir son mandat jusqu'au bout, il ne suffit pas simplement de s'*associer*, mais il faut encore donner à ce nouveau corps, souvent composé d'éléments étrangers les uns aux autres, *des formes* et *une organisation* propres à l'accomplissement du but pour lequel il est créé.

En présumant du fait même de l'association, une certaine uniformité de volonté, quant au but, entre tous les associés, encore faudra-t-il que cette uniformité devienne *unité de volonté*, soit *volonté indépendante*, pour se traduire ensuite en *unité et indépendance d'action*. — A cet effet, les associés s'engageront par un PACTE D'UNION, à

considérer ce *but*, qui devra donc être assez clairement expliqué pour être compris de tous, comme une condition inviolable imposée à leur volonté. Il en résultera, pour chacun, le *droit* de participer à l'accomplissement du but et le *devoir* de ne jamais y manquer, ou, tout au moins, celui de ne pas agir contrairement à ses intentions.

Ce n'est pas tout; l'accomplissement du but exige *des moyens* et *leur application*. Mais, comme à cet égard, les opinions pourraient varier à l'infini entre les associés, obligés par le pacte d'union à regarder le *but*, seulement, comme invariable, ils souscriront, pour éviter toute désunion quant aux *moyens* et à leur emploi, à un PACTE DE CONSTITUTION.

Toutes les dispositions contenues dans la constitution et tous les changements qu'on pourra y apporter devront toujours partir du *pouvoir souverain*, c'est-à-dire de la totalité des associés, ou des autorités auxquelles ils auront librement soumis leurs volontés individuelles.

Enfin, vis-à-vis de la constitution, les associés concluront le PACTE DE SUBORDINATION, afin de s'assurer *le sacrifice libre de la liberté individuelle à la volonté de tous*, qui deviendra ainsi la *volonté souveraine* de l'association.

A ces conditions, inséparables de toute association sérieuse, diverses circonstances pourront en ajouter d'autres plus spéciales.

Si le but qu'on a en vue est entouré de difficultés, ou même de dangers, si les moyens à employer sont en opposition flagrante avec des principes trop puissants pour être combattus ouvertement, l'association ne pourra poursuivre ses travaux et échapper aux périls imminents qui la

menaceraient sans cesse, qu'en ralliant ses forces sous l'égide protectrice du SECRET. Elle trouvera ainsi, dans les ombres du mystère, qui voileront, s'il le faut, jusqu'à son existence, un nouveau motif d'union et d'intimité entre ses membres, un asile assuré, *un rempart impénétrable* et, au besoin, une arme formidable contre ses ennemis. — Pour peu que l'association soit nombreuse et étendue, il va sans dire que les associés devront alors convenir entre eux de *certains moyens de se reconnaître et de s'entendre partout, quelle que soit la position dans laquelle ils se trouvent.*

Ces circonstances rendront plus urgente encore la nécessité de s'assurer, par tous les moyens possibles, de l'APTITUDE et de la SINCÉRITÉ des associés qui, à cet effet, seront *examinés et éprouvés sévèrement* avant que d'être admis dans l'association.

Souvent aussi, et pour mieux éviter toute chance de surprise ou de trahison, un *serment solennel*, *terrible* même, viendra corroborer encore la FIDÉLITÉ de l'associé à tous ses engagements.

Comme, de prime abord, le nombre et la valeur relative des qualités requises par l'association se rencontreront nécessairement à des degrés très-différents chez les associés, et cela surtout quand l'association aura passé à l'état d'*Ordre permanent*, il sera prudent et équitable, il conviendra même dans l'intérêt de la subordination générale, d'établir entre eux *certaines distinctions progressives* qui deviendront ensuite la *récompense du zèle et de la capacité*, et qui, par conséquent, seront *graduellement accessibles* à tous les associés selon leurs mérites envers l'association.

Enfin, là comme ailleurs, la *précision et l'harmonie dans les formes, la pompe et la solennité des cérémonies*, ces agents si puissants sur les sens et sur l'imagination de l'homme[1], seront employés tour à tour, pour exciter l'intérêt et maintenir l'attention, pour réchauffer le zèle et relever l'importance des engagements, pour consacrer de précieux souvenirs, en un mot pour donner à toute chose un charme toujours nouveau et instructif, toujours en harmonie avec le plan général de l'association.

Nous verrons plus loin quand, comment et pourquoi tous ces caractères généraux et constitutifs des associations ont été appliqués à celle de la Franc-Maçonnerie.

CHAPITRE III.

Quels sont les moyens d'action des associations pour l'accomplissement du but. — Distinction entre elles à ce sujet — Inconvénients de l'emploi exclusif ou immodéré de l'un ou de l'autre de ces moyens.

Tout en obéissant au même mobile primitif, l'amour de l'humanité, et tout en marchant vers le même but final, le bien public, les associations humanitaires pourront différer entre elles quant aux moyens et selon l'emploi

[1] On a beau vouloir philosopher sur l'inutilité ou la vanité des formes; il en faut partout, le monde ne peut s'en passer. Le respect pour les choses religieuses, l'autorité magistrale, la discipline militaire, la bonne foi dans les moindres transactions, la décence dans nos rapports les plus insignifiants, tout cela tient plus qu'on ne le pense à l'observance des formes.

de ces moyens pour l'accomplissement du but; elles devront aussi nécessairement se ressentir du plus ou moins d'étendue qu'elles donneront à leur cercle d'action. Car, si celui-ci ne doit pas être trop restreint, d'un autre côté l'association risquerait de perdre cette unité d'intérêt et de volonté, dont elle tire sa force vitale, en s'agitant, en vue d'un but trop éloigné, dans un cercle d'action trop étendu ou trop indépendant de la véritable sphère humaine.

Pour éviter ces écueils, qui ont jeté tant d'*ateliers* dans le *sommeil*, l'association comprendra que, faisant elle-même partie de cette société humaine à laquelle elle veut venir en aide, il faut qu'elle se pénètre, qu'elle se nourrisse elle-même, pour les développer et les appliquer ensuite, de ces éléments fondamentaux, qui sont pour l'avancement de l'humanité, ce que la lumière, le sol et la sève sont pour la croissance de l'arbre. Ces principes indispensables de vie, de santé et de progrès sont au nombre de trois: La RELIGION, l'ÉTAT et l'ART.

Il va sans dire que chacun de ces mots doit être pris ici dans son sens le plus étendu; d'après cela, *la Religion* ne peut pas être séparée de la morale; *l'État* comprend la politique, c'est-à-dire l'art de gouverner et ce gouvernement lui-même sous toutes ses formes; enfin, le mot *Art* s'applique aussi bien aux sciences, aux métiers, au commerce, à l'industrie en général, qu'aux beaux-arts proprement dits. Il n'est donc rien de beau, de bon et d'utile qui ne trouve sa place dans l'une ou l'autre de ces trois grandes divisions.

Selon que les associations humanitaires adopteront plus particulièrement l'une ou l'autre de ces trois formes sous

lesquelles la raison libre de l'humanité se manifeste, nous aurons :

1° Des associations religieuses (ou morales).

Exemples : Les *ordres monastiques*, les frères moraves, certaines églises dissidentes, ainsi que toutes les sociétés qui ont pour objet principal le culte divin, la bienfaisance, la moralisation des hommes, etc. etc.... Ah ! que notre siècle, si vanté, paraît sec et froid quand on compare l'esprit étroit et systématique de nos institutions modernes à l'abnégation enthousiaste qui inspira les premières corporations religieuses du moyen-âge !

2° Des associations politiques.

Ici certes, les exemples ne manquent pas. Heureux les peuples, si les intentions de ceux qui prétendent les régénérer sont réellement à la hauteur des mots sacrés placés en tête de leurs programmes ! Mais en attendant que nous soyons mieux éclairés à ce sujet, je me bornerai à citer, comme exemple historique de l'association politique, *la Chevalerie* du moyen-âge, ce mot résumant à lui seul tout ce que les hommes ont jamais pu faire de plus noble et de plus grandiose pour leurs semblables dans le domaine de *l'État*.

3° Des associations artistiques.

C'est-à-dire celles qui ont principalement pour objet les beaux-arts, les sciences, les métiers, le commerce, l'industrie en général. C'est à l'élan donné par les fameuses *corporations* ou *maîtrises* du moyen-âge et de la renaissance que les arts ont dû leur siècle d'or. Tout connaisseur con-

viendra qu'il n'est pas jusqu'aux objets de première nécessité qui ne portent le cachet du goût exquis de cette époque où le simple artisan était souvent, dans son genre, un artiste distingué. Aujourd'hui que l'économie et le gain sont devenus le beau idéal auquel il faut aspirer avant tout, c'est l'artiste qui devient artisan. Les sciences mêmes sont cultivées bien plus en raison des avantages tout matériels qui en résultent, que pour élever l'âme et former l'esprit. Et cette dégradation dans le domaine de *l'Art* est loin d'être compensée par la satisfaction plus étendue de ces besoins et de ces exigences qu'une folle concurrence n'a fait que multiplier à l'infini, et que « *le droit au travail* » voudrait maintenant imposer à tout le monde. Nous subissons donc la réaction de la violence imposée à l'industrie. (Voyez la VII[e] Planche.)

C'est un fait acquis à l'histoire, — et la nature, dans sa sphère, nous offre des enseignements analogues, — que le développement moral et intellectuel d'un peuple ou de l'humanité en général, dépend de la plus parfaite égalité et unité possible dans la marche progressive de ces trois éléments fondamentaux de toute civilisation : *la Religion, l'État et l'Art.* Mais hélas! l'histoire nous apprend aussi que les instants où on les a vus marcher *de front* sont rares et de courte durée, surtout dans nos contrées occidentales. C'est que ces forces humanitaires dévient du noble but qui leur est assigné et marchent à leur dissolution dès qu'elles cessent de s'observer entre elles pour s'appuyer l'une sur l'autre. En effet : que serait pour les hommes une *Religion* entièrement indépendante des autres besoins et aspirations du cœur humain, sinon un rêve

incommode, une chimère, une vaine illusion? — Que serait *l'État*, dans les mêmes conditions d'isolement, sinon une machine plus ou moins compliquée, mais dont les rouages s'arrêteraient bientôt faute d'alimentation ou de force motrice? — Enfin que serait *l'Art* complétement abandonné à lui-même, sinon la parole sans l'esprit, la lettre morte?...

Il va sans dire que les associations qui seront les manifestations vivantes de l'un de ces trois principes, à l'exclusion des deux autres, subiront elles-mêmes les inconvénients de cette exclusion; le zèle immodéré en faveur d'un moyen unique troublera la clarté des vues, au point que ce moyen, à force de prodiguer son emploi, finira par remplacer le but lui-même. Alors, de deux choses l'une: ou ce moyen s'épuisera, ou bien cette force morale, condensée outre mesure, fera explosion au dehors. Dans ces deux cas, l'équilibre nécessaire entre *la Religion*, *l'État et l'Art* sera rompu pour longtemps; car, l'excès dans un sens provoque toujours un excès dans le sens opposé. C'est ainsi que l'impiété marche à la suite du fanatisme, que les utopies dangereuses provoquent des coups d'état plus dangereux encore; c'est ainsi que les arts et les sciences sont profanés, et que l'industrie et le commerce tombent tout à coup, du faîte de la prospérité, dans les crises les plus désastreuses. — En y réfléchissant un peu, on comprendra que tous les fléaux de ce genre qui désolent la société n'ont le plus souvent pas d'autres causes que le développement factice et la fausse application d'un principe excellent par lui-même.

Qu'il me soit permis de citer à ce sujet un exemple dont nous sommes tous les témoins affligés ou les victimes.

Quels sont les résultats si vantés de ce prodigieux développement de *l'industrie* qui caractérise si particulièrement notre époque? Quelle cause humanitaire ce développement a-t-il servi?

Ce n'est pas celle de *la Religion*, qu'il tend à détruire par ses tendances à matérialiser toute chose.

C'est encore moins celle de *l'État*, qui semble approcher de sa dissolution.

Ce n'est surtout pas la cause de *l'Industrie* elle-même, qui n'a jamais été plus ingrate envers ses véritables enfants.

Ce prodigieux développement de l'industrie, aux dépens des autres éléments humanitaires, a, par contre, merveilleusement servi la cause du privilége et de la cupidité; et le voilà déjà, malgré sa marche gigantesque, hors d'état de satisfaire aux innombrables exigences qu'il a créées et qu'il ne fait que multiplier toujours davantage, à mesure qu'il invente de nouveaux moyens de les apaiser; car, là où il s'agira de leurs jouissances terrestres, quand les hommes diront-ils: *C'est assez?* (Voyez la VII[e] Planche.)

Cependant, il s'est trouvé des associations qui, pour éviter les écueils attachés à l'emploi d'un moyen unique, ont essayé de lui en adjoindre un autre, et de puiser ainsi à deux sources différentes.

Ces combinaisons ont fait naître:

1° Les associations politiques et religieuses.

Exemple: Les *ordres religieux et militaires* du moyen-âge, tels que ceux des *Chevaliers de St-Jean*, des *Templiers*, de l'*Ordre teutonique*, le Tribunal Vehmique (Vehm-

gericht), etc., etc. Je laisse au lecteur de voir s'il placera la société dite *de Jésus* dans cette catégorie.

2° LES ASSOCIATIONS RELIGIEUSES ET ARTISTIQUES.

Exemple: Au moyen-âge, les fameuses *confréries d'artistes* ou d'*artisans*, dont il reste encore quelques traces dans les pays catholiques, et qu'il ne faut pas confondre avec les associations purement artistiques que nous avons signalées plus haut.

3° LES ASSOCIATIONS POLITIQUES ET ARTISTIQUES.

C'est sous cette forme que se présente aujourd'hui le plus grand nombre de ces associations industrielles qui s'agitent autour de nous, et qui paraissent avoir compris, à leurs dépens, les dangers d'un moyen unique. Je regrette que les bornes que je me suis prescrites ne me permettent pas de m'arrêter ici, pour montrer combien l'alliance de l'*État* et de l'*Art* est dangereuse quand elle n'est pas éclairée et cimentée par la *Religion*. Il suffit de faire remarquer, en passant, que c'est au sein même de l'industrie que se forme le contrepoids terrible qui, si souvent, s'oppose à ses progrès, et la menace jusque dans son existence. Un suicide monstrueux pourrait bien être, une fois ou l'autre, le résultat final de ce développement factice d'un élément que l'on aurait dû, moins que tout autre, pousser au-delà de ses limites naturelles. — Mais, revenons à notre sujet.

Tout en convenant que ces associations à double moyen devraient avoir plus de puissance et plus de durée que les précédentes, nous remarquons cependant que l'expérience ne l'a pas prouvé pour la plupart d'entre elles. L'un des deux

éléments, dont elles se sont servies, a toujours fini par l'emporter sur l'autre, et l'on a bientôt vu se renouveler tous les excès attachés à l'emploi exclusif d'un moyen unique. On dirait qu'il est de la nature du nombre *deux* de se montrer incomplet dans toutes ses applications. Il est, en effet, bien difficile d'établir et surtout de conserver l'équilibre entre *deux* forces différentes qu'il s'agit de développer également et d'amener ensemble au même but; si tant est que les sociétés en question aient toujours essayé sérieusement cet équilibre, ce qui, chez la plupart, paraît assez douteux dès leur origine. — Nous savons que l'union et l'harmonie entre *trois* éléments, physiques ou spirituels, est beaucoup plus aisé à obtenir; je dirai même que c'est la seule praticable. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, la supériorité du nombre *trois* a été si universellement reconnue, qu'il en est devenu comme sacré.

Les associations qui, en vue de cette vérité, ont entrepris de poursuivre le noble but humanitaire, par l'équilibre entre la *Religion*, l'*État* et l'*Art*, et qui ont ainsi su représenter et pénétrer plus complétement la société humaine toute entière en rassemblant ses trois grandes forces civilisatrices en un seul faisceau, ces associations, dis-je, ont mérité plus particulièrement le beau titre d'ASSOCIATIONS SOCIALES.

Au reste, n'en cherchons pas plusieurs. L'immensité du champ d'action, l'universalité des moyens et la grandeur de la tâche, exigeaient le concours assidu de tous les vrais amis de l'humanité, enrôlés sous la même bannière. Entre eux, toutes les tendances individuelles, locales, nationales ou autres, devaient s'effacer devant la sainteté du mobile et la grandiose sublimité du but. En un mot, il ne

pouvait, à ce point de vue, exister à la fois qu'une seule association humanitaire et sociale, enrichie, il est vrai, de l'expérience et de la sagesse de toutes celles qui, sous d'autres noms, l'ont précédée dans la même voie.

Ainsi donc, honneur à toi, ordre antique et sacré de la *Franc-Maçonnerie !* Honneur, salut et fraternité à ces millions d'*ouvriers* que tu as su mettre à l'œuvre sur toute la surface du globe! Honneur enfin, à ce *saint Temple fondé sur la* Sagesse, *décoré par la* Beauté *et soutenu par la* Force, qu'ils ont entrepris de t'élever sous les auspices et à la gloire du *Grand Architecte de l'Univers !*

IIIme PLANCHE.

PREMIÈRE PARTIE HISTORIQUE.

Mystères, Dogmes et Associations humanitaires de l'antiquité païenne et judaïque.

CHAPITRE Ier.

***Idée première de la Maçonnerie**, — Ses motifs politiques et moraux. — **Les gymnosophistes.** — Initiation aux Mystères sacrés de l'antiquité païenne : dans **l'Inde** (caste des Brahmines), — en Égypte (les colléges des prêtres préposés **aux Mystères d'Isis** et d'Osiris), — chez les Grecs (les Mystères d'Eleusis et **de Samothrace**).*

« Ex Oriente Lux ! »

« Where dyd ytt begynne !
« Ytt dyd begynne with the fyrste menne in the
« este, whyche were before the ffyrste menne of
« the weste, and comynge westlye, ytt hathe
« broughte herwyth alle comfortes to the wylde
« and comfortlesse. »

(*Interrogatoire sur les Mystères de la Maçonnerie, sous Henri VI.*)

Quand une idée généreuse ou une vérité nouvelle viennent à germer dans l'esprit d'un homme vraiment supérieur, celui-ci comprend le devoir et sent d'ailleurs le besoin de se départir de ses découvertes en faveur de la société humaine ; non pas moyennant salaire, comme s'il

s'agissait d'un secret de fabrique méritant brevet d'invention, mais *librement* et, s'il le faut, au prix de son repos, de sa fortune et même de sa vie; car c'est une *mission providentielle* qu'il a à remplir vis-à-vis de ses semblables.

Toutefois, avant de se mettre à l'œuvre, et dans l'intérêt même du succès, il devra examiner la nature et l'état présent du champ livré à son exploitation. En d'autres termes, si le degré d'intelligence de ses contemporains, si l'état des choses et des temps le lui permettent, il n'hésitera pas à donner à ses communications toute la publicité dont elles seront susceptibles. Mais dans le cas contraire, et ce sera le plus fréquent, il ne confiera d'abord ses secrets qu'à un petit nombre d'élus (*probis et paucis*), capables de les apprécier à leur juste valeur, et dont la tâche sera, non-seulement de conserver et de développer cette idée ou cette vérité nouvelle jusqu'au moment de son application possible, mais encore de préparer et de hâter ce moment par tous les moyens en leur pouvoir.

Cependant, cet état transitoire pourra durer fort longtemps; selon l'importance du but, il pourra même durer éternellement; car, quand les hommes, pris en masse, seront-ils suffisamment éclairés sur leurs véritables intérêts? — Le nombre des initiés s'accroîtra donc indéfiniment; leurs rapports intimes, joints à l'expérience et à l'étude, feront naître de nouvelles découvertes et étendront le cercle de leurs lumières; l'association sentira bientôt la nécessité de se constituer plus solidement, selon les principes que nous avons développés aux Chapitres II et III de la Planche II; elle grandira ainsi en lumière, en force, en importance, et finira souvent par prendre un rang et des

attributions spéciales dans l'organisation religieuse, politique et sociale d'un pays.

C'est ainsi que nous pouvons nous expliquer comment, dès la plus haute antiquité, certaines vérités religieuses, et avec elles le sacerdoce; comment certains principes de l'art de gouverner, et avec eux le gouvernement lui-même; comment certaines connaissances importantes, et avec elles le privilége de leur application; comment, dis-je, toutes ces choses ont pu devenir la propriété exclusive et transmissible de ces sociétés secrètes connues sous le nom générique de *mystères,* parce qu'elles étaient, en effet, énigme et mystère pour les *profanes,* c'est-à-dire pour tous ceux qui ne leur avaient pas été affiliés.

En y réfléchissant, nous comprendrons que c'est à cette sage politique que les plus grandes institutions de la *Religion,* de l'*État* ou de l'*Art,* ont dû ces succès prodigieux qui confondent la raison. A peine à l'œuvre, leur origine passe à l'état de *mythe,* et les ressorts purement humains sont habilement cachés sous un voile impénétrable.

Leurs adeptes savent bien que chez les masses la raison est toujours devancée par l'imagination; que les hommes, quoiqu'on dise de leur reconnaissance, seront toujours plus frappés et, par conséquent, mieux disposés à user d'un bienfait dont la source leur restera inconnue ou entourée des prestiges du merveilleux; que l'influence du bienfaiteur ignoré sera donc beaucoup plus grande et sa tâche plus facile. Il y a plus: celui qui travaille à réprimer les passions des hommes doit d'abord commencer par étudier ces passions et, pour cela, il se mettra hors de leur portée;

car, comment les juger sainement tant qu'on reste soi-même sous leur influence?... Nous voyons que tous les grands législateurs de l'antiquité ont travaillé dans le *silence et la solitude*. C'est dans les déserts que Moïse et le Christ lui-même se préparèrent à leurs saintes missions[1].

, Voici quant aux motifs *politiques*.

Mais il en est d'un ordre bien supérieur pour justifier des moyens que des gens superficiels pourraient, à leur point de vue, envisager comme contraires aux règles de la franchise. Ce n'est pourtant pas là que les *profanes* trouveraient à satisfaire leur curiosité touchant nos *mystères*. Les moyens de la maçonnerie de tous les temps sont hautement avouables et dignes du but à l'accomplissement duquel ils ont été jugés indispensables.

Au point de vue *moral*, l'ostentation qui accompagne les bonnes actions ne fait jamais l'éloge de leurs auteurs. Disons, en passant, qu'elle leur attire toujours, bien malgré eux il est vrai, mais aussi très-inutilement, pour le moins autant de mécomptes que de satisfactions. Compter sur la reconnaissance d'autrui, c'est faire trafic du bienfait, et lui ôter tout son prix aux yeux du Grand Juge qui tient compte de l'intention avant toute chose. Cette sorte de marché avilit le bienfaiteur, le bienfait lui-même et celui auquel il s'adresse. Ainsi donc, l'homme véritablement moral et sincèrement ami de ses semblables, fera le bien

[1] Ce n'est pas ainsi que cela se passe dans notre siècle. Grâce au savoir-faire de nos législateurs modernes, il suffit maintenant de quelques jours pour doter une nation des institutions les plus importantes. C'est dans le tumulte des assemblées nombreuses, et au milieu des violences de toute espèce qui accompagnent toujours les haines de parti, que l'on prétend aujourd'hui sonder les besoins de l'humanité et y porter remède. Il est vrai qu'il faut y revenir souvent.

sans aucune espèce d'arrière-pensée, c'est-à-dire, *sans crainte et sans espérance* personnelles.

On objectera qu'une telle résignation est bien difficile. J'ajouterai qu'elle est impossible à l'homme qui prétend agir *isolément;* quelque ferme que soit sa volonté, il restera toujours en lui assez d'orgueil pour l'arrêter à chaque pas sur cette voie qu'UN SEUL a parcourue sans hésitation.

Mais il en est de ceci comme de tant d'autres choses que l'homme isolé et réduit à ses propres ressources ne peut atteindre. *La force est dans l'union*, surtout dans le cas présent; non pas seulement à cause de la noble émulation qui s'établira entre gens associés pour une bonne cause, mais surtout aussi parce que, l'*individu,* disparaissant dans le nombre, ne rencontrera plus les obstacles insurmontables que lui suscitaient sa propre individualité. La beauté de sa tâche et la conscience de sa force lui feront braver toutes les déceptions qui pourront l'attendre sur cette nouvelle voie. Oubliant sa propre faiblesse, il reportera son orgueil et ses espérances sur le nouveau Corps dont il fait partie, sachant que celui-ci, sans cesse renouvelé, est maître de l'avenir. Les membres d'une association pareille se soumettront avec joie aux obligations qui leur seront imposées dans son intérêt. — On a remarqué que les règles monastiques les plus sévères étaient toujours aussi les mieux observées. Voyez le *serment* ou plutôt la *promesse de discrétion* que la maçonnerie impose à ses adeptes dès leur entrée dans l'Ordre: Cette promesse, renouvelée à chaque *augmentation de salaire*, s'étend sur un grand nombre d'objets, et parmi les millions d'adeptes qui l'ont prononcée, il n'en est pas un qui n'ait été obsédé cent fois à ce sujet

par la curiosité de ses alentours. Cependant ceux qui l'ont trahie peuvent se compter sur les doigts de la main. Une telle discrétion tient du prodige, pour peu qu'on réfléchisse à la difficulté qu'éprouve toute créature humaine à conserver intact un secret quelconque, fût-ce même celui de ses crimes les mieux cachés. Les *profanes* qui veulent attribuer cette fidélité à la crainte des châtiments que l'Ordre attacherait au parjure, se trompent étrangement dans la nature de ces châtiments, d'ailleurs superflus; car le *maçon* le plus enclin à l'indiscrétion peut avouer, en toute sincérité, qu'en face des instances et des sollicitations les plus pressantes, il n'a pas même éprouvé la tentation de faillir à ses engagements. Quoi qu'on en dise, un secret respecté de cette manière ne peut être qu'un secret bien respectable.

Ce préambule était indispensable pour achever de préparer le lecteur à envisager, sous leur véritable face, les *Mystères sacrés* que nous allons passer en revue.

On peut dire que l'histoire de tous les peuples nous offre quelques traces de ces *mystères;* mais ils sont plus en rapport avec l'imagination idéale et contemplative des *Orientaux* et la stabilité de leur civilisation, qu'avec l'esprit pratique et progressif des peuples de l'occident, où tout tend à prendre des formes plus positives et plus conformes aux réalités de la vie présente.

Là où nous pourrons remonter jusqu'au premier anneau de ces chaînes mystérieuses, nous trouverons qu'il se rattache presque toujours à l'un de ces noms immortels qui brillent comme un phare dans la nuit des temps

et semblent grandir avec l'espace qui nous sépare de leur apparition.

Ce n'est pas le souvenir des grands conquérants et de leur vaine gloire que la postérité reconnaissante conserve avec ce respect qui tient des hommages dus à la Divinité; c'est la mémoire sacrée de ces bienfaiteurs de l'humanité qui, sans autres armes que la voix de la raison et de la nature, surent lui donner des croyances religieuses, des institutions politiques et sociales, des habitudes de bien-être propres à assurer son vrai bonheur[1]. Tel est le respect que les nations portent généralement aux fondateurs de leur religion, à leurs libérateurs, à leurs premiers législateurs, ou même aux auteurs des découvertes les plus importantes[2], qu'elles n'ont souvent pas hésité à les adorer comme des *incarnations de la divinité*[3]. Mais cette reconnaissance est toujours plus ou moins tardive. L'homme supérieur qui consacre ainsi toutes les forces de sa vie, toutes les facultés de son âme, toutes les ressources de son génie au service de ses semblables, prévoit bien qu'il ne pourra contempler l'accomplissement de son œuvre que de *l'Orient d'en haut*. A peine aura-t-il le temps de choisir et d'instruire les *ouvriers* qui doivent lui succéder. A eux le soin de conserver la *lumière* et de la faire luire avec *jus-*

[1] C'est ainsi que depuis plus de 4000 ans l'ombre bienfaisante de *Fohi* règne en Chine avec une autorité que Confucius n'a fait que rendre encore plus sacrée.

[2] L'agriculture, l'architecture, la médecine, la musique, etc., etc.

[3] Telle est l'origine de la plupart de ces demi-dieux dont les Grecs avaient peuplé leur Olympe. La science bienfaisante *d'Esculape* lui procura des honneurs divins et une origine céleste. *Hercule* et *Bacchus* furent élevés au ciel pour leurs travaux humanitaires. Les Péruviens adoraient en *Manco Capac* l'inventeur de l'agriculture et *le fils de la lumière*, etc., etc.

tice, tempérance et *prudence*, pour que les ténèbres de l'erreur ne l'étouffent pas à son aurore ; à eux la tâche de se recruter d'hommes capables de continuer après eux une œuvre qui, selon sa nature, pourra souvent durer éternellement.

Cependant, en analysant de plus près et en comparant entre eux les divers renseignements que l'histoire nous fournit sur les principaux *Mystères* de l'antiquité, nous serons forcés d'attribuer à une source commune, à un premier commencement, les frappantes analogies que nous leur découvrirons, ainsi que les rapports d'intimité qui les liaient fréquemment entre eux. Il nous sera alors plus facile de rétablir de l'un à l'autre cette sorte de parenté qui, par voie de filiation, s'est perpétuée depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Comme parmi mes lecteurs il pourrait se trouver de ces prétendus esprits forts qui n'admettent jamais rien sans preuves palpables, je dois les prévenir que nous ne sortirons pas du domaine de l'histoire *profane*, et qu'ils pourront ainsi vérifier chez les auteurs les plus dignes de foi, non-seulement l'authenticité des détails historiques, mais aussi celle de cette série de rapprochements intimes qui sont autant de preuves en faveur de l'antiquité et de l'importance de la Franc-Maçonnerie proprement dite.

C'est aux *Indiens*, c'est-à-dire au peuple le plus anciennement connu, que l'on attribue généralement la pensée originelle et la première application de ces *mystères* qui, dix siècles plus tard, auraient été transportés des rives du Gange sur les bords classiques du Nil avec les lumières dont ils étaient dépositaires, par cette secte de prêtres que les

Grecs désignèrent ensuite sous le nom de Gymnosophistes (Sages-nus)[1].

Dans ces deux pays, l'Inde et l'Égypte, les membres de ces sociétés secrètes formaient une *caste* héréditaire spécialement chargée du service des autels, comme la tribu de Lévi chez les Juifs; leur place dans l'organisation intérieure de l'État était marquée au premier rang.

Il faut le dire: c'est précisément chez les plus grandes nations que l'on retrouve cette division en ordres distincts, où l'on était admis quelquefois par le fait du mérite, comme en Chine dans la classe des *mandarins,* mais où l'on se trouvait plus souvent encore, et c'était le cas pour les castes indiennes et égyptiennes, par le seul fait du hasard de la naissance.

Les prêtres, les guerriers, les agriculteurs, les marchands, les artisans, formaient donc autant de castes séparées. Il n'était pas permis d'être inutile à l'État; l'emploi que la loi assignait à chacun se perpétuait de père en fils. Si cette règle, si peu comprise de nos jours, ôtait quelques individualités supérieures à la nation qui l'observait

[1] Ce mot, qui s'explique assez de lui-même, ne doit pas être appliqué seulement, comme cela se fait souvent, à cette secte de fanatiques dont on raconte tant d'excentricités, mais aux *Brachmanes* ou *philosophes indiens* en général, ainsi qu'aux sages de l'Égypte. Les anciens nous apprennent que ces philosophes enseignaient *l'immortalité de l'âme,* c'est-à-dire sa céleste origine et son retour au sein de Dieu, après certaines *migrations* destinées à l'*épurer*. Méprisant la vie qu'ils regardaient comme un état de corruption, ils allaient courageusement au devant de la mort qui n'était pour eux qu'une *nouvelle naissance.* Ils ne devaient passer aucun jour sans avoir fait quelque bonne action; ils vivaient en commun, adonnés à l'étude de l'astronomie, de l'histoire de la nature et de la politique, et ne sortaient de leurs retraites que pour *initier* les autres hommes à leurs découvertes. Nous verrons que ce fut chez les gymnosophistes qu'un grand nombre de philosophes grecs puisèrent leur science et leurs doctrines.

strictement, elle avait cependant l'immense avantage de lui donner une *continuité d'hommes utiles* et, partant, cette constance, cette stabilité des choses, qui assurent le bonheur des peuples.

L'ambition et la jalousie forment le levain ordinaire des révolutions; que de fois, en effet, celles-ci ne furent-elles pas l'ouvrage de quelques hommes qui voulurent monter plus haut que leur condition primitive? — En Égypte, ce genre de mécontentement était inconnu, ainsi que les tendances dangereuses qui en résultent toujours. Il n'existait point de motifs de jalousie entre ces castes également respectées et sanctionnées par la religion. L'ambition personnelle était ainsi réduite au silence devant l'utilité publique.

Il en était de même chez les Indiens. C'est certainement à la fidélité respectueuse que cette nation a conservée, jusqu'à nos jours, pour ses anciennes institutions, qu'elle doit la perpétuité de ses idées religieuses, de ses habitudes et de cette sérénité d'âme, qui lui permettent de résister à l'influence desséchante de l'industrie européenne. L'Inde a conservé ses castes, et c'est à celle des *Brahmines* qu'appartient, encore aujourd'hui, l'interprétation des Saintes-Écritures connues sous le nom de *Védas*, et le ministère de cette *triple divinité* ou *Trinité*, désignée par les noms de *Brahma*, *Vichnou* et *Siva* (Dieu créateur, conservateur et destructeur), représentée sous divers emblèmes et entre autres, par la figure géométrique résultant du *cercle encadré dans un triangle équilatéral.*

Mais ce fut en Égypte que ces sociétés secrètes atteignirent leur plus haut degré de développement et d'influence humanitaire; et cela au point de faire des Égyp-

tiens le plus sage, le plus heureux et le plus reconnaissant de tous les peuples de l'antiquité.

Tout le monde connait, au moins de nom, ces célèbres *mystères d'Isis* de *Sérapis*, et d'*Osiris*, vers lesquels accouraient, de tous pays, les hommes les plus illustres de l'époque pour en recevoir instruction et édification. On sait que ce fut dans ces sanctuaires que les philosophes et les législateurs les plus célèbres de l'antiquité allaient apprendre cette *sagesse* qui fit passer leurs noms à la postérité. L'initiation aux mystères égyptiens était en outre, pour le néophyte, comme la collation d'un grade scientifique ou d'un ordre de chevalerie; elle devenait l'occasion d'une investiture publique, rehaussée de tout l'éclat de la pompe orientale.

L'aspect seul des *sphinx* (emblèmes du mystère et de l'énigme) qui, à demi-couchés sur leurs piédestaux, semblaient *garder les avenues* des temples égyptiens, disait assez de quelle manière et par quels détours on arrivait à la connaissance des vérités éternelles dont ils étaient dépositaires. Étrange composé de la femme et du lion, ces animaux fabuleux représentaient aussi l'union de la *force* et de la *beauté*. A la suite de ces sphinx, littéralement *rangés en avenue*, et immédiatement devant l'entrée du temple s'élevaient *les deux colonnes*[1], isolées comme devant le

[1] L'usage des *deux colonnes*, comme monuments historiques ou emblématiques, remonte à la plus haute antiquité. *Josèphe* (liv. 1, chap. 2 des antiquités judaïques) rapporte que les enfants de Seth érigèrent *deux colonnes*, l'une de pierre et l'autre de briques, sur lesquelles ils gravèrent les connaissances qu'ils avaient acquises dans l'astrologie; et il ajoute que de son temps on voyait encore celle de pierre dans la Syrie. — On se rappelle que *Hercule* marquait le *terme de ses travaux* par l'érection de *deux colonnes*. — Quant à celles que Salomon fit

Temple de Salomon, mais ici sous la forme de ces *Obélisques*, purs ou chargés d'hiéroglyphes, et dont la signification a causé de si vives discussions parmi les savants[1].

Quoique les prêtres égyptiens, ou *gymnosophistes*, fussent plus spécialement chargés du service des autels, leur importance n'était pas moins grande dans le domaine de l'État et dans celui de l'Art. C'était un ordre à la fois *religieux*, *politique* et *artistique*[2]. — L'étendue et la variété des connaissances de ces prêtres seront, pour tous les temps, un sujet d'étonnement et de vénération ; nous devons les considérer en outre comme la base fondamentale de la civilisation classique de l'antiquité et, par conséquent, de la nôtre, puisée aux sources de Rome et d'Athènes.

Comme corps politique, leur influence s'étendait sur tous les pouvoirs de l'État, et même sur la conduite du monarque dont ils formaient le Conseil, et qu'ils jugeaient

élever devant son temple, elles peuvent fort bien se rapporter aux *deux colonnes* qui servirent de signe au peuple juif pendant sa marche dans le désert, au sortir d'Égypte. — Au reste, les *deux colonnes* forment un trait essentiel de tous les temples *phéniciens*.

[1] Ce qu'il y a de certain, c'est que ceux des rois d'Égypte qui illustrèrent leur règne par l'érection de ces monuments extraordinaires, le firent presque toujours *à la suite de quelque événement glorieux pour la nation*, ce qui se trouve confirmé par le sens des hiéroglyphes dont ils sont couverts ; de plus, ils en élevaient presque toujours *deux à la fois* ; enfin ces obélisques eux-mêmes étaient ordinairement dédiés *au dieu du soleil*, ce qui justifierait l'opinion qu'ils offraient, ainsi que les pyramides', *un emblème du feu* ou de la *lumière*, à cause de leur forme *pyrique*. — Aucune nation n'a été s'aventurer dans la construction de cs monolithes ; la grandeur romaine elle-même a cru faire tout ce qu'elle pouvait en les transportant à Rome. Cependant on retrouve quelque chose d'analogue dans les monuments des anciens druides.

[2] Voyez le Chap. III de la Planche IIIme.

solennellement après sa mort, pour l'instruction du successeur et des peuples confiés à ses soins.

Il était à prévoir qu'une puissance aussi redoutable porterait tôt ou tard ombrage à l'ambition des rois.

Dans la haute Égypte ou Éthiopie, les gymnosophistes avaient établi leur collége principal dans l'île de *Méroë* couverte, encore de nos jours, des ruines éternelles de leurs temples majestueux. Vers la fin du IVe siècle avant notre ère, le tyran Hergamènes (ou Éryamène) qui régnait alors en Éthiopie, furieux de la barrière qui jusque là avait préservé le pays de ses penchants despotiques, imagina de se défaire de l'ordre entier par le plus lâche et le plus affreux des attentats. Il choisit pour les massacrer un jour où tous les prêtres se trouvaient réunis dans un même temple. Dès lors l'Éthiopie, qui avait toujours rivalisé de puissance et de civilisation avec l'Égypte, fut plongée dans un état de deuil et de désolation dont elle ne devait plus se relever.

Les Éthiopiens, tout en disputant aux Égyptiens la primauté de l'ancienneté ainsi que la supériorité de leurs lumières, s'avouèrent toujours inférieurs aux Indiens, comme s'ils devaient tout à ceux-ci et rien aux autres. Il n'est pas non plus sans intérêt de rappeler ici que les anciens ont souvent donné le nom d'*Indiens* aux Éthiopiens, et le nom d'*Éthiopiens* aux véritables Indiens. Ils ont même distingué une Éthiopie *asiatique* et une Éthiopie *africaine*. Le fait est que les nations égyptiennes et éthiopiennes, habitant le même bassin, reconnaissant les mêmes dieux, et jouissant des mêmes institutions, n'étaient probablement que les deux branches d'une même souche, devenues rivales à cause de leurs rapports mêmes.

Dans l'Égypte propre, le centre principal des *Mystères* était à *Memphis*, non loin de la plus grande de ces pyramides gigantesques, *orientées selon les quatre points cardinaux*, et dont la singulière distribution intérieure pourrait bien avoir servi aux *épreuves de l'initiation*.

Lorsque Cambyse, roi de Perse, envahit l'Égypte (environ 525 ans avant l'ère chrétienne), il vit bien que pour abattre cette grande nation il fallait la frapper au cœur. A cet effet, il renversa ces temples majestueux que le temps lui-même aurait respectés comme il a respecté leurs débris; il fit fustiger publiquement leurs prêtres vénérables, tua de sa propre main le bœuf sacré *Apis*, et transporta en Perse ces statues, ces richesses et tous ces ornements emblématiques qui avaient été si longtemps les objets de l'admiration et de la vénération publiques[1]. Ces brutales profanations ne restèrent pas impunies; 50,000 hommes, détachés de l'armée de Cambyse pour aller détruire le fameux temple de *Jupiter Ammon*, furent ensevelis dans les sables du désert. En Éthiopie, la famine réduisit ses soldats à se dévorer les uns les autres. Cambyse lui-même mourut misérablement au milieu de ses triomphes sacriléges.

A dater de cette époque, l'Égypte, qui pendant seize siècles consécutifs avait su être heureuse sans troubler le repos de ses voisins, ne fit que passer d'un maître à un autre; ses *mystères* suivirent forcément le cours rapide

[1] Trois siècles plus tard, un roi d'Égypte de la dynastie des Ptolémée, à son tour vainqueur des Perses, se fit restituer tous ces objets, et reçut de la nation reconnaissante le surnom d'*Évergètes*, c'est-à-dire *Bienfaiteur*.

de la décadence et de la ruine de ce pays, qui pendant tant de siècles avait marché à la tête de la civilisation.

Pourtant, il est à remarquer que l'on retrouve encore quelques traits de la plus belle antiquité égyptienne, non-seulement sous la domination perse, mais encore beaucoup plus tard, sous celle des Ptolémées; tant était grande l'impulsion morale donnée à ce peuple extraordinaire qui, vaincu par les armes, triomphait de ses conquérants par la force de ses institutions et de son intelligence[1].

Cependant, l'idée qui avait présidé à la formation de ces sociétés secrètes et de leurs doctrines humanitaires, avait eu, depuis bien des siècles, le temps de mûrir et de se répandre au loin. Ces germes précieux, confiés entre autres, au sol classique de l'ancienne Grèce avaient donné naissance (environ 1500 ans avant notre ère) aux fameux *mystères d'*ÉLEUSIS et de SAMOTHRACE.

Les derniers se rapportaient plus particulièrement aux anciennes divinités *Cabires*[2], dont le culte avait été introduit en Grèce par les *Pélasges*, ses premiers habitants,

[1] C'est ainsi que la Chine n'a pas changé en passant sous la domination tartare; elle est aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'elle fut il y a quarante siècles. — Voyez les Juifs qui, épars sur tous les points du globe, continuent à observer partout, à travers mille obstacles, les lois souvent si bizarres et si minutieuses que Moïse leur donna il y a trente-cinq siècles. — J'en ai dit autant des Indiens. — Il serait curieux de comparer de plus près ces monuments de sagesse, qui ont résisté à l'épreuve du temps, de la fortune et des conquérants, aux codes et aux constitutions si vantés, et pourtant si peu stables, de nos temps modernes.

[2] Ces dieux étaient: *Axioros* (c'est-à-dire Cérès), *Axiokerla* (Proserpine), *Axiokerse* (Pluton), et *Casmillus* (Mercure). Les Romains désignaient cette tétrade par les noms *dii potentes, dii socii*: les *dieux puissants*, *les dieux alliés*.

venus eux-mêmes de la Phénicie. Aussi, l'île de Samothrace était-elle, pendant la célébration des *grands mystères*, le rendez-vous de tous ceux qui pouvaient se glorifier d'une origine aussi respectable.

L'intendance des *mystères d'Éleusis* fut pendant près de douze siècles le privilége exclusif des *Eumolpides*, illustre famille athénienne, issue d'*Eumolpe*, ancien roi d'Éleusis et fondateur présumé de ces mystères, auxquels il paraît que tout Athénien était, tôt ou tard, obligé de se faire initier. D'autres prétendent qu'ils furent directement apportés d'*Égypte* par le poète *Orphée*.

Ils se célébraient en l'honneur de *Cérès*, l'*Isis* des Grecs, dans un temple immense consacré à cette déesse bienfaisante. Il est donc permis de croire que les mystères éleusiniens se rattachaient allégoriquement à l'agriculture, comme les nôtres à l'art de bâtir. Les *initiés* se divisaient en deux classes distinctes, selon qu'ils pouvaient participer aux *grands* ou seulement aux *petits mystères ;* comme *mistes* ils n'avaient accès que dans le *vestibule du temple ;* il fallait qu'après un noviciat de *cinq ans* ils devinssent *Éphores* ou *Époptes*, c'est-à-dire *voyants*, pour être admis dans *l'enceinte intérieure*. Il va sans dire que ces deux grades étaient subordonnés au *Collége* sacré des prêtres, qui formaient comme le *Chapitre* de ces mystères.

Tout manque de respect, toute indiscrétion à l'égard de ces saintes pratiques étaient punis de mort, comme crime de haute trahison envers l'État, et ce ne fut que plus tard qu'on parvint à en connaître quelques particularités. — Le philosophe athée, Diagoras de Mélos, fut chassé d'Athènes et sa tête mise à prix, pour avoir tourné en ridicule les mystères sacrés d'Éleusis. — L'illustre Albiciade fut con-

damné à mort par contumace, et ses biens séquestrés pour la même cause. — L'immortel poète Eschyle courut les plus grands dangers pour avoir osé effleurer ce sujet délicat dans une de ses pièces de théâtre; ceci est d'autant plus remarquable, que les auteurs dramatiques d'alors, et surtout les poètes, étaient loin de ménager dans leurs vers la nombreuse famille des dieux de l'Olympe.

Cette haute considération, à une époque déjà fort sceptique sous tant de rapports, ne se bornait pas à la Grèce. Le grand conquérant Xerxès, ce roi des rois, l'ennemi le plus déclaré de la Grèce et de ses dieux, crut devoir épargner le sanctuaire d'Éleusis. — Mithridate ne put gagner les Athéniens à sa cause contre les Romains, qu'en leur leur donnant à entendre que ceux-ci avaient décidé d'avance l'abolition des mêmes mystères. Enfin, Néron, cet empereur si justement redouté, ne put, dit-on, obtenir l'initiation des prêtres d'Eleusis.

Ces faits, que j'aurais pu multiplier à l'infini, prouvent assez l'immense influence que dut avoir cette institution mystérieuse sur un peuple naturellement moqueur, léger, et jaloux de tout ce qui pouvait porter atteinte à son indépendance. Ils prouvent aussi que la Maçonnerie de cette époque avait su, aussi bien que celle de nos jours, trouver sa place au sein des gouvernements les plus dissemblables; nous la trouvons la même sous le sceptre puissant des Pharaons d'Égypte qu'au milieu de la république athénienne, la plus démagogique qui ait jamais existé. Depuis, sa morale s'est épurée au feu divin du christianisme; mais ses tendances générales n'ont point changé; son but sacré reste le même, malgré la bonne envie qu'auraient

parfois certains frères de nous coiffer tous du bonnet rouge ou du chapeau de Bazile[1].

Avant de passer à l'Occident, j'aurais pu citer ici plusieurs autres *mystères* célèbres de l'Orient et de l'ancienne Grèce ; mais ils n'occuperaient qu'une place secondaire dans la filiation que j'ai entrepris de développer; aussi préfère-je renvoyer les lecteurs aux nombreux auteurs maçonniques et profanes qui ont traité plus à fond cette matière intéressante[2]. Je tiens seulement à les avertir qu'ils devront faire un continuel usage du *compas* et de l'*équerre* s'ils désirent réellement retirer quelques fruits utiles d'un genre de lecture qui, trop souvent, s'adresse plus à l'imagination qu'à la raison.

[1] Si un fanatique peut avoir quelque influence sur ses alentours maçonnique; si quelquefois, il est facile à un charlatan politique d'escamoter l'esprit d'une loge, composée de frères peu instruits, au profit de ses vues personnelles, ces mêmes efforts appliqués à l'*Ordre entier* rappellent trop ceux de la *Mouche du Coche* pour qu'on puisse s'en inquiéter sérieusement. L'Ordre a su, comme tel, résister victorieusement, par la seule force d'inertie, à des tentatives autrement dangereuses et mieux combinées que celles dont il s'agit ici. Cela n'empêche pas, néanmoins, qu'il ne devrait pas y avoir plus de place sur nos colonnes pour les imposteurs que pour les fous. Quelques traitres dans l'intérieur sont plus dangereux que tous les ennemis du dehors.

[2] Voyez entre autres le magnifique ouvrage de Lenoir : *La Franc-Maçonnerie rendue à sa véritable origine.*

IVme PLANCHE.

CHAPITRE II.

L'Orient et l'Occident. — Pythagore et son école. — Doctrines de Socrate, Platon, Zénon. — Sectes judaïques des Esséniens et des Thérapeutes. — Récapitulation des tendances et des traits principaux communs aux Mystères de l'antiquité païenne. — Conclusion.

« C'est de l'Orient que vient la lumière, mais « c'est à l'Occident que se tiennent les surveil- « lants pour mieux observer le soleil à son mé- « ridien, mettre les ouvriers à l'ouvrage, et les « renvoyer contents. »

(*Rituel Maç∴.*)

Partis des bords du Gange, et après avoir traversé l'Égypte, la Phénicie et la Grèce, nous allons continuer notre route vers l'Occident qui, à son tour, deviendra l'*Orient* de pays plus éloignés encore dans la même direction.

Remarquons, en passant, que les tendances intellectuelles de l'humanité ont toujours suivi, dans ce mouvement *du levant au couchant*, la lumière matérielle qui en est l'emblème. La même observation s'applique aux émigrations, aux conquêtes et aux colonisations les plus importantes. Bien plus; consultez l'histoire, et vous verrez

que toutes les grandes entreprises tentées en sens inverse ont très-généralement échoué[1].

L'art de la navigation était encore dans sa première enfance, que déjà les mécontents, les aventuriers et les spéculateurs de cette époque s'étaient mis, comme ceux de nos jours, à la recherche de quelque *terre promise*. Aussi, en peu d'années, les côtes jadis désertes et incultes de la Méditerranée s'étaient-elles couvertes d'une myriade de colonies grecques et phéniciennes, dont plusieurs égalèrent bientôt, en luxe et en richesse, les plus opulentes villes de la mère-patrie. Mais il est certaines traditions, certains prestiges et certains respects traditionnels qui seront toujours inséparables du pays qui les vit naître. On n'a, pour se pénétrer de cette vérité, qu'à comparer à nos bons vieux états européens leurs pâles copies de l'Amérique moderne.

Ce n'est pas dans les colonies occidentales qu'il faut chercher l'autorité toute puissante qui caractérise déjà moins les mystères de l'ancienne Grèce que ceux de l'Inde et de l'Égypte. Leurs principes hiérarchiques n'auraient pas été de mise dans ces républiques commerçantes où les

[1] Ceci n'est point un paradoxe, et les découvertes prétendues modernes sur la forme réelle de notre globe, n'ont rien changé à l'ancien axiôme : « *Ex oriente lux*, » sauf que la lumière intellectuelle, dans sa marche *de l'est à l'ouest*, doit nécessairement, comme celle qui lui sert d'emblème, revenir à son point de départ, pour recommencer de là ce même mouvement de rotation. Aujourd'hui l'Amérique est pour l'Europe ce que l'Europe fut jadis pour l'Asie, une terre d'entreprise et de colonisation. La découverte de l'Amérique amena à son tour celle de la cinquième et dernière partie du monde. C'est aussi par cette route, qui comprend les trois quarts du globe, et non pas les défilés faciles des monts Ourals, du Caucase et du Liban, que la vieille Asie, notre premier *Orient*, a dû, à son tour, subir l'influence du christianisme et de la civilisation moderne.

questions d'utilité matérielle l'emportaient sur toutes les autres. Il fallait à l'esprit mobile, impatient et positif des occidentaux quelque chose de plus réel, de plus pratique, de plus accessible que ces enseignements énigmatiques, à l'adresse de l'imagination rêveuse et contemplative des peuples de l'Orient. Ce besoin fut compris par l'immortel *Pythagore*, que les *Maçons* de tous les temps vénéreront toujours comme le type *humain* le plus accompli de leur institution.

Né à Samos, environ 600 ans avant Jésus-Christ, PYTHAGORE s'était de bonne heure fait initier aux divers *mystères* de l'ancienne Grèce, de l'Égypte, de l'Inde et de l'Orient en général. De retour de ses longs voyages et ne trouvant pas dans sa propre patrie, qui gémissait alors sous le joug absolu du tyran Polycrate, les conditions nécessaires à la réalisation de ses projets, il alla débarquer à *Crotone*, ville riche et puissante de cette partie de l'Italie alors surnommée la grande Grèce, d'après l'origine de ses nombreuses colonies.

Éclairé mieux encore par son propre génie que par les connaissances de tout genre qu'il avait su acquérir, ce fut là que Pythagore entreprit, au sein d'un peuple découragé par les guerres civiles et déjà corrompu par le relâchement des mœurs, *de faire de la connaissance des vérités éternelles la propriété exclusive d'une société secrète, destinée à agir directement sur toutes les classes de l'humanité.* Il ne s'agit donc plus ici d'une caste privilégiée, mais d'une *association libre et volontaire*, ouverte à tous, comme celle qui unit les *enfants d'Hiram.*

Ses efforts furent couronnés d'un plein succès, et l'on

vit s'étendre rapidement cette sublime *Association pythagoricienne*, plus connue sous le nom d'*École italique*, dont l'enseignement était fondé mystiquement sur *les proportions harmoniques des nombres;* Pythagore regardant le monde comme *rationnellement organisé par Dieu*, voyait dans les *mathématiques* l'expression la plus pure de la pensée de l'homme sur les manifestations de la divinité, et dans la *musique* l'expression la plus parfaite de l'ordre et de l'harmonie qui régit ces manifestations. Le mouvement qui emporte les mondes dans l'espace de l'infini forme comme un parfait concert, un hymne éternel que l'univers adresse à son suprême Architecte. — Ainsi, dans son système, la divinité elle-même est représentée dans l'*Unité*, la monade des monades, ce nombre normal et fondamental, source de toute beauté et de toute harmonie[1].

[1] Le nombre *deux* ou le *binaire* offrait l'idée contraire; là commence le combat de deux principes, la discordance, et, par conséquent, le désordre, la confusion et le changement; c'est pourquoi les Romains dédièrent le second mois de l'année à Pluton. — Le nombre *trois* ou le *ternaire*, représenté aussi par le *triangle* ou le *Delta*, était particulièrement vénéré dans l'antiquité sacrée de tous les peuples; les Pythagoriciens appelaient ce nombre l'*harmonie parfaite;* ils considéraient par contre le nombre *neuf* ou *triple ternaire* comme contenant tous les principes de décomposition (« *Ternario formatur, novenario dissolvitur.* »). — Le nombre *quatre* ou *quaternaire*, représenté par le *carré*, est celui des quatre éléments; il désignait le mouvement et l'infini. — Le nombre *cinq* ou le *quinaire* contenait un bon et un mauvais principe, par cela même qu'il se composait du *binaire* et du *ternaire*. — Le nombre *six* ou *senaire* était un emblème de la nature, comme présentant les *six dimensions* de tous les corps. — Le nombre *sept* ou *septenaire* jouissait d'une considération extraordinaire, soit à cause de ses propriétés mathématiques, soit parce qu'il se reproduit dans les principaux phénomènes de la nature (les 7 jours de la création, les 7 sons vocaux, les 7 tons de l'harmonie, les 7 filets colorés de la lumière, etc., etc.). — Le nombre *huit* désignait la loi naturelle, cette loi primitive et sacrée qui suppose *tous les hommes égaux entre eux.* — Le nombre *dix*, que les Pythagoriciens repré-

L'épreuve principale, à laquelle Pythagore soumettait les néophytes, était le *silence* le plus absolu, même pour les femmes, qu'il n'avait pas voulu exclure de l'association, parce que, disait-il : « *La vie de l'état a ses racines dans la vie de famille.* » — *Écouter et se taire*, voilà surtout en quoi consistait ce premier noviciat qui pouvait durer plusieurs années, *trois* le plus souvent, avant qu'il fût permis au *persévérant* de passer du *cercle extérieur* des *exotères*, dans le *cercle intérieur* des *ésotères*, dont il était séparé par un voile. Au centre se tenait Pythagore, voilé lui-même aux regards des *cherchants*, source et symbole, à la fois, de cette *lumière* qu'il avait répandue autour de lui. Il fallait obtenir le *dernier degré de perfection* par la *mort philosophique*, ou la cessation du commerce de l'âme avec le corps.

Comme il enseignait la *métempsycose*, c'est-à-dire la *résurrection*, ou plutôt la *migration* des âmes dans d'autres corps, il proscrivit à ses disciples l'usage des viandes. On lui a beaucoup reproché, mais sans la comprendre dans son ensemble, cette doctrine qu'il tenait évidemment des *Indiens;* de nos temps l'étude du Sanskrit a jeté un grand jour sur ces questions ; voici, en peu de mots, comment il faut interpréter la doctrine de la métempsycose.

Le souffle vital qui anime chaque être organique est une manifestation de l'âme universelle ; il fait partie de la divinité et doit donc être éternel comme elle-même. La nais-

sentaient par un cercle ayant l'*unité* au centre, figurait l'assemblage de toutes les merveilles du monde, comme contenant toutes les prérogatives des nombres qui le précèdent ; ce nombre offrait aussi un symbole touchant de la paix et de la concorde, vu que deux mains jointes ensemble forment, par le moyen des doigts, le nombre 10. — Le nombre *douze* pouvait se rapporter aux 12 signes du zodiaque, et le nombre 70 à celui des constellations, etc., etc.

sance et la mort de toutes ces existences ne se rapportent qu'à leur union provisoire au monde physique, dans lequel elles doivent réaliser certaines parties du but universel. Enfermées dans des enveloppes corporelles et individuelles, les âmes ont à subir certaines migrations ou métamorphoses progressives, dont le règne végétal forme le premier et le règne animal le second degré; elles passent de là dans les corps des hommes; puis elles deviennent des génies, des anges, et ainsi de suite jusqu'à ce que, parvenues enfin à la pleine conscience de leur origine céleste, elles *méritent* d'être réunies à l'éternelle essence de Dieu. Si, par contre, ces âmes ont mené une vie indigne, elles sont condamnées à retourner, comme par punition, dans la vie végétale ou animale, selon la gravité du cas, pour recommencer de nouveau leur carrière ascendante.

Certes, il y a loin encore de cette doctrine à la religion du Christ; et cependant personne ne contestera la grandeur de conception et la plausibilité de ce système, ainsi que son immense supériorité sur toutes les autres théories que les hommes ont pu se faire de l'immortalité de l'âme, de la résurrection des corps et de la justice rétributive de Dieu.

En outre, les Pythagoriciens s'appliquaient, tout particulièrement, à l'étude des *sept arts libéraux* : *l'arithmétique, la géométrie*, *l'astronomie*[1], *la musique, la grammaire, la rhétorique et la dialectique.* Ils se distinguaient par la forme, par l'extrême propreté et surtout par la *blancheur* éblouissante de leurs vêtements, emblèmes de la pureté de

[1] On sait que Pythagore et ses disciples croyaient au système planétaire, tel que nous le connaissons depuis les découvertes de Copernic.

leurs intentions. Les *bains* ou *ablutions symboliques*, l'exercice physique, la frugalité des repas, et autres soins d'hygiène consacrés par leurs rites, contribuaient à entretenir la santé du corps, si essentielle pour celle de l'esprit.

Rien de plus touchant que l'esprit de *fraternité* qui régnait entre les pythagoriciens; les traits qu'on en cite ne peuvent se comparer qu'à ceux dont la Franc-Maçonnerie moderne s'enorgueillit à si juste titre[1].

En dehors des travaux en commun, chacun vaquait à ses affaires habituelles. De grands hommes d'état, des généraux illustres, des savants distingués sortirent bientôt de l'École italique; l'histoire cite même des pythagoriciennes devenues célèbres.

Grâce à la bienfaisante influence de ses institutions, Pythagore avait réussi à réformer les mœurs et à relever la dignité politique de sa patrie adoptive, qui le consultait comme un oracle dans toutes les occasions importantes. Parvenu à un âge très-avancé, il ne lui restait plus qu'à goûter en paix, dans la contemplation de son œuvre, les fruits bien mérités d'une vie si grandiosement employée au service de l'humanité; mais il en devait être autrement.

Quelques ambitieux, bannis de l'association pour la fausseté et la bassesse de leur caractère, unis par une haine commune et une même soif de vengeance, avaient trâmé dans l'ombre la ruine des Pythagoriciens. A leur tête se trouvait *Kylon*, redoutable par sa position élevée

[1] C'est à deux Pythagoriciens qu'il faut attribuer ce trait sublime d'amour fraternel qui se passa sous Denys le tyran, et que Schiller a illustré dans sa fameuse ballade *die Bürgschaft*. C'est le souverain degré de l'amour que de mourir *volontairement* les uns pour les autres.

et le pouvoir tyrannique qu'il exerçait à Crotone; un de ces hommes enfin, dont l'histoire ne conserve les noms que pour les vouer à une éternelle malédiction. Ces misérables ne réussirent que trop à exciter et à exploiter en leur faveur les plus mauvaises passions de cette partie du peuple toujours prête à condamner et à attaquer ce qu'elle ne connaît pas.

Au jour fixé pour cet horrible attentat, une troupe de forcenés, guidée par Kylon et ses infâmes complices, se rua à l'improviste, sur l'assemblée des pythagoriciens. La plupart furent massacrés sur le champ ou périrent dans les flammes; les autres furent livrés aux bourreaux[1].

Les institutions succursales, établies dans les autres villes de la basse Italie, eurent le même sort que celle de Crotone. Dès lors, les guerres civiles et la corruption des mœurs replongèrent bientôt ce magnifique pays dans cet état de découragement et de mollesse qui devait plus tard le rendre si impuissant contre les armes romaines.

Cependant, l'infâme guet-à-pens dont les Pythagoriciens avaient été victimes, avait détruit le corps mais non l'esprit de cette sublime association. Les éternelles vérités, proclamées par Pythagore au sein d'une société fermée, franchirent les mers pour revêtir, cette fois, des formes plus accessibles dans les enseignements publics des Socrate, des Platon, des Zénon et autres philosophes de l'ancienne Grèce.

Socrate naquit à Athènes, l'an 470 avant Jésus-Christ.

[1] On prétend qu'il n'en échappa que deux : *Lysis* et *Archippus*; d'autres leur adjoignent Pythagore lui-même, alors âgé de cent quatre ans.

Ennemi déclaré des sophismes, il détourna les philosophes des spéculations plus ou moins vagues et oiseuses auxquelles ils s'étaient livrés jusqu'à lors. La *morale* devint une science fondée sur la *connaissance de soi-même*, et l'on apprit à distinguer les différentes sortes de vertus : *justice*, *tempérance*, *prudence* et *force*.

Socrate recommanda *la pratique du bien comme le plus sûr moyen d'arriver au bonheur*, et démontra, par de nouveaux arguments, *l'existence d'un Dieu unique et de sa providence* ainsi que *l'immortalité de l'âme*. Justement surnommé *le Sage des sages*, il s'efforça toujours de mettre lui-même ses préceptes en action, et fut aussi grand comme citoyen que comme magistrat. Enfin, il sut se distinguer autant par ses vertus domestiques (souvent mises à de rudes épreuves par le fait du caractère acariâtre de sa femme Xanthippe) que par sa bravoure militaire, qui sauva les vies précieuses de Xénophon et d'Alcibiade. De même que le sage roi Numa Pompilius, que l'on croit avoir été un élève de Pythagore, il se disait dirigé en toutes choses par un génie particulier.

Le seul tort de Socrate fut d'avoir devancé son époque; mais c'est toujours le plus grand des torts que d'*avoir trop tôt raison*. Accusé d'impiété, parce qu'il ne partageait pas celle de son siècle, et dédaignant de se défendre, il fut condamné à boire la ciguë (l'an 400 avant Jésus-Christ). Ses disciples lui avaient ménagé des moyens d'évasion ; mais il préféra mourir en sage, j'allais dire en martyr, plutôt que de désobéir, par la fuite, aux lois qui le frappaient.

Platon, disciple le plus assidu de Socrate et le plus

digne d'un tel maître, eut plus de succès et moins de malheurs, protégé qu'il était à Athènes par l'illustration de sa famille; il s'abstint d'ailleurs constamment de prendre une part directe aux affaires publiques et vécut dans le célibat.

Après la mort de Socrate, Platon s'était retiré à Mégare avec ses condisciples. Ce fut de là qu'il entreprit, comme jadis Pythagore, une série de voyages propres à étendre encore le cercle de ses lumières. Il visita l'école philosophique de *Cyrène*, en Afrique; il entendit en Italie les Pythagoriciens *Architas* et *Timée*, élèves de ceux qui avaient jadis échappé au massacre de leurs collègues, et se fit initier en Égypte aux mystères de la *doctrine hermétique*. Il passa en Sicile, où le tyran de Syracuse, Denys l'ancien, blessé de sa franchise, le fit arrêter et vendre comme esclave. Racheté et rendu à la liberté par le philosophe *Anniceris* de Cyrène, Platon revint enfin se fixer à Athènes, où il ouvrit, vers l'an 388 avant Jésus-Christ, l'école si connue sous le nom d'*Académie*, nom qui servit depuis lors de terme technique pour toutes les institutions de ce genre.

Les rapports avec l'école italique sont encore plus frappants dans les doctrines platoniciennes que dans celles de Socrate. Il faut avoir lu soi-même quelques-uns de ses traités, éternels chefs-d'œuvre de l'art, pour pouvoir se former une idée de l'élévation d'âme, de la morale sublime, du savoir immense, de la pureté d'intention et de style, bref de toutes ces éminentes qualités qui valurent à leur auteur le titre de *Platon le divin*. Et pourtant ces écrits ne nous font-ils connaître que les enseignements *publics* du fondateur de l'académie, qui, en dehors de cette

école, se manifestait, d'une manière plus intime encore, à une *Société secrète* formée par lui, et dont les travaux nous sont malheureusement restés inconnus.

Après Socrate, Platon et leurs disciples, ce fut surtout l'école des *Stoïciens* ou *du Portique*, fondée par l'austère Zénon (300 ans avant notre ère), qui enseigna la vertu, ébranlée par les Épicuriens, et la vérité, attaquée par les Sceptiques. On ne saurait assez louer les nobles efforts de cette école, à une époque où déjà *la manie de discuter*, l'emportait généralement sur *le désir d'éclairer les questions*, chez le plus grand nombre de ces philosophes grecs, dont la plupart étaient arrivés, de déduction en déduction, aux conclusions les plus extravagantes et les plus dangereusement absurdes.

On comprendra que nous ne sommes revenus en Grèce que pour éclairer le lecteur sur certaines vérités puisées à une source beaucoup plus ancienne; nous avons désiré qu'il assistât ainsi à leur développement progressif. C'est surtout sous ce rapport que les doctrines des philosophes grecs les plus célèbres nous sont précieuses; car rien n'est du reste moins conforme aux principes de la Maçonnerie que les moyens employés par eux, ou plutôt cette absence de tout moyen, *pour répandre la lumière dans le monde.*

Que voyons-nous depuis Pythagore?... Quelques maîtres publics, déjà peu d'accord entre eux, et leurs disciples qui, à leur tour, prétendent tous devenir chefs d'école, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace de la doctrine primitive. Au milieu de cette mêlée de toutes les opinions et de toutes les volontés, le flambeau divin de la vérité s'éteignit bientôt, et avec lui la liberté politique de cette

nation, qu'aucune autre n'a su depuis égaler en génie et en intelligence.

Cependant, les doctrines de Pythagore, développées par les premiers philosophes grecs, avaient fait le tour du monde civilisé de cette époque. Les systèmes des Socrate et des Platon, sur l'origine et les destinées de l'homme, servaient pour ainsi dire de *Religion* à ceux que leur instruction ou leur intelligence plaçaient au-dessus des grossières superstitions du polythéïsme; faute de révélations supérieures on rendait un culte à la raison.

L'influence de ces tendances se fit sentir même chez le peuple juif, où il se trouva au moins une secte pour faire diversion à l'esprit étroit et sophistique qui présidait, chez les autres, à l'interprétation des Saintes-Écritures. Je veux parler des Esséniens, dont l'histoire commence à faire mention vers le temps des Macchabées, c'est-à-dire 150 ans avant Jésus-Christ. Au fait, c'était moins une secte qu'une sorte de *corporation religieuse*, dans le genre de nos *ordres monastiques*, et dont l'idée fondamentale avait été évidemment empruntée à l'*association pythagoricienne;* mais les Esséniens joignaient aux doctrines de l'école italique les austères pratiques des *Stoïciens*, sans pour cela déroger en rien aux *lois divines*. Nous voyons, au contraire, que c'est la seule secte juive qui ne soit pas flétrie dans le Nouveau-Testament; il n'en est pas même fait mention. Cette circonstance ne fait que confirmer une tradition, déjà très-vraisemblable sous d'autres rppports, à savoir : que *saint Jean Baptiste, le Christ et leurs disciples étaient sortis de l'Association essénienne*. Quoi qu'il en soit, il fallait bien qu'il y eût là quelque lien mystérieux, puis-

que plusieurs écrivains de l'époque, Eusèbe entre autres, ont confondu les associations des Esséniens et des THÉRAPEUTES avec *les premières communautés chrétiennes*. Or, les *Thérapeutes* n'étaient eux-mêmes, selon Philon, que des Esséniens établis isolément dans l'étranger, surtout aux environs d'Alexandrie, où nous les retrouverons plus tard.

Quelques auteurs soutiennent que les Esséniens étaient connus chez les Juifs *depuis la sortie d'Égypte;* d'autres les font dériver de l'antique corporation des *Khasidéens*, qui se serait déjà formée *aux temps du roi Salomon*, dans le but de contribuer activement, d'abord à la *construction*, et ensuite à l'entretien et à l'ornementation du fameux *Temple de Jérusalem*. Voilà donc une de ces traditions par lesquelles on a prétendu relier historiquement l'ordre des Francs-Maçons à la construction de ce Temple, et, par là, aux anciens *mystères égyptiens;* Joseph, et après lui Moïse et les principaux Juifs de son époque, auraient été initiés à ces mystères pendant le séjour du peuple élu en Égypte[1]. Ces traditions ont au moins cela de remarquable, qu'elles sont toutes d'accord sur une origine *égyptienne* ou *indienne*.

Évitant les grandes villes, les Esséniens se fixaient de préférence dans les bourgades de la Judée, où ils habitaient ensemble des espèces de monastères (*semnées*), formant ainsi autant de communautés distinctes, où tout membre de l'*Ordre* était le bien venu; chacune d'elles était administrée par un *économe* de son choix. Les Esséniens vivaient

[1] Ceci n'est pas douteux pour Moïse qui, élevé par la fille de Pharaon, « *fut instruit dans toute la science des Égyptiens*. » (Actes VII, 22.)

en *communauté de biens*[1], ayant une *caisse commune*, mangeant à la même table, et prenant au même *vestiaire* leurs habits, *qui étaient blancs* comme ceux des pythagoriciens. Méprisant les richesses, ils vivaient du travail de leurs mains, ne s'adonnant qu'aux professions de première utilité, telles que l'agriculture, l'*architecture*, et autres métiers manuels dont les produits ne pouvaient être nuisibles à l'homme. Ils se réunissaient à jours et heures fixes, pour se préparer, par l'abstinence et par des *ablutions symboliques, à la prière* (qu'ils faisaient *tournés vers l'Orient*), *à l'étude de la morale, et à la méditation des lois divines;* tout cela *dans un langage riche en allégories*. Pour les cérémonies de ce genre, *ils se ceignaient les reins d'une pièce de linge blanc.* On a voulu reconnaître à la forme, à la couleur et à l'importance de ce singulier vêtement; *le tablier maçonnique* dans sa simplicité primitive. Il parait qu'ils connurent aussi quelque chose d'analogue au *maillet mystérieux*. Bien plus: les données historiques que nous possédons sur ce sujet intéressant nous permettent de croire que *certains signes d'ordre, gutturaux et pectoraux*, bien connus des Francs-Maçons, ne l'étaient pas moins des Esséniens et des Thérapeutes[2]. De dix Esséniens assis en-

[1] Il n'y a rien de nouveau sous le soleil; la seule chose qui, dans le **communisme** ou *socialisme* moderne, ne soit pas, à la lettre, *renouvelée des Grecs*, c'est la singulière prétention de vouloir imposer à tous, *par la violence*, ces mêmes principes enseignés, il y a 22 siècles, avec un talent d'exposition inconnu depuis lors, et *pratiqués* par les associations pythagoriciennes et esséniennes avec une abnégation et une bonne foi dont les moraliseurs modernes, qui prétendent régénérer la société entière, ne nous ont pas encore donné l'exemple.

[2] « Ils portent, dit Philon, les mains sous leur manteau, *l'une entre la poitrine et la barbe et l'autre sur le côté.* » Au reste, il parait que cette position particulière des mains, qui rappelle le salut usité encore de nos jours chez les

semble, aucun ne prenait la parole sans la permission des neuf autres; il fallait être cent pour prononcer un jugement qui fût valable.

Les Esséniens *éprouvaient* leurs postulants pendant *trois années:* une pour la *continence* et deux autres pour le reste des mœurs. Ils se divisaient en *quatre classes,* selon leur rang d'ancienneté dans l'Ordre. Chaque néophyte recevait une pioche ou hache *(dolabella)*, une *robe blanche,* et la pièce de toile ou *tablier* dont j'ai parlé plus haut *(perezoina)*. Ils préféraient généralement le célibat au mariage, mais se chargeaient volontiers de l'éducation des enfants pauvres. Ils avaient en horreur la guerre ainsi que toute espèce de violence, et, chose bien remarquable pour l'époque, *ils proscrivaient l'esclavage*, se fondant sur les lois de la nature qui, disaient-ils, *font naître tous les hommes libres et égaux entre eux.* Ils ne *juraient* qu'*en entrant dans l'Ordre* et c'était *d'obéir aux supérieurs*, de ne se distinguer en rien s'ils le devenaient eux-mêmes (c'est-à-dire de rester alors *primi inter pares*), *et de ne pas révéler aux profanes les mystères de l'association, lors même qu'il y irait de leur vie.* « Ils s'engageaient encore, dit *Josèphe,* » *à servir Dieu de tout leur cœur; à obser-*

Orientaux, avait déjà été consacrée par d'autres sectaires de l'antiquité. Les Égyptiens représentaient ainsi leur *dieu du silence*, *Harpocrates.* D'autres la faisaient prendre à leurs morts, avant de les livrer aux flammes ou à la sépulture. Les artistes se sont souvent plus à représenter le Christ lui-même dans cette position; on en peut voir un exemple au faîte du portail de droite de la vieille église de St-Denis. J'ai reconnu cette même pose aux deux figures d'un bas-relief que l'on considère comme l'une des curiosités les plus anciennes de la cathédrale de Bâle; une vieille inscription latine, que nous retrouverons plus loin, nous apprend que ces deux personnages *à l'ordre,* représentant deux *architectes* qui furent employés à la construction de ce temple magnifique.

ver la justice envers les hommes; ne jamais faire volontairement de mal à personne; à assister de tout leur pouvoir les gens de bien; à garder la foi à tout le monde, et particulièrement aux souverains. »

Tous les auteurs qui en parlent[1], s'accordent à louer la probité, la tempérance, l'instruction éclairée et l'austérité des mœurs des Esséniens; leur maxime fondamentale était: *Amour à Dieu, à la vertu et au prochain;* et c'était avec de pareilles armes qu'ils combattaient les tendances perverses des orgueilleux et formalistes Pharisiens, et des Sadducéens qui niaient l'immortalité de l'âme.

Mais il est temps de nous résumer; car déjà l'on voit poindre *à l'Orient* l'aurore de la nouvelle lumière qui devait régénérer le monde entier.

J'aurais pu parler d'une foule d'autres *mystères*, *dogmes* et *sociétés humanitaires* du paganisme; car on en trouve des traces chez tous les peuples un peu civilisés, non-seulement de l'ancien, mais encore du nouveau monde, surtout chez les *Mexicains* et chez les *Péruviens*[2]. Aux mystè-

[1] Josèphe, Philon, Eusèbe, etc.

[2] Les aventuriers avides qui, à l'éternelle honte des armes chrétiennes, pénétrèrent les premiers dans ces magnifiques contrées, furent bien étonnés de se voir transportés, comme par enchantement, au milieu d'une civilisation semblable à celle de la plus brillante antiquité asiatique et africaine; de trouver des nations puissantes et heureuses par l'excellence de leurs institutions religieuses et politiques, marquées au coin de la *sagesse égyptienne; des temples consacrés à la lumière*, des *pyramides* semblables à celles de l'*Égypte*, ainsi qu'une *écriture hiéroglyphique;* des forts, des canaux d'irrigation, des routes comme l'Europe n'en avait pas vues depuis les Romains; des armes, des objets d'art et

res d'Éleusis et de Samothrace j'aurais pu ajouter *les Dactyles du mont Ida*, *les Dionysiaques*, *les Fêtes sabasiennes et orphiques*, *les Mystères de la bonne déesse* à Rome, dont les hommes étaient rigoureusement exclus, et ceux des *Vestales* chargées de l'entretien de cette *éternelle lumière* d'où dépendait le salut de l'état; enfin j'aurais pu même parler des anciens *Druides* qui présidaient aux *Mystères* de nos ancêtres Celtes ou Germains, et dont l'origine paraît se rattacher aux premières colonies *phéniciennes* dans les Gaules et la Grande-Bretagne[1].

C'eût été embrasser inutilement un champ déjà bien suffisamment exploité par nos auteurs modernes. Le lecteur, qu'une instruction éclairée n'a pas mis d'avance sur ses gardes, n'est que trop enclin à se laisser entraîner, par l'amour de l'inconnu et du merveilleux, dans ces espaces fantastiques qui n'ont absolument rien de commun avec le fond de notre sujet.

La route que nous avons suivie est celle de l'histoire et de la raison. Elle suffit pour constater l'existence de ces chaînes mystérieuses qui relient entre elles toutes ces antiques institutions. D'ailleurs, partout nous eussions retrouvé les mêmes tendances, les mêmes dogmes, et la même manière *symbolique* de les enseigner; le plus souvent aussi nous eussions rencontré les mêmes emblèmes, et toutes ces frappantes analogies que l'on ne peut s'expliquer qu'en dirigeant ses recherches en marche ascendante vers *le pre-*

d'utilité, bref des monuments de toute espèce; et tout cela dans un pays ignoré du reste du monde, où l'on ne s'attendait à rencontrer que des déserts et des sauvages.

[1] Nous les retrouverons dans la Planche VIII.

mier Orient de toutes ces sociétés, qui se trouve être en même temps le berceau présumé du genre humain.

Il nous reste donc, pour nous résumer, à passer rapidement en revue tous ces points de contact qui forment entre eux l'élément le plus ancien, sinon le plus important de la *Maçonnerie moderne.*

Le lecteur initié à nos mystères, en aura déjà remarqué plusieurs, que je me suis contenté de souligner dans le cours de mon exposé historique.

La tendance générale de ces antiques sociétés et de leurs dogmes était surtout de *rendre les hommes meilleurs et plus heureux*, par une instruction basée sur la *vérité* et, par conséquent, mieux appropriée aux besoins du cœur et de l'intelligence que celle qu'ils recevaient dans le monde *profane*. Cette instruction se donnait sous forme *d'initiation*; au contraire de la méthode employée de nos jours, elle s'adressait à *l'individu* et jamais aux masses; elle avait donc le double avantage d'être complète et de se répandre sans secousse.

Ce n'était que *par degrés* et par *enseignements tout allégoriques* que l'on arrivait à la *connaissance des vérités éternelles* (connaissance désignée par le mot grec GNÔSIS), parce qu'il fallait se dépouiller de bien des erreurs, de bien des préjugés, avant de pouvoir supporter l'*éclat de la pleine lumière*, qui, exposée sans voile aux regards des *profanes*, — c'est-à-dire à la merci d'un monde corrompu et adonné aux plus grossières superstitions, — aurait pu périr elle-même au milieu du cataclysme général qui en serait résulté. Car, au lieu de les éclairer, *la vraie lumière* éblouit, aveugle et consume ceux qui ne sont pas *prépa-*

rés à la recevoir : « ET TENEBRÆ EAM NON COMPREHENDERUNT[1]; » souvent aussi elle devient elle-même la proie des fureurs brutales de l'ignorance et du despotisme.

Il faut, en effet, que la condition de *sage* soit bien dangereuse, puisque toutes les nations, à de rares exceptions près, se sont souillées du sang de quelques-uns de ceux qui l'ont professée[2]. Mais le vrai sage sait que la vérité finit nécessairement par triompher, tôt ou tard, de l'ignorance et de l'égoïsme; et comme la vie et les travaux d'un seul n'y peuvent suffire, c'est à l'*association des sages* à préparer ce triomphe; et cela *sans crainte et sans espérance* personnelles; car, ici-bas, la justice est lente, et il se passe souvent bien des siècles avant que la postérité reconnaissante rejette sur les vrais coupables l'ignominie dont ils ont prétendu couvrir leurs philosophes.

Le vrai sage sera toujours « *un fou selon le monde*[3]. » Le plus sûr est donc d'*être sage en secret* et de cacher, ou tout au moins de *voiler*, les vérités qui ne doivent pas périr, sous le voile de l'énigme et de l'allégorie. D'ailleurs,

[1] « *Et la lumière luit dans les ténèbres; mais les ténèbres ne l'ont point reçue.* » Évangile de saint Jean, chap. I, v. 5.

[2] Il suffira de rappeler ici la conduite du peuple élu à l'égard de ses prophètes, la mort des Pythagore et des Socrate, et cette infâme loi de l'ostracisme qui chassait les plus illustres citoyens grecs de la patrie qu'ils avaient sauvée; ou bien encore les martyrs de la foi, les horreurs de l'inquisition, l'odieux attentat contre les chevaliers du Temple, et les guerres qui accompagnèrent la réforme. — Que de persécutions stupides (pour parler d'une sphère plus modeste) valurent à leurs auteurs les sublimes découvertes d'un Galilée, d'un Guttemberg, d'un Salomon de Caus, et de tant d'autres victimes de l'ignorance de leur siècle.

[3] 1 Cor. I, 18, 21, 23, 25, 27.

le mystère excite la curiosité des penseurs, et l'enseignement allégorique a l'immense avantage d'intéresser doublement la réflexion, en s'adressant à la raison par l'imagination. C'est le moyen le plus naturel et le plus logique; car, chez nous, l'imagination est toujours la première chose impressionnée; mais, une fois satisfaite, elle cède le pas à la raison. Après nous être amusés de l'*apparence*, nous arrivons à la *réalité*; la *fiction* disparait en laissant à la *vérité* tout le charme de la poésie. Jésus lui-même, prêchant à la foule, employait toujours le langage des paraboles; n'est-ce pas aussi par les enseignements allégoriques de la nature que Dieu se révèle à nous[1]?....

Les utopistes de nos jours emploient une méthode tout opposée, lorsque, pour exalter l'imagination des mécontents sur un état de choses impossible, et pour exciter leurs désirs, ils se complaisent à dépeindre les plus tristes réalités.

Mais c'est surtout lorsqu'on réfléchit à la nature même des vérités communiquées alors par l'*initiation*, que l'on comprend toute la nécessité des sages précautions usitées par les colléges sacrés qui en étaient dépositaires; précautions auxquelles l'Ordre des Francs-Maçons doit lui-même sa force, son unité, ses succès, et la prolongation d'une existence si souvent menacée.

Pour peu que l'on examine les détails nombreux, quoique disséminés, que les anciens nous ont laissés sur ce sujet, on ne comprend pas comment on a pu émettre des doutes sérieux sur le véritable fond des doctrines gnos-

[1] *Salomon*, « dont la sagesse était plus grande que la sagesse de tous les Orientaux et que toute la sagesse des Égyptiens, prononça lui-même trois mille paraboles. » 1 Rois IV, 30, 32.

tiques. Les réticences mêmes et la discrétion respectueuse des auteurs qui en ont parlé, sont assez significatives. N'avons-nous pas, d'ailleurs, les doctrines et les témoignages bien positifs de ceux d'entre les philosophes grecs qui, de leur propre aveu, avaient puisé aux mêmes sources? Enfin, nous l'avons dit plus haut, l'étude du sanscrit, en nous faisant connaître les livres sacrés des Indiens, est venue répandre la plus vive lumière sur ces questions.

Quelles étaient donc ces grandes vérités, conservées avec tant de soin pendant quelques milliers d'années, communiquées avec tant de précautions, même aux plus sages, et qui valurent une si haute considération morale à ceux qui en étaient possesseurs?....

LA FOI EN UN SEUL DIEU, source unique de toute perfection, et l'IMMORTALITÉ DE L'AME; d'où résultait, tout naturellement, le principe de l'ÉGALITÉ et le *devoir* de la FRATERNITÉ entre tous les hommes, ainsi que l'espoir de la RÉSURRECTION A UNE VIE MEILLEURE[1].

Maintenant, je le demande; pouvait-on faire assez pour dérober une *lumière* aussi vive aux regards des *profanes* de cette époque; quand nous voyons, de nos jours, la société toute entière s'émouvoir à la seule idée de l'application possible de certains principes, consacrés depuis longtemps par nos croyances religieuses et par nos institutions politiques?....

Quel contraste de lumière et de ténèbres! LA FOI EN UN SEUL VRAI DIEU.... au milieu des plus grossières supersti-

[1] C'est à cette croyance qu'il faut attribuer l'usage des Égyptiens d'embaumer leurs morts. On cherchait à conserver le mieux possible un corps qu'une vie nouvelle devait ranimer au bout d'un certain nombre d'années (6,000 ans selon les prêtres de Memphis).

tions du polythéisme! l'idée d'une PROVIDENCE.... quand tous les événements étaient censés dépendre des chances stupides du *hasard* (*sors*), ou des arrêts d'un *destin* (*fatum*) aussi aveugle qu'implacable! Les principes de LIBERTÉ, d'ÉGALITÉ, de FRATERNITÉ entre les hommes.... alors que l'esclavage était sanctionné (et dans les républiques encore plus qu'ailleurs) par toutes les lois religieuses, civiles et politiques; alors que les rois et les grands de la terre réclamaient pour eux-mêmes les hommages rendus aux dieux dont ils se disaient issus!... LES VUES LES PLUS ÉLEVÉES SUR LES IMMORTELLES DESTINÉES DE L'HOMME.... au milieu d'un monde corrompu, rempli des préjugés les plus dégradants pour la dignité humaine!....

Si maintenant nous jetons un regard investigateur au sein même de ces sanctuaires, si nous suivons les pratiques usitées dans les initiations à leurs mystères, nous retrouvons, comme dans les nôtres, *ces épreuves, ces purifications par l'eau et le feu, ces alternatives rapides de ténèbres et de lumières* (symboles de l'erreur et de la vérité); *ces bruits imitant le fracas du tonnerre et les combats des éléments, suivis des accords les plus harmonieux; ces cérémonies tantôt lugubres, tantôt joyeuses; ces fumigations, ces libations sacrées, ces appareils solennels; ces explications, ces questions embarrassantes*, et tant d'autres choses destinées à s'assurer de la *fermeté*, de la *sincérité*, de la *persévérance* du néophyte, et à disposer son âme à recevoir les *vérités nouvelles* dont il doit se pénétrer. — Nous y reconnaissons encore ces mêmes emblèmes tirés du magnifique spectacle de l'univers; *le soleil, la lune, les astres*, et parmi ceux-ci *l'étoile flamboyante*

qui brillait au front d'*Osiris* et dont le bœuf *Apis* devait avoir la marque; *la sphère céleste, l'importance symbolique des couleurs*, des *éléments*, des *métaux*, de certains animaux, de certaines plantes et de leurs diverses parties; toutes choses qui tenaient un place importante dans la partie ornementale de *l'architecture sacrée*. — Les arts, les sciences, les métiers, les diverses conditions sociales, fournissent aussi leur contingent d'attributs et de figures allégoriques; ce sont *des armes*, *des couronnes*, *des chaînes* (emblèmes de la force, de la souveraineté et de l'esclavage); des *figures géométriques* telles que *le triangle*, *le carré* et *le cercle*, cette courbe sans commencement et sans fin qui représente l'éternité; ou bien encore *les instruments de certaines professions manuelles*, parmi lesquelles on distingue, de bonne heure, *ceux qui servent à l'art de bâtir*, ce puissant moyen de civilisation qui guide l'homme nomade ou chasseur vers les vertus sociales.

Les Égyptiens surtout, se distinguaient par le nombre et lav ariété des objets dont ils avaient composé cette écriture figurée, connue sous le nom d'*Hiéroglyphes*.

Enfin, nous retrouvons partout l'application et la répétition constantes de ces *nombres mystiques*, tirés des lois éternelles qui régissent l'univers, et dont la connaissance devait être le résultat des observations les plus avancées et les plus précises. Remarquons en passant que tous ces nombres, constamment employés dans l'Ancien Testament, reçurent une nouvelle sanction dans les Évangiles[1].

[1] Nous avons vu déjà que le nombre *un*, la monade des monades, le principe générateur de tous les nombres, était pour les anciens sages le centre invisible de toute réalité, en un mot, le symbole le plus parfait de la divinité. Quant aux autres nombres mystiques, 3, 4, 7, 10, 12, 70, il suffit de les nommer pour

Le *néophyte*, qui avait obtenu *l'entrée du Temple*, était d'abord frappé de l'apparente confusion qui régnait dans l'assemblage bizarre de tant d'objets si différents les uns des autres par leur forme et leur nature. Mais à mesure qu'il avançait, *sous la conduite d'un guide expérimenté*, son esprit saisissait un à un les liens mystérieux qui reliaient toutes ces choses, visibles ou invisibles, *à un centre commun;* l'ordre se faisait dans ce nouveau *chaos*; le temple devenait dès lors, aux yeux du *cherchant*, ce qu'il devait être en effet: une sorte d'abrégé de l'univers, *une imitation du système du monde.* L'intelligence, *éclairée par degrés*, se préparait ainsi à recevoir la *dernière lumière*, qui apparaissait enfin dans tout son éclat, quand, après la *dernière épreuve* et au terme du *dernier voyage* symbolique, le *dernier voile* était tombé devant la *persévérance* du néophyte.

C'est ainsi qu'on arrivait des preuves de *l'harmonie* entre toutes les forces de la nature (que les fausses doctrines du polythéisme avaient isolées et divisées, en en faisant autant de divinités distinctes) à l'idée de leur *union intime sous une seule force éternelle et créatrice;* et cette force n'était autre que Dieu lui-même, principe unique

rappeler leur emploi constant dans les croyances et les Saintes-Écritures de tous les peuples. On les considérait comme des nombres *heureux* et *parfaits*, tandis que d'autres nombres, comme 2, 5, 9, 13, etc., étaient censés contenir un principe de *destruction* et d'*imperfection*. — Je renvoie les ff.·. de cet Orient, que cette matière pourrait intéresser, à la dernière partie de l'intéressant ouvrage du f.·. *Pierre de Joux*, ancien orateur de la R.·. Loge *la Fraternité* à l'O.·. de Genève, ouvrage imprimé l'an X de la République, à la demande des trois RR.·. LL.·. la *Prudence*, la *Fraternité* et le *Soleil-Levant*. (Voyez aussi la note à l'article *Pythagore*, dans la première partie de cette Planche.)

de toute chose et de toute perfection, centre invisible de toute réalité, en un mot de toute *lumière*[1].

De la foi en un seul Dieu juste et parfait à l'espoir d'une vie meilleure, il n'y a qu'un pas, mais un pas terrible. C'est ici, surtout, que l'esprit du néophyte avait besoin de secours supérieurs pour franchir, dans sa pensée, la barrière mystérieuse qui nous sépare de l'éternité. *Le récipiendaire devait lui-même connaître les angoisses du trépas, pour renaître des horreurs de la tombe aux délices d'une vie nouvelle.* C'était d'ailleurs en même temps l'image de *la résurrection morale* qui devait s'opérer en lui par l'initiation. *Pour dépouiller le vieil homme, il fallait naître de nouveau*[2].

Afin de rendre cette *mort figurée* plus solennelle et plus significative, on lui imprimait *un caractère de violence,* dont les circonstances se rattachaient poétiquement à quelque grande catastrophe, drame lugubre de l'histoire ou de la mythologie. C'était chez les Égyptiens le meurtre *d'Osiris* par son frère *Typhon;* chez les Phéniciens celui *d'Adonis* ou *Adonaï;* en Phrygie, à Samothrace, ceux d'*Atys* et de *Kasmilus;* c'était chez les Grecs le massacre *de Bacchus* ou *Jacchus* (fils de *Cérès* selon les mystères[3]) par

[1] « *Osiris*, dit Plutarque, n'est ni le *soleil*, ni l'*eau*, ni la *terre*, ni le *ciel*; mais tout ce qui, dans la nature, est *bonté* et *perfection*, est l'*image d'Osiris*. » « Qu'importe, dit Sénèque le stoïcien, les termes par lesquels vous désignez la *nature première* et la *raison divine* qui préside à l'univers? *C'est toujours le même Dieu*... Appelez-le Jupiter, Destin, Bacchus, Hercule ou Mercure; donnez-lui autant de noms qu'il a de manifestations diverses, pourvu que vous reconnaissiez *un seul principe*, *présent partout*. »

[2] Rom. VI, 3-7. — Jean III, 3-7.

[3] Il est clair qu'il faut voir dans ce *Bacchus*, nommé aussi *Dyonisius*, non pas ce qu'on en a fait par la suite, mais ce qu'il était réellement pour les an-

les Titans; c'eût été (ou c'était peut-être en effet) chez les pythagoriciens, la commémoration de l'attentat commis par l'odieux *Kylon* contre leur *vénérable maître*.

Souvent aussi ces allusions s'appliquaient à des faits plus grandioses; comme, par exemple, à la mort fictive du soleil entrant dans le solstice d'hiver, et au deuil général de la nature à cette époque de l'année, en attendant les premiers rayons du printemps. Partout, c'est *le combat entre les deux principes* opposés, *l'Oromaze* et *l'Arimane* des Chaldéens; c'est l'oppression momentanée du *bien* et son triomphe définitif sur le principe du *mal*. C'est le *phénix* qui renait de ses cendres; « *périt ut vivat*. » D'autres y voient un aperçu anticipé de la doctrine de *l'expiation par le sang*. Il n'y aurait là rien d'étonnant, si l'on réfléchit que les principaux prophètes eurent à accomplir leur ministère ailleurs que sur les rives du Jourdain, et que les Saintes-Écritures des Juifs étaient plus ou moins connues de tous les peuples de l'Orient. Il est de fait que les principales doctrines du Judaïsme et même du Christianisme, telles que la *Trinité*, l'*incarnation de la divinité*, etc.[1], se retrouvent, quoique diversement voilées, dans toutes les anciennes mythologies; ce qui semblerait légitimer cette opinion un peu absolue de chrétiens très-orthodoxes, que même le païen idolâtre, qui n'aurait jamais entendu parler

ciens: le conquérant de l'*Inde* et le civilisateur de l'*Égypte* et de la *Grèce*. Il faut se rappeler surtout que ce Bacchus n'était autre chose que le *Brama* des Indiens et l'*Osiris* des Égyptiens.

[1] Surtout l'*expiation par le sang*, qui se rencontre dans les traditions religieuses de toutes les nations païennes découvertes jusqu'à nos jours. Héb. IX, 22. Voyez la troisième des magnifiques *Conférences* de M. le pasteur J. Martin, intitulée *le Sacrifice*, et les notes à la fin du volume, Genève 1846.

du Christ, a néanmoins autour de lui assez de moyens de s'éclairer pour être responsable de son salut *au point de vue de l'Évangile*[1]. Mais alors pourquoi ne pas admettre franchement une *première révélation divine,* antérieure à celle de la Bible, puisque les mystères de l'Inde et de l'Égypte, auxquels Moïse lui-même fut initié, existaient bien des siècles avant qu'il fût seulement question du peuple juif? — J'observerai que nos plus anciens documents maçonniques[2] paraissent avoir eu la même idée, quand ils nous parlent des *lois divines des Noachides.*

Hélas! que de frères maçons qui n'ont pas su comprendre le véritable sens de la cérémonie imposante qui leur a valu le beau grade de *Maître!* que de fausses interprétations données à l'attentat des *trois mauvais compagnons* contre le *respectable maître Hiram*, pour lui arracher *le mot sacré des maîtres!* Cependant « *la chair a quitté les os*, » et c'est donc bien un *cadavre* qui « *reçoit la vie au sein même de la mort!* »

Cette sorte de calomnie jalouse qui s'attache de préférence à tous les genres de lumières, ne pouvait manquer de s'exercer sur le compte des sociétés secrètes que nous venons de passer en revue. On leur reprocha d'avoir encouragé toutes les superstitions de leur époque, afin d'élever leur puissance sur la crédulité de leurs contemporains. Mais un tel reproche va contre l'évidence historique; car

[1] Romains, chap. I, v. 18-22. — Psaume 23.

[2] Voilà ce qu'en dit à ce sujet le premier des Statuts de la fameuse *Constitution de York,* de l'an 926: « Votre premier devoir est de vénérer Dieu avec sincérité et de suivre les lois des *Noachides*, parce que ce sont des *lois divines* auxquelles tout le monde doit se soumettre, etc., etc. »

cette puissance, toujours morale, n'eût à lutter que contre les ennemis intérieurs ou extérieurs de la civilisation et du bonheur des peuples qui lui étaient soumis. Loin d'avoir encouragé ces superstitions (qu'ils n'auraient du reste pas osé attaquer impunément), le fait est que les anciens sages surent en tirer un parti admirable, soit en les ramenant à leur origine historique, soit en les faisant cadrer dans le plan général de leur enseignement allégorique; et voilà, en grande partie, l'origine de ces interprétations ingénieuses qui donnent un sens moral et instructif aux fables les plus excentriques de la mythologie.

On chercha aussi à insinuer que tant de mystères paraissaient plus propres à voiler des crimes que des cérémonies religieuses; que les immolations symboliques dont nous venons de parler étaient bien réelles, etc., etc. Il suffira de nos jours, pour réfuter ces perfides calomnies, de rappeler qu'elles pesèrent surtout sur *les premières communautés chrétiennes*, auxquelles on reprocha directement de verser et même de boire le sang humain, dans la célébration des mystères de la Sainte-Cène et de la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ.

Il va sans dire qu'il faut, pour juger sainement ces antiques institutions, ne pas confondre ce qu'elles furent à leur origine ou au temps de leur splendeur, dans le pays même qui les vit naître, avec ce qu'elles devinrent ailleurs lorsque toutes les circonstances les plus défavorables s'unirent pour amener à maturité ce germe de dissolution que porte en elle toute institution humaine. C'était déjà une assez belle œuvre que d'avoir su conserver, développer et enseigner, pendant des milliers d'années, les principes les plus sacrés, et d'avoir fait le bonheur des nations sou-

mises à l'empire de leur intelligence. C'est surtout dans ce fait, plutôt que dans cette immense étendue de connaissances (auxquelles, toutes proportions gardées, les découvertes modernes ont ajouté si peu de chose), qu'il faut chercher les raisons, d'un côté, de la vénération religieuse qui entourait ces antiques sociétés, et de l'autre, de ces persécutions jalouses qui s'attachaient à leur perte.

Nous avons vu les résultats de ces persécutions. On avait pu tuer le *corps*, mais non l'*esprit;* la vérité avait survécu au massacre de ses ministres; aux yeux des *voyants le feu sacré* brillait encore sous les ruines et les cendres de ses antiques sanctuaires; il ne devait pâlir que devant l'ASTRE DIVIN qui allait se lever à *l'Orient d'en haut*, et dont, selon saint Mathieu, *les Mages de l'Orient* furent les premiers à saluer la glorieuse apparition.

Les vrais amis de l'humanité comprirent de bonne heure la supériorité d'une religion qui apportait, de plus, aux principales doctrines de la leur, la sanction d'une révélation céleste. Ils ravivèrent donc la flamme vacillante des vérités gnostiques au flambeau divin du Christ, et, ainsi transformés, devinrent les premiers et les plus ardents ministres de la *nouvelle lumière*, comme nous le verrons dans les chapitres suivants.

Vme PLANCHE.

SECONDE PARTIE HISTORIQUE.

Mystères et Associations humanitaires du Christianisme.

CHAPITRE Ier.

Les Couvents.

Introduction à l'Ère chrétienne. — Écoles néoplatonicienne et chrétienne d'Alexandrie. — Ammonius Saccas. — Les premiers pénitents. — Saint Pacôme. — Les ordres monastiques de l'Orient et de l'Occident. — Saint Benoit. — Les Bénédictins et leurs confréries laïques. — Travaux architectoniques de cet ordre. — Origine des Maçons libres ou Francs-Maçons.

« In Silentio et spe fortitudo mea. »

Nous venons de voir, à la fin de la planche précédente, que déjà avant la venue du Christ, les *Mystères* et les sectes religieuses de l'antiquité païenne n'étaient plus ce que ces institutions avaient été autrefois. Les plus anciennes étaient usées par le temps; d'autres forcément réduites à l'impuissance par diverses circonstances extérieures, surtout celles qui avaient dû passer sous la domination romaine; chez

d'autres encore, tel ou tel moyen d'action, à force de prodiguer son emploi, avait fini par remplacer le but primitif.

Quelque respectables que fussent d'ailleurs toutes ces sociétés dans leur origine, leur cercle d'action *humanitaire* avait le plus souvent été limité par les intérêts locaux ou nationaux qui s'agitaient autour d'elles. Cela devait être, surtout pour les colléges sacrés qui formaient caste; car, pour eux, l'humanité était plus spécialement le peuple soumis à l'empire de leur intelligence, et la terre, le sol qu'ils foulaient du pied et qui portait leurs temples. N'oublions pas d'ailleurs que toute institution purement humaine, porte nécessairement en elle-même un germe de dissolution, et qu'elle tombera donc, quitte à se reproduire sous une forme nouvelle.

Tout cela suffit bien pour expliquer les dissidences qui divisèrent enfin ces dogmes, malgré leur commune origine, en autant de sectes distinctes, souvent d'autant plus opposées, quant aux formes, qu'elles se rapprochaient davantage par le fond même de leurs doctrines. On comprend aussi que les inconvénients d'un tel état de choses durent se faire sentir encore plus vivement depuis la réunion des diverses nations, alors connues, sous la domination romaine, jalouse, de son côté, d'enlever à chacune d'elles toute espèce d'influence individuelle.

C'était bien là les conditions propres à étouffer jusqu'aux derniers rayons de la vraie lumière, pour donner pleine licence à l'athéisme et aux grossières superstitions de la capitale du monde; les choses, sous ce rapport, en étaient venues à un tel point, qu'un de ses plus illustres citoyens disait alors ne pas concevoir comment les ministres des autels pouvaient s'aborder sans rire.

Il était donc temps que le CHRIST parût pour faire briller, au-dessus de ce nouveau chaos, la lumière de sa doctrine *universellement humanitaire*, c'est-à-dire appropriée à tous les besoins du cœur, intelligible à toutes les intelligences, accessible à toutes les classes, à toutes les conditions humaines ; cette Lumière divine, source inépuisable de consolations, d'espérance, d'amour, et de tous les éléments nécessaires au bonheur et à l'*ennoblissement* progressif de l'homme.

L'évangile, selon saint Mathieu, nous apprend que les *Sages d'Orient*, dont la tradition fait des rois, furent les premiers à saluer l'apparition de l'ASTRE DIVIN. « *Où est*, disent-ils, *le roi des Juifs qui est né? Car nous avons vu son étoile, et nous sommes venus l'adorer.* » Ils viennent donc se prosterner devant ce petit enfant qui, né dans une étable, n'a qu'une crèche pour berceau, et ils s'empressent de lui offrir, avec leurs hommages, *les trois présents symboliques*, l'or, l'encens et la myrrhe. A *douze* ans l'enfant Jésus surpasse en sagesse le *roi Salomon* dont il est issu selon la chair. Devenu homme il reçoit de SAINT JEAN *le baptême purificateur*, et « *celui qui était envoyé pour rendre témoignage à la lumière* » le proclame ouvertement pour le *Christ*. Retiré dans les déserts il sort triomphant des *trois épreuves* que l'esprit du mal lui a suscitées. *A trente ans* il se met à l'œuvre et choisit ses *ouvriers : septante* prépareront les voies dans le monde *profane ; douze*, plus intimes, ne quitteront le MAÎTRE qu'à sa mort, sauf celui « *à qui il devait arriver de le trahir*, » et qui sera remplacé. Aux DOUZE le soin d'établir et de guider dans leurs travaux les premières communautés chrétiennes, et à

nommer les premiers *évêques* ou *surveillants*[1], qui les remplaceront dans ces fonctions quand leur tour sera venu de « *glorifier Dieu par leur mort.* »

Cette fois ce n'est pas seulement *un sage* enseignant à ses *disciples* des vérités supérieures; c'est le FILS même de Dieu, prêchant *à tous les hommes* l'amour et les promesses de son Père céleste, avec l'abandon et la sollicitude touchante d'un FRÈRE s'adressant à des *frères* bien-aimés, pour les racheter de la mort au prix de son propre sang.

Trois ans suffisent pour le triomphe de la nouvelle doctrine, que son fondateur divin doit sceller sur la croix. Au milieu des angoisses de la mort la plus affreuse, il trouve encore des paroles de consolation pour ceux qui le pleurent, et de pardon pour ses bourreaux. Comme il l'avait prédit, il ressuscite *au troisième jour*, et l'instrument d'un supplice réservé jusque-là aux plus infâmes des malfaiteurs, devient le symbole sacré de la lumière la plus pure. « *Mais la lumière luit dans les ténèbres et les ténèbres ne l'ont point reçue.* »

La lutte acharnée que se livrent éternellement les deux principes opposés du bien et du mal, prit bientôt des proportions inconnues jusqu'à lors, et imprima le caractère le plus grandiose aux tendances de ce *moyen-âge*, généralement si mal compris par ceux qui prétendent le juger

[1] Le titre d'*évêque* (du mot grec *episcopos*, c'est-à-dire *surveillant*, inspecteur), fut emprunté, par les premiers chrétiens, du gouvernement civil chez les Grecs et les Romains, qui désignaient ainsi ceux qu'on envoyait dans les provinces pour voir si tout y était dans l'ordre. Chez les Romains on joignait à cette charge l'intendance des vivres. Cicéron lui-même avait été *episcopus oræ Campaniæ*. Les provinces administrées par ces fonctionnaires, prenaient le titre de *diocèses*.

d'après les idées mesquines et égoïstes des temps modernes. Diverses associations se firent remarquer de bonne heure et au premier rang parmi les plus puissants auxiliaires de ces deux principes. Il va sans dire que nous n'aurons à nous occuper que de celles qui combattirent pour la bonne cause, déplorant qu'un moteur aussi sacré que le principe d'association ait souvent aussi dû servir à rallier les ténèbres contre la lumière.

Voici le moment (et c'est ici que je me rapprocherai le plus de l'ouvrage du f.·. Bobrick, qui ne date sa partie historique que de cette époque), voici, dis-je, le moment de l'application la plus directe de ce que j'ai mentionné plus haut sur les distinctions qui doivent être faites entre les *associations humanitaires*, suivant leurs moyens d'action, et cela malgré l'identité du mobile qui les pousse et du but auquel elles aspirent. Ainsi, le Christianisme est bien le mobile des associations que nous allons passer en revue, comme son établissement, son développement et sa défense en furent le noble but; mais néanmoins, elles diffèrent entre elles selon qu'elles ont adopté de préférence l'une ou l'autre de ces trois formes sous lesquelles la raison libre de l'humanité se manifeste: la *Religion*, l'*État* et l'*Art*, que nous avons qualifiés plus haut d'éléments indispensables à toute espèce de progrès humanitaire.

1° Les Ordres monastiques représentent le Christianisme dans sa forme *religieuse* et morale;

2° La Chevalerie le montre sous son côté *politique;*

3° Les Corporations maçonniques du moyen-âge, le représentent enfin sous le rapport *artistique.*

Nous verrons que l'influence de ces trois illustres asso-

ciations fut des plus heureuses tant qu'elles restèrent unies sous le symbole de la CROIX.

En attendant, notre tâche sera de les relier, dans leur origine, à celles que nous avons déjà appris à connaître, et à montrer la fusion de leurs tendances dans la grande confrérie des Francs-Maçons. Pour ne pas intervertir la filiation que nous avons entrepris de développer, nous commencerons par l'*Institution monastique;* de là nous passerons à la *Chevalerie* et nous terminerons cette seconde partie historique par les *Corporations maçonniques*, non pas que ces dernières soient les moins anciennes, mais parce que ce fut plus particulièrement dans leur sein que s'opéra, peu à peu, la fusion des éléments développés par les autres associations, *en une seule tendance universellement humanitaire et sociale.*

Déjà quelque temps avant notre ère, la ville maritime *d'Alexandrie*, capitale de l'Égypte sous la dynastie des Ptolémées, et depuis sous les Romains, était considérée comme la première ville du monde après Rome. Sa situation, son commerce, ses ressources de tous genres, surtout son immense bibliothèque (la plus riche qu'il y eût au monde) et son musée (sorte d'académie où les savants de toute espèce étaient entretenus aux frais de l'État), tous ces avantages, physiques et spirituels, en avaient fait le rendez-vous et le foyer de toutes les lumières de l'époque, tandis que Rome restait plus particulièrement le centre de la puissance politique.

Ce fut dans cette ville *greco-orientale*, sur ce sol classi-

que où *sommeillaient* alors les anciens *Mystères* d'Isis et de Sérapis, que le philosophe AMMONIUS SACCAS (le portefaix) fonda, vers la fin du second siècle après Jésus-Christ, *l'École philosophique* dite *d'Alexandrie*, soit des *Nouveaux Platoniciens;* ainsi nommés parce que leur doctrine, enseignée ensuite ailleurs qu'en Égypte, par Plotin, Origène, Longin, Porphyre et autres, était un *éclectisme* dans lequel dominait surtout la *philosophie platonicienne,* mêlée au *mysticisme* des orientaux, ainsi qu'aux austères préceptes de *Zénon.*

Cependant, déjà à cette époque le Christianisme, quoique cruellement persécuté dans ses apôtres, était connu et même étudié à Alexandrie, *comme doctrine philosophique;* et si quelques rhéteurs de l'école néo-platonicienne, éblouis par l'éclat de la divine lumière, lui furent hostiles, il n'en est pas moins vrai qu'un grand nombre de ses philosophes les plus distingués restèrent ou devinrent chrétiens.

Ammonius Saccas passe pour avoir été un disciple de Jésus.

Saint Pantène, d'abord stoïcien, puis l'un des apôtres les plus zélés du Christianisme, fut, dès l'an 180, le chef de l'école chrétienne d'Alexandrie.

Il fut remplacé dans cette fonction par son disciple *saint Clément d'Alexandrie* qui, unissant la philosophie platonicienne à la religion du Christ, faisait servir la première d'introduction à la seconde.

A saint Clément succéda son disciple *Origène,* dont les tendances *gnostiques* ont induit plusieurs auteurs à confondre ce fameux docteur de l'Église avec son contemporain homonyme, que nous venons de citer parmi les disciples d'Ammonius Saccas.

Nous pourrions, parmi les pères et docteurs des premiers siècles de l'Église, trouver encore bien d'autres preuves de la part importante que les anciennes doctrines religieuses et philosophiques prirent au développement du Christianisme. Et qu'on ne s'imagine pas que ces tendances fussent chez ces hommes éclairés une simple spéculation de l'esprit, ou un appât jeté aux *gentils*, ou même une sorte de précaution contre les dangers que courait alors la doctrine nouvelle. Car, la plupart d'entre eux, après avoir vu périr leurs maîtres, leurs disciples et leurs plus proches, par la main du bourreau, savaient bien que leurs propres travaux seraient un jour couronnés des palmes sanglantes du martyre.

Outre ses philosophes de tout pays, la ville d'Alexandrie comptait un nombre considérable de Juifs parmi ses habitants. N'oublions pas, aussi, que c'étaient dans ses environs que vivaient les *Thérapeutes* (*serviteurs de Dieu*) si souvent confondus avec les *Esséniens*, dont ils dérivaient en effet, ainsi qu'avec les *premières communautés chrétiennes*, auxquelles leur association paraît avoir servi de modèle sous plusieurs rapports. (Voyez Planche IV.)

Alexandrie fut donc l'un des premiers berceaux du christianisme[1]; mais celui-ci y subit nécessairement, dès ses premiers développements, l'influence de cette réunion de toutes les convictions religieuses et politiques que l'antiquité grecque, égyptienne, juive et indienne, avait enfantées[2];

[1] L'église d'Alexandrie avait pour fondateur l'apôtre saint Marc.

[2] Ce fut au sein des mêmes circonstances que naquit alors, grâce aux rêveries mystiques du rabbin Akiba et de son disciple Ben-Yokaï, la science occulte de la *Cabale*, l'une des sources où puisèrent ensuite les *alchimistes* du moyen-âge, et dont on chercha, vers la fin du dernier siècle, à reproduire les étranges folies dans les hauts grades de certains rites maçonniques.

tandis que, dans les pays occidentaux, la nouvelle foi se trouvait alors placée entre l'impiété des classes aisées et les grossières superstitions du peuple. — De là ces premières dissidences de l'église, qui ensanglantèrent souvent Alexandrie de leurs querelles théologiques; delà, peu à peu, ces sectes distinctes auxquelles succédèrent ensuite les diverses églises chrétiennes de l'Orient, qui, quoique accusées d'hérésie par l'église romaine, surent cependant, mieux que celle-ci, éviter l'influence dangereuse de l'ancien polythéisme; et cela devait être.

Au reste, il va sans dire que les anciens dogmes, dont la plupart avaient survécu à leur plus beau développement, ne pouvaient être tous, au même degré, favorables à l'intelligence et à l'avancement du christianisme, auquel on voulut les allier. Ainsi, il est aisé de reconnaître les âpres formes d'un stoïcisme suranné, jointes aux tendances les plus bizarres du mysticisme oriental, dans le zèle stérile et misanthropique de ces premiers PÉNITENTS, qui croyaient ne pouvoir mériter le ciel que par le sacrifice le plus complet et le mépris le plus absolu de tout ce qui aurait pu les rattacher à la vie présente. Ce n'était pourtant pas dans ce sens que Zénon avait recommandé le renoncement aux choses de ce monde, ou que les sages Indiens et Égyptiens promettaient la *gnôsis* à l'âme qui parviendrait à se détacher de tout lien terrestre. C'était encore moins par les doctrines humanitaires du Christ que l'on pouvait justifier un dévouement aussi peu social. Aussi ces hommes extraordinaires furent-ils souvent soupçonnés et même accusés d'hérésie.

Les extravagances des *cyniques* grecs et tous les tours de force du *fétichisme* indien ne sont rien à côté des priva-

tions et des tortures surnaturelles que s'imposèrent ces martyrs vivants de la foi.

L'un d'eux, l'anachorète *saint Antoine* (de Coma, dans la haute Égypte), qui vivait dans les déserts près de la mer Rouge, ne s'était pas lavé une seule fois depuis cinquante ans. A force de combattre les besoins du corps, il était parvenu à pouvoir se passer de nourriture pendant bien des jours de suite, et à veiller durant un mois et demi sans interruption ; ce qui ne l'empêcha pas d'arriver à l'âge de 105 ans. On le considère généralement comme le fondateur de la vie *monastique*[1] proprement dite. Il faut toutefois lui rendre cette justice, qu'il sortit deux fois de sa retraite : la première pour soutenir les chrétiens contre les persécutions impériales ; la seconde, pour défendre la foi contre les Ariens.

Un autre solitaire, nommé *Jacob*, avait choisi pour retraite le sommet d'une haute montagne, où, le corps nu et chargé de chaines, il passait la plus grande partie de son temps à genoux ; l'orage et la pluie grondaient sur sa tête, la neige le couvrait souvent jusqu'au cou, sans néanmoins que tout cela pût l'arracher à ses prières extatiques.

Un troisième anachorète, *saint Siméon*, surnommé *stylite*, passa, pour mieux s'isoler, les trente dernières années de sa vie, exposé à toutes les rigueurs des saisons, sur l'étroit sommet d'une haute colonne qu'il avait fait ériger, dans ce but, près de la ville d'Antioche. Il ne faisait qu'un repas par semaine, et ne prenait rien durant le carême.

Non-seulement ces hommes extraordinaires passèrent

[1] Du grec *monos*, seul, solitaire ; d'où le mot latin *monachus* et les termes : *Moine*, *monaco*, *mönch*, *monk*, dans nos langues modernes.

pour des SAINTS, mais leur genre de vie trouva de si nombreux imitateurs parmi les fidèles des deux sexes, qu'il en résulta comme une secte nouvelle dans la chrétienté.

La gloire de souffrir volontairement pour une doctrine persécutée, et l'espoir de mériter déjà ici-bas une révélation anticipée des choses futures, exaltèrent jusqu'à la folie ce pieux zèle, entretenu d'ailleurs par la secrète satisfaction de briller, aux yeux d'une foule crédule, de l'auréole des martyrs.

Cependant, les déserts se peuplant d'anachorètes, la gravité et le mérite de l'institution allaient être compromis par ses succès mêmes, quand SAINT PACÔME, ancien soldat, originaire de la haute Égypte, imagina de renouveler sur une plus grande échelle les essais déjà tentés par saint Antoine : de réunir en communautés et de soumettre à une règle générale tous les amateurs de la vie ascétique. Il parvint à rassembler, vers le milieu du IVe siècle, 1400 cénobites dans une île formée par le Nil, et devint ainsi le fondateur de la vie des couvents proprement dite. Un simple *clos* (*claustrum*, d'où les mots *Cloître* et *Kloster*) entoura d'abord le séjour commun de cette nouvelle association, dont le chef fut appelé *Abba*, c'est-à-dire *Père*[1] (d'où les termes *Abbé*, *Abt*, *Abbato*). Saint Pacôme fonda encore plusieurs couvents d'hommes, et un pour les vierges et les femmes qui désiraient sanctionner leur vie ascétique par le célibat. Celles-ci reçurent des Égyptiens le nom de *Nonnes*, qui signifie *Mères*. Tous les membres de ces pieuses communautés ne se désignaient entre eux que par les doux noms de FRÈRES ou de SOEURS.

[1] Épitre de saint Paul aux Romains, VIII, 15.

Pour rendre encore plus indépendants du monde extérieur ces premiers couvents, qui avaient dû vivre jusque-là des aumônes et des dons charitables faits par les fidèles, saint Pacôme y introduisit la culture des jardins, le défrichement des terres et autres travaux manuels. Il rédigea aussi des règles pour l'organisation intérieure de ces associations, et établit des punitions sévères pour ceux qui les violeraient.

En fort peu de temps, le nombre des couvents s'était considérablement accru en Orient. Des bâtiments spacieux, des murs imposants, avaient remplacé les misérables cabanes et les clos rustiques des premiers moines. Ceux-ci n'avaient été d'abord considérés que comme simples laïques; mais grâce à leur réputation de sainteté, ainsi qu'aux succès rapides de leur institution, ce fut dans leurs rangs que l'on finit par choisir de préférence les membres du clergé régulier. C'est ainsi qne *saint Bazile*, surnommé *le Grand*, abbé fondateur d'un couvent qui servit de modèle à tous ceux qui s'établirent après lui dans l'Orient, fut nommé, malgré sa résistance, évêque de Césarée, en Cappadoce.

Ce ne fut que vers la fin du V[e] siècle que les couvents proprement dits s'introduisirent en Occident, où ils subirent, dès le commencement, une transformation complète.

L'immortel SAINT BENOIT (né l'an 480, près de Nurcie, au pays des Sabins) avait compris que l'institution monastique, telle qu'elle avait été pratiquée jusque-là, non-seulement ne pourrait cadrer longtemps avec les formes positives et l'esprit pratique des occidentaux, mais encore que ses tendances misanthropiques étaient loin d'être favorables

au développement du véritable christianisme, si social dans ses principes. — Cet illustre moine entreprit, nouveau Pythagore, d'approprier *la lumière venue d'Orient* aux vues et aux besoins humanitaires de son époque.

Sa réputation de sainteté était déjà fort répandue lorsqu'il quitta sa retraite pour se transporter avec ses disciples au *Mont Cassin*, où il fonda, l'an 529, le premier monastère de cet Ordre si fameux, appelé de son nom l'*Ordre des* BÉNÉDICTINS, et dont les institutions, rédigées par Benoit lui-même, servirent longtemps de modèle à la meilleure partie des autres ordres monastiques et *congrégations religieuses* de l'église latine.

En peu d'années, saint Benoit n'eut pas moins de douze couvents sous sa direction, tous situés sur le territoire napolitain (entre autres celui de *la Cava*, près de Salerne), d'où l'*Ordre* se répandit bientôt dans toute l'Europe. Ses principales *abbayes* furent : en France, celle de Cluny, longtemps chef d'Ordre[1]; en Allemagne, celles de Prum, Ratisbonne, Fuld, Ellwangen, Saltzburg; et en Angleterre, celles de Cantorbéry, d'York, de Westminster, de St-Alban; la plupart fondées du VIII au Xe siècle.

C'est ainsi que, tandis que les cénobites de l'Orient traînaient dans leurs retraites une vie oiseuse et contemplative, qui se résume parfaitement dans ces trois mots célèbres : *nasci*, *pati*, *mori* (naître, souffrir, mourir), les couvents de l'Occident se préparaient à jouer un rôle important, non-seulement dans le monde chrétien, mais aussi dans l'histoire de la civilisation.

[1] L'abbé de Cluny porta alors le titre d'*Abbé des abbés*. Parmi les plus célèbres, on cite *Pierre le vénérable*.

Ce n'est pas que les règles monastiques fussent moins sévères qu'autrefois. Après les rudes *épreuves du noviciat*, le moine d'Occident prononçait les trois vœux redoutables : *chasteté, obéissance et pauvreté;* il était dès lors consacré à Dieu et à l'Ordre par des liens indissolubles; mais, tout en renonçant, pour son propre compte, aux joies de ce monde, il continuait à lui vouer toute son activité sociale. Il s'agissait de *faire le bien, non pas pour soi, mais pour les autres, sans crainte, et* toujours *sans espérance terrestre.*

Le temps des persécutions sanglantes était passé. Depuis plus de deux siècles, le christianisme avait su, par la constance de ses martyrs et l'éloquence de ses apologistes, triompher de tous les obstacles, au point de devenir *religion d'état* dans toute l'étendue des empires romains, tant en Orient qu'en Occident. Mais il lui restait trois grands travaux à accomplir: combattre les hérésies, convertir les barbares à sa doctrine, conserver et répandre les lumières de la civilisation.

Telle fut la noble tâche imposée par saint Benoit aux membres de son association. Aussi, ceux-ci furent-ils, pendant bien des siècles, les gardiens par excellence de la foi dans sa simplicité primitive, et ses apôtres les plus hardis; surtout auprès des peuples du nord, dont les bandes aventurières avaient envahi l'Europe civilisée.

Les Bénédictins eurent d'autant plus de succès qu'ils savaient sagement mêler à leurs missions évangéliques les bienfaits de la civilisation. Grâce à leurs soins éclairés, les marais étaient desséchés, les bois défrichés, et les déserts incultes changés en campagnes fertiles.

On sait aussi que ce fut dans les couvents de l'Occi-

dent, et surtout chez les Bénédictins, que les sciences, les arts, l'industrie et les connaissances de tout genre, trouvèrent un asile, alors que l'ignorance, le vice et la barbarie inondaient le reste du monde, et que ce fut de leur sein que ces mêmes lumières revinrent ensuite *éclairer les travaux* de la civilisation renaissante[1]. Comme les pythagoriciens, les moines s'appliquaient tout particulièrement à l'étude des *sept arts libéraux*.

Pendant ces mêmes siècles de guerres et de troubles continuels, les peuples reconnaissants s'étaient accoutumés à considérer comme chose neutre et sacrée ces *asiles de paix,* toujours ouverts à toutes les infortunes, à tous les besoins de l'âme et du corps. Les blessés et les malades y recevaient des soins, la jeunesse une instruction éclairée. Les pèlerins, les proscrits, les voyageurs de tout pays et de toute condition, y trouvaient un abri et l'hospitalité la plus cordiale. Les savants, les hommes de lettres, les artistes, les artisans, y venaient chercher, au milieu des matériaux les plus précieux, la tranquille sécurité nécessaire à leurs occupations pacifiques. De grands coupables se retiraient dans ces *temples* consacrés à Dieu, pour y chercher, par le repentir et l'expiation, l'oubli d'un passé criminel et l'espoir d'un avenir meilleur. D'illustres guerriers,

[1] Sans les importantes *chroniques* des couvents, sans leurs magnifiques copies et autres manuscrits précieux que l'on conserve encore avec tant de soin dans les bibliothèques publiques, nous serions, à l'heure qu'il est, privés de la meilleure partie de ces vastes connaissances que les peuples de l'antiquité nous ont léguées; ainsi que de toute notion un peu précise sur ces temps de barbarie, où la culture de l'esprit était tellement sacrifiée au développement des forces physiques, que les plus hauts personnages de l'époque se faisaient presque gloire de leur ignorance.

de grands hommes d'état, y abdiquaient les vaines gloires du monde *profane* en faveur d'une sphère d'action plus élevée et plus sainte. Bien souvent aussi, les titres suprêmes de prince, de roi[1], d'empereur, et même de souverain pontife, étaient échangés contre le doux nom de *frère*, dans ces demeures paisibles où la *mort civile* et la bure égalitaire *nivelaient toutes les conditions*[2].

L'institution monastique était donc une association *libre, sainte*, *humanitaire* par excellence, et ses nombreux rapports avec les anciennes sociétés de ce genre, prouvent assez que saint Benoit les avait toutes consciencieusement étudiées avant de se mettre à l'œuvre.

De nos jours, l'organisation intérieure des couvents est bien assez connue, pour que je puisse m'abstenir de suivre, à travers les couvents de l'*Orient* et les premières communautés chrétiennes, tous les rapprochements intéressants qui relient l'institution monastique aux associations essénienne, pythagoricienne, et autres de l'antiquité juive et païenne, ainsi qu'à l'ordre de la Franc-Maçonnerie. Nous aurions d'ailleurs peu de choses à ajouter ou à re-

[1] L'abbaye du Mont Cassin fut non-seulement une retraite de rois, mais aussi un séminaire de papes.

[2] Ce ne fut que vers la fin du XI[e] siècle qu'on introduisit dans les couvents, contrairement à leurs tendances primitives, la distinction des *moines du chœur* et des *frères lais*. Ces derniers, chargés des ouvrages matériels de la communauté, devinrent plus ou moins les serviteurs des autres, qui prirent, devant leur nom, le titre nobiliaire de *Dom* (abrégé de *Dominus*), titre que la règle de saint Benoit donnait à l'abbé seul. — Les religieuses suivirent cet exemple, et eurent ainsi des *filles du chœur* et des *sœurs converses*. — De cette même époque date l'établissement régulier du *Collége des Cardinaux* et des *Chapitres de Chanoines*, électeurs éligibles, les premiers à la papauté, les autres à la dignité d'évêque.

trancher à ce que nous avons dit sur ce sujet à la fin de la Planche précédente.

Cependant, l'un de ces liens est si remarquable, qu'il suffirait à lui seul pour expliquer tout ce que nous pouvons avoir de commun avec les moines; et je le passerai d'autant moins sous silence, que la plupart des historiens maçonniques de notre langue semblent s'être donné le mot pour sauter à pieds joints par-dessus l'institution monastique toute entière.

Nous venons de voir que les premiers moines de l'Occident étaient non-seulement des hommes pieux, fidèles à leurs vœux, et *répandant dans le monde les vertus dont ils avaient promis de donner l'exemple*, mais qu'ils comptaient aussi dans leurs rangs, des savants, des artistes, des ouvriers habiles, dont les connaissances devaient contribuer, pour leur part, à étendre les lumières de la civilisation. Or, parmi les arts cultivés avec le plus de succès dans les couvents, et surtout chez les Bénédictins, il en est un qui, en dehors de l'utilité qu'ils en retiraient pour eux-mêmes, leur avait paru le plus apte à seconder et à consolider matériellement les travaux humanitaires qu'ils s'étaient imposés. Cet art, le plus beau et le plus utile de tous, le plus grand, le plus durable dans ses œuvres comme dans ses effets, est l'*art de bâtir*, l'*architecture;* non pas seulement cette architecture vulgaire qui n'a trait qu'à la sécurité ou au bien-être matériel de l'homme, mais surtout l'ARCHITECTURE SACRÉE, qui sait *dégrossir, tailler, polir et animer la pierre brute,* pour la rendre l'éternel et vivant interprète d'une pensée sublime.

Les Bénédictins cultivaient donc l'architecture, et cela,

non-seulement théoriquement, sur *la planche à tracer*, mais maniant eux-mêmes *la truelle et le maillet*. Ce fut le plus souvent de leurs propres mains qu'ils bâtirent ces *abbayes* célèbres et les magnifiques églises qui y sont attenantes, véritables chefs-d'œuvre, dont nous admirons encore les proportions grandioses et l'ingénieuse naïveté dans les détails. On désignait par les noms de *Massonarii, Latomi* ou *Cœmentarii*, les *frères* plus spécialement chargés de ces travaux. Presque tous les couvents, du VIIe au XIe siècle, avaient leurs *fratres massonarios* ou *frères maçons*, et leurs *magistros cœmentariorum*, c'est-à-dire *maîtres en architecture*[1]. Souvent aussi tous les *frères* d'un couvent ne formaient qu'une *corporation de maçons* et de *compagnons d'art;* comme, par exemple, dans l'abbaye de *Tiron* près de Chartres, qui comptaient 600 moines, tous aptes à quelque art ou métier[2]. Dans ce cas, l'abbé était le *maître architecte* en chef. Lors de la construction de l'église de Notre-Dame-de-Dunes, en Flandre, commencée l'an 1262, sept abbés se succédèrent dans la direction des travaux de cet édifice, auquel 400 moines travaillèrent sans relâche[3]. L'abbé Guillaume de Hirschau bâtit lui-même le couvent de cette ville, et beaucoup d'autres édifices, avec ses propres moines, principalement avec les *frères laïques (monachi barbati*[4]*)*.

Les souverains de l'Europe, frappés de la supériorité

[1] Voyez le Glossaire de Du Cange à l'article *Magister*.

[2] Selon *Orderic Vital*, dans son Histoire ecclésiastique.

[3] « Je pourrais, dit *Wiebeking*, qui rapporte cet exemple dans son savant discours (*de l'influence de l'architecture sur le bien public*), citer ici une suite d'*évêques*, du XIe au XIIIe siècle, qui furent en même temps *architectes*. »

[4] « Hujus operis praecipue fuere artifices ipsi monachi, maxime barbati, ut tum vocabant fratres. » *Annales Ord. S. Benedicti auctore Joan. Mabillon. Lutetiæ Parisior*, 1713. Tom. V, p. 140.

incontestable ainsi que de l'étonnante diligence que ces *pieux ouvriers* apportaient dans leurs travaux, les appelaient, souvent des contrées les plus éloignées, pour leur confier l'érection des églises, couvents, hospices et autres monuments propres à faire renaître la prospérité et le respect pour la religion dans les provinces encore incultes ou dévastées par la guerre. Ce fut ainsi que la reine *Berthe de Bourgogne*, dont le souvenir est si populaire dans la Suisse romane, chargea l'abbé *Majolus* (Maiol) *de Cluny*[1], de la direction d'une série de constructions de ce genre, dont les plus remarquables furent: diverses églises et couvents, à Soleure (930), à Moutiers-Grandval (932), à Amsoldingen (933), à Neufchatel (935), mais surtout l'abbaye et l'église de Payerne, fondés l'an 961[2]. Ce *vénérable maître* dirigea ensuite lui-même, pendant plusieurs années, *comme Abbé*, cette même abbaye qui, dès sa fondation, avait été soustraite, non-seulement à la souveraineté des princes laïques, mais encore à la juridiction ecclésiastique du Pape. «Ces *serviteurs de Dieu* devaient être laissés dans la possession tranquille de leur propriété et dans la *pleine*

[1] Ce *Maiol*, ou *Mayeul*, me paraît être le même qui, le Vendredi 10 des Kalendes de Mars, l'an 933 ou 934, la 23e année du règne du roi Rodolphe (de Bourgogne), écrivit, sous la dictée de l'archichancelier Mudric, l'acte de donation au prieuré de Satigny (près de Genève) par Edelgarde, veuve du comte Xibert, de tout ce qu'elle possède à Chouilly et à Peicy (hameaux aujourd'hui de la commune de Satigny). *Matériaux pour l'histoire de Genève*, par J.-A. Galiffe. Tom. I, p. 67. A ce compte il se pourrait fort bien que l'abbé Maiol eût aussi construit ou reconstruit l'église et le prieuré de Satigny, tels qu'ils existent encore en majeure partie, ainsi que les antiques chapelles des divers hameaux environnants. — Le style d'architecture alors en usage pourrait s'appeler *Lombardo-Byzantin*.

[2] *Étrennes helvétiennes* pour l'an de grâce 1819, p. 393 et suiv. — *Le Conservateur Suisse*, Tom. V, p. 330.

liberté de cœur et d'esprit: à la seule condition, que leur communauté paierait, tous les cinq ans, dix sols pour l'entretien de *l'éternelle lumière* dans l'Église apostolique de Rome[1]. »

Des artistes, des artisans de tous pays, venaient *compléter leur instruction* auprès de ces moines industrieux, et leur faire part de leurs propres *lumières.* Animés du même zèle pour l'art et l'humanité, ces nouveaux *compagnons* suivaient au loin leurs *vénérables maîtres,* pour les seconder activement dans l'exécution des travaux auxquels ils étaient appelés d'un bout de l'Europe à l'autre. L'abbé Maiol lui-même avait décidé la reine Berthe à faire venir *des architectes écossais et britanniques*, dont la supériorité était alors généralement reconnue parmi les Maçons[2].

Ces bandes de *Maîtres*, de *compagnons* et *d'apprentis maçons* campaient de préférence sur un lieu élevé, le plus près possible de leur *atelier de construction.* Dix hommes étaient toujours sous la *surveillance* d'un chef, et le *Maître architecte*, le plus souvent un *Abbé,* dirigeait le tout[3]. La *piété éclairée*, la *sévère discipline* et les princi-

[1] *Le Conservateur Suisse*, Tom. III, p. 50, 51. — C'est là qu'on a voulu trouver les motifs qui privèrent la pieuse reine Berthe des honneurs bien mérités de la canonisation. *Étrennes helvétiennes* pour 1819, p. 403. — Nous retrouverons les mêmes *tendances antipapales* dans la *Constitution* que les maçons anglais reçurent sous le règne d'Athelstan, l'an 926; ainsi à peu près à la même époque. — Le *Maiol* clerc, qui écrivit l'acte de donation au prieuré de Satigny, signe tout simplement: « *au nom de Dieu!* »

[2] Ce fut un Écossais, nommé *Mackenbri*, qui dirigea les travaux importants que la reine Berthe fit exécuter dans la vallée de Moutiers, et qui commença, dit-on, la lignée des seigneurs de Tavannes. *Étrennes helvétiennes* pour 1819. p. 399.

[3] *Biographie de sir Christoph Wren*, l'illustre architecte de l'église de St

pes de *fraternité chrétienne* qui distinguaient l'institution monastique, pénétrèrent facilement parmi les membres de ces grandes associations ambulantes, liés déjà entre eux par un même zèle pour une même œuvre, ainsi que par des intérêts et des dangers communs, au milieu d'un entourage souvent plus que *profane*. Car alors aussi, il fallait quelquefois bâtir *en tenant d'une main la truelle et l'épée de l'autre*.

Cependant les couvents éprouvèrent le besoin de s'attacher encore plus intimément ces maçons *laïques*, afin d'avoir toujours sous la main des *compagnons* utiles qui restassent avec eux; ce fut dans ce but qu'ils établirent ces Confréries, dont il est déjà question au Concile de Nantes (l'an 895), pour la France et l'Angleterre, et qui existent encore dans ceux des pays catholiques qui n'ont pas entièrement rompu avec l'ancien ordre de choses[1].

Ces Confréries, le plus souvent présidées par un Abbé, surtout dans les premiers temps, étaient placées, en outre, sous l'invocation toute particulière du *Saint* qu'elles s'étaient données pour patron. On sait que chaque métier avait le sien. Les corporations maçonniques donnèrent la préférence à saint Jean Baptiste; comme lui *elles préparaient les voies à la lumière*.

Les papes qui avaient entrevu de prime abord tous les avantages que l'Église, ainsi que leur propre autorité, spiri-

Paul de Londres, et Grand-Maître de l'Ordre maçonnique dans la Grande-Bretagne à la fin du XVII[e] siècle. — *Lawrie. Histoire de la Maçonnerie.*

[1] La première confrérie de ce genre établie en Allemagne fut, dit-on, celle de *St-Veit*, fondée l'an 1084 par Marquard, prince-abbé des Bénédictins de Corvey en Westphalie, qui trouva ainsi, non-seulement des ouvriers pour l'érection de son église, mais aussi des bienfaiteurs.

tuelle et temporelle, pourraient retirer des ordres monastiques, les favorisèrent de toutes manières. Ils étendirent ensuite ces faveurs des couvents à leurs corporations maçonniques; et les princes séculiers suivirent cet exemple. Ce fut ainsi que des bulles papales et des lettres de *franchises* accordèrent à ces sociétés de nombreux priviléges, comme immunité de contributions, le droit d'une juridiction propre[1], etc., etc.

Quand ensuite les tendances hiérarchiques de l'Église romaine pénétrèrent aussi dans les couvents, les corporations d'ouvriers laïques, déjà très-indépendantes, s'en séparèrent tout à fait. Ce ne fut qu'alors que ceux-ci prirent le titre de FRANCS-MAÇONS, qui indique, en outre des fonctions spéciales dont ils avaient pour ainsi dire le monopole, la pleine jouissance de ces immunités, priviléges et *franchises* que les pouvoirs suprêmes accordaient si difficilement aux autres communautés, et dont celles-ci étaient si jalouses lorsqu'elles les possédaient.

Telle est donc l'origine, non pas de la *Franc-Maçonnerie* dans le sens mystique que nous lui prêtons aujourd'hui, mais des Maçons *francs* ou *libres* proprement dits; cette étymologie est la seule qui explique les mots tout aussi anciens de *Frei-Maurer* et de *Free-Mason*[2]; la su-

[1] Si je ne m'étends pas ici davantage sur ce sujet, c'est que je dois y revenir plus longuement dans les Planches VII et VIII.

[2] On a étalé très-inutilement une immense érudition pour trouver au mot *Maçonnerie*, une racine *tudesque*, *celtique*, *grecque* et même *hébraïque*. *Lessing* entre autres, a émis l'opinion que l'origine du terme *Maçonnerie* pourrait bien se trouver dans le vieux mot saxon *Mase*, la table; d'où le mot *Masoney*, une société de table, que nous retrouvons en effet employé dans ce sens, chez les poètes allemands du moyen-âge, et même jusqu'au temps de Luther. Ces *Masonies* auraient été en usage soit chez les maçons de métier, soit aussi chez

périorité de la valeur intrinsèque de l'adjectif français, sur ses correspondants allemands et anglais, n'est due qu'au hasard.

Nous verrons bientôt qu'il exista des *associations architectoniques* bien longtemps avant l'institution monastique, et même avant l'ère chrétienne. Mais la longue intimité (pour ne pas dire la fusion complète) des corporations maçonniques du moyen-âge avec les premiers couvents de l'Occident, est un fait incontestable, qui aide singulièrement à expliquer les formes cléricales de notre ordre, et certaines parties de nos cérémonies, si évidemment empruntées ou prêtées à la pompe allégorique de l'Église latine, à l'époque où les *loges* se tenaient encore dans les Couvents[1].

Aujourd'hui, que l'on ne juge généralement l'institution monastique que sur les informes débris qui ont survécu à son plus beau développement, on oublie trop vite les services éminents que les couvents ont rendus jadis à l'humanité, au progrès et à la religion, pour ne voir

les Templiers, et dans la Chevalerie en général; delà les Chevaliers de la *Table ronde*, institués par le roi Arthur, etc., etc. — Cette hypothèse, dans le développement de laquelle l'esprit de notre illustre fr.·. Lessing brille aux dépens de son instruction maçonnique, trahit de plus, à son insu, les secrètes tendances de la Maçonnerie templière, dans laquelle il venait alors d'être initié: savoir, de chercher à esquiver notre origine *architectonique* pour donner plus de poids à l'élément *chevaleresque*. Inutile d'ajouter que cette étymologie de Lessing est complétement fausse. — On ne saurait trop répéter que l'histoire de notre Ordre ne peut être que l'histoire d'une *tendance*, et non pas celle d'une même société. Le mot *Maçonnerie* ne se rapporte donc qu'aux dernières manifestations extérieures de cette tendance, avant celles que nous lui avons données.

[1] Ce qui eut lieu, dans la Grande-Bretagne, depuis les premiers siècles jusqu'à la Réformation. (Voyez Planche VIII.)

que la vie oisive des uns et les tendances hiérarchiques des autres. Cependant, malgré leurs richesses immenses et en dépit des efforts soutenus des papes pour exploiter leur popularité, les Bénédictions surent longtemps éviter ces deux excès. Mais, enveloppés enfin à leur tour dans les fameuses querelles de l'Église contre la puissance impériale, ils demeurèrent fidèles, jusque dans ses revers, à une autorité qui avait grandi avec la leur. C'est là que nous allons les quitter.

Comme la plupart des autres ordres religieux de l'Occident ne datent que de cette époque, et qu'ils se constituèrent presque tous bien plus dans le sens des couvents de l'Orient que selon la sage règle de saint Benoit, nous les passerons sous silence. Qu'on se rappelle seulement ce que nous avons dit (Planche II, Chapitre 3) sur les dangers attachés à l'emploi exclusif ou immodéré d'un moyen d'action unique, et l'on comprendra facilement pourquoi les couvents, créés d'ailleurs pour une époque exceptionnelle, furent écrasés sous la marche civilisatrice des peuples, et comment ceux qui ne sont pas encore tombés, font tache dans l'état actuel des choses.

VIme PLANCHE.

CHAPITRE II.

La Chevalerie.

L'Ordre équestre chez les Romains. — Origine, tendances, et organisation intérieure de la Chevalerie du moyen-âge. — Réception et dégradation. — Les Croisades. — Les Chevaliers de St-Jean, — les Templiers, — l'Ordre teutonique. — Le procès des Templiers. — Influence des Ordres religieux et chevaleresques sur la Franc-Maçonnerie.

« Sus *vel* sois Chevalier au nom de Dieu! »
(Formule de réception à la Chevalerie.)

« In hoc signo vinces! »

On sait que les citoyens romains se divisaient en *trois corps d'état* bien distincts, et basés sur le hasard de la naissance. Entre les *Patriciens* ou *Pères de la Patrie*, dont les plus anciens formaient le corps du Sénat, et la classe DES *Plébéiens* ou du peuple proprement dit, était l'ORDRE DES CHEVALIERS *(equites)*, ainsi nommés du *cheval* tout équipé que la République leur donnait et entretenait pour le service militaire. C'est des *Chevaliers* que se composaient cette cavalerie d'élite qui faisait la force des armées romaines. Ils portaient, comme marque distinctive de leur dignité, la toge à bande de pourpre, peu différente de celle des sénateurs, et *au doigt, un anneau d'or avec*

une figure emblématique gravée sur une pierre précieuse[1]. Les chevaliers romains avait en outre le privilége d'occuper les quatorze premiers siéges dans les jeux publics. Plus tard, on leur donna *l'administration de la justice*, et enfin la ferme des biens et des impôts de la République.

L'importance que le gouvernement romain attachait à la bonne tenue de *l'ordre équestre*, ressort de l'extrême sévérité à l'égard des chevaliers, de la part de ces *Censeurs*, nommés *tous les cinq ans* pour faire le dénombrement et surveiller les mœurs des citoyens. Chaque chevalier, lors de cette grande revue *lustrale*, était, à son tour, appelé par son nom, pour subir aux yeux de tous une inspection rigoureuse. Alors, ceux qui menaient une vie peu réglée, ou qui avaient dissipé leur *cens équestre* (revenu fixé par la loi pour tenir leur rang), et même ceux qui n'avaient pas su entretenir leur cheval en bon état, étaient cassés, privés de leurs insignes, et relégués, provisoirement ou pour toujours, selon la gravité du cas, parmi les plébéiens; les chevaliers distingués pouvaient, par contre, être promus à la dignité de Sénateur, et ce fut le cas d'un grand nombre des plus illustres citoyens romains[2].

On voit, par ce qui précède, que la *discipline*, *l'émulation* et *l'honneur* étaient les aiguillons les plus puissants de cet ordre à la fois civil et militaire, sagement institué pour servir de séparation ou d'élément intermédiaire entre le Patriciat et la Plèbe, alors que les querelles entre

[1] Ce sont ces mêmes pierres qui font aujourd'hui l'ornement des cabinets d'antiquaires. Annibal en récolta plusieurs boisseaux après la bataille de Cannes.

[2] Pompée, Cicéron, Atticus, Ovide, étaient d'origine équestre.

ces deux corps, menaçaient l'existence même de la République.

Sous le même nom, emprunté à la même manière de combattre, nous voyons, dès les premiers siècles du moyen-âge, surgir un corps dont l'importance politique et les attributions spéciales rappellent, à plusieurs égards, celui que nous venons de décrire. Cependant, il y a entre eux cette différence notable, que, tandis que l'ordre équestre romain n'était qu'une *caste héréditaire* régulièrement constituée par l'État et dans son seul intérêt, la *Chevalerie* proprement dite naquit spontanément, régla elle-même toutes ses formes et reposa en toute chose, dès les premiers commencements, sur le grand principe de *l'association.* Comme cette circonstance n'est pas une des moindres causes parmi celles qui contribuèrent le plus au développement de cet ordre si fameux, le plus brillant peut-être qui ait jamais existé, il est important d'entrer à ce sujet dans quelques explications historiques.

Chez ces peuples du nord, qui faisaient de la guerre leur vie habituelle, la VALEUR était la première des vertus, et le *métier des armes* à peu près le seul jugé digne d'un homme libre. C'était par les armes que devaient se trancher toutes les difficultés; non-seulement celles de l'État, mais encore celles qui pouvaient s'élever entre simples particuliers. Les jugements ainsi conquis à la pointe de l'épée, se nommaient *jugements de Dieu*[1] : car c'était à Dieu que la piété germanique faisait hommage de la vic-

[1] Le duel n'a pas d'autre origine. Le même terme s'appliquait à ces *épreuves par l'eau, par le feu* et *par la croix,* auxquelles on avait également recours pour s'assurer de la culpabilité ou de l'innocence d'un accusé.

toire. Le vainqueur devait nécessairement avoir pour lui cette divinité toute guerrière, dans laquelle on adorait, avant toute chose, le premier des héros.

Quand la jeunesse avide de gloire ne trouvait pas l'occasion de combattre pour ses propres foyers, elle cherchait à satisfaire ailleurs ce besoin belliqueux. Ces jeunes héros s'attachaient alors, comme COMPAGNONS D'ARMES, à la suite de quelque chef renommé, qui allait lui-même mettre sa bravoure au service de quelque tribu, souvent fort éloignée. Peu leur importait, dans ce cas, la cause pour laquelle ils exposaient leur vie, pourvu qu'ils pussent se former au noble métier des armes.

On comprend que les principes de *fraternité*, de *fidélité*, de *solidarité mutuelle*, durent pénétrer de bonne heure parmi ces guerriers qui, à chaque nouvelle expédition, retrouvaient à leurs côtés ceux de leurs anciens *compagnons d'armes* que la mort avait épargnés; car rien ne lie davantage les hommes entre eux que la gloire et les dangers communs.

La valeur décidait seule du rang que l'on tenait à l'armée, dont le chef était toujours le plus brave et le plus expérimenté; et la part revenant à chacun des dépouilles du vaincu, se réglait sur celle qu'il avait prise à la victoire. Les chefs n'étaient donc que les *premiers entre égaux (primi inter pares)*; leurs fils, pour mériter la même supériorité, devaient continuer le même dévouement; en un mot, c'était encore à la valeur à consacrer les droits de l'hérédité.

Ces tendances furent encore plus absolues chez les bandes guerrières qui mirent fin à l'empire romain d'Occident en envahissant toutes ses possessions à la fois; cela se remarque surtout chez celles qui, arrivées les premières,

furent naturellement aussi les plus aventureuses. Il faut, en effet, toujours distinguer chez ces peuples l'*armée* proprement dite, de la *nation* qui suivait ses pas victorieux. D'ailleurs, par quelle autre supériorité que celle des armes, ces sauvages du nord auraient-ils pu contenir leurs nouveaux sujets romains, gaulois, bretons ou autres, qui étaient non-seulement plus civilisés, mais encore beaucoup plus nombreux que leurs conquérants?

Une fois en possession de leur *terre promise,* les guerriers de ces bandes redoutables, selon l'esprit d'indépendance individuelle qui formait encore un de leurs traits caractéristiques, s'établirent de préférence dans des habitations éparses, chacun au centre de son bien *allodial;* c'est-à-dire, du *lot* qui lui était échu en partage et qu'il possédait en souverain absolu, à condition de soutenir son chef par les armes, toutes les fois qu'il en serait requis.

Il y eut bien d'abord quelques différences entre les priviléges et les charges attachés à ces propriétés, suivant qu'elles échurent par le sort à des chefs indépendants *(Alleux),* ou qu'elles furent concédées, par ces chefs mêmes, à leurs compagnons d'armes, en récompense des services qu'ils en avaient reçus à la guerre *(Bénéfices).* Mais peu à peu ces différences s'effacèrent; des chartes, des lois écrites réglèrent ce nouvel état de choses, qui fut désigné sous le nom de FÉODALITÉ.

Chaque fois que ces guerriers étaient appelés à de nouveaux combats, ils y retrouvaient leurs anciens *compagnons* et renouvelaient là cette FRATERNITÉ D'ARMES, qui se transmettait ensuite de génération en génération. Ils étaient d'ailleurs liés entre eux, non-seulement par la gloire et

les dangers communs venant des ennemis du dehors, mais encore par les mêmes intérêts sociaux et politiques à l'intérieur. En effet, si d'un côté, ils avaient à surveiller et à contenir, pour la sûreté de l'État, la partie de la nation placée au-dessous d'eux, ils devaient, d'autre part, opposer souvent une barrière puissante aux projets ambitieux des chefs de tous, surtout quand ceux-ci voulaient toucher à leurs prérogatives, ou blesser leurs opinions de classe privilégiée.

Le clergé de l'Église romaine suivait alors la même politique. Prêtres et moines étaient parvenus, quoique par d'autres moyens, à se soustraire à la puissance des princes, pour se constituer, en dehors de l'État, en *corps indépendant*.

Pour arriver au même résultat, il ne suffisait plus aux chevaliers de rester toujours bardés de fer et unis entre eux ; il leur fallait, en outre, racheter par *certaines garanties morales* la méfiance et la crainte qu'inspirait tout naturellement une attitude aussi menaçante. Ce fut chose facile pour les enfants de cette noble race germanique, dont le Christianisme avait exalté les heureuses dispositions jusqu'à l'enthousiasme.

Dès lors, la piété, la justice, la loyauté, le respect pour les femmes[1], la générosité envers les faibles, et toutes ces vertus qui, sous le nom d'HONNEUR, formaient les traits caractéristiques des anciens Germains, furent

[1] L'amour respectueux et courtois envers les femmes fut de tout temps un des traits caractéristiques des races germaniques ; le christianisme ne fit là que développer ce qui existait déjà. De pieux écrivains prétendent que ce fut le culte rendu à la douce Vierge Marie qui éleva ainsi la femme en puissance et en amour. L'opinion inverse serait cependant plus facile à défendre.

plus que jamais jugées inséparables de la vraie *valeur*. Le métier des armes, ainsi épuré et ennobli, prit, par excellence, le titre de Chevalerie, et la qualité de Chevalier devint un *degré d'honneur,* reconnu pour tel dans tout le monde chrétien. Les souverains eux-mêmes le sollicitaient avec empressement; car la chevalerie n'était point héréditaire comme la simple noblesse: il fallait la *mériter* par quelque exploit signalé, et avoir passé d'abord par les grades préparatoires de *page* et *d'écuyer,* qui étaient à *la maîtrise dans l'art de la guerre,* ce qu'étaient les grades *d'apprenti* et de *compagnon maçon* pour la *maîtrise en architecture.*

L'aspirant à la chevalerie était donc élevé, dès sa première jeunesse, en qualité de *Page (soit varlet* ou *damoiseau),* chez quelque brave chevalier, le plus souvent ancien *compagnon d'armes* de son père. Il apprenait à cette *école d'honneur* à former son courage, à *soumettre sa volonté,* et surtout à respecter les liens sacrés de la famille; la *discrétion* était donc la *vertu* particulière à ce *premier degré.* — Dès qu'on jugeait le jeune page en état de manier l'épée, il suivait les chevaliers à la guerre en qualité *d'Écuyer;* sa place était alors invariablement marquée à côté de son *maître*, auquel il devait une *fidélité* à toute épreuve: telle était la vertu cardinale du *second grade.* — Enfin, quand l'écuyer avait fait son *chef-d'œuvre* de valeur, on lui conférait le *troisième grade*[1]; le

[1] Cela pouvait durer fort longtemps. Le jeune roi Charles VIII s'honora du simple titre d'écuyer jusqu'à l'immortelle victoire de Fornoue. — « L'escuyer quand il a bien voyagé, et a esté en plusieurs faicts d'armes, dont il en est sorty à honneur, et qu'il a bien de quoi maintenir l'estat de chevalerie (car aultrement ne luy est honneur, et vault mieulx estre bon escuyer que ung povre cheva-

chevalier le plus respectable était choisi de préférence pour s'acquitter de cette charge importante. Cela s'appelait *adouber*, c'est-à-dire *adopter* un chevalier, parce qu'en effet le nouveau chevalier était réputé en quelque façon *fils* de celui qui avait présidé à son installation. Il fallait à l'*écuyer-novice*, comme à l'*apprenti-maçon*, la caution d'un *parrain* responsable.

Selon les circonstances on créait quelquefois des chevaliers, immédiatement après et même pendant le combat, sur le champ de bataille[1] témoin de leurs exploits; le plus vaillant chevalier présent donnait l'*accolade*, fût-ce même un ennemi ou un captif[2]. Mais quand les choses se passaient régulièrement, chaque *réception* était accompagnée d'une foule de *cérémonies religieuses et militaires*, destinées à en rehausser l'éclat et l'importance.

A l'exemple des anciens néophites, le *candidat* sortait du *bain*, revêtu d'une *tunique blanche*, pour se rendre à la *veille des armes*; c'est-à-dire qu'il passait toute la nuit qui précédait le jour de sa réception, *prosterné aux pieds des autels, livré seul à ses réflexions, au milieu de la plus profonde obscurité*; cette dernière *épreuve* s'appelait aussi *la nuit blanche*. Le lendemain, après avoir reçu la Communion, *il prêtait à genoux et entre les mains de son père*

lier), doit requérir aulcun seigneur qui le face chevalier. » (*Anthoine de la Salle. — Livre de la Salade.*)

[1] On sait que François Ier fut armé chevalier par le fameux Bayard, ce chevalier sans peur et sans reproche, après la journée de Marignan.

[2] Lors de la prise de Jergeau sur les Anglais par Jeanne d'Arc (1429), le comte de Suffolk arma chevalier, sur la brèche, un simple écuyer qui le forcait de rendre son épée. — Dans le célèbre *combat des trente* (1351), Geoffroy de la Roche profite d'un instant de trève pour demander la chevalerie à Beaumanoir. Ces exemples étaient assez fréquents.

adoptif, le *serment d'ordre*, par lequel *la veuve et l'orphelin* étaient tout particulièrement recommandés à sa protection[1]. Il recevait alors *l'accolade*, qui consistait en un coup d'épée sur le col; *la paumée*, simulacre de soufflet, et le *baiser fraternel*. Ensuite, de nobles dames aidaient le nouveau chevalier à se revêtir de son armure, *pièce par pièce*, en lui faisant entendre que *tout y était mystérieux*[2], pour mieux encore l'avertir de ses devoirs. « *L'épée, armure de miséricorde*, lui disait qu'il devait vaincre son ennemi plutôt par la *miséricorde* que par la force des armes[3]; son *double tranchant* lui apprenait qu'il lui fallait maintenir *la chevalerie* et *la justice*, et ne combattre jamais que pour le soutien de ces *deux grandes colonnes du temple d'hon-*

[1] « Vous qui voulez l'Ordre de Chevalerie,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Dévotement en oraison veillier,
Péchier fuir, orgueil et villénie;
L'Église debvez deffendre,
La vefve aussi, l'orphenin entreprendre;
Estre hardis, et le peuple garder;
Prodoms, loyaux, sans rien de l'autruy prendre;
Ainsi se doibt chevalier gouverner. »
Etc., etc.
(Tiré de *Wulson de la Colombière*.)

[2] « De même que tous les ornements dont le prêtre est revêtu (dit l'auteur de l'*Ordre de la Chevalerie*) ont une signification qui se rapporte à son office, de même aussi l'office de chevalier, qui a grande concordance avec celui du prêtre, a des armes et des vêtements qui se rapportent à la noblesse de son ordre. » — Le même auteur donne au prêtre le titre de *chevalier spirituel*.

[3] Souvent l'écuyer, en recevant son épée, frappait *trois coups* en l'air, en signe de menace contre les ennemis de la religion chrétienne; et le prêtre disait alors: « Vous avez branlé par trois fois votre espée, au nom de la Sainte-Trinité et deffié tous les ennemis de la foy; Dieu vous donne l'espérance de la victoire! Amen. »

neur. La lance représentait *la vérité*, parce que la vérité est droite comme la lance. *Le haubert* figurait *une forteresse contre les vices:* car, de même que les châteaux sont enclos de murs et de fossés, ainsi le haubert est fermé de toutes parts et défend les chevaliers contre la trahison, la déloyauté, l'orgueil et tous les autres mauvais sentiments. *Les molettes des éperons* lui étaient données pour corriger les reculons de l'honneur de noblesse et de toutes sortes de vertus. *L'écu*, qu'il plaçait entre lui et son ennemi, lui rappelait que le chevalier est *un moyen entre le prince et le peuple pour moyenner la paix et la tranquillité publique entre les deux*[1]. »

Après cette cérémonie le nouveau chevalier était conduit à l'Église pour y entendre l'office divin; puis il était montré en grande pompe aux yeux du peuple, comme autrefois les initiés égyptiens[2].

Comme marque de leur dignité, les chevaliers portaient, sur leur armure dorée, un manteau d'honneur rattaché d'une agraffe sur l'épaule droite, afin d'avoir le bras libre pour combattre. Ils pouvaient seuls porter bannière, paraitre dans les tournois et y disputer les prix[3], revêtir un

[1] *De la Roque*, Traité de la noblesse. — J'ajouterai selon un autre auteur en chevalerie: « que la *garde de l'épée*, en forme de croix, est le *crucifix* du chevalier; que la *masse d'armes* est l'image de la *force*, et que les *gantelets* doivent préserver ses mains des larcins et des faux serments. »

[2] « Le nouveau chevalier doibt chevaucher parmi la ville, et se doibt montrer aux gens, affin que tous saichent qu'il est chevalier nouvellement faict et ordonné, et qu'il est obligé de deffendre et maintenir le haut honneur de chevalerie. » — « Ce jour convient faire grand feste, donner beaux dons et faire grants mangiers, jouster et bouhourder. » (*Ordre de la Chevalerie. — Du Cange*, dissertation sur Joinville).

[3] Les tournois furent institués dès le XI[e] siècle. « Anno 1066, Gaufridus de

collier et des éperons d'or, et placer une girouette sur leur manoir. Ils portaient dans leurs armoiries un sceau particulier, et prenaient le titre de *Messire* ou de *Monseigneur*, et leurs femmes celui de *Madame*.

La *dégradation* d'un chevalier n'était pas moins solennelle que son installation, surtout lorsqu'elle précédait la peine de mort. « On faisait monter le coupable, armé de pied en cap, sur un trétaux où le héraut le déclarait *traître, vilain* et *déloyal*. Puis, après lui avoir lu sa condamnation, on coupait ses éperons avec une hache; on lui arrachait, *pièce par pièce*, son armure, que le bourreau devait briser et fouler aux pieds; enfin l'on biffait ses armes. Ainsi dépouillé, on le jetait, *attaché à une corde*, sur le carreau; *on couvrait son corps d'un drap mortuaire*, et on le conduisait à l'église en chantant sur lui toutes les malédictions du Psaume 109[1].

On doit comprendre, d'après tout ce qui précède, que non-seulement la chevalerie était pour *l'art de la guerre* ce que les corporations maçonniques étaient pour l'art de bâtir, mais qu'elle aussi poursuivait, en dehors de ses fonctions spéciales, un but plus élevé et plus humanitaire. Son *temple d'honneur* reposait sur la PIÉTÉ, l'AMOUR et la VALEUR; tout comme celui que les francs-maçons élèvent à la gloire du Grand Architecte de l'Univers est *fondé sur la sagesse, décoré par la beauté et soutenu par la force*. De même que la Franc-Maçonnerie, et toutes les anciennes institutions de ce genre, la chevalerie eut aussi *ses secrets, ses mystères, ses signes de reconnaissance*, *ses mots d'ordre et*

Pruliaco, qui *torneamenta* invenit, apud Audegavum occiditur. » (*Chronique de Tours.*)

[1] Chamberlain. — Pierre de Beloy.

de ralliement. Elle eut surtout ses *traditions*, ses *légendes allégoriques*, dont les plus anciennement connues sont: en Angleterre, celles relatives ou Roi Arthus et à ses 24 chevaliers de la table ronde; en France et en Allemagne, celles qui concernent Charlemagne et ses *douze* Paladins, parmi lesquels ce fameux Roland qui périt dans les défilés de Roncevaux avec la fleur de la chevalerie francque.

Ce qui frappe le plus dans les vieux récits de chevalerie, très-*orientaux* sous ce rapport, ce sont ces *événements surnaturels*, ces *figures astronomiques*, ces *nombres sacrés*[1]; l'intercession continuelle de ces personnages merveilleux, de ces génies bons ou mauvais qui enchainent ou développent à leur gré les efforts des héros jusqu'à les rendre invincibles; et tant d'autres choses extraordinaires que l'on attribue généralement à la superstition de l'époque, à l'imagination des vieux romanciers, à la licence poétique des ménestrels. Ce ne sera pas toujours l'opinion du lecteur *éclairé*, car, en y regardant de plus près, il reconnaîtra souvent, dans ces fables naïves et pourtant si ingénieuses, les mêmes voiles dont se servaient les hyérophantes de l'antiquité, et dont nous nous servons nous-mêmes, pour guider *les cherchants* vers cette *lumière que les ténèbres n'ont point reçue.* — Et qu'est-ce dont que *l'héraldique* ou *le blason*, sinon *l'écriture figurée*, en un mot, les *hiéroglyphes* de cette époque mémorable? J'ajou-

[1] Il fallait, pour être reçu chevalier, avoir conduit à bonne et heureuse fin *un des sept périls des armes.* Le chevalier avait pour *parrains*, *les neuf preux de l'antiquité*, savoir : *trois* héros juifs (Josué, David, Macchabée), *trois* gentils (Hector, Alexandre, César), et *trois* chrétiens (Arthus, Charlemagne, Godefroi de Bouillon). Duguesclin, après sa mort, fut proclamé le *dixième.* (*Wulson de la Colombière.*)

terai même, que ceux qui traitent ces choses de puériles vanités n'entendent absolument rien au véritable esprit du moyen-âge, tant l'intelligence des formes est ici liée à celle de la pensée. Ce fait seul, que la plus grande punition qu'on pût infliger à un chevalier ou à un noble, était la perte totale ou partielle de ses armoiries, en dit déjà suffisamment sur ce sujet. Pourquoi d'ailleurs blâmer chez l'individu ou dans la famille, l'appréciation de choses que les communautés, les empires et les nations considèrent partout comme sacrées?

Cependant le combat entre l'ancien et le nouveau monde était terminé. Le temps des grandes émigrations militaires était passé, et l'élément germanique triomphait dans toute l'Europe occidentale. Mais le vainqueur, mis en contact avec une civilisation supérieure à la sienne, devait en subir l'influence, surtout dans ce qui lui manquait le plus à lui-même: les formes politiques et les lois propres à régler et consolider ce nouvel état de choses.

Selon l'exemple du haut clergé romain et d'accord en cela avec ses tendances hiérarchiques, les chefs les plus puissants, de *premiers entre égaux* qu'ils étaient jadis, devinrent souverains plus ou moins absolus; de nombreux états se formèrent ainsi, et leur organisation intérieure se développa peu à peu sous l'influence systématiqne de l'ancien droit romain, qui voulut s'immiscer jusque dans les institutions féodales. On fit même revivre le titre et la dignité dictatoriale des Césars. Ajoutez à ces emprunts forcés l'emploi de la langue latine comme langue diplomatique et judiciaire, alors qu'elle était déjà réservée pour le culte divin.

En conséquence avec ce nouveau système, les chevaliers n'auraient plus servi qu'à soutenir les querelles ou les projets ambitieux de leurs princes. Mais la chevalerie reposait sur des bases trop larges, elle portait en elle une idée trop élevée de l'humanité pour pouvoir se contenter d'un cercle d'action aussi étroit et aussi peu humanitaire. L'élément germanique, froissé de ces tendances antinationales, chercha et trouva une compensation dans le développement de la chevalerie. Celle-ci s'éleva au point de s'identifier mieux que jamais avec cette âme rêveuse des peuples du nord, qui, planant sans cesse au-dessus des réalités de la vie, devient capable de tout sacrifier à l'idée qui l'enthousiasme[1].

Dès lors, le premier appel fait à la piété et à la valeur enthousiaste des guerriers de l'occident devait trouver un écho général. Cet appel ne se fit pas attendre. PIERRE L'ERMITE, témoin et victime lui-même des persécutions dirigées contre les pèlerins chrétiens dans la terre sainte, n'eut qu'à montrer *à l'Orient* le croissant de Mahomet planté sur les lieux arrosés par le sang précieux de Christ, pour provoquer ces fameuses CROISADES, sans exemple dans les fastes de l'histoire. La politique des princes et des papes ne fit qne précipiter encore le courant de ces émigrations militaires et religieuses, qu'au-

[1] De toutes les races de l'Europe, la race germanique fut toujours celle qui montra le plus de rapport avec l'Orient, auquel elle se rattache par ses usages, ses tendances et sa langue, dérivée, dit-on, du sanskrit. Encore aujourd'hui, le peuple allemand est certainement le plus cosmopolite de tous. Nul ne s'expatrie plus facilement; tous les peuples lui sont frères; mais il lui faut partout son divan, sa robe de chambre, sa pipe, ses illusions poétiques et ses rêveries contemplatives.

eune puissance humaine n'aurait d'ailleurs pu arrêter. Les premiers y voyaient une diversion salutaire à leurs dissentions intérieures ; le saint siége espérait ramener sous son autorité spirituelle les divers schismes de l'Orient, surtout l'église grecque de l'empire romain de Constantinople que le gros de l'armée des croisés devait traverser pour se rendre en Palestine. L'empereur grec lui-même, s'empressa de faire passer le Bosphore à ces hôtes incommodes, pour les lancer sur les Turcs seldtschouks qui, victorieux dans toute l'Asie mineure, menaçaient déjà Constantinople de la rive opposée.

La vingtième partie des croisés eût suffi aux plus grandes entreprises, si l'union et la discipline eussent répondu à leur ardeur. On sait par quels efforts et après quelles pertes inouïes les Chrétiens parvinrent à arracher quelques places à la bravoure fanatique des Musulmans, et à fonder ces principautés éphémères, si souvent détruites et relevées de part et d'autre. Malgré tant de revers et en dépit des innombrables désordres résultant d'un déplacement aussi considérable dans la population, cette pieuse exaltation se maintint pendant deux siècles, durant lesquels on ne compte pas moins de huit croisades principales, toutes ordonnées par des Papes et commandées par des souverains; les deux dernières, entre autres, par Saint-Louis, Roi de France. On estime à sept milions le nombre des fidèles qui quittèrent, patrie, famille et tout pour aller combttre en Asie[1], et à plus de deux

[1] « Ung si merveilleux mouvement estait par toute celle terre d'occident, que à peine trouvissiez maison de qui aucun n'eut entreprise celle voye. » (*Bernard le Trésorier.*)

millions celui de ceux qui périrent dans ce gouffre où l'Europe entière paraissait vouloir se précipiter. Quelques années plus tard il ne restait pas en Asie un seul vestige de ces guerres gigantesques « dont les suites pour l'Europe, » dit un historien peu enthousiaste[1], « furent la dépopulation de ses contrées, l'enrichissement des monastères, l'appauvrissement de la noblesse, la ruine de la discipline ecclésiastique, le mépris de l'agriculture, la disette d'espèces et une infinité de vexations exercées sous prétexte de réparer ces malheurs. » — J'ajouterai à ces tristes conséquences, la ruine de la vraie chevalerie et de l'élément chevaleresque, victimes en cela de la fausse direction donnée au développement immodéré et exclusif d'un moyen d'action unique; encore ici je ne puis m'empêcher de renvoyer le lecteur à ce que j'ai dit à ce sujet au chapitre III de la Planche II. J'observerai cependant que l'auteur de ces remarques sévères oublie qu'à cette épopue toute la chrétienté se trouvait menacée jusque dans ses propres foyers.

Aujourd'hui que les expéditions aventureuses sont redevenues à la mode, on s'étonne beaucoup moins des croisades en elles-mêmes que de l'exaltaticn soutenue et du désintéressement absolu des croisés, pour un motif absurde selon nos idées actuelles. Cependant l'esprit entreprenant et aventurier n'a fait que changer de nature et non d'intensité. Avec le même empressement que ses devanciers, le chevalier moderne renonce aux douceurs de la vie de famille, à ses amis, au ciel de sa patrie, souvent

[1] L'encyclopédie à l'article *Croisade*. Voyez aussi le *Discours sur l'histoire ecclésiastique*, de l'abbé de Fleury.

même à une honnête aisance et à un avenir assuré, pour ...... les bourbiers aurifères de la Californie!

Il va sans dire que l'on ne doit pas s'attendre à trouver ici une histoire détaillée des croisades. Ce serait sortir des bornes que nous nous sommes imposées et de notre sujet même, qui n'exige que les épisodes relatives à la création des *Ordres religieux et chevaleresques*, dont nous allons nous occuper.

Les PÈLERINAGES en terre sainte dataient déjà des premiers siècles de l'ère chrétienne; mais ils étaient surtout devenus fréquents depuis que l'impératrice Hélène, mère de Constantin le Grand, avait fait reconstruire le tombeau du Christ (l'an 325) à l'occasion de la prétendue découverte de la vraie croix. A la naïve croyance que les prières faites sur les lieux mêmes où mourut le Sauveur, devaient avoir une efficacité toute particulière, se joignait l'idée du mérite expiatoire attaché aux fatigues et aux dangers d'un tel voyage pour un motif aussi pieux. Après la conquête de la Palestine par les premiers Musulmans (au VIIme siècle), la perspective de dangers nouveaux ne fit que rendre encore plus vive la foi à ces pèlerinages. Les Califes arabes respectèrent d'ailleurs les lieux saints. L'illustre Harun-al-Rachid s'engagea même, par amitié pour Charlemagne, à protéger les pèlerins dans leurs dévotions. Mais, vers la fin du XIme siècle, les Turcs Seldjouicides, à leur tour maîtres de la Palestine par la conquête de la Syrie, changèrent en persécutions et en vexations de toute espèce, la bienveillante tolérance de leurs prédécesseurs à l'égard des pèlerins chrétiens. Nous avons vu plus haut avec quel

empressement les fidèles de l'Occident répondirent au *cri de détresse* de leurs frères d'Orient.

Vers l'an 1048. (c'est-à-dire 50 ans avant la première croisade et quarante avant les conquêtes des Seldjoucides), quelques marchands de la République d'Amalfi, venus en pélerinage à Jérusalem, résolurent de se fixer où la piété les avait conduits; non pas pour y vivre dans une pieuse oisiveté, mais pour se consacrer entièrement aux besoins de leurs semblables. A cet effet, ils bâtirent, avec le consentement du Calife d'Égypte, une Église du rit latin, qui fut nommée *sainte Marie la Latine*, et un monastère *de l'Ordre de saint Benoit* pour y recevoir les pèlerins de leur pays[1]. Ils fondèrent ensuite un HOSPICE pour tous les pèlerins malades ou blessés, et enfin une chapelle en l'honneur de *saint Jean-Baptiste*, dont GÉRARD TUM, de l'ile de Martigues en Provence, fut le premier directeur. C'est à ces deux dernières fondations qu'il faut rapporter le titre de FRÈRES HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM. Quand les chrétiens, après des combats inouïs, eurent enfin escaladé les murs de la Ville sainte, leur chef *Godefroi de Bouillon*, devenu roi de Jérusalem, dota richement l'hospice de saint Jean en reconnaissance des services rendus à son armée, et les croisés les plus marquants suivirent avec empressement cet exemple de libéralité. Ainsi encouragé, l'abbé Gérard, voyant affluer un nombre toujours plus considérable de fidèles, conçut l'idée de séparer l'hospice et sa chapelle du couvent et des religieux de sainte Marie la Latine, pour former avec ses *hospitaliers* une con

[1] Il faut se rappeler ici que la ville d'Amalfi était située assez près de ces couvents du Monte Cassino et de la Cava, d'où les Bénédictins exerçaient alors leur activité bienfaisante.

grégation à part, plus en rapport avec la nouvelle position des chrétiens. Le pape Pascal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites au nouvel Ordre qu'il mit sous la protection du saint siège, ordonnant qu'après la mort de Gérard *les recteurs seraient élus par les hospitaliers*. Gérard mourut en 1118 et les suffrages des hospitaliers se portèrent sur RAYMOND DU PUY, qui prit le premier la qualité de *Maître*, approuvée en 1120 par le pape Calixte II[1].

Un grand nombre de croisés et de pieux chevaliers s'étaient fait recevoir dans le nouvel Ordre et y avaient apporté leurs patrimoines. Raymond du Puy voyant que les revenus de l'hospice de saint Jean et le nombre de ses hospitaliers dépassaient de beaucoup ce qui était nécessaire à l'entretien des pauvres pèlerins malades et des blessés, crut devoir employer le surplus à la guerre contre les infidèles, et s'offrit dans cette vue, l'an 1124, à Baudoin II, alors roi de Jérusalem. Les hospitaliers furent donc séparés en *trois classes :* les *frères chevaliers* destinés à la profession des armes pour la défense de la foi et la protection des pèlerins ; les *frères prêtres* ou *chapelains* pour l'office divin et l'administration des autres affaires religieuses ; et enfin les *frères servants* pour les fonctions subalternes tant à la guerre qu'à l'hospice. Ces derniers, quoique d'une naissance inférieure, pouvaient, par leurs mérites envers l'Ordre, obtenir la faveur d'être mis au rang des chevaliers. Tout cela, réglé par le maitre Raymond du Puy et ses

[1] Le Grand-Maître de l'Ordre se qualifia toujours dans ses titres : *Frater N. N. Dei gratiâ sacræ domus hospitalis sancti Johannis Hierosolimitani et militaris ordinis sancti sepulchri Dominici, magister humilis, pauperumque Jesu-Christi custos.*

hospitaliers, fut confirmé en 1130 par le pape Innocent II qui, cette même année, ordonna que l'étendard de l'Ordre serait une *croix blanche* sur un fond rouge, soit « *de gueule à la croix d'argent.* »

J'ai hâte, maintenant, de revenir sur mes pas et de dire que les formes chevaleresques et l'élément militaire n'avaient été introduits dans l'Ordre de saint Jean que d'après l'exemple d'une autre association, née à ses côtés et par le même concours de circonstances.

L'an 1118, *neuf* braves et pieux chevaliers se lièrent par une *fraternité d'armes et de religion* pour la défense du saint sépulcre et pour la protection des pèlerins qui y arrivaient de toutes parts. A leur tête étaient HUGUES DES PAYENS (de Paganès ou *de Paganis)*, de la maison des comtes de Champagne, premier *grand maître* du nouvel Ordre, et GODEFROI DE SAINT ADHÉMAR ou de *saint Aumer.* Ces *neuf* MOINES-CHEVALIERS firent ensemble, entre les mains du patriarche de Jérusalem, les *trois vœux de Religion: Pauvreté, Chasteté et Obéissance*, auxquels ils ajoutèrent, comme quatrième vœu, celui de défendre les pèlerins et de tenir les chemins libres pour ceux qui entreprendraient le voyage de la terre sainte. Ils furent d'abord appelés, à cause de leur indigence, *les pauvres de la sainte Cité;* mais le roi *Baudoin* II leur ayant prêté une maison située près de l'Église de Jérusalem, sur l'emplacement même où s'élevait autrefois le fameux *Temple de Salomon*, ils prirent dès lors le nom de TEMPLIERS ou de *Chevaliers de la milice du Temple.* Comme ils ne vivaient que d'aumônes, le roi de Jérusalem, les prélats et les grands leur donnèrent à l'envi des biens considéra-

bles, les uns pour un temps, les autres à perpétuité. Ce ne fut cependant qu'en 1128 que ces chevaliers ouvrirent leurs rangs à de nouveaux frères. Ils reçurent cette même année leur règle de *saint Bernard* (abbé de Clairvaux, de l'Ordre de Citeaux, émané de celui de saint Benoit), après le concile tenu à Troies en Champagne par l'évêque d'Albe, légat du pape Honorius II. Le même concile ordonna qu'ils porteraient *l'habit blanc*, et en 1146 le pape Eugène III y ajouta une *croix rouge* sur leurs manteaux. L'investiture de la Chevalerie du Temple se faisait par la remise de ce vêtement, que le nouveau chevalier devait recevoir à genoux, tandis que les frères chantaient le psaume « *Ecce quam bonum* » et l'oraison consacrée par le rituel à cette cérémonie.

Citons enfin un troisième ordre religieux et militaire, celui des CHEVALIERS TEUTONIQUES, qui eut également pour point de départ une Église et un hôpital fondés en terre sainte vers 1128, par des particuliers allemands, en faveur des malades et des blessés de leur nation, d'où son nom. HENRI DE WALDPOTT fut le premier grand maître de cet ordre. Le pape Calixte III confirma cette nouvelle association en 1192 et accorda à ces chevaliers ou *moines teutoniques* tous les priviléges dont jouissaient les templiers et les hospitaliers de saint Jean, mais à condition qu'ils seraient soumis aux patriarches et qu'ils paieraient la dime de tous leurs biens. L'habit de l'ordre était un *manteau blanc* chargé d'une *croix noire*.

Les rois de Jérusalem, que leur dignité *élective* ne rendait que *premiers entre égaux*, comme les anciens chefs

germaniques, reconnurent sur-le-champ l'importance de ces ordres religieux et militaires, pour le développement et le soutien d'un état qui ne pouvait se maintenir que par la piété et la valeur de ses sujets. Il s'agissait aussi de conserver une certaine indépendance vis-à-vis du clergé hiérarchique de Rome, auquel les croisés préféraient l'autorité toute spirituelle du patriarche de Jérusalem, si intimément liée à leurs propres succès contre les infidèles. Les croisés les plus ardents, clercs ou laïques, se faisaient recevoir avec empressement dans ces nouvelles associations vraiment chevaleresques et religieuses, dont les tendances répondaient si vigoureusement au but qu'ils s'étaient eux-mêmes imposé, savoir: *Protection de la terre sainte et de l'exercice du culte chrétien contre les ennemis de la foi.* D'un autre côté, l'Église de Rome eut garde de perdre son influence sur ces *moines-chevaliers* qui ne quittaient pas leur épée; si supérieurs, en cela, aux pacifiques communautés de leurs frères d'Occident.

Tant que durèrent les croisades, cette diversité d'intérêts fut on ne peut plus favorable au développement de ces ordres religieux et militaires, ainsi qu'à leurs aspirations vers l'indépendance. Ce fut ainsi que ces associations, nées du dévoùment humanitaire de quelques pauvres infirmiers, de quelques pieux chevaliers vivant d'aumônes, devinrent ces puissances opulentes et redoutables, dont les Chefs *électifs* ou Grands-Maîtres, flattés par les papes et marchant de pair avec les souverains, s'intitulèrent: *par la grâce de Dieu,* indiquant ainsi leur complète indépendance des uns et des autres.

Cependant la valeur enthousiaste des croisés n'avait pas calculé à quels nombreux et infatigables ennemis elle au-

rait affaire. L'heure de la retraite vint à sonner. Le royaume de Jérusalem retomba en 1187 au pouvoir des musulmans, et les chevaliers chrétiens se virent forcés, après des prodiges de valeur, d'évacuer les lieux saints. Ceux qui appartenaient aux trois ordres religieux et militaires furent les derniers à quitter leur patrie d'Orient. « Ils défendaient leurs foyers là où les autres n'abandonnaient qu'une conquête, et commençaient leur exil où l'exil finissait pour tous. » Écrasés plutôt que vaincus sous le nombre toujours croissant de leurs ennemis, ils se retirèrent d'abord à Saint-Jean-d'Acre, puis dans l'île de Chypre, et enfin dans leurs nombreuses possessions d'Occident, où ils augmentèrent partout leur puissance, leurs richesses et leur juste réputation de bravoure, surtout pendant les croisades suivantes; jamais en effet ils n'oublièrent le premier motif de leur association: chaque *novice* était tenu à *trois croisades* contre les infidèles, tout comme le *compagnon-maçon* devait faire *trois voyages* dans l'étranger, pour se perfectionner dans son art avant de passer à la *maîtrise*.

Tout ce qui tient au mode de gouvernement et en général à l'organisation intérieure des ordres de Chevalerie religieuse, rappelle les deux éléments qui présidèrent à leur formation. C'est un habile composé de formes cléricales et de discipline militaire, où l'austérité monastique est admirablement liée à l'aventureuse vie du soldat. Ils se divisaient, quant à l'administration de leurs propriétés territoriales, en *Langues,* qui correspondaient à autant de nationalités. Les langues de l'ordre de Saint-Jean furent au nombre de huit, savoir: Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Castille et Angleterre. Ces lan-

gues se subdivisaient à leur tour en *Provinces*, *Grands-prieurés*, *Prieurés*, et *Commanderies*; gouvernés respectivement par des Baillifs, Grands-prieurs, Prieurs et Commandeurs assistés de leurs *Chapitres*; le tout sous l'autorité suprême du Grand-Maître, élu à vie, et d'un Conseil composé de *Grand-Croix* et des deux plus anciens chevaliers de chaque *Langue* (*Chapitre général*).

Ces *moines-chevaliers* appartenant, comme leurs frères des couvents, à toutes les nationalités chrétiennes mais à aucune en particulier, devaient naturellement rester en dehors des questions politiques qui divisaient si souvent entre eux les divers états de la Chrétienté. Représentant plus particulièrement *la Foi armée* pour sa défense contre les ennemis du dehors, ils n'eurent rien à démêler dans les querelles de l'Église et de l'État, entre les puissances spirituelles et temporelles, qu'ils avaient si bien su concilier dans leur propre sein. A l'abri de pareilles influences, leurs vues sur l'humanité devinrent plus larges et plus élevées. Ces associations cosmopolites s'approchaient ainsi, sauf la vie de famille qui leur manquait, de l'idéal d'un *État social*, basé sur *la Religion* et *l'État*, dans le sens que nous avons donné à ces mots (chapitre III de la Planche II) comme éléments nécessaires au progrès, et comme formes sous lesquelles se manifeste la raison libre de l'humanité.

On ne peut pas même dire qu'il y eût chez elles absence de l élément *artistique*; car l'on rencontrait partout, à l'*Orient* et à l'*Occident*, les monuments grandioses de leur activité bienfaisante: c'était des forts imposants, des ponts, des routes, des églises, de vastes hospices pour

les indigents et les malades[1], des châteaux ou couvents, où vivaient *en commun* ces cénobites militaires; ces dernières demeures conservèrent toujours chez les Templiers le nom de TEMPLE[2], en souvenir de ce que leur premier établissement à Jérusalem avait été bâti sur l'emplacement du *Temple de Salomon*. C'est delà encore que le fondateur de l'ordre et tous ses successeurs ont été nommés *magni Templi magistri*, ce qui, ainsi énoncé au pluriel, signifie tout aussi bien: les maîtres du Grand Temple que les Grands-Maîtres du Temple. Parmi les promesses que l'ordre faisait à ses récipiendaires lors de leur réception, l'on remarque cette phrase: « *Tu auras du Temple Salomon de pain assez, eau et pauvre robe.* »

De telles constructions exigeaient tout naturellement le

[1] Les Templiers s'étaient donné la tâche d'entretenir et de protéger les trois routes romaines au delà des Pyrénées; l'une d'elles a conservé jusqu'à ce jour le nom de *Chemin des Templiers*. On leur attribue également la bâtisse de la plupart des ponts, des hospices et des hôpitaux érigés depuis le Roussillon jusqu'à St-Jacques de Compostelle, dans les provinces espagnoles comprises dans cette direction. — On citait les églises du *Temple* parmi les plus magnifiques et les mieux desservies.

[2] Ce nom est resté jusqu'à ce jour à un marché de Paris établi sur l'emplacement d'un ancien monastère, jadis chef d'ordre des Templiers français, qui y gardaient le trésor des rois de France. Après la suppression de l'ordre des Templiers, ce *Temple* passa à celui de St-Jean de Jérusalem; son enceinte fut longtemps un lieu privilégié pour ceux des ouvriers et artisans qui n'avaient pas droit de maîtrise dans Paris; on ne pouvait pas, non plus, y arrêter un homme pour dettes. C'est là pourtant que fut détenu pendant neuf mois l'infortuné Louis XVI. — En Angleterre, le nom de *Temple* est resté de même à un collége de droit dont les Templiers anglais faisaient autrefois leur demeure, et où ils gardaient aussi le trésor du roi d'Angleterre. Le chef de cette maison s'appelait le *Maître du Temple*, et ce nom est resté au ministre principal du moderne établissement qui a pris sa place. — A ces citations je pourrais ajouter la ville de *Tempelburg* en Poméranie, fondée par les Templiers au XIII[e] siècle, etc., etc.

concours des *corporations maçonniques* qui seules alors étaient en possession, non-seulement des procédés architectoniques, mais aussi de leur application, surtout pour ce qui tenait à l'architecture sacrée; c'était d'ailleurs précisément l'époque de leurs plus belles constructions. Il y eut donc déjà alors des rapports directs et suivis entre les ordres religieux et militaires et les corporations franc-maçonniques. Ces rapports, d'abord tout de convenance, durent en amener bientôt de plus intimes entre ces sociétés qui, également indépendantes dans leurs sphères d'action respectives, réalisaient les mêmes tendances religieuses et humanitaires, les unes dans le domaine de l'*État* et les autres dans le domaine de l'*Art;* celles-ci gagnèrent, à ces échanges, des vues plus élevées et plus nobles sur l'humanité, celles-là des tendances plus larges et plus libérales. On n'en finirait pas s'il fallait examiner toutes les preuves, même purement matérielles, de ces rapports. Cela s'applique surtout aux Templiers: soit que leurs travaux et leurs immenses richesses les mirent plus souvent en relation avec les corporations artistiques et industrielles, soit qu'une fusion plus complète des éléments qui avaient présidé à leur formation, les rendit plus indépendants de l'Église et de l'État que les autres ordres religieux et chevaleresques. Quelques exemples suffiront pour mettre le lecteur au fait de tout ce que l'on pourrait trouver encore.

On remarquera d'abord que notre manière d'*ouvrir*, de *tenir* et de *fermer la Loge* (que nous nommons également *Temple*), rappelle singulièrement les assemblées *capitulaires* des ordres susdits; et que dans nos *agapes*, ou banquets maçonniques, nous joignons toujours les *formes militaires* de la chevalerie à la rigidité cléricale du réfectoire mo-

nastique. — Cette remarque rappelle une cérémonie assez significative qui se passait au Temple : *le jeudi saint*, les chevaliers étaient réunis à la chapelle ou au palais, non pas au son des cloches, qui ne devaient pas sonner avant l'office de Pâques, mais au *bruit d'une table battue par un diacre*[1]. — Nous voyons ensuite à peu près tous les *métiers* représentés au sein même des ordres religieux et chevaleresques ; c'est ainsi que les statuts de l'ordre du Temple font mention des *frères jardiniers*, *boulangers*, *forgerons*, etc., etc., et à plusieurs reprises du *frère maçon ;* ce dernier partageait seul avec le *frère chapelain* le droit *de porter des gants*[2], privilége que réclamaient à cette époque tous les maçons, même ceux du siècle[3]. — « De tous les ordres chevaleresques, ceux qui se sont le plus servi des symboles et des emblèmes se rapportant à la Franc-Maçonnerie, ce sont les Templiers. Pendant le séjour qu'ils ont fait en Bohême depuis 1232 jusqu'à 1312, époque de la suppression de leur ordre, ils ont laissé une foule d'intéressants souvenirs, que M. Petzel a fait connaître à la société royale de Bohême (Prague, 1798). Les

[1] § 123 de la *Règle et statuts secrets des Templiers*, publiés par M. Maillard de Chambure, Paris 1840.

[2] « Nus frère ne doit porter gans de cuir, fors le frère chapelain, à qui len les soufre de porter por lennor du cors nostre Seignor, lequel il tient sovent entre ces mains, et le *frère masson* les porte aucunes fois, et len le sueffre por le grant travaill que il soufrent, et porce que il ne se blesent si ligierement en lor mains, mais il ne doivent nul porter quant il ne laborent mie. » Dans le § 126 ibid, il est encore question d'un *frère Jorge le masson*.

[3] Lors de la construction de la Chartreuse de Dijon, en 1383, le duc Philippe-le-Hardi, pour récompenser l'activité des maçons qui y étaient employés, leur distribuait par douzaines *des gants* qu'il faisait venir de Flandre. *Arch. des ducs de Bourgogne* (Note de M. Maillard de Chambure).

savants de l'Allemagne ont vu avec un vif intérêt la publication de Maximilien Killauer, relative aux cinq croisées garnies de vitraux peints, existant encore dans l'Église du couvent de sainte Anne, dans la vieille ville de Prague. Dans chaque croisée se trouvent deux croix de Templiers, et dans l'ensemble des vitraux peints, plus de trente signes symboliques ou emblématiques appartenant tous, sauf un, à la Franc-Maçonnerie [1]. » — Le *point triangulaire* .·., dont nous faisons un si fréquent usage dans nos *planches d'architecture*, s'est retrouvé dans l'un des manuscrits de la Règle secrète du Temple (*le MS Corsini*)[2]. — Dans un autre (*celui de Paris*), on a retrouvé, non sans étonnement, quelques lettres de cette *écriture chiffrée*, que *Grégoire* (ancien évêque de Blois) donne, dans le cinquième volume de son *Histoire des sectes religieuses*, pour celle des Templiers *modernes*, et qui a une si frappante affinité avec l'alphabet mystérieux des Francs-Maçons [3]. — Enfin, les historiens

[1] Note du fr.·. *Vercier* de Gand; reproduite aussi dans l'ouvrage du fr.·. *Rédarès* (*De l'influence de la Franc-Maçonnerie sur l'esprit des nations*. Lyon 1845).

[2] A cela on a répondu que ce point appartient aux premiers temps de la stichométrie, et qu'il se retrouve dans un grand nombre de manuscrits et d'inscriptions bien antérieurs à l'institution du Temple, et même à celle de la Franc-Maçonnerie. Ces remarques prouvent que son usage est fort ancien, mais sans rien atténuer aux rapprochements plus modernes qui en peuvent résulter.

[3] Ici encore l'antiquité vient revendiquer ses droits, mais sans expliquer comment deux sociétés modernes sont seules restées en possession d'une chose aussi parfaitement simple que cet alphabet. Les uns nous apprennent qu'il offre les plus frappantes analogies avec les caractères *runiques* gravés sur les rocs de la Scandinavie; d'autres en appellent à une identité presque complète avec les lettres d'une inscription trouvées dans les fouilles d'Herculanum, et que l'illustre

de l'*Art royal* dans la Grande-Bretagne, nous apprennent que, pendant toute la seconde moitié du 12me siècle, les corporations maçonniques de ce pays furent administrées par l'ordre du Temple, ou plutôt que les Grand'maîtrises des deux sociétés furent cumulées par le même dignitaire. A ces faits authentiques vient se joindre toute une série de traditions, de découvertes et de phénomènes historiques dont nous mentionnerons les plus importants en temps et lieu.

Tant que durèrent les croisades et aussi longtemps que l'Occident se vit sérieusement menacé par les Musulmans, l'ordre du Temple fut choyé par le Saint-Siége et protégé par les souverains de l'Europe; dès que le danger eut diminué et que le zèle des fidèles se fut refroidi, on prit ombrage de sa puissance, on se méfia de ses doctrines [1], et ses biens furent convoités. L'Ordre ne comptait pas moins alors de 9,000 seigneuries ou couvents, la plupart situés en France et rapportant annuellement 8 millions de livres tournois, soit environ 112 millions de notre monnaie, dont une somme énorme était généreusement distribuée aux pauvres. Une telle prospérité jurait singulièrement avec

Winkelmann a fait connaitre. (Voyez *Heldmann*, die drei ältesten geschichtlichen Denkmale, etc., etc., pag. 9-11.)

[1] Il se peut que pendant leur séjour en Terre-Sainte, les Templiers aient été en rapports plus ou moins intimes avec les diverses sectes de l'Orient. Cependant la *Règle du Temple* ne le cédait, pour la rigidité et l'orthodoxie romaine, à aucune autre règle monastique. Les choses même que l'on a voulu exploiter dans le sens contraire, comme le droit de l'Ordre de *se recruter parmi les chevaliers frappés d'excommunication*, ou de *célébrer la messe dans les lieux interdits*, devait nécessairement tourner au profit de l'Église qui les avait autorisées ou commandées.

le triste état des finances du roi Philippe-le-Bel, dont le caractère jaloux, orgueilleux, cupide et vindicatif s'était toujours senti froissé par l'esprit d'indépendance, la prodigalité charitable et les prétentions souveraines des chevaliers du Temple, qui n'avaient pas craint de lui refuser l'*affiliation honorifique* accordée à d'autres princes. Quoi qu'il en soit, il entreprit de les ruiner et ne réussit que trop bien.

Ses malversations dans les monnaies, qui lui valurent le surnom de *faux monnoyeur*, jointes à la rigueur toujours croissante des impôts et des exactions arbitraires, excitèrent, l'an 1306, une sédition générale dans Paris[1]. Les Templiers, qui avaient en garde le trésor du Roi, et déjà ses créanciers pour une très-forte somme, furent les premiers accusés d'avoir eu part à la mutinerie. Il les accusait aussi, quoique moins haut, d'avoir envoyé des secours d'argent à Boniface VIII, pendant ses démêlés avec ce Pape, que ses affronts avaient fait mourir de chagrin, et de tenir en toute occasion des discours séditieux sur sa conduite et celle de ses favoris. Mais pour fonder un acte d'accusation en règle, il fallait trouver des accusateurs, et l'on en avait en mains. Les deux premiers qui se présentèrent furent: *Squin de Florian* et *Noffodei* florentin, tous deux Templiers apostats, condamnés par

[1] Sans cesse poursuivi par le besoin d'argent, Philippe-le-Bel avait dépouillé tour à tour les Lombards, ses propres officiers, les églises, le clergé, la noblesse et le peuple. En menaçant les Juifs d'annuler leurs créances, il en avait extorqué des sommes énormes. Enfin il avait vendu à prix d'or la liberté à ses serfs du Languedoc, et la noblesse à tous les roturiers en état de la payer. Il est donc bien permis de croire que le résultat pécuniaire du procès intenté aux Templiers dut entrer pour quelque chose dans les prévisions d'un tel monarque.

l'ordre et détenus en prison pour leurs crimes. Ils ne voulurent faire leur prétendue révélation qu'au Roi seul, et furent écoutés. Philippe, sur la déposition de ces misérables, envoie à tous les baillifs et officiers du royaume un ordre cacheté, avec défense, sous peine de mort, de l'ouvrir avant le 13 octobre 1309; c'était son système ordinaire de se venger par des officiers de justice, et ceux-ci étaient dignes de ce rôle. Le jour fatal arrivé, tous les Templiers sont arrêtés, traînés en prison, et leurs biens séquestrés au nom du Roi. Le pape Clément V, en tous points digne de Philippe, qui lui avait vendu la thiare arrachée à ses deux prédécesseurs par la violence et le poison, et demeurant alors à Poitiers[1], se joint à lui pour aider à juger ce prodigieux nombre d'accusés. Il en interroge lui-même soixante et douze; des inquisiteurs et des commissaires délégués, procèdent partout contre les autres.

On les accusait: 1° « De renier Jésus-Christ en entrant dans l'ordre, voire même de cracher sur la croix. » Eh! qu'auraient-ils gagné à maudire la religion qui les nourrissait et pour le triomphe de laquelle ils s'étaient fait égorger en toutes rencontres? — 2° « D'adorer une tête

[1] Les historiens de l'église nous ont transmis un fort triste tableau des vices et des passions de Clément V. *St-Antonin*, archevêque de Florence, *Villani, le Continuateur de Nangis*, et beaucoup d'autres représentent ce saint Père comme vendant publiquement les bénéfices, transportant son siége en France « pour le grand amour que il avait en madame la comtesse de Périgord, la fille au comte de Foix, » et relevant à prix d'argent Édouard Ier, roi d'Angleterre, des serments par lui prêtés pour l'observation de la Grande Charte et de la Charte des forêts. (Maillard de Chambure. *Règles et statuts secrets des Templiers*. Paris 1840.)

dorée, montée sur quatre pieds, portant des cornes et une grande barbe (*Baphometus*). » Cette pièce de conviction, qui devait, dit-on, être à Marseille, ne leur fut jamais présentée; on ne se mit pas même en devoir de la chercher, pas plus que la *Règle*, qui proscrivait sévèrement tous les crimes qu'on leur reprochait[1], ce dont leurs propres accusateurs étaient la preuve. — 3° Enfin, on les accusait « de débauches, et de pratiques honteuses pour la nature humaine, surtout aux réceptions des chevaliers dans l'ordre. » On reconnait bien là cette perfide calomnie qui compte sur la crédulité des hommes par l'horreur même qu'elle leur inspire, et dont l'envie, la cupidité et la haine se servent d'ordinaire, comme du moyen le plus infaillible, pour flétrir les personnes et les sociétés les plus honorables. Ce moyen, l'inquisition l'avait employé déjà avec succès contre les Albigeois, les Vaudois et d'autres hérétiques; et les Juifs, quand on avait arrêté de les piller, s'en étaient vu convaincre sans manquer. C'était une règle invariable dans la procédure du temps. Comment donc les Templiers auraient-ils pu s'y soustraire?

Toutes ces accusations étaient tellement vagues, in-

[1] Cette *Règle*, que les savantes recherches de M. Maillard de Chambure ont enfin fait connaitre au public, n'était pas entre les mains de tous les membres de l'Ordre; la connaissance n'en était permise qu'à un très-petit nombre, qui ne furent point écoutés quand ils voulurent en tenter la défense. Le silence le plus absolu était d'ailleurs ordonné pour tout ce qui touchait aux *statuts de l'Ordre* ainsi qu'à la *tenue du Chapitre* et à l'*élection du Grand-Maître*. « Ce que les frères ne savent pas, dit la règle, ils le demanderont à lor besoing. » J'observerai en passant que les statuts de la *Coufrérie maçonnique* allemande (Documents de Strasbourg) contiennent exactement les mêmes dispositions à cet égard.

vraisemblables et mêlées d'impostures, qu'il fallut avoir recours aux tortures les plus affreuses pour arracher à ces pauvres victimes quelques aveux conformes aux désirs de leurs bourreaux en robe longue; aveux dont l'exactitude était d'ailleurs impossible à vérifier, avec les allures clandestines et les mesures arbitraires des tribunaux de cette époque[1]. Quand ensuite on reproduisit aux accusés leurs confessions rédigées dans le cours de ces simulacres de procédures, ces guerriers, qui ne savaient pour la plupart ni lire ni écrire, les déclarèrent fausses et controuvées; et le vénérable Jacques de Molay[2], Grand-Maître de l'ordre, s'écria plein d'indignation: « que les Cardinaux ministres de cette perfidie, méritaient qu'on les punît comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant en deux le corps et la tête. »

De nombreux témoignages étrangers s'élevèrent vainement en faveur de l'ordre; soixante et quatorze chevaliers non accusés, qui entreprirent de le défendre, ne furent pas même écoutés; les inquisiteurs répondaient toujours « qu'ils étaient assemblés pour juger et non pour accueillir des protestations ou des gages de bataille. » Cinquante-neuf Templiers, apparemment plus compromis que les autres, refusèrent la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer cou-

[1] « Ce siècle, dit M. de Sismondi, fut celui de la plus grande corruption de l'ordre judiciaire, durant lequel tous les procès portent des marques de faux témoignages, d'attestations solennelles qui révoltent le sens commun contre la preuve écrite qu'on lui présente. » (Histoire des Français, tom. IX, p. 196.)

[2] Du théâtre de ses exploits, il avait été rappelé en France, sous un faux prétexte, par le pape Clément V. Il y reçut l'accueil le plus distingué jusqu'au moment où le roi le fit arrêter à l'improviste. Peu d'années auparavant cet illustre martyr avait servi de parrain au quatrième fils de Philippe-le-Bel.

pables ; ils furent tous le même jour brûlés vifs à petit feu, prenant Dieu à témoin de leur innocence. On eût épargné, aux mêmes conditions, le vénérable Grand-Maître *Jacques de Molay*, vieillard blanchi sous les armes et généralement aimé, ainsi que *Guy*, Dauphin d'Auvergne, commandeur d'Aquitaine : deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance. Mais ils furent jetés dans les flammes, parce qu'appelés du fond de leurs cachots, où ils gémissaient depuis sept ans, pour avouer sur l'échafaud, en présence du peuple, les crimes supposés de leur Ordre, ils jurèrent solennellement que cet Ordre était innocent. Ils moururent en persistant dans leurs dénégations et en invoquant la colère céleste contre leurs iniques persécuteurs[1].

Le bon sens de la postérité a fait enfin justice d'un forfait aussi monstrueux, digne prélude de la Saint-Barthélemy. « Ils avouèrent dans les tortures » dit Bossuet : « mais ils nièrent dans les supplices. » Que les Templiers se fussent relâchés de leur austérité primitive au milieu de leurs immenses richesses et des mauvais exemples qui les entouraient, c'est probable. Qu'on eût pu reprocher, avec justice, aux plus jeunes membres de l'ordre, leur luxe apporté de l'Orient ou leur amour pour les plaisirs, c'est possible ; et encore, n'était-ce certes ni aux grands ni au clergé de l'époque, ni moins encore au pape Clément et au roi Philippe, à leur jeter la première pierre à cet égard. Mais ce serait bien mal connaître les hommes

[1] Suivant une tradition populaire, le Grand-Maître Jacques de Molay, avant de mourir, cita à jour fixe, devant le tribunal de Dieu, le pape et le roi, qui en effet, ne tardèrent pas à y comparaître.

de supposer que les sociétés peuvent se soutenir par l'impiété et l'infamie; une société surtout qui, comme celle des Templiers, se composait de la meilleure noblesse et de la fleur de la chevalerie de toute la chrétienté; et cela, au moment où ces infortunés s'apprêtaient à réparer, pour la vingtième fois, les revers éprouvés en Orient par les chrétiens.

Le Pape abolit l'ordre de sa seule autorité, dans un consistoire secret, tenu pendant le concile de Vienne, en 1312, « par voie de prévision plutôt que de condamnation, afin » dit-il « que notre cher fils, le roi de France, ne soit scandalisé[1]. » Neuf chevaliers accourus pour tenter une dernière fois la défense du Temple, avaient été immédiatement saisis et jetés en prison. Nulle part on ne sévit aussi sévèrement qu'en France contre ces malheureux; nulle part aussi on n'osa élever contre eux les mêmes accusations. Ils furent absous dans les conciles provinciaux tenus à Ravenne, à Bologne et à Salamanque. En Arragon, ils soutinrent des sièges dans leurs châteaux, protégés par le peuple qui s'était soulevé en leur faveur. En Allemagne, il suffit d'une vingtaine de chevaliers, se présentant la lance au poing devant le concile de Mayence, pour faire cesser toute enquête. Mais le saint Père avait prononcé sa sentence.

Il va sans dire que le pape et le roi Philippe se partagèrent la meilleure part de leurs dépouilles. Le reste fut donné plus tard aux chevaliers de saint Jean-de-Jérusalem[2],

[1] « Etsi via justitiæ ordo ille destrui non possit, fiat tamen via expedientiæ, ne scandalizetur carus filius noster, rex Galliæ. » (Camerar., Oper. Subcis., cent. 3, C. 90.)

[2] Si Philippe avait pu atteindre avec efficace l'ordre des Hospitaliers, il est probable qu'il ne l'aurait pas mieux traité que celui du Temple. On peut juger

pour les biens que les Templiers avaient en Italie, en France et en Angleterre; et à l'Ordre teutonique pour ceux qu'ils possédaient en Allemagne. Il est juste de dire que ces héritiers se conduisirent à cette occasion en véritables *frères* et en loyaux chevaliers, soit en restituant à qui de droit une bonne partie de ces biens, soit en recevant à bras ouverts les chevaliers du Temple dans leurs propres rangs. Les rois de Castille et d'Arragon s'emparèrent des biens des Templiers situés sur leurs territoires pour les donner aux *Chevaliers de Calatrava*[1]; et *Denis*, roi de Portugal, institua à leur place l'ordre des *Chevaliers du Christ*, pour continuer à combattre les infidèles comme leurs prédécesseurs. En Angleterre on distribua les Templiers dans plusieurs couvents où ils furent entretenus aux frais de la couronne; mais en Écosse, *Robert Bruce* institua, dit-on, en leur faveur, l'ordre de *saint André du Chardon*, que nous retrouverons plus loin.

Jusqu'ici tous les détails relatifs à l'ordre du Temple sont entièrement conformes à l'histoire. La tradition ajoute, que le Grand-Maitre provincial de l'Auvergne, *Pierre*

de ses intentions à leur égard dans les conditions qu'il prétendit leur imposer en les appelant à la succession des Templiers; il demande entre autres : « que, selon le désir du pape, l'Ordre soit réformé et réglé, tant dans son chef que dans ses membres, pour qu'à l'avenir il se rende utile à la Terre-Sainte, agréable à Dieu et aux puissances ecclésiastiques et séculières, au lieu de se montrer hostile aux unes comme aux autres. » Au reste ces chevaliers étaient sur leurs gardes; leur Grand-Maitre, qui avait suivi Molay en France, revint précipitamment sur ses pas dès qu'il s'aperçut de la tournure que prenaient les choses, afin de se tenir prêt à tout événement.

[1] Cet ordre *religieux et militaire* doit son origine à des chevaliers de l'ordre de *Citeaux*, émané lui-même de celui de *saint Benoit*. Sanche III, roi de Castille leur avait confié, en 1158, la défense de la ville de Calatrava, contre les Maures; d'où leur nom.

*d'*AUMONT et quelques autres Templiers français qui avaient su se soustraire aux persécutions dirigées contre leurs frères, assistèrent, déguisés en *ouvriers maçons*, au supplice de leur vénérable Grand-Maître; et qu'après avoir pieusement recueilli les cendres du martyr, ils se retirèrent, à la faveur du même déguisement, dans le nord de l'Écosse et dans les iles Orcades, où ils furent reçus par leurs frères de ces contrées; que ce faible reste de l'ordre du Temple trouva une protection efficace et un asile assuré au sein des *corporations maçonniques* de l'Écosse, et devint ainsi une des premières souches des *hauts grades* de la Franc-Maçonnerie moderne, entre autres de celui de *l'ordre royal de Hérédom de Killwinning*, qui prétend se rattacher aux Templiers par l'ordre *écossais* de *saint André du Chardon*. — D'autres traditions s'appuient sur une *Charte de transmission* d'un *Jean Marc Larmenius*, que J. Molay aurait, avant de mourir, investi de ses pouvoirs. J'ajouterai que c'est une opinion très-généralement répandue, qu'il se conserva dans l'ombre un simulacre de l'ordre du Temple bien longtemps après son abolition par Clément V, et même jusqu'à nos jours[1]. Il en fut question sous la régence du Duc *Philippe d'Orléans*, et à diverses reprises durant les règnes de Louis XV et de Louis XVI. En Suède, en Allemagne, en Pologne, en Russie,

[1] Les *profanes* trouveront comme tels à satisfaire leur curiosité sur ce sujet dans l'excellent ouvrage de M. *Maillard de Chambure* (conservateur des archives de Bourgogne) intitulé: *Règle et statuts secrets des Templiers, précédés de l'histoire de l'établissement, de la destruction et de la continuation moderne de l'Ordre du Temple, Paris* 1840. Presque tous les autres auteurs modernes qui ont entrepris la réhabilitation de cet ordre fameux, sont *Francs-Maçons*, et leurs précieux ouvrages, devant figurer dans les bibliothèques de nos loges, sont devenus assez rares en librairie.

et même dans l'Amérique septentrionale, le Saint Ordre parut se recruter de préférence dans les Loges maçonniques. Ignorés depuis la révolution, les Templiers reparaissent tout-à-coup dès les premières années de l'Empire. « En 1808, un somptueux service funèbre fut célébré à Paris, dans l'Église St-Paul St-Antoine, pour l'anniversaire de la mort de Molay. L'on vit un chanoine de Notre-Dame, l'*abbé Clouet*, revêtu d'un étrange costume, qu'on sut ensuite être les insignes du primat de l'ordre, paraître dans la chaire, et prononcer l'oraison funèbre du Grand-Maître. Sous la restauration une assemblée générale de l'Ordre eut lieu à Paris; cent chevaliers anglais, conduits par *sir W. Sidney Smith*, vinrent s'asseoir à l'agape militaire des Templiers français. En 1824, un nouveau service public eut lieu à St-Germain-l'Auxerrois. On disait à ce sujet que les doctrines inoffensives du Temple n'étaient pas moins familières au chef du pouvoir actuel qu'à *Napoléon*, qui y avait été initié en 1805, et dont le nom était inscrit dans les archives de l'Ordre, conservées alors à Tomar, dans l'Estramadure, avec celles des *Chevaliers du Christ*, héritiers et peut-être continuateurs du Temple dans la Péninsule. Parmi les hommes marquants que l'Ordre avait produit en dernier lieu, on citait *Fénélon*, *Massillon, Frédéric II*, *Barthélemy*, *Duclos*, *Lacépède*, *Lenoir*, les ducs de *Sussex* et de *Würtemberg*, MM. *Lainé de Ville-Lévêque*, *de la Bourdonaye* etc., etc. D'un autre côté et vers le même temps, *Schœll* annonçait que l'Allemagne avait aussi retrouvé ses Templiers, etc., etc[1]... » Qu'y a-t-il là d'étonnant? Nous avons

[1] M. *Maillard de Chambure*, dans l'introduction et dans les notes finales de l'ouvrage déjà cité.

vu, et nous verrons encore dans le cours de cet exposé historique, que la violence ne détruit jamais que le corps, mais que l'esprit se reproduit tôt ou tard sous d'autres formes. A ce point de vue je définirais volontiers la Maçonnerie *moderne*, avec son pompeux cortége de rites et de grades de toutes couleurs, « une glorieuse résurrection, une réparation éclatante de tout ce qui fut injustement méprisé ou persécuté ici-bas. » Et c'est encore là une des premières causes de l'extrême diversité de nos mystères. Malheureusement on a souvent ajouté à ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans tout cela, une foule de contes faits à plaisir, ou même quelquefois inventés dans un but assez équivoque.

Nous reviendrons plus loin sur ce sujet. Il nous reste maintenant à tracer, en peu de mots, l'histoire et la fin des deux autres Ordres religieux et militaires dont nous avons entrepris de développer l'origine.

Quelque temps après la chute du royaume chrétien de Jérusalem, les MOINES TEUTONIQUES furent appelés dans le nord de l'Allemagne, où ils bâtirent plusieurs villes et devinrent, en peu d'années, une milice conquérante. Leur Grand-Maître fut élevé par l'empereur Fréderic II à la dignité de *Prince de l'Empire*. Ils firent la conquête de la Prusse et eurent la gloire de convertir au Christianisme ses habitants, encore idolâtres. En 1237 l'ordre s'accrut par la fusion des Chevaliers *Porte-Glaives*[1], et sa puis-

[1] *Ensiferi*, en latin; en allemand, *Schwerdtbrüder*: autre ordre *religieux et militaire*, fondé en 1202, par *Albert d'Apeldern*, évêque de Livonie, pour

sance s'étendit bientôt sur tout le littoral de la mer Baltique. Mais en 1525, *Albert de Brandebourg*, alors Grand-Maître, se déclara pour la réforme, et conclut, nonobstant ses vœux, un mariage qui commença la dynastie et la puissance de la maison de Prusse actuelle. La majeure partie des Chevaliers Teutoniques suivit son exemple, et les biens de l'Ordre furent ainsi réduits à quelques commanderies, à peine suffisantes pour l'entretien du Grand-Maître et d'une poignée de chevaliers restés fidèles. L'Ordre Teutonique a cessé d'exister de fait, avec l'empire d'Allemagne, au commencement de ce siècle. L'empereur Napoléon l'a définitivement supprimé par un décret du 24 Avril 1809, décret qui fut ratifié par le Congrès de Vienne en 1815. Déjà longtemps avant cette époque l'Ordre teutonique s'était à son tour reproduit dans quelques hauts grades de certains rites maçonniques, entre autres dans le *Noachite* ou *Chevalier prussien*, dont on attribue la création au roi Frédéric-le-Grand, Grand-Maître de l'ordre maçonnique en Prusse.

Les FRÈRES HOSPITALIERS DE SAINT JEAN DE JÉRUSALEM restèrent plus fidèles que les autres Ordres au noble but qu'ils s'étaient proposé dès l'origine, et l'histoire de leurs travaux offre, d'un bout à l'autre, la lutte constante de la religion armée contre les ennemis de la foi. — Après la perte entière de la Terre-Sainte, ils suivirent le roi de Jérusalem, Guy de Lusignan, dans l'ile de Chypre. Delà

conquérir les pays habités par les payens; il était modelé sur celui du Temple et s'appela d'abord l'Ordre des *frères de la milice du Christ*.

ils conquirent sur les Sarrasins l'île de Rhodes, dont l'empereur grec de Constantinople leur accorda l'investiture. Ce fût à l'occasion de ce beau fait d'armes qu'ils héritèrent des biens enlevés à l'ordre du Temple. On les appela dès lors : *Chevaliers de Rhodes*. Ils se maintinrent dans cette île pendant plus de deux siècles, contre toutes les forces réunies des musulmans; mais, en 1522, Soliman les ayant attaqués avec une armée de 300,000 hommes, force leur fut d'évacuer Rhodes, après un siége de six mois. Ils se tinrent d'abord dans l'île de Candie, puis le Pape Adrien VI et son successeur Clément VII leur donnèrent Viterbe. Enfin, en 1530, l'empereur Charles-Quint, flatté de devenir en quelque façon le restaurateur de cet ordre illustre, leur céda les îles de Malte et de Gozo; ils prirent dès lors le titre de *Chevaliers de Malte* et furent encore, pendant deux siècles et demi, la terreur des infidèles. Leur long séjour dans les îles de la Méditerranée en avait fait une puissance maritime; et l'Ordre approchait fort de sa fin, que ses lourdes galères donnaient encore la chasse aux corsaires barbaresques.

Bonaparte, allant en Égypte, s'empara de l'île de Malte, en 1798, à la faveur d'intelligences que le Directoire avait, dit-on, entretenues avec le dernier Grand-Maître *Hompesch*. Dès lors, l'Ordre n'exista que de nom; il fut transféré à Catane, puis à Ferrare et enfin à Rome en 1831, où il n'est plus maintenant qu'une institution charitable et purement honorifique qui, finissant comme elle a commencé, se borne à entretenir deux *hôpitaux*. « *Sic transit Gloria mundi !* » —Plusieurs souverains ont également hérité, d'une manière ou de l'autre, le droit de distribuer la *croix blanche*

des chevaliers de Malte. Au reste, s'il faut ici s'étonner d'une chose, c'est bien moins de cette fin si modeste que de l'existence et des travaux glorieux de ces moines-chevaliers, bien des siècles après l'extinction de la chevalerie, qui fut remplacée par les armées soldées, et après la corruption de l'élément religieux, qui avait provoqué la réforme.

Il y a plus de trois siècles que la chevalerie proprement dite a fait son temps[1], et cependant nous en retrouvons les traces au milieu des tendances et des formes positives de nos temps modernes[2]. Le duel est un reste de chevalerie,

[1] Qu'il me soit permis de citer ici les éloquentes paroles avec lesquelles *M. le comte de Quatrabarbe* clot *l'étude historique sur la chevalerie* qui sert d'introduction à sa magnifique publication, « *Les œuvres du roi René*, Paris 1849. Voilà comment il s'exprime après avoir rendu hommage à toutes les gloires militaires de la France : « Dormez en paix votre sommeil, ô vaillants chevaliers ! car vous avez rempli dignement vos héroïques destinées. N'ayez nul regret de ne plus venir en aide à l'innocence et à la faiblesse. Quand vos statues s'animeraient, sur leurs couches de pierre, quand vous ajusteriez encore vos écus et vos lances, qu'iriez vous faire dans ce siècle vide de foi et d'enthousiasme religieux ? Quel vent soufflerait dans vos bannières ? Les fleurs de lys ont disparu, et la gloire s'est enfuie avec les aigles, qui volaient d'un pôle à l'autre. L'amour de l'or a remplacé le dévouement et les saintes croyances. Il a tout étouffé, sous sa glaciale étreinte ; tout, jusqu'aux sentiments de liberté généreuse, qui faisaient battre le cœur de nos pères.. Dormez en paix votre sommeil, en attendant la résurrection, auprès de vos courageuses compagnes, les mains jointes, la croix sur la poitrine, et les pieds posés sur vos lions ou vos fidèles lévriers. » Amen !...

[2] Une remarque que j'aurais dû faire plutôt, c'est qu'il y eut, déjà avant le XVme siècle, des *chevaliers en lois*, ou *ès lois*, comme il y en avait en armes ; ils portaient la robe et le bonnet fourrés de vair et prenaient le titre de *maitre*, que nous donnons encore à divers officiers judiciaires. Le titre de *bachelier*, par contre, qui n'est aujourd'hui qu'un grade *scientifique*, jouit d'une origine tout-à-fait guerrière ; on nommait ainsi les *bas-chevaliers* qui manquaient de l'âge

ainsi que la signification toute particulière que nous donnons au mot *honneur;* tel est encore le prestige attaché au port de l'épée, de l'écharpe, du hausse-col et de l'épaulette de nos officiers, ou à certaines distinctions purement honorifiques dont les souverains se servent pour récompenser le mérite personnel et les services rendus à l'État ou à leurs personnes [1]. Ces distinctions se rattachent presque toutes à des ordres de chevalerie créés à diverses occasions sur le modèle de ceux que nous venons de passer en revue. Tels sont les ordres de la Jarretière, du Bain, de St-Patrick, de St-André, de St-Michel, de St-Lazare, de St-Louis, du St-Esprit, de la Toison d'or, de l'Aigle noir, de la Légion d'honneur, etc., etc.... On en compte plus

ou des moyens nécessaires pour déployer devant eux leur propre bannière; ils prenaient rang entre les écuyers et les chevaliers *bannerets.*

[1] Les attaques dirigées de nos jours contre ces innocents priviléges, partent bien plus souvent de l'envie que de la raison. C'est toujours *le renard et les raisins* du fabuliste. Nous leur opposerons encore les paroles d'un philosophe dont la bonne foi et le scepticisme ne sauraient être mis en doute. Voilà ce que dit à ce sujet le célèbre Montaigne dans ses *Essais :* « Ça été une belle invention, et reçue en la plupart des polices du monde, d'établir ceraines marques vaines et sans prix pour en honorer et récompenser la vertu. » (Suivent ici ces marques et ces récompenses chez les diverses nations.) « Nous avons pour notre part et plusieurs de nos voisins, les *ordres de chevalerie* qui ne sont établis qu'à cette fin. Il est beau de reconnaître la valeur des hommes et de les contenter par des paiements *qui ne chargent aucunement le public et qui ne coutent rien au Prince*...... Car à la vérité les autres dons n'ont pas leur usage si digne, d'autant qu'on les emploie à toutes sortes d'occasions. Par des richesses on satisfait le service d'un valet, la diligence d'un courrier, le danser, le voltiger, le parler et les plus vils offices qu'on reçoive; voire et le vice s'en paie, la flatterie, le maquerellage, la trahison. Ce n'est pas merveille si la vertu reçoit et désire moins volontiers cette sorte de monnaie commune que celle qui lui est propre et particulière, toute noble et généreuse. »

de cent, dont un tiers seulement sont encore conférés *publiquement*. Mais plusieurs se sont reproduits dans les *hauts grades* de la Maçonnerie (soit dans la Maçonnerie *rouge)*[1], et cela non pas toujours par voie d'emprunt arbitraire, mais souvent aussi par transmission directe et légale, accompagnée de documents authentiques et de tous les pleins pouvoirs nécessaires.

Je vois d'ici bien des gens hocher la tête ou lever les épaules avec le sourire de l'incrédulité sur les lèvres, et pourtant rien n'est plus facile à expliquer. Je ne discuterai pas même sur le droit que peut avoir une association telle que la nôtre, composée de plusieurs millions d'adeptes de tous pays, de créer pour son usage tel *Ordre* qu'il lui plaira, et d'en porter les titres et les insignes dans son propre sein. Je me bornerai, pour le moment, à faire remarquer que la plupart de ces Ordres, que l'on croit tombés ou oubliés, n'ont jamais été *régulièrement* supprimés, et que d'ailleurs plusieurs d'entre eux n'auraient pu l'être *légalement* que de leur propre autorité, ce qui déjà n'a pas été le cas pour les trois ordres religieux et militaires susnommés. J'ajouterai, pour mieux trancher encore toute question d'irrégularité ou plutôt d'illégitimité, que la plupart des rites de la *Chevalerie maçonnique* ont été créés ou restaurés par des Princes Souverains, souvent même par des Rois[2]; que ces Grands-Maîtres *couronnés* ont dicté,

[1] Par opposition à la maçonnerie *bleue* ou de *St-Jean*, qui ne comprend que les trois premiers grades symboliques : *Apprenti*, *Compagnon* et *Maître*.

[2] Nous en verrons divers exemples dans l'histoire moderne de l'Ordre. Un des plus remarquables est l'*ordre de Charles* XIII, roi de Suède, fondé en faveur des Francs-Maçons les plus distingués par leurs vertus, et dont la décora-

et élaboré eux-mêmes, ou tout au moins approuvé et confirmé, toutes les formes de ces institutions placées sour leur patronage; et que leurs dignes descendants, fiers de compter des *Frères*, même parmi leurs propres sujets, unissent, encore de nos jours, à l'autorité royale, les attributs plus modestes que nos suffrages leur ont décernés. Mais nous verrons tout cela dans les Planches VIII et IX.

tion doit se porter *publiquement*. — On sait que le cinquième grade du rite Suédois donne la noblesse civile à ceux qui déjà ne la possèdent pas.

VIIme PLANCHE.

CHAPITRE III.

Les Corporations maçonniques du moyen-âge.

Les Colléges romains. — Les Confréries chrétiennes. — Les anciens corps de métiers et la concurrence moderne. — L'art de bâtir chez les Égyptiens, les Phéniciens, les Juifs (Temple de Salomon), les Grecs et les Romains. — Les cinq ordres d'architecture classique. — Renaissance de l'art après l'invasion des peuples du nord. — Nouveaux styles d'architecture. — Les Francs-Maçons du moyen-âge et leurs œuvres. — Les grandes Loges centrales de l'Allemagne, — Celle de Strasbourg. — Les trois plus anciens documents historiques de la Confrérie des Maçons libres de l'Allemagne. — Décadence des Corporations maçonniques, et introduction de la Franc-Maçonnerie moderne.

« Vincit concordia fratrum. »
(Devise des six anciens Corps de Marchands de la ville de Paris.)

„ Die Brüderschaft. "
„ Feste Dinge dieser Erden
„ Müssen unverändert sein;
„ Willst Du jetzt mein Bruder werden,
„ Es gescheh bei Bier und Wein,
„ So muß Du mit Mund und Hand
„ Ewig halten Bruderstandt,
„ Es sei zu Wasser oder Land.
„ Sonn' und Mond die stehen ewig,
„ Erstre ist ganz unbeweglich:
„ Also wirst Du auch nun sein,
„ Ewig bleiben Bruder mein. "
(Définition de la Fraternité, tirée du rituel encore usité de nos jours chez les maçons de métier en Allemagne.)

Nous avons appris à connaitre, dans les deux dernières Planches, les associations que les tendances religieuses et

politiques du moyen âge avaient fait naître dans le domaine de la *Religion* et dans celui de l'*État*. Il nous reste maintenant à examiner celles qui se formèrent, à la même époque et par le même concours de circonstances, dans le domaine de l'*Art*.

De tout temps les artistes cultivant le même talent, et surtout les ouvriers adonnés au même métier, ont senti le besoin de se réunir en autant de sociétés distinctes, soit pour leur propre intérêt, soit pour celui de l'objet qui les occupe. Cette tendance paraît si naturelle, qu'on serait tenté de croire que c'est dans le domaine de l'Art que l'*association* proprement dite a dû prendre naissance.

On en retrouve, en effet, des vestiges dès la plus haute antiquité. Par une sage politique, *Numa Pompilius*, second roi des Romains (de 714 *à* 671 avant notre ère), ne fit que sanctionner formellement, sur les modèles de la *Grèce*, ce qui de fait devait déjà exister à Rome comme ailleurs, en établissant des CORPS DE MÉTIERS, *collegia artificum* (appelés aussi *corporationes*, *sodalitates*, *fraternitates*), auxquels les lois des douze tables, tirées, comme on le sait, de la législation de *Solon*, vinrent plus tard donner de nouveaux priviléges : tels qu'une *juridiction à part*, *l'immunité de contributions*, *le droit de choisir eux-mêmes leur fonctionnaires*, d'avoir *une caisse commune* et de *se donner des statuts* qui ne fussent pas en opposition avec les lois de l'état [1].

[1] Tous ces priviléges, accordés aux corporations, se retrouvent dans le *Corps du droit Romain* : « sodales (c. à d. *compagnons*) sunt, qui ejusdem collegii sunt. His autem potestatem facit lex, pactionem quam velint sibi ferre, dum nequid expublica lege corrumpant. — Permissum est eis res habere communes, arcam communem, actorem, syndicum. — Stipem menstruam conferre posse

Les peuples reconnaissants avaient élevé jadis au rang des Dieux les auteurs des découvertes les plus utiles (voyez Planche III). Chaque art, chaque science, et même les principaux métiers eurent donc leur représentant ou leur PATRON parmi les nombreuses divinités du polythéisme. Voilà pourquoi ces colléges se présentent, dès leur origine, *à la fois comme sociétés civiles et comme institutions religieuses*. Plus tard on les désigna aussi bien par le nom de leur divinité tutélaire que par celui de leur profession; c'est même à ce double lien qu'ils durent de ne jamais pouvoir être supprimés complétement par ceux des empereurs romains qui prirent ombrage de leurs fréquentes assemblées [1]. Ils eurent aussi leurs *mystères*, car alors tout culte était accompagné de *pratiques mystérieuses*, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que leurs divinités tutélaires sont généralement celles qui présidaient déjà aux anciens *mystères* de la *Grèce* et de l'*Orient*. Eux aussi d'ailleurs reconnaissaient au-dessus de ces divinités secondaires, l'autorité suprême d'un Dieu unique, qu'ils nommaient *Jupiter sodalitius* (*Jupiter de Confrérie*). Enfin c'était, comme nous l'avons vu plus haut, une coutume assez générale chez les anciens, *d'enseigner secrètement* les sciences, les arts et les métiers [2].

Ces *colléges* ou *corps de métiers* furent d'abord au nom-

inter cæteras collegiorum quorumdam conditiones fuit. » (Digest. L. XLVII. Tit XXII. Gajus LIV ad legem XII tabularum.)

[1] « *Sed religionis causa coire non prohibentur.* » Digest. L. XLVII. Tit XXII § 1.

[2] Chose singulière, les Anglais emploient encore aujourd'hui traditionnellement le mot *mystère (mystery)* comme synonyme de métier et de corps de métier; les mots *mestiere*, en italien, et *mestier*, *métier* en français, paraissent avoir la même origine.

bre de neuf, savoir : *Collegium tibicinum* (le Collége des joueurs de flûte), *aurificum* (des orfèvres), FABRUM ou FABRORUM (des ouvriers en bois, pierres et métaux, c'est-à-dire des MAÇONS CONSTRUCTEURS), *tinctorum* (des teinturiers), *sutorum* (des faiseurs de semelles), *corriariorum* (des tanneurs), *aerariorum* (des fondeurs), *figulorum* (des potiers); le neuvième et dernier collége contenait tous les métiers qui n'étaient pas compris dans les huit autres.

Plus tard les progrès de la civilisation amenèrent de nouveaux colléges, tels que : *Collegium mensorum* (Collége des arpenteurs), *balistariorum* (des fabricants de machines de guerre), *naupegiariorum* (des charpentiers nautiques), *aurigatorum* (des voituriers), *dendrophorum*[1] (des porteurs d'arbres), etc., etc.

Les fonctionnaires de ces colléges, élus à la majorité des voix, étaient à peu de chose près les mêmes que dans nos loges; il s'y trouvait des *maîtres* (magistri), des *surveillants* (decuriones), un *trésorier* (questor), un *tuileur* (censor), un *archiviste* (tabularius), un secrétaire (*scriba*), des *stewards* ou *maîtres des cérémonies* (apparitores), des *membres servants* (viatores), des médecins, et même des *prêtres*, usage qui est resté dans les loges de la Grande-Bretagne, où l'*orateur* est remplacé par un *fr∴ Chapelain*.—Les membres so-

[1] Le Collége des *Dendrophores (porteurs d'arbres)*, se rapportait à un usage venu de Grèce, de porter solennellement par la ville, à certains jours de fête, un arbre entier, arraché dans les bois sacrés du dieu Pan ou Sylvain. Ces Dendrophores avaient aussi le privilége de fournir le bois nécessaire aux sacrifices et aux bains publics, et de faire du charbon; ensorte qu'ils furent plus tard de véritables *charbonniers et marchands de bois*. Dans la suite on réunit ce collége à celui des *maçons* (C. fabrorum). — Quelle précieuse trouvaille pour ceux qui veulent à toute force relier historiquement le *carbonarisme* ou la *charbonnerie moderne*, à l'ordre des francs-maçons!

ciétaires se divisaient en *seniores* et *juniores*, ce qui représente assez bien la distinction entre *maîtres* et *compagnons*; quant aux *apprentis* (alumni), ils n'étaient alors, ainsi qu'au moyen-âge, considérés que comme simples aspirants. A leur réception dans l'ordre, ils portaient *l'habit blanc*, dont on se parait également pour les sacrifices. Il y avait aussi des *membres honoraires* (*patroni, honorati*) et parmi ceux-ci même des femmes de qualité *(matronæ, honoratæ, allectæ)*.—Les membres du même collége se rassemblaient *à certains jours fixes*, et le plus souvent *en secret*, pour traiter des intérêts matériels ou religieux de la communauté. Les lieux spécialement consacrés à ces réunions se nommaient *Curiæ, Phretria, Collegia, Scholæ*, et étaient le plus souvent situés à proximité des *Temples*. — Les colléges avaient encore, comme plus tard les confréries chrétiennes, le droit de tenir, à leur frais, des *banquets publics* et de *célébrer des jeux* (« *publice epulari et ludos celebrare* »), pratiques qui, chez les païens comme chez les chrétiens, étaient toujours plus ou moins liées au Culte [1]. Les sociétaires pauvres étaient assistés, et, à leur mort, enterrés ou brûlés aux frais de la caisse commune.—A la rigueur il suffisait de *trois personnes* pour former un collége [2]. Enfin, il n'était pas permis d'appartenir à deux colléges à la fois; celui à qui cela arrivait, était tenu d'opter pour l'un ou

[1] Voyez les intéressants fragments sur nos anciennes Confréries genevoises, dans les *Matériaux pour l'histoire de Genève*, de J. A. Galiffe. Tom. I, pag. 207, 308, 415, 444. — Toutes consacraient, sous le sac des pénitents, le mélange des rangs, des classes et des métiers. Leurs statuts rappellent singulièrement ceux des documents maçonniques de Strasbourg. — On y voit aussi que la Confrérie des maçons avait pris *saint Léger* pour son patron.

[2] « Neratius Priscus tres facere existimat collegium, et hoc magis sequendum est. » (*Digest. Lib.* L. *tit* XVI.)

pour l'autre [1]; mais son choix n'était pas nécessairement lié au métier qu'il pratiquait lui-même[2].

En fait d'art, le goût des anciens Romains était plutôt tourné vers la grandeur utile que vers la beauté idéale. Numa avait été déjà obligé de mettre des *maîtres grecs* à la tête de ses corporations. L'affluence à Rome des artistes de tout pays, surtout de la *Grèce* et de l'*Orient*, alors que cette ville devînt la capitale du monde, fut donc très-favorable à l'art et à l'industrie, et par cela même au développement des associations qui représentaient ces éléments. Chaque nouvelle industrie apportait un nouveau culte et de nouveaux *mystères*. Il y eut bientôt ainsi autant de colléges civils ou religieux qu'il pouvait y avoir de métiers ou de divinités. Leurs assemblées, devenues le théâtre de toutes les initiations étrangères, s'ouvriront nécessairement à toutes les doctrines secrètes, même à celles des *Juifs* (qui eurent aussi leurs colléges), et à celles des *Chrétiens*, pour qui le mystère était alors une nécessité.

Il n'est pas douteux, pour quiconque étudie sérieusement les corporations romaines et celles du moyen âge, que ces dernières ne sont que la continuation directe des autres [3]. Le Christianisme, au triomphe duquel elles prirent ensuite

[1] « Non licet autem amplius quam unum Collegium licitum habere. Et si quis in duobus fuerit, rescriptum est eligere eum oportere, in quo magis esse velit. *Digest.* L. XLVII. *Tit.* § 1.

[2] Dans une inscription trouvée au pied du Stockhorn, et dont nous donnerons le texte plus loin, on voit deux *orfèvres* lydiens, *membres* et *dignitaires* de la *corporation des maçons-charpentiers*.

[3] Personne n'a mieux approfondi cette partie de notre histoire que le f.·. *Krause*, II[e] division, page 92-212, du second tome de son savant ouvrage : *die drei ältesten Kunsturkunden der Freimaurerbrüderschaft*.

une part si active, avait pénétré de bonne heure ces communautés dévotes et industrieuses. Le voile mystérieux qui s'étendait sur leurs propres cultes, l'avait aussi couvert de son égide puissante au temps des persécutions. Les doctrines humanitaires du Christianisme avaient développé chez ces corporations des principes de *fraternité* et de *dévouement;* la religion de Christ était parvenue à remplacer, peu à peu et sans secousse, les vieilles superstitions du paganisme; mais les anciennes formes et coutumes, qui s'étaient montrées si utiles à la conservation et aux enseignements de la nouvelle foi, furent respectées. Les divinités tutélaires d'autre fois cédèrent la place aux saints du paradis chrétien. L'esprit de corps acquit une nouvelle force en se basant sur la *fraternité chrétienne.* Enfin les aspirations grandioses et les formes précises de moyen âge achevèrent de donner à ces institutions ce cachet tout particulier que nous avons déjà remarqué dans l'institution monastique comme dans la chevalerie. C'est ainsi que les corporations des arts et métiers chez les païens, devinrent de véritables CONFRÉRIES OU CONFRATERNITÉS CHRÉTIENNES qui eurent, aussi bien que la noblesse et le clergé, leurs priviléges d'utilité et d'honneur[1]. C'est sous cette forme que nous les avons

[1] Les maîtres et gardes des six corps de Marchands de la ville de Paris avaient, entre autres priviléges honorables celui de porter le dais sur les rois, les reines et autres princes ou princesses qui faisaient leur entrée publique dans Paris; chaque corps alternativement, depuis le trône, dressé hors des barrières de la porte St-Antoine, jusque dans le Louvre. Il faut se rappeler, pour comprendre l'importance d'un tel privilége, qu'à cette époque, les grands et même les princes, tenaient à honneur de remplir, dans certaines occasions solennelles, auprès de leurs souverains, les emplois les plus subalternes et même des services de domesticité. C'est ainsi que l'Empereur d'Allemagne était, à son couronnement, servi à table par les Princes Électeurs de l'Empire.

vues seconder les travaux humanitaires des premiers couvents de l'Occident (Planche V), puis s'en séparer pour suivre leur propre route.

Partout, depuis des siècles, ces institutions s'étaient montrées favorables, non-seulement aux artisans et à l'art, mais encore à la sécurité de l'Etat et de la société en général. Néanmoins les théories nouvelles sur l'industrie et le commerce vinrent tout à coup renverser l'ancien ordre de choses, en prétendant : « que *la concurrence* est le pre-
« mier principe du commerce et du développement des arts,
« et que c'est par elle seule que l'État remplit son objet im-
« médiat, d'occuper et de nourrir le plus grand nombre
« d'hommes qu'il lui est possible ! »

Aujourd'hui certes nous avons bien suffisamment vu ces principes à l'œuvre pour pouvoir les comparer, jusque dans leurs résultats, à l'ancien ordre de choses. Nous allons donc faire ce rapprochement, tout en continuant à développer l'organisation intérieure des anciennes corporations, afin de mieux éclairer le passé par le présent et vice versa.

Nous avons dit plus haut que les anciennes corporations des arts et métiers étaient dans l'intérêt des *artistes* ou *artisans*. En effet, la classe ouvrière, obligée de travailler pour le moins autant par nécessité que par goût, n'est déjà, par cela même, que trop sous la dépendance des autres classes de la société. Ce sera donc par l'union et par certaines garanties et concessions mutuelles que ses membres pourront prévenir les abus et éloigner les dangers d'une position aussi précaire, et non point par cette rivalité jalouse qu'une folle concurrence a maintenant établie entre eux tous. C'est ce qui explique pourquoi la position des artisans,

dans les pays qui n'ont pas encore entièrement rompu avec l'ancien ordre de choses, n'est pas à comparer à la triste existence qui les attend là où ils jouissent du droit illusoire de s'établir sans autre preuve de leur capacité que le dépôt de la somme nécessaire à leur établissement. — Ainsi, c'est certainement à sa division en *corps de métiers* ou *tribus* (Zünfte), que la bourgeoisie allemande doit son immense supériorité sur celle des autres pays, tant pour le bien-être matériel que pour l'instruction [1]. — En Angleterre, les priviléges dont jouissent ces mêmes institutions ont été comptés, de tout temps, parmi les libertés politiques les plus importantes de la nation.

Nous avons dit aussi que ces institutions étaient favorables à l'*art* et à l'*industrie*. Le perfectionnement et le progrès sont en effet des tendances inséparables de l'esprit de corps. Il est de l'intérêt d'une société de perfectionner l'élément qui la nourrit, de le rendre respectable pour être respectée à son tour. C'est d'ailleurs le plus sûr moyen d'en éloigner les intrus. Sans grandes inquiétudes sur l'avenir, l'artisan d'autrefois avait à cœur de travailler bien, plutôt que de travailler vite et à vil prix ; il devenait souvent ainsi, dans son genre, un

[1] La bourgeoisie ouvrière allemande a partout, même dans les plus petites villes, des musées, des cercles, des casinos, des salles de bal et de concert et des bibliothèques qui feraient honte, par leur luxe et leur bonne tenue, aux établissements de ce genre que les classes plus aisées entretiennent avec tant de peines dans les premières capitales des autres pays. A côté de ces centres de plaisirs et de jouissances intellectuelles, chaque corps de métier a de plus des caisses de prévoyance, des institutions de charité, et enfin son *abbaye (Zunfthaus)*. Je n'ai pas besoin de montrer combien ces avantages contribuent à entretenir dans la classe ouvrière l'instruction, le bien-être, ainsi qu'un esprit de discipline et de fraternité; tandis que le droit de concurrence ne suffit certes pas pour faire vivre lorsque le travail vient à manquer.

artiste distingué. Aujourd'hui, que même les chefs-d'œuvre de l'art ne sont estimés qu'en raison de leur valeur commerciale, il ne faut pas s'étonner si les arts réellement supérieurs, tels que l'architecture, l'orfèvrerie, la sculpture, ou l'art de ciseler et de graver les métaux, et d'autres encore qui ont produit de si magnifiques chefs-d'œuvre, sont devenus de simples métiers de fabrique, accessibles à la bourse d'un entrepreneur plutôt qu'au *talent* d'un artiste. En effet, maintenant qu'importe, le plus souvent, *l'art* dans les œuvres, pourvu que le titre, le poids ou la mesure s'y trouvent?.... quant au reste, le goût moderne est facile à contenter: le faux clinquant mêlé à une apparence de convention suffisent amplement; et ce qu'un amateur moins facile peut désirer de plus, ne s'obtient que par des prix absurdes, quand toutefois cela peut s'obtenir.

Ce n'est point ainsi qu'on pensait autrefois; on ne permettait pas à l'argent de suppléer au *mérite*, mais ce dernier seul devait conduire à la fortune. La MAITRISE était comme la chevalerie: il fallait la *mériter*.

Les corporations d'art ne croyaient donc pouvoir assez veiller à l'instruction et à la moralisation de leurs aspirants. Aussi les connaissances artistiques étaient alors du nombre de celles qui ne s'acquérraient que *par degrés*. De là, ces grades d'APPRENTI, COMPAGNON et MAITRE, correspondant à d'autres grades dans d'autres sphères; par exemple, aux grades de *page*, *écuyer* et *chevalier* dans l'art de la guerre (Voyez Planche VI, p. 113). De même que le page, l'APPRENTI était élevé et instruit dans la maison de son *maître*, où son *temps de service*[1] devait être de *trois ans* au moins;

[1] Le *temps d'apprentissage* dans les corporations maçonniques d'Angleterre

et, pour mieux prévenir toute chance de contestation, les droits et les devoirs réciproques des deux parties se règlaient de prime abord par un acte en bonne forme. — Ce premier *noviciat* achevé, le jeune ouvrier était tenu de travailler en qualité de COMPAGNON chez différents maitres et de faire des *voyages d'instruction*[1], *trois* le plus souvent, pour former son goût, pour *perfectionner son travail*, et acquérir *la prudence nécessaire aux maîtres.* Il devait rapporter de partout *des certificats de capacité et de bonne conduite.* —Enfin, le compagnon n'était lui-même admis à *la maîtrise* qu'après avoir fait son *chef-d'œuvre;* dernière *épreuve*, par

était fixé à 7 ans (Constitution de York) et à 5 seulement en Allemagne (Documents de Strasbourg).

[1] J'attire ici l'attention du lecteur *initié* sur la singulière position des *compagnons;* position qui, par son indépendance, rappelle à plusieurs égards celle des anciens *compagnons d'armes germaniques.* On comprend que les compagnons d'art, n'étant attachés à aucun maitre en particulier, ni même à aucune résidence fixe, mais rencontrant partout, soit chez les maitres, soit dans le cours de leurs longues pérégrinations, leurs anciens compagnons d'apprentissage, on comprend, dis-je, que ces compagnons durent former de bonne heure, dans la grande société ouvrière, une association à part, dont les tendances ne furent pas toujours favorables aux priviléges d'une *maîtrise* qui ne pouvait s'acquérir que par l'application et la bonne conduite. Tout cela semble expliquer pourquoi le *compagnonage* a survécu presque partout à la suppression des corps de métiers, et comment cette suppression trouva quelquefois des sympathies même dans classe ouvrière à laquelle elle devait être si peu favorable. Cependant, les anciennes corporations, tout en admettant l'indépendance des compagnons comme condition nécessaire à l'instruction et à l'avancement de l'art, avaient fort bien pressenti les dangers qui pourraient en résulter. Ce n'est pas pour rien que nous recommandons en loge *la tempérance* aux compagnons, et aux maitres la *prudence.* Les antiques statuts des corporations maçonniques de l'Allemagne (Documents de Strasbourg) défendent expressément aux compagnons (Gesellen) « *de comploter entre eux.* » („Nicht rottiren oder Verbündtnuß machen.") Qu'on se rappelle aussi que ce fut par *trois mauvais compagnons*, qui voulurent lui arracher *le mot sacré des maîtres*, que le vénérable *Hiram* dut périr.

laquelle on jugeait encore mieux de son aptitude à s'établir pour son propre compte, sans faire tort à la bonne renommée de la communauté.

Chaque *avancement en grade* ou *augmentation de salaire*, était, en outre, accompagné de *cérémonies mystérieuses et solennelles*, propres à en rehausser l'importance et à rendre l'aspirant plus attentif à ses nouveaux devoirs. Enfin, des *préposés* ou *jurés* et autres fonctionnaires, *élus à la pluralité des voix parmi les plus anciens maîtres*, étaient chargés de convoquer et de présider les assemblées, de *surveiller les réceptions* aux différents grades, d'empêcher toute fraude ou abus, et d'avoir soin des affaires de la communauté, tant à l'intérieur que dans ses rapports avec l'État. — Tout cela n'est qu'une répétition de ce qui se passait dans les anciens colléges romains, avec les modifications nécessitées par le temps et le changement de religion et de gouvernement.

Il est aisé de comprendre combien ces institutions étaient favorables à la sûreté publique en maintenant ainsi, *sans frais pour l'Etat*, et sans tous ces moyens forcés auxquels on est obligé d'avoir recours aujourd'hui, une police facile et un ordre parfait dans la classe la plus nombreuse et la plus difficile à surveiller. Satisfait du présent et assuré de l'avenir, l'artisan, *attentif à son travail*, ne pensait guères alors à sa dignité de citoyen libre, lésée dans ce qu'il appelle aujourd'hui, souvent avec assez de raison, « *l'exploitation de l'homme par l'homme.* » En effet, ses droits étaient entourés de garanties trop positives pour que l'on osa même songer à de si honteuses spéculations. De pareils abus sont le résultat tout naturel du développement insensé qu'on a donné à l'industrie en brisant les

formes qui tempéraient jadis cet élément, de manière à le faire concourir, pour sa part, à *l'équilibre nécessaire entre la Religion, l'État et l'Art*, tel que nous l'avons établi au 3e Chapitre de la IIe Planche.

Je ne me sens pas de force à disputer avec les économistes du siècle sur toutes les conséquences de leur grande formule : « *laissez faire, laissez passer;* » mais il est permis aux plus humbles de répondre par des *faits* aux autorités les plus respectées; et c'est aussi ce que je vais tenter de faire.

On part d'abord du principe « que la prospérité d'un pays « est attachée à ses richesses, et celles-ci à la valeur des « espèces en circulation. » —Cependant, sur ces deux points, les faits semblent prouver le contraire ; l'exemple de plusieurs pays modernes bien connus, sans parler de ceux de l'antiquité, nous montre qu'un tel état de prospérité est généralement d'assez mauvais augure[1]. Remarquons aussi que les pays les plus riches selon les prôneurs du système actuel, sont précisément, depuis qu'on les a soumis à ce système, ceux qui renferment le plus de misères réelles et les plus honteux contrastes, en même temps qu'ils connaissent mieux que les autres le poids des impôts et de ces dettes publiques qu'il n'est presque jamais question de rembourser, même en partie. — « Qu'importe, » dit-on, « d'où viennent les capitaux, pourvu qu'ils abon« dent et alimentent la circulation? » —D'accord; mais un pareil état de prospérité rappelle assez l'existence énigma-

[1] Voyez, par contre, comment l'Angleterre a su conserver, avec ses castes sociales et ses corporations privilégiées, l'équilibre le plus parfait entre la religion, l'état et l'art, au point de devenir la plus heureuse, la plus puissante et la plus riche de toutes les nations (Planche VIII).

tique de ces brillants aventuriers qui trouvent moyen de se pavaner dans toute l'insouciance d'un luxe effréné, sans jamais avoir un sou en propre. Aussi n'est-ce heureusement que dans les pays si favorisés de la fortune que l'on connaît ces accaparements monstrueux, ce vertige de l'agiotage, ces tours de roue, ces sauts périlleux et tant d'autres merveilles qui, au moindre bruit, se changent comme par enchantement, pour des milliers de pauvres dupes, en terreur, ruine et désolation.

Voilà donc de quelle manière « la concurrence est le pre« mier principe du commerce et du développement de l'in« dustrie, » sans parler de l'esprit de démoralisation attaché à des tendances aussi matérielles. Il était pourtant facile de prévoir qu'en multipliant les produits et en les rendant plus accessibles, on ne ferait que multiplier aussi les besoins jusqu'à les rendre insatiables. D'ailleurs on ne s'arrête pas facilement en si beau chemin. Que dans un moment de crise le consommateur aux abois se voie forcé de s'écrier : « *C'est assez!* » Le fabricant s'imposera à lui quand même, en criant encore plus fort : « *Droit au travail ;* » Nous avons tous vu cela.

Mais il nous reste un dernier point à examiner. « C'est en« core par la concurrence seule, » dit-on, « que l'État rem« plit son objet immédiat d'occuper et de nourrir le plus « grand nombre d'hommes possible. » — Hélas! Comment y parvient-il?.... En rompant l'équilibre social, d'un côté par la création d'une population de manœuvres, *qu'il occupe sans les nourrir,* et de l'autre en augmentant le nombre toujours trop considérable des gens purement *de loisir, qu'il nourrit sans les occuper ;* classe à peine connue sous l'ancien ordre de choses, alors que chaque citoyen devait à

Dieu, à l'État et à ses semblables, *piété*, *valeur* ou *talent*, selon la position que les circonstances ou le mérite lui avaient assignée. — L'État croit apparemment aussi parvenir à ce but en dépeuplant les campagnes pour encombrer les villes d'une armée de malheureux, que la moindre crise jette sans ressource sur le pavé; de là la famine, car le mépris de l'agriculture amène tout naturellement le renchérissement de ses produits. De là ces grèves, ces menaces, ces voies de faits, et enfin.... les barricades et les ateliers nationaux!....

Résumons-nous. — Les grands principes de liberté et d'égalité qu'on a prétendu porter ainsi dans le domaine de l'industrie par la libre concurrence, n'ont abouti qu'à une servitude réelle et à des contrastes honteux pour l'humanité. Si donc le développement immodéré de l'industrie a servi une cause *humanitaire*, ce n'est certes pas celle de ses propres enfants, aujourd'hui ses esclaves, ou du moins exploités comme tels. Faut-il rechercher ailleurs la source de l'agitation permanente et des tendances subversives qui tourmentent notre siècle?.... On s'est méfié jadis de l'esprit d'indépendance des anciennes corporations; on a allégué contre elles les troubles qu'elles excitèrent au XIV[e] siècle, dans quelques villes de Flandre. Eh! que sont ces misères, à côté de ce que nous avons vu de nos propres yeux?.. La concurrence a-t-elle réussi à fractionner les intérêts individuels au point de réduire cet esprit de corps inhérent à chaque classe de la société?... Non, certes; puisque jamais on ne lui a vu une action plus étendue et une attitude aussi menaçante que maintenant. Sous ce rapport l'esprit de corps et d'émulation des anciennes communautés, leur police intérieure, leur mode de représentation

et leurs innocents priviléges, offraient bien plus d'avantages réels à la classe ouvrière ; ce qui le prouve, c'est qu'elle cherche maintenant, par tout les moyens, à rétablir l'ancien ordre de choses. Nous lui souhaitons tous les succès possibles ; malheureusement, il est plus facile de détruire ces choses-là que de les relever ou de les créer à nouveau. — Revenons maintenant à notre sujet.

De tous les arts cultivés par les hommes, le plus noble, le plus beau, et surtout le plus utile, en un mot le plus *humanitaire*, c'est l'art de bâtir, L'ARCHITECTURE. C'est lui qui élève des *Temples* à la Divinité, qui pousse le sauvage vers les vertus sociales, et qui donne une patrie aux peuples nomades ou chasseurs. C'est encore lui qui, de tous les arts, est le plus durable, dans ses effets comme dans ses œuvres ; car, celles-ci survivent non-seulement à leur destination, mais encore souvent à l'existence même de la race humaine qui les a créées ; elles deviennent les témoins les plus irrécusables d'un passé dont on douterait peut-être sans leur présence. — C'est ainsi que les monuments d'Égypte, dont la plupart sont antérieurs à la période historique, paraissent avoir été bâtis pour l'éternité. — C'est par ses édifices que l'on apprécie le plus facilement les mœurs, le goût et le degré de civilisation d'une contrée, car c'est l'architecture qui exerce sur ces choses l'influence la plus directe[1], en même temps qu'elle en est la manifestation la plus frappante. C'est encore l'architecture qui tient le premier rang parmi les autres

[1] Voyez le discours de *Wiebeking* : « *De l'influence de l'architecture sur le bien public.* »

arts par le nombre et la variété des connaissances qu'elle exige et des obstacles qu'elle doit vaincre. Le peintre trouve ses modèles dans la nature; l'architecte n'y peut chercher que des inspirations. Il n'imite pas; son œuvre est une véritable création, liée cependant à l'esprit de l'époque, soumise aux règles inexorables de la symétrie, et dont la réussite dépend de l'application rigoureuse des sciences les plus positives, telles que la géométrie et la mécanique. Enfin, l'art de bâtir exige, plus que tout autre, dans l'exécution de ses œuvres, *le concours d'un grand nombre de volontés et leur unité parfaite dans leur soumission à une seule volonté directrice.*

Voilà certes plus qu'il n'en faut pour expliquer la supériorité, en toutes choses, des corporations de constructeurs sur toutes les autres communautés artistiques, ainsi que la considération et les priviléges honorables dont jouirent souvent les architectes et les maçons, de préférence aux autres artistes et artisans[1].

[1] On a découvert à Syène, en Égypte, dans les cryptes destinées à recevoir les corps embaumés des souverains, et parmi ces derniers, les tombeaux de quelques anciens chefs de travaux maçonniques. — Nous apprenons que de nos jours encore, les maçons et les charpentiers hindous sont pris dans toutes les castes de la nation, et se décorent, sans opposition, du *cordon sacré* des Brahmes. —On voit encore, dit-on, dans les cimetières de Sivorhissar et d'Araki, les vestiges des monuments funéraires élevés jadis à la mémoire de ceux des ouvriers Dionysiastes ou Dionysiens qui avaient le mieux mérité de l'association. — Il appartenait au Roi-Artiste qui a élevé une *Walhalla* à tous les grands hommes de sa patrie, de se souvenir aussi des architectes inconnus des plus belles cathédrales de l'Allemagne, pour réparer le silence de l'histoire à leur égard.—Nous trouvons dans nos églises çà et là quelques monuments ou inscriptions qui témoignent du respect dont certains architectes célèbres devaient jouir de leur vivant; en voici une, assez fautive il est vrai, qui se trouve au-dessus du bas-relief de la cathédrale de Bâle, et dont j'ai parlé plus haut, page 67, à l'occasion de la position caractéristique des deux architectes qu'il représente.

Mon intention n'est pas de donner ici un cours d'architecture. Je me bornerai donc aux notions les plus indispensables à notre sujet.

C'est aux *Égyptiens* et aux *Phéniciens* que les anciens auteurs accordent le privilége d'avoir les premiers élevé des bâtiments symétriques et proportionnés. La description si détaillée du *Temple de Jérusalem*[1] et de ses *deux colonnes*, nous montre que l'art de bâtir était déjà arrivé, chez ces peuples, à une grande perfection dans toutes ses parties, lorsque « SALOMON *fit alliance avec Pharaon* » (dont il épousa la fille), et avec *Hiram*, roi de Tyr (qui lui donnait le nom de *frère*[2]), pour élever le premier TEMPLE au seul vrai Dieu, d'après les modèles que ce Dieu lui-même avait inspirés au roi David son père[3].

Tout le monde a lu dans l'Ancien-Testament, les intéressants détails de cet épisode si honorable pour l'archi-

AVLĀ cELESTI LAPIDES
VIVI TITULĀNTVR
HI dVo TEQPLI hVIQ̄. QUIA
STrVcTVRE FAQVLĀNTVR.

Ce qui signifie : « Ces deux sont appelés les pierres vivantes de la Cour céleste, parce qu'ils ont été employés à la construction de ce temple. »

[1] 1 Rois, Chap. V, VI, VII. — 2 Chron. II-V.

[2] 1 Rois, Chap. IX, v. 13.

[3] 1 Chron. XXVIII, v. 11, 12 et 19. Suivant l'historien *Josèphe*, qui nous communique les lettres échangées à ce sujet entre les deux rois, le temple de Jérusalem fut construit sur le même plan, et *par le même architecte*, que celui d'*Hercule et d'Astarté* à Tyr. « Les proportions et les mesures du tabernacle, dit cet auteur, démontrent que c'était une *imitation du système du monde.* » (Voy. Planche IV, p. 76) Ce qu'il y a de certain, c'est que le temple de Salomon offre, dans toutes ses parties, l'emploi constant des *nombres mystiques et astronomiques* en usage chez les Égyptiens, et qui se répètent si souvent dans les Saintes Écritures.

tecture sacrée. Ce qu'il y a de curieux, à notre point de vue, c'est de voir les maçons Juifs et les officiers du roi Salomon, malgré la répugnance ordinaire des Israélites pour les étrangers, se confondre, à cette sainte occasion, avec des maçons censés idolâtres, sous la direction du *Vénérable Maître* HIRAM-*Abif de Tyr, le fils de la Veuve*, « de sorte que les maçons de Salomon et les maçons d'Hiram et les tailleurs de pierre, taillèrent et préparèrent (ensemble) le bois et les pierres pour bâtir la Maison de l'Éternel[1]. » Ce qui, joint à la *tradition maçonnique* qu'il ne faut pas entièrement dédaigner, même au point de vue historique, montre bien qu'il existait, déjà à cet époque, des relations intimes entre les ouvriers maçons, charpentiers, fondeurs et décorateurs des divers pays de l'Orient. D'ailleurs la Bible nous apprend *que les Juifs avaient jadis fait en Égypte le métier de maçon*[2]. Plusieurs villes, aux pays d'Égypte et de Canaan, leur devaient l'existence; et ce même Hiram, roi de Tyr, ainsi que son père, avaient jadis envoyé au roi David « des messagers, du bois de cèdre, et des maçons et des charpentiers pour lui bâtir une maison[3]. »

La même harmonie entre les maçons Juifs et les autres ouvriers de l'Orient, notamment ceux de la Phénicie, se montre encore lors de la *reconstruction du temple* et des murs de Jérusalem, après la *Captivité de Babylone;* harmonie alors d'autant plus remarquable que, sans cesse harcelés par les ennemis du vrai Dieu et de son peuple,

[1] 1 Rois, V, 18.
[2] Ex. I, 14.
[3] 1 Chron. XIV, v. 1. — *Ibid.* XXII, v. 15.

ces *ouvriers-soldats, après avoir passé le fleuve*, se mettent à bâtir en tenant *d'une main la truelle et de l'autre l'épée*[1]; ce qui n'empêcha pas que ce *nouveau Temple* fut classé, comme le précédent, parmi les plus grandes merveilles du monde; et il en fut ainsi pour les autres Temples qui se succédèrent sur le même emplacement, y compris celui que détruisit l'armée de l'Empereur Titus, l'an 70 après Jésus-Christ. Celui-là fut le dernier, car les Juifs, chassés de Palestine en 135, se répandirent dès lors dans le monde entier, et cessèrent, par cela même, de former un corps de nation. Mais quoique dispersés, depuis dix-huit cents ans, sur toute la surface de la terre, ils attendent encore la venue du Messie pour reprendre possession du pays de leurs pères et relever le Temple de JEHOVA. Or la Parole de Dieu nous déclare que leurs vœux seront un jour accomplis.

Ce fut encore des *Phéniciens* et surtout des *Égyptiens*, que les Grecs reçurent à leur tour les premiers principes d'architecture; ils ne s'élevèrent jamais à la grandeur colossale et à la solidité de construction de leurs maîtres, mais ils les dépassèrent grandement pour l'élégance et l'harmonie des proportions. C'est aux Grecs que l'on doit les trois plus beaux ordres de l'architecture classique, à savoir : le *Dorique*, le *Ionique* et le *Corinthien*[2]. Chacun de ces ordres avait *un sens symbolique*; ce qui ressort assez clairement de ce fait, que les architectes restaient généralement

[1] Néhémie, Chap. IV. — Esdras, Livre I, chap. III-V. — *Ibid*. Livre II. chap. IV, v. 16 et 17.

[2] Le père *Vilalpande*, toujours pieux dans ses origines, trouve le *Dorique* et le *Corinthien* trop beaux pour en faire honneur aux hommes; l'un aurait été emprunté au *Palais*, et l'autre au *Temple* du roi Salomon.

fidèles au même ordre, dans la construction de tous les temples élevés à la même divinité [1].

Avant les Romains déjà, l'architecture fleurissait en Italie, soit dans les colonies grecques au midi, soit au nord chez les Étrusques. C'est à ces derniers que l'on doit l'ordre *Toscan*, plus solide, mais aussi plus lourd et plus massif que les ordres grecs. De la fusion de tous ces styles d'architecture chez les Romains, naquit, comme cinquième ordre, le *Composite*, dont le nom indique assez le manque d'originalité individuelle [2].

Mais si les Romains furent peu inventifs en architecture, ils en perfectionnèrent singulièrement la partie matérielle: nulle part on ne sut mieux *tailler la pierre brute* ou *polir la pierre cubique;* et la composition de leur mortier est encore un mystère. Ils furent, en un mot, d'excellents *compagnons maçons*. Mais l'art ne se soutint chez eux, comme tel, que par l'affluence continuelle de *Maîtres étrangers*, venus de la Grèce, de l'Égypte et de l'Orient en général.

L'histoire nous montre les CORPORATIONS MAÇONNIQUES (*Collegia fabrum*) de Rome, marchant à la suite de ses

[1] C'est ainsi que l'ordre *dorique* était consacré à l'héroïsme; on en faisait hommage aux divinités mâles, telles que Jupiter, Apollon, Hercule, etc. C'est pourquoi on l'employait aussi fort convenablement aux monuments, aux bâtiments héroïques, aux portes des villes, aux arsenaux, etc., etc.

[2] Louis XIV mit en feu toutes les imaginations en promettant une récompense considérable à celui qui inventerait un *sixième ordre*. Il n'en résulta rien de bon, rien qui ne fût déjà compris dans les cinq ordres précédents. Tout le reste fut absurde ou inapplicable, et cela se conçoit; car ces choses ne s'*inventent* pas, elles naissent d'elles-mêmes; l'artiste, quelle que soit l'étendue de son génie, est ramené, malgré lui, à ne pouvoir s'inspirer que de ce qui l'entoure. Même en *créant*, il ne fait que donner des formes à des tendances *déjà existantes*.

légions victorieuses, et remplissant, chemin faisant, à peu près les mêmes fonctions que le corps du génie ou des ponts et chaussées dans nos armées modernes. C'était elles qui étaient chargées de tous les travaux stratégiques, tels que ponts, camps, forts, châteaux, retranchements, etc... ainsi que du tracé et de la confection de ces routes admirables qui, partant de la métropole, couvraient comme d'un immense réseau le sol de la domination romaine[1]. Mais, quand l'armée prenait ses quartiers d'hiver, ou que pour toute autre raison son séjour se prolongeait quelque part, alors ces *maçons-soldats* échangeaient la pioche et l'épée contre la truelle et le maillet. C'est ainsi seulement que nous pouvons comprendre l'existence de ces monuments des Romains, que l'on rencontre même dans des contrées où leurs armées ne firent pour ainsi dire que combattre et passer. Il va sans dire que les principales villes des provinces, qui n'étaient elles-mêmes, en petit, qu'une répétition de la métropole, avaient comme elle leurs *corporations d'ouvriers* à poste fixe. Nous voyons, par diverses inscriptions parvenues jusqu'à nous, que toutes les nationalités et souvent même divers métiers se trouvaient représentés dans ces communautés industrielles[2].

[1] Diverses inscriptions nous prouvent que les premiers officiers des légions étaient souvent, en même temps, membres et dignitaires de ces corporations maçonniques. En voici une que l'on peut voir à Nyon (l'ancienne *Julia equestris Noiodunum*). « D. JUL. L. F. VOL. RIPANO CAPITONI BASSIANO. EQ. PUBLICO HONORATO. PRAEFECTO FABRUM. TRIBUNO MIL. COH. I. GAL. L. JUL. BROCCHIS VALER BASSUS FILIO. » — Ce Bassianus était donc, à la fois, *Préfet des maçons* et *Tribun militaire* de la première cohorte gauloise.

[2] L'an 1816, on découvrit à Amsoldingen, au pied du Stockhorn (canton de Berne), l'inscription suivante, dans la chapelle souterraine de l'église bâtie, aux temps de la reine Berthe, sur les ruines d'un ancien temple païen :

L'architecture commença à décliner avec la puissance romaine; elle se ressentit partout de la corruption des mœurs toujours croissante. Une pompe sans goût et la profusion des détails remplacèrent la noble simplicité et la véritable grandeur de l'architecture classique. L'irruption des barbares lui porta le dernier coup, soit par la destruction de ses chefs-d'œuvre, soit en chassant et dispersant les corporations maçonniques, qui se trouvèrent ainsi réduites à un fort petit nombre.

Mais lorsque, grâce au zèle éclairé des premiers moines, ces peuples du nord eurent, à leur tour, embrassé la Religion du Christ, les artistes et les ouvriers sortirent de leurs retraites, animés d'un nouveau zèle; de leur côté l'Église et les Souverains virent dans *l'Art* un puissant moyen, tant de populariser les nouvelles croyances que de civiliser les peuples. Ils se servirent surtout de l'ARCHITECTURE qui,

(..?..) AMILL. POLYNICES	..... Amillius Polynices
NATIONE LYDUS ARTIS	de nation un Lydien, de son métier
AURIFEX, CORPORIS	un orfèvre, membre de la Corporation
FABR TIGNUARIORUM	des maçons-charpentiers
APUD EOSDEM OMNIB.	auprès desquels de tous
HONORIBUS FUNCTUS	les emplois honorables pourvu,
(QUI?) VIXIT ANNOS...(?)	il vécut (?) années.
ATQ AMILLIO TAULO	Et à Amillius Taulus
FILIO, EIUSDEM ARTIS	son fils, professant le même métier
ET CORPORIS, QUI VIXIT	et membre de la même corporation, qui vécut
ANNOS ÆTATIS XXXIII.	trente-trois années.

L'exemple de ces deux orfèvres qui viennent de Lydie (dans l'Asie Mineure) pour mourir au pied du Stockhorn, nous prouve, encore la facilité étonnante avec laquelle les artistes se déplaçaient à cette époque reculée, et confirme aussi ce que j'ai dit plus haut, qu'on n'était pas lié, dans le choix d'une corporation de métier, à celui qu'on exerçait soi-même.

pourvoyant aux premiers besoins du culte, était, par cela même, moins un simple auxiliaire qu'une nécessité.

Cependant les anciennes règles de l'art firent place à des tendances toutes nouvelles. L'élément germanique, s'inspirant de son ciel brumeux, de ses vieilles légendes et de ses forêts mystérieuses, donna naissance à un nouveau style, bien mieux approprié que les anciens ordres grecs et italiques à une religion d'espérances et de mystères, telle qu'un pieux enthousiasme la comprenait alors. Ce nouveau style prit le nom de *Gothique*. On ne le trouve dans toute sa pureté que dans les vieilles cathédrales du centre et du nord de l'Europe; car, lors de sa première apparition en Italie, ses formes n'étaient pas encore suffisamment arrêtées pour ne pas y subir la fatale influence des anciens ordres, alors en pleine décadence. Il en résulta les styles *Roman* et *Lombard*, qui réunissent la ligne horizontale et l'ancien plein cintre, à ces piliers en faisceaux et à ces colonnettes effilées que l'ogive seule devait plus tard compléter selon les règles de l'esthétique. En Espagne, le Gothique fut plus heureux dans son alliance avec l'architecture féerie des Arabes; il en résulta le style *Moresque*, dont il reste de si beaux monuments dans le midi de l'Espagne et même à Venise.

Enfin, un autre style, non moins célèbre que les précédents, naquit dans l'empire romain d'Orient sous le nom de style *Byzantin*[1]. Ce dernier se répandit avec la religion grecque et les schismes de l'Orient, principalement dans la partie orientale de l'Europe, dans l'Asie chrétienne, et

[1] De *Bysance*, ancien nom de Constantinople jusqu'à l'avénement de Constantin le Grand.

plus tard en Russie. Cependant les Moines-constructeurs des premiers siècles du moyen-âge l'introduisirent également dans différentes contrées de l'Europe occidentale. — On le reconnaît surtout à ses coupoles. L'antique église de *Ste-Sophie*, devenue aujourd'hui la principale mosquée de Constantinople, et l'église de *St-Marc* à Venise, sont comptées au nombre de ses plus beaux monuments.

Nous voici arrivés, dans l'histoire des corporations maçonniques, à l'époque que nous avons déjà traitée vers la fin de la Vme Planche. C'était principalement dans les couvents que les artistes et les savants avaient pu trouver un asile pendant les temps de barbarie qui suivirent la chute de l'empire romain d'Ocident, et ce fut l'union de l'Église et de l'Art, qui donna tant de poids à l'activité bienfaisante des premiers moines et surtout à celle des Bénédictins.

Nous avons vu ces industrieux cénobites, sous la direction de leur abbé, comme architecte en chef, bâtir de leurs propres mains des monastères, des hospices, des églises et autres édifices agréables à Dieu et utiles à l'humanité. Nous avons vu des couvents entiers ne former souvent qu'une association d'artistes et d'artisans, tous aptes à quelque art ou métier. Nous avons aussi vu ces mêmes couvents appeler bientôt de tous côtés des ouvriers laïcs et se les attacher sous forme de *Confréries*, jusqu'au moment où ceux qui se vouaient à l'architecture se constituèrent en corps indépendants, sous le nom de MAÇONS LIBRES ou de FRANCS-MAÇONS; ce nom, avons-nous dit, indique les *franchises* et priviléges de tous genres que les Papes et les Souverains avaient accordés à ces pieuses communautés, ainsi que les fonctions spéciales dont l'Église et l'État leur avaient garanti le monopole. Pendant long-

temps ces pieuses corporations relevèrent, en effet, directement du St-Siége, au nom duquel elles demandaient au peuple des corvées, des matériaux ou des transports, comme aux grands, aide et protection. Tout cela leur était accordé soit par dévotion, soit à titre de commutation de peine ecclésiastique. Il y avait d'ailleurs menace d'*excommunication* pour quiconque oserait entraver leurs travaux. Des procédés aussi absolus étaient sanctionnés par l'exemple d'*Hiram*, roi de Tyr, lorsqu'il envoya des architectes et des ouvriers au roi *Salomon* pour construire le *Temple de Jérusalem*. — Au commencement du XVI[me] siècle les pontifes romains cherchèrent à renouveler ces mêmes expédients pour embellir leur capitale; mais les temps étaient changés, et la réformation fut le résultat de cet impôt artistique levé, à titre d'indulgences, sur la dévote crédulité des fidèles.

Ce fut d'abord en Lombardie que ces Confréries maçonniques se firent connaître. Muratori nous apprend que celles de *Côme* avaient atteint une telle supériorité que, déjà avant le VIII[me] siècle, le titre de *Magistri Comacini* ou *de Como* (*maîtres* de Côme) était devenu le titre générique de tous les membres des corporations d'architectes[1]. De là

[1] Des documents relatifs au dôme d'Orvieto (États-Romains) mentionnent par leurs noms les ***Maîtres de Côme*** qui prirent une part active à sa construction, vers la fin du XIII[e] siècle. Encore de nos jours, la ville de Côme et ses environs fournissent des tailleurs de pierre très-recherchés. — Dans nos contrées, ce sont les habitants du pied du Jura et de la Savoie qui sont connus le plus avantageusement sous ce rapport. La supériorité de ces derniers est si bien constatée qu'on les rencontre dans la plupart des carrières de la Forêt-Noire, depuis Fribourg en Brisgau jusqu'à Heidelberg où je les ai vus moi-même à l'œuvre; tandis que les forêts primitives de leur propre patrie sont exploitées par des charpentiers-forestiers de la Souabe.

elles se répandirent sur le reste de l'Europe, et la préférence accordée aux Maîtres de Côme ne tarda pas à passer aux *Maçons des îles britanniques*. Nous avons vu en effet (V[me] planche) que la reine Berthe de Bourgogne fit venir des maçons *écossais* et *anglais* sur la recommandation de l'abbé *Maiol* de Cluny, à qui elle avait confié la direction d'une série de constructions religieuses et autres dans la Bourgogne Transjurane. L'empereur Henri l'Oiseleur en fit autant à la même époque pour l'érection projetée des cathédrales de Magdebourg. Meissen et Mersebourg[1]. D'autres renseignements historiques nous apprennent qu'au XIII[me] siècle, l'immortel architecte de la tour de la cathédrale de Strasbourg, *Erwin de Steinbach*, appela de même à son secours ces industrieux insulaires. Ce fut encore un Anglais, *Etienne Stephanson*, qui bâtit au XIV[me] siècle la belle église et le couvent de *Batalha* dans l'Estramadure. Les Maçons *allemands* cependant eurent aussi leur tour de priorité sur les autres[2].

Ces corporations (comme cela était déjà le cas chez les romains), réunissaient dans leur sein les éléments les plus hétérogènes. Pareille chose se passait alors dans les couvents et dans les ordres de chevalerie. Les Maîtres maçons

[1] Ces édifices ne furent élevés que sous le règne de son fils Othon I dit *le Grand*, qui, dans l'acte de fondation du dôme de Magdenbourg, avait expressément ordonné que le Maître-Autel ne recevrait aucun autre ornement que *la Bible et le crucifix*.

[2] *Wimphelinge* dit à ce sujet (*opit. rer. germ*, *cap*, 67, *p*. 397): « in architectura Germani excellentissimi sunt, quorum ædificia *Æneas Sylvius* (Pie II) mirari se potuisse scribit, non commendare. Sunt meo, inquit, judicio Theutonici mirabiles mathematici, omnesque gentes in architectura superant. »

et architectes dont l'histoire nous a transmis les noms, appartiennent en effet à toutes les nationalités et à toutes les castes sociales libres de l'époque. On voit des Anglais bâtir en Suisse et en Portugal, des Français en Palestine, des Allemands en Italie, des Italiens sur les bords du Rhin, et des Grecs un peu partout [1]; il se trouvait parmi ces artistes des chevaliers, des prélats, des moines et de simples laïcs.

A l'exemple des anciens colléges romains, les corps de métiers du moyen-âge eurent la faculté d'admettre comme *membres honoraires* des personnes qui n'appartenaient pas à leur profession : par exemple, celles avec lesquelles ils devaient nécessairement avoir des rapports de dévotion comme *confréries religieuses*. A cette époque, d'ailleurs, où toute la société se trouvait classée en ordres distincts, les individus isolés étaient mal vus et mal placés; leur position était à peine considérée comme légale; eux-mêmes de-

[1] La cathédrale de Pise fut commencée en 1016 par *Buschetto*, artiste grec de Dulichium. La fameuse tour penchée, ou *Campanile*, de cette même ville, fut bâtie par un Allemand, *Wilhelm d'Inspruck*. Ce fut encore un Allemand, nommé *Maître Jacques*, qui bâtit le grand couvent des Franciscains à Florence : tandis que les deux *Lapo*, nés en Toscane, construisaient des monuments en Allemagne. — *Éudes de Montreuil* accompagna saint Louis en Palestine (1248) pour y fortifier la ville et le port de Jaffa. Sans vouloir donner ici aux contes maçonniques se rapportant aux croisades plus d'importance qu'ils n'en méritent, j'observerai cependant que la présence et les travaux des corporations maçonniques de l'occident dans la Terre-Sainte sont des faits parfaitement acquis à l'histoire, ainsi que l'influence que ces expéditions exercèrent sur l'architecture de l'époque. C'est ainsi qu'un grand nombre d'édifices religieux construits ou restaurés en Italie à l'époque des croisades, le furent, en grande partie, avec des matériaux et des objets d'art rapportés d'Orient. Les principaux monuments de Pise, entre autres, portent des traces bien évidentes de ces bigarrures artistiques.

vaient aussi sentir le besoin d'un appui. Les riches particuliers des villes, les seigneurs des campagnes et beaucoup d'ecclésiastiques indépendants se faisaient donc volontiers recevoir membres d'une confrérie ou d'une corporation quelconque; ils choisissaient le plus souvent celle des Francs-Maçons qui, plus que les autres, joignait, à des avantages positifs, des ressources intellectuelles très-supérieures. On comprend comment ce concours de lumières, ce mélange de toutes les nationalités, des diverses positions sociales et même de confessions différentes, amenèrent chez ces communautés, tant en politique qu'en matière religieuse ou autre, des vues plus larges, plus élevées, plus libérales, en un mot plus humanitaires que celles de leur siècle.

Ces corporations architectoniques eurent aussi leurs *mystères*, soit pour mieux éviter toute chance de concurrence, en tenant leurs procédés secrets, soit pour empêcher que des intrus ne profitassent, à leurs dépens, des priviléges de l'association, soit enfin pour donner à tous les *frères* des moyens prompts et sûrs de se *reconnaître* mutuellement; ces moyens de reconnaissance étaient surtout importants pour ceux qui se rendaient seuls et à travers mille obstacles à un rendez-vous souvent fort éloigné; de là les *mots*, *signes* et *attouchements* qui sont parvenus jusqu'à nous[1].

[1] Ce langage muet était déjà très-connu des Romains; mais il fut surtout en honneur dans les premiers couvents. Saint Pacôme et saint Benoit en recommandèrent l'usage dans leurs Règles. *Martène* (de antiquis Monachorum ritibus) nous apprend que les moines de *Cluny* lui avaient donné un tel développement, sous leur abbé saint Odon, au X[e] siècle, qu'à la rigueur ils eussent pu se passer du secours de la langue. — Il paraît que nos *pas maçonniques* et *signes pédestres*, la *batterie* et l'*attouchement* des grades symboliques, sont à peu près

Le mystère convenait admirablement aussi à cette méthode, continuée des anciens, de donner l'instruction *par degrés*. Enfin, en entourant du prestige qui lui est propre la hiérarchie des grades et les devoirs particuliers à chacun d'eux, le mystère favorisait l'esprit de corps et contribuait puissamment à la discipline intérieure de l'ordre maçonnique, et par cela même à son indépendance vis-à-vis de l'État, du Clergé et des autres associations, qui toutes, de leur côté, suivaient alors exactement la même politique.

Ces *mystères* eux-mêmes, qui exercent encore aujourd'hui la discrétion des adeptes du Temple sacré, sont une preuve de plus des éléments hétérogènes qui ont présidé à sa fondation. Ils se rattachent par tradition et par leur intention première, aux *mystères de l'antiquité païenne* et au *judaïsme;* par leurs formes à la fois cléricales et militaires, à l'*Église* et à la *Chevalerie;* et enfin, à l'*architecture* par l'emploi allégorique de ses termes techniques et par l'usage emblématique de ses instruments manuels, que les Francs-Maçons portaient aussi comme insignes extérieurs de leur profession[1].

Ceux qui jugent les tendances grandioses du moyen-âge par les idées modernes, trouveront sans doute tout cela as-

les mêmes que ceux maintenant encore en usage chez les maçons de métier. — Quant au *signe guttural* ou *pectoral,* il pourrait bien être une imitation tronquée de l'ancien *signe de la croix*, qui servait aux premiers chrétiens persécutés à se reconnaître entre eux, et que la Réforme a supprimé par pur esprit d'opposition.

[1] On les trouve déjà employés dans ce sens sur les tombeaux des architectes romains, et surtout sur ceux des Maîtres maçons du moyen-âge. — Quant au signe □ il se trouve employé pour la première fois dans la cathédrale de Bâle, sur la tombe du chanoine *Hartmann de Halweil* qui avait été chargé de diriger la construction de l'une des tours de ce temple.

sez extraordinaire. Ce à quoi on se saurait trop que répondre, sinon, que l'amour humanitaire et la pieuse exaltation de cette époque n'ont aucune espèce de rapport avec cet esprit mercantile de nos jours, qui ne sait s'arrêter qu'aux questions d'une utilité toute matérielle, malgré les grands mots dont il cherche à se parer. A ce point de vue, il serait tout aussi difficile de comprendre l'institution monastique et la chevalerie, que la confraternité des Francs-maçons. Les premiers moines de l'occident ne renonçaient au monde que pour le mieux servir, et les chevaliers se faisaient un devoir de consacrer volontairement leur valeur, voire même leur vie, à la défense de la *justice* et de la *foi*. Ces deux associations agissaient en cela, dans leurs sphères respectives, par piété et dévouement, *sans crainte,* mais aussi *sans espérance* terrestre, sachant *chercher*, *persévérer* et *souffrir* pour le triomphe de *la vérité*. Il en fut de même des Francs-Maçons. Ce n'était point pour l'appât d'un modique *salaire*, qui, fixé par leurs *chapitres généraux,* était le même pour tous les frères de chaque grade[1], que ces habiles ouvriers se condamnaient à une vie nomade, laborieuse, pénible et toujours plus ou moins dangereuse ; ce ne pouvait être non plus par gloire ou par pur amour de l'art, puisque leurs travaux gigantesques occupaient presque toujours plusieurs générations successives, et qu'ainsi ceux qui commençaient l'œuvre ne pouvaient jamais espérer d'en voir la fin. L'artiste qui avait conçu les plans (Vysierunge) de ces chefs-d'œu-

[1] On comprend qu'il n'était pas alors question des brevets d'invention ; la plus petite découverte, le moindre perfectionnement devenait immédiatement la propriété du Corps entier et une nouvelle conquête de l'art ; et cela avec une rapidité qui, même de nos jours, serait surprenante.

vre ne prétendait pas même à la gloire de passer à la postérité; l'honneur en revenait à l'association tout entière, ou plutôt encore au souverain ou à la ville qui avaient prêté l'emplacement. De tant de Maîtres habiles qui se succédèrent dans la direction de ces étonnants travaux, il ne reste que quelques noms incertains, poétiquement mêlés aux légendes populaires, ou que l'histoire nous a transmis, on peut dire, sans s'en douter. « *Créer et se résigner*, » telle devait donc être la devise de ces pieux ouvriers qui, pendant tant de siècles, n'employèrent leur talent et leurs sueurs qu'à la construction des édifices religieux. Ceux-ci, en effet, étaient seuls populaires dans un temps où riche et pauvre, noble et serf ne cherchaient dans leurs demeures qu'un asile et un abri, au lieu d'une élégance qu'ils n'eussent obtenue qu'aux dépens de leur sûreté; tandis que les peuples, les villes et les souverains rivalisaient entre eux pour la splendide construction des édifices destinés au culte.

Ce fut du XI[me] au XIV[e] siècle que l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la France, l'Angleterre et les Pays-Bas se couvrirent des chefs-d'œuvre de l'architecture religieuse gothique, alors arrivée au plus haut degré de perfection; et cela précisément à une époque où régnait en général, sous tous les autres rapports, la plus profonde ignorance.

« A cette époque, » dit notre compatriote J. Coindet (dans l'*introduction* de son précieux ouvrage sur l'*histoire de la peinture en Italie*), « on calculait déjà avec une exac-
« titude rigoureuse le poids et la pression de ces arcs qui
« frappent d'étonnement par leur hardiesse; les appuis et
« les résistances qu'ils exigent; les formes des courbes; les
« forces des piliers, des contre-forts; la taille des pierres,
« pour que la solidité et l'adhésion de toutes les parties entre

« elles ne laissent rien à désirer. L'architecture acquit à « cette époque reculée une perfection si grande, et qui con« traste tellement avec la barbarie universelle; elle l'em« porte de si haut sur les connaissances que possède en ce « genre notre siècle, d'ailleurs si supérieur dans tous les « autres arts, qu'on se refuserait à y croire, si les monu« ments qui sont sous nos yeux ne l'attestaient d'une ma« nière irrécusable[1]..... »

« Dans ces monuments, on admirera toujours la pro« fondeur du calcul dans le plan, la hardiesse et l'harmo« nie de l'ordonnance des différentes parties, l'immensité « et la délicatesse du travail, l'impression qu'on éprouve « du dehors à la vue de ces masses effrayantes de hardiesse, « la profonde émotion qui saisit l'âme et l'élève vers son « Créateur lorsqu'on pénètre sous ces voûtes mystérieuses.

« Il ne faut pas considérer les ornements des anciennes « églises comme de simples accessoires. C'est une langue « symbolique et religieuse, et, au sanctuaire, l'ostensoir « n'est que l'image symbolique du temple entier[2]. »

J'ajouterai que c'est surtout dans les ornements emblé-

[1] Cela seul suffirait pour prouver que les corporations maçonniques du moyen-âge se rattachaient directement à celles de l'antiquité païenne. Les idées, les tendances et même les talents peuvent se transmettre d'une génération à l'autre avec le sang ou par la simple tradition; mais des sciences aussi positives que la géométrie, la mécanique et les autres sciences physiques et mathématiques, avec leur coûteux attirail d'instruments compliqués exigeant la plus grande précision, ne peuvent se transmettre, même en temps civilisés, que par communication directe et non interrompue.

[2] Voyez sur ce même sujet: *Gœthe*, über Kunst und Alterthum in den Rhein und Maingegenden; et *Wiebeking*, Rede über den Einfluss der Bauwissenschaften auf das öffentliche Wohl, gehalten in einer Versamlung der baierischen Academie der Wissenchaften zur Feier ihres Stiftungstages am 28 März 1818.

matiques de ces monuments que l'observateur minutieux reconnaîtra l'œuvre des Francs-Maçons. Ce sont des figures tirées de la *géométrie* ou de l'*astronomie*, quelquefois même de la *mythologie gnostique*, et partout l'emploi constant des *nombres sacrés*. Souvent les allusions aux mystères de notre ordre y sont encore plus directes. Ainsi, l'on voit, devant la chambre des morts du dôme de Würtzbourg, *les deux colonnes* portant en toutes lettres leurs *noms* respectifs[1]. Ailleurs ce sont des *roses* (emblèmes de la discrétion) disposées en *triangles*, en *pentagones*, ou entourant comme d'un *cercle mystique* (ainsi que cela peut se voir au château de Heidelberg) le *compas* sacré de la Confrérie. Ailleurs encore ce sont des architectes célèbres, des saints, et même le Christ, *dans des positions bien connues des Francs-Maçons* (voyez pag. 66). Souvent aussi l'on reconnaît ces *caractères hiéroglyphiques*, qui se rapportent à l'usage des anciennes Loges de donner à chaque ouvrier un *signe particulier* (Wahrzeichen, Ehrenzeichen) avec lequel il signait ou marquait, comme d'un sceau, les pierres formées sous son maillet[2]. Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer

[1] A propos des *deux colonnes*, je dois ajouter, à ce que j'en ai dit plus haut (pag. 45), que, suivant l'opinion de plusieurs frères savants, les *deux tours* qui ornent la façade de la plupart des églises gothiques, ainsi que celle des châteaux anglois du style gothique-normand, pourraient bien se rapporter à la même origine. On retrouve encore les *deux colonnes* employées dans ce même sens devant l'entrée de quelques temples indiens.

[2] Murphy (dans ses « *designs of the Church and royal Monastery of Batalha* Londres 1792-1798 ») nous donne les curieux dessins de caractères de ce genre qu'il a copiés dans l'église du couvent de Batalha en Portugal, élevé vers la fin du XIV[e] siècle, sous la direction de l'architecte *anglais*, *Étienne Stephanson*. On en retrouve le fac-simile dans le savant ouvrage du fr.·. Krause, en tête du second volume. Cette même église offre, dans ses diverses parties, outre les em-

que, vers la fin du moyen-âge, aux temps des premières manifestations réformatrices, les œuvres des Francs-Maçons offrent de fréquentes *allusions satiriques* aux abus de l'église et du clergé de Rome, ainsi qu'à la vie licencieuse qui s'était introduite dans les couvents. Ne pouvant parler eux-mêmes, ils faisaient parler la matière, et, collaborateurs des *Hussites*, préludaient ainsi aux protestations du moine de Wittemberg[1]. Ce sont des nonnes ou des moines, aux

blèmes ordinaires de la confrérie: (compas, équerre, triangle, etc., etc.,) la fréquente répétition des mots: *Tanyas erey*, qu'un auteur portugais a traduit par ces paroles: *Cherche et tu trouveras* (du grec ταννας ἰρευνα). Ces mots, sculptés en lettres gothiques, sont chaque fois *entourés d'un cercle* formé d'*anneaux enlacés* les uns dans les autres. — Les navigateurs portugais paraissent s'être inspirés de cette belle devise.

[1] Ces tendances sont plus anciennes encore dans les autres arts qu'en architecture; *Arnaud de Brescia* au XII[e] siècle, *le Dante* au XIII[e], *Wiclef* au XIV, *Savonarola* et *Jean Huss* au XV[e], en furent les organes les plus éloquents et les plus populaires. La peinture se chargea aussi, de fort bonne heure, et à diverses reprises, de révéler cette opinion qui alors n'avait encore ni nom ni drapeau. — Les amateurs de nos antiquités genevoises se rappelleront à cette occasion les vers suivants inscrits au-dessous d'un tableau allégorique, retrouvé dans le couvent des frères Dominicains et peint, en 1401, par Jacques Jaquer de Turin. Ce tableau représente un serpent à sept têtes assis sur un siége élevé, et plus bas un pape avec la tiare, etc., etc.:

« Judicabit judices judex generalis
Hic (*illic*) nihil proderit dignitas papalis:
Sive sit Episcopus sive Cardinalis,
Reus condemnabitur, nec dicetur qualis.
Hic (*illic*) nihil proderit quicquam allegare,
Neque excipere neque repliquare,
Nec ad Apostilicam sedem appellare,
Reus condemnabitur, nec dicetur quare.
Cogitati, miseri, qui vel quales estis,
Quid in hoc judicio dicere potestis,
Idem erit dominus, judex, actor, testis. »

prises avec toutes les séductions de ce monde, ou bien comiquement travestis en animaux; ce sont des prêtres, des évêques, des cardinaux, et même des papes accomplissant de la manière la plus burlesque, en face d'une troupe de fidèles béats, et le plus souvent avec l'aide du diable, certaines fonctions de leur ministère. A une première vue tout cela se confond dans l'ensemble; il faut, pour trouver ces allusions, étudier très-attentivement les innombrables détails de ces sculptures sur pierre, sur bois et sur métaux, ou bien encore les magnifiques vitraux coloriés des vieilles cathédrales [1].

Une chose non moins remarquable, c'est que les édifices religieux (et surtout les cathédrales) bâtis simultanément par les Francs-Maçons, se ressemblent aussi parfaitement, d'un bout de l'Europe à l'autre, que s'ils eussent tous été construits dans la même ville et par le même architecte. Il y a plus; on pourrait même citer un assez grand nombre de constructions qui, commencées à la même époque dans les divers styles primitifs alors en usage (tels que le Lombard ou le Bizantin), ont passé *simultanément*, à mesure qu'ils approchaient de leur achèvement, par toutes les phases du style gothique.

Ce fait est une preuve de plus de l'unité de tendances

Ces paroles énergiques se rapportent évidemment aussi aux scandales du schisme qui divisait alors l'Église romaine.

[1] Voyez sur ce sujet l'excellent et docte ouvrage du fr.·. Fréd. Heldmann : « *Die drei ältesten geschichtlichkrn Denkmäler der deuschen Freimaurer-brüderschaft*, etc. Arau 1819, pag. 293 - 303. — Voyez aussi *Krause*, dans l'ouvrage déjà cité, seconde division du Tome II, pag. 236-316. — Quant aux signes franc-maçonniques qui peuvent se trouver dans notre beau temple de St-Pierre de Genève, nous y reviendrons dans une autre occasion.

et de l'homogénéité d'inspiration de ces pieux ouvriers qui, malgré leur nombre et leur dissémination, puisaient évidemment leur science à une même école centrale. Cela indiquerait aussi qu'ils avaient enfin trouvé le véritable type de l'architecture religieuse, le style le plus parfait et le plus en harmonie avec l'esprit et les tendances de cette époque mémorable.

Déjà dans la Planche Vme nous avons vu les Francs-Maçons à l'œuvre. Toute la bande chargée d'une construction (Steynwerk) se divisait en escouades de *dix* COMPAGNONS (Gesellen ;—*Journeymen*, *Craftsmen*, *Fellow-crafts*) et d'un certain nombre D'APPRENTIS (Diener, Lehrlinge, — *Apprentices*), surveillés par des MAITRES, (*Maestri* — Meister, Werkmann, — *Master*, du latin *Magister*), qui étaient eux-mêmes sous la direction de l'ARCHITECTE EN CHEF (*Gubernator fabricæ*, *Magister operis*, — *Maestro de' Maestri*,— Werkmeister). Les documents de Strasbourg nous parlent encore des PARLEURS (Parlierer) qui prenaient rang entre les Maitres et les Compagnons (voyez la note à la fin de cette Planche). Chaque membre avait voix, selon son grade, aux assemblées générales, ou CHAPITRES[1].

Le terme LOGE (*Collegium*, *Schola*, *Fabrica*, *Tabernacula*, — *Loggia*, *Loja*, — *Lodge*, — Hütte) vient évidemment des *loges* ou *huttes* que ces ouvriers élevaient, en manière de camp, pour se *loger*, eux et leur matériel, le plus près possible des *ateliers* de construction (Werkstätte) ; souvent

[1] C'est évidemment des couvents que les corporations maçonniques et les ordres religieux et militaires ont emprunté ce terme de *Chapitre*. Il ne sert plus maintenant, dans l'Ordre, que pour désigner les assemblées ou Loges des frères qui possèdent les grades supérieurs de la *Maçonnerie rouge*.

aussi l'on travaillait dans ces loges mêmes. Plusieurs de ces termes furent toujours employés, dans l'une et l'autre langue, pour désigner aussi ces baraques de bois que les marchands ont encore coutume d'élever temporairement dans certaines villes, pour se *loger* et exposer leurs marchandises pendant les foires.

Il fallait une baraque plus vaste que les autres, soit pour loger l'Architecte en chef et ses aides principaux avec leur attirail de dessin et d'instruments précieux, soit pour tenir les assemblées du Chapitre, où se réglaient toutes les questions de la Communauté et les différends qui pouvaient s'élever entre ses membres comme entre ceux-ci et les habitants de la ville; de là, les termes de GRANDE LOGE ou Loge métropole (Haupt-Hütte).

Cependant, comme les grandes constructions gothiques occupaient presque toujours plusieurs générations consécutives, ces établissements industrieux, de provisoires qu'ils étaient d'abord, finissaient par se changer en demeures stables, à peu près comme cela a eu lieu pour les hauts-bancs de nos rues Basses à Genève. Plus que les autres, les cathédrales du style gothique exigent d'ailleurs un entretien continuel. Les Maçons eux-mêmes se mêlaient aux bourgeois libres, et ceux-ci, de leur côté, étaient jaloux de se faire recevoir *membres honoraires* d'une association qui, là comme partout, primait toutes les autres communautés; c'est cette nouvelle catégorie de maçons que l'on nomma en Angleterre *accepted masons, maçons acceptés;* et c'est évidemment par eux que les mystères supérieurs de l'ordre nous ont été transmis, à l'époque où l'architecture proprement dite cessa d'être un *Art royal*. Enfin, les Francs-Maçons eux-mêmes finissaient par adopter pour patrie celle

du chef-d'œuvre auquel ils s'étaient consacrés, et qui leur devait d'ailleurs une nouvelle importance dans le monde religieux, politique et artistique.

Le terme de *Loge* passa peu à peu de la demeure ou de l'*atelier* des Maçons, au local qui servait à leurs réunions, et de là à la *corporation* maçonnique d'une même ville; et celui de *Grande Loge* (Haupt-Hütte) désigna les confréries architectoniques les plus considérables et dont l'autorité s'étendait sur beaucoup d'autres, soit comme écoles d'architecture, soit pour l'exercice de leur juridiction. L'histoire cite, comme *Loges principales*, auxquelles on avait confié les registres de la communauté, celles de Cologne, de Magdebourg, de Meissen, de Mersebourg, de Passau, d'Ulm, de Spire, de Francfort, de Fribourg, de Vienne, de Ratisbonne, de Berne, de Bâle, de Zurich, etc., etc., et surtout celle de STRASBOURG; ces noms rappellent aussi, comme on le voit, les chefs-d'œuvre les plus parfaits et les plus grandioses que les Francs-Maçons aient élevés à la gloire du *Grand-Architecte de l'Univers*. Cependant, le titre de *Grande Loge* fut en dernier lieu plus spécialement appliqué aux quatre corporations de *Strasbourg*, *Cologne*, *Vienne* et *Zurich*, qui avait succédé à *Berne* comme résidence du *Grand-Maître provincial* des Maçons libres dans la Confédération suisse.

La magnifique CATHÉDRALE DE NOTRE-DAME DE STRASBOURG, ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, dont la construction ne prit pas moins de quatre siècles (de 1016 à 1439, y compris la tour, achevée *le jour de la St-Jean* de cette dernière année), donna enfin à la Loge de cette ville une supériorité si décidée sur toutes les autres corporations maçonniques, que celles-ci reconnurent, l'an 1459, en suite

de conférences tenues à cet effet, sous forme de Chapitre (in Kapittels wise), à Spire, à Strasbourg et à Ratisbonne), le président de la Loge, soit l'architecte en chef de la Cathédrale de Srasbourg, alors JODOQUE (Jost) DOTZINGER, natif de Worms, et tous ses légitimes successeurs, pour GRAND-MAÎTRE (Oberster Rychter) unique et perpétuel de la confrérie (ou confraternité, Brüderschaft) générale des *Maçons libres* de l'Allemagne.

En cette même année, la Grande Loge de Strasbourg rédigea ses *Statuts des tailleurs de pierre*, connus sous le titre de: **Ordnunge der Steinmetzen zu Strasburg**; afin, est-il dit dans l'introduction à cette pièce, « de satisfaire dignement, par une bonne discipline, à la confiance qu'on a en eux pour la construction des grands travaux d'architecture, ainsi que pour éviter à l'avenir les mésintelligences et les désordres qui avaient souvent divisé les Maîtres au mépris des bonnes vieilles coutumes transmises des temps anciens par leurs devanciers et les amateurs de la profession; » –(,, wider soliche gutte Gewohnheit und alt herkommen, so ir altforden und liebhaber des Handwerks vor alten zitten in gutter meynunge gehenthabt und harbrocht habent. '') On convint aussi à cette occasion « de fêter annuellement les *Quatre-Temps* et le jour des *Quatre saints couronnés*[1], par des vigiles et des messes pour les trépassés, dans la Cathédrale de Notre-Dame de Strasbourg, « autant que cela pourra se faire » (,, je nachdem man uns dazu vollebringen mag ''). Ces mêmes Statuts furent revisés, augmentés et imprimés

[1] Les noms de ces saints sont inconnus, même dans les *Actes des Saints*, où ils sont simplement nommés: *quatuor coronati palma Martyrum*. Leur fête tombe sur le 8 novembre.

en 1563, après un Chapitre général tenu à Bâle, sous le titre: **Der Steinmetzen Brüderschaft Ordnungen und Artikul, Erneuwert auff dem Tag zu Strassburg auff der Haupthütten auff Michaelis Anno M.D.LXIII.** — Ces deux documents, dont l'authenticité ne peut être attaquée en aucune manière, forment avec celui de *Cologne*, que nous verrons plus loin, *les trois plus anciens documents historiques de la confraternité des Maçons libres d'Allemagne*. Ils furent signés successivement par plus d'une centaine de *Maîtres* et de *Compagnons* maçons, représentant la plupart des Loges allemandes et suisses existant alors; on trouve même au bas du second document, celui de 1563, les signatures d'un *Pierre Brack de Genève* et d'un *Claude Jackome de Lausanne*, tous deux *Compagnons*.

Je regrette que ces documents ou statuts, qui forment un véritable *Code de droit maçonnique* (Steynwerks-recht), rédigé dans l'allemand vigoureux de l'époque, soient trop étendus pour trouver place dans cet exposé historique. Je renvoie donc à plus tard de les faire connaitre aux frères de la langue française[1]. D'ailleurs, il faut le dire, quoique fort intéressants au point de vue de la couleur locale et des précieux détails qu'ils renferment, ils sont pour ce qui nous concerne, nous autres architectes *spiritualisés*, très-inférieurs aux documents de la maçonnerie anglaise. On y retrouve bien les mêmes réglements antiques, les mêmes idées et le même esprit philosohique, mais évidemment gênés dans leur expression sous l'étreinte austère de l'orthodoxie romaine[2]. La curio-

[1] Peut-être paraitront-ils dans la *Revue maçonnique*, dont le savant rédacteur, le fr.·. Cherpin, a bien voulu m'ouvrir les colonnes.

[2] Ceci regarde surtout le document de 1459, qui, en commençant, ne se

sité touchant les *mystères supérieurs* n'y est pas mieux satisfaite que dans la Règle des Templiers, avec laquelle-ils ont des rapports assez frappants de forme et de rédaction. Il n'est question de *mystères,* dans les deux documents de Strasbourg, que pour en recommander le secret : „Zum ersten soll ein yeglicher diener, so er außgedient hat, vnd man jn ledig sagen will, einem Handtwerck bey seinen treuwen vnd ehren an eyds statt geloben, bey Verlierung des Steinmetzen Handwercks, daß er den Steinmetzen gruß (*le mot sacré*) vnd auch die Schenck (*l'attouchement*) niemands wölle öffnen oder sagen, dann den ers sagen soll, auch gar nichts darvon auffschreiben," — et encore n'est-il ici question que des apprentis (Diener), qui ne pouvaient entrer dans la *confrérie qu'après cinq ans d'apprentissage*, au bout desquels leurs maîtres devaient « les engager sérieusement à devenir *frères* » („ernstlich ermanen und erfordern, Bruder zu werden").

Déjà en 1275, la Loge de Strasbourg avait reçu du Prince Évêque et de l'Empereur Rodolphe d'Habsbourg, une juridiction particulière et beaucoup d'autres priviléges.

contente pas, ainsi que le font *tous les autres documents maçonniques*, d'invoquer le Père, le Fils et le St-Esprit, mais qui leur adjoint encore « la digne mère Marie et aussi ses bienheureux serviteurs, les quatre saints couronnés d'éternelle mémoire : » (im Namen des Vaters des Suns und des Heiligen Geists und der würdigen Mutter Marien und auch ir seligen Diener, der Heiligen Vier gekrönten zu ewiger gedechtnisse.) — Le Document de 1563, qui n'est qu'une révision du premier, se passe de toute espèce d'invocation ; et celui de *Cologne* (1535,) parle « à la plus grande gloire du Dieu tout-puissant. » Voyons maintenant l'exorde de la fameuse *Constitution* que le prince *Edwin* donna, l'an 926, aux Maçons britanniques assemblés à York. » La toute-puissance de l'Éternel-Dieu, du Père et du Créateur du ciel et de la terre, la sagesse de sa Parole divine et la coopération de son Esprit envoyé parmi nous, soient avec notre commencement et nous donnent la grâce de nous gouverner dans cette vie, de manière à obtenir maintenant son approbation, et après notre mort la vie éternelle. »

En 1278, le Pape Nicolas III lui accorda un lettre d'indulgence qui fut respectée par tous ses successeurs jusqu'à Benoit XII. De la part de l'État, ces mêmes avantages ne furent formellement confirmés pour toutes les autres corporations maçonniques de l'Allemagne qu'en 1498, par l'Empereur Maximilien I; confirmation renouvelée ensuite par ses successeurs Charles-Quint et Ferdinand I, chaque fois sans préjudice pour l'autorité supérieure de la Grande-Loge de Strasbourg.

Pour faciliter l'ordre et la police dans cette immense association, qui s'étendait sur tous les pays allemands, y compris une bonne partie de la Hongrie, des Pays-Bas et de la Suisse, les Loges centrales continuaient à tenir annuellement leurs *Chapitres provinciaux*, où les Ateliers soumis à leur juridiction devaient être représentés par des *délégués*, soit *Maîtres députés*. Mais dans les cas difficiles, on en appelait toujours à la Grande-Loge de Strasbourg. C'était aussi à cette autorité supérieure que les Loges qui, faute d'ouvrage, venaient à se dissoudre, devaient renvoyer leurs caisses et leurs archives.

Le tribunal de la Grande-Loge de Strasbourg était souvent aussi consulté par les bourgeois de la Ville sur leurs contestations en matière de bâtisse; d'où il résulta que le Conseil de Strasbourg lui abandonna tout à fait, dès 1461, le droit de décider ces questions sans appel ultérieur[1]. C'était lui donner une assez grande influence à une époque où le goût de l'architecture commençait à se répandre dans toutes les classes, pour les usages ordinaires de la vie.

[1] Voyez, pour ces renseignements historiques, *Schöpflin* (Alsatia illustrata) et *Grandidier*, Essais historiques et topographiques sur l'église cathédrale de Strasbourg.

Quand le *Grand-Maître* en qualité de *Juge suprême* présidait sa Grande-Loge, qui était *pompeusement décorée*, il *trônait sous un dais* ou *baldaquin*, emblème de son autorité, *tenant un épée nue à la main* pour indiquer son droit de juridiction. Déjà alors *les récipiendaires prêtaient à leur réception le serment d'ordre sur l'Évangile de saint Jean*[1]. Le bâtiment qui servait aux assemblées de cette Grande-Loge se nomme encore actuellement la *Cour des Maçons* (Maurerhof). Il est situé vis-à-vis de la fabrique et du palais épiscopal, attenant à la Cathédrale et à la chapelle Ste-Catherine.

Les choses en étaient là quand plusieurs événements amenèrent coup sur coup, et cela dès le commencement du XVIe siècle, la décadence des corporations maçonniques du continent européen. Ce fut d'abord, avec la renaissance de la civilisation dans le sens moderne, le retour de l'art vers les modèles de l'antiquité, principalement en Italie[2]. Ce

[1] *Krause*, 2de division du IId tome, pages 235-236. Not. *b*.

[2] Les *corporations maçonniques* paraissent avoir existé en Italie (où d'ailleurs elles avaient pris naissance) jusqu'à la fin du moyen-âge et même au delà; mais le goût inné chez cette nation de faire concourir indistinctement tous les beaux-arts à la magnificence de son culte, avait transformé de bonne heure les Loges en autant d'académies artistiques, où la peinture et la sculpture s'étaient affranchies du rôle assez secondaire que ces arts occupaient auprès des architectes du nord. C'est sans doute aussi pour cette raison, jointe à l'étude des chefs-d'œuvre de l'antiquité, qui existaient dans toutes les villes d'Italie, et surtout à Rome, que le style gothique y eut toujours moins de succès que les ordres classiques, dont les vastes péristyles et les flots de lumière étaient on ne peut plus favorables à la pompe des cérémonies de l'église latine ainsi qu'à l'effet des chefs-d'œuvre dont elle ornait ses temples à l'instar des anciens. — Quoi qu'il en soit, voici la description de ce qu'était une Loge italienne au XIIIe siècle (tirée de la *Storia del Duomo di Orvieto*, Rome 1791) *Loggia:* « Era questa una casa vicina al Duomo, in cui Archittetti, e Pittori, e Scultori si radunavano per

fut ensuite, et surtout en Allemagne, la réforme de Luther, qui fit cesser naturellement l'érection des grands monuments du culte romain, et enfin la guerre de 30 ans. — Il faut bien dire aussi que l'enthousiasme religieux qui servait de base à ces constructions gigantesques avait disparu; la plupart sont même restées inachevées. D'ailleurs, à leur tour, les corporations de Francs-Maçons avaient, par leur puissance indépendante et leurs tendances vers une association universelle et fraternelle, excité la méfiance et la jalousie du clergé et des gouvernements. — En Suisse, on les accusa de s'être mêlées d'affaires étrangères à l'art de bâtir, et, sur le refus de leur Grand-Maître, *Etienne Rützisdorfer*, de venir se justifier en Diète, elles furent supprimées, l'an de 1522, au moins sous leur ancienne forme, dans toute l'étendue de la Confédération[1]; ce qui n'empêcha pas leurs députés d'aller assister à la révision des statuts de Strasbourg et de les signer, puisque leurs noms s'y trouvent. — En France, où elles n'avaient jamais pu se relever entièrement depuis l'invasion

presentare al *Maestro de' Maestri* i loro disegni, e modelli, per esequerli, dopo che da esso, dal *Camerlingo* e dai *Soprastanti* erano stati approvati. Ogni arte aveva il suo *Capo*, e a tutti presiedeva il *Maestro de' Maestri*, che per lo più era Architetto, Pittore e Scultore, etc., etc. » A ce sujet l'auteur déplore la perte d'une grande quantité de parchemins relatifs à cette Loge et à ses travaux, et manifeste la crainte qu'on ne s'en soit servi « per turrar fiaschi di vino d'Orvieto!... » Hélas! je sais plus d'un exemple de parchemins héraldiques retrouvés par des fils de famille sur les pots de confiture de l'office maternelle. Et que sont encore ces petites profanations, relativement aux vandalismes qu'un zèle mal entendu fit commettre dans les archives de certains couvents, à l'époque de la Réformation?

[1] *J. J. Hottinger*. Geschichte der Eidgenossen während der Zeiten der Kirchentrennung.

des Anglais, elles furent abolies de fait, l'an 1539, par un édit de François I, qui interdisait en général toutes les corporations d'ouvriers.

En Allemagne, elles se soutinrent cependant un peu plus longtemps, quoique exposées à bien des attaques [1]. On les soupçonnait de servir d'égide à des projets de réformes religieuses et politiques; on alla même, dit-on, jusqu'à leur reprocher de vouloir provoquer un soulèvement général pour rétablir et venger l'ordre des Templiers, afin de revendiquer ses biens confisqués depuis plus de trois siècles. (?)

Il paraît que ce fut pour rassurer les membres de la con-

[1] Quoiqu'il ne paraisse pas que les corporations maçonniques aient formé, ailleurs qu'en Allemagne et en Angleterre, un tout régi par des lois communes et un même pouvoir central, cependant les preuves de leur existence et de leurs travaux se retrouvent partout. En Italie, les Loges se transformèrent peu à peu en véritables académies ou écoles artistiques (voyez la note 2 de la page 196); ailleurs elles prirent les formes des ordres religieux et chevaleresques. De cette catégorie furent les *Frères pontifes* ou *pontifices*, qui s'étaient tout particulièrement voués à la construction des ponts et chaussées, ainsi qu'à la protection des voyageurs. Ils se firent connaître pour la première fois par la construction du pont d'Avignon (1180), et ensuite par celle de presque tous les ponts de la Provence, de la Lorraine et du Lyonnais. Il paraît que cet ordre, sécularisé en 1519, était très-connu en Italie, où il existait encore à la fin du XVI[e] siècle. Son chef avait le titre de *Maître;* Jean de Médicis eut cette charge en 1562. Quelques rites maçonniques ont reproduit l'Ordre des frères pontifes dans le grade de *Chevalier de l'Épée.* — Spon, dans son histoire de Genève, nous apprend, sur la foi d'un parchemin de 1213, qu'il existait dans cette ville une confrérie de ce genre, fondée par un de nos évêques, pour prendre soin de l'église de St-Pierre. Ce même prélat en avait encore fondé une autre pour la construction d'un pont. — On voit à Florence, en 1512, une *Compagnie de la Truelle,* composée de savants et de personnages marquants dans l'ordre civil, dont les symboles étaient la *truelle,* le *marteau* et l'*équerre,* et dont le *patron* était celui des maçons d'Écosse, *saint André.* Dans la même ville, on avait fondé en 1480, une autre société sous le titre d'*académie platonique,* dont la salle qui existe encore, dit-on, présente pour ornements les emblèmes de la Maçonnerie.

frérie plutôt que dans l'intention de protester *publiquement* contre ces inculpations, que les chefs et députés des corporations de différents pays se réunirent, l'an 1535, *à la St-Jean d'Été*, au nombre de dix-neuf, à Cologne sur le Rhin, où ils déclarèrent, dans une sorte de manifeste adressé à toutes les Loges présentes et à venir : « que l'association maçonnique n'avait rien de commun avec les Templiers ni avec aucun autre Ordre de Religion ou de Chevalerie; qu'elle naquit avec le Christianisme, sous le nom de *Frères de saint Jean-Baptiste*[1], nom que ses membres avaient toujours porté jusqu'à l'année 1440, où l'on commença à les appeler *Francs-Maçons* pour avoir élevé des hôpitaux en faveur des indigents attaqués du *mal de saint Antoine*, autrement dit *feu sacré*[2]; qu'ils avaient pour

[1] On sait qu'il existe encore actuellement en Orient une secte chrétienne qui admet saint Jean-Baptiste pour son fondateur. Ses adeptes se nomment *Sabians* ou *Chrétiens de saint Jean*. — Au reste, saint Jean-Baptiste était le patron de tous les Ordres d'hospitaliers, et primitivement celui de l'institution monastique toute entière.

[2] Le fr.·. Heldmann cite à l'appui de ce passage les renseignements suivants, tirés des écrits posthumes d'un patricien bernois qui les avait lui-même extraits d'un ancien ouvrage français. « Le corps de *saint Antoine*, patriarche des cénobites, fut donné, dans le Xme siècle, à un seigneur nommé *Jacquelin*, dont un des successeurs, nommé *Didier*, lui fit élever un mausolée en 1070, dans la ferme de *la Motte*, dans le Dauphiné. — L'on ressentit peu de temps après en Europe une maladie épidémique, qui cariait les os et desséchait les membres au point de les faire tomber et se détacher du corps. On l'appela le *feu sacré*, et l'on ne connaissait point de remède que de couper les parties qui en étaient atteintes. — Les miracles qui s'opéraient vers ce temps au tombeau de *saint Antoine* à l'égard de ce mal, y attirèrent un grand concours de gens de tous les pays. Cela engagea *Gaston*, seigneur de la Motte, d'y fonder un hôpital qui étendit ses branches dans les états voisins. Il se forma un *Ordre d'hospitaliers*; mais quand ce fléau, qu'on nomme aussi *le feu de saint Antoine*, eut enfin cessé, l'ordre fut converti, en 1297, dans une congrégation de chanoines réguliers. » — L'ordre des *Religieux de saint Antoine* fut aboli en 1789.

principe d'aimer tous les hommes comme frères, de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à César ce qui appartient à César; qu'ils ne voulaient que la rétablissement de la doctrine chrétienne dans sa pureté primitive, afin que la vraie lumière sorte graduellement des ténèbres où les erreurs et les préjugés l'ont plongée, et qu'ils feraient tous les sacrifices en leur pouvoir jusqu'à ce que ce noble but fût essentiellement atteint. » — Entre autres noms bien connus qui figurent au bas de cette pièce étrange, on distingue la signature du pieux et doux réformateur *Philippe Mélanchton*, dont les critiques ont voulu prouver l'*alibi*[1].

Lors de la cession de Strasbourg aux Français par le congrès de Ryswyk (1697), un décret de la diète impériale interdit aux corporations allemandes toute espèce de relation avec la Grande-Loge de cette Ville. L'association maçonnique, déjà fort déchue, ne se maintint dès lors que par le zèle de quelques Loges centrales, que les divisions intérieures de l'Allemagne empêchaient de se rallier à un centre commun. Elle finit enfin par se confondre peu à peu avec les autres corporations de métiers.

[1] Un exemplaire de ce document de Cologne, après avoir passé par différentes mains, fut retrouvé en 1819 dans les archives de la Grande Loge de la Haye, et envoyé dès lors à toutes les Loges des Pays-Bas en copies multiples, légalisées par la main même du Grand-Maître, le prince *Frédéric de Nassau,* l'oncle du roi actuel de Hollande. Comme ce document devait servir de base à une réforme de la Maçonnerie dans les Pays-Bas, on osa, par cette raison même, attaquer son authenticité, certifiée d'ailleurs par quatre Loges de la Haye et de Delft qui en avaient dressé procès-verbal d'inspection. Mais bientôt des critiques plus solides s'élevèrent contre elle. Dès lors cette pièce, très-maçonnique du reste au point de vue intellectuel, n'a pas cessé d'être l'objet des recherches scientifiques de plusieurs frères savants; et adhuc sub judice lis est. Nous y reviendrons dans la Planche IX.

Cependant, les *anciens Maçons* qui se connaissaient encore entre eux par les *mots, signes* et *attouchements*, prirent le titre de Grußmaurer et de Wortmaurer (*Maçons du salut, Maçons de la parole*) pour se distinguer de ceux qui n'avaient que leur lettre d'apprentissage et qu'ils nommèrent : Schriftmaurer (*Maçons par diplôme, par certificat*). En 1731 un édit impérial annula toute différence entre ces deux catégories de Maçons[1], ainsi qu'entre les Loges centrales ou grandes Loges (Haupthütten) et les Loges inférieures (Nebenhütten), mesure qui menaça de faire disparaître les dernières traces de l'ancienne confraternité maçonnique de l'Allemagne[2]; mais, préci-

[1] Néanmoins cette distinction s'est conservée jusqu'à nos jours parmi les maçons de métier de l'Allemagne. Un vieux et respectable *maçon de la parole* nurembergeois, interrogé sur ce sujet, répondit : qu'il y avait actuellement par le monde trois catégories de maçons, à savoir : les *Schriftmaurer* (maçons par diplôme) qui ne savaient pas grand'chose ; les *Grussmaurer* (maçons de la parole), et enfin les *Freimaurer* (francs-maçons). Qu'à la vérité les derniers étaient les plus riches des trois ; mais, ajoutait-il avec finesse, ils cherchent notre *Parole* et nous la leur.

[2] Plusieurs de ces anciennes loges (entre autres celle de Strasbourg) existent encore comme *corps de métier*, *école d'architecture* ou *atelier de maçonnerie*. C'est là que de savants frères se sont adressés pour retrouver quelque chose des anciens *rituels* (qui ne sont mentionnés dans les documents cités plus haut que pour en recommander le secret), afin de les comparer aux nôtres. Leurs efforts n'ont pas toujours eu tout le succès désirable et cela se comprend ; car les maçons de métier se font un devoir de se montrer, sous ce rapport, aussi peu communicatifs que nous, et ils considèrent avec raison les documents qu'ils peuvent avoir en mains comme leur propriété exclusive. C'est ainsi que les archives de l'ancienne loge de Strasbourg ont été et sont même encore, dit-on, conservées *sous triple fermeture*, et que l'accès en est à peu près impossible. Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'une bonne partie des mystères maçonniques ne pouvaient se transmettre que par la parole, comme cela a lieu dans nos loges. Cependant, à force de persévérance, quelques frères sont enfin parvenus à pouvoir nous en donner quelques fragments qui, quoique évidemment corrom-

sément à cette époque, la Franc-Maçonnerie moderne, venue d'Angleterre, commençait à se répandre sur tout

pus et défigurés par les tendances matérielles et le verbiage ignorant des compagnons de métier, suffisent amplement pour prouver notre commune origine. J'attire l'attention des lecteurs, curieux de s'instruire en pareille matière, sur les fragments publiés par le frère *Krause* dans son savant ouvrage, *les trois plus anciens documents maçonniques;* II[me] vol. 2[e] partie, pages 259-262. Ils y trouveront, entre autres, un *examen dialogué* qui, par sa forme aussi bien que par son contenu, correspond exactement aux *catéchismes par demandes et réponses* de nos grades symboliques. Au milieu des qualifications les plus pompeuses il y est question de la *lune* et du *soleil*, dont *l'immobilité* doit représenter la solidité de l'*amour fraternel* (qu'on se rappelle ici que le système planétaire tel que nous le connaissons aujourd'hui, était déjà enseigné par Pythagore et dans les anciens mystères égyptiens, grecs et romains), des *vertus particulières aux maçons*, du *parrain*, de la valeur symbolique des *éléments*, du *tablier* et du *chapeau*, du *secret* concernant les moyens de se *reconnaître entre frères*, etc., etc.... Sur la demande : « *Qui fut le premier Maître maçon?* » L'examiné répond : « *Anton Hieronymus* et les outils furent inventés par *Valkan*. » Le premier de ces noms est évidemment une corruption de notre *Adoniram* ou d'*Hiram*, et le second de *Vulcain*, nommé aussi *Tubalkain* dans la Bible. Il n'y a pas, en effet, de métier qui ne cherche et ne trouve son origine aussi bien dans les saintes écritures des Juifs, que dans la mythologie des peuples classiques de l'antiquité païenne; mais il faut savoir rétablir les mots et surtout les noms propres que le temps, l'usage, les changements de langue et les différentes prononciations avaient déjà corrompus bien avant l'époque où l'imprimerie fut découverte. C'est ainsi que le célèbre *John Locke* trouva dans le fameux *interrogatoire sur les Mystères de la Maçonnerie, sous Henri VI, roi d'Angleterre,* le nom de *Pythagore* élégamment changé en celui de *Peter Gower, Crotone* en *Groton,* les *Phéniciens* en *Vénitiens*, etc., etc. Il suffit du plus simple bon sens pour reconnaître ces travestissements involontaires. Chacun trouvera dans sa propre expérience des exemples de la facilité et de la promptitude avec lesquelles certains mots, et surtout les noms propres peuvent se corrompre alors même qu'ils sont transmis par l'écriture. Il n'y a pas longtemps qu'on découvrit dans un assisté de l'hôpital de Genève, nommé *Pignolet*, un descendant de l'illustre famille italienne des *Spinola*, et bien lui en fut (voyez page 18 de l'introduction au I[er] vol. des *Notices généalogiques* de J.-A. Galiffe. J'ajouterai ici un autre exemple tiré de mes propres souvenirs. J'étudiais à l'université de Heidel-

le continent européen, et cela avec un succès qui montre assez que le terrain était partout bien préparé pour sa

berg au moment où l'intérêt public se portait avec le plus d'attention sur les glorieux combats d'*Abd-el-Kader*; là comme ailleurs les journaux étaient remplis de ses hauts faits d'armes, et son nom était dans toutes les bouches; cela n'empêchait pas les bourgeois et les paysans d'appeler, de la meilleure foi du monde, le Jugurtha moderne, non pas *Abd-el-Kader*, mais bien *Albert Kater*, c'est-à-dire *Albert le matou!*..... — D'autres renseignements curieux sur les *rituels* encore en usage chez les maçons de métier, nous ont été donnés par le fr.·. *Heldmann* (dans son intéressant ouvrage cité plus haut, pages 247-251) Il raconte la manière dont les *compagnons voyageurs* se font connaître et sont reçus dans les ateliers de tailleurs de pierre, qui forment encore aujourd'hui autant de petites *loges* composées d'un *maître* comme chef et d'un certain nombre de *compagnons*. Quant aux *apprentis* ils ne sont *initiés*, ainsi qu'autrefois, qu'à la fin de leur apprentissage. Le *maître* a parmi les plus anciens compagnons une sorte de suppléant nommé *Parlier* ou *Polier*, qui prend rang immédiatement après lui et qui paraît cumuler les fonctions de nos principaux officiers en loge. Il est déjà beaucoup question de ces *Parlier* dans les vieux documents de la Grande Loge de Strasbourg où l'on voit qu'ils tenaient rang entre les maîtres et les compagnons, et que leurs fonctions étaient celles de nos *Surveillants* et surtout de l'*Orateur*, en sorte que le terme *Parlierer*, qui dégénera ensuite en celui de *Polier*, viendrait tout simplement de parler, *parlieren*. — Le fr.·. *Heldmann* nous apprend à cette occasion, que les *pas* ou *signes pédestres*, la *batterie* et les *attouchements* sont exactement les mêmes que pour nos premiers grades symboliques, ainsi que la manière de se *donner la parole* et de *former la loge;* en sorte que les architectes allemands ont eu souvent de la peine à cacher leur surprise en reconnaissant, dès leur entrée dans la Franc-Maçonnerie, les mêmes formes qu'ils avaient déjà appris à connaître chez leurs ouvriers. — Au dire du même frère, ce serait actuellement dans les vallées du Tyrol que l'organisation et le savoir-faire des maçons et des tailleurs de pierre se rapporteraient le mieux à leurs illustres devanciers. — Au reste, il suffit de la plus légère connaissance de l'organisation intérieure des corporations de métiers, il suffit surtout de jeter les yeux sur ces écussons emblématiques qui, en Allemagne, décorent tout atelier de maître, pour reconnaître encore là une origine commune et beaucoup plus ancienne qu'on ne le pense ordinairement. Prenons un exemple, et pour cela transportons-nous d'abord dans quelque bonne vieille ville aux corporations privilégiées, à Bâle par exemple, que j'eus le plaisir de visiter tout dernièrement.

réception. A ce point de vue il n'y aurait donc point eu, en Allemagne, d'interruption entre l'ancienne Confrérie

Parmi les enseignes de toutes couleurs qui décorent les maisons des quartiers les plus populeux de cette ville, j'en distingue une plus particulièrement, tant à cause de sa fréquente répétition que pour sa forme bien connue des Francs-Maçons. Il ne s'agit rien moins que du *double triangle*, c'est-à-dire de l'étoile à six pointes, résultant de l'assemblage de deux triangles équilatéraux. Je m'aperçois bientôt, non sans quelque déception, que ce signe sacré sert d'enseigne à toutes les gargotes de la ville. Curieux d'éclaircir ce mystère, j'entre dans le premier bouchon venu pour demander au maître du lieu la solution du problème géométrique qui se balance au-dessus de sa porte. Celui-ci, stupéfait de mon ignorance, me répond gravement que cette figure respectable est, de temps immémorial, l'emblème distinctif des hôteliers et des brasseurs, Tout en réfléchissant aux rapports qui peuvent exister entre ces honorables professions et la *Maîtrise écossaise*, le hasard me mène droit à la cathédrale. Une nouvelle surprise m'y attendait; car la première chose que j'aperçois en levant les yeux est encore un *double triangle*, mais cette fois d'une taille colossale, artistement sculpté en pierre, et ornant, en guise de rosace, l'une des grandes fenêtres circulaires de ce temple magnifique, l'œuvre des Francs-Maçons du moyen-âge. A cette découverte inattendue je sens renaître en moi quelque considération pour mon *bijou au cordon vert liseré de rouge*. Je m'informe alors du nom caractéristique que l'on donne dans le pays à cette figure: au lieu d'un on m'en cite une dixaine, parmi lesquels je retiens celui de *Drudenfuss*, parce qu'il semblerait indiquer une origine *druidique*. Toujours plus intrigué je poursuis mes recherches et j'apprends, à mon grand étonnement, que le *double* et le *triple triangle* (car ils paraissent avoir la même signification) figurent encore traditionnellement dans quelques vieilles pharmacies, ainsi que dans certaines synagogues juives, où ils sont considérés comme l'*écusson du roi David* ou comme le *sceau de Salomon*. Pour cette fois je commence à y voir plus clair. De retour chez moi, j'ouvre mes classiques, et me dirigeant vers l'*Orient*, je trouve que les diverses combinaisons des triangles équilatéraux (nommées aussi *Polyalpha*, parce qu'elles reproduisent en un seul trait plusieurs A) étaient déjà en grand honneur chez les *Esséniens* et chez les *Pythagoriciens*, ainsi que chez les *prêtres d'Égypte*, qui y voyaient une représentation de la *Création*, une image de la *Santé*, de la *Fécondité* et de l'*Abondance*. J'en conclus que ce symbole n'a pas encore changé de signification, et qu'il n'est donc pas plus déplacé dans les synagogues ou chez les apothicaires, qu'au dessus des brasseries ou au bas du cor-

des Maçons libres et la Franc-Maçonnerie anglaise, puisque celle-ci se présentait sous les formes que l'autre avait toujours poursuivies, et qu'elle aurait certainement atteintes d'elle-même sans les circonstances qui s'opposèrent à ses progrès.

Nous allons voir maintenant, dans la Planche [suivante], comment chez les corporations architectoniques de la Grande-Bretagne la Maçonnerie devint un *Art royal*, et comment les ouvriers Maçons se changèrent peu à peu en *Architectes spiritualisés*, associés pour la *réédification mystique* du saint Temple, *sous les auspices et à la gloire du Grand Architecte de l'Univers.*

don de *Maître Écossais*. — Ce serait encore bien autre chose si je voulais entreprendre l'histoire du simple *triangle* et du *carré*; un volume comme celui-ci n'y suffirait pas.

VIIIme PLANCHE.

CHAPITRE IV.

Histoire de l'Institution maçonnique dans les Iles de la Grande-Bretagne.

Réflexions sur l'état religieux, politique et artistique de l'Angleterre. — Les trois principaux documents de la Maçonnerie anglaise. — Les corporations maçonniques de Rome apportent le Christianisme et la civilisation dans les Iles Britanniques. — Causes de son développement dans ces contrées. — Les anciens Druides remplacés par l'ordre monastique des Couldéens, — leur origine probable. — Histoire des corporations maçonniques de la Bretagne sous les Romains, sous les Bretons, sous les premiers rois Saxons, selon la Constitution d'York. — Lutte entre l'ancien clergé breton et le nouveau clergé romain représenté par saint Augustin. — Diverses révisions apportées aux anciens statuts de la Confrérie maçonnique. — Maçons libres et maçons acceptés. — Attitude des Francs-Maçons pendant la guerre des deux roses. — Leur dévouement à la famille des Stuarts sous Cromwell. — Maçonnerie écossaise et curieux renseignements à ce sujet. — Prospérité de l'ordre sous Charles II. — Sir Christophe Wren, Grand-Maître. — Nouveaux troubles sous Jacques II. — Décadence de la Franc-Maçonnerie à la fin du XVIIe siècle. — Sa restauration en 1717. — La Grande-Loge de Londres et sa nouvelle Constitution. — Démêlés entre les Maçons anciens et les Maçons modernes. — Leur fusion en 1813, et création de la nouvelle Grande-Loge unie de tous les Maçons de l'Angleterre. — Propagation universelle de la Maçonnerie anglaise.

« L'art de bâtir fut apporté en Bretagne par des architectes
« italiens et gaulois. L'an 43 après la naissance de notre Seigneur,
« l'empereur Claude envoya de Rome des architectes en Angle-
« terre pour bâtir des châteaux forts et des tours, afin que les

« Romains fussent en sûreté dans la Bretagne. Ils enseignèrent à « d'autres l'architecture de Vitruve. C'est ainsi qu'ils élevèrent, « du vivant des empereurs Vespasien et Adrien, des murailles « contre les peuples du nord; mais sous le roi Lud (Lucius?), « qui fut le premier roi chrétien en Bretagne, ils bâtirent des « maisons de Dieu. Et, comme les Grecs et les Romains avaient « déjà leurs Loges, les architectes romains introduisirent aussi « cet usage dans la Bretagne, et cela dura dans quelques contrées « de ce pays, etc., etc. »

(*Constitution de York de l'année* 926.)

QUEST. « Howe comede ytt yn Engelonde? »

ANSW. « *Peter Gower* (Pythagore) a Grecian, journeyedde ffor « kunnynge yn Egypte, and yn Syria, and yn everyche londe « whereas the *Venitians* (les Phéniciens) hadd plauntedde Ma- « connrye, he lerned muche, and retournedde, and woned yn « Grecia magna wacksynge, and becommynge a mightye wyseа- « cre, and greatlyche renowned, and her he framed a grate « Lodge at *Groton* (Crotone) and maked many Maconnes, some « whereoffe dyd journeye yn Fraunce, and maked manye Ma- « connes, where fromme, yn processe of tyme, the arte passed « yn Engelonde. »

(*Interrogatoire sur les Mystères de la Franc-Maçonnerie, sous Henri VI.*)

QUEST. « Quel homme doit être le Maçon libre et accepté?

RÉP. « Un homme libre, né de femme libre, le frère d'un roi, « le camarade d'un prince, ou le compagnon d'un mendiant, s'il « est Maçon. »

(*Catéchisme d'apprenti du rit moderne anglais.*)

Nous venons de voir dans la Planche VII que c'est par la Franc-Maçonnerie de la Grande-Bretagne qu'il faut relier celle que nous pratiquons aujourd'hui avec la grande Confrérie des Maçons libres du moyen-âge. L'histoire de cette Maçonnerie a de plus l'avantage de nous ramener, par des canaux qui lui sont propres, aux sources premières de nos mystères; elle suffirait donc à elle seule pour asseoir l'existence de notre association sur une base historique, entourée de tout le prestige de l'antiquité classique la plus reculée, et formant, dès son aurore jusqu'à nos jours, une chaîne non interrompue de faits glorieux et d'enseignements

aussi utiles qu'instructifs. Ici encore, comme dans la Pl. VII, je dois chercher à compenser l'extrême insuffisance, pour ne pas dire le silence complet gardé, sur cette partie de notre histoire, par les fr.·. auteurs de la langue française[1].

Au fait, l'*Art royal* eut la même origine et subit, jusqu'à un certain point, sur le sol britannique, les mêmes phases que dans les autres parties de l'ancien Empire romain. Mais la position indépendante des îles de la Grande-Bretagne, l'heureux mélange de ses races, et partant, ce caractère de nationalité à part, particulier aux Anglais, toutes ces choses eurent sur l'institution maçonnique la même influence qui contribua, d'une manière si remarquable, au développement des institutions religieuses et politiques de cette grande nation. On ne saurait nier, en effet, que le peuple anglais ne soit aujourd'hui non-seulement le plus riche et le plus puissant, mais aussi le plus religieux de tous ; or, s'il en est ainsi, c'est qu'aucune nation n'a su poursuivre, trouver et maintenir plus heureusement l'équilibre harmonique entre la *Religion*, l'*État* et l'*Art* (voyez Planche II, chapitre 3).

Remarquons que, de tous les pays protestants, l'Angleterre est à peu près le seul qui ait su opérer et continuer sa réforme religieuse sans affaiblir la foi chez les masses, comme cela est arrivé ailleurs à force de spiritualiser le culte, ou par cette malheureuse tendance à vouloir soumettre des mystères impénétrables à l'examen

[1] Quant aux historiens maçonniques anglais les plus connus, ils ne le sont pas moins dans le domaine littéraire en général que parmi les Francs-Maçons. Ce sont les fr.·. *Ashmole*, *Anderson*, *Browne*, *Hutchinson*, *Lawrie*, *Noorthouk*, *Preston*, *Prichard*, *Smith*, etc., etc.

peu concluant de la raison. Aussi est-ce ordinairement des diverses sectes anglaises que le protestantisme du continent reçoit de temps à autre ces appels enthousiastes et ces secousses salutaires, qui l'empêchent de s'assoupir complétement.

On contestera moins encore la supériorité de l'Angleterre au point de vue de l'*État*. Car où est le gouvernement qui représente plus sagement cette union des trois éléments politiques : *Monarchie*, *Aristocratie* et *Démocratie*, que les plus grands législateurs de tous les temps ont considérée comme la première condition d'ordre et de progrès pour tout état un peu considérable. Et pourquoi cela? .... parce que chacun de ces trois éléments ne se trouve bon qu'en tant qu'il est surveillé, tempéré et compensé par les deux autres, qui ne sauraient d'ailleurs être supprimés impunément. On ne trouvera pas, dans l'histoire du monde entier, d'exception plausible à cette règle; pas même chez les Romains ni dans les républiques de l'ancienne Grèce, où les éléments monarchiques et aristocratiques sont encore plus visibles que le principe démocratique proprement dit ne l'est maintenant dans ceux de nos états modernes qui se flattent de le posséder dans toute sa pureté.

C'est donc en apportant toujours la même attention à la vie et au développement progressif de la *Religion* et de l'*État* que l'Angleterre a pu, sans avoir à craindre les dangers que j'ai signalés ailleurs (Planche II, chapitre 3), pousser son *industrie* aussi loin, et même plus loin que les autres peuples de l'Europe. Remarquons aussi que, quoique le peuple anglais ait été un des premiers à attaquer les abus réels qui entravaient les

progrès de la vraie liberté, il a su, tout en opérant ses réformes religieuses, politiques et industrielles, respecter et conserver les formes que l'expérience avait prouvé être favorables à toutes ces choses, ainsi qu'à la sécurité et à l'ordre publics. Nulle part aussi l'association, dans le domaine de l'*Art*, n'eut des succès plus grandioses et plus réels. Il va sans dire que l'institution maçonnique, qui réunissait tous les éléments de vie et de progrès humanitaires, devait non-seulement participer mais encore contribuer puissamment, pour sa part, à l'élan général de la nation anglaise vers ce perfectionnement social dont elle poursuivait l'idéal dans son propre sein.

L'histoire de l'origine et du développement de la Confraternité maçonnique dans la Grande-Bretagne, est fondée sur plusieurs documents historiques, dont trois méritent plus particulièrement notre attention, et qui, avec ceux des *Maçons libres* d'Allemagne (mentionnés dans la Planche VII), sont regardés, jusqu'à ce jour, par la majorité des Francs-Maçons de tout rite, comme les véritables *Livres symboliques* de notre association.

Ces documents sont :

1° La Constitution d'York; espèce de Charte, proposée par le prince Edwyn (frère cadet du roi Athelstan alors régnant, et petit-fils d'Alfred le Grand), à tous les maçons de la Bretagne, convoqués en assemblée générale à York, l'an 926, sous la présidence du dit prince Edwyn, chef et protecteur officiel de la Confrérie maçonnique.

On voit par cette *Constitution*, dont un exemplaire original, rédigé sur parchemin, en vieux Saxon de l'épo-

que, est encore conservé avec le plus grand soin dans les archives de l'ancienne Grande-Loge d'York, qu'alors déjà les *Loges,* soit Corporations maçonniques, étaient fort nombreuses, et jouissaient, en Angleterre, d'une haute considération.

Ce précieux document, qui fut ensuite publié en latin, puis en allemand, et dont la fidélité est chaque fois attestée, pour la bonne forme, par une légalisation notariée, se divise en trois parties, savoir : — Une exorde sous forme de prière ou d'invocation, comme on en usait alors pour tous les actes rédigés par des ecclésiastiques, avec cette exception qu'il n'est ici question ni du Saint-Siége, ni de la Vierge Marie, ni des Saints, mais seulement de l'*Éternel Dieu, Père* et *Créateur,* de sa *Parole divine* et de *son Esprit envoyé* parmi nous. — La seconde partie contient, dans ce style à la fois naïf et érudit qui n'appartient qu'aux premiers siècles du moyen-âge, un abrégé historique de l'art de bâtir et des sciences qui s'y rapportent, depuis les temps mythiques de la création du monde, selon la Bible et l'histoire ancienne, jusqu'au règne d'Athelstan. — La troisième partie comprend les Lois présentées aux frères maçons par le prince Edwyn, qui fut ainsi le premier Protecteur ou *Grand-Maître* régulier de leur Confrérie. Plusieurs de ces Lois se retrouvent, presque mot pour mot, dans les *Statuts des tailleurs de pierres de Strasbourg*, dont j'ai parlé plus haut.

2° L'INTERROGATOIRE, ou *examen par demandes et réponses,* SUR LES MYSTÈRES DE LA MAÇONNERIE ; sorte de fragment de *catéchisme* maçonnique, qu'on a jugé avoir été écrit de la propre main du roi *Henri VI*, vers le milieu du XVme siècle ; c'est du moins ce qu'affirme

positivement l'auteur de la copie de ce manuscrit, *John Leylande*, savant antiquaire désigné par le roi Henri VIII pour retirer, lors de la suppression des couvents à l'époque de la réformation, tout ce qui pouvait se trouver de curieux et d'utile dans leurs archives. Cette dernière copie, retrouvée ensuite par *Collins* dans la fameuse Bibliothèque Bodleyenne d'Oxford, fut publiée et commentée par son ami le célèbre *John Locke*, dans une lettre adressée le 6 mai 1696 au *Comte de Pembrocke*, lettre qui se termine par une *demande en initiation*, motivée sur l'extrême intérêt que ce manuscrit avait fait naître dans l'esprit du philosophe anglais[1].

3° LE PLUS ANCIEN RITUEL ANGLAIS, soit *catéchisme de l'apprenti nouveau reçu:* encore actuellement en usage dans toutes les Loges appartenant au système anglais *ancien*. Ce vénérable document, parvenu jusqu'à nous par l'usage non interrompu des Loges anglaises, contient, au dire des frères les plus savants, des parties peut-être plus anciennes encore que la Constitution de York de l'année 926.

Ce sont ces trois documents qui, joints à plusieurs autres fragments de Constitutions et de Rituels maçonniques plus ou moins anciens quoique moins importants, et rassemblés

[1] Le document et la lettre en question se trouvent aussi dans l'ouvrage de *William Hutchinson*, « The spirit of Masonry. » — Voici, au reste, en quels termes *John Locke* termine sa lettre au comte de Pembroke: « I know not what effect the sight of this old paper may have upon your lorsdship; but, for my own part, I cannot deny, that it has so much raised my curiosity, as to induce me to enter myself into the fraternity, which I am determined to do (if I may be admitted) the next time I go to London, and that will be shortly. I am, my lord, etc., etc. » — Voyez enfin l'ouvrage de *Krause* déjà cité, I vol., 1re div., page 20.

avec soin par *George Payne*, Grand-Maître de l'Ordre lors de sa restauration en 1718, servirent ensuite de base à la majeure partie de la Maçonnerie symbolique, et cela longtemps avant la découverte des documents de Strasbourg, si bien gardés par les Maçons de métier de cette ville, ainsi qu'aux Constitutions publiées, comme nous le verrons plus bas, par le docteur *Anderson*, sous ce titre: « *Les Constitutions de l'ancienne et honorable Société des Maçons libres et acceptés*, Londres 1723. »

L'authenticité de ces documents, mise seulement en doute par ceux qui voudraient apparemment que notre Association fût sortie des vapeurs de l'air, a été prouvée à diverses époques par les auteurs, *initiés* ou *profanes*, les plus versés en pareille matière, et cela de façon à écarter d'avance toute nouvelle critique à ce sujet. Le lecteur en pourra prendre connaissance, avec toutes les annotations et les éclaircissements nécessaires, dans le savant ouvrage du *F.·. Krause*, inestimable trésor d'érudition et de saine critique. — Fidèle à notre plan de nous appuyer surtout sur l'histoire *profane*, nous ne donnerons, dans le cours de cet exposé historique, à mesure que l'occasion s'en présentera, que quelques passages textuels de ces pièces importantes, trop étendues d'ailleurs pour être rapportées en entier dans un ouvrage aussi succinct que celui-ci.

Le Christianisme pénétra de fort bonne heure dans les iles de la Grande Bretagne, et cela évidemment à la suite des légions romaines. Il comptait de nombreux et fervents disciples, sinon parmi les guerriers qui si souvent furent chargés de le persécuter au nom des Empereurs, du moins chez les *corporations d'arts* qui les suivaient (Planche VII,

pag. 173, 174), et que l'on rencontrait dans toutes les possessions romaines; cela appert, selon Pline et Suetone, du fait de diverses mesures rigoureuses dirigées contre les envahissements de la nouvelle foi dans ces *colléges* industrieux. Les Chrétiens, déjà sous les premiers Empereurs, avaient souvent réclamé, mais en vain, la faveur de former un *Collége* à part, à l'exemple des Juifs ou autres sectaires qui jouissaient alors de cet avantage. On avait allégué contre eux: leur esprit d'agitation, la méfiance qu'excitaient leurs assemblées mystérieuses, et surtout la trop fréquente répétition de ces *agapes* ou *repas fraternels*, qu'ils prenaient à l'imitation des *banquets religieux* en usage dans les autres corporations romaines.

Il est probable que ce furent précisément ces mesures de rigueur, et même les persécutions dirigées contre les Chrétiens, qui favorisèrent leur réception dans les divers colléges romains, asiles mystérieux de toutes les *initiations* étrangères, ainsi que les succès qu'ils y eurent comme apôtres de la vérité.

Il n'est pas douteux aussi que le Christianisme se répandit avec plus de facilité dans la Bretagne que dans toutes les autres parties de l'Empire, soit parce qu'il succédait là directement à l'antique religion des *Druides*, plutôt qu'au polythéisme romain qui n'avait pas eu le temps de s'y établir d'une manière générale, soit parce que les Chrétiens eux-mêmes y furent plus à l'abri qu'ailleurs des persécutions dirigées contre eux; ils n'avaient alors, en effet, qu'à se réfugier, comme les Druides l'avaient fait jadis en pareille circonstance, dans le pays de Galles, en Écosse, en Irlande ou dans les îles du Nord, pour se trouver hors d'atteinte de la puissance romaine. Il est de fait, que tant que ces

diverses contrées ne furent pas réunies sous le même sceptre, elles se montrèrent toujours hostiles à la Bretagne proprement dite, et toujours prêtes à y favoriser tous les sujets de mécontentement, quels que fussent d'ailleurs ses habitants. Les différences de races et de langues, la position géographique et la pauvreté primitive de ces contrées, comparativement à l'Angleterre toujours conquise par de nouveaux arrivants, expliquent suffisamment ce système d'opposition, qui n'est peut-être pas encore complétement éteint à l'heure qu'il est. — Ainsi, quoiqu'il soit hors de doute que le Christianisme ait pénétré dans la Bretagne avec les légions romaines (qui le persécutaient tout en en cachant les germes dans leur sein), ce fut cependant dans ces divers pays ennemis (et surtout en Écosse et dans le pays de Galles), où chaque persécution amenait de nouveaux fidèles, que les doctrines du Christ trouvèrent la meilleure réception [1]; ce fut aussi là qu'elles se conservèrent avec une pureté et un esprit d'indépendance dont l'influence se fit sentir sur le développement du Christianisme en Angleterre, depuis les premiers siècles jusqu'à la réformation.

De même qu'en Orient, ces tendances à secouer tout joug hiérarchique se montrèrent dans la Grande-Bretagne dès l'aurore du Christianisme. « On voit, dit Guyot, déjà au commencement du IV[e] siècle (l'an 314) trois évêques bretons assister au Concile d'Arles dont ils souscrivirent les décrets, et, les envoyant à l'évêque de Rome, refuser de lui donner

[1] *Tertullien*, dans son *traité contre les Juifs* (écrit vers l'an 209), dit positivement que *les parties non conquises* de la Bretagne étaient *chrétiennes*. *Eusèbe* et *Théodoret* vont encore bien plus loin en prétendant que l'Évangile fut prêché par les Apôtres dans les îles britanniques.

une autre dénomination que celle de CHER FRÈRE ; première racine du schisme qui, longtemps après, sépara l'église britannique de la juridiction de celle de Rome, et dont les premiers mots furent : CONFRATERNITÉ, INDÉPENDANCE. »

Nous avons vu (Planche V) que les diverses Églises chrétiennes d'Orient, traitées par Rome de schismatiques et d'hérétiques, tiraient leur caractère distinctif des anciens dogmes philosophiques et systèmes religieux des orientaux. Pareille chose arriva dans la Grande-Bretagne; *Origène* n'hésite pas à dire « que ce pays était préparé à l'Évangile par la doctrine des *Druides*, qui enseignaient *l'unité d'un Dieu créateur*. » Or, l'opinion généralement reçue est qu'il faut rattacher aux premières COLONIES PHÉNICIENNES l'origine de ces mêmes Druides, qui jouèrent, chez les peuples celtiques, exactement le même rôle que les colléges des *Gymnosophistes* dans l'Inde ou en Égypte.

Comme eux, les DRUIDES unissaient le sacerdoce et l'autorité politique à un pouvoir presque souverain. Ils se divisaient en *trois classes* distinctes : 1° Les *Druides* proprement dits, ou prêtres sacrificateurs, qui instruisaient la jeunesse, et surtout les nobles, à la manière des Brahmines et des prêtres préposés aux anciens *Mystères*, c'est-à-dire *symboliquement, graduellement, individuellement et en ne confiant les secrets des sciences qu'à la mémoire.* Ils portaient une robe *blanche*, ceinte d'une bande de cuir doré, un rochet et un bonnet *blanc* fort semblable à la mitre des évêques; — 2° Les *Eubages*, ou devins, qui se livraient à la contemplation de la nature, des astres (surtout de la *lune*), et des victimes, pour en tirer des augures; — 3° enfin, les *Bardes*, dont le ministère consistait à chanter les hymnes divins et les exploits des héros.

C'était au milieu des plus sombres forêts, sous l'ombre mystérieuse des chênes séculaires[1], que les Druides tenaient leurs assises, qu'ils vaquaient aux sacrifices publics, et entre autres à la fameuse cérémonie du *guy de chêne;* c'était là aussi, ou sur le sommet écarté des montagnes, qu'ils décidaient de la paix ou de la guerre, et qu'ils terminaient, sans appel, tous les différends des peuples et des particuliers. En dehors du temps consacré à leurs fonctions publiques, ces prêtres se retiraient dans des grottes ou cellules, au fond de leurs bois sacrés, où ils recevaient et instruisaient les jeunes gens désireux d'entrer dans leur Ordre, faveur qui n'était accordée qu'après 20 ans d'études et d'*épreuves* continuelles. — On sait que la doctrine de la *métempsycose* formait une des parties essentielles de leur système religieux.

[1] Les uns trouvent l'origine du mot *Druide* dans les mots celtiques *Dé rhouid* (parlant de Dieu); d'autres, avec plus de raison dans le mot grec Δρυς (le Chêne). — Maxime de Tyr nous apprend « que les Celtes ou Gaulois rendaient hommage à Jupiter (c. à d. au Dieu suprême), dont l'emblème était pour eux le chêne le plus élevé. » On les accuse d'avoir aussi adoré Mars, sous le nom de *Hesus*, et Mercure sous celui de *Teutatès*. Ce dernier aurait eu une affinité surprenante avec le Dieu égyptien *Thoth*. Mais il est plus probable que les auteurs Grecs ou Romains, toujours prêts à polythéiser la religion des autres, ont faussement pris, pour autant de divinités distinctes, les termes dont les Druides se servaient pour indiquer les diverses manifestations d'un Dieu unique. Je pencherai donc plutôt pour l'opinion qu'il y avait là aussi l'idée d'une *Trinité*. Comme les Druides remontent aux premières colonies phéniciennes dans les Gaules et la Bretagne, et que les Phéniciens eux-mêmes étaient dans leur mère-patrie les plus proches voisins des Juifs, avec qui ils avaient des relations continuelles, il ne faut pas s'étonner de trouver dans l'Ancien Testament tant d'allusions directes au culte symbolique des *bois sacrés* en général et du *Chêne* en particulier. Voyez Deut. XII, 2, 3. — Juges VI, 19. — I Rois XVIII, 19. — II Rois XXI, 37. — II Chron. XV, 15, 17. — Deut. VII, 5, et XVI. — Exode XXXIV, 13. — Juges III, 7. Esaie I, 29. « Car on sera honteux à cause des *chênes* que vous avez désirés. » etc., etc.

Nous avons fait remarquer, dans la Planche précédente, que les colléges d'arts chez les Romains étaient, comme institutions religieuses, ouverts à toutes les doctrines secrètes; le Judaïsme et le Christianisme s'y étaient introduits de cette manière. Il en fut de même pour les mystères des Druides, et cela déjà sous le règne de l'empereur Auguste, qui les proscrivit en Italie où ils avaient su pénétrer. Le farouche Tibère, craignant qu'ils ne devinssent aussi dans les Gaules une occasion de révolte, y fit massacrer ces prêtres et raser leurs bois sacrés. Quelques années plus tard, le général romain Suetonius Paulinus en fit autant pour les Druides des provinces romaines dans la Bretagne, où ils jouissaient d'une très-haute renommée. Un grand nombre de ces prêtres furent même brûlés vifs dans l'île de *Mona* (aujourd'hui Anglesey), où ils avaient un collége célèbre, qui se transforma plus tard en monastère chrétien. Les autres se réfugièrent en Irlande, en Écosse, et dans le pays de Galles. Peu de temps après, les Chrétiens, chassés par les persécutions impériales, les y suivirent.

Il faut bien que les Druides de ces trois contrées aient été les premiers convertis à la nouvelle foi, puisque l'on y voit, dès la première aurore du christianisme, les vieilles cellules druidiques et leurs anciens colléges habités par des anachorètes chrétiens, formant une sorte d'association monastique sous le nom de COULDÉENS (*Colidei*, *Culdei*, *Keldei*)[1]. Une autre preuve s'en trouve dans

[1] Quelques auteurs cherchent l'étymologie de ce mot dans le terme Galois *Kell* (cellule); d'autres dans les mots latins: CULTORES DEI, serviteurs de Dieu; — COLIDEI, CULDEI, KELDEI, KELEDEI, *dicti apud veteres scotos monachi, qui, quod sedulo prædicationi vacarent, essentque frequentes in oratione, ab iis*

l'usage, qui, en Écosse, se conserva même jusqu'au X[me] siècle, de bâtir les Églises et les monastères sur les ruines des anciens monuments druidiques, tout en conservant avec soin, là où cela pouvait avoir lieu, les *trois grands piliers* qui formaient l'autel pittoresque de ces prêtres païens[1]. C'est même à ce fait que plusieurs auteurs ont voulu rattacher l'origine des *trois grands* piliers emblématiques de la Maçonnerie: *Sagesse, Beauté* et *Force*. Il est cependant à présumer que ce fut d'abord au sein des corporations maçonniques des légions romaines qu'eut lieu la première rencontre entre le *Druidisme*, le *Christianisme* et les *Mystères* particuliers à ces sociétés artistiques. Les arts eux-mêmes, et surtout l'*architecture*, devenaient un lien de plus entre ces divers sectaires, qui, tous dévoués à la recherche de la vérité, faisaient de leurs précieuses connaissances un véritable culte à la gloire du Grand Dispensateur de toutes choses.

Ces *chrétiens*, successeurs du *Peuple Élu*, ces *Druides*, descendant des *Phéniciens*, et ces *Artistes* qui pratiquaient les *initiations grecques* et *égyptiennes*, durent naturellement être, de prime abord, frappés de la similitude de leurs divers *mystères*, et reconnaître bientôt, guidés par la *Vraie Lumière*, leur commune origine et leur *premier Orient* dans une antiquité antérieure à l'époque historique. C'est tout à fait dans cet esprit que fut rédigée la

ita appellati sunt quasi CULTORES DEI, *ut auctor est Hector Bœthius lib* 6. *Hist. scotiæ*, *et ex eo Buchananus*, etc. Henrici Spelmani Glossarium, pag. 156.

[1] Voyez les détails sur ce sujet dans *Ledwich:* Antiquities of Ireland p. 379-384, où il est dit, entre autres, que « *Patrick*, *évêque des Hébudes*, *ordonna à Orlygus d'élever une église partout où il trouverait debout* TROIS PILIERS EN PIERRE.

première partie historique de la *Constitution d'York*, basée, comme elle le dit elle-même, sur des documents beaucoup plus anciens, mais disséminés, négligés ou détruits, en majeure partie, depuis les invasions des Danois et des Saxons C'est sans doute aussi à l'idée de cette antique et commune origine qu'il faut rapporter la première des Lois présentées par le prince Edwin à la Confrérie des maçons, dans la troisième partie de la *Constitution d'York:* «Votre premier devoir et de vénérer Dieu avec sincérité et de suivre les Lois des *Noachides* (descendants de Noé), parce que ce sont des Lois divines auxquelles tout le monde doit se soumettre. Par cette raison, vous devez aussi éviter de suivre toutes les fausses doctrines, et ne pas pécher par là envers Dieu.» (Voyez Planche IV, page 79.)

Je remarquerai, en passant, que ce passage a souvent été invoqué dans la Maçonnerie, et qu'il l'est encore aujourd'hui par quelques rites, pour justifier cette tendance toute moderne à recevoir dans notre association des adeptes de toutes les religions imaginables, ou tout au moins les monothéistes, tels que les Juifs, les Mahométans, etc., etc.... Quant à moi, je ne vois rien qui puisse autoriser une innovation si arbitraire, qui serait d'ailleurs en contradiction flagrante avec tous nos autres documents, surtout avec *l'ancien rituel anglais* et les documents des *maçons libres* d'Allemagne[1], et plus encore avec nos prétentions à posséder la lumière la plus pure et à marcher à l'avant-garde sur le chemin de la

[1] La maçonnerie *écossaise* des Stuart allait encore bien plus loin, puisqu'elle n'admettait dans l'ordre *intérieur* que des royalistes et des catholiques éprouvés.

vérité et du progrès intellectuel. Je n'ai pas besoin, non plus, de montrer combien nos Ordres de Chevalerie seraient absurdes s'ils devaient se baser sur la négation du principe qui les fit naître. — On a aussi invoqué l'article 3 de la partie législative du même document : « Vous devez être serviables envers tous les hommes, et vous lier d'amitié fidèle avec eux, autant que vous le pourrez, *sans vous inquiéter à quelle religion ou opinion ils pourraient appartenir*. » Mais les premiers mots de l'article suivant : « Vous devez *surtout* être toujours fidèles *entre vous-mêmes*, » disent assez qu'il ne s'agit, dans l'article 3, d'aucune autre obligation maçonnique que de cette charité et de cette tolérance universelle qui sont du devoir de tout bon chrétien. Nous reviendrons plus au long sur ce sujet dans la première partie de la Planche X[me].

Les CORPORATIONS ROMAINES eurent dans les îles britanniques une influence d'autant plus grande qu'elles apportaient à un peuple de mœurs grossières tous les bienfaits de la civilisation. Elles apportaient surtout l'*art de bâtir* et tout ce qui s'y rapporte, là où ses monuments se bornaient avant leur arrivée, à ces autels gigantesques, ainsi qu'à ces façons des temples sans voûte, que les Druides élevaient en forme de *cercle* ou de *carré long*, au moyen de piliers ou d'obélisques en pierre brute fichés en terre, et d'autres semblables horizontalement superposés, sans mortier. On eut voir, encore de nos jours, des restes fort curieux de ces monuments primitifs (*dol-men, men-hir*) à Stonehenge, dans la province de Vilt et dans les îles Orcades ; l'autel druidique était ordinairement tourné vers l'Orient[1]. Quelque

[1] Encore ici l'on trouve dans l'Ancien Testament de fréquentes allusions à ce

informes que soient ces monuments de l'art dans son enfance, on ne peut trop comprendre, à leur aspect, par quels moyens mécaniques on a pu ainsi suspendre dans les airs, des rochers que nos machines les plus puissantes auraient aujourd'hui bien de la peine à remuer [1].

Un grand nombre d'inscriptions dans le genre de celles que j'ai citées dans la Planche précédente, et plus encore les restes de tant de monuments romains, témoignent assez de l'activité que les corporations maçonniques, *Collegia fabrorum*, ont déployée dans la Grande-Bretagne. Une de leurs œuvres les plus grandioses fut cette ligne de remparts gigantesques, flanqués de châteaux forts, qu'elles élevèrent sous les règnes de Vespasien, d'Adrien et de Septime Sévère (c'est-à-dire de la fin du I[er] au commencement du III[e] siècle) pour mettre les Bretons à l'abri des incursions continuelles des Scots et des Pictes.

genre primitif d'architecture sacrée. Voyez Exode XX, 25. — Exode XXIV, 4. — Deut. XXVII, 2, 4, 5, 6. — On nommait ces singuliers monuments « *Maisons de Dieu.* » I Chron. XII, 1. — Les monuments druidiques sont assez rares de nos côtés; cependant il en existe un magnifique échantillon dans la plaine sous Régnier (Savoie), à 4 lieues de Genève. Ce monument, connu sous le nom de *la Pierre aux Fées*, se compose d'une immense plaque monolithe, supportée par *trois piliers* disposés en *triangle*, de façon à former une véritable *cellule*, qui souvent sert d'abri aux Bohémiens vagabonds du pays. Cet autel gigantesque occupe le côté *oriental* d'un *carré long*, encore très-visible, quoique les blocs *erratiques* dont il est formé soient en grande partie ensevelis dans le terrain cultivé qui tend à les recouvrir.

[1] Cette même réflexion peut s'appliquer à ces murs cyclopéens qui entourent encore quelques villes de l'ancienne Étrurie. C'est que là aussi, on découvre partout les vestiges d'une origine orientale. L'usage de construire sans mortier avec des pierres brutes d'une taille extraordinaire, se maintint en Écosse pendant fort longtemps. Voir dans l'*Itinerarium septentrionale* de Gordon, la curieuse description des vieux châteaux forts de Castle Chalomine ou Malcolm's castle, Castle Chonel, Castle Tellve et Castle Troddan près de Glenelg.

Sous Dioclétien la Bretagne, en passant au pouvoir de l'usurpateur *Carausius*, évita ainsi, au moins en partie, la dernière, mais la plus sanglante de toutes les persécutions romaines contre les Chrétiens; non pas que ce Carausius leur fût personnellement favorable, mais parce que sa position illégitime l'obligeait à plus de ménagements. La Constitution de York en parle comme du premier Protecteur officiel de la maçonnerie dans la Grande-Bretagne. Voici ce qu'elle dit à ce sujet: « Vers l'an 300 de notre Seigneur Jésus-Christ, l'empereur Carausius fit venir encore plusieurs artistes de Rome pour bâtir un château à VERULAM (aujourd'hui St-Alban dans l'Hertfordshire), et élever une muraille autour de cette ville. Il avait un architecte romain, nommé AMFIABULUS, qui fut le maître (Doctor) de St-Alban à qui l'Empereur donna la direction des bâtisses, parce que c'était son intendant. Ce St-Alban, qui était un digne Chevalier romain, protégea l'art, car il l'avait pris en affection; il aimait les ouvriers et les favorisait beaucoup. Il institua pour les maçons des devoirs et des charges et leur enseigna *certains usages*, le tout comme Amfiabulus le lui avait appris. Il leur procura aussi un bon salaire, car il donna aux ouvriers deux schellings par semaine et trois liards pour la table, tandis qu'ils n'avaient reçu jusqu'alors qu'un liard outre la nourriture. Il obtint aussi de l'Empereur Carausius une lettre de grâce d'après laquelle tous les ouvriers de la Bretagne devaient former *une seule et même Société* sous l'autorité des Maîtres en architecture, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant, parce que chaque ouvrier prenait de l'ouvrage là où il en trouvait. St-Alban prit part lui-même à cette Société, lui aida à recevoir de nouveaux membres, eut soin de lui pro-

curer toujours beaucoup d'ouvrage, et fut le premier en Angleterre qui en agit de la sorte. Sa mort fut un événement bien affligeant pour l'Association. L'Empereur ayant appris qu'il avait secrètement embrassé le Christianisme, le fit décapiter comme confesseur de la vérité, et il devint ainsi le premier martyr de la Bretagne, comme *saint Jean* l'avait été des Chrétiens. » — Ceci est exactement conforme à l'histoire; ce St-Alban fut, en effet, le premier martyr Breton, et reçut, comme tel, la canonisation. On éleva plus tard, en son honneur, le monastère de St-Alban, qui donna son nom à la ville bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Verulam. Quant à l'usurpateur Carausius, il fut, à l'approche de la flotte romaine envoyée contre lui, assassiné par ses propres courtisans; et ceux-ci furent bientôt eux-mêmes vaincus par *Constance Chlore* (sous-empereur de Maximien) qui fixa sa résidence à York, alors *Eboracum*. On sait que cette ville, où Constantin le Grand, fils de Constance et de sainte Hélène, fut proclamé Empereur, la patrie de l'illustre Alcuin, est encore regardée aujourd'hui, administrativement, comme la seconde ville de l'Angleterre, et que son Maire s'intitule toujours *Lord-Maire*, comme celui de Londres.

Constantin fut, comme on sait, le premier empereur chrétien, et sous lui le Christianisme devint *Religion d'État* dans tout l'empire romain (313). La *Constitution de York* nous apprend qu'il favorisa l'architecture et qu'il fit élever plusieurs édifices religieux dans le goût romain pendant son séjour dans la Bretagne. Malheureusement pour ce pays, il fut obligé de le quitter pour aller disputer la couronne impériale à de puissants rivaux; resté vainqueur, il finit par choisir Byzance (Constantinople), au lieu de Rome,

pour sa capitale, ce qui l'éloigna toujours plus de la Bretagne.

Dans ce même siècle eut lieu, après la mort de l'empereur Théodose, le partage des possessions romaines en empire d'*Orient* et empire d'*Occident*, ce qui amena graduellement la chute de cette antique puissance, dont toutes les provinces furent successivement abandonnées par les légions. Dès lors, les malheureux Bretons sont livrés à leurs propres ressources (441); tour à tour chassés vers la mer par leurs éternels ennemis du nord, et repoussés à l'intérieur par des nuées de pirates qui viennent s'abattre sur leurs côtes, ils appellent à leur secours (448) les Saxons et les Angles, qui se hâtent d'accourir. Les ennemis communs sont battus; mais les vainqueurs, profitant de la victoire pour leur propre compte, s'établissent définitivement en Angleterre, où ils fondent l'Heptarchie anglo-saxone, malgré la résistance des Bretons (542), qui finit avec la mort tragique d'ARTHUS, leur dernier roi, le même qui institua *les Chevaliers de la table ronde*. — Alors recommence une nouvelle ère de persécution contre les Chrétiens de la part des nouveaux païens; les croyants fidèles se retirent, comme leurs prédécesseurs, dans ces éternels asiles de tout ce que l'on persécutait dans la Bretagne proprement dite, savoir: le pays de Galles, l'Irlande, l'Écosse et les îles du nord, d'où ils reviennent bientôt pour convertir à la vraie foi leurs conquérants idolâtres.

C'est ici le moment de dire quelque chose d'un ordre monastique généralement trop peu connu, même dans le

monde savant[1] : de ces COULDÉENS, qui avaient succédé aux anciens colléges druidiques, ainsi que nous l'avons établi plus haut. Dès l'aurore du Christianisme en Angleterre, c'est-à-dire vers le milieu du III[e] siècle, l'on voit ces moines y jouer à peu près le même rôle que plus tard les Bénédictins sur le continent, mais toutefois dans un sens plus large encore, et surtout avec un esprit d'indépendance très-prononcé envers Rome, même à l'époque où l'autorité spirituelle du futur Pape était déjà universellement reconnue dans toute la Chrétienté *occidentale*. Nous avons vu plus haut un exemple frappant de cet esprit d'indépendance dans le refus que firent trois évêques bretons, assistant au Concile d'Arles, en 314, de donner à l'Évêque de Rome un autre titre que celui de *cher frère*.

De même que les Bénédictins, les *Couldéens* se servirent de l'*Art* comme du plus puissant auxiliaire pour répandre le Christianisme avec les bienfaits de la civilisation. En

[1] Je renvoie, pour plus de détails, à l'intéressant ouvrage intitulé : *Antiquities of Ireland, by Edw. Ledwich*, Dublin 1790; je remarquerai cependant que l'auteur se trompe en faveur de son île natale, quand il prétend que les Couldéens de l'Angleterre lui vinrent d'Irlande et au VI[me] siècle seulement; car ils étaient, bien avant cette époque, déjà très-connus au pays de Galles, en Écosse et probablement aussi en Irlande. — Voyez sur ce même sujet : *The History of the Kingdom of Scotland from Fergus to the Union, etc., by an impartial hand.* Dublin 1731. — *Lewis, history of Great-Britatn*, London 1729, T. 2[e]. — *Picturesque Antiquities of Scotland, etched by Adam de Cardonnel.* London 1788. — *The Antiquities of Scotland, by Francis Grose, Esq.* Vol. I. London 1789. — Enfin, *Henrici Spelmanni Glossarium*, p. 156. *Culdei, Colidei, Cœlibes.* Les ouvrages des savants *J. Baleus* et de *J. Usher* contiennent aussi quelques renseignements sur le même sujet. — *Beda le Vénérable*, qui écrivait vers le commencement du VIII[e] siècle, consacre le III[me] livre de son histoire ecclésiastique à la gloire des Couldéens. C'est là, ainsi que dans le *Monasticon anglicanum*, que les quelques auteurs modernes qui parlent de l'ordre des Couldéens, ont puisé leurs renseignements.

conséquence, ils se lièrent avec les corporations maçonniques déjà existantes ou en établirent de nouvelles, et, mettant eux-mêmes la main à la truelle, bâtirent ainsi des églises, des couvents, des hôpitaux, des colléges et d'autres édifices propres à atteindre leur noble but. Parmi les plus célèbres monastères Couldéens on cite ceux de *Hy*, d'*Anglesey*, d'*Arbroath*, d'*Armagh*, de *St-Andrew*, de *Caërleon*, de *Dunkeld*, de *Durrogh*, d'*Icolm-Kill*, de *Malmesbury*, etc., etc., surtout celui de *Bangor*, édifice si vaste qu'il comptait un mille de distance d'une porte à l'autre, et beaucoup d'autres établissements monastiques, situés presque tous au pays de Galles, en Irlande, en Écosse, ou dans les îles voisines, et fondés dès les premiers siècles du Christianisme, la plupart sur les ruines des anciens colléges druidiques.

Ce furent ces couvents qui, dans les îles britanniques, offrirent un asile aux sciences et aux arts pendant les guerres qui suivirent l'invasion anglo-saxonne, ainsi que lors des incursions des Danois. On y étudiait aussi *les sept arts libéraux*, et en général toute espèce de connaissance utile; en sorte qu'ils devinrent autant de colléges ou d'universités, d'où sortirent bientôt les hommes les plus distingués de l'époque, dont plusieurs se firent connaître bien au delà de la Grande-Bretagne: comme *St-Patrick*, *Congellus*, *Brendanus*, *St-Colomban* (qui selon les annales des Irlandais et des Écossais aurait été d'abord *prince des Druides*), *St-Gall*, *Medulfus*, *Claude Clémemt*, *Bède le vénérable*, l'homme le plus distingué de son siècle, son disciple *Alcuin*, qui fut si utile à Charlemagne, *Raban Maur*, *Jean Scott Erigène*, *Hildebert de Tours*, etc., etc.

L'union entre les Couldéens et les corporations maçonniques de l'Angleterre fut même plus complète et plus intime

que celle qui, vers la même époque, unissait aux Bénédictins les confréries du continent. Ces premiers, en effet, avaient subi graduellement l'influence hiérarchique de la puissance papale qui avait grandi avec leur propre autorité, fait qui devait amener peu à peu les *Maçons libres* du continent à s'affranchir complétement de tout lien clérical; tandis que dans la Grande-Bretagne, l'alliance entre les Couldéens et les corporations maçonniques fut cimentée dès l'origine par l'équilibre harmonique entre les trois principes indispensables : *la Religion* représentée par les *Chrétiens*, *l'État* par les *Druides*, naguères princes et gouverneurs de la nation, et l'*Art* représenté par les *Maçons* proprement dits.— Une fois le Christianisme adopté par tous les membres de l'association, la fusion entre la Religion et l'Art devint d'autant plus complète qu'on eut le bon esprit de maintenir tout ce qu'il pouvait y avoir de bon et d'utile, tant dans les doctrines druidiques que dans les *initiations* des anciens colléges romains. Les Loges se tenaient dans les couvents; moines et artistes formaient une même association de fidèles ouvriers, *répandant parmi les hommes*, avec tous les bienfaits de la foi et de la civilisation, *les vertus dont ils avaient promis de donner l'exemple.*

Je renvoie, pour les preuves des rapports entre les Couldéens et les corporations maçonniques, aux savants ouvrages des frères *Schneider*, *Fessler* et *Krause*, où il est démontré assez clairement que la *Constitution de York* elle-même, et peut-être aussi *l'ancien rituel maçonnique*, sont l'œuvre des Couldéens.[1] J'engage surtout les *initiés* à jeter les

[1] Il résulte des renseignements donnés par le *Monasticon Anglicanum*, que malgré les persécutions antérieures les Couldéens existaient encore au temps du roi Athelstan. Ce roi, allant combattre en Écosse, trouva, lors de son passage à York,

yeux sur le fac-simile d'un sceau de l'ancienne abbaye d'*Arbroath*, reproduit par le frère Krause, et publié, pour la première fois, par le *profane* C. Cordiner of Banff dans ses *remarkable Ruins and romantic prospects of North-britain*[1]. Il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce fut dans cette abbaye que se tint le Parlement de 1320, célèbre par les remontrances énergiques qu'adressèrent au Pape les barons d'Écosse. Enfin selon Bède le Vénérable j'ajouterai que l'*habit d'ordre* des Couldéens était *blanc*.

(924), des Couldéens qui y desservaient l'église de St-Pierre et qu'il chargea de prier pour le succès de ses armes. A son retour il s'arrêta dans cette même église pour y rendre grâces de la victoire. Édifié par la piété éclairée de ces Couldéens qui, ne possédant eux-mêmes que peu de chose, faisaient beaucoup de bien dans le pays, Athelstan leur donna le droit de prélever une gerbe de blé par acre dans toute l'étendue de l'évêché, et leur assigna de plus une place déserte, où ces moines élevèrent un *hôpital* auquel ils cédèrent ensuite leurs droits sur les gerbes; cession qui fut confirmée à cet hôpital par les rois suivants, et même par ceux de la dynastie normande.

[1] Pour tout le monde ce sceau représente une *initiation* à quelque ancien Mystère. Mais tout Maçon y reconnaitra, à première vue, notre réception au 1er grade dans le moment où le récipiendaire prête ses engagements. Voici, au reste, la description exacte de ce sceau, dont j'ai dans ce moment même le dessin sous les yeux. Le lieu de la scène représente une sorte de chapelle dans le style gothique-roman, à en juger par un portique soutenu par *deux colonnes* et qui se trouve dans le fond; à droite, ainsi donc *à l'orient*, l'on voit *une sorte d'autel en forme de table*, recouvert d'une nappe unie, *et élevé de trois marches*; le récipiendaire est *à genoux devant ces marches*, *les yeux bandés*, sa tunique *à moitié défaite* (ni nu ni vêtu), *la main droite étendue et le pouce séparé des autres doigts, de manière à former l'équerre; derrière l'autel*, *en face du récipiendaire*, se tient debout le président de la cérémonie, *une main à la poitrine*, l'autre tenant une sorte de crosse surmontée d'une *croix* à branches légèrement évasées, comme celle des chevaliers de St-Jean ou du Temple; derrière le récipiendaire plusieurs assistants *brandissent des épées nues*; l'une d'elles repose même sur la tête du néophyte. Les costumes indiquent une haute antiquité. Voilà qui me paraît assez clair.

Le Christianisme et la civilisation avaient presque entièrement disparu de la Bretagne proprement dite pendant les guerres qui suivirent l'invasion Anglo-Saxone ; les Chrétiens avaient été cruellement persécutés et leurs églises détruites. Il restait cependant dans les trois pays qui avaient échappé aux violences de ces idolâtres, assez d'éléments pour convertir les nouveaux conquérants à la vraie foi et les ramener peu à peu aux bienfaits de la civilisation ; mais l'Église romaine, qui n'avait jamais vu de bon œil les doctrines purement évangéliques, les tendances humanitaires et l'esprit d'indépendance de l'ancien Clergé breton, c. à. d. des Couldéens, profita habilement de l'occasion qui se présentait, pour établir son autorité dans la Grande-Bretagne.

En conséquence, le Pape, ou pour mieux dire, l'évêque de Rome, Grégoire I dit le Grand, envoya (l'an 596) *saint Augustin* et quarante autres moines de l'Ordre de Saint-Benoit pour convertir les rois Saxons et constituer dans leurs pays toute une hiérarchie épiscopale, qui relèverait de ce missionnaire lui-même en qualité d'archevêque de Cantorbéry, et par là du St-Siége. — Cependant, comme les Couldéens s'étaient déjà mis à l'œuvre, et que leurs prélats, infiniment plus éclairés que ceux de Rome, persistaient à vouloir agir selon leurs propres convictions, il fallut convoquer des synodes, où, après quelques discussions dogmatiques, les deux partis en vinrent bientôt à une rupture ouverte. Dès la première séance les exhortations de saint Augustin furent sans succès, ainsi que sa prétendue guérison miraculeuse d'un aveugle. A la seconde séance ce moine romain, dédaignant même de se lever à l'entrée des évêques bretons, leur enjoignit, avec le ton du

commandement, de fêter dorénavant la Pâques et d'administrer le baptême selon le rituel romain, en un mot, de renoncer à tout ce qui dans leurs pratiques s'opposait à l'unité de l'Église. Ainsi interpelés, les dignes prélats bretons répondirent à l'envoyé de Grégoire par un refus formel, déclarant que d'ailleurs ils ne le reconnaitraient jamais pour leur archevêque, ne voulant pas plus du faste romain que de la tyrannie anglo-saxonne[1]. Jetant alors le masque, saint Augustin leur signifia: que puisqu'ils n'avaient pas voulu la paix avec des frères, ils auraient la guerre avec des ennemis, et cela, précisément par les Anglo-Saxons, qu'ils avaient tant de raisons de redouter.

En effet, peu de temps après ces débats, Ethelfrid, roi de Northumberland, excité par les remontrances de saint Augustin, rassemble une armée formidable et vient mettre le siége devant Chester. Les Bretons, sous la conduite de *Brocmail*, marchent à sa rencontre, accompagnés d'un

[1] Tous ces détails se retrouvent dans le livre assez rare de *H. Spelman: Concilia, Decreta, Leges, Constitutiones, in re ecclesiarum Orbis Britannici, etc, opera et scrutinio Henr. Spelmann, tribus distincta Tomis, etc.* Londini 1639. L'auteur nous communique même, sur la foi d'un ancien manuscrit Galois, la réponse que l'abbé de Bangor, *Dinoth*, aurait faite à saint Augustin, et que je vais traduire à mon tour: « Apprenez et sachez que nous tous, et chacun de nous en particulier, nous sommes obéissants et soumis à l'Église de Dieu et au pape de Rome, ainsi qu'à tout vrai chrétien, dans ce sens: d'aimer chacun en parfaite charité selon ce qui lui revient, et de les assister tous, en joignant l'exemple aux préceptes, à devenir enfants de Dieu. Je ne sache pas devoir une autre obéissance à celui que vous dites être pape, ou le père des pères, ni qu'une autre obéissance puisse être réclamée ou demandée. Or nous sommes prêts à lui être obéissants de cette manière, ainsi qu'à tout autre chrétien, et cela continuellement. Au reste, nous relevons de l'évêque de Caërleon sur l'Uske, qui a mission de nous diriger selon Dieu, afin de nous maintenir dans la voie spirituelle. »

corps de 1250 moines, sortis de l'immense monastère de Bangor pour encourager les combattants et prier en pleine campagne pour le succès de leur cause. — Avant d'engager le combat, Ethelfrid fond à l'improviste sur cette sainte cohorte; tous les moines Couldéens, sauf 50 qui parviennent à s'échapper, sont massacrés au moment même où ils priaient à genoux; puis, après avoir taillé en pièces l'armée bretonne, déjà fort découragée par cette boucherie sacrilége, le roi Saxon va détruire de fond en comble le fameux monastère de Bangor, édifice si vaste, avons-nous dit, qu'on mesurait un mille de distance d'une porte à l'autre[1].

Ces affreuses persécutions, et beaucoup d'autres qu'on a cherché à cacher sous une foule de légendes fabuleuses[2], assurèrent le triomphe de l'Église latine dans la Bretagne, mais non dans les pays situés en dehors de l'Heptarchie,

[1] Voici en quels termes le manuscrit du dominicain Trivet, qui date du XIII[e] siècle, parle du couvent de Bangor, de son abbé et de la catastrophe qui les concerne : « Donc puisque Seint Augustin iestait venuz, troua en Wales vn Arceuesqe et vn Abbeie tresnoble en la cite de Bangor e estait deuisée en *sept portions*, e en chescune estaient treis cenz moines q'viuaient de lur labour. Lur Abbe fut apele *Dinooth* sage clerc, e ben apris en *les sept arz que sont liberals apelez....* » « A cel temps Ethelfrid..... dona bataile a le mestre de la cite Brocmail e puis qu'il auait ses genz tue e naufre : adrein lenchasa, e puis qu'il estait entre la cite, troua leinz graunt nombre de moines e de heremites q'estaient Bretouns, e pour ceo les ocist trestuz al nombre de mil, et deus cenz, dont li auint mal fortune, etc.... »

[2] Il y a évidemment un plan systématique dans le silence ou les fables des principaux historiens catholiques sur l'ancien clergé breton, et surtout sur l'ordre monastique des *Couldéens*, le plus ancien de tout l'occident. Car pourquoi, sans cela, la plupart de leurs saints n'auraient-ils été canonisés que dans nos siècles modernes? Saint Colomban lui-même n'a sa fète que depuis l'année 1741, avec une légende falsifiée à dessein, et que *Ledwich* s'est chargé de rectifier sur les sources authentiques.

où l'ancien Clergé conserva longtemps encore son indépendance et ses formes primitives. Les doctrines Couldéennes n'en subsistèrent donc pas moins, et l'on peut suivre leur secrète influence, non-seulement en Angleterre, mais aussi sur le continent (surtout dans les universités) jusqu'au moment de la réformation. Elles se conservèrent aussi dans les Confréries maçonniques, et ce ne fut point par hasard que les pays où ces associations avaient joui de la plus haute considération, furent les premiers à embrasser la réforme. Nous avons vu d'ailleurs (Planche V) que les Bénédictins eux-mêmes ne partageaient pas, dans l'origine, les principes hiérarchiques de l'Église *romaine*; mais, dans ce cas-ci, un esprit de corps mal entendu les avaient entraînés à considérer les Couldéens plutôt comme des rivaux que comme des hérétiques.

Quand leurs Confréries laïques furent appelées en Angleterre pour aider à relever et réparer les édifices religieux détruits par les Saxons « elles furent instruites », dit la *Constitution d'York,* par les restes encore debouts et vigilants *(vigilantes)* des anciennes corporations britanniques. Ce fut alors qu'on releva les églises de Cantorbéry (600) et de Rochester (602), et qu'on répara les plus anciennes *Maisons de Dieu.* — Plus tard, le roi *Charles Martel* envoya de nouveaux ouvriers, sur la demande des rois Saxons, et ce fut ainsi que l'architecture se rétablit *sous la direction des anciens Maîtres maçons de la Bretagne.* Sans doute, il est à regretter que plusieurs beaux monuments romains aient été détruits lors des incursions des Danois, et que beaucoup de renseignements sur notre Société aient été brûlés avec les couvents, *qui déjà alors*

servaient de lieu de réunion à nos Loges [1] ; mais le pieux roi Athelstan, qui a déjà montré tant de considération pour l'art en faisant bâtir de si magnifiques édifices depuis la paix conclue avec les Danois, a voulu suppléer à ces inconvénients. Il a donc ordonné que l'institution fondée au temps des Romains par *Saint-Alban,* fût de nouveau rétablie et confirmée. C'est pourquoi il a remis à son fils cadet (adoptif) Edwin, qui a déjà reçu les règles et usages de l'association, une *lettre de franchise,* en vertu de laquelle les maçons peuvent *se gouverner entre eux* et *établir tous les règlements propres à faire prospérer leur art.* Il a aussi fait venir des maçons *galois,* dont il a fait des chefs; de plus, il a fait examiner les *institutions grecques*, *romaines* et *gauloises* dans les écrits qu'ils ont apportés avec eux, en les rapprochant de ceux de *Saint-Alban;* et c'est d'après cela que toutes les corporations maçonniques doivent être organisées à l'avenir. — Voyez donc dans le pieux prince Edwin, votre PROTECTEUR, lequel exécutera les ordres du roi, vous encouragera et vous exhortera à ne plus retomber dans les fautes passées. Ainsi chaque année les Maîtres et les Dignitaires de toutes les Loges devront se rassembler pour lui faire leur rapport sur les constructions et sur les améliorations à apporter au travail. Il vous a fait convoquer ici à York, et les *Chefs* doivent maintenant vous donner lecture des Lois qui se sont trouvées dans les documents les plus dignes de foi et qu'on a jugé utile et bon d'observer. — Mais les obligations suivantes sont celles que vous devez accepter et *promettre d'observer*, *en posant la main sur l'Évangile que les chefs vous présenteront.*

[1] Cet usage se maintint plus ou moins généralement dans la Grande-Bretagne jusqu'à la suppression des couvents, sous Henri VIII.

Chaque Maître *(magister fabricæ)* doit les faire lire de même dans sa Loge, et procéder au même acte. Il doit aussi les faire lire à chaque réception d'un nouveau frère, et celui-ci doit de même *s'engager sur l'Évangile à les observer.* » — Suivent ces obligations dont nous avons cité plus haut quelques fragments, et qui se retrouvent toutes, non-seulement dans les Constitutions suivantes, anciennes ou modernes, de la Maçonnerie anglaise, mais aussi, et cela presque *textuellement*, dans les documents historiques de de l'ancienne Confrérie des Maçons libres de l'Allemagne, surtout dans les **Ordenunge der Steinmetzen zu Strasburg**; preuve éclatante des rapports intimes qui existaient déjà à cette époque, où s'établirent plus tard, entre toutes les corporations maçonniques de l'Europe[1].

Le dernier paragraphe de la Constitution de York porte que «ce qui sera encore à l'avenir trouvé bon et utile devra toujours être inscrit et publié par les chefs, afin que tous les frères puissent être également assermentés là-dessus.» — Delà les nombreux appendices ajoutés à diverses époques à la Constitution d'York, et retrouvés dans diverses Loges de la Grande-Bretagne; appendices que les f.·. *Payne* et *Anderson* compulsèrent avec soin pour la rédaction des sta-

[1] Au nombre des *Règlements* prohibitifs que la Constitution d'York intime aux maçons de la Société, se trouve la défense absolue de montrer à d'autres l'*art de former* (ars formandi) et de *tailler les pierres*, ou de leur enseigner l'usage des instruments mathématiques; ce qui prouve assez que cette Constitution ne s'adressa pas aux ouvriers, aptes seulement à manier la truelle et le mortier. C'est aussi pourquoi les documents de Strasbourg ne concernent, ainsi que le porte leur titre, que les architectes, les maîtres et les compagnons *tailleurs de pierres*, et non les simples *ouvriers-maçons*, qui y sont au contraire formellement affranchis de toute soumission aux *Statuts*, alors même qu'un maître, pressé dans ses travaux, jugeait convenable de les prendre à son service.

tuts de la Maçonnerie moderne[1]. — On peut prendre connaissance de plusieurs de ces documents intéressants dans le second tome de l'ouvrage du f.·. Krause.

Nous voici donc arrivés au Xme siècle, et je rappelle en passant que, déjà à cette époque les, Maçons *anglais* et *écossais* jouissaient d'une réputation universelle, puisque ce fut précisément au commencement de ce siècle, immédiatement après la promulgation de la Constitution d'York, que notre reine Berthe, et l'empereur Henri l'Oiseleur eurent recours à ces ouvriers d'outremer.

On comprend facilement l'importance que la Loge d'York dut acquérir, tant à cause de la Constitution promulguée dans son sein, que par le fait de ces réunions de tous les maçons britanniques, qui continuèrent, en effet, à se tenir annuellement dans cette capitale, dès l'an 926 jusqu'à la création de la nouvelle Grande-Maîtrise anglaise au commencement du XVIIIe siècle. — Sous ce rapport, la GRANDE LOGE D'YORK joue ici, quoique à une époque beaucoup plus reculée, le même rôle que la *Grande Loge de Strasbourg* dans la Confrérie des *Maçons libres* d'Allemagne.

La *Constitution d'York* fut confirmée et augmentée par les premiers rois qui, dans le cours du Xme siècle, succédèrent au roi Athelstan, et, entre autres, par le roi EDRED (946-955), probablement avec l'aide de SAINT

[1] Feu le fr.·. *Bœttger* raconte avoir vu à Londres, à la fin du siècle passé, un de ces Codes maçonniques, la Constitution de York en tête, formant un gros in-folio de 107 feuillets, dont le premier tiers, rédigé en vieux anglo-saxon, lui eût été inintelligible sans l'aide d'un savant anglais.

DUSTAN, que le roi EDGARD établit, l'an 959, protecteur officiel des Maçons.

On ne sait rien de positif sur le sort des corporations maçonniques sous la dynastie danoise (1013 - 1041), ni sous les derniers rois Saxons (1041 - 1066); mais l'histoire recommence à en parler dès l'époque de GUILLAUME LE CONQUÉRANT, qui appela en Angleterre les architectes les plus distingués de son pays [1], la plupart ecclésiastiques. Nous apprenons que la Confrérie reçut sous les rois normands, à diverses reprises, des preuves éclatantes de leur faveur; plusieurs d'entre eux figurent même parmi les Protecteurs officiels ou Grands-Maîtres de l'Ordre. L'ancien style d'architecture est dès lors peu à peu remplacé par le gothique-normand.

Vers la fin du XII[me] siècle, on voit les Loges administrées par *l'Ordre du Temple;* c'est-à-dire que le Grand-Maître provincial des Templiers anglais devient en même temps patron de la Confrérie maçonnique. On était alors au plus fort des croisades; en sorte que celles-ci, auxquelles les artistes prirent sans doute part comme tout le monde, peuvent fort bien avoir influé sur l'esprit de la Confrérie. L'Église des Templiers, dans Fleet Street, fut dit-on bâtie, à cette époque, par des Maçons que ces chevaliers auraient ramenés d'Orient. [1]

Dans le siècle suivant, les corporations maçonniques de l'Angleterre reçurent, aussi bien que celles du Continent, une bulle papale, probablement d'Honorius III, qui leur garantissait le privilége exclusif de bâtir et de réparer tous les

[1] Tels qu'un *Manserius*, un *Lanfranc*, *Robert de Blois*, *Remy de Fécamp*, etc.

édifices religieux. Comme cette bulle étendait encore leurs anciennes franchises et qu'elle leur garantissait la sollicitude et la protection directe et toute spéciale du St-Siége, il se manifesta chez les membres de ces corporations, qui se nommèrent dès lors *Maçons libres* ou *Francs-Maçons*, des velleités de s'affranchir complétement des obligations auxquelles ils avaient été soumis jusqu'à ce jour, en Angleterre, comme société industrielle, pour ne reconnaître, en dernière instance, que l'autorité papale. Aussi, le gouvernement alarmé de ces tendances et de la fréquence des *chapitres généraux* tenus par les Francs-Maçons, se crut-il obligé de s'imiscer plus directement dans leurs affaires. Il entreprit, à diverses reprises, de réviser leurs statuts et de rappeler l'Association aux devoirs prescrits dans l'ancienne *Constitution d'York*, dont le deuxième article dit positivement : « Vous devez être fidèles à votre roi sans trahison, et obéir à l'autorité sans fausseté. Que la haute trahison reste loin de vous, et que vous en avertissiez le roi si vous en appreniez quelque chose, » et le commencement de l'article 6 : « Que chacun de vous se garde de l'infidélité, puisque la Confrérie ne pourrait exister sans fidélité et probité, et puisque une bonne réputation est le plus grand des biens, etc., etc. — »

L'une de ces révisions des anciens statuts eut lieu sous le règne d'ÉDOUARD III (1327 - 1377), où les loges étaient fort nombreuses, et presque tous les lords du royaume Francs-Maçons[1]. L'on fit à cette occasion divers règlements

[1] Je ne citerai que l'un des nombreux Grands-Maîtres de ce siècle, pour montrer jusqu'où l'ignorance des langues peut conduire l'historien ou le traducteur. Il s'agit d'un *Henri Yevele* (Grand-Maître de 1373 à 1399), que les do-

dont la teneur nous prouve assez que les autorités de l'Ordre étaient, aussi bien que le gouvernement Anglais, désireux de réprimer énergiquement les menées dangereuses des faux adeptes. Il y est dit entre autres: « que le *Sherif*, le *Maire* ou l'*Aldermann* de l'endroit où se tiendra le Chapitre, pourront, s'il le faut, s'associer aux maîtres et aux surveillants pour les assister contre les frères indociles et sauvegarder les droits du royaume. » — Ensuite: « que si quelques membres de la Confrérie se montraient récalcitrants, révolutionnaires et désobéissants aux ordres du Grand-Maître, et que, si, après avoir été dûment exhortés, ils persévéreraient dans leur rébellion, ils perdraient alors tous les droits, priviléges et bienfaits assurés aux frères sincères et fidèles; enfin que si cette punition se montrait insuffisante, ce serait alors au Juge du district à mettre les coupables en prison, et à confisquer leurs biens, au nom du roi, jusqu'à ce qu'il lui plût de faire grâce. »

Que ces reproches fussent fondés ou non, il est curieux que l'état de choses qu'ils attaquent se soit établi si promptement après l'abolition de l'ordre des Templiers, et pendant les guerres sanglantes entre l'Écosse et l'Angleterre. On n'oubliera pas non plus que ce fut au commen-

cuments anglais qualifient « *the king's free-mason*, » ce qui veut dire *le franc-maçon du roi*, et non pas *le roi des francs-maçons*, comme l'appelle un auteur moderne. Un peu plus bas le même auteur fait une autre erreur du même genre, en traduisant le titre de *Knight of Garter*, donné à *sir Reginald Bray*, Grand-Maître sous Henri VII, par *chevalier de Garter*, au lieu de *chevalier de la Jarretière*. On est peiné de rencontrer de petites bévues de ce genre dans des ouvrages très-recommandables sous tant d'autres rapports; elles fourmillent surtout dans ceux de la langue française.

cement de ce siècle[1] que, selon nos traditions, les Templiers français, échappés au supplice de leurs confrères, trouvèrent, sous la conduite du chevalier d'*Aumont,* asile et protection chez les corporations maçonniques des îles et des montagnes de l'Écosse (Planche VI pag. 143), et que, toujours selon nos traditions, le roi Robert Bruce institua en leur faveur l'Ordre de *saint André du Chardon*, auquel celui d'*Hèrédom de Killwinning*, et l'*écossisme* de tous pays prétend plus ou moins se rattacher. En y regardant de plus près encore, on trouverait, peut-être, que l'agitation de la Confrérie maçonnique en Angleterre, durant ce siècle, se rapporte, ainsi que cela eut lieu plus tard sur le continent, aux premières tendances réformatrices qui surgirnet dans l'Église romaine; peut-être même aux protestations de *Wiclef*, surnommé *l'Étoile du matin de la Réforme.*

Plus que celles du continent, les corporations maçonniques de la Grande-Bretagne avaient conservé l'usage de recevoir dans leur association des personnes étrangères à l'art de bâtir, lesquelles ne s'y trouvaient que comme *patrons*, *membres honoraires, confrères dévots* ou simples *amateurs d'architecture.* Les riches particuliers, obligés par les lois de l'époque de se constituer, comme tout le monde, mem-

[1] Il est possible que c'était surtout à cette époque que se rapportaient les vieux documents brûlés avec tant de soin par quelques membres fondateurs de la Grande-Loge de Londres, lors de l'organisation de la nouvelle Grande-Maîtrise anglaise, en 1717, comme nous le verrons en temps et lieu. Selon le fr.·. *Clavel*, cette perte est, jusqu'à un certain point, réparée par la découverte récente d'un poëme anglo-saxon du XIV[e] siècle, sur les Règlements à l'usage de la Confrérie des Maçons anglais. Ce poëme, composé de 794 vers qui s'accouplent deux par deux en rimes plates, a été publié en 1840 par M. James Orchard Halliwell, membre distingué de plusieurs sociétés archéologiques de l'Europe.

bres d'une société quelconque, choisissaient de préférence celle des *Maçons libres*. Il fallait d'ailleurs au Grand-Maître d'un ordre aussi respectable et respecté, un entourage digne de lui, surtout lorsque c'était un Roi, un Prince du sang ou un Archevêque qui *trônait* à l'Orient, ce qui le plus souvent avait lieu. Un pareil état de choses ne peut étonner que ceux qui ne connaissent ni le moyen âge ni ses diverses institutions; car ce mélange de toutes les classes était et est encore consacré dans des Confréries bien moins importantes[1] que ne devait l'être à cette époque celle des Maçons libres, surtout en Angleterre. Il arriva ainsi que les places d'honneur dans les Loges et les Chapitres furent remplies par les premiers Prélats et Seigneurs du royaume, et que la corporation entière finit par se diviser en deux catégories assez tranchées : les architectes proprement dits ou *Maçons libres* (free-masons,

[1] C'est ainsi que je trouve dans les *Matériaux pour l'histoire de Genève*, publiés par mon père, J. A. Galiffe, une confrérie en l'honneur de *saint Antoine de Padoue*, fondée par le roi de Chypre et son frère Jean Louis, prince-évêque de Genève, de la maison souveraine de Savoie, de concert avec les bouchers de la ville. On voit, par les statuts de cette confrérie (qui établissent de fait un tribunal entièrement indépendant de la magistrature et du prince), que les *confrères* étaient obligés, en cas de discussion entre eux, de se soumettre à la sentence arbitrale de leurs chefs, sous peine d'être chassés de la dite confrérie. Or, ces chefs et le *Prieur* lui-même étaient des bouchers, marchant en tête d'un grand nombre de nobles. Le *sac de pénitence* nivelait toutes les conditions; et ce déguisement, inventé pour établir la plus parfaite égalité entre ceux qui le portaient, autorisait des familiarités qui, à la longue, ne pouvaient pas être sans influence politique. Je crois cependant qu'on va trop loin en voulant considérer ces institutions comme les véritables pépinières du Jacobinisme ; car les pays où elles sont encore en honneur offrent certainement la preuve du contraire. Ces confréries sont encore fort nombreuses en Italie, et il en est même de très-distinguées : telle que la confrérie de la *Miséricorde* en Toscane, destinée au transport des malades et aux ensevelissements. Le Grand Duc lui-même et la majeure partie des nobles toscans en font partie.

operative masons) successeurs des ***anciens Maçons***, et les nouveaux frères, qu'on nommait *Maçons acceptés* (accepted masons, *speculative* masons). Plusieurs documents anglais, relatifs au XVme siècle, nous apprennent que la *Confrérie des Francs-Maçons* fut régulièrement incorporée sous ce nom l'an 1410, et qu'elle reçut en 1477 ses armoiries du héraut d'armes *Guillaume Hanktow Clarencieux*. Ces armoiries, que la Grande-Loge d'Angleterre a conservées, sont : d'azur, au chevron chargé d'un compas ouvert, et accompagné de trois châteaux d'argent; ce dernier meuble se répète au cimier. Devise : *In the Lord is all our Trust* (tout notre espoir est au Seigneur)!

Pour l'Angleterre, l'époque des grandes constructions religieuses était passée; l'architecture avait perdu de son ancienne importance et n'offrait donc plus un attrait suffisant pour des Loges ainsi composées, surtout au milieu des querelles politiques qui préoccupaient alors tous les esprits; la Maçonnerie, en un mot, tendait à devenir ce qu'elle est aujourd'hui, ou plutôt ce qu'elle fut dans le courant du siècle dernier.

Quelques mots ne seront peut-être pas déplacés ici pour mieux faire comprendre comment cette transition put avoir lieu. Je dois rappeler d'abord que les corporations d'artistes et d'ouvriers s'étaient dès leur origine, c'est-à-dire déjà chez les Romains, présentées à la fois sous deux faces différentes : l'une toute artistique et matérielle, l'autre purement religieuse et spiritualiste; c'est évidemment par ce dernier côté qu'elles étaient ouvertes aux gens de tout rang et de toute condition. La piété enthousiaste et l'esprit de corps, particuliers à toutes les grandes institutions du moyen-âge, avaient rendu plus sail-

lante encore l'expression de ces deux tendances. Longtemps elles cheminèrent d'accord (comme dans la Chevalerie et les couvents), surtout chez les corporations d'architectes, dont le but matériel se confondait tout naturellement avec les intérêts de la Religion. Les premières Confréries maçonniques étaient donc, dans leur sphère artistique, ce que les Ordres religieux et chevaleresques étaient aux couvents et à la Chevalerie; il y eut, pour ainsi dire, des ouvriers et des artistes *moines*, c'est-à-dire soumis à une règle commune, tout comme il y avait des moines-soldats; et le même pieux élan qui poussait alors des millions de fidèles à se *croiser* contre les ennemis de la foi, en portait d'autres à servir l'Église de Christ par l'érection des grands édifices destinés à son culte. La sainteté du mobile et la grandeur de la tâche s'alliaient merveilleusement avec l'abnégation ascétique et les principes d'égalité chrétienne empruntés aux couvents.

Mais, quand les abus du clergé eurent amené la déconsidération de l'Église, au point de provoquer une réforme générale, quand surtout la piété fervente du moyen-âge fut remplacée par la tiédeur prétendue philosophique des temps modernes, alors l'équilibre entre les deux éléments jadis propres à toutes les corporations d'arts et de métiers, fut rompu. Dans les pays qui embrassèrent la Réforme, l'élément *industriel* survécut seul: il en résulta les *Maîtrises* privilégiées et le *Compagnonnage* de métier avec ses formes bizarres, dont les adeptes actuels, plus fidèles à la lettre qu'à l'esprit, ont perdu le véritable sens. Tandis que dans les pays foncièrement catholiques ce fut l'élément *religieux*, ou du moins sa manifestation extérieure, qui l'emporta à l'exclusion de l'autre: et il ne resta là de l'an-

cien ordre de choses que ces *Confréries de pénitents*, dont le but se réduit à faire des processions solennelles et des quêtes charitables, au jour consacré à leur ancien patron par le calendrier romain.

Le but matériel et l'immense supériorité intellectuelle des corporations de la *Maçonnerie franche* semblaient devoir leur permettre de résister plus longtemps à cette dissolution générale; cependant leur dernière heure arriva à son tour et successivement pour toutes celles du continent européen; en dernier lieu pour celles de l'Allemagne, ainsi que nous l'avons vu à la fin de la Planche précédente. Celles de la Grande-Bretagne restèrent seules debout, et cela pour différentes raisons toutes spéciales qu'il suffit d'énumérer ici, pour en comprendre la portée: — D'abord, les circonstances principales qui furent fatales aux autres Confréries maçonniques ne s'y présentèrent qu'isolément et jamais avec assez de force pour détruire une institution jouissant, là plus qu'ailleurs, de la protection toute spéciale de l'État, dont l'influence y formait comme un troisième élément. Nous avons eu aussi occasion de remarquer que l'influence de l'Église sur les Loges anglaises avait été dès le commencement, et même au milieu des temps les plus ignorants, celle d'un clergé généreux, tolérant et éclairé, qui visait plutôt à l'indépendance du St-Siége qu'à une réforme générale. Ajoutons à cela les considérations que j'ai présentées au commencement de cette Planche en faveur du développement religieux, politique et artistique de l'Angleterre et les circonstances toutes particulières qui survinrent plus tard, et nous comprendrons sans peine cette spiritualisation précoce de tous les éléments propres aux

corporations maçonniques, et dont leurs plus anciens documents portent des traces si évidentes.[1]

Cependant cette *architecture spiritualisée* ne faisait pas le compte des Architectes de métier et de leurs ouvriers, qui formaient le véritable noyau des maitres et compagnons maçons; ceux-ci voyant qu'il leur devenait impossible de faire prévaloir dans les Loges les intérêts matériels de leur profession, se crurent obligés de convoquer dans ce but des réunions spéciales. Cela donna lieu à des désordres qui finirent par attirer de rechef l'attention du Gouvernement. A l'instigation du clergé et surtout de l'évêque de Winchester, tuteur du roi Henri VI alors âgé de 3 ou 4 ans, le Parlement, sans examiner davantage le fond de la question, à laquelle, du reste, il paraît n'avoir rien compris, publia en 1425 un édit qu'on peut classer parmi les plus sévères qui aient jamais été rendus contre les Francs-Maçons[2]. Ce bill, qui interdisait pour l'avenir toute espèce d'assemblée maçonnique, resta néanmoins sans effet, soit par respect pour certains membres de l'Ordre, soit aussi parce que chacun des deux partis, se croyant dans son droit, ne voulut l'appliquer qu'à ses adversaires. Les Loges continuèrent donc à se réunir,

[1] On en peut juger par la réponse à la première question de l'*Interrogatoire* maçonnique de Henri VI, sur « ce que c'est que la Maçonnerie ». Voici la traduction littérale de cette réponse : « C'est la science de la nature, l'intelligence de la force qui est en elle et de ses effets particuliers; surtout la science des nombres, des poids et des mesures, et la véritable méthode de façonner toutes choses à l'usage de l'homme, principalement les habitations et édifices de tout genre, et, en général, tout ce qui est bon et utile à l'homme. »

[2] Il se trouve dans le *Recueil des actes du Parlement*, sous la troisième année du règne d'Henri VI, chapitre Ier, où *de Lalande*, entre autres, l'a vérifié (*Encyclopédie*, à l'article *Francs-Maçons*).

comme ci-devant, sous le patronage de l'archevêque de Cantorbery, HENRI CHICHELEY, alors Grand-Maître[1]. Plus tard le roi HENRI VI entra lui-même dans la Confrérie avec les principaux seigneurs de sa cour et en confirma tous les anciens statuts et priviléges.

C'est sous son règne que fut rédigé, et à ce que l'on dit de sa propre main royale [voyez pages 213-214] cet INTERROGATOIRE SUR LES MYSTÈRES DE LA MAÇONNERIE, que nous avons cité plus haut parmi les trois plus anciens documents de la Franc-Maçonnerie anglaise, et qui fut retrouvé en 1696 par le célèbre *Locke*, aidé de *Collins*, dans la bibliothèque Bodleienne d'Oxford[2]. Rien de plus curieux que cette petite *pièce d'architecture*, à laquelle la naïveté du langage de l'époque prête un charme toujours nouveau. Les doutes que quelques détracteurs jaloux ont élevé contre son authenticité n'ont pas le moindre fondement. Ils ont été réfutés victorieusement, même par des *profanes*. En effet, ce n'est

[1] Selon le manuscrit de *William Molart*, prieur de Cantorbéry, il se tint, dans cette ville, en 1429, une loge que présida, comme *Maître*, *Thomas Stapylton*, et comme *Surveillant*, *John Morris*, qualifié de *Custos de la loge Lathomorum*; les *Compagnons* présents, au nombre de quinze, plus trois nouveaux *apprentis*, y sont tous nommés par leurs noms et prénoms.

[2] Voici la copie littérale du titre de ce document, selon John Locke: *Certayne questyons, wyth answeres to the same, concerning the mystery of Maconrye. Writene by the hande of Kynge Henrye, the syxthe of the name, and faythfullye copyed by me Johan Leylande, Antiquarius by the command of His Highness.*—Nous avons fait observer plus haut que ce *Leylande* était un antiquaire célèbre, que le roi Henri VIII chargea, lors de la suppression des couvents, de faire des recherches dans leurs archives, pour sauver ce qui pouvait en valoir la peine. Les mots: *by the command of his* HIGHNESS (par ordre de son *Altesse*), s'appliquent donc au dit roi Henri VIII, le titre *Majesté* n'étant pas encore usité en Angleterre à cette époque.

pas ainsi qu'on *invente ;* et d'ailleurs, à quoi bon?... puisqu'il ne s'y trouve absolument rien qui ne fût connu par les documents antérieurs, ou qui ne ressorte de l'esprit général de l'Association?...

Le long règne d'Henri VI est tristement célébre par le commencement de la guerre civile, entre les maisons de York et de Lancaster, connue sous le nom de GUERRE DES DEUX ROSES, parce que les deux partis avaient sur leurs armes, l'un (celui de *York)* une rose *blanche*, l'autre (celui de Henri ou de *Lancaster*) une rose *rouge*. Jusqu'ici la Confrérie maçonnique, fidèle à ses statuts, ne s'était guères mêlée de querelles politiques ; mais, comme elle n'avait pas cessé de tenir ses grandes assemblées à York, la prédilection de cette ville pour son Duc entraîna naturellement aussi les Francs-Maçons dans le même parti. C'est de là, dit-on, que date l'usage des *trois roses* ou *rosettes* qui, posées en triangle sur le tablier maçonnique, servent encore aujourd'hui, dans la plupart de nos rites, comme marques distinctives du grade de *Maître* [1]. Beaucoup de nobles du parti ducal se firent alors

[1] Quant à moi, je trouve bien plus naturel de restituer à la *rose*, si souvent usitée en archictecture, le sens si vraiment maçonnique qu'elle a eu de tout temps, soit chez les anciens, soit dans le blason, soit même de nos jours: celui de la *Discrétion*. Au reste, les preuves ne manquent pas en faveur de cette opinion: — La *rose* était jadis dédiée à *Vénus*, parce qu'elle avait reçu sa couleur du sang d'*Adonis* qui s'était blessé à ses épines ; — on la comparait volontiers au *Soleil-Levant* ; — mais, plus souvent encore, la *rose* était employée, chez les anciens, comme un image des *mystères de l'initiation* et comme un ornement indispensable dans toutes les fêtes qui y avaient rapport (voy. Hor. Liv. I, Od. 36. Liv. II, Od. 3 et 11 ; Liv. III, Od. 19 et 29) ; — *parler sous la rose* signifiait *parler sous le sceau du secret*. — Les anciens Germains avaient coutume de suspendre au plafond, dans leurs banquets, une guirlande de fleurs avec une *rose* au centre, pour indiquer que tout ce qui s'y disait ne devait pas sortir de la salle. — Les

recevoir dans l'association, et, afin de rendre ses délibérations encore plus secrètes et plus efficaces et ses séances plus solennelles, ils y introduisirent de nouvelles formes, empruntées, pour la plupart, aux anciens ordres de Chevalerie religieuse, surtout à ceux du *Temple* et des *Chevaliers de St-Jean*. Il paraît même que les Francs-Maçons se rangèrent sous le patronage de ce dernier ordre jusqu'à la fin du XVe siècle.

Cet appui mystérieux contribua pour beaucoup au triomphe des Yorkistes, et le fils du Duc de York étant enfin monté sur le trône sous le nom d'ÉDOUARD IV, les Francs-Maçons jouirent, plus que jamais, de la faveur royale, ainsi que sous ses successeurs ÉDOUARD V et RICHARD III.

Mais en 1485, la maison de Lancaster revint au pouvoir, après la bataille mémorable de Bosworth dans laquelle le roi Richard III perdit la vie; et, pour mieux terminer la querelle des deux roses, le nouveau Roi, HENRI VII, épousa Élisabeth, héritière de la maison d'York.

Quoique issu de la maison de Lancaster, ce prince eût la bonne politique de s'attacher plutôt que de braver la confrérie maçonnique; il se fit initier à ses mystères avec toute sa suite et parut lui-même, publiquement, comme Grand-Maître de l'Ordre, à la tête d'une immense procession, pour poser solennellement, de ses propres mains, la

anciens *Maçons libres* de l'Allemagne connurent aussi, de fort bonne heure, l'usage symbolique de la *rose;* l'on voit, dans la partie la plus ancienne du château de Heidelberg, le *compas* sacré de la confrérie, entouré d'une guirlande composée de *cinq roses* et de leur feuillage. — Enfin, le poignard vengeur que les initiés de la *Ste-Vehme* laissaient, comme pièce justificative, sur la victime qu'ils avaient frappée, portait, sur sa poignée de plomb, l'empreinte d'une *rose*.

première pierre de cette magnifique Chapelle de Westminster[1], à laquelle il a laissé son nom.

Son fils et successeur Henri VIII se déclara, à son tour, le Protecteur et le Patron des Francs-Maçons. Mais les nombreuses restrictions qu'il apporta à leurs anciens priviléges, tout en prétendant les réviser[2], nous prouvent assez que ce prince vindicatif n'avait pas oublié, dernier rejeton de la maison de Lancaster, l'intérêt que la Confrérie avait témoigné jadis à la maison d'York, pendant la guerre des deux roses. Voilà, sans doute, l'une des raisons qui contribuèrent à détourner la Franc-Maçonnerie anglaise de s'intéresser, comme on aurait pu l'attendre d'elle, à la *réforme* religieuse qui s'opérait alors en Angleterre ainsi que sur le continent. — Qui, d'ailleurs, aurait pu se faire illusion sur les véritables motifs qui décidèrent Henri VIII à se déclarer indépendant du St-Siége? — Il était donc assez nasez naturel que les Maçons, jadis si favorisés par les Papes et le haut clergé, refusassent de reconnaître tout à coup, non-seulement comme Prince temporel, mais encore comme *Chef suprême de l'Église*, un roi qui unissait la bassesse et la sensualité de la brute aux instincts les plus tyranniques. Ce fut probablement cette première fidélité des Maçons à la religion romaine qui les entraina plus tard dans le parti des Stuarts.

[1] Noorthouk's Book of Constit., pag. 116.

[2] Voir ces révisions dans l'ouvrage du fr.·. *Krause*, à la suite de la Constitution d'York, sous le titre: *Règles* (régulations) *tirées et coordonnées de ce qui nous est parvenu depuis le roi Edred jusqu'au roi Henri VIII.* Il y est ordonné, entre autres, que le nombre des membres d'une Loge serait dorénavant de *soixante*, au lieu de *cent* qu'il avait été jusque là en Angleterre et en Écosse, non compris les *Maçons acceptés*.

Sous Édouard VI, fils et successeur d'Henri VIII, la Réformation devint générale en Angleterre; mais elle fut cruellement persécutée sous le règne de sa sœur Marie qui, à l'instigation de l'évêque *Poynet*, prit dès 1555 les Francs-Maçons sous sa protection toute spéciale, tandis qu'ils cessèrent de jouir de la faveur royale dès l'avènement de sa sœur Élisabeth. En 1561, cette reine, protestante par politique autant que par conviction, envoya même des troupes pour rompre l'assemblée annuelle de la Grande-Loge qui, selon l'usage, se tenait à York *le jour de la St-Jean;* mais le Grand-Maître sir Thomas Sackville et ses Surveillants se portèrent à la rencontre du détachement et parvinrent à décider les officiers qui le commandaient, à suspendre l'exécution de leurs ordres, jusqu'à ce qu'ils eussent vérifié, par eux-mêmes, si l'assemblée était aussi criminelle que la reine le supposait. Ces officiers furent initiés, séance tenante, aux mystères de la Maçonnerie; et, après avoir pris part eux-mêmes aux délibérations de la Grande-Loge, ils revinrent, pleins d'admiration pour l'Ordre, auprès d'Élisabeth qui, sur leur rapport enthousiaste, renonça, une fois pour toutes, à persécuter les Maçons; il paraît même qu'elle rendit, l'année suivante, un statut qui abrogeait implicitement l'ancien édit de 1425.

Cependant, à cette même époque où la reine Élisabeth, la *protestante*, témoignait de la défiance au sujet des Maçons anglais, sa rivale, l'infortunée Marie Stuart, la *catholique*, assurait les maçons d'Écosse de sa protection toute spéciale.

Sans prendre une part aussi active aux événements politiques, la Maçonnerie avait suivi, dans ce royaume, à peu

près les mêmes phases qu'en Angleterre. Parmi les Loges les plus anciennes de l'Écosse, on cite celles de *Kilwinning*, de *Sterling* et d'*Aberdeen*, comme possédant les traditions et les documents les plus importants pour l'histoire de l'Ordre dans ce pays, bien longtemps avant sa réunion à la couronne d'Angleterre. La Loge, *la Chapelle de Marie*, à Édimbourg, possède un vieux registre où sont relatés, à partir de 1398, les élections de ses Maîtres, Surveillants et autres officiers. On sait que JACQUES I, couronné en 1424, fut le protecteur officiel des Loges écossaises et qu'il établit une juridiction en leur faveur. Le Grand-Maître, qu'il *députait* pour tenir sa place, était choisi par la Grande-Loge et recevait quatre livres de chaque Maître maçon. Au reste, la supériorité des Maçons *écossais* sur ceux de la Grande-Bretagne était un fait reconnu, dont l'origine se perdait dans la nuit des temps.

Les documents de la Maçonnerie écossaise nous apprennent aussi que les Loges se tenaient anciennement *à la Saint-Jean l'Évangeliste* dans les couvents, s'il pleuvait; et, s'il faisait beau temps, *au point du jour*, *sur le sommet des montagnes*[1]. Je pense avec le frère Heldmann que ceci doit être pris au figuré, à moins cependant qu'on n'ait voulu parler de la *St-Jean-Baptiste*, que les montagnards ont coutume de fêter par des *feux de joie* qu'ils allument sur les sommités les plus élevées. Il n'est guères probable, en effet, qu'une Confrérie aussi nombreuse, et composée comme l'était déjà alors celle des Francs-Maçons, eût choisi, dans un climat connu par son excessive

[1] *Laurie*, Histoire de la Maçonnerie, pag. 94. — *Anderson*, Livre des Constitutions, 1738.

àpreté, précisément le 27 décembre et l'heure la plus froide de la journée pour faire des ascensions de ce genre. Cependant, il serait aussi possible que cela se rapportât à un usage qui, dans les îles Britanniques, paraît remonter à la plus haute antiquité : de tenir les cours de justice et les assemblées populaires, le *jour de la St-Jean*, sur des collines, le plus souvent construites expressément pour cet objet *(Motes, Court-hills)*, telles que le *Tynwald* de l'île de Man et le *Mote of Urr* dans le district de Galloway. La plate-forme de ces collines artificielles figurait un *carré long ;* on y arrivait par des terrasses que des gradins de gazon liaient entre elles. Selon de Humboldt et Zoëga ces monuments seraient on ne peut plus semblables à certains autres de l'Amérique, ainsi qu'à la *Tour de Bélus*[1].

Le fils de Marie Stuart (*Jacques VI* en Écosse, Jacques I en Angleterre) avait formé la Grande Loge écossaise d'Édimbourg à l'instar de celle d'York. Lorsque par la mort d'Élisabeth il fut appelé, en 1603, à porter les trois couronnes d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, comme premier roi de la Grande-Bretagne, il rendit aux Maçons écossais, avant de partir pour l'Angleterre, le droit qu'ils avaient autrefois de choisir eux-mêmes leur Patron, et ceux-ci conférèrent alors cette dignité au Laird William Sinclair of Roslin, *comte d'Orkney et Caithness,* et à ses héritiers et descendants. La charte d'investiture existe encore à Édimbourg dans la Bibliothèque des avocats.

Ce fut sous Jacques I que la Maçonnerie atteignit, dans

[1] Voyez *Krause :* Die drei ältesten Kunsturkunden der Freimaurer-Brüderschaft. Tom. I, 2[de] division, pag. 298-302.

la Grande-Bretagne, son plus haut degré de développement, soit à cause de la plus grande intimité qui s'établit dès-lors entre les Maçons des trois royaumes, par le fait de leur réunion sous un même sceptre, soit en suite de la protection toute spéciale que les Stuarts accordèrent à la Société en récompense de la fidélité qu'elle avait montrée à sa cause et à la religion romaine, surtout depuis l'exécution de l'infortunée Marie Stuart. D'un autre côté, rien ne saurait mieux prouver la nouvelle vie maçonnique qui se manifesta dans la Confrérie sous le règne de Jacques I, que la nomination du célèbre architecte, Inigo Jones, disciple et émule de *Palladio*, à l'office de Grand-Maître Député. Sous l'administration éclairée de ce *Vitruve anglais*, comme on l'appelait alors, qui dura sans interruption jusqu'en 1618, les ateliers se multiplièrent à l'infini et les architectes accoururent de toutes parts pour s'instruire à cette école nouvelle, en sorte que les Loges supérieures ressemblaient aux académies artistiques de l'Italie. — Il en fut de même sous son successeur et ami, le Comte de Pembrocke, qui, toujours réélu, resta en charge jusqu'en 1630, époque à laquelle il transmit le *maillet* suprême à Henri Danvers, *Comte d'Arundel*, illustre rejeton de la famille des *Norfolk*, qui, à son tour, céda la place à François Russel, *Comte de Bedford*, jusqu'à ce qu'en 1536 le choix des frères se reporta sur le respectable Inigo Jones, qui mourut en charge, l'an 1646.

Cependant, dès 1625, Charles I avait remplacé son père Jacques I sur le trône de la Grande-Bretagne. Chacun sait comment ce prince infortuné, égaré d'un côté par les conseils frivoles du duc de Buckingham, ancien favori de son père, et de l'autre, par les suggestions dangereuses des

Jésuites, travaillant à rétablir dans tout le royaume l'autorité papale, se lança dans une série d'expéditions malheureuses et de coups d'état plus désastreux encore, et acheva finalement de se brouiller avec le Parlement, au point de terminer sa carrière sur l'échafaud, après avoir été battu par Cromwell et lâchement trahi par son armée d'Écosse.

L'esprit et les statuts fondamentaux de la Maçonnerie ne pourront jamais que condamner le rôle politique qu'elle se plut à jouer pendant ces graves événements; mais tout cœur généreux et chevaleresque se sentira porté à excuser l'attachement et la fidélité de l'Ordre à une cause que la reconnaissance et l'infortune rendaient la sienne. Les Stuarts avaient versé en abondance tous les bienfaits de la faveur royale sur l'institution maçonnique. Le même *maillet mystérieux* avait souvent réuni, en frères, roi et sujets sur les mêmes *colonnes;* impuissants pour répondre à un *cri de détresse* parti de l'échafaud, les Francs-Maçons avaient du voir tomber la tête auguste d'un Roi, leur Grand-Maître et leur Frère, sous la hache du bourreau!.... Comment ne pas *pleurer la mort du Maître ?.....* Comment ne pas s'intéresser au sort de *la veuve et des orphelins?...* Comment ne pas *jeter la branche d'accacia sur cette terre fraîchement remuée, pour préparer, à l'aide de la parole perdue, la résurrection de ce nouvel Hiram?...*

Dès ce moment, une lutte sourde et mystérieuse s'engagea entre les Francs-Maçons et le Protecteur de la République; lutte d'autant plus difficile à conduire à bonne fin que Cromwell, qui savait si habilement faire servir l'intolérance puritaine à sa méfiance de tyran parvenu, avait su semer partout ses espions républicains, et *purger* le par-

lement, les tribunaux et la magistrature en général, de tout alliage suspect, royaliste ou catholique.

On comprend que dès-lors les formes usitées jusque-là dans les Loges devinrent insuffisantes; les vrais fidèles ne purent se sentir à l'abri de la trahison que dans les grades supérieurs, et ceux-ci durent même se modifier ou s'accroitre chaque fois que quelque traitre venait à se glisser *sur les colonnes*.

On a prétendu que les mystères du troisième grade furent créés à cette occasion; mais c'est encore là une de ces suppositions gratuites qu'on finit par croire à force de les répéter. Nous avons vu (Planche IV) que cette lugubre cérémonie existait déjà dans la plupart des *Mystères* de l'antiquité païenne; on la retrouve de nos jours dans les réceptions au *Compagnonnage* de divers Corps de métiers, qui n'ont pourtant pas d'autre rapport avec la Confrérie maçonnique que de pouvoir, peut-être, comme elle, tirer leur origine des anciens Colléges romains [1]. Ce ne fut donc pas à cette occasion qu'on inventa les curieux détails de la mort violente du *respectable Maître Hiram;* mais il est probable que cette épisode, plus ou moins négligée jusque-là, reçut une nouvelle importance et peut-être quelque amplification, à cause de ses frappantes analogies avec la fin tragique de Charles et les secrètes espérances du parti royaliste. — En effet, quoique tout symbolique, ce grade était admirablement propre à servir d'*épreuve* et de degré

[1] Voyez pour ce qui concerne les *Compagnons charbonniers, selliers, cordonniers, chapeliers* et *tailleurs*, les *enfants de Salomon*, de *Maître Jacques*, du *Père Soubise*, etc., etc., le 2[d] chapitre de la II[de] partie de l'*Histoire pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, par *Clavel*.

préparatoire à une initiation religieuse et politique beaucoup plus intime, qui ne se donnait qu'à bonne enseigne, et où l'on échangeait la *truelle* contre le *glaive*. Or, comme le parti royaliste se recrutait surtout dans la haute aristocratie et dans le clergé romain de la Grande-Bretagne, rien n'était plus propre à représenter cette double tendance que les anciens Ordres de Chevalerie religieuse, surtout ceux des *Templiers*, de *St-Jean de Jérusalem*, *de St-André du Chardon*, etc., etc[1].

Au reste, il convient de remarquer qu'en instituant ces grades de Chevalerie, on ne fit que donner des formes plus positives à des tendances qui existaient déjà depuis longtemps dans la Maçonnerie anglaise, ainsi que nous avons pu le voir plus haut, et même dans les anciennes corporations maçonniques de l'Allemagne, comme il paraîtrait, d'après le *Document de Cologne* (1535), cité dans la Planche VII. — Enfin, pour mieux relier les *grades symboliques* aux mystères les plus secrets de l'Ordre, on imagina de changer la qualité de *Maçon écossais* en une *Maîtrise*

[1] L'*Ordre de Saint-André du Chardon* fut, avons-nous dit, institué, ou seulement rétabli, par Robert Ier, roi d'Écosse, après la grande victoire qu'il remporta sur les Anglais à Banockboure en 1314, en faveur des chevaliers de son armée, et peut-être des *Templiers* qui pouvaient se trouver parmi eux. Comme ceci eut lieu d'abord après l'abolition de l'Ordre des Templiers et leur fuite en Écosse, on a voulu voir, dans l'Ordre de Saint-André du Chardon, une continuation de celui du Temple. — Ce même Ordre est la tige de plusieurs hauts grades de la Maçonnerie *écossaise*, et surtout de l'*Ordre royal d'Hérodom de Kilwinning*, qui, depuis Robert Bruce, ne reconnait, dit-on, comme Grands-Maîtres, que les rois d'Écosse et d'Angleterre. Selon les traditions mêmes de cet Ordre, il n'aurait été qu'un grade intérieur et mystérieux de celui du Chardon, et serait devenu le partage exclusif des *Maçons*. — On sait que *saint André* est le patron de l'Écosse, et que le *Chardon* figure dans les armes de ce pays.

supérieure du même nom, qui rappelait, tout en s'appuyant sur l'ancienne supériorité des *Maîtres écossais* au point de vue de l'art, le lieu d'origine des Stuarts et celui où se trouvaient alors leurs plus chauds partisans, peut-être ces princes eux-mêmes. Les *voyages d'instruction*, imposés de temps immémorial aux *Compagnons*-maçons pour leur perfectionnement artistique, servirent de canal pour les intelligences entre les Loges, les Chapitres et leurs chefs mystérieux, ainsi qu'avec les généraux de l'armée et la famille royale, alors proscrite et fugitive.

Déjà en 1650, le fidèle J. Graham, *comte et duc de* Montrose, ancien général de Charles Ier, revint en Écosse faire une tentative en faveur de l'héritier présomptif; il échoua devant les troupes disciplinées de Cromwell, mais son incomparable valeur et sa terrible exécution (il fut pendu puis écartelé) enthousiasmèrent tous les royalistes. L'année suivante le jeune et valeureux fils de l'infortuné Charles Ier parut lui-même à la tête d'une nouvelle armée, et, s'étant fait couronner roi à Scone, en Écosse, sous le nom de Charles II, marcha fièrement contre les troupes républicaines. Malheureusement une fatale jalousie nationale s'éleva sur le champ de bataille entre les Écossais et les Anglais de l'armée royaliste; la victoire, longtemps incertaine, se déclara enfin pour Cromwell, et Charles II ne parvint à échapper aux poursuites de ses ennemis que par une série de hasards providentiels, qui lui permirent enfin, après mille dangers, de regagner le continent. Ces échecs répétés ne firent qu'enflammer le zèle des Francs-Maçons pour le parti vaincu, tout en les engageant à redoubler de précaution pour le succès de leur cause.

Au milieu de ces secousses terribles, Cromwell mourut,

et son fils Richard abdiqua fort sagement, au bout de quelques mois, un rôle qui ne convenait ni à ses goûts ni à son caractère. On sait comment, après lui, le pouvoir tomba entre les mains d'un Parlement composé de misérables démagogues, dont les inepties de tout genre et les goûts sanguinaires ne servirent qu'à mieux préparer encore la restauration de la royauté.

Tous les yeux étaient alors fixés sur le général George Monk, commandant de l'armée écossaise et *membre de la Grande-Loge d'Édimbourg*. — Ancien général de Charles Ier, et fait jadis prisonnier par les troupes républicaines, il avait cru depuis lors pouvoir servir encore honorablement sa patrie en contribuant, sous le protectorat de Cromwell, aux brillants succès des armes anglaises contre les ennemis du dehors. Il la servit mieux encore en cédant à son dévouement intérieur pour la cause de la légitimité, dans le but de mettre fin à l'affreuse anarchie qui désolait la Grande-Bretagne depuis la mort de l'usurpateur.

Quel que fut le mérite personnel de Monk, ce n'est pas à lui seul qu'il faut faire honneur de cette tactique admirable, qui échappa jusqu'au dernier moment à la pénétration de Mazarin et des plus grands hommes d'État de l'époque. Dès qu'il eut manifesté ses intentions, elles s'accomplirent avec une rapidité qui prouve assez que les esprits avaient été préparés de longue main et sur tous les points du royaume à ce revirement d'opinion. L'armée du Parlement fut anéantie, et Charles II monta sur le trône (1660) aux acclamations de ce même peuple qui, 10 ans auparavant, l'avait teint du sang de son malheureux père. Un des premiers actes du nouveau roi fut de récompenser la fidélité à sa cause. Monk, que dans sa

reconnaissance, il embrasse en l'appelant son *père*, est créé *Duc d'Albermale* et décoré de l'Ordre de la Jarretière. La Franc-Maçonnerie reçoit le titre d'ART ROYAL; elle est invitée à se donner de nouveaux règlements, plus conformes aux nouvelles faveurs qui lui sont accordées, et son Grand-Maître HENRI JERMYN, *comte de* SAINT-ALBAN, est nommé Chevalier de l'Ordre du Bain.

Jermyn avait alors pour Député le Chevalier *John Denham*, et pour Premier Grand-Surveillant le célèbre sir CHRISTOPHE WREN[1], digne successeur d'Inigo Jones et illustre architecte de la cathédrale de St-Paul de Londres. Cette magnifique construction destinée au culte protestant, et à laquelle les Francs-Maçons prirent une part si active; l'exemple du roi et d'un grand nombre de seigneurs; l'assoupissement enfin des querelles politiques, toutes ces choses réunies contribuèrent à faire revenir peu à peu la Confrérie des tendances

[1] Son oncle *Mathieu Wren*, un des premiers prélats et hommes d'État du royaume, avait préféré rester prisonnier à la Tour de Londres, pendant toute la durée du protectorat, plutôt que d'entrer en accommodement avec Cromwell, qui voulait le gagner à sa cause. — Un autre membre fort actif et éclairé de la Confrérie et grandement partisan de la cause du Roi, était, à cette époque, le célèbre antiquaire *Élie Ashmole*, à qui nous devons beaucoup de renseignements curieux sur l'histoire de l'*Ordre*. Ainsi que le porte son propre journal, il avait été initié, le 16 octobre 1646, dans une Loge de Warrington (Lancashire), en même temps que le colonel *H. Mainwaring* de Kertingham; les Maitres et les Compagnons présents à cette cérémonie y sont tous indiqués par leurs noms. — Quelle qu'ait pu être l'influence personnelle d'un tel homme, quant à la spiritualisation de la Confrérie, à une époque où les Maçons proprement dits étaient encore infiniment plus nombreux que les *Maçons acceptés*, on va cependant beaucoup trop loin en lui attribuant la rédaction des rituels francs-maçonniques dans leur forme actuelle, et plus particulièrement celui du Chevalier Rose-croix. Les rituels des grades *symboliques* existaient en Angleterre bien des siècles avant lui, et le grade de Rose-croix y est encore à peu près inconnu.

politiques et religieuses vers lesquelles elle s'était laissé trop entraîner. L'importance des nombreuses constructions entreprises par Charles II[1], avait opéré dans l'Ordre un véritable revirement vers l'*Art* proprement dit, en sorte que les Loges étaient redevenues, comme sous *Inigo Jones* et au beau temps du moyen-âge et de la renaissance, de véritables académies, encouragées par la Cour et le Clergé, et composées de tout ce qu'il y avait alors de plus marquant dans le domaine scientifique et artistique. Mais les formes hiérarchiques et chevaleresques adoptées sous Cromwell n'en subsistèrent pas moins.

En 1666, la Grande-Maîtrise fut conférée à THOMAS SAVAGE, *comte de* RIVERS, et sir Christophe Wren devint Député Grand-Maître. L'épouvantable incendie qui désola la ville de Londres en cette même année donna un nouvel élan aux travaux matériels de l'association; 40,000 maisons et 89 églises avaient été réduites en cendres. Les maçons et architectes affluèrent de tous côtés; de nouvelles Loges furent établies, et sir Christophe Wren eut à la fois la direction des travaux de reconstruction et celle de la Loge centrale de *Saint-Paul*, à Londres (aujourd'hui l'*Antiquity*), que ces circonstances élevèrent bientôt, au moins pour quelque temps, au niveau de l'antique Grande-Loge d'York. Le roi lui-même se plut souvent à paraître publiquement à la tête de la Confrérie pour poser maçonniquement (*in due form*) la première pierre des principaux édifices publics. — Sous les Grands-Maîtres qui succédèrent au comte de Rivers, savoir, en 1674 le *duc de* BUCKINGHAM, et en 1679 le

[1] Royal exchange, St-Paul, St-Étienne, Chelsea hospital, Greenwich palace, etc.

*comte d'*ARLINGTON, ce fut toujours sir Christophe Wren qui présida de fait tous les travaux de l'association. Enfin, en 1685, il fut élu Grand-Maître à l'avènement du roi JAQUES II, frère de Charles II, mort cette même année.

Le retour de Jaques II à la religion romaine, à l'époque où il n'était encore que *duc d'York*, l'avait fait d'abord exclure de la succession au trône de la Grande-Bretagne et obligé de se retirer en Écosse, où la cause des Stuarts catholiques continuait à avoir de nombreux partisans, pour lesquels il rétablit même l'Ordre de *Saint-André du Chardon*, comme haut grade maçonnique. Son rappel ne fit qu'envenimer davantage les discussions religieuses, et l'édit, si tolérant en apparence, par lequel il accorda, en 1687, pleine liberté de conscience à tous les partis religieux, devint le signal d'une guerre ouverte entre protestants et catholiques, entre les partisans de la cour (*Tories*) et le parti populaire (*Whigs*).

Grâces aux nobles efforts de son respectable Grand-Maître, sir Christophe Wren, la Confrérie maçonnique, quoique déjà fort divisée par les querelles toujours renaissantes entre les MAÇONS ANCIENS et les MAÇONS ACCEPTÉS, sembla d'abord ne vouloir jouer qu'un rôle tout conciliateur au milieu des troubles qui déchiraient le pays. Elle déclara : « qu'elle voulait diminuer les haines politiques; empêcher que les dissentiments en opinions religieuses n'éclatassent en inimitiés, et que les différences de rang, de connaissances et de nationalité ne dégénérassent en scissions dangereuses. » Cependant les scissions et les inimitiés ne tardèrent pas à éclater dans son propre sein, et chacun des deux partis intrigua de son côté pour atteindre le but qu'il se proposait : l'un, le parti *écossais*, fortement travaillé par

les jésuites, qui s'étaient adroitement glissés dans l'association dans le but de l'exploiter à son profit, tint absolument pour Jaques II et la religion romaine; l'autre, le parti *anglais*, se déclara énergiquement pour l'éloignement du roi catholique et pour l'avènement de son gendre, le prince protestant GUILLAUME *d'Orange*, Stathouder de Hollande. Ce dernier parti l'emporta, et en 1688 GUILLAUME III monta sur le trône, tandis que l'infortuné Jaques Stuart et ses partisans, battus sur terre et sur mer, allaient en France demander un asile à Louis XIV.

Le parti des Stuarts ne se tint pourtant pas pour vaincu; appuyé par la cour de France et d'autres gouvernements catholiques, Jaques II, son fils et ses petits-fils cherchèrent successivement à remonter sur le trône d'Angleterre où ils avaient encore de nombreux amis, surtout parmi les Maçons des hauts grades, qui comptaient toujours, en cas de succès, sur une restauration complète, en leur faveur, de l'ancien Ordre de Saint-André du Chardon, avec cession de ses biens, comme récompense de leur fidélité. Nous verrons que ce fut de ce parti royaliste et catholique que sortit peu à peu la *Maçonnerie Templière* qui, sous différentes formes et sous différents noms, a joué un si grand rôle dans l'histoire de notre Ordre, jusqu'au commencement du siècle où nous vivons, et dont il reste encore tant de vestiges intéressants dans un grand nombre de rites maçonniques. On a dû trouver de curieux documents sur les mystères réels et les chefs trop souvent *inconnus* de cette Maçonnerie, dans les papiers du dernier des Stuarts, le *cardinal-duc d'York*, mort à Rome en 1807, frère cadet du prétendant Charles-Édouard, et

prétendant lui-même, depuis 1788, sous le titre d'Henri IX. — Mais revenons à la Maçonnerie *anglaise*.

Peu de temps après son avènement, le roi Guillaume se fit initier aux mystères de la Confrérie et présida lui-même la Loge de *Hampton-Court* pendant les constructions qu'il fit faire au palais de cette ville[1]. Il confirma le respectable sir Christophe Wren dans sa double charge de Grand-Maître et d'Architecte en chef, et provoqua une nouvelle révision des anciens statuts de l'Ordre[2]. — Lors de la grande Assemblée annuelle de 1697, la majorité des voix, pour la Grande-Maîtrise, se porta sur *Charles, duc de* RICHMOND *et* LENOX, qui désigna à son tour sir Christophe Wren pour son Député-Maître.

On ne pouvait nier que la Maçonnerie anglaise n'eût trouvé jusque-là un élément de vie très-considérable dans l'affluence des architectes et des ouvriers étrangers qui furent appelés, de toute part, pour réparer les ravages de l'incendie de 1666 et hâter l'achèvement de la grande Église de St-Paul et d'autres grands édifices publics. C'est probablement aussi à ces circonstances exceptionnelles qu'elle dut son existence brillante à une époque où la Confraternité des Francs-Maçons n'existait plus sur le continent. Mais avec le XVIII[e] siècle ces constructions cessèrent; un grand nombre de Loges se fermèrent; la mort du roi Guillaume

[1] En 1694, le roi et la reine dînèrent en grand gala dans la superbe salle de la Tour de Londres, nommée *Small Armory*; ils étaient servis par un grand nombre de dignitaires maçonniques, revêtus du tablier d'ordre et portant les gants blancs. (*The use and abuse of Free-Masonry, par G. Smith.*)

[2] On peut prendre connaissance de ce document dans les ouvrages de Krause et de Heldmann.

(1702) auquel succéda sa belle-sœur *Anne Stuart*, le grand âge et les infirmités de Wren, l'éloignement de la ville d'York où devaient se tenir les assemblées annuelles, le peu d'importance que les protestants ont toujours attaché à leur architecture religieuse[1], toutes ces choses réunies amenèrent la décadence de l'Association, qui ne compta bientôt plus, à Londres, qu'un fort petit nombre d'ateliers en activité, parmi lesquels se trouvait encore la vieille Loge de St-Paul, si longtemps présidée par sir Christophe Wren.

Les frères reprirent cependant courage à l'avènement de Georges I *de Hanovre* (1714), et, afin de rendre l'accès du *Temple* plus facile aux *cherchants*, ils déclarèrent que les rangs de la Confrérie seraient, plus qu'ils ne l'avaient été jusqu'à ce jour, ouverts aux autres classes de la société, aussi bien qu'aux architectes et maçons proprement dits; que *tout homme*, quelle que fût sa position sociale, pourrait donc être reçu Franc-Maçon, pourvu qu'il fût moralement digne de ce titre et prêt à travailler pour le maintien et la prospérité d'une Société aussi ancienne et respectable. Il va sans dire que la Franc-Maçonnerie n'est plus dès lors qu'une

[1] Cela n'est malheureusement que trop vrai, et les choses n'en vont pas mieux depuis que nous comprenons que des *Maisons de Dieu* peuvent bien, sans inconvénient, avoir leur part de ce luxe architectonique que nous savons si bien déployer pour nos bourses, nos salles de spectacle ou nos casernes; car il devient de plus en plus évident qu'en restant ce que nous sommes, nous n'aurons jamais aucun style à nous. En effet, les temples protestants varient actuellement du chinois ou mauresque, et de l'égyptien le plus solennel au rustique le plus agréablement champêtre, selon les caprices d'un architecte ou d'un Conseil municipal. Quant aux grandes Cathédrales gothiques, que nous avons dépouillées de tant de chefs-d'œuvre, dus à la piété de nos pères, pour y installer la chaire de Luther ou de Calvin, l'on ne s'aperçoit que trop qu'elles n'étaient pas destinées à un culte aussi positif et aussi étriqué que le nôtre.

œuvre d'édification morale et intellectuelle, une spiritualisation de tous les éléments réunis qui l'avaient soutenue jusque-là. C'est donc proprement à cette époque qu'on doit faire remonter la Franc-Maçonnerie, au moins quant à la forme actuelle que nous lui connaissons aujourd'hui ; cette généreuse proclamation eut, en effet, un retentissement et un succès dont ses auteurs étaient certainement bien loin de se douter.

Il fut aussi décidé de reconstituer la Grande-Maîtrise selon les anciens statuts. En conséquence, les Loges de Londres et quelques anciens maçons *non logés* se rassemblèrent en *Grande-Loge,* à la *St-Jean-Baptiste* de l'année 1717, dans le local de l'ancienne loge de St-Paul, sous la présidence des plus anciens Maîtres présents, et élurent pour Grand-Maître de l'Ordre le respectable fr.·. ANTOINE SAYER, gentilhomme anglais. L'année suivante le choix tomba sur GEORGE PAYNE, esquire, qui fut maintenu en charge jusqu'en 1721, comme une digne récompense de ses mérites envers l'Association[1]. Il débuta par un appel à tous les membres de l'Ordre, les invitant à rassembler avec soin tous les anciens documents de la Confrérie qui pouvaient se trouver en leurs mains ou dans les archives de leurs Loges, pour, ensuite, les faire servir de base à un nouveau *Code maçonnique*, dont la rédaction fut confiée au savant frère ANDERSON, ministre anglican et vénérable Maître d'une Loge. A cette occasion, il se passa un fait regrettable

[1] Il y eut cependant un intervalle pour l'année 1719, où la Grande-Maîtrise échut à son digne collègue et collaborateur J. G. DESAGULIER, D[r] en droit et membre de l'académie royale des sciences. On comprendra que nous sommes ici sur un terrain historique trop récent et trop connu pour qu'il me soit nécessaire de citer encore mes auteurs.

et assez équivoque. Tandis que les documents les plus curieux affluaient de toute part dans la Grande-Loge et delà dans le cabinet du frère Anderson, quelques anciens membres de la Confrérie et même de la Grande-Loge, poussés par des scrupules qu'on n'a jamais pu bien pénétrer, livraient aux flammes un grand nombre de ces précieux documents: peut-être pour les sauver de la publicité qu'on paraissait vouloir leur donner; peut-être aussi pour se lancer plus librement dans le domaine des innovations.

En 1721 le *duc de* Montague fut élu Grand-Maître, ce qui remit, une fois pour toutes, la Franc-Maçonnerie en vogue dans la haute aristocratie anglaise. En effet, depuis cette époque jusqu'à ce jour, les premières dignités de l'Ordre n'ont pas cessé d'être occupées, comme anciennement, par les premiers seigneurs du royaume, le plus souvent même par les princes du sang. Il faut cependant remarquer que longtemps encore l'on retrouve parmi les membres des Loges anglaises, et même parmi les Grands-Officiers de la Grande-Loge, des frères tenant par leurs professions profanes à l'art de bâtir: c'est-à-dire, des architectes, des sculpteurs, des tailleurs de pierres, des charpentiers, des mathématiciens, etc., etc.

De concert avec les Loges, le nouveau Grand-Maître désigna quatorze frères, savants et éclairés, pour examiner scrupuleusement le nouveau projet de Constitution du fr.·. Anderson. Ce travail, savoir: *l'histoire*, *les devoirs*, *l'organisation et le chant des Maîtres*, fut approuvé, après quelques légères corrections, et imprimé, en 1723, sous les auspices de la Grande-Loge et du nouveau Grand-Maître, le *duc de* Wharton, sous le titre: *The Constitutions of the ancient and honourable Society of free and accepted*

Masons. (Les Constitutions de l'ancienne et honorable Société des Maçons libres et acceptés.)

Pour peu que l'on compare ce premier document de la Maçonnerie moderne aux anciens statuts de l'Ordre, il est impossible de ne pas y voir des innovations assez arbitraires et surtout des tendances passablement despotiques, en faveur de la nouvelle Grande-Loge de Londres et de son Grand-Maître[1]. On ne sait trop aussi comment concilier, dans cette Constitution, une extrême liberté religieuse, qui n'exigeait pas même du candidat le titre de *Chrétien*, avec ces formes hiérarchiques et cléricales des hauts grades dont le maintien, secret d'abord, ouvert ensuite, trahit cette fois, tout autant que dans la Maçonnerie écossaise des Stuarts, quoique dans un but tout opposé, non-seulement les prétentions aristocratiques des membres de l'Ordre, mais encore leur secret espoir de récupérer séculièrement, avec leurs titres, les biens de certaines chevaleries religieuses, séquestrés depuis la réformation, ou d'en former de nouvelles. Ce fut à cette même occasion que l'ancien *rituel* subit ces changements déplorables qui devaient plus tard ouvrir la porte de nos Loges aux doctrines prétendues philosophiques du XVIIIe siècle.

Il ne faut donc pas s'étonner si les Grandes-Loges d'York, d'Écosse et d'Irlande refusèrent de prime abord de se soumettre à une puissance qui débutait par des mesures aussi

[1] Par exemple, la nouvelle Grande-Loge s'arroge le monopole exclusif de constituer des Loges et de faire des réceptions aux grades de Compagnon et de Maître, privilége qui revenait autrefois, de droit, aux Maîtres en général. — Un autre abus, c'est que le Grand-Maître devait être désigné par son prédécesseur, tandis qu'il était anciennement élu à la majorité des voix.

anti-maçonniques. Elles comprirent pourtant que le plus sûr moyen de se soustraire aux ambitieuses prétentions de la Grande-Loge de Londres était de lui emprunter la Constitution qui faisait sa force, tout en conservant l'*ancien rituel*. — En conséquence, les Maçons d'Irlande fondèrent également, en 1729, une Grande-Loge indépendante, et appelèrent à la Grande-Maîtrise le *lord-vicomte de* KINGSTON. — Un obstacle se présentait en Écosse: c'était l'hérédité de la Grande-Maîtrise écossaise dans la famille des SINCLAIR OF ROSSLIN. Mais le dernier rejeton de cette illustre maison offrit de lui-même de renoncer, une fois pour toutes, à cet ancien privilége, et le premier usage que fit la Grande-Loge écossaise du pouvoir qui lui était remis, fut de rappeler le généreux donateur, par un suffrage unanime, aux fonctions de *Grand-Maître national*. Ceci se passa le 30 Novembre, *jour de la St-André*, dans le local de l'antique loge *la Chapelle de Marie* à Édimbourg. Un schisme pourtant s'éleva : la vénérable *Mère-Loge de Kilwinning* refusa, jusqu'en 1807, avec tous les ateliers placés sous sa juridiction, de reconnaître l'autorité suprême de la Grande-Loge nationale d'Édimbourg et de son Grand-Maître. Elle se réserva surtout la collation des hauts grades.

Quant à la Grande-Loge d'York, qui pouvait au moins appuyer ses prétentions sur une suprématie de huit siècles consécutifs, elle déclara qu'elle resterait fidèle à ses statuts et à l'ancien ordre de choses; et, ne voulant rien sacrifier de ses anciennes prérogatives, elle prit, ou plutôt conserva, le titre de *Grande-Loge de* TOUTE *l'Angleterre*. Ses partisans, qu'elle recruta souvent jusque sur les colonnes des ateliers soumis à la nouvelle Grande-Maîtrise de Londres, se nom-

mèrent **Maçons anciens**, par opposition aux novateurs auxquels elle donna ironiquement le titre de **Maçons modernes**. Pour mieux éviter les tendances hiérarchiques qu'on reprochait à sa rivale, la Grande-Loge d'York persista, pendant longtemps, à se passer d'un Grand-Maître proprement dit, se contentant de travailler sous le patronage et la direction patriarcale du plus respectable Maître, charge qui tomba souvent sur le Lord-Maire de la ville[1].

Voilà donc, en moins d'un quart de siècle, la Maçonnerie de la Grande-Bretagne divisée sous cinq autorités différentes, formant, pour ainsi dire, autant de rites distincts, sans compter les prétentions naissantes des *Chapitres* de la Chevalerie maçonnique. Mais cette diversité même et les rivalités jalouses qui en résultèrent ne firent que contribuer salutairement à l'accroissement de l'Ordre. En effet, chaque Grande-Loge travaillant de son côté à étendre son autorité aux dépens de ses rivales et à prouver publiquement sa supériorité par des faits, l'on vit s'élever dans les trois royaumes une foule de temples maçonniques, tous plus splendides les uns que les autres[2], et, ce qui vaut mieux encore, des hospices, des écoles, des institutions charitables de toute espèce, qui attirèrent sur

[1] En 1726, des loges qui existaient de temps immémorial dans le pays de Galles, et dont les membres étaient connus sous le nom de *Brethren of Wales* (Frères de Galles) demandèrent à se ranger sous la bannière de la Grande-Loge de Londres. Leur offre fut acceptée, et ce fut même à cette occasion qu'on institua l'office de *Grand-Maître provincial*. (Hist. pittor. de la Franc-Maçonnerie, par Clavel.)

[2] Ce fut en 1775, sous la présidence du Grand-Maître *lord Petre*, que l'on posa solennellement à Londres la première pierre de *FreeMasons-Hall*, si célèbre par le bon goût et le luxe, presque féerique, de ses appartements, surtout de la salle destinée aux réunions de la Grande-Loge.

l'Ordre les bénédictions de l'humanité souffrante. Tout appel en faveur de l'indigence trouvait un écho généreux au sein de l'Association bienfaisante; et, lorsqu'il s'agissait de quelque construction d'utilité publique, les Francs-Maçons, fidèles à leurs anciennes coutumes, venaient en grande pompe poser la première pierre et appeler solennellement sur la nouvelle œuvre les bénédictions du Grand-Architecte de l'Univers.

Bientôt la Grande-Bretagne parut insuffisante pour contenir toutes les manifestations d'un zèle aussi enthousiaste et aussi universel; les colonies anglaises et le continent européen furent les premiers appelés à prendre part à l'élan général; les voyages d'utilité ou d'agrément, les missions diplomatiques, les rapports commerciaux, et surtout les guerres et les conquêtes, servirent de canal aux mystères de l'Ordre; chaque régiment anglais avait alors sa loge, et ce fut même dans les camps que l'on vit les plus éclatants témoignages de la fraternité maçonnique; beaucoup d'officiers ont avoué avoir dû leur liberté à la Maçonnerie, ou tout au moins de grands adoucissements à leur captivité; souvent aussi la conservation de leurs biens et même de leur vie. — Tel fut l'empressement des peuples à répondre à l'appel des *enfants de la veuve*, qu'un demi-siècle suffit pour répandre l'*Art royal* dans toutes les parties habitables du monde connu.

Pendant ce temps, les Maçons anciens et les Maçons modernes, au lieu de donner entre eux l'exemple de cette fraternité qu'ils prêchaient et qui portait de si beaux fruits chez les autres, continuaient à s'excommunier mutuellement dans la mère-patrie. La victoire paraissait vouloir se décider en faveur des Maçons modernes, lorsqu'en 1772 la

Grande-Loge des Maçons anciens, transportée d'York à Londres, élut pour Grand-Maître le *duc d'*Athol, qui cumula en même temps la Grande-Maîtrise écossaise. Sous la direction éclairée de ce prince royal, qui resta en fonctions, presque sans interruption, jusqu'en 1811, l'autorité de la Grande-Loge des Maçons anciens s'accrut à un tel point, malgré les foudres de l'anathème que la Grande-Loge des Maçons modernes continuait à fulminer contre elle, que lorsqu'on en vint plus tard à une fusion complète entre ces deux puissances rivales, ce fut la première qui imposa ses conditions à l'autre, en sorte que le rite ancien, qui n'admet que les chrétiens, est depuis lors redevenu le rite canonique de la Maçonnerie anglaise. — Cette fusion eut lieu en 1813 et fut l'œuvre surtout des deux illustres Grands-Maîtres alors *en chaire*, savoir: le *duc de* Kent[1] pour les Maçons anciens, et le *duc de* Sussex pour les modernes: le père et l'oncle de Sa Majesté la Reine Victoria. Toutes les anciennes inimitiés furent oubliées, le rite moderne écarté et les statuts révisés; les deux Grandes-Loges se tendirent une main fraternelle dans la personne de leurs illustres représentants, qui se trouvaient par là doublement *Frères*. Ce fut ainsi que, d'un commun accord, se constitua une nouvelle puissance centrale maçonnique sous le titre de Grande-Loge unie de tous les anciens Maçons de l'Angleterre, dont le *duc de* Sussex fut nommé Grand-Maître sur la proposition de son frère.

Notification fut donnée de cet heureux événement à tout

[1] Le *duc de Kent* avait été reçu Franc-Maçon, le 10 Février 1790, dans notre Loge de l'*Union des Cœurs*, à Genève. (Thory, Acta Latomorum, tom. I, pag 183-185.)

le monde maçonnique, principalement aux Loges anciennement constituées par les deux Grandes-Loges anglaises, avec invitation de *travailler* désormais selon le rite *ancien* [1]. On s'y conforma dans les nombreuses colonies britanniques de l'un et l'autre hémisphère ; en sorte que le rite des Maçons *anciens* est aujourd'hui pratiqué par les deux tiers des Francs-Maçons qui couvrent la surface du globe. Mais en Europe, cette circulaire eut peu de retentissement ; car, sans parler des Loges et Chapitres institués par les Grandes-Loges d'Écosse et d'Irlande, la Maçonnerie avait alors, déjà depuis bien des années, subi toutes ces influences nationales, dogmatiques et autres qui la divisent encore aujourd'hui, en plusieurs rites souvent fort différents, quoique unis sous le même symbole, et soumis à des autorités complétement indépendantes les unes des autres, comme nous le verrons dans la Planche suivante. Quelques uns de ces établissements opérèrent d'eux-mêmes cette réforme, sans attendre l'invitation de la Grande-Loge de Londres.

[1] Ce rite se compose des trois grades *symboliques*, auxquels on a ajouté *la Maçonnerie de la Voûte-Royale* (*Royal-Arch Masonry*), créée, déjà en 1744, par les Vénérables en chaire du rite anglais *moderne*. Les maçons anglais ont de plus, dit-on, une quantité d'ordres de chevalerie, que les Grandes-Loges ne reconnaissent pas, mais dont elles n'interdisent point la pratique. Chose curieuse, nulle part ces grades chevaleresques n'ont eu plus de succès qu'aux États-Unis, où ils sont administrés, entre autres, par des *Grand Encampments of Knights Templars and the Appendant Orders*.

IXme PLANCHE.

TROISIÈME PARTIE HISTORIQUE

La Franc-Maçonnerie moderne.

Réflexions sur la propagation universelle de la Franc-Maçonnerie; — Ses premiers progrès. = Histoire de l'Ordre en France: *— Pseudo-Maçonnerie des Stuarts proscrits, et curieux renseignements à ce sujet; — Les premières Loges françaises et leurs premiers Grands-Maîtres; — Persécutions; — Apparition des hauts grades; — Le chevalier Ramsay; — Fondation de la Grande-Loge de France; — Les premières autorités dogmatiques, Chapitres, Conseils, etc., etc.; — La Maçonnerie des femmes ou d'adoption; — Premiers schismes dans la Grande-Loge; — Le duc de Chartres, Grand-Maître; — Création du Grand-Orient; — Scissions, rivalités et confusion entre tous les rites et pouvoirs de l'Ordre; — La Maçonnerie pendant la Terreur; — Apostasie et dégradation du duc d'Orléans; — Restauration de l'Ordre en 1795; — Réunion de la Grande-Loge de France au Grand-Orient; — Les Loges écossaises; — Le rite écossais ancien et accepté; — Grande-Loge générale écossaise; — Sa fusion dans le Grand-Orient; — Nouvelles scissions; — Le Suprême Conseil du 33me degré; — Joseph Bonaparte, Grand-Maître; — Cambacérès, son adjoint; — Rapprochements entre le Grand-Orient et les rites de l'écossisme; — Prospérité de la Maçonnerie sous l'empire; — Sous la restauration; — Séparation de l'écossisme; — La division éclate dans son propre sein; — Le rite de Misraïm; — Création d'une nouvelle Grande-Loge nationale de France; — Rite de Memphis; — État actuel de la Maçonnerie en France. = Histoire de l'Ordre dans le midi de l'Europe; — Persécutions: en* Italie, *en* Espagne *et en* Portugal. *= Histoire de l'Ordre en* Russie, *sous Catherine II, Paul Ier et Alexandre. = Histoire de l'Ordre en* Pologne. *= Dans le* Danemarck. *= En* Suède; *— Philanthropie des Maçons suédois; — L'Ordre de Charles XIII; — Le rite suédois et ses traditions. = Histoire de l'Ordre dans les* Pays-Bas; *— Document de Cologne. = Histoire de l'Ordre en* Allemagne; *— Hambourg; — Berlin; — Frédéric le Grand; — Persécutions dans les pays catholiques; — Origine des*

hauts grades en Allemagne, avant et pendant la guerre de Sept ans; — Rosa; — Johnson; — Convent de Iena; — Le baron de Hund; — La Stricte-Observance; — Les Clercs Templiers; — Stark; — Le Convent de Kohlo; — Le duc Ferdinand de Brunswick, Grand-Maître; — Rite de Zinnendorf; — Les Rose-Croix d'or; — Notices historiques sur les premiers Rose-Croix; — Croyance aux Supérieurs inconnus; — Schröder; — Schrepfer; — Les frères initiés d'Asie; — Convents de Brunswick et de Wolfenbuttel; — Gugomos; — Wächter; — Réformes; — Les Illuminés de Weishaupt; — Le Convent de Lyon; — Willermoz; — Les Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte; — Le Convent général de Wilhelmsbad; — Le régime écossais rectifié; — Le système éclectique; — Les rites de Schröder et de Fessler; — Sociétés patriotiques. = Histoire de l'Ordre en Suisse; — *Genève; — Pays de Vaud; — Directoire helvétique romau; — Bâle; — Zurich; — Directoire écossais d'Helvétie; — Neuchâtel; — Berne; — Grande-Loge nationale suisse; — Grande-Loge suisse Alpina. = Conclusion.*

Daß das Heilige sich rette
Unversehrt und ungetrennt
Bindet die geweihte Kette
Orient an Orient.

D. Quelle est la longueur de la Loge? — *R.* De l'Orient à l'Occident. — *D.* Quelle est sa largeur? — *R.* Du Nord au Midi. — *D.* Quelle est sa profondeur? — *R.* De la surface de la terre jusqu'au centre. — *D.* Quelle est sa hauteur? — *R.* Des coudées sans nombre.

(*Rituel maçonnique.*)

Certes, c'est une chose bien extraordinaire que de voir une association, contenue jusque-là, au moins en apparence, dans les formes étroites et surannées d'une ancienne corporation ou confrérie de métier, briser tout à coup ces entraves, tout en en conservant les empreintes; pénétrer toutes les conditions, parcourir tous les degrés de l'échelle sociale, *depuis le roi jusqu'au mendiant;* passer les mers, prêcher un langage d'union et de charité à tous les peuples de la terre, et planter enfin sa bannière pacifique dans toutes les parties habitables du monde connu!.... Tout cela, avant que les ennemis de la *Lumière* aient seulement eu le

temps d'aviser aux moyens de s'opposer à cet envahissement, sans exemple dans les fastes de l'histoire.

Les frondeurs de la Maçonnerie voudront-ils encore expliquer ce phénomène par l'appas naturel que présentent à tous les hommes les choses nouvelles et merveilleuses? — Mais ils oublient que ce fut précisément chez les nations les mieux civilisées que l'Ordre fut reçu avec le plus d'enthousiasme; qu'il dut ses rapides progrès à la protection et à la participation sincères des souverains et des personnages les plus éclairés; et que ce furent, enfin, les génies les plus brillants, les hommes les plus illustres sous tous les rapports, qui entreprirent de faire l'apologie de la nouvelle doctrine, de la défendre contre ses détracteurs, et qui consacrèrent leurs veilles savantes à l'étude plus approfondie de nos mystères pour les rendre à leur véritable signification. Le monde *profane* ne sait pas assez que nous comptons au nombre des Maçons passés ou présents, ayant le mieux mérité de l'Association. environ les deux tiers des hommes qui, depuis un siècle et demi. ont acquis à juste titre des droits à l'immortalité, soit dans *la Religion*, soit dans *l'État*, soit dans *l'Art*. J'en ai déjà cité quelques-uns, et nous allons en voir bien d'autres, quoique les bornes que je me suis prescrites m'obligent à ne parler que de ceux dont les travaux eurent une influence directe sur le développement de notre Société.

D'autres *profanes* diront que la Maçonnerie n'était qu'une généreuse illusion, un engouement louable, mais passager, qui passe en effet, puisqu'on n'en entend plus parler. — En prenant ainsi ce silence pour le *sommeil* de la mort, ces contradicteurs font plus qu'ils ne le pensent l'éloge de notre Ordre; car jamais il n'a été aussi actif dans sa véritable

sphère, ni plus universellement répandu qu'aujourd'hui. L'on compte en effet maintenant près de 5,000 Loges *régulières* en pleine activité, appartenant à plus de 20 rites distincts, relevant d'autant d'autorités qu'il se trouve de nationalités différentes, et dont plusieurs ont pour Grands-Maîtres des Princes souverains, à vrai dire presque tous protestants ; car, chose remarquable et bien significative, ce n'est que dans les pays foncièrement catholiques du midi de l'Europe, que la Franc-Maçonnerie *moderne* n'a jamais pu s'établir d'une manière stable; partout ailleurs le *rituel*, la *chaîne d'union*, la *cène mystique* et les autres belles formes religieuses de l'Ordre ont réuni en *Frères*, devant le même *Autel*, à la recherche de la même *Lumière*, les enfants de toutes les confessions. — Si l'on remarque que le nombre des *membres effectifs* de ces ateliers, nombre qui pour chacun varie de 50 à 200, ne représente ordinairement qu'un faible tiers de la population *initiée*, ce dont je me suis assuré dans plusieurs *Orients*, l'on conviendra que la Confraternité maçonnique est de toutes les associations humanitaires, non-seulement la plus cosmopolite, la plus universellement répandue sur la surface du globe, mais aussi la plus formidable qui ait jamais existé; j'ai hâte d'ajouter qu'elle est aussi la plus utile : car, sans parler ici de son influence purement intellectuelle, en passant même sous silence les innombrables établissements philanthropiques créés par l'Ordre et soutenus de ses fonds, l'on peut, sans exagération aucune, estimer à plusieurs millions de francs les aumônes courantes versées annuellement de nos troncs de bienfaisance sur l'humanité souffrante, et qui ne sont cependant que le résultat de la quête qui termine chaque tenue de Loge.

On comprendra facilement que l'histoire de la Franc-Maçonnerie dans cette dernière période, savoir : son établissement presque simultané dans toutes les parties du monde connu ; ses succès et les persécutions auxquelles elle fut exposée ; la naissance de ses rites, de ses grades innombrables ; ses bizarres transformations, ses us et abus, les divisions qui éclatèrent dans son propre sein ; les établissements publics qui lui durent leur existence ; les faits et gestes de ses diverses autorités suprêmes ou de ses membres les plus influents, on comprendra, dis-je, que tout cela n'est point facile à mener *de front*. On n'en finirait pas s'il fallait faire l'histoire tant soit peu complète de la Maçonnerie moderne dans les divers pays où elle est établie ; car, pour cela, il faudrait se mettre en rapport avec tous les *Orients* du monde. Je dois donc me borner à marquer les traits principaux, et cela d'autant plus que le lecteur qui voudrait en savoir davantage sur cette partie de notre histoire, trouvera cette fois, facilement, à satisfaire sa curiosité dans les innombrables écrits de toute langue qui ont paru depuis un siècle sur ce sujet ; surtout dans les ouvrages encyclopédiques et les publications périodiques de l'Ordre, que l'on peut, en pareille matière, considérer comme sources authentiques.

Nous avons vu, dans la dernière Planche, que, déjà avant de se répandre au dehors, la Maçonnerie était, dans la Grande-Bretagne, divisée en plusieurs *Rites* soumis à plusieurs autorités suprêmes, peu d'accord entre elles et se disputant sur des formes, alors que le fond était à peu près le même. On comprend donc que, dès qu'il faut s'en rapporter à leur témoignage, il n'est pas facile, après toutes les transformations

que l'Ordre eut encore à subir depuis cette époque, de décider laquelle de ces diverses autorités arbora la première, sur d'autres bords, la bannière d'*Hiram*. On est cependant assez d'accord de donner à la Grande-Loge des Maçons *modernes* de Londres l'honneur de cette importante initiative, et cela très-peu d'années après sa fondation. Déjà avant 1740 cette autorité, qui comptait alors 115 Loges toutes situées à Londres et à Westminster, et 55 dans le reste de l'Angleterre, avait établi des *Grands-Maîtres-Provinciaux* dans les pays suivants : Le Bengale, le New-Jersey, la Nouvelle-Angleterre[1], la Caroline méridionale, le New-York, l'île de Montserrat et les autres îles américaines, les principales colonies anglaises de l'Afrique et des Indes orientales, l'Espagne, le Portugal, la France, Genève, les Pays-Bas, la haute et la basse Saxe, et même la Russie.

Sa rivale, la Grande-Loge des Maçons *anciens*, n'était point restée inactive de son côté; de telle sorte que lorsque, grâces aux efforts des Ducs de Kent et de Sussex, ces deux autorités furent enfin réunies, l'an 1813, en une seule Grande-Loge anglaise (ainsi que nous l'avons vu à la fin de la Planche précédente), celle-ci compta près de 700 Loges sous sa juridiction, dont une moitié en Angleterre et l'autre dans les Colonies, y compris une cinquantaine de Loges *militaires*, qui suivaient les drapeaux des régiments anglais dans leurs longues pérégrinations autour du globe. Qu'eût-ce donc été, sans l'affranchissement des

[1] Il n'est pas sans intérêt de remarquer que les deux plus illustres citoyens des États-Unis : B. Franklin et G. Washington, étaient des Maçons zélés. Le premier fut le fondateur et le Vénérable en chaire de la Loge la plus ancienne de Boston. Le second devint, en 1797, le Grand-Maître de toutes les Loges de la Pensylvanie.

États-Unis d'Amérique, et si la Maçonnerie *anglaise* des divers pays de l'Europe ne s'était dès longtemps déclarée indépendante du premier pouvoir qui l'avait constituée!.... On en peut juger par le nombre immense des Loges, plus de 2000, qui pratiquent encore aujourd'hui, pour les premiers grades, quoique sous diverses autorités supérieures, le rite des *anciens Maçons libres et acceptés*, qu'il ne faut toutefois pas confondre avec le rite *écossais ancien et accepté du Suprême Conseil du* 33[me] *degré*, auquel nous arriverons plus tard.

Quant à la Grande-Loge écossaise de St-Jean, d'Édimbourg, elle aussi, non plus, n'était pas restée dans l'inaction; le Danemark, la Suède, certaines parties de l'Amérique, et d'autres pays encore lui durent leurs premières Loges. Au commencement de ce siècle, elle comptait déjà sous sa juridiction, près de 300 Loges, administrées par seize Grands-Maîtres provinciaux.

Tâchons maintenant de mettre, à vol d'oiseau, un peu d'ordre chronologique et géographique dans la tractation de notre sujet, sans oublier la question des *rites*, qui en forme comme la partie dogmatique.

On croit avec assez de fondement, quoique sans preuves bien positives, que la Franc-Maçonnerie fut, pour la première fois, introduite en France par les partisans du roi Stuart Jacques II, immédiatement après la révolution d'Angleterre de 1688. La première Loge aurait été établie au château de *St-Germain en Laye*, où résidait alors le roi proscrit; et de là l'association se serait propagée dans le reste du royaume, en Allemagne et en Italie. On assure même que plusieurs des *hauts grades* que nous avons conservés dans

divers rites de l'écossime français[1], auraient été déjà professés dans les dernières années du XVII[e] siècle, alors que Jacques II, à peine arrivé en France, demeurait encore au Collége jésuitique de *Clermont*, à Paris; et que ce serait à ce fait que se rattacherait traditionnellement le *Grand-Chapitre de Clermont*, fondé en 1754, à Paris, par le *Chevalier de Bonneville*, l'une des principales sources de la Maçonnerie templière. — Ce qu'il y a de très-sûr, c'est que les STUARTS et leurs partisans prirent, dans la suite, une part très-active à l'organisation de la Maçonnerie *rouge*, surtout en France, et cela dans le but bien évident d'en tirer parti pour la réussite de leurs desseins politiques et religieux, comme ils l'avaient déjà fait en Angleterre. L'origine de plusieurs hauts grades, ainsi que certaines tendances et pratiques des rites qui les ont conservés, se rattachent bien certainement aux menées contre-révolutionnaires de ces réfugiés, pour la plupart *écossais* et *irlandais*[2], d'accord en ce point avec plusieurs souverains *catholiques*, mais surtout avec les JÉSUITES, dont l'ambition allait encore bien au delà de celle des illustres proscrits qu'ils prétendaient servir. Une autre preuve en faveur de cette assertion, c'est que la première Loge française, dont l'établissement soit historiquement prouvé, fut en effet fondée, à PARIS, l'an 1725, par trois des plus ardents partisans des Stuarts: LORD DERVENT-WATERS, *le Chevalier Maskelyne*, et *M*[r]. *d'Heguerty*. Le pre-

[1] Tels que le *Chevalier de l'Aigle* ou *Maître élu*, le *Chevalier illustre* ou *Templier*, et le *Sublime Chevalier illustre*.

[2] Ce fait seul suffit pour éclairer sur l'origine probable de bien des hauts grades inexplicables sans cela, tels que: le *frère Stuart*, les grades de *Maître*, *Parfait Maître*, et *Puissant Maître irlandais*, ainsi qu'une foule de variantes apportées à l'ancienne *Maîtrise écossaise*, qui, presque dans tous les rites, sert de *degré transitoire* entre la Maçonnerie bleue et les grades supérieurs.

mier continua à présider jusqu'en 1736 cette Loge, qui devint ainsi la *Mère-Loge* de beaucoup d'autres ateliers; aussi lord Dervent Waters est-il considéré comme le premier Grand-Maître des Maçons français. Plus tard ce malheureux eut l'imprudence de retourner en Angleterre, où il dut périr sur l'échafaud, victime de sa fidélité au prétendant[1]. Un sort semblable avait atteint déjà et attendait encore, dans le courant de ce siècle, plusieurs autres Maçons distingués de la cour proscrite des Stuarts. On cite même, de cette triste conspiration, des documents empreints d'un fanatisme qui ferait horreur s'il n'était encore surpassé, si possible, par la profondeur des convictions religieuses et politiques qui l'inspirèrent, par les infortunes des Stuarts, et par le courage chevaleresque et la fidélité à toute épreuve de leurs malheureux partisans. Il suffit d'ailleurs de peu de pénétration pour voir que les Stuarts eux-mêmes étaient exploités, dans leurs revers comme au temps de leur splendeur, par un parti autrement puissant et implacable que le leur: le même qui jadis avait armé le bras régicide d'un J. Clément et d'un Ravaillac[2].

Ceci se passait en France, alors que la véritable Maçonne-

[1] Son frère avait eu la tête tranchée en 1715, pour avoir combattu dans la même cause. Ce fut lui qui voulut que son fils, encore enfant, montât sur l'échafaud, et qui lui dit: « Mon fils, soyez couvert de mon sang, et apprenez à mourir pour vos rois! » (*Voltaire*, Précis du règne de Louis XV.)

[2] Quelques-uns de ces documents se trouvent, avec beaucoup de renseignements curieux sur ce sujet, dans un petit livre devenu assez rare, et intitulé: « Wer ist unter der Parabel : *die Familie der Amicitier*, eigentlich zu verstehen? Unpartheiisch beantwortet vom Bruder *Amicus Veritatis*. » Berlin 1802. —Comme l'auteur ne nous dit point d'où ces documents lui sont parvenus, et que je ne connais son ouvrage que par quelques extraits, je n'en citerai, sous toutes réserves, qu'un seul fragment, qui suffira pour faire connaître le genre de *tra-*

rie, celle des trois grades de St-Jean, était persécutée dans les pays catholiques, et que, même en France, ses mystères étaient travestis en ballets et en farces ignobles sur les théâtre des Colléges de Jésuites, pour l'édification de leurs écoliers. Ce n'est malheureusement pas le seul exemple de l'influence que

vail auquel cette pseudo-Maçonnerie des Stuarts se serait livrée, trente ans avant l'établissement de toute Loge *régulière* en France. Voici donc le commencement d'un espèce de compromis signé par les parties contractantes, sous la date du 10 Janvier 1696, *dans la chambre obscure :* « Nous soussignés, *Jacques François, duc de Berwick* (c'était le fils naturel de Jacques II, plus tard maréchal de France), chevalier de l'Ordre de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, le Père *Robert Charnock, Jean Friend, Robert King* et *Antoine Keys,* rassemblés ici dévotement, devant la face des Saints bienheureux et du Grand-Architecte, et particulièrement sous le regard pur et clairvoyant d'*Ignace,* qui protége l'innocence de ceux qui ont assez de courage et de force pour défendre les états opprimés, nous confessons et promettons de tenir notre parole jusqu'au dernier instant de notre vie, et de ne jamais avouer, même au milieu des plus cruelles tortures que l'on pourrait nous faire subir, que le roi très-chrétien, les vénérables Pères Jésuites, nos frères, et Jacques II, nous ont inspiré la première idée de l'assassinat de Guillaume, prince d'Orange, etc., etc.... » le reste à l'avenant. Cette promesse est faite à leurs *Maîtres* et *Supérieurs,* au *Père Lachaise* et à l'*Archevêque de Paris.* — D'après un autre document, encore pire que celui-là, signé Jacques II, et daté de St-Germain en Laye, le 30 Janvier 1696, Louis XIV aurait été mêlé beaucoup plus directement à cette conspiration religieuse et politique. Quand tout fut découvert, et que les conspirateurs furent arrêtés en Angleterre, Jacques écrivit de Boulogne à Louis XIV, le 20 Mars de cette même année : « Le salut et la grâce les attendent. Saint Ignace et saint *Aloyola* intercède pour eux, et prends pitié de leurs âmes ! Ne permets pas qu'ils souffrent le moindre tourment dans le Purgatoire ; car ils n'ont pas avoué que c'est moi et mes frères, tes successeurs, qui les avons incités. — Quatre de ces malheureux périrent cette même année sur l'échafaud. (Voyez l'Histoire d'Angleterre d'*Isaac Kimber.* Lond. 1755, gr. 8, pag. 394). — Ne trouverait-on pas, peut-être, dans cette nouvelle orthographe du nom Loyola (*Aloyola*), quelques indices plus raisonnables que ceux qui nous ont été donnés jusqu'à ce jour, sur cette société mystérieuse dite de l'*Aloyau,* qui existait en France vers le milieu du dernier siècle, et que l'on a prise généralement pour une continuation de l'Ordre du Temple sous les formes de la Maçonnerie ?

les JÉSUITES eurent sur quelques branches de la Maçonnerie. Nous verrons que c'est là qu'il faut chercher l'origine de ce *crypto-catholicisme,* de cette croyance absurde à des *Supérieurs inconnus,* de ces formes terribles de l'*ancien* serment, et enfin de ces divers *grades à poignards,* renouvelés de la Ste-Vehme, et que la plupart des rites ont rejetés de leur sein. Je me hâte de dire que l'influence de ces tendances, sur l'Ordre *entier,* a été absolument nulle. Il est même curieux d'étudier de quelle manière prompte, et souvent sublime, l'esprit humanitaire des grades symboliques, qui pénètre tous les rites, a trouvé moyen de spiritualiser les vestiges les moins équivoques de ces écarts partiels et passagers, qu'il serait tout aussi absurde de reprocher à l'Ordre que de vouloir mettre les horreurs de la St-Barthélemy sur le compte du Christianisme. Depuis que le monde existe les hommes s'entre-tuent au nom de la Religion, de l'État ou de leurs droits supposés ; mais jamais la glorieuse bannière d'*Hiram* ne s'est prostituée dans ces saturnales religieuses, politiques et sociales du genre humain.

Parmi les Loges les plus marquantes qui furent instituées à Paris à cette époque, il faut citer la *Loge d'Aumont,* ainsi nommée parce que le *duc d'Aumont,* y ayant été initié, y fut choisi pour *Maître.* Il s'établit aussi plusieurs Loges dans d'autres villes de la France, et chacune, s'attribuant le droit d'en fonder de nouvelles sans autre autorisation supérieure, la Confrérie grandit ainsi peu à peu, plutôt en valeur numérique qu'en considération. A Paris, cependant, il y avait déjà alors des Loges tenues avec distinction, où plusieurs seigneurs de la cour s'étaient fait affilier. Ce fut probablement dans le but de mettre plus

d'ordre et d'activité dans la direction de leurs travaux, que ces ateliers rendirent, pour Paris seulement, les fonctions de *Vénérable de Loge* inamovibles, et les conférèrent à vie à ceux qui en furent honorés.

En 1736, LORD HARNOUESTER fut élu Grand-Maître à la place de lord Derwent-Waters. Mais, obligé de partir pour Londres déjà deux ans après son installation, il fut remplacé par le DUC D'ANTIN, qui accepta ces fonctions malgré les menaces de Louis XV, « de mettre le nouveau Grand-Maître à la Bastille si c'était un Français. » Il fit plus : la police ayant opéré, dès cette même année, une descente dans une Loge qui, plus que les autres, avait excité l'attention du Gouvernement, le duc d'Antin, qui s'y trouvait, reçut le Commissaire si cavalièrement, que ce magistrat fut obligé de se retirer ; mais, peu de jours après, la Loge fut murée, et le propriétaire de la maison où elle se trouvait condamné à une forte amende. Les persécutions durèrent plusieurs années, et l'on alla même jusqu'à emprisonner des Francs-Maçons de qualité qui continuaient à s'assembler au préjudice des défenses. Il faut observer que, dans tous les pays *catholiques*, les Francs-Maçons étaient, depuis 1738, sous le coup de la bulle d'excommunication du pape Clément XII, renouvelée en 1751 par son successeur Benoît XIV.

Grâce à la vigoureuse impulsion donnée par la Grande-Loge des Maçons *modernes* de l'Angleterre, l'Ordre avait eu jusque-là bien plus à cœur de se propager dans sa simplicité primitive que de faire des innovations. Aussi ne sait-on que fort peu de chose sur les *grades* qui peuvent avoir existé au delà du *troisième*, avant cette époque, où nous les trouvons tout à coup, et déjà en assez grand nombre, incorporés aux *rituels* maçonniques, comme s'ils en avaient

toujours fait partie. Ce sont d'abord les titres de *Chevaleries religieuses*, avec leurs traditions relatives aux *Croisades;* puis viennent les grades théosophiques, cabalistiques et autres du même genre, avec les diverses catégories de *Rose-Croix.* — Le premier résultat de ces manifestations fut la restauration, presque publique, de l'Ordre du Temple, en premier lieu à Lyon (1743), dans le grade du *Chevalier Kadosch*, puis au *Grand-Chapitre de Clermont* à Paris, et de là, presque simultanément, dans la plupart des rites de tous pays. Ces tendances n'étaient pas neuves dans une société qui repose sur l'enthousiaste abnégation de ses adeptes; nous avons vu comment et par qui elles furent successivement exploitées. Il est donc absurde de vouloir les rapporter à l'influence contestable d'un seul Maçon, le chevalier Ramsay, en même temps qu'il est injuste d'accuser un homme aussi avantageusement connu[1], le disci-

[1] *André Michel* Ramsay, baronnet écossais, docteur en droit, chevalier de St-Lazare, etc., était né en 1686 à Ayr en Écosse, d'une famille noble et ancienne. Il s'appliqua, dès sa jeunesse, avec le plus grand succès, aux mathématiques et à la théologie. Ses doutes sur la religion réformée, dans laquelle il avait été élevé, le portèrent à voyager sur le continent dans le but de les éclairer. Après avoir parcouru les Pays-Bas et la France, il s'ouvrit à l'illustre Fénélon qui le convertit au catholicisme (1709), et à qui il voua dès lors une affection toute filiale. *Ramsay* fut successivement attaché, comme gouverneur : au duc de Château-Thierry, au prince de Turenne, et enfin, en 1724, aux fils du prétendant Jacques III, à Rome. C'est là qu'il aurait conçu le plan du système maçonnique qu'on lui prête si gratuitement; l'on sait cependant que, déjà au bout de quinze mois, il quitta la cour des Stuarts par suite d'intrigues ourdies contre lui. Le voyage qu'il fit alors en Angleterre n'aurait, dit-on encore, pas eu d'autre but que d'y faire adopter ce même système par la Grande-Loge de Londres. On a soin d'ajouter que ses efforts restèrent infructueux. C'est assez probable! En effet, comment l'*écossais Ramsay*, ce serviteur d'une race proscrite, lui qui, par goût autant que par conviction, avait renoncé à la religion et au ciel de sa patrie, aurait-il été reçu, avec ces prétendues innova-

ple et l'ami de Fénélon, d'avoir trompé ses frères et faussé l'esprit de l'Ordre par des fables faites à plaisir. Le discours remarquable qu'il aurait prononcé, en 1740, comme *Grand-Orateur* de l'Ordre en France, et sur lequel

tions d'*écossisme français*, au sein de cette toute-puissante Grande-Loge *anglaise*, alors si connue par ses opinions anti-catholiques et sa fidélité à la dynastie régnante? A cette époque épineuse, la moindre proposition de ce genre devait le conduire sur l'échafaud ou dans une maison de santé. Au lieu de tout cela *Ramsay* revient tranquillement à Paris, avec le titre de *membre de la Société royale de Londres*, et ce n'est que dix ans plus tard que son nom se trouve mentionné dans les annales de la Maçonnerie française Quoique étranger, le chevalier *de Ramsay* écrivait notre langue avec la plus grande pureté. On lui doit, entr'autres ouvrages remarquables : *Vie de Fénélon*; *Histoire de Turenne*; un *Discours sur le poème épique*, en tête de l'édition de *Télémaque* de 1717; et surtout *Voyages de Cyrus*, espèce de roman moral dans le genre de *Télémaque*, écrit pour son élève, le chevalier *C. E. Stuart*, et précédé d'un discours vraiment *maçonnique* sur les mythologies des anciens. — Ramsay mourut en 1743, à St-Germain en Laye. Le discours qu'il aurait prononcé comme Grand-Orateur de la Grande-Loge de Paris, et dont il est question ci-dessus, n'est connu du public que depuis l'année 1757, où il parut à Londres, dans un recueil d'assez mauvais goût, où certes personne ne l'aurait cherché. J'en extrais le passage suivant, très-curieux en ceci, qu'on croirait y trouver l'origine du *Dictionnaire encyclopédique :* « Tous les Grands-Maîtres en Allemagne, en Angleterre, en Italie et par toute l'Europe, exhortent tous les savants et tous les artistes de la Confraternité de s'unir, pour fournir les matériaux d'un Dictionnaire universel de tous les arts libéraux et de toutes les sciences utiles, *la théologie et la politique seules exceptées*. On a déjà commencé l'ouvrage à Londres; mais par la réunion de nos confrères, on pourra le porter à sa perfection en peu d'années. On y expliquera non-seulement le mot *technique* et son étymologie, mais on donnera encore l'histoire de la science et de l'art, ses grands principes et la manière d'y travailler. De cette façon, on réunira les lumières de toutes les nations dans un seul ouvrage, qui sera comme un magasin général et une bibliothèque universelle de ce qu'il y a de beau, de grand, de lumineux, de solide et d'utile, dans toutes les sciences naturelles et dans tous les arts nobles. Cet ouvrage augmentera dans chaque siècle, selon l'augmentation des lumières. C'est ainsi qu'on répandra une noble émulation avec le goût des belles-lettres et des beaux-arts dans toute l'Europe. »

on fonde ces reproches, ne contient pas un mot qui puisse les justifier. Il n'y est pas même question de l'*Ordre du Temple,* mais seulement, et en passant, des rapports que le nôtre peut avoir eu avec celui de *St-Jean;* et cette idée, dès longtemps caressée en secret par la Grande-Loge des Maçons *modernes* d'Angleterre, avait été déjà insinuée par le fr.·. *Anderson* dans ses fameuses *Constitutions*[1]. Nous savons d'ailleurs qu'en France, l'*Ordre du Temple* prétend et paraît s'être perpétué secrètement, depuis son abolition jusqu'à nos jours, et cela sans le secours des réunions maçonniques (voy. Planche VI, pages 143-144). Bien plus! Dans la Charte de transmission de *Larmenius* (1324), ce restaurateur de l'Ordre du Temple après le supplice de Jaques Molay (voy. Planche VI, page 143), excommunie formellement les *Templiers écossais* ainsi que les *Frères de St-Jean de Jérusalem:* les premiers comme *déserteurs* du Temple, les seconds comme *spoliateurs* de ses biens[2]. *Se non è vero è ben trovato.*

[1] Voici ce singulier passage, que l'on retrouve encore dans les éditions d'*Entick* et de *Noorthouck :* « Sous ce règne (il s'agit du roi Henri VII, Grand-Maître de la Confraternité maçonnique en Angleterre, de 1485-1509), le Grand-Maître et les *Compagnons de St-Jean* de Rhodes, aujourd'hui de Malte, s'assemblèrent dans leur *Grande-Loge,* et élurent le roi Henri pour leur *Protecteur.* »

[2] « Ego denique, Fratrum supremi Conventus decreto, et suprema mihi commissa auctoritate, *Scotos Templarios* Ordinis desertores, anathemate percussos, illosque et *Fratres Sancti Johannis Hierosolymae,* dominiorum militiae spoliatores (qui apud Deum misericordia) extra girum Templi, nunc et in futurum, volo, dico et jubeo. — Signa, ideo, pseudo-fratribus ignota et ignoscenda contitui, ore commilitonibus tradenda, et quo, in Supremo Conventu, jam tradere modo placuit. etc., etc. » (Voyez cette charte, ainsi que les Statuts de l'Ordre du Temple en France, dans le tome II des *Acta latomorum* du fr.·. Thory.)

A la mort du duc d'Antin, arrivée en 1743, les suffrages se portèrent sur *Louis de Bourbon-Condé*, COMTE DE CLERMONT, prince du sang. Ses concurrents furent le *prince de Conti*[1] et le *maréchal de Saxe*, qui eurent chacun plusieurs voix dans cette élection. L'acte de son installation fut revêtu de la signature de tous les Vénérables et Surveillants des Loges régulières de Paris. — C'est de cette même année que date l'établissement légal du Corps administratif de la Maçonnerie française, constitué, par la Grande-Loge d'Angleterre, sous le titre de *Grande-Loge anglaise provinciale de France*. Ce ne fut qu'en 1756 que cette dernière se déclara indépendante, sous le nom de GRANDE-LOGE DE FRANCE. En même temps, elle révisa sa constitution, et déclara ne reconnaître que les trois grades *d'apprenti*, *compagnon* et *maître*. Mais déjà à cette époque, cette autorité avait, dans les provinces, plusieurs corps rivaux : tels que *Collèges*, *Conseils*, *Tribunaux*, etc., qui avaient été constitués par les Maitres inamovibles de Loges ou autres puissances maçonniques. Il existait aussi çà et là des *Grands-Chapitres* qui se réservaient exclusivement la collation des hauts grades, et dont les plus célèbres furent : le Chapitre *Jacobite* d'Arras, et ceux de *la Vieille-Bru* ou des *Écossais fidèles* à Toulouse, établis, dit-on, en 1747, par CHARLES ÉDOUARD STUART, fils du prétendant *Jaques III*, au retour de sa malheureuse expédition d'Écosse[2]; — un Chapitre érigé à Marseille, en 1751, par un

[1] Il était déjà Grand-Maitre des Templiers depuis 1741, selon la chronologie de cet Ordre en France.

[2] Voici, selon le fr.·. Thory (Histoire de la fondation du Grand-Orient de France), le texte de la bulle d'institution du *Chapitre primordial de Rose-Croix Jacobite d'Arras*. « Nous, Charles Édouard Stuart, roi d'Angleterre, de

voyageur écossais; — enfin, le *Grand-Chapitre de Clermont*, que nous avons mentionné plus haut, — et dont les débris donnèrent naissance, quatre ans plus tard, à un nouveau corps de 25 grades, qui s'intitula modestement : *Conseil des Empereurs d'Orient et d'Occident*; — celui-ci avait à Bordeaux une sorte de succursale, pour le midi de la France, sous le titre : *Conseil des Princes du Royal-Secret*; — ces souverains en tablier eurent bientôt un concurrent redoutable dans la personne d'un tailleur de Paris, nommé *Pirlet*, qui, à la tête d'un *Conseil des Chevaliers d'Orient* de sa fabrique, se mit à distribuer la même série de grades. Dès lors commence une confusion telle de rites

France, d'Écosse et d'Irlande, et, en cette qualité, substitut G.-M. du Chapitre de H. (Hérodom), connu sous le titre de Chevalier de l'Aigle, du Pélican, et, depuis nos malheurs et nos infortunes, sous celui de Rose-Croix, voulant témoigner aux maçons artésiens combien nous sommes reconnaissants envers eux des preuves de bienfaisance qu'ils nous ont prodiguées, avec les officiers de la garnison de la ville d'Arras, et de leur attachement à notre personne pendant le séjour de six mois que nous avons fait en cette ville, nous avons, en leur faveur, créé et érigé, créons et érigeons, par la présente bulle, en la dite ville d'Arras, un suprême Chapitre primordial de Rose-Croix, sous le titre distinctif d'*Écosse Jacobite*, qui sera régi et gouverné par les Chevaliers *Lagneau* et de *Robespierre* (c'est le père du trop illustre M. R.), tous deux avocats; *Hazard* et ses deux fils, tous trois médecins; *J. B. Lucet*, notre tapissier, et *Jérôme Cellier*, notre horloger; auxquels nous promettons et donnons pouvoir de faire, tant par eux que par leurs successeurs, non-seulement des Chevaliers Rose-Croix, mais même de pouvoir créer un Chapitre dans toutes les villes où ils croiront pouvoir le faire, lorsqu'ils en seront requis, sans cependant, par eux ni par leurs successeurs, pouvoir créer deux Chapitres dans une même ville, quelque peuplée qu'elle puisse être. Et, pour que foi soit ajoutée à notre présente bulle, nous l'avons signée de notre main, et à icelle fait apposer le sceau secret de nos commandements, et fait contresigner par le secrétaire de notre Cabinet, le Jeudi 15[me] jour du second mois, l'an de l'incarnation 5747. »

Signé. *Charles Édouard Stuart.*

De par le roi, Signé. *Lord de Berkley*, secrétaire.

et de grades de toutes couleurs, que l'on est réduit à se demander quel était, au fait, à cette époque, le véritable corps maçonnique constituant, dans le royaume.

Une autre innovation, qui ne contribua pas pour peu de chose à rendre l'Ordre suspect aux yeux des *profanes* tout en augmentant encore la confusion qui y règnait déjà, fut la MAÇONNERIE DES FEMMES, autrement dite d'ADOPTION. — Certes, l'idée d'avoir des *Ordres de femmes*, ou communs aux deux sexes, n'était pas neuve; elle avait reçu de nombreuses et respectables applications soit chez les anciens, soit dans l'institution monastique et même dans la Chevalerie religieuse. Mais elle était inconstitutionnelle dans la Franc-Maçonnerie, et il ne faut donc pas voir dans ces sociétés, autre chose qu'une superfétation, un luxe, digne de la galanterie française et du siècle qui les vit naître. Aussi est-il fort douteux que le bien réel et les aumônes très-considérables auxquelles plusieurs de ces sociétés se vouèrent, suffirent pour compenser tous les inconvénients qui durent en résulter, sous tant d'autres rapports. Pour ne pas avoir à revenir sur ce sujet, je vais citer brièvement les principales de ces institutions, presque toutes androgynes, et nées en France, dans le courant du XVIII[me] siècle.

L'*Ordre des Mopses*, fondé, dit-on, à Vienne, de 1738 à 1740, par l'Électeur-ecclésiastique *Clément-Auguste*, né duc de Bavière; son but paraît avoir été de continuer les réunions maçonniques, en dépit de la bulle du pape Clément XII, et de pouvoir donner au beau sexe, pour lequel ce Prince-Prélat professait une grande admiration,

des fêtes d'un nouveau genre, qui se terminaient le plus souvent par quelque acte de bienfaisance.

L'*Ordre de la Félicité* ou des *Félicitaires*, institué à Paris, l'an 1742, par M. *de Chambonnet* et quelques autres officiers de marine, et dont l'objet allégorique était un voyage nautique à l'*île de la Félicité;* en sorte que la société était fictivement composée de marins, divisés en 4 grades.

L'*Ordre de l'Ancre*, ne se distinguait du précédent, dont il était issu en 1745, que par ses *mots de passe*.

L'*Ordre des Fendeurs*, composé en 1747, par le *chevalier de Beauchaine*, le plus fanatique des Maîtres inamovibles de l'ancienne Grande-Loge de France, et faisant, dans sa propre Loge, au dire du fr. Thory, un trafic honteux des hauts-grades maçonniques. Il paraît que c'est dans cet Ordre qu'il faut chercher l'origine des autres grades empruntés à l'état *forestier*, tels que ceux des *Scieurs*, de la *Coignée*, des *Charbonniers*, etc. D'autres prétendent que toutes les sociétés de ce genre, et principalement celle des *Carbonari*, fut calquée sur une Confrérie occulte qui existait chez les habitants des montagnes boisées de certaines provinces orientales de la France. La première réunion des *Fendeurs* eut lieu dans un vaste jardin à la Nouvelle-France, près Paris.

L'*Ordre de la Persévérance*, imaginé à Paris, l'an 1771, par la *comtesse Potoska*, le *comte Brostosky* et le *marquis de Seignelay*, se recruta presque entièrement de seigneurs et de dames de la Cour de Louis XV; ce qui n'empêche pas que ses fondateurs réussirent à merveille, d'accord avec le roi *Stanislas Poniatowsky*, parent de ladite com-

tesse, à lui trouver une origine fort ancienne dans les annales de la Pologne.

L'*Ordre du Palladium* ou *de l'Association de Pénélope*, dont on fait remonter l'invention à *Fénélon*, sans doute à cause de son Télémaque. « Le sceau de cet Ordre, dit le fr. Thory, offre un cœur enflammé couronné de fleurs, sur un autel orné d'une guirlande, avec une branche de laurier à droite et une autre de palmier à gauche. Sur le cœur on lit : *Je sais aimer!* Cette devise et l'intimité qui règne entre les compagnons d'*Ulysse* (c'est-à-dire les sept membres du Conseil) et les compagnes de *Pénélope*, indiquent suffisamment l'objet certain et le but principal de la société du Palladium. »

Le *Rite d'adoption* proprement dit, où les grades, quoique nominativement les mêmes que dans la Maçonnerie ordinaire, étaient, quant à leur sens moral, empruntés à la Genèse. La Loge représentait le *Jardin d'Éden*, le rituel de réception faisait allusion au péché de la première femme, source de la chute du genre humain, et les *sœurs d'adoption* étaient invitées à réparer cette catastrophe par leurs vertus et par leur respect pour les liens sacrés du mariage. Ce système, qui comptait parmi ses adeptes les personnes les plus distinguées de la cour (telles que la *duchesse de Bourbon* en qualité de Grande-Maitresse, la *duchesse de Chartres*, la *princesse de Lamballe*, la *marquise de Courtebonne*, les *comtesses de Polignac* et *de Choiseul-Gouffier*, etc., etc.), est le premier qui, en raison de sa bonne tenue autant que pour ses bienfaits, fut, sinon sanctionné, au moins pris en considération et accueilli auprès du Grand-Orient de France, et cela dès l'année de sa fondation, en 1774.

L'*Ordre des Chevaliers et Nymphes de la Rose*, institué à Paris, en 1778, par le *duc de Chartres* et son secrétaire M. *de Chaumont*, n'eut heureusement qu'une fort courte durée.

La *Maçonnerie égyptienne d'adoption*, inventée en 1782, et présidée par le trop fameux *Cagliostro*, en qualité de *Grand-Cophte*. La théosophie, les visions, la magie, la cabale, et autres charlatanceries de ce genre, formaient l'aliment ordinaire des ravissements de cette société absurde, qui ne dura que trois ans, mais bien assez pour montrer le degré de faiblesse, de crédulité et d'aveuglement, dans lequel purent tomber des hommes qui, sous tous les autres rapports, avaient fait preuve de dispositions toutes contraires.

L'*Ordre des Chevaliers et Dames philochoréites*, ou *Amants du Plaisir*, prit naissance dans le camp français, devant Orense en Galice, vers la fin de l'année 1808, et tomba pendant les événements politiques de 1813-14.

L'*Ordre des Dames écossaises de l'hospice du mont Thabor*, réunies aux *Commandeurs* du même nom; société fort respectable, et qui me paraît avoir servi de modèle à nos *Diaconies* protestantes et autres institutions du même genre. L'objet principal de cet Ordre était, selon ses statuts : « De donner du pain et du travail aux personnes de bonne conduite du sexe féminin qui en manquent, de les aider d'abord, de les consoler ensuite, et de les préserver, par les bienfaits et l'espérance, de l'abandon des principes et du supplice du désespoir. »

Comme je l'ai dit plus haut, il est fort douteux que les graves inconvénients que devait nécessairement présenter à l'intérieur la *Maçonnerie d'adoption*, aient jamais été compensés par les avantages bien connus qui en sont résultés

au dehors. Il suffit de connaître les conditions *hygiéniques* imposées aux récipiendaires, femmes, veuves ou filles, en vue des épreuves de l'initiation, pour entrevoir les dangers possibles de cette intimité occulte quand elle n'était pas déjà sanctionnée par le sang ou autres rapports légitimes. Ainsi donc, quoiqu'en disent les galants apologistes de la *Maçonnerie d'adoption*, l'Ordre peut se féliciter sincèrement d'être enfin débarrassé de ce luxe, créé plutôt pour le plaisir que pour l'utilité, à une époque de relâchement dans les mœurs maçonniques. Cependant, les femmes ne sont et ne doivent pas être entièrement bannies de nos mystères. Sur les *colonnes*, comme au sein du foyer domestique, les vrais Maçons, *enfants de la veuve et frères de l'orphelin,* doivent se souvenir qu'ils sont aussi pères, époux, fils et frères. Les Ordres et les Loges de femmes ont passé de mode; mais une nouvelle institution, dont on trouve les antécédents dans les *Confréries*, a pris leur place, et décuplé tous les avantages réunis de l'ancien ordre de choses, sans offrir le moindre de ses inconvénients. Je veux parler de ces *Loges de Sœurs* (surtout en usage dans les pays allemands, sous le nom de *Schwesterlogen*), où les frères d'un même *atelier* convient, dans de certaines occasions solennelles, leurs femmes et parentes au premier degré, apportant alors de légères modifications aux rituels de l'Ordre. On ne saurait trop recommander ces réunions, dont les avantages les moins contestés seront: de détruire l'esprit de coterie, auquel les femmes sont décidément plus portées que nous; de rompre les préjugés étranges que ce sexe nourrit encore à notre égard; et, surtout, de donner une extension beaucoup plus grande aux œuvres de charité entreprises par les Maçons. — Mais revenons à notre sujet,

C'eût été chose facile au comte de Clermont, grâce au prestige de sa naissance, d'effectuer la réunion de ces diverses autorités à la Grande-Loge; mais le peu de zèle qu'avait ce prince, pour les intérêts de l'Ordre, ne fit qu'amener de nouvelles divisions. L'anarchie parvint à son comble quand le Grand-Maître, sollicité de se nommer un nouveau *Substitut*, désigna, pour cet office, à la place de l'insouciant banquier *Baure*, un certain *Lacorne*, maître de danse et pourvoyeur complaisant de ses *menus plaisirs*. Cette nomination, quoique bien digne du siècle de Louis XV, rencontra cependant de si vives oppositions, au sein même de la Grande-Loge, presque entièrement composée de gens de qualité, que le comte de Clermont se vit obligé de révoquer son protégé. Il choisit alors pour Substitut (1762) le fr.·. Chaillou de Jonville. Mais le mal était fait; Lacorne et ses adhérents, irrités du dédain des membres respectables de la Grande-Loge, provoquèrent bientôt de tels scandales, que la police dut intervenir. La Grande-Loge fut fermée par l'ordre du Gouvernement, et ses membres, en sujets fidèles, suspendirent en effet leurs travaux. Mais la faction Lacorne profita de cette retraite pour usurper toutes les fonctions administratives e constituantes de l'ancienne autorité. Sur ces entrefaites, le duc de Clermont mourut (1771), et les factieux, que l'inaction de la Grande-Loge rendait toujours plus entreprenants, obtinrent, par l'entremise du *duc de Luxembourg*, accès auprès du duc de Chartres (père du dernier roi des Français), lequel accepta fort gracieusement la Grande-Maîtrise qui lui était offerte.

Grâce à l'influence et au zèle du nouveau Grand-Maître, cet événement eût d'abord les résultats les plus heureux,

et un semblant de réconciliation eut lieu entre les deux factions rivales, pour nommer le duc de Chartres *Grand-Maître de toutes les Loges de France.* Il fut même successivement reconnu en cette qualité par le plus grand nombre des *Chapitres, Directoires* et *Colléges* des hauts grades *écossais.* Plusieurs frères de distinction, prévoyant ce qui arriverait, s'étaient d'ailleurs sincèrement ralliés autour de la nouvelle autorité maçonnique. Les statuts de l'Ordre furent révisés dans le sens d'une constitution infiniment plus large et plus libérale; la dignité de *Vénérable,* d'inamovible qu'elle était, devint élective, et le nouveau Corps administratif, ayant déclaré que l'ancienne Grande-Loge avait cessé d'exister, prit alors le titre de Grand-Orient de France.

On comprend facilement le mécontentement que ces mesures causèrent parmi les membres de la Grande-Loge, presque tous Vénérables inamovibles des plus anciennes Loges de Paris, et seuls dépositaires des archives de l'Ordre en France. Ils convoquèrent la Grande-Loge pour le 17 Juin 1773, et celle-ci, après une délibération tumultueuse, déclara subreptice, schismatique et factieux, le corps rival qui venait de se constituer à côté d'elle. Pour mieux marquer ses prétentions, elle ajouta à son titre de Grande-Loge, celui de *seul et unique Grand-Orient de France,* et eût la bonne politique de continuer à reconnaître, de son côté, le duc de Chartres pour Grand-Maître des Maçons du royaume. Dès lors une lutte acharnée s'établit entre les deux puissances rivales; la police intervint de rechef, mais, cette fois, à l'instigation du *duc de Luxembourg,* qui présidait, en qualité de Substitut-général du Grand-Maître, les travaux du premier

Grand-Orient, ce qui ne fit naturellement qu'irriter toujours plus les esprits.

C'est à la faveur de ces troubles que l'on vit s'élever dans le royaume, et à Paris même, de nouveaux rites, tels que la *Stricte-Observance*, le *Martinisme*, le *Régime Rectifié*, le *Rite Éclectique*, celui des *Philalètes*, etc.; et de nouvelles autorités suprêmes et constituantes, dont les plus remarquables furent : le *Grand-Orient de Bouillon*, présidé par le duc du même nom, la *Mère-Loge du Rite écossais philosophique*, dont le *marquis de Larochefoucault-Bayers* fut le premier Grand-Maître, etc., etc. On voit que si l'union manquait, il y avait au moins dans l'ordre un zèle et une activité qui tenaient du délire; et au milieu de cet enfantement laborieux, l'on est étonné des sommes énormes que la plupart de ces Loges trouvaient encore moyen de sacrifier, pour des objets de charité ou d'utilité publique.

Nous touchons ici à la période la plus extraordinaire et la plus difficile de l'histoire de la Franc-Maçonnerie moderne; période de rivalités haineuses entre toutes les autorités centrales de l'Ordre; époque de confusion entre des rites de toutes couleurs et des grades innombrables, nés des tendances politiques, religieuses et philosophiques les plus opposées: — Ici la chevalerie du moyen âge, qui renait sous l'armure des Templiers, des Chevaliers de St-Jean, ou d'autres dont on n'avait jamais entendu parler, sinon dans les contes de la mère l'oie ou des mille et une nuits; — là les tendances sceptiques des philosophes de l'école de Condillac et de *Voltaire*[1]; — ailleurs, les

[1] *Voltaire*, qui s'était permis, dans quelques-uns de ses ouvrages, des sor-

doctrines les plus hiérarchiques du clergé catholique, avec le principe de l'obéissance aveugle à des *Supérieurs inconnus*, qui souvent n'existaient pas, ou que l'on aurait eu honte d'avouer publiquement; — tout cela, à côté des doctes superstitions des *Alchimistes* du moyen âge et des absurdes prétentions théosophiques de l'ancienne *Cabale* juive, récemment introduites dans la Maçonnerie par les prétendus successeurs des anciens frères de la *Rose-Croix* (qu'il ne faut pas confondre avec le grade chrétien de *Chevalier-Rose-Croix*, formant aujourd'hui l'un des principaux grades de la Maçonnerie rouge). Mais la noble simplicité des trois grades symboliques, le caractère si élevé de la Maçonnerie de St-Jean étaient alors foulés aux pieds; tout ce qui était de nature à frapper les esprits devenait le domaine de la Maçonnerie, et il n'est pas de folie, à cette époque, qui n'ait essayé de se couvrir de son manteau complaisant. C'est ainsi que le *magnétisme animal*, à peine inventé par *Mesmer*[1], fut immédiatement exploité par les chercheurs de mystères; ce qui donna lieu aux coteries mystiques,

ties assez mordantes à l'endroit des mystères maçonniques, reçut cependant l'initiation, le 7 Février 1778, ainsi donc cinq mois avant sa mort, dans la Loge des *Neuf-Sœurs*, à Paris. Le Grand-Maître le décora, de ses propres mains, du *tablier* qui avait appartenu à *Helvétius*, et que Voltaire, instruit de cette attention, porta incontinent à ses lèvres.

[1] Quoi qu'il en soit des découvertes de *Mesmer*, on ne peut contester qu'il eut trop souvent recours au charlatanisme, et qu'il s'est montré trop avide, trop infatué de lui-même, et trop dédaigneux de la science d'autrui, pour mériter jamais une grande estime. Interrogé un jour, par le docteur Egg d'Ellikon, sur les causes qui lui faisaient préférer, dans ses traitements, l'eau de rivière à l'eau de source, Mesmer répondit : « Cela vient de ce que l'eau de rivière étant éclairée par le soleil se trouve être une eau *magnétisée, car il y a déjà vingt ans que j'ai magnétisé le soleil lui-même*; d'où il s'ensuit que toute eau qui reçoit ses rayons est depuis lors infiniment plus efficace qu'avant cette époque. »

dites de l'*Harmonie universelle*. Des filous, des imposteurs, des charlatans, tels qne le *comte de St-Germain*[1], et le trop illustre *Cagliostro*[2], inventeur d'une Maçonnerie androgyne, dite *égyptienne*, vinrent encore augmenter ce désordre en exploitant en grand, à leur profit, l'imbécille crédulité d'un très-grand nombre de dupes de tout pays et de toutes conditions. Leurs succès étaient surtout assurés parmi les nobles et riches désœuvrés de l'époque, dont l'imagination déréglée et le cœur blasé étaient sourds

[1] Cet aventurier, dont on n'a jamais connu l'origine, se disait âgé de plusieurs milliers d'années; il racontait, avec une bonhomie parfaite, qu'aux noces de Cana il s'était trouvé à table à côté de Jésus-Christ, et parlait, en général, de tous les personnages illustres des temps passés, comme s'il eût vécu dans leur intimité. Il avait un valet merveilleusement propre à son emploi de valet de sorcier: grand, réfléchi, mystérieux, ne risquant jamais un mot en présence de son maître, mais se dédommageant quand, en son absence, il trouvait à jaser: — Votre maître, lui disait-on, est un grand fourbe qui se moque de nous!... — Ne m'en parlez pas, répondait-il, c'est le plus grand menteur de la terre. Il vous dit qu'il a 4,000 ans, moi je suis sûr du contraire; il y a bientôt 900 ans que je suis à son service, et certes, quand il m'a pris, il n'avait pas 3,100 ans. — Ce comte de St-Germain, que l'on soupçonna ensuite avoir été employé comme espion, par différents ministres, vendait un élixir d'immortalité, qui ne l'empêcha pas de mourir lui-même, déjà en 1784, à Sleswig, chez le *prince de Hesse-Cassel*, où il s'était retiré.

[2] Cet autre imposteur, natif de Palerme, connu sous les titres de *comte de Cagliostro, comte Félix, marquis de Pellegrini*, mais dont le véritable nom était *Joseph Balsamo*, se disait en possession de la pierre philosophale et d'une foule de secrets surnaturels qu'il vendait à prix d'or. Il évoquait les morts et prédisait l'avenir dans une carafe d'eau claire. Il menait fort grand train, et eût des succès inouis dans tous les pays de l'Europe, qu'il visita successivement. Impliqué dans l'affaire du collier, à cause de ses relations avec le cardinal de Rohan, il fut, quoique acquitté par le Parlement, obligé de quitter la France. Dès lors, son étoile commença à baisser. Convaincu d'imposture, il finit par tomber, à Rome, entre les mains de l'inquisition, qui le condamna à mort ainsi que sa femme, et fit brûler, par la main du bourreau, ses écrits, prétendus maçonniques. Le pape Pie VI commua la sentence en prison perpétuelle.

à toute autre émotion. En vain quelques esprits droits et supérieurs (St-Martin, *Villermoz, Savalette de Langes,* etc., et le Grand-Orient de France lui-même), cherchèrent-ils à s'opposer aux progrès du mal. Les *rectifications* faites aux *Convents* et réunions maçonniques de *Lyon* (1778), de *Wilhemsbad* (1782), de *Francfort sur-le-Mein* (1783), sur les meilleurs rites, et par les hommes les plus éminents de l'Ordre[1], ne parvinrent à rallier qu'un petit nombre d'*ateliers*. Il en fut de même des deux convents convoqués à Paris par les *Philalètes* (chercheurs de la vérité), en 1785 et 1787. Les choses allèrent ainsi de mal en pis, jusqu'à ce que les foudres de 1792 vinrent enfin briser cette tour de Babel et disperser ses ouvriers.

C'est très à tort que l'on accuse les Francs-Maçons d'avoir préparé, fomenté et entretenu la révolution française; il est de fait, qu'au contraire, l'Ordre entier et la plupart de ses membres en ont singulièrement souffert. Mais, ici comme ailleurs, les vrais coupables ont profité de quelques fausses apparences pour chercher à rejeter sur d'autres les tristes résultats de leurs propres entreprises et de leurs impéritics. On s'est surtout étayé, à ce sujet, de la conduite politique du Grand-Maître de l'Ordre, l'ancien duc de Chartres, alors duc d'Orléans, ou plutôt *Philippe-Égalité*. Mais il avait cessé, déjà longtemps avant cette époque, tout rapport avec la Maçonnerie. *Officieusement* consulté en 1792, par un délégué du Grand-Orient, sur la convenance de continuer ou de cesser les travaux de l'Ordre, il répondit : « qu'il ne connaissait plus la manière dont

[1] Nous reviendrons sur tout cela dans l'histoire de l'Ordre en Allemagne et en Suisse.

le Grand-Orient était composé; qu'il désapprouvait d'ailleurs les sociétés secrètes, et, en général, tout mystère, dans une république, surtout au commencement de son établissement; et qu'en conséquence, il ne se mêlerait plus en rien, ni du Grand-Orient, ni des assemblées maçonniques. » S'il s'en fut tenu à cette simple déclaration, on se serait contenté de rayer son nom sur les tableaux de l'Ordre, et le Grand-Orient eût clos là ses travaux, dont la continuation devenait impossible par le fait des circonstances. Mais le 13 mai 1793, les derniers débris de cette autorité suprême se réunirent encore une fois pour statuer sur une lettre insérée dans le Journal de Paris, et signée *Égalité*. Cette lettre débutait ainsi: « Voici mon histoire maçonnique. Dans un temps, où assurément personne ne prévoyait notre révolution, je m'étais attaché à la Franc-Maçonnerie, qui offrait une sorte d'image de l'*égalité*; comme je m'étais attaché au Parlement, qui offrait une sorte d'image de *liberté*. J'ai depuis quitté le fantôme pour la réalité. » Suivait ici le récit de la démarche officieuse que le Grand-Orient avait tentée auprès de lui, l'année précédente, et sa réponse, telle que nous l'avons rapportée plus haut. Aucune observation ne suivit la lecture de cette sorte de trahison publique, et le frère Orateur prit ses conclusions sans qu'aucun assistant n'entreprit d'en modifier la rigueur. Alors, le Président se leva lentement, et, après avoir solennellement déclaré le duc d'Orléans déchu de toutes ses fonctions, titres et honneurs maçonniques, il saisit l'épée du Grand-Maître apostat, la brisa sur son genoux, et en jeta les fragments au milieu de l'assemblée; tous les frères tirèrent ensuite une batterie de deuil et se séparèrent. . . . .

Les assemblées maçonniques avaient complètement cessé pendant le régime de la Terreur. Les membres les plus influents de l'Ordre payaient alors la dette de l'honneur, les uns sous le couteau sanglant de la guillotine, les autres sur les champs de bataille. Cependant, à cette même époque, un frère illustre rêvait, au fond du cachot où il se trouvait injustement détenu, la restauration de la Maçonnerie en France. Ce frère était A. L. ROETTIERS DE MONTALEAU, ancien président de la Chambre des Provinces. Rendu à la liberté, en 1795, il n'eût rien de plus pressé que de tirer les Loges de leur *sommeil*, afin de reconstituer le Grand-Orient, dont il fallut refaire l'état au complet, attendu que ses archives avaient été détruites pendant la révolution[1]. La Grande-Maîtrise étant vacante, on jeta naturellement les yeux sur le fr.·. Roëttiers de Montaleau, qui en accepta provisoirement les fonctions avec le titre modeste de *Grand-Vénérable*. Un des premiers objets portés à l'ordre du jour, au Grand-Orient, fut de trouver un mode pour les honneurs funèbres à rendre à la mémoire des frères qui avaient succombé sous la hache révolutionnaire.

Cependant l'ancienne Grande-Loge venait aussi de se réveiller, et, avec elle, naturellement la reprise des vieilles hostilités entre les deux puissances suprêmes de la France, dont la principale cause se trouvait toujours dans l'inamovibilité des Vénérables composant ladite Grande-Loge. Roëttiers de Montaleau, qui visait, avant toute chose, à l'unité indivisible de la Maçonnerie française, parvint à gagner les

[1] La première Loge que le Grand-Orient constitua, depuis la reprise de ses travaux, fut celle des *Amis-Sincères* à l'Or.·. de Genève, le 17 Juin 1796.

membres de cette dernière autorité, en leur promettant de prolonger leurs fonctions de *Maîtres de Loge* pendant les neuf années suivantes. Ces conditions furent acceptées, et la fusion définitive des deux pouvoirs eut lieu, le 28 juin 1799, dans une assemblée générale à laquelle assistèrent plus de 300 Maçons.

Cette apparente unité de l'Ordre en France ne tarda pas à être troublée par les prétentions renaissantes des divers Chapitres, Mères-Loges, Directoires et Colléges de l'écossisme et d'autres rites, qui, ressuscités à leur tour, persistaient à se déclarer indépendants du Grand-Orient de France. Les mesures d'exclusion qui furent prises à leur égard ne firent que leur donner une nouvelle force. Sur ces entrefaites arriva, de *Charlestown* dans l'Amérique septentrionale (1804), le COMTE DE GRASSE-TILLY, à la tête du cortége pompeux des 33 degrés du RITE ÉCOSSAIS ANCIEN ET ACCEPTÉ[1]. Tous les Maçons *écossais*, qui, frappés d'anathème, avaient été réduits pendant quelque temps à se réunir dans un souterrain du boulevard Poissonnière, résolurent alors de constituer une *Grande-Loge générale écossaise*, divisée en autant de sections qu'il y avait de systèmes dans l'Écossisme. Mais grâce au zèle habile du fr.·. Roëttiers de Montaleau, cette nouvelle puissance maçonnique, opéra également, à peine fondée, à la suite d'une assemblée solennelle tenue dans l'hôtel du *maréchal*

[1] Ce système était résulté d'un mélange du rite anglais *ancien* et de la *Maçonnerie de Royale-Arche* avec les 25 grades du *Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident*, autrement dits *Maçonnerie de perfection*, qu'un juif de Paris, nommé *Stephen Morin*, avait eu mission, en 1761, de répandre dans toutes les parties du nouveau monde. D'autres en attribuent la création au roi *Frédéric-le-Grand*.

Kellermann, sa fusion dans le Grand-Orient de France, qui fut ainsi obligé de tolérer et de cumuler lui-même tous les rites réunis sous sa juridiction, lesquels furent dès lors chacun représentés dans un *Grand-Directoire des rites*. — Quant au RITE FRANÇAIS proprement dit, c'est-à-dire celui qui appartenait et appartient encore exclusivement aux Loges et Chapitres du Grand-Orient de France, il se compose : des trois grades symboliques du rite anglais *moderne*, régulièrement adopté depuis l'année 1775, plus de quatre hauts grades adoptés seulement depuis 1786, et confectionnés sur ceux qui existaient avant cette époque[1].

Cependant ces mêmes rivalités ne tardèrent pas à se reproduire au sein du Grand-Orient, entre les anciens membres et les nouveaux, qui se plaignaient que le traité d'union n'était pas observé comme il devait l'être ; en sorte qu'à la suite de quelques débats infructueux, le SUPRÊME-CONSEIL POUR LA FRANCE DES PUISSANTS ET SOUVERAINS GRANDS-INSPECTEURS-GÉNÉRAUX DU 33me DEGRÉ DU RITE ANCIEN ET ACCEPTÉ, se sépara de rechef du Grand-Orient, auquel il abandonna toutefois la collation des grades de son régime jusqu'au 18me, mais se réservant exclusivement celle des 15 grades supérieurs. Plusieurs autres corps maçonniques, qui n'étaient entrés que conditionnellement dans l'union, reprirent aussi leur existence indépendante.

Ce fut au milieu de ces démêlés qu'on eut l'idée, pour consolider l'édifice, autant que pour s'assurer l'approbation de la Cour, d'offrir la Grande-Maitrise de l'Ordre, en

[1] Voici la nomenclature des 7 grades du *rite français*, appelé aussi *rite moderne*. A. *Maçonnerie bleue ou symbolique* : 1. *Apprenti*, 2. *Compagnon*, 3. *Maître*. — B. *Hauts Grades ou Maçonnerie rouge* : 4. *Élu*, 5. *Écossais*. 6. *Chevalier d'Orient*, 7. *Rose-Croix*.

France, au prince **Joseph Bonaparte** (1805). L'empereur lui-même, sollicité par les maréchaux *Masséna* et *Kellermann*, ainsi que par le prince *Cambacérès*, sanctionna cette élection, à condition que son frère serait assisté dans ses fonctions, par Cambacérès, comme *Premier-Adjoint*, et par *Murat*, en qualité de *Grand-Surveillant*. — De ces trois hauts personnages, **Cambacérès** fut le seul qui, malgré ses préoccupations *profanes*, prit réellement à cœur les intérêts de l'Ordre. Il fut, en effet, à la tête du Grand-Orient, tout ce que le Vénérable le plus zélé peut être pour une simple Loge. Grâce à sa tolérance libérale, les rites et autorités maçonniques qui, jusque là, s'étaient tenus à l'écart, entre autres le *Suprême-Conseil du 33me degré*, le rite d'*Herodom*, le rite *Primitif* ou des *Philadelphes* de Narbonne, la *Mère-Loge du rite écossais philosophique*, les divers Directoires du *Régime écossais rectifié* (1808-1809[1]), le rite *éclectique*, etc., etc., se décidèrent à entrer aussi

[1] Ces *Directoires*, dont relevait un certain nombre de *Prieurés*, de *Colléges écossais* et de simples Loges, étaient ceux de *Bourgogne*, d'*Auvergne*, et de *Septimanie*, dont les siéges étaient alors à *Besançon* (anciennement à Strasbourg), *Lyon* et *Montpellier*. Ils formaient entre eux le corps de la *Maçonnerie écossaise rectifiée*, en France; leurs députés, au *Grand-Directoires des rites*, étaient les RR.·. FF.·. *Lajard*, *Bacon de la Chevalerie*, et d'*Aigrefeuille*. Au fait, l'acte d'aggrégation de ces autorités au Grand-Orient, ne fut que la confirmation modifiée de traités pareils, que ces trois Directoires, plus celui d'*Occitanie*, séant à *Bordeaux*, avaient conclus, en 1776 et en 1781, alors qu'ils professaient encore l'*ancien rite écossais réformé d'Allemagne*, avec le Grand-Orient de France, sous la Grande-Maîtrise du duc de Chartres. (Voy les pièces relatives à ces divers traités d'union, dans les *Acta Latomorum* du fr. Thory, tom. II, pages 206-220.) — En 1778, le Directoire écossais de *Strasbourg* avait fondé une rente perpétuelle pour élever, instruire, entretenir et établir quatre orphelins; savoir : deux catholiques et deux luthériens. (Ibid. tom. I, page 136.)

dans l'alliance générale, et à reconnaître son chef pour leur *Grand-Maître national* en France[1].

Dès ce moment, la Maçonnerie de ce pays s'étendit avec une telle rapidité, que le Grand-Orient comptait, en 1812, plus de mille Loges et Chapitres sous son obédience, sans parler d'une foule de Loges *éclectiques*, *rectifiées*, *templières* et autres, constituées, sous ses auspices, par leurs autorités et directoires respectifs, ainsi qu'un très-grand nombre de *Loges militaires* ou *ambulantes*, qui suivaient les drapeaux de leurs régiments. Celles-ci appartenaient aux corps les plus distingués de l'armée française, et formaient une phalange sur laquelle l'empereur savait pouvoir compter au besoin. On avait trouvé, dans les hauts grades (surtout dans ceux de l'*Écossisme*), un puissant moyen pour favoriser les tendances monarchiques que NAPOLÉON s'efforçait d'imprimer au pays. Des bâtiments de guerre, des régiments entiers étaient équipés, les actes de bravoure étaient récompensés, et les orphelins de l'armée élevés, tout cela aux frais des Loges; et nombre d'entr'elles, enthousiasmées par les apologies des partisans du chef de l'État, et plus encore par la lecture de ses proclamations ou des bulletins de ses victoires, s'ouvraient et se fermaient au cri de *Vive l'Empereur*[2]*!*.......

[1] C'est sans doute à l'enthousiasme prodigieux qui se manifestait alors partout, pour les mystères *supérieurs* de la Maçonnerie, qu'il faut attribuer la création ou la régénération, en France (de 1805 à 1807), de ces *Ordres* purement *chevaleresques*, qui tous prétendaient être les véritables successeurs des Templiers, tels que l'*Ordre du Christ*, l'*Ordre de la Miséricorde*, l'*Ordre du St-Sépulcre*, et enfin l'*Ordre des Templiers modernes*, celui qui se base sur la charte de transmission de *Larmenius*, et le seul qui soit parvenu à se maintenir jusqu'à nos jours.

[2] Il paraît cependant qu'il existait, dès les premières années de l'empire.

La chute de Napoléon porta naturellement un coup funeste à la prospérité de l'Ordre, en France. Le prince Cambacérès se démit de ses fonctions maçonniques, les autres Grands-Officiers d'honneur, la plupart généraux et maréchaux de Napoléon, se dispersèrent, et le clergé catholique, l'édit de Pie VII à la main, recommença sa croisade contre les doctrines des Francs-Maçons. On remit alors, vu la vacance de la Grande-Maitrise, la direction des affaires du Grand-Orient entre les mains d'un triumvirat, composé des illustres frères : *Macdonald*, duc de Tarente et maréchal de France, le comte de *Beurnonville*, ministre d'État, et *Timbrune*, comte de Valence, tous les trois pairs de France, avec le titre de GRANDS-CONSERVATEURS DE L'ORDRE EN FRANCE; ils furent assistés par le chevalier *A. Roëttiers de Montaleau*, digne fils de celui dont il a été question plus haut, en qualité de *Représentant des trois Grands-Conservateurs de l'Ordre, en France.*

Cependant, la restauration devait plus favoriser les tendances aristocratiques de l'écossisme, que les travaux plutôt administratifs du Grand-Orient, qui, aux yeux du nouveau gouvernement, devait nécessairement être entaché de bonapartisme[1]. Aussi le Grand-Orient échoua-t-il

sous les formes de la Maçonnerie, une Société militaire et républicaine, dite des *Philadelphes*, qui conspirait la chute de Napoléon, et dont le siége primitif était à Besançon. Les membres de ce corps portaient des noms caractéristiques; à leur tête se trouvait, dit-on, les généraux *J. J. Oudet* en qualité de *Censeur*, avec le surnom de *Philopœmen*, et *Moreau*, avec celui de *Fabius*. On cite encore les généraux *Mallet* et *Lahory*. — Quoi qu'il en soit, la société mystérieuse des *Philadelphes* a souvent été exploitée avec succès dans les romans dont l'intrigue était censée se passer aux temps de l'empire.

[1] C'est à cette époque que s'établit, en France, sous les formes de la Maçonnerie, l'association dite des *Francs-Régénérés*, dont le but avoué était de servir

dans son projet de centraliser tous les rites dans son sein, en face de la majorité de l'ancien *Suprême-Conseil de France*. Ce dernier étant retombé *en sommeil*, les rênes de l'écossisme furent saisies par un autre Suprême-Conseil, dit *d'Amérique*, qui avait été créé, en 1812, pour les possessions françaises dans cette partie du monde. Sur ces entrefaites, le comte de Grasse-Tilly revint des prisons d'Angleterre, et se remit à la tête du rite qu'il avait jadis importé. La reprise des travaux, sous cet habile chef, fut signalée par une brillante réunion, convoquée pour la célébration de la fête de l'Ordre, et l'inauguration des bustes de *Louis XVIII* et du *comte d'Artois*, tous deux affiliés à l'Ordre depuis 1789. Mais, au moment où l'écossisme menaçait de rechef de devenir, pour le Grand-Orient, un rival redoutable, la division éclata dans son propre sein; l'on vit deux Suprêmes-Conseils, ayant à leur tête, l'un le général *de Fernig*, investi des pouvoirs du comte de Grasse-Tilly, l'autre le comte *Allemand*, aidé du fr. *de Maghellen*, s'élever l'un contre l'autre, s'anathémiser et s'excommunier tour à tour, tout en se recrutant, chacun à l'envi, des personnages les plus haut placés, tels que : les *princes Frédéric de Hesse-Darmstadt, d'Aremberg, Paul de Wurtemberg*; les *ducs de Reggio, de St-Aignan, de Guiche*; les *comtes de Valence, Belliard, Guilleminet, de Castellane, De Cazes, de Lacepède, Muraire, de Ségur, d'Orfeuille*, et autres, dont

à la fois les intérêts du trône et ceux de l'autel, et cela par des moyens peu dignes de l'un et de l'autre. Il faut rendre cette justice au gouvernement de Louis XVIII, qu'il se hâta de dissoudre cette société, désavouée d'ailleurs par tous les Maçons, et composée de gens qui ne pouvaient que le pousser à sa perte, tout en se disant plus royalistes que lui.

quelques-uns avaient déjà fait partie de l'*ancien* Suprême-Conseil de France.

Au milieu de ces tristes démêlés, l'on vit surgir, en France, une autorité maçonnique toute nouvelle : la Puissance-Suprême du rite de Mispbraïm ou Misraïm, dont on n'avait jamais entendu parler avant les premières années de ce siècle, durant lesquelles il paraît avoir pris naissance en Italie ou dans les Iles Ioniennes. Cela n'empêche pas qu'il se trouva des adeptes assez sûrs de leur fait pour prêcher, et un public assez bien disposé pour croire, que ce système, monstrueux par le nombre de ses grades, qui ne s'arrêtent qu'au chiffre *quatre-vingt-dix*, « avait été jadis apporté tout directement des bords du Nil par le peuple juif, et que ses statuts fondamentaux étaient rédigés en langue chaldéenne. Depuis l'introduction du christianisme, le rite de *Misraïm,* déjà modifié par les diverses croyances des peuples, aurait pris une face nouvelle, et serait ainsi devenu l'arbre maçonnique dont les branches détachées auraient donné naissance à tous les autres rites ; d'où ses prétentions à les régenter tous sans exception. » A première vue, la chose pouvait paraître assez plausible, puisque, en effet, les 66 premiers degrés n'offrent que la répétition des principaux grades des Maçonneries connues, et particulièrement des écossismes. C'est donc au 67me échellon que le rite de Misraïm commence réellement. Il va sans dire que ces 90 grades ne s'acquièrent pas seulement un à un, car la vie d'un homme ne suffirait pas à les parcourir tous : mais le système entier se divise en 17 *classes*, comprises dans quatre *séries :* A. la série *symbolique*, 33 grades ; B. la série *philosophique*, du 34me au 66me grade ; C. la série *mystique*, du 67me au 77me grade ; enfin D. la série *hermétique*

et cabalistique, du 78me au 90me degré. — Autant que les autres, le rite de Misraïm eut ses dissensions intérieures. Il fut, en outre, fort mal accueilli par le Grand-Orient, qui refusa, dès l'année 1817, de lui donner place dans le Grand-Consistoire des rites; quatre ans plus tard, cette autorité alla jusqu'à provoquer, de la part de la police, des mesures rigoureuses contre les ateliers misraïmites, dont plusieurs membres furent punis pour infraction à l'article 291 du Code pénal. Cette conduite peu fraternelle ne s'excuse pas entièrement par le fait que le Grand-Orient est, jusqu'à un certain point, responsable de l'Ordre maçonnique en France vis-à-vis du Gouvernement. Depuis 1830, le rite de Misraïm a repris ses travaux, qui sont, au reste, fort languissants, puisqu'il ne compte, et à Paris seulement, que 4 ateliers n'en formant qu'un seul. On le dit à la veille d'opérer enfin sa fusion dans le Grand-Orient.

En 1848 l'on vit surgir, après quelques conciliabules maçonniques, au sein d'une fraction du Suprême-Conseil, une nouvelle Grande-Loge nationale de France, dont la constitution était basée sur le système démocratique le plus large, et qui adopta, sous le titre de rite unitaire, le *rite anglais moderne*, sans autres grades que ceux de *St-Jean*; 8 ateliers, dont 5 à Paris, formaient cette nouvelle alliance, qui, depuis peu, a dû fermer ses travaux. — Enfin, il y a un an à peine, l'on ne fut pas peu surpris en apprenant la création d'un nouveau rite, dit de Memphis, avec une série de grades de plus encore que celui de Misraïm, et ayant, à Paris, un atelier en pleine activité.

Malgré les luttes, souvent très-violentes, que le Grand-Orient de France eut à soutenir avec quelques-unes de ces diverses autorités, on peut dire que sa supériorité,

comme première puissance *nationale,* ne fut cependant jamais troublée d'une manière sérieuse, et cela, probablement, grâce à sa constitution, basée sur le système constitutionnel représentatif, système qui, jusqu'ici, paraît le mieux convenir à une alliance de Loges, et qui, depuis près de 40 ans, lui permet de se passer de Grand-Maître. On prétend, il est vrai, que sous Louis XVIII, la Grande-Maîtrise de l'Ordre en France fut acceptée par le *duc de Berri,* sur le refus que ce roi en aurait fait par ménagement pour la Sainte-Alliance et le clergé français. Le Grand-Orient parut du moins l'avouer pour chef, en célébrant ses obsèques maçonniques, avec une pompe extraordinaire. La même dignité aurait été ensuite vainement offerte au *duc d'Orléans,* et enfin à *Louis-Philippe,* qui prenait cependant un intérêt direct aux travaux de l'Ordre. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis la Restauration, les travaux administratifs du Grand-Orient furent toujours présidés, de fait, par des *Adjoints* ou *Représentants du Grand-Maître,* et qu'il en est de même aujourd'hui. Mais cela pourra changer bientôt.....

Quant au Suprême-Conseil, dont les ressortissants avaient été exclus, pendant quelques années, des travaux des Loges et Chapitres constitués par le Grand-Orient, il forme, aujourd'hui plus que jamais, une puissance à part, sous la présidence à vie du DUC DE CAZES. Malgré l'accord de bon voisinage qui s'est établi, depuis 1841, entre ces deux pouvoirs, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient dépouillé leur ancien esprit de rivalité; et si le Suprême-Conseil refuse, comme autrefois, de reconnaître les diplômes des hauts grades *écossais* délivrés par l'autre autorité en vertu du concordat de 1804, de son côté, le Grand-Orient se montre

peu favorable aux propositions ayant pour but d'établir une discipline commune.

Quelque succinct et imparfait que soit le tableau que nous venons de tracer, de l'histoire de l'Ordre en France, nous le croyons suffisant, non-seulement pour en donner une idée assez juste, mais aussi pour nous dispenser d'entrer dans les mêmes détails historiques pour la plupart des autres pays de l'Europe, où la Maçonnerie eut à subir, à peu près, les mêmes phases d'établissement, de développement, de persécutions, de divisions, et de restauration. Nous tirerons cependant parti de l'histoire de la Franc-Maçonnerie *allemande*, pour initier davantage le lecteur aux questions qui se rattachent aux *rites*, et, en général, à la partie *dogmatique* de l'Ordre.

Il va sans dire que les persécutions les plus violentes eurent lieu dans les pays foncièrement catholiques du midi de l'Europe, où prêtres, moines, magistrats et souverains, s'élevèrent à l'envi contre une société que l'on persistait à vouloir représenter, sans autres renseignements, ou malgré les renseignements obtenus par des traîtres et des agents provocateurs, comme une nouvelle secte religieuse, entachée de magie, d'hérésie, de nécromancie, de sorcellerie, et de toutes les autres folies y rimant.

Jusqu'à l'invasion française, les Loges, que les puissances suprêmes de l'Angleterre et de la France avaient fondées dans les principales villes de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal, furent constamment, même dans les républiques, l'objet des poursuites les plus sévères. Le pape Clément XII lança le 27 avril 1738, contre l'association maçonnique, qui, déjà alors, comptait de nombreux prosélytes en Italie,

sa bulle d'excommunication (« *In eminenti Apostolatus specula, etc.* ») que le cardinal Firrao se chargea de rendre encore plus intelligible dans son édit du 14 janvier 1839[1]. Cette bulle fut renouvellée et confirmée en tous points, le 18 mai 1751, par son successeur, Benoit XIV (« *Providas Romanorum Pontificum, etc.* ») Pour se former une idée de la fureur aveugle avec laquelle les poursuites étaient dirigées, il suffit de savoir que le savant et pacifique *L. A. Muratori* fut violemment attaqué, à cause de l'analogie de son nom avec celui de *liberi* ou *franchi-muratori*, terme par lequel on désignait les Francs-Maçons en Italie. En 1814, Pie VII, à peine de retour dans ses états, où il ramenait les Jésuites, r'ouvrit l'ère des persécutions par son édit du 15 août de la même année, qui fut encore renouvelé en 1826, sous le pontificat de Léon XII, etc., etc.

Il est juste de dire que, sans favoriser l'ordre ouvertement, plusieurs souverains et autorités catholiques méprisèrent cependant des mesures aussi indignes des temps modernes, suivant en cela l'exemple du Parlement de Paris, qui avait refusé d'enregistrer les deux premières bulles. Mais cela n'empêcha pas les familiers du St-Office de rivaliser de zèle pour les faire mettre à exécution, se servant, pour cela, de la prison, des tortures, et

[1] « Che Nessuno ardisca di radunarsi, e congregarsi, etc... in luogo alcuno, sotto le sudette società, o congregazioni di *liberi muratori*, *Francs-Maçons*, ò sotto qualsivoglia altro titolo, ò velame, nè di trovarsi presente a tali radunanze, *sotto pena della morte e confiscazione dè beni, da incorrersi irremissibilmente, senza speranza di grazia.* » Par le même édit, il est défendu à tous propriétaires de recevoir des réunions maçonniques, sous peine de voir *leurs maisons démolies*, et ordonné à tous ceux qu'on aurait engagés à s'y faire initier, de dénoncer les coupables ainsi que les lieux où se tenaient les assemblées, sous peine d'être frappés d'*une amende de mille écus d'or* et d'*être envoyés aux galères*.

même de l'échafaud ; et faisant, chaque fois, par dessus le marché, brûler, par la main du bourreau, les écrits et les documents de l'Ordre qu'on pouvait saisir. Il est peu de frères qui ignorent les procès infâmes et les atroces tortures auxquels furent soumis, entre autres : en Espagne, 1757, le négociant français *Tournon;* en Portugal, déjà en 1743, les infortunés frères *Mouton, Coustos* et *Bruslé,* tous les trois lapidaires; tortures au milieu desquelles le dernier perdit la vie, et auxquelles les deux autres n'échappèrent qu'après des souffrances inouïes, et par l'intervention du Gouvernement anglais, provoquée par la Grande-Loge de Londres.

Au milieu de tant d'atrocités, il est doux de pouvoir citer cependant *deux* souverains du midi de l'Europe qui, seuls, en dépit de Rome, se déclarèrent ouvertement les défenseurs de la Franc-Maçonnerie, et cela précisément dans les pays où elle était alors persécutée avec le plus d'acharnement. Ces deux amis de l'Ordre furent : François-Étienne de Lorraine, grand-duc de Toscane depuis la mort du dernier des Médicis, et, plus tard, empereur romain d'Allemagne, sous le nom de François I. Il avait été initié à nos mystères, aux deux premiers grades, dans une Loge de la Haye, en 1731, sous la présidence du célèbre *lord Chesterfield*, et avait reçu le grade de *Maître* la même année, dans une séance solennelle de la Grande-Loge de Londres. Maçon zélé, il ne se contenta pas de prendre, en dépit du clergé, ses frères sous sa haute protection ; il concourut encore, de sa personne, à la fondation de plusieurs Loges, tant à Florence que dans les autres villes de son grand-duché. — L'autre tête couronnée, qui sut s'attirer la reconnaissance des *enfants de la veuve*, fut la fille

de l'empereur sus-mentionné, CAROLINE, épouse de Ferdinand IV, roi des deux Siciles. Non-seulement elle fit ouvrir les prisons (1777) où les frères se trouvaient détenus depuis l'édit de son époux (1775), mais elle autorisa formellement la reprise des travaux maçonniques. En apprenant cette mesure bienveillante, le Grand-Orient de France prit spontanément un arrêté par lequel il engagea les loges de sa correspondance à joindre, à l'avenir, aux santés obligatoires dans les banquets, celle spéciale de la reine Caroline [1].

Il est à la fois bizarre et pénible d'avoir à citer le *Grand-Maître de l'Ordre de Malte* (soit des *Chevaliers de St-Jean de Jérusalem*), au nombre des persécuteurs de la Confraternité maçonnique, la seule institution qui eût pu sauver cet ordre illustre de la ruine totale dont il était déjà menacé à cette époque. — Le Grand-Maître de Malte fit publier, en 1840, le bulle de Clément XII, et, à cette occasion, plusieurs chevaliers et beaucoup de citoyens prirent le parti de quitter l'île. L'année suivante les persécutions devinrent plus sévères encore, et six chevaliers furent à la fois chassés de l'Ordre et exilés, à perpétuité, pour avoir assisté à une réunion maçonnique. De nouvelles persécutions eurent lieu en 1771. — On prétend que c'est à Malte que Napoléon fut reçu Maçon, lors du séjour qu'il fit dans cette île en se rendant en Égypte.

Sous l'Empire, la Maçonnerie fut florissante dans tous les pays catholiques de l'Europe qui lui furent incorporés.

[1] On prétend qu'elle présidait en personne, à Naples, une espèce de loge d'adoption, composée de *Cousines jardinières (cugine giardiniere)* qui, quant à leur but final, marchaient parfaitement d'accord avec leurs *bons Cousins (buoni cugini)* les *Carbonari*.

Il y eut des autorités centrales à Milan et à Naples, dont les princes EUGÈNE et MURAT furent Grands-Maîtres. — La *Grande-Loge d'Espagne*, chose curieuse, fut installée à Madrid, en 1809, *dans le local même de l'Inquisition.*— Mais, dès la chute de Napoléon, le pape Pie VII r'ouvrit l'ère des persécutions, comme nous l'avons dit plus haut, par son édit du 15 août 1814, dans lequel il confond, à dessein ou par ignorance, l'institution maçonnique avec cette malheureuse conspiration politique, trop connue sous le nom de *Charbonnerie* [1], et que l'on peut considérer comme la cause et le prétexte d'un grand nombre d'injustes persécutions contre notre Ordre, dont cette société, toute politique, n'avait emprunté que les formes. — Dès lors la Maçonnerie n'a jamais pu reprendre pied en Italie, et il convient aussi de dire que l'Ordre paraît s'en soucier très-médiocrement; l'expérience ayant prouvé que, dans l'état actuel des choses et des esprits, l'*Art royal* n'a aucune chance d'y être interprété et pratiqué comme il doit l'être selon ses statuts et l'esprit même de l'association. Car, si d'un côté, les persécutions et l'intolérance n'ont ja-

[1] On ne saurait trop répéter que, sauf le mystère comme *moyen*, et quelques rapports insignifiants dans les *formes*, la Société des *Carbonari* n'a absolument rien de commun avec l'Ordre des Francs-Maçons. Bien au contraire, les deux Sociétés sont diamétralement opposées dans leurs intentions. En effet, tandis que l'une *ordonne* le respect pour tout gouvernement régulièrement établi et défend sévèrement, dans ses réunions, la plus légère allusion aux questions de politique ou de controverse religieuse, l'autre n'est, à tout prendre, qu'une conspiration permanente contre les pouvoirs temporels et spirituels. Ce qu'il y a d'assez curieux dans tout cela, c'est que les *Carbonari* invoquaient en leur faveur un bref pontifical d'approbation, que Pie VII, qui alors n'avait plus besoin de pareils auxiliaires, eut bien soin, dans son édit, de déclarer faux et controuvé.

mais autant empiété que dans ce malheureux pays sur les droits sacrés de l'humanité, de l'autre les grands mots et les menaces qu'aucun résultat ne vient justifier, ne prouvent mieux que dans ces contrées, l'absence de raisons vraiment solides et de sagesse réelle chez ceux qui les emploient si mal à propos.

En Espagne, l'inquisition rentra en possession de son local et de ses fonctions dès l'avènement du roi Ferdinand VII, en 1814. Un décret, du 24 mai de la même année, ordonne la fermeture de toutes les Loges, et menace les Maçons réfractaires des mêmes peines que les criminels d'État au premier chef. Ces mesures despotiques, au lieu d'effrayer les Maçons, ne firent que les pousser, forts de leur bonne cause, et flattés de l'importance qu'on leur attribuait, à se poser comme défenseurs des idées libérales et du progrès. Ils portèrent leur audace jusqu'à faire cause commune avec les sociétés politiques, et à former, tous ensemble, un seul corps que dirigea le *Grand-Orient de Grenade,* surnommée l'*Athène de l'Espagne.* — Ils eurent alors à subir le sort des Templiers : un seul jour suffit à Ferdinand VII, comme jadis à Philippe-le-Bel, pour arrêter et traîner en prison tous les prétendus coupables, disséminés dans les diverses provinces de son royaume. Sans parler d'une foule de Français, d'Allemands et d'Italiens, établis dans le pays, et qui furent saisis, pour ainsi dire, par dessus le marché, les prisonniers paraissaient avoir été choisis parmi les gens de qualité, au nombre desquels on cite, rien que pour Madrid : *le marquis de Tolosa, le chanoine Marina, le général Alava,* adjudant-général du duc de Wellington, *le docteur Luque,*

médecin de la cour, etc., etc.[1]... — Grâce à un ordre du Gouvernement provisoire, sous le régime des Cortès, ces infortunés furent mis en liberté, au commencement du mois de Mars de l'année 1820, et les Loges se rétablirent ainsi que quelques-unes des sociétés secrètes espagnoles, telles que les *Communeros*, et les *Carbonari*, qui avaient été importés d'Italie. Mais déjà le 1er août 1824 un nouveau décret du roi Ferdinand VII, ordonnait à tous les Francs-Maçons, et aux membres d'autres sociétés occultes, de venir *se dénoncer eux-mêmes*, en livrant leurs papiers et diplômes, et cela avant le terme de 30 jours, après lequel les réfractaires seraient arrêtés et *pendus dans les vingt-quatre heures*, sans autre forme de procès, *comme coupables de haute trahison*. Enfin, une circulaire du ministre de la guerre, du 16 Octobre même année, déclara tous les Francs-Maçons *hors la loi*. « Il serait impossible (dit la *Gazette universelle*, n° 315, page 1257, de cette même année), de dépeindre le bouleversement dont furent saisis, à la publication de ce décret, non-seulement tous les Espagnols de bon sens, mais aussi les Français, qui se virent ainsi condamnés à devenir les témoins oculaires de mesures pareilles contre un peuple auquel ils avaient promis d'apporter la paix et la tranquillité. Ce décret traînait, au pied de l'échafaud, plus de 100,000 Espagnols et avec eux précisément les hommes les plus distingués ; car on croira sans peine qu'un bien petit nombre seulement profitèrent de la prétendue *amnistie* du 1er août, aux conditions où elle était donnée, savoir de

[1] Mémoires historiques sur Ferdinand VII, roi des Espagnes, etc., etc., par Michael-y-Quin.

s'accuser soi-même. Eh ! qui d'ailleurs l'aurait osé, alors que rien n'était sacré, et que tout moyen était bon pour assouvir la vengeance et la cupidité ? » — Les journaux de l'époque nous apprennent que les victimes furent d'autant plus nombreuses que les Francs-Maçons considéraient comme une lâcheté d'obtempérer à des ordres aussi inhumains. En effet, çà et là des Loges entières furent arrêtées séance tenante, leurs Dignitaires *pendus* et le reste *envoyé aux galères* ; or cela se passait il y a une vingtaine d'années !... et en 1828 le même édit fut renouvelé par le même roi !...

On a peu de données sur l'état actuel de la Franc-Maçonnerie en Espagne et en Portugal, où les persécutions furent constamment à peu près les mêmes. Il doit cependant y avoir des Loges, et même des autorités supérieures de l'Ordre à Lisbonne, à Oporto et même à Madrid ; mais on peut dire, sans manquer à la vérité, que si l'*Art royal* existe encore çà et là dans la péninsule, il s'y trouve enveloppé d'un tel mystère et d'une telle circonspection qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Pendant que la Maçonnerie était ainsi désavouée et persécutée dans le midi de l'Europe, elle jouissait en Russie de la plus haute faveur[1], soit à la cour, soit parmi la noblesse et dans la bourgeoisie. Son premier établissement date de

[1] Il serait injuste de ne pas en dire presque autant des pays soumis à la *Porte Ottomane* ; en effet, sauf une légère persécution contre un atelier de Constantinople, en 1748, qui fut aussitôt rappelée par l'intervention de l'ambassadeur anglais, des Loges n'ont pas cessé d'exister sur tous les points de l'empire où se trouve une population européenne, notamment dans les ports de mer, comme Smyrne, Alexandrie, Alep, etc., etc.

1731, à Moscou, sous le règne de l'impératrice Anna Iwanowa, ou plutôt sous celui de son favori Biren, qui, de simple paysan, avait été élevé à la dignité de duc de Courlande, et dont les goûts féroces et le caractère bien connu obligèrent les Maçons aux plus grandes précautions. Ce fut cependant encore sous le règne de ce tyran, en 1738, que des Anglais érigèrent une loge à Pétersbourg, et nommèrent pour Grand-Maître Provincial, le capitaine *John Philips*, sous les auspices de la Grande Loge de Londres. — Il faut que dès lors les travaux aient été *en sommeil*, ou entourés du plus profond mystère, car on n'en entendit plus parler jusqu'à la chute de Pierre III, en 1762. Ils reprirent tout-à-coup une incroyable vigueur dès la première année du règne de l'illustre Catherine II. Cette souveraine, qui s'était fait rendre compte de la nature et du but de l'institution maçonnique, avait aussitôt compris quel immense parti elle pouvait en tirer pour la civilisation de ses peuples, et elle s'en était de suite déclarée la *Protectrice*. — La Loge *Clio* de Moskou, entre autres, jouissait, de sa part, d'une protection toute particulière. — Plus tard, en 1784, Catherine fit inviter la Grande-Loge d'Édimbourg à envoyer des députés à St-Pétersbourg pour établir une Loge écossaise sous le titre de *Loge impériale*, et celle-ci fut en effet installée, en 1786.

Dès ce moment, les Loges se multiplièrent en Russie avec une étonnante rapidité; on en comptait cent quarante-cinq à la fin du siècle passé, appartenant à toutes les langues de l'Ordre et à tous les rites, parmi lesquels on distingue même un *rite russe*, rectifié du rite anglais *moderne*, par le fr.·. Jean Yelaguine, sénateur, membre du Conseil privé et du Cabinet russe: le même qui plus

tard, en 1772, fut nommé, par la Grande-Loge d'Angleterre, Grand-Maître Provincial de l'empire. Un temple magnifique fut construit à St-Pétersbourg pour la tenue des travaux de la GRANDE-LOGE PROVINCIALE. Les vénérables Maîtres des principales Loges étaient pris dans la haute noblesse, et rivalisaient entre eux pour l'élégance et la régularité des travaux qu'ils présidaient, lesquels se tenaient le plus souvent dans leurs propres palais ou châteaux[1].

Personne n'ignore que c'est précisément dans cette haute noblesse que fermentèrent, le plus souvent, ces levains de mécontentement politique qui valurent tant de secousses à la Russie. Il ne faut donc pas s'étonner si plusieurs Loges se transformèrent peu à peu en clubs politiques, surtout à l'approche des grands événements qui devaient bouleverser l'Europe. D'autres ateliers, surtout ceux d'*adoption,* ne cherchèrent dans la Maçonnerie qu'une affaire de mode, d'amusement, ou de spéculation commerciale. Une fois qu'ils eurent sacrifié les principes fondamentaux de l'Ordre à leurs tendances individuelles, il en résulta ces divisions fâcheuses, compagnes inséparables du manque de discernement que l'on apporte dans les admissions; celles-ci finissent en effet par n'avoir plus pour but que de soutenir, par le *nombre* plus que par le *mérite*, des rivalités qui, elles-mêmes, ne sauraient exister que là où les statuts maçonniques sont foulés aux pieds ou méconnus.

Les choses en vinrent au point qu'il y eût bientôt dans les principales villes de l'empire, et surtout à Pétersbourg,

[1] On cite surtout le prince *Repnin*, les comtes *Roman Woronrow*, *Stroganof*, *Schouvalof*, etc., et plus tard le grand-duc *Constantin* et le comte *Potoscky*.

presque autant de Maçons que de *profanes*. Tout individu en état de payer son admission devait entrer dans la Confrérie, et les étrangers eux-mêmes étaient relancés sans pitié, souvent même par les employés les plus subalternes, à l'arrivée des vaisseaux ou des postes [1]. — Catherine avait déjà remarqué que l'excessive fréquence des réunions maçonniques influait d'une manière fâcheuse sur celles de sa cour; trop souvent, lorsqu'elle s'informait des motifs d'absence des jeunes seigneurs, que leur service et leurs noms attachaient à sa personne, on lui avait répondu tranquillement: « *Ils sont en Loge.* » On a peine à comprendre un zèle aussi irréfléchi de la part des favoris et des membres d'une cour aussi brillante que l'était celle de Catherine. Justement blessée de ces manques d'égards, elle témoigna hautement son mécontentement et son intention de ne tolérer à l'avenir que les Loges d'étrangers. Il est juste d'ajouter que les Maçons russes se soumirent de suite, au moins dans la capitale, aux désirs de leur impératrice.

Mais à l'avènement de PAUL Ier, dont le zèle pour l'Ordre était bien connu, on s'attendait à une restauration brillante de la Maçonnerie russe, et cela en dépit de l'ukase par lequel il la prohibait sous son ancienne forme de société secrète. Ce prince nourrissait en effet le projet de lui donner une existence *publique* et d'en faire une institution de l'État; il s'agissait même de faire valoir les prétentions chevaleresques de certains rites. Les travaux étaient déjà, dit-on, assez avancés dans ce sens, lorsque le *comte*

[1] Tous ces détails, et une partie de ceux qui vont suivre, sont tirés de la 52e lettre de l'ouvrage du conseiller aulique *G. Reinbeck:* flüchtige Bemerkungen auf einer Reise von St-Petersbourg über Moskwa, etc.... im J. 1805, T. 2.

Littar, chevalier de Malte, alors présent à Pétersbourg, entreprit de les entraver au profit de son propre Ordre, qui venait d'être détruit par les Français. Or, ce fait seul était de nature à faire goûter la proposition de le restaurer. Il y eût des pourparlers de part et d'autre, à la suite desquels le czar Paul se déclara, le 16 décembre 1798, *Grand-Maître de l'Ordre de Malte,* lequel fut ainsi positivement substitué à celui des Francs-Maçons, dont les membres les plus influents et pourvus des hauts grades reçurent LA CROIX DE ST-JEAN en manière de compensation. Depuis lors l'empereur de Russie figure parmi les nombreux souverains qui prétendent au titre de Grand-Maître de cet Ordre illustre, ainsi qu'au droit d'en conférer la décoration comme récompense honorifique.

Un des premiers actes d'ALEXANDRE fut, dès son avènement au trône en 1801, de confirmer l'ukase de son prédécesseur contre les Francs-Maçons; mais, deux ans plus tard, il s'empressa de le révoquer à la suite d'un rapport détaillé du conseiller d'État *Boëber*. Peu après, l'empereur se fit lui-même initier, et l'Ordre devint bientôt plus florissant que jamais sous sa haute protection et la présidence du dit fr.·. BOEBER, comme Grand-Maître à la tête d'un GRAND-ORIENT DE TOUTES LES RUSSIES. Malheureusement il se forma, après les guerres qui bouleversèrent l'Europe, tant en Russie qu'en Pologne, un grand nombre de ces sociétés secrètes qui, quoique diamétralement opposées par leurs tendances aux principes de la vraie Maçonnerie, se couvrent cependant du manteau commode de ses mystères, et ne peuvent par conséquent être atteintes, de fait, que par les proscriptions les plus sévères à l'adresse de toute réunion clandestine. Un pareil

édit parut le 12 août 1822, et l'on put y remarquer suffisamment combien il en coûtait au czar Alexandre de mettre la Franc-Maçonnerie au nombre des sociétés illicites. — Les Maçons russes se soumirent avec empressement aux ordres de leur souverain bien aimé. Partout les ateliers se fermèrent, et, dès lors, les travaux si brusquement interrompus n'ont jamais été repris en Russie d'une manière régulière.

Malgré les évènements politiques et la fermentation continuelle qui ont si souvent troublé la Pologne[1], la Maçonnerie y a fleuri pourtant, mieux qu'on n'aurait pu s'y attendre, jusqu'à l'édit de l'empereur Alexandre. — Introduit dans ce pays, quelques années avant 1739, l'Ordre dut, à cette époque, ralentir ses travaux, en suite de la bulle de Clément XII et d'un édit du roi Auguste II. Cependant, dès l'année 1742, plusieurs Loges s'ouvrirent successivement sous le *maillet* des premiers seigneurs et des hommes d'État les plus distingués du royaume, aidés de quelques étrangers, de français surtout[2]. — Le roi Stanislas-Auguste se montra très-favorable aux Maçons, en sorte que les travaux de l'*Art royal* continuèrent, même au milieu des troubles qui déchirèrent son règne. En 1770, le comte

[1] Voyez l'Encyclopédie maçonnique de Lenning, à l'article *Pologne*.

[2] Tels que : *François Longchamp*, le *général LeFort*, *Jean Mioche*, le *colonel C. Bousquet de Laurens*, mais surtout le *colonel Jean de Thoux-de-Salverte*, qui institua à Varsovie, en 1763, une société connue sous le nom d'*Académie des Secrets*, à l'imitation de celle du même nom que le gentilhomme napolitain, *Jean Baptiste Porta*, avait fondée, à Rome ou à Naples, dans le courant du XVI[e] siècle, et dont les réunions furent interdites par le pape Paul III.

AUGUSTE MOSZYNSKI, président de la GRANDE-LOGE DE VARSOVIE, fut reconnu Grand-Maître provincial de Pologne par la Grande-Loge de Londres. Mais, peu de temps après, la division des rites d'Allemagne et de France occasionna des diversités analogues parmi les Loges polonaises où, bientôt, tous les anciens et nouveaux systèmes de l'écossisme se trouvèrent représentés et dirigés par leurs Chapitres et Directoires respectifs.

Grâce au zèle infatigable du célèbre maréchal-comte IGNACE POTOCKI et de quelques autres frères de distinction, la plupart des ateliers et Chapitres parvinrent enfin à s'entendre pour signer, en dépit des intrigues de quelques Loges françaises et allemandes, un concordat, en vertu duquel une GRANDE-MÈRE-LOGE NATIONALE fut régulièrement constituée par la Grande-Loge de Londres. Le dit comte Potocki en fut déclaré Grand-Maître-provincial pour la Pologne et le Grand-Duché de Lithuanie. Malheureusement, le départ subit de ce grand patriote pour l'étranger empêcha le nouvel édifice de prendre la consistance nécessaire; mais trois années plus tard, en 1784, les Loges soumises à cette autorité et celles qui étaient restées en dehors de l'union, se réunirent pour créer un GRAND-ORIENT NATIONAL qui eut son siége à Varsovie et dont le Voïvode de Mazovie, ANDRÉ MOCRANOWSKI, fut élu Grand-Maître. Ce dignitaire étant mort cette même année, fut remplacé peu après par le comte FÉLIX POTOCKI qui, toujours réélu, resta en charge jusqu'en 1789, où, vu son absence prolongée, le choix des frères se porta sur le prince CASIMIR SAPIEHA.

En 1794, le Grand-Orient suspendit ses réunions, à la suite des tristes destinées et du démembrement

complet de la Pologne. Cependant les travaux maçonniques ne furent point interrompus, et une quinzaine de Loges nouvelles furent constituées par les trois Grandes-Mères-Loges de Berlin, savoir: la *Grande-Loge Nationale*, la *Grande Loge Royale-York*, et la *Grande Mère-Loge Aux-trois-globes*. — Le Grand Orient de Pologne fut reconstitué en 1810, et, l'année suivante, l'ancien Député Grand-Maître, Louis Gutakovski, fut élu Grand-Maître, puis remplacé à sa mort, qui arriva la même année, par le fr.·. Stanislas Kostka Potocki. Mais en 1813 les évènements politiques, auxquels tous les dignitaires de ce Grand-Orient se trouvaient plus ou moins personnellement intéressés, le firent retomber *en sommeil*. L'Ordre fut alors administré par le Souverain-Chapitre de Pologne, qui remit en 1814 les rênes au Grand-Orient, lequel venait d'être reconstitué par le fait du retour de ses dignitaires du champ de bataille. Une séance funèbre et solennelle fut tenue en l'honneur du héros polonais, le prince *Joseph Poniatowski*; la collecte que les Maçons organisèrent, à cette occasion, en faveur des pauvres, s'éleva à 4,000 florins.

En 1815 le Grand-Orient, pour fêter dignement l'arrivée de l'*empereur Alexandre* à Varsovie, fit illuminer magnifiquement, pendant trois jours, l'extérieur de son temple. Sous l'initiale A on lisait ces mots: « *Recepto Cœsare felices.* » Il s'établit dès lors, entre l'autorité suprême de Pologne et la Grande-Loge de Pétersbourg (Astrée), une correspondance active et fraternelle. Plusieurs Loges furent encore constituées et les travaux fleurirent jusqu'au moment où l'édit du 12 août 1822 fit clore les travaux de l'Ordre dans tous les pays soumis à la domination russe. — On a prétendu que

les sociétés politiques qui reparurent de temps à autres en Pologne, en faveur de son indépendance, telles que *les Faucheurs, les Frères rayonnants, les Philarètes, les Templiers polonais*, etc., etc... n'étaient qu'une continuation des anciennes Loges maçonniques. On reconnait bien là ces éternelles redites des ennemis de l'Ordre, dont la fausseté n'a pas même besoin d'être réfutée. Toute association qui conspire pour renverser et détruire, fut-ce même dans le but le plus noble, abdique, par là, tous ses droits à la succession d'Hiram.

Nous avons dit plus haut que l'Ordre fut introduit dans la Scandinavie et le Danemark par patentes de la Grande-Loge d'Écosse. Pour le DANEMARK, cela arriva vers l'an 1743; mais ce ne fut qu'en 1754 que les Loges de ce pays et de la NORWÉGE eurent une autorité centrale régulière à Copenhague, sous la suprématie de la Grande-Loge de Saint-Jean d'Édimbourg. Peu d'années après, cette autorité *provinciale* se déclara indépendante, après avoir préalablement essuyé, à ce sujet, un refus positif de la Grande-Loge d'Écosse. Dès lors, la confrérie maçonnique n'a pas cessé de jouir de la faveur des souverains danois. Une gazette allemande porte à 192 le nombre des Loges existant, en l'année 1787, dans le Danemark et la Norwége. L'Ordre fut *officiellement* reconnu par une ordonnance royale du 2 novembre 1792, à condition que toute Loge du royaume se soumettrait à l'autorité suprême de la GRANDE-LOGE NATIONALE DE COPENHAGUE et de son Grand-Maître, le landgrave CHARLES DE HESSE-CASSEL [1], gouverneur des duchés de

[1] Ce prince était déjà fort connu dans le rite de la *Stricte-Observance* sous le

Sleswig et Holstein. Aujourd'hui, l'*Art royal* forme, en Danemark, une institution de l'État, et le roi régnant, CHRISTIAN VIII, en est le Grand-Maître.

Nulle part, la Franc-Maçonnerie moderne n'est arrivée à la considération et à l'influence dont elle jouit en SUÈDE depuis près d'un siècle; et l'état de l'Ordre, dans ce pays, serait la meilleure réponse à faire à ceux de ses détracteurs qui persistent à y voir une institution anarchique, dangereuse pour l'État.

Il paraît que la Maçonnerie fut introduite en Suède dès l'année 1736, sous le règne de FRÉDÉRIC Ier, qui, imbu des préjugés de l'époque contre les Francs-Maçons, commença (1738) par interdire leurs réunions, *sous peine de mort*; mais, ayant reconnu son erreur, il révoqua immédiatement, dès la même année, cet édit barbare, et reçut l'hommage de tous les députés des Loges suédoises. Ce n'est qu'en 1754 qu'une Grande-Loge centrale fut instituée à Stockholm, par patentes de celle d'Édimbourg, avec le titre de GRANDE-LOGE PROVINCIALE DE SUÈDE. Mais, là comme ailleurs, cette autorité ne tarda pas à proclamer son indépendance nationale.

Dans les années 1746 et 1753, les frères firent frapper des médailles pour fêter les augustes naissances du prince royal, plus tard *Gustave III*, et de la princesse *Sophie Albertine*. Pour commémorer plus dignement encore l'heu-

nom caractéristique d'*eques a leone resurgente*; il figure même sous ce nom comme 23e Grand-Maître des Templiers selon la nomenclature de ce système, et comme Lieutenant du dernier Grand-Maître général du *Régime écossais rectifié*. Il fut encore choisi pour le *Protecteur* des Loges réunies de Hambourg et contribua en 1773, à Paris, à l'institution du rite des *Philalètes*.

reuse naissance de cette princesse, les Loges de Stockholm, réunies fondèrent, de leurs propres deniers, dans le courant de la même année, le *Grand Hospice des orphelins*, et un concert annuel fut institué à son profit. — Ce magnifique établissement fut doté, en 1767, d'une somme de 300,000 kupferthaler (soit environ cent trente mille francs) par le fr.·. *Boheman*, et en 1778, par la reine de Suède, d'une rente annuelle très-considérable, que les magistrats de la ville s'empressèrent de doubler[1]. En 1797, le roi Gustave IV ajouta aux fonds de cette institution la somme de 2,000 dollars, et son oncle, le duc de Sudermanie, celle de 100 dollars; ces deux dotations se firent à l'occasion d'une fête maçonnique en l'honneur du mariage du roi; fête dédiée à la *Bienfaisance,* et pendant laquelle un banquet, servi par des *frères,* fut offert aux pauvres des deux sexes. Le roi étant entré dans la salle, comme simple spectateur, fit encore distribuer à chaque convive un dollar de banque en espèces.

L'Ordre continua à fleurir sous les règnes de Gustave III et de son successeur, Gustave IV, tous deux zélés Maçons. Le premier remplit, jusqu'en 1780, la charge de Grand-Maître, avec cette distinction artistique et chevaleresque qu'il savait apporter en toutes choses; il fut, avec son frère, le duc de Sudermanie, qui lui succéda dans cette dignité, l'un des plus ardents promoteurs de la Maçonnerie *templière,* et cela non seulement dans son royaume, mais encore

[1] Dans la même année les Francs-Maçons de *Gothembourg* firent construire un bâtiment destiné à recevoir pour les inoculer les enfants des pauvres. L'épouvantable incendie qui désola cette ville, en 1782, y détruisit malheureusement aussi la belle Loge des Francs-Maçons et les établissements de bienfaisance qui en dépendaient.

en Allemagne ; peu s'en fallut que le Grand-Chapitre de Suède n'obtint, après la mort du BARON DE HUND (1777), la régence de la VII Province du Rite Templier, appelé la *Stricte-Observance*. Une médaille, frappée en l'honneur de GUSTAVE III, après l'horrible attentat qui mit fin si subitement à ses jours, porte l'inscription suivante, que je traduis littéralement : « *Des armes rebelles entourèrent le Maître à minuit ; blessé, Gustave III vécut encore treize jours, et mourut, pleuré de tous, le* 29 *mars* 1792, *à midi plein*[1]. »

A cette époque, le prince royal, GUSTAVE IV, n'était qu'un enfant de 14 ans. Il fut néanmoins reçu Maçon sous les auspices de son oncle et tuteur, le *duc de Sudermanie*, le 22 mars de l'année suivante, dans la Grande-Loge de Stockholm. Quand, plus tard, le jeune souverain, par son édit du 9 mars 1803, ordonna que toutes les sociétés secrètes seraient placées sous la surveillance de la police, il en excepta formellement et uniquement l'Ordre des Francs-Maçons, comme institution *jouissant de sa protection immédiate*. Forcé d'abdiquer la couronne (1809), en suite des mesures violentes

[1] Je relève ces faits et les suivants pour montrer l'absurdité et la perfidie des accusations que les détracteurs de l'Ordre, tels que *Barruel*, *Robison*, *Cadet-Gassicourt* et autres, ont cherché à accréditer contre les réunions pacifiques des loges maçonniques, dont les travaux auraient, selon eux, été dirigés par je ne sais quel tribunal mystérieux qui n'a jamais existé que dans l'imagination détraquée de quelques trembleurs. Il suffit de jeter un regard sur l'histoire et l'organisation de la Maçonnerie pour se convaincre de prime abord de la complète impossibilité de pareilles choses, puisqu'on n'a pu jusqu'à ce jour réaliser un centre commun, non seulement pour l'Ordre en général, mais encore pour chacun de ses innombrables rites, et même pour les Loges d'un seul pays. Quand au régicide Ankarström, que l'on s'est plu à représenter aux badauds comme une façon d'*initié* de premier ordre, son nom n'a jamais figuré sur aucun tableau maçonnique.

qu'il s'était permis à l'égard de la noblesse, il fut remplacé sur le trône par son oncle, le duc de Sudermanie, soit Charles XIII, Grand-Maître de l'Ordre en Suède depuis 1780, et connu dans la Maçonnerie templière d'Allemagne sous le nom caractéristique d'*eques à sole vivificante.*

Ce prince est célèbre, dans les annales maçonniques, par son zèle pour le bien et la splendeur de l'Ordre. Il institua, l'an 1811, en faveur des Francs-Maçons du royaume qui s'étaient le plus distingués par leurs vertus et leur bienfaisance, un ordre public de Chevalerie, auquel il donna son nom. Voici ce que disent à ce sujet les considérants qui précèdent les statuts de cet Ordre : « Nous, Charles XIII, « etc., etc.,.... savoir faisons que parmi les soins que « nous avons embrassés en acceptant la couronne de Suède, « aucun ne nous a été plus cher que celui de récompenser « le mérite qui concourt au bien public. Nous avons vu « que nos aïeux et prédécesseurs, animés de pareils senti- « ments, s'efforçaient, en renouvelant différents ordres « anciens, d'exciter leurs sujets à des actions courageuses « et patriotiques, et distinguaient les hommes vertueux par « une marque d'honneur ostensible. Si, souvent, nous ré- « compensons le mérite de la fidélité, de la bravoure, des « lumières et de l'industrie, nous n'oublions pas, non plus, « les bons citoyens qui, dans une sphère moins brillante « et plus bornée, guidés seulement par le désir d'être utiles « à l'humanité, prodiguent des secours aux infortunés et « aux orphelins, et qui laissent, dans les asiles de l'indi- « gence, des traces, non pas de leurs noms, mais de leurs « bienfaits. — Comme nous désirons honorer ces actions « vertueuses, que les lois du royaume ne prescrivent pas et « qui ne sont que trop rarement présentées à l'estime publi-

« que, nous n'avons pu nous empêcher d'étendre notre « bienveillance particulière sur une estimable société sué- « doise, que nous-même avons administrée et présidée, « dont nous avons propagé les dogmes et les institutions, « etc...... » On voit que ces considérants honorent à la fois et le bienfaiteur royal qu'ils ont déterminé, et la société qui en est l'objet. Honneur à un roi pareil! — L'Ordre de Charles XIII, dont les membres devaient avoir rang *avant* les chevaliers des autres ordres, peut être considéré comme le plus haut grade de la Maçonnerie suédoise. Il ne doit se composer, en outre des princes du sang, que de 27 *chevaliers civils* et de 3 *membres ecclésiastiques*, dont le roi régnant est toujours le Grand-Maître [1]. — A son tour, le roi Charles XIV (Bernadotte), devint Grand-Maître de la Confrérie maçonnique en Suède; c'est aujourd'hui son fils, Oscar I[er], qui remplit cette dignité.

Je ne quitterai pas la Suède sans dire un mot du système maçonnique qui y est pratiqué, et que l'on peut considérer comme l'un des plus brillants, des mieux travaillés et des mieux liés dans toutes ses parties. La tendance vers les hauts grades se manifesta de fort bonne heure en Suède. Les uns prétendent que ce fut en suite de correspondances secrètes avec le *Grand-Chapitre de*

[1] L'art. 18 des Statuts de l'Ordre de Charles XIII porte que « le signe de l'Ordre est *une croix de couleur de rubis*; les branches sortent, en forme de 4 *triangles*, d'une boule, émaillée en *blanc* des deux côtés. Sur l'un de ces côtés se trouvent deux CC croisés renfermant le nombre XIII; sur l'autre est la lettre B, en noir, entourée d'un *triangle* d'or, Cette croix, surmontée d'une *couronne* d'or, est portée par *un ruban de couleur de feu* qui traverse un anneau. » (Voyez les Statuts de l'Ordre de Charles XIII, dans le 2[e] volume des Acta Latomorum du f.·. Thory, n° 3.)

Clermont, à Paris; d'autres nous apprennent, sur des données beaucoup plus authentiques (puisqu'il ne s'agit de rien moins que d'une lettre assez positive à cet égard du *duc de Sudermanie*, ensuite Charles XIII de Suède, au *duc de Brunswick*, alors Grand-Maître général de la *Stricte-Observance* et du *Régime écossais rectifié*, 18 avril 1783) que le GRAND-CHAPITRE ILLUMINÉ du système suédois dérive de Genève. Un grand rôle aurait été joué, dans ce système, par un certain *Natter*[1] de Florence, graveur de poinçons, qui l'aurait introduit plus tard en Russie. Tout cela est encore entouré de beaucoup de mystère; mais, ce qui paraît plus certain, c'est que le système suédois se forma sous l'influence des doctrines théosophiques du célèbre *Swedenborg*[2] (l'au-

[1] Je pense que ce f.·. *Natter*, qui aurait été reçu dans une Loge de Sondville, est le même dont le nom *(L. Natter)* se retrouve au bas d'une très-belle médaille frappée à Florence (1733) en l'honneur du *Lord Charles Sackville, duc de Midlesex*, et fondateur d'une Loge de cette ville. — Quoiqu'il en soit, je puis assurer les personnes qui ont paru désirer en savoir plus long sur ce sujet, que je m'en occupe activement, surtout pour ce qui concerne le séjour du dit Natter à Genève, de 1739 à 1745.

[2] *Emmanuel de Swedenborg*, assesseur au Collége des mines et membre de l'Académie royale des sciences de Stockholm, se distingua d'abord dans les sciences naturelles et mathématiques. Il renonça tout à coup à ses emplois civils, dans sa 55e année (1733), en suite d'une vision ou d'un rêve qu'il prit pour une révélation d'en haut. Dès ce moment, il se livra tout entier à la Maçonnerie et à la théologie; il fonda même un rite nouveau, basé sur la théosophie biblique et chrétienne, qui donna naissance, plus tard, aux *illuminés d'Avignon* du bénédictin *Dom Pernetti*, aux *illuminés théosophes du docteur Chastanier*, et plus ou moins aux *Philalètes*. — Après la mort de Swedemborg (1772), ses adeptes, en s'unissant aux partisans du magnétisme animal et du somnambulisme, ne contribuèrent pas pour peu de chose à faire douter de la raison et même de la sincérité de leur illustre chef; ce qui ne coïncide point du tout avec le témoignage de ceux qui l'ont connu personnellement. Il forma, dit-on, le projet de réformer la religion romaine. — Aujourd'hui, son nom, presque oublié des Maçons, est resté à une secte religieuse (les *Swé-*

teur de la ***Jérusalem céleste*** ou le ***Monde spirituel***) et du projet formé par le roi Gustave III et son frère le duc de Sudermanie, de devenir les restaurateurs de l'ordre du Temple, tout comme le czar Paul Ier eût, plus tard, l'idée de restaurer celui de Malte. Il existe pourtant entre ces princes une différence bien grande : Paul Ier, en dédaignant d'élever son édifice sur le terrain si bien préparé de la Maçonnerie, n'a réalisé qu'un certain nombre de croix blanches à distribuer selon son bon plaisir; les rois de Suède, bien au contraire, peuvent se vanter d'avoir donné naissance à une institution vraiment nationale, utile au peuple qui la respecte comme au prince qui n'en est que l'administrateur.

Le Système Suédois se compose de 12 grades, que l'on peut diviser en 4 séries: A. 1. *Apprenti*. 2. *Compagnon*. 3. *Maitre*. — B. 4. *Apprenti et Compagnon de St-André* (ce grade, selon Thory, correspond à l'*Élu secret* du régime français). 5. *Maitre de St-André* (c'est le *Grand élu écossais*). 6. *Frère Stuart* (formé du *chevalier d'Orient* et du *prince de Jérusalem*). — C. 7. *Frère favori de Salomon* (c'est le *chevalier d'Occident*). 8. *Frère favori de St-Jean* ou *du*

demborgiens), assez répandue en Angleterre, aux États-Unis, aux Indes, dans l'Afrique méridionale, etc. et que l'on peut considérer comme un embranchement du méthodisme mystique. Voici, en peu de mots, en quoi consiste la doctrine swedemborgienne, telle qu'elle se trouve expliquée dans les ouvrages mêmes de son fondateur. Il y a un monde *matériel* et un monde *spirituel*; dans celui-ci se trouve, mais sous une autre forme, tout ce qui existe dans le premier. De là la science des *correspondances*, c'est-à-dire des rapports réciproques entre les choses surnaturelles et les naturelles. Il y a donc trois sens dans les Écritures: le premier, *naturel*; le second, *spirituel*; le troisième, *divin* ou *céleste*; le sens *spirituel* était resté inconnu; Swedemborg est venu le révéler aux hommes. On voit que, sauf les prétentions personnelles de ce chef de secte, son système n'est guère moins raisonnable que beaucoup d'autres.

Cordon blanc. 9. *Frère favori de St-André* ou *du Cordon violet,* appelé aussi *Chevalier du Cordon pourpre.* — D. *Frère de la Croix rouge.* Ici commence l'Ordre du Temple[1], divisé en 3 classes : 10. *Membre du Chapitre non dignitaire.* 11. *Grand-Dignitaire du Chapitre;* il y en a neuf présidés par le prince royal. 12. *Le Maître régnant, Vicaire de Salomon* (le roi de Suède), avec le titre: *Salomonis sanctificatus, illuminatus, magnus Jehova.*

Comme il faut, dit-on, être noble de 4 quartiers au moins

[1] Les titres de légitimité que les modernes continuateurs de l'Ordre du Temple, en Suède, invoquent en leur faveur, diffèrent de ceux de l'écossisme et de ceux des Templiers français. On assure que le Grand-Chapitre de Stockholm est en possession d'un testament de *Jaques Molay,* dans lequel se trouve la preuve de la continuation de l'Ordre du Temple dans l'institution maçonnique; plus, une pièce qui constate qu'un Templier du nom de *Beaujeu,* neveu de Jaques Molay, trouva le moyen de rassembler les cendres de ce Grand-Maître martyr, de leur donner la sépulture, et de la couvrir d'une pierre de la forme d'un *carré long,* sur laquelle il fit graver une inscription mystique, où les principaux de nos mots sacrés trouvent une interprétation historique assez curieuse. — Il est bon d'observer que Gustave III, alors qu'il n'était encore que prince royal, avait, dans ses voyages, cherché et rassemblé tout ce qu'il avait pu trouver relativement à une continuation secrète de l'Ordre du Temple dans la Maçonnerie. On prétend même qu'il fit des sacrifices considérables, en Italie, pour obtenir du prétendant *Charles Édouard* une cession, en sa faveur, de la Grande-Maîtrise de l'Ordre du Temple, qui passait alors pour être héréditaire chez les Stuarts. On prétend encore, qu'à cette occasion, il manda à Rome le Chapelain d'Ordre du *Grand-Chapitre illuminé* de Stockholm, qui y lisait la liturgie selon la règle de St-Bernard, afin de lui faire administrer secrètement l'ordination romaine, jugée bien plus efficace que la consécration de l'église réformée, pour pénétrer les mystères supérieurs du Temple. — Chacun jugera de ces choses à sa manière; cependant je voudrais bien savoir ce que pouvait être ce *Tableau de l'institution maçonnique, en Suède, sous Gustave Adolphe,* envoyé de Venise à la Grande-Loge de Londres, en 1730, par le duc de Norfolk, avec l'épée de ce grand roi, épée qui avait ensuite passé au vaillant duc Bernard de Saxe-Weimar, pour servir au Grand-Maître anglais.

pour arriver aux grades supérieurs, le 5me donne la noblesse civile à ceux qui ne la possèdent pas déjà. Cela est infiniment plus raisonnable que d'établir les contrastes les plus ridicules en entassant, sur le premier requérant venu, des titres de souveraineté imaginaire, rehaussés des qualifications les plus pompeuses.

Grâce à la loyauté franche et positive des habitants des PAYS-BAS, la Maçonnerie s'y est longtemps maintenue dans une certaine orthodoxie qui l'a mise à l'abri des innovations introduites chez leurs voisins.

La première Loge hollandaise régulière fut tenue à La Haye, l'an 1731, sous la présidence de l'illustre *lord Stanhope*, COMTE DE CHESTERFIELD, ambassadeur d'Angleterre auprès du sthathouder prince d'Orange, à l'occasion de la réception au 1er et 2me grade de l'*empereur François* Ier, alors duc de Lorraine, puis grand-duc de Toscane. — Cependant, les travaux ne cheminèrent d'une manière suivie que depuis l'année 1734, sous le maillet du fr.·. VINCENT LA CHAPELLE. Le COMTE DE WASSENÆR fut élu Grand-Maitre; la Loge l'*Union royale* devint, en 1749, MÈRE-LOGE DES PROVINCES-UNIES, et enfin, en 1756, GRANDE-LOGE NATIONALE DES PAYS-BAS; son indépendance fut reconnue en 1770, sous la Grande-Maitrise du BARON C. DE BOETZELAER. En 1777, la Grande-Loge de Hollande choisit pour son représentant auprès du Grand-Orient de France, après le traité passé entre ces deux autorités, notre célèbre compatriote, le médecin *Tissot*.

Dès l'année 1735, les magistrats d'Amsterdam, prévenus par les déclamations furibondes du clergé et craignant une conspiration politique (le trésorier général du prince se trouvait alors à la tête de l'Ordre), se mirent à sévir con-

tre les Francs-Maçons, et allèrent même jusqu'à emprisonner tous les membres d'une Loge, composée des hommes les plus considérés, parce qu'elle continuait à se réunir malgré les défenses. Cette mesure fut le premier acte de persécution contre la Franc-Maçonnerie moderne. Traduits devant les Conseils, le Vénérable et ses deux Surveillants ajoutèrent à leurs protestations en faveur de l'Ordre, l'offre d'accorder l'initiation à celui des magistrats présents qu'on voudrait leur désigner. On accepta, et le choix tomba sur le secrétaire de la ville qui, de retour à son poste, rendit un compte si favorable de l'Ordre que tous les magistrats briguèrent, à l'envi, l'honneur d'y être admis. —De nouvelles persécutions eurent lieu en 1739 et 1740, dans les provinces catholiques, en suite de la bulle d'excommunication du pape Clément XII, mais l'intervention des États-Généraux les termina à l'avantage des Maçons et au détriment du clergé, qui fut obligé de rétracter toutes ses calomnies. — Dès lors, non-seulement la Franc-Maçonnerie ne fut plus entravée dans les Provinces-Unies, mais le Gouvernement prit même l'Ordre sous sa protection contre les censures ecclésiastiques fulminées pendant les années suivantes.

Les Maçons hollandais ont toujours bien mérité de l'Ordre par leur bienfaisance. Ils se firent surtout remarquer très-avantageusement dans ce sens lors de la destruction subite d'une grande partie de la ville de Leyde par suite de l'explosion, en 1807, d'un bateau chargé de poudre[1]. Les 4 Loges

[1] Cette catastrophe fut constatée sur une médaille, que la Loge *la Vertu*, de Leyde, fit frapper, dans le courant de cette année, à l'occasion de son jubilé de cinquante ans. Ce monument consacre aussi l'acte de philanthropie du roi de Hollande (alors Louis Bonaparte), qui se transporta de La Haye à Leyde, où il était cinq quarts d'heure après le désastre, et s'exposa aux plus grands dangers

réunies d'Amsterdam firent, à elles seules, un don de 5,000 florins. Deux ans plus tard, encore, ces mêmes Loges fondèrent dans cette ville un magnifique *institut pour les aveugles*. On compte que, dans le cours de moins de 50 années, les Loges de ce pays ont distribué des secours qui s'élèvent à près d'un million de francs.

Longtemps fidèle au système anglais *moderne*, la Maçonnerie des Pays-Bas n'adopta qu'assez tard les 4 grades de la Maçonnerie rouge du rite français, et cela de préférence au rite dit *de Perfection*, ainsi qu'à celui nommé *Écossais primitif*, que les novateurs ne parvinrent à faire goûter que dans quelques ateliers des provinces françaises. —e s choses en étaient là, lorsqu'eut lieu la tentative de réforme, faite, en 1818, par le PRINCE FRÉDÉRIC DE NASSAU (l'oncle du roi actuel et alors Grand-Maître), basée sur ce fameux *document de Cologne*, dont il a été question dans la Planche VII. Quoique personne ne pût douter de la parfaite bonne foi des partisans de cette pièce qui, il faut le dire, portait bien tous les caractères matériels d'une antiquité assez reculée, il ne s'éleva pas moins de nombreuses protestations contre son authenticité, et cela non-seulement parmi les Loges du pays, qui préférèrent, malgré la délicatesse de leur position, rester fidèles à leur ancien rite, mais aussi, et surtout, parmi les savants étrangers[1].

La critique portait sur divers points : — D'abord sur une série de choses curieuses dont les autres documents maçon-

en sauvant une multitude de victimes au milieu des ruines de cette malheureuse ville.

[1] Au nombre des critiques les plus judicieuses du *Document de Cologne*, on distingue les précieux travaux de quelques frères savants de la Loge de Zurich, *Modestia cum libertate*, tels que les fr.·. Bluntschli, Hottinger, Bobrik, etc.

niques antérieurs, contemporains ou postérieurs, ne disent pas un mot (telles que cette hiérarchie de 5 grades[1] au lieu de 3, les traditions sur l'origine de l'Ordre, etc., etc.); ensuite sur l'alibi de plusieurs des 19 prétendus délégués qui auraient signé cette pièce entre autres celui de *Mélanchton,* dont la signature ne serait d'ailleurs que fort vaguement conforme à celles qu'on a de lui sur d'autres documents. L'histoire du manuscrit lui-même, était de nature à faire douter de sa sincérité : — Cet exemplaire, le seul connu des 19 qui avaient existé, et qui fut retrouvé, en 1816, dans les archives de la Grande-Loge de La Haye, serait resté longtemps caché dans celles d'une Loge d'Amsterdam : *Het Vredendall* (la Vallée de Paix), qui aurait fleuri de 1519 à 1601, puis aurait été reconstituée à La Haye, en 1637, par quelques-uns de ses anciens membres, sous le nom de *Frederik's Vredendall.* Parmi les objets transférés de l'ancienne Loge à la nouvelle, se trouvait, dit-on, une cassette à triple serrure, renfermant : le document latin en question, écrit sur parchemin en caractères maçonniques; les signatures seules étaient en écriture courante; l'acte d'installation de la Loge *Vredendall,* l'an 1519, en langue anglaise; puis, enfin, une liste des membres de cet atelier depuis 1519 jusqu'à 1601. Tout cela se trouve confirmé, ainsi que l'élection du prince Frédéric Henri de Nassau en qualité de Grand-Maître, dans le procès-verbal de la première séance que ce même atelier aurait tenu à la reprise de ses travaux, en 1637, sous le nouveau titre de *Frederik's Vredendall.*

[1] Les deux hauts grades qui sont ici ajoutés à Maçonnerie primitive, sont ceux de *Maître élu* et de *Suprême-Maître élu.*

Toutes ces pièces sont conservées dans la Grande-Loge de La Haye.

Nous avons déjà dit (Planche VII) que le but de cette charte, à supposer qu'elle soit authentique, était de rassurer les Loges alors existantes contre les inculpations adressées à l'Ordre, de vouloir rétablir et venger celui des Templiers; qu'on y explique, en même temps, le but, la constitution, la hiérarchie et l'origine de la société maçonnique; mais avec des traditions tout à fait différentes de la Maçonnerie anglaise, et plus différentes encore, si c'est possible, des deux *documents de Strasbourg*, avec lesquels, cependant, la charte de Cologne aurait dû coïncider le plus, à cause de sa date et de son lieu d'origine. Il serait inutile d'entrer ici dans de plus longs détails à ce sujet; il suffit de dire que cet étrange document fut mal reçu d'un grand nombre de Loges des Pays-Bas, surtout dans les provinces françaises, par cela même qu'il devait amener un changement complet dans les hauts grades; disons encore qu'il fut attaqué, dès sa première apparition, par les auteurs allemands les plus distingués; d'autres, tels que *Heldmann*, y ajoutèrent foi, et, même de nos jours, des auteurs maçonniques, dans la langue française surtout, continuent à publier la traduction de cette charte latine. — On comprend qu'il ne peut être ici question de douter de la bonne foi et de la sincérité des Loges, des hauts dignitaires et surtout du prince Grand-Maître, qui firent valoir cette pièce. Ces dignes frères sont, naturellement, au-dessus de tout soupçon de ce genre. Mon opinion personnelle est donc que le prétendu *document de Cologne* est l'œuvre de quelque novateur habile, peut-être bien intentionné, mais ignoré, de la seconde moitié du siècle passé, ou même du commencement de

celui-ci; époque des fausses chartes et de toutes sortes d'innovations dogmatiques dans l'Ordre. On en connaît assez d'autres du même genre, et l'on possède de plus les rituels et les traditions écrites de quelques centaines de hauts grades (surtout en France et en Allemagne), dont la plupart n'ont jamais été pratiqués dans aucun rite connu. Cette opinion explique non-seulement l'esprit qui règne dans cette pièce, mais encore les réfutations de ses auteurs contre les intentions templières dont ils se disent accusés.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le nouveau système basé sur cette charte n'obtint que peu de succès, quoique très-raisonnable d'ailleurs et fortement appuyé par le prince Grand-Maître. On préféra rester fidèle à l'ancien ordre de choses, et le GRAND-CHAPITRE des hauts grades français resta debout, comme ci-devant. Ce fut, du reste, fort heureusement, l'une des dernières innovations qu'on ait entrepris d'enter sur les trois grades symboliques.

Les événements politiques de 1830 renversèrent l'organisation maçonnique établie en 1818; le GRAND-ORIENT DE HOLLANDE reprit seul la direction des Loges du nouveau territoire hollandais et de celles des colonies des deux Indes, et un GRAND-ORIENT BELGE fut créé à Bruxelles, dont le fr.·. BARON DE STASSART, président du sénat et gouverneur de la province du Brabant, fut nommé Grand-Maître, en 1835. — Le SUPRÊME CONSEIL, qui s'y trouvait déjà établi, continua, de son côté, à diriger les ateliers et Chapitres placés sous son obédience. L'on fut seulement fort étonné de voir, en 1838 et 1839, le clergé catholique de la Belgique, et notamment l'archevêque de Maline, renouveler ces sentences d'excommunication et ces absurdes persécutions que l'on espérait terminées une fois pour

toutes. Mais, grâce à l'attitude pleine de dignité du Grand-Orient belge, grâce à l'union et au zèle éclairé des frères, qui surent allier la modération à la force, l'Ordre finit par l'emporter sur l'intolérance et les prétentions arbitraires de la théocratie romaine.

En ma qualité d'auteur *français* je ne saurais aborder l'histoire de l'Ordre en Allemagne sans dire un mot des reproches que les Maçons de ce pays ont fait et font encore, je le sais, aux frères de la langue française, ainsi qu'à leurs travaux et écrits maçonniques. Ces reproches, aussi exagérés que peu fraternels, peuvent se résumer ainsi : — « Nulle part, disent-ils, plus que chez les Français, la Maçonnerie n'a été marquée d'une manière plus caractéristique au cachet particulier d'une nation. Leur vanité et leur prédilection pour les cérémonies, les cordons, les croix et les décorations de toute espèce, les empêchèrent constamment de dépasser les formes extérieures de la Maçonnerie. A de fréquentes époques l'on vit régner parmi leurs ateliers l'anarchie la plus complète. Des systèmes de toute couleur et des centaines de hauts grades furent par eux inventés et trouvèrent des partisans. Des disputes de tout genre entre les Grandes-Loges et Chapitres supérieurs, conduites avec le zèle le plus irréfléchi et le plus intolérant, rendirent la Maçonnerie française ridicule et méprisable. Elle fut encore abaissée aux yeux des profanes par la publicité la plus frivole ainsi que par de nombreuses impostures. Les gens sensés, qui se trouvaient dans l'Ordre en faible minorité, s'en retirèrent; de telle sorte qu'en France la Maçonnerie est considérée comme un objet peu digne d'attention, et qu'il n'est guère

probable qu'elle puisse jamais y reprendre la moindre importance, etc., etc. »

Hélas!... Hélas!... en prenant les choses sur ce ton, voyons un peu à quoi l'on arriverait avec la Maçonnerie allemande! — « Nulle part plus qu'en Allemagne, dirais-je à mon tour, la Maçonnerie n'a dû se plier plus complétement aux exigences, aux excentricités et au caractère particulier d'un peuple; et c'est beaucoup dire, pour qui connaît ce caractère allemand avec ses prétentions, ses susceptibilités et ses faiblesses; pour qui connaît surtout l'étonnante bigarrure qui régnait dans l'état politique, littéraire, philosophique, religieux et social de l'Allemagne, notamment au dix-huitième siècle. — Si les Allemands ont montré moins de frivole vanité que les Français pour les formes extérieures de la Maçonnerie, ce qui reste à prouver, leurs superstitions, leur tendance au mysticisme et leurs préjugés gothiques ne firent pas moins de tort à l'Ordre en cherchant à lui imposer des choses, non-seulement étrangères, mais même diamétralement opposées à ses principes fondamentaux. Nous verrons d'ailleurs que le colportage des hauts grades, en Allemagne, y fut reçu à bras ouverts, quoique venant en majeure partie des Français, et que ce fut encore de ces derniers qu'ils reçurent les premières réformes, à une époque où ils étaient singulièrement arriérés dans l'*Art royal*. — Si l'anarchie fut grande en France, où cependant l'on distingua constamment les efforts les plus généreux et les plus sincères vers une centralisation nationale, ce fut bien autre chose en Allemagne, où il y eut toujours autant de sysmes divers que de rêveurs et d'ambitieux, autant et plus de Grandes-Loges que de principautés diverses; et, par conséquent, des prétentions inouïes suivies de querelles

d'autant plus aigres qu'elles étaient plus mesquines. — Quant aux impostures maçonniques, les Allemands sont d'autant moins bien placés pour les reprocher à d'autres que l'on chercherait vainement ailleurs des fous, des charlatans ou des filous de la force des *Johnson*, *Schrœpfer*, *Stark*, *Gugumos*, et autres faux frères qui ne réussirent que trop, malgré leurs stupides gaucheries, à suborner, non pas seulement le Maçon simple et sans instruction, mais précisément ceux appartenant aux classes les plus élevées et les plus lettrées, qui formaient alors, en Allemagne, la majorité de la Confrérie. Les énergiques protestations d'une foule de dupes de distinction qui, de membres zélés de l'Ordre, devinrent ses ennemis déclarés, sont de bien tristes documents pour cette époque. — Nous ne saurions, sans doute assez reconnaître les importants travaux des derniers auteurs allemands qui ont jeté tant de jour sur l'histoire de la Maçonnerie; mais que de détours pour arriver au résultat qu'ils ont atteint! de quel fatras de mauvais et d'absurdes livres les leurs n'ont-ils pas été précédés, accompagnés et suivis! Combien n'y en a-t-il pas dont les titres seuls nous font honte! Que de peine ont eu ces dignes et savants frères à faire triompher la vérité, quand ils n'en ont pas été victimes!... D'ailleurs, il s'en faut singulièrement qu'ils aient tout éclairci; et, en attendant mieux, il est évident que les orateurs français et anglais, en s'inspirant des anciennes mythologies, de la Bible et des chevaleries chrétiennes, sont, quant à l'esprit maçonnique, infiniment plus près de la vérité, et surtout des vérités pratiques, que les Allemands, en faisant sortir d'un étui de mathématiques leurs rêveries nébuleuses et leur obscure métaphysique. » — Mais en voilà assez sur ce sujet; on verra suffisamment dans ce

qui va suivre que mon intention n'était pas d'attaquer et encore moins d'offenser, mais seulement de *défendre*, en rétorquant la vérité à ceux qui l'ont dite à d'autres avec si peu de ménagements.

Il serait trop long et trop ennuyeux de poursuivre l'Ordre, depuis son établissement jusqu'à nos jours, dans chaque Principauté ou État indépendant de l'ALLEMAGNE ; c'est en grande partie pour cela, que je compte, afin d'arriver plus facilement à un coup d'œil général, traiter de préférence les diverses phases que la Maçonnerie a subies dans ce pays au point de vue *dogmatique*, soit des rites, parce que ce côté de la question l'a toujours emporté en Allemagne sur les considérations purement locales ou nationales.

Il suffira donc de savoir, en gros, qu'avant le commencement de la deuxième moitié du dernier siècle, il y eut des établissements maçonniques ordinaires et supérieurs dans toutes les parties de l'Allemagne, même dans les contrées où l'Ordre est aujourd'hui proscrit, et que ce furent encore des Maçons anglais ou écossais qui en jetèrent les premiers fondements. — La première Loge allemande fut fondée à HAMBOURG, l'an 1733, par le COMTE DE STRATHMORE ; malgré une défense des magistrats, elle fut immédiatement suivie de plusieurs autres dont l'époque d'érection est attestée par une série de belles médailles, usage qui n'a été nulle part plus en faveur qu'en Allemagne. En 1740, le frère LUTTMANN érigea dans la même ville une MÈRE-LOGE PROVINCIALE[1], dont il fut nommé Grand-Maître par patentes de la Grande-Loge de Londres.

[1] L'an 1795, les cinq Loges relevant de cette autorité, fondèrent un établissement destiné à recevoir des domestiques malades du sexe féminin. L'administration en fut confiée à deux directeurs, deux médecins et un chirurgien.

Vers la même époque, une autre GRANDE-LOGE PROVINCIALE fut constituée dans la même ville pour les ateliers de la BASSE-SAXE. Il y eut aussi, de fort bonne heure, de Grandes-Loges provinciales à HANOVRE, à DRESDE, à BAYREUTH (fondée par le prince de Bayreuth lui-même), à BRUNSWICK, à FRANCFORT-SUR-LE-MEIN et à BERLIN; on vit même, bientôt, dans cette dernière ville, trois autorités supérieures: — La plus ancienne, fondée en 1740 par le *baron de Bielefeld*, sous le titre AUX TROIS-GLOBES, fut élevée à ce rang suprême par le ROI FRÉDÉRIC LE GRAND, qui en fut lui-même élu Grand-Maître, charge qu'il occupa jusqu'en 1747, époque où il fut remplacé par son Député, le DUC FRÉDÉRIC GUILLAUME DE HOLSTEIN-BECK. Les travaux de cette Loge se tenaient alternativement en français et en allemand. Au bout de deux ans d'existence, elle comptait déjà quatorze ateliers sous sa juridiction, dont un à Neuchâtel[1].

[1] Les deux autres Grandes-Loges de Berlin, dont nous aurons à parler plus tard, sont: La GRANDE-LOGE ROYALE-YORK A L'AMITIÉ, constituée, en 1752, par celle *aux Trois-Globes*, et ainsi nommée et élevée au rang de Grande-Loge, après avoir initié le *duc d'York*; ses travaux se tinrent fort longtemps en français; — La GRANDE-LOGE NATIONALE D'ALLEMAGNE fondée par le chef de rite *Zinnendorf*, et constituée par lettres patentes de la Grande-Loge de Londres. — Ces trois Grandes-Loges jouirent constamment de la protection toute spéciale des rois de Prusse, même de ceux qui ne furent pas initiés. — Voici une lettre autographe que Frédéric le Grand daigna adresser, en 1777, au Maître en chaire de la Grande-Loge *Royale-York à l'Amitié*, le respectable fr.·. DELAGOANÈRE: « Je ne puis qu'être sensible aux nouveaux hommages de la Loge la *Royale-York de l'Amitié*, à l'occasion de l'anniversaire de mon jour de naissance, portant l'empreinte de son zèle et de son attachement pour ma personne. Son orateur (le fr.·. *Le Bauld-de-Nans*) a très-bien exprimé l'esprit qui anime toutes ses opérations; et *une société qui ne travaille qu'à faire germer et fructifier toutes sortes de vertus dans mes États, peut toujours compter sur ma protection. C'est*

Le roi Frédéric le Grand avait été initié au premier grade, quand il n'était encore que prince royal, dans une Loge écossaise de Brunswick, pendant la nuit du 14 au 15 août de l'an 1738; on en garda néanmoins le secret jusqu'à son avènement au trône, en 1740, parce que les Francs-Maçons étaient suspects au roi Guillaume Ier. Le 20 juin 1740, le roi philosophe tint en personne, et comme Maître en chaire, une Loge à Charlottenbourg, dans laquelle il donna l'initiation au prince Guillaume de Prusse, son frère, (qui devint Grand-Maître provincial des cercles de la Haute-Saxe), au margrave Ch. de Brandebourg-Onolzbach (plus tard Grand-Maître de la Grande-Loge *aux Trois-Globes*), et au duc Frédéric Guillaume de Holstein-Beck, susnommé. Dès lors, l'ordre n'a pas cessé d'avoir en Prusse l'existence la plus brillante. Au reste, l'on en peut dire autant de presque tous les états de l'Allemagne où les protestants forment la majorité de la population.

Cependant, soit égard pour le clergé et les princes catholiques, soit pour raisons politiques ou autres, il paraît qu'on faisait, en Allemagne, dans toute cette première moitié du 18me siècle, un tel mystère de la Franc-Maçonnerie, qu'on n'écrivait les noms des frères, sur les registres, qu'en *caractéristiques*. D'ailleurs, il y avait eu déjà çà et là, surtout à la suite de la bulle du pape Clément XII, quelques interdictions, et même des persécutions assez sévères, parmi lesquelles on peut compter

la glorieuse tâche de tout bon souverain, et je ne discontinuerai jamais de la remplir. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait et votre Loge en sa sainte et digne garde. Potsdam, ce 14 février 1777. » Frédéric.

principalement : l'édit de l'électeur Palatin, et les persécutions qui s'ensuivirent à Mannheim, l'an 1737 ; ainsi que ceux de l'empereur Charles VI dans les États autrichiens en général, de 1738 à 1740 ; ce furent ces édits qui contribuèrent à faire naître *l'ordre des Mopses* dont nous avons parlé plus haut. — Ces persécutions furent suivies de mesures semblables dans le courant du même siècle : en 1763, par les magistrats de Dantzick ; en 1764, par Marie-Thérèse, attendu que les Vénérables des Loges de Vienne refusaient de dévoiler au Gouvernement le secret de l'institution ; en 1766, par Joseph II, contre les frères de la Rose-Croix, dont les savantes bêtises compromettaient l'Ordre ; en 1779, par le clergé d'Aix-la-Chapelle. Deux moines allèrent même jusqu'à ameuter, du haut de la chaire, la populace contre les Francs-Maçons, qui furent poursuivis et blessés dans les rues de cette ville. Il ne fallut rien moins, pour arrêter un pareil scandale, qu'une menace positive des princes voisins, interdisant à tous ces moines de mendier à l'avenir sur leurs territoires respectifs. Les électeurs de Bavière publièrent aussi, dans les années 1784, 1785, 1799, et 1804, des édits fort sévères contre les réunions maçonniques, rendues suspectes par l'*Ordre des Illuminés*, dont nous parlerons en temps et lieu.

Il résulte de tout cela que la Maçonnerie n'était, au fait, guère mieux placée dans les États catholiques de l'Empire ou de la Confédération germanique, qu'en Espagne, en Portugal ou en Italie. Néanmoins, sous les règnes de François I[er] ou de Joseph II l'Ordre eut quelques beaux jours en Autriche et dans les pays qui en dépendent. Il y eut même, à Vienne, une Grande-Loge provinciale préposée à plusieurs

autres ateliers, dont les travaux consciencieux et les écrits périodiques ne contribuèrent pas pour peu de chose à avancer les progrès intellectuels et l'indépendance religieuse que l'empereur Joseph II s'efforçait d'imprimer au pays. Malheureusement, ces généreux efforts ne purent être de longue durée ; car, un édit de François II interdit à tout jamais les réunions maçonniques dans les États autrichiens (1792 et 1801). Non content de cela, le même empereur fit proposer à la Diète de Ratisbonne, en 1794, la suppression des sociétés secrètes de Maçons, Rose-Croix, Illuminés et autres du même genre. Mais, grâce aux agents de Prusse, de Brunswick et de Hanovre, la Diète s'y refusa positivement ; elle répondit à l'empereur qu'il était, sans doute, maître d'interdire les Loges dans ses propres États, mais qu'on revendiquait pour les autres la liberté germanique.

En HONGRIE l'établissement solide de la Maçonnerie rencontra encore plus d'obstacle dans l'insouciance des habitants du pays que dans l'opposition du clergé et du gouvernement. Il y eut cependant, dès 1744, des Loges dans les principales villes de ce royaume.

Mais ce fut en BOHÊME et surtout à PRAGUE, que l'Ordre fut reçu avec le plus d'enthousiasme, et souvent maintenu malgré les défenses. Là aussi, outre plusieurs ateliers de St-Jean, il y eut une GRANDE-LOGE PROVINCIALE dont les membres appartenaient à la première noblesse de la Bohême. — En 1775, les frères de cette ville se firent remarquer publiquement, de la manière la plus avantageuse, par la fondation de l'*Hospice des orphelins dédié à St-Jean Baptiste*. En 1784, ces mêmes frères poussèrent l'enthousiasme humanitaire jusqu'à l'abnégation la plus héroïque. Prague ayant été inondé, dans la nuit du 28 fé-

vrier, par un débordement du fleuve, les Francs-Maçons (surtout ceux de la Loge *Vérité et Concorde*) sauvèrent des flots un grand nombre d'habitants, au péril de leur vie. Peu de jours après ce désastre, les 4 Loges de Prague réunies distribuèrent 1,500 florins aux familles ruinées; et, pour consommer encore cette œuvre de charité, les Francs-Maçons se rendirent ensuite aux portes des églises, afin d'y réclamer la bienveillance publique, et obtinrent ainsi, après trois jours, une somme de 11,000 florins (soit environ 30,000 francs), au profit des malheureux inondés. — Aujourd'hui, grâce aux défenses de François II, grâce surtout à l'astuce avec lequel le clergé a su profiter de la superstition des Bohêmes, les légendes les plus étonnantes et les plus terribles ont été accréditées, auprès du peuple, au sujet des Francs-Maçons, qui passent dans ce pays pour des espèces de vampires, ayant, par un pacte impie, vendu leur âme à Satan, etc., etc.

Généralement parlant, il paraît que les Maçons allemands se sont contentés de travailler dans les trois premiers grades symboliques de St-Jean, et cela jusqu'au commencement de la fameuse guerre de sept ans, pendant laquelle les Loges d'une grande partie de l'Allemagne et leurs autorités supérieures, privées de la direction éclairée de leurs Grands-Maîtres et protecteurs souverains, et abandonnées à leurs propres inspirations, adoptèrent les innovations venues de France, par le fait même de cette guerre. Cependant, avant d'aborder cette époque, je dois rendre compte de ce qui a réellement existé en Allemagne, à ce sujet, dans la première moitié du 18me siècle, ainsi que des traditions qui s'y rapportent.

Rappelons-nous d'abord l'*Ordre* androgyne *des Mopses*, fondé à Vienne, en suite de la bulle du pape Clément XII (voyez page 292).— A la même époque, 1739, quoique par des circonstances bien différentes, l'on vit naître, au sein de la communauté évangélique des *Frères Moraves,* qui paraît avoir été alors en rapports intimes avec les Francs-Maçons, l'ORDRE DE LA GRAINE DE SENEVÉ (der Orden vom Senfkorn). Cet Ordre, fondé sur le passage de St-Marc IV, v. 30-32, avait pour but, ainsi que plusieurs autres Ordres maçonniques supérieurs, la propagation de l'Évangile et du règne de Dieu. Les frères, qui se nommaient *Francs-Maçons spirituels*, portaient pour bijoux une *bague d'or*, avec cette devise: „Keiner von uns lebt ihm selber" (*aucun de nous ne vit pour soi-même),* et *une plante de Senevé* (Sinapis) *sur une croix d'or, suspendue à un ruban vert,* avec la devise: « *Quod fuit ante nihil!* » *(Qui avant n'était rien).* Suivant l'institution, les frères devaient tenir chaque année une grande réunion dans la Chapelle du Château, à Gnadenstadt, et célébrer, en outre, deux fêtes annuelles, le 15 Mars et le 16 Avril. — Les écrits contemporains, relatifs à l'Ordre de la Graine de Senevé, en attribuent la première idée au COMTE DE ZINZENDORF en personne, l'illustre restaurateur et chef de la Confrérie morave. Plusieurs auteurs maçonniques subséquents l'avouent hautement pour *frère,* et l'on connaît assez, d'ailleurs, les rapports qui existent entre les tendances et les formes moraves et celles de notre institution. Quoi qu'il en soit, si l'Ordre de la Graine de Senevé n'existe plus depuis longtemps, son but s'est conservé pur et intact dans quelques rites maçonniques à moi bien connus.

Quelques auteurs veulent qu'il ait existé, déjà entre

1730 et 1740, un Chapitre du système templier à *Unwürden*, dans la *Haute-Lusace*, Chapitre où l'on aurait secrètement préparé l'Ordre de la *Stricte-Observance*. Cela est fort possible; mais il est absurde de lui donner pour fondateur le colonel *Kessler de Sprengeisen*, l'auteur de l'*Anti-Saint-Nicaise*, connu dans la Stricte-Observance sous le nom caractéristique d'*Eques à Spina*, puisque ce digne frère, né en 1731, ne mourut qu'en 1809.

Voici un fait beaucoup plus important et plus réel, sur lequel tout le monde est d'accord : c'est que le *comte de Schmettau*, en fondant à Hambourg, en 1741, la Loge *Judica*, y introduisit les hauts grades, et particulièrement celui de *Maître Écossais* ou de *St-André*, qui, presque dans tous les écossismes, sert, comme on le sait, de transition entre la Maçonnerie de St-Jean et les grades supérieurs.

Autre renseignement : — Suivant le 17me Cahier du 6me volume, page 198, du *Spectateur allemand*, ce fut en 1748 et à Hambourg que la Société des vrais et *anciens Rose-Croix*, qui existait depuis longtemps en Allemagne, s'éteignit après la mort d'*Abraham van Brün*, l'un de ses derniers membres. — Qu'était-ce alors que ce Chapitre primordial de Rose-Croix, fondé, en 1747, à Arras, par le prétendant *Charles Édouard Stuart*, en faveur des Maçons de cette ville (voy. pag. 290)? et d'où sortirent les autres Rose-Croix qui parurent tout à coup en Allemagne vers la fin du 18me siècle, et dont les écrits mystérieux suscitèrent tant d'embarras à l'Ordre?...

D'autres auteurs, enfin, nous apprennent qu'une Loge de Dresde introduisit, en 1755, le *Système Templier* dans son intérieur, et prêcha une réforme, après s'être qualifiée

de Grande-Loge. Delà le *régime rectifié de Dresde.* — Mais le même système avait déjà été introduit, en 1749, dans un atelier de NAUMBOURG, par *Henri Guillaume de Marschal,* maréchal héréditaire de Thuringe (voy. pag. 361).

Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer que le titre de *Chevalier,* accompagné d'un *nom de guerre,* était déjà en usage parmi les fondateurs des premières Loges symboliques de certaines parties de l'Allemagne, surtout là où les travaux se tinrent d'abord en langue française (voy. pag. 365, n[le] 2).

En voilà assez pour montrer que l'origine des hauts grades est en Allemagne aussi obscure qu'ailleurs, et que là aussi les divers chefs de rites connus, que l'on cite comme novateurs, n'ont fait que travailler sur des données déjà existantes, et pouvaient donc être sincères quant aux traditions historiques.

Passons maintenant à la naissance des divers rites connus pendant la guerre de sept ans, et, surtout, distinguons les charlatans et les imposteurs, des gens droits, sincères, ou tout au moins bien intentionnés.

Vers 1757, un gentilhomme français, prisonnier de guerre, le MARQUIS DE LERNAIS (et non *de Berney*), connu plus tard dans la *Stricte-Observance* sous le caractéristique d'*Eques a turri aurea,* apporta à BERLIN, dans la Grande-Loge AUX TROIS GLOBES, les grades du Chapitre français dit *le Conseil des empereurs d'Orient et d'Occident* (voyez page 291). Vers la même époque, les officiers de l'armée du *duc-maréchal de Broglie* vinrent encore compléter en Allemagne tout le brillant cortége des hauts grades français. Ces nouveautés furent fort bien accueillies. Cependant, la préférence des Allemands se porta tout

d'abord sur les grades chevaleresques empruntés au *Grand-Chapitre de Clermont*[1] (voyez pages 282, 291). — Le baron de Prinzen, qui présidait alors la Grande-Loge *aux trois Globes*, à Berlin, députa un nommé Rosa, prêtre luthérien destitué, ancien vénérable d'une Loge de Halle où il avait encore présidé d'autres sociétés mystérieuses, pour communiquer ces nouveaux grades aux ateliers de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède et du Danemark, et les ranger si possible sous la juridiction de la dite Grande-Loge. Comme Rosa était, de plus, un homme de formes agréables, il fut bien reçu et constitua partout, en effet, un très-grand nombre de Loges et de Chapitres; hormis toutefois en Suède, où l'on ne voulut entendre parler ni de la suprématie de la Grande-Loge de Berlin, ni de ses nouveautés.

Cependant, si Rosa remplissait avec succès sa mission de Député, il n'oubliait pas ses propres intérêts. La Maçonnerie était devenue son *gagne-pain* (Nahrungsbetrieb), comme il le dit lui-même dans une de ses lettres. Il avait fait, aux hauts grades français, des ajoutures alchimiques et mystiques, qui leur étaient complétement étrangères dans l'origine, et c'était surtout de secrets de ce genre qu'il savait tirer profit. A l'entendre, *l'art de faire l'or* était l'une de ses moindres connaissances; pour opérer la transmutation du métal, il n'avait besoin ni de creusets ni de charbons ardents; la *matière première* s'en trouvait dans la pous-

[1] En revanche, dès 1757, Monsieur *de St-Gelaire*, qui prenait le titre d'*Inspecteur-général des Loges prussiennes*, introduisit à Paris l'Ordre des *Noachites* ou des *Chevaliers prussiens*, dont la restauration, en souvenir de l'ancien Ordre teutonique, était attribuée à Frédéric le Grand (voy. pag. 146).

sière des rayons du soleil, et rien de plus étrange que l'appareil qui devait servir à ce nouveau procédé.

Malgré son habileté et sa gentillesse personnelle, Rosa était au fond un homme médiocrement doué et peu lettré; ses rapports à la Grande-Loge étaient si embrouillés, qu'après lui avoir laissé faire ses farces pendant trois ans, cette autorité, qui, en attendant, s'était régulièrement organisée, avec un *Tribunal de Grands-Inspecteurs*, etc., etc., trouva bon de lui donner un *Commissaire-adjoint*, dans la personne d'un noble Allemand nommé SCHUBART DE KLEEFELD, conseiller intime, avantageusement connu dans les études agronomiques (ensuite membre de la *Stricte-Observance* sous le nom d'*Eques a Struthione*). Mais il était trop tard, et l'étoile de Rosa allait pâlir devant l'impudence d'un charlatan d'une beaucoup plus triste espèce. Les détails de cet étrange épisode sont eux-mêmes si romanesques et si incroyables, qu'on aurait de la peine à les admettre sans l'attestation d'une foule de témoins oculaires ou intéressés, parfaitement dignes de foi.

L'on entendit tout à coup parler, dans le monde maçonnique, d'un *Député plénipotentiaire des véritables Supérieurs inconnus de l'Ordre, résidant en Écosse*. Il se nommait JOHNSON A FÜNEN, se disait *Grand-Prieur de l'Ordre du Temple* qu'il avait mission de rétablir, et convoquait en même temps, à cet effet, un convent à IENA. Pour mieux encore provoquer l'attention de toutes les Loges, il promettait des révélations dans les sciences occultes; entre autres *l'art de faire de l'or* et des diamants d'une grosseur considérable. — On arriva de tous côtés à Iena, où l'intérêt ne fit que s'accroître lorsqu'on vit l'aplomb, la mine et le train de ce nouveau héros de l'Ordre. Avec l'assurance d'un

St-Louis revenant de la Terre-Sainte, Johnson arma en peu de temps une foule de *Chevaliers,* surtout parmi la jeunesse dorée de l'Université et les propriétaires des environs ; beaucoup de professeurs distingués briguèrent également les honneurs de l'initiation. Il savait d'ailleurs, de prime abord, s'attacher ses adeptes en flattant leurs faiblesses et leurs penchants personnels, et, quand cela ne suffisait pas, en leur donnant à entendre que l'Ordre avait tout intérêt à se *débarrasser prudemment* de ceux qui, mis au fait des *Vœux* à prononcer pour le *Noviciat*, refusaient de passer outre. Or, ces vœux étaient tellement significatifs, surtout dans les circonstances où le pays se trouvait alors plongé, qu'il m'est impossible de ne pas voir dans toute cette affaire quelque chose de plus qu'une pasquinade. On promettait, outre l'*obéissance la plus aveugle aux Supérieurs inconnus* dont Johnson se disait le représentant, « *de faire volontairement les campagnes.* » Or ces *campagnes* devaient surtout être dirigées *contre Frédéric le Grand*, qu'à cette époque il n'était pas difficile de faire haïr aux Saxons[1].

Afin de mieux accoutumer ses *Chevaliers* à la vie aventureuse qu'il leur destinait, Johnson, en vrai Don-Quichotte, leur faisait faire, par monts et par vaux, de fréquentes excursions équestres, qui duraient ordinairement plusieurs jours. Il leur avait aussi fait accroire que le roi de Prusse, instruit de son importance dans l'Ordre, lui tendait des embûches ; en sorte qu'un chevalier, armé de pied en cape, était sans cesse en observation depuis le toit de sa maison ; deux autres, égale-

[1] Qu'on se rappelle aussi que le roi *Protestant*, Frédéric le Grand, avait alors contre lui tous les États *catholiques* de l'Europe, et surtout ceux aux dépens desquels il cherchait à s'agrandir.

ment armés, montaient la garde à la porte de sa chambre à coucher; enfin, des patrouilles à cheval fouillaient, pendant la nuit, les environs de la ville. Au reste, tous les chevaliers devaient se coucher habillés, sauf les bottes à l'écuyère, afin d'être prêts au premier signal. Le signal se donnait quelquefois au milieu de la nuit; alors toute la bande se réunissait sur la *place d'armes* et partait delà pour arpenter les montagnes et les forêts de la Thuringe[1].

On comprend ce que devaient être les travaux purement maçonniques des Loges avec un rite de cette nature. Cependant, le convent convoqué à Iena eut lieu à deux lieues delà, dans la petite ville d'ALTENBERG, où toute la bande se transporta avec son tintamarre ordinaire. Rosa, sur l'ordre de Johnson, y arriva aussi et avoua, intimidé par tout ce tapage, que dès longtemps il suspectait en effet la régularité des travaux de la Grande-Loge de Berlin, et qu'en conséquence, il était prêt à se démettre de ses fonctions de *Député général;* malgré cet excès de modestie Johnson le congédia sans façon, en lui reprochant grossièrement d'être hors d'état d'expliquer seulement *le tapis du grade d'apprenti*. Rosa, humilié, pro-

[1] Ainsi que je l'ai dit plus haut, la vérité de tous ces détails nous est attestée par le témoignage de plusieurs témoins oculaires dignes de foi, entre autres du maitre-écuyer *de Seebach*, qui avait une campagne dans les environs et que Johnson, lui-même, fit enfermer une nuit entière dans la *Chambre obscure*, parce qu'au signal donné, il ne s'était pas trouvé là à l'heure avec monture et écuyer. Au reste, des scènes tout à fait semblables se représentèrent en Allemagne, quoique pour un but infiniment plus noble, lors des guerres contre les Français. Celui qui, comme moi, a vu, même encore de nos jours, la licence académique qui règne parmi les étudiants, leur tenue, leurs goûts, leurs usages chevaleresques et toutes leurs singularités gothiques, ne sera point étonné de ce curieux épisode maçonnique.

testa ensuite, par écrit, auprès de tous les Chapitres de la Grande-Loge de Berlin sur ce qui venait de se passer; mais cela sans succès, et, dès lors, on n'entendit plus parler de lui. Pour mieux encore établir sa suprématie, Johnson fit brûler, *au son des fanfares et d'une musique guerrière,* tous les écrits concernant le Grand-Chapitre de Berlin et la mission de Rosa; puis, envoyant à toutes les Loges et Chapitres, établis par ce dernier, le procès-verbal de cette singulière opération, il les engagea, sans façon, à adopter son système et à rejeter l'autre. Un grand nombre s'y décidèrent, et leurs constitutions leur furent bientôt renvoyées biffées ou déchirées. Quant à *Schubart de Kleefeld*, que, dès son arrivée, Johnson fit mine de vouloir *enfermer pendant six semaines au pain et à l'eau,* il ne prit point part au réunions d'Altenberg; a conduite cependant et les honneurs dont il fut revêtu dans le nouveau système, donnèrent à croire qu'il était au fait de l'intrigue toute entière.

Johnson avait si bien su profiter de la stupeur générale, que tout cela avait été organisé et accompli en quelques mois, de 1763 à 1764. Mais il était évident que de tels scandales ne pouvaient durer longtemps. Dès le commencement quelques frères, moins disposés que les autres à se laisser tromper, avaient trouvé, par devers eux, assez étrange qu'un *envoyé d'Écosse* ne sût pas un mot d'anglais; ils avaient aussi été frappés du contraste qui existait entre les prétendues circulaires et autres écrits qui leur étaient parvenus de cet homme, et le manque d'éducation première qu'ils lui trouvaient dans l'intimité. La plupart avouèrent plus tard ne pas concevoir comment ils avaient jamais pu se laisser prendre à la figure

de gibier de potence de leur ancien Grand-Prieur. — La fin de cette singulière aventure fut, comme on va le voir, aussi curieuse que son commencement.

Le RITE TEMPLIER, qu'il fût sorti des hauts grades français, des Écossismes ou de la Maçonnerie allemande, n'en existait pas moins avant Johnson, quoique non encore régulièrement constitué en système maçonnique. Tout le monde savait aussi que le Grand-Maître provincial de cet Ordre, pour l'Allemagne, était un grand seigneur de la Haute-Lusace, le BARON DE HUND *et d'Altengrotkau*, *seigneur de Lipse, conseiller-intime impérial*, etc., etc. (dans l'Ordre, *Eques ab Ense*). Initié en 1742, à Francfort-sur-le-Mein, à l'âge de 20 ans, il avait reçu les grades supérieurs à leur source, dans le *Grand-Chapitre de Clermont* à Paris, et joui, dit-on, en Italie, de l'intimité du prétendant *Charles Édouard Stuart*, qui passait alors pour Grand-Maître général des Templiers modernes. De retour dans sa patrie, le baron de Hund s'était lié avec le fr.·. HENRI GUILLAUME DE MARSCHALL, maréchal héréditaire de Thuringe, qui lui-même, quoique initié originairement dans la Grande-Loge de Londres et nommé par elle Grand-Maître provincial de la Haute-Saxe, reçut directement les véritables hauts grades de la Maçonnerie écossaise à *St-Germain en Laye*, à la cour du roi proscrit, Jaques III, d'où il les avait apportés en Allemagne; Hund lui-même avait hérité de tous les papiers maçonniques de son ami. Tel me paraît être la véritable filiation du rite templier de la *Stricte-Observance*[1], auquel nous allons arriver; et c'est aussi celle qui

[1] Quelques auteurs superficiels ou ennemis déclarés des hauts grades, ont prétendu que le système entier, avec toutes ses traditions écossaises, avait été inventé

est indiquée dans l'instruction historique de l'un de ses grades.

Il va sans dire que le baron de Hund avait aussi été solennellement convoqué à Iena. Il y était attendu avec d'autant plus d'impatience que Johnson avait fort habilement fait comprendre à ses *novices* que le *Grand-Maître provincial* avait seul le droit de leur donner, avec l'*accolade*, l'investiture complète de la Chevalerie du Temple, dans laquelle il venait de les recevoir. Enfin de Hund parut, en grande cérémonie, avec plusieurs de ses amis, tous gens d'honneur et de bonne maison. Déjà prévenu comme tant d'autres en faveur de Johnson par les lettres qu'il en avait reçues, lettres dont le véritable auteur resta toujours in-

par le baron de Hund lui-même, et que l'épisode de Johnson n'était qu'une comédie arrangée d'avance. Mais il en est de ces accusations comme de celles, du même genre, portées contre le *chevalier Ramsay* (voyez pages 287-289). Elles sont en contradiction avec les renseignements authentiques de l'époque, ainsi qu'avec le caractère personnel de l'individu. Loin d'être en état de tromper les autres, le baron de Hund fut le plus souvent dupe lui-même de l'exaltation et de la générosité de son propre cœur; tous ceux qui l'ont connu, dans l'intimité, se sont plus à rendre justice à ses grandes et nobles qualités. Cette teinte de *catholicisme romain*, qu'on lui a reproché d'avoir introduit dans son système, est, pour ainsi dire, inséparable des cérémonies et des formes chevaleresques du moyen âge, pour lesquelles il avait, en effet, une prédilection marquée. — Le fait qu'il fut enterré (1776) dans une église *catholique*, n'est pas plus concluant puisqu'il ne l'avait point demandé, et que d'ailleurs on ne peut juger, selon nos usages, de ces choses-là en Allemagne, où la même église et le même cimetière servent souvent aux deux confessions. Si la Stricte-Observance avait été tellement favorable au catholicisme, les Jésuites se seraient bien gardés de lui être aussi hostiles. Enfin, au nombre des établissements de bienfaisance fondés par le baron de Hund, l'on cite la construction, à ses frais, d'une église *protestante* sur ses propres terres. Il ne faut pas non plus se cacher que l'indépendance de position de ce grand seigneur était telle, qu'il eût pu abjurer publiquement, s'il en avait eu la moindre envie, sans que personne eût été en droit de lui reprocher un pareil acte.

connu, le brillant spectacle qui s'offrit alors à ses yeux et qui promettait de si grands succès à son propre rite, acheva tout d'abord de captiver son imagination chevaleresque. Bientôt cependant, après avoir sondé le terrain et vu les choses de plus près, après avoir gagné la confiance de ses nouveaux frères et assisté pendant une dizaine de jours à leurs singuliers travaux, les filouteries de Johnson devinrent si manifestes que de Hund, ne pouvant plus douter qu'il avait affaire à un escroc, n'hésita pas à le démasquer, malgré le danger qu'il pouvait y avoir à se frotter à un aventurier de cette espèce.

Après avoir prudemment complété ses renseignements et pris ses mesures en conséquence, il attaqua donc tout à coup le Grand-Prieur dans une réunion solennelle, et produisit contre lui une série de faits accablants, que l'inculpé nia effrontément, comme l'on devait s'y attendre. De Hund en appela alors au témoignage des frères présents; plusieurs d'entre eux eurent la faiblesse ou la lâcheté de faire la sourde oreille; il s'en trouva cependant encore assez pour corroborer l'accusation et accabler Johnson, qui, perdant alors toute contenance, demanda un sursis de 24 heures, au bout duquel il promettait de révéler, pour tout de bon, des mystères vraiment sublimes. Ce délai lui ayant été accordé, moins par grâce que par un reste de curiosité, il en profita pour décamper au plus vite. Mais on avait l'œil sur le Grand-Prieur; il fut bientôt arrêté et ramené sous le déguisement d'un gardien de pourceaux, puis écroué dans la forteresse de Wartbourg, où il mourut en 1775, dans la même cellule qui avait servi de prison à Luther. De Hund réussit aussi à se saisir de ses papiers, par lesquels il fut établi que le prétendu *Grand-*

Prieur, envoyé des véritables Supérieurs inconnus d'Écosse, était un juif du nom de *Becker*, autrefois secrétaire du duc d'Anhalt-Bernbourg, dont il avait trompé la confiance; qu'il avait été attaché, sous le nom de *Leucht*, au service d'un seigneur Courlandais auquel il avait soustrait des papiers importants dont il s'était servi pour tromper beaucoup de monde et de Hund lui-même, en dernier lieu; il fut aussi prouvé qu'il avait volé une caisse publique, et fabriqué ou émis de la fausse monnaie. On voit qu'il était bien temps de mettre un terme aux *travaux* d'un tel frère.

Comme les dupes de Johnson avaient été *sincères dans leurs désirs*, que les initiations et les avancements en grade s'étaient faits, au moins quant aux formes, selon les règles alors reçues, et que, d'ailleurs, un grand nombre de véritables chevaliers y avaient pris part, le baron de Hund, proclamé solennellement *Grand-Maître provincial* (Heermeister) *de la VII Province de l'Ordre*, donna aux novices l'accolade de chevalier, et fit encore, sur place, de nombreuse promotions.

Ce fut alors que le système templier fut *rectifié*, c'est-à-dire débarrassé de tout alliage alchimique, cabalistique et autres, et organisé régulièrement sur le modèle de l'ancien Ordre du Temple, avec sa division territoriale en *Nations, Provinces, Prieurés, Préfectures, Commanderies*, etc., etc. C'est ainsi que naquit le rite de la STRICTE-OBSERVANCE, *Observantia Stricta*, ainsi appelé à cause de la discipline sévère qui devait y régner. — Parmi tous les systèmes à hauts grades c'est celui qui, en Allemagne, eut l'existence la plus solide, la plus longue et la plus brillante. C'était par excellence, à cette époque, la Maçonnerie des princes, des

nobles et des gens comme il faut[1]; des frères enfin, dont la position *profane* ne pouvait que relever encore les honneurs, les *devises*, le *nom de guerre* ou *caractéristique*[2], les *armes* et le titre de *Chevalier,* toutes choses que l'Ordre donnait à chacun de ses membres. — Voici la nomenclature des grades de ce rite célèbre : 1° *Apprenti;* 2° *Compagnon;* 3° *Maître;* 4° *Maître Écossais;* 5° *Novice;* 6° Le TEMPLIER dans les trois classes : *Eques; Socius; Armiger.* 7° *Eques professus.* On voit qu'il s'agit là d'un Ordre de Chevalerie auquel la Maçonnerie symbolique devait servir de pépinière. Aussi, chaque Loge de St-Jean était-elle sous l'inspection d'un *Commandeur,* qui, toutefois, n'y était connu que sous le titre modeste de *Député-Maître.* Les tenues de Chapitre étaient magnifiques, et tous les chevaliers y portaient l'habit de l'Ordre, c'est-à-dire : le manteau blanc,

[1] Il suffit de citer: FERDINAND, DUC DE BRUNSWICK (Eques a victoria); FRÉDÉRIC, PRINCE DE BRUNSWICK-OELS (Eques a leone aureo); le PRINCE MAXIMILIEN JULES LÉOPOLD DE BRUNSWICK (Eques a falce aurea); le MARGRAVE C. A. D'ANSPACH-BAYREUTH (Eques a monimento); CHARLES, LANDGRAVE DE HESSE (Eques a leone resurgente); FRÉDÉRIC, LANDGRAVE DE HESSE-CASSEL (Eques a septem sagittis); le PRÉTENDANT C. E. STUART (Eques a sole aureo); le DUC DE SUDERMANIE [Charles XIII, de Suède] (Eques a sole vivificante); CHARLES LOUIS FRÉDÉRIC, GRAND-DUC DE MECKLEMBOURG-STRELITZ (Eques a pallio purpureo); le DUC DE HAVRE ET DE CROIX (Eques a portu optato); CHARLES, DUC DE COURLANDE (Eques a coronis); etc., etc. On voit qu'on ne pouvait être en meilleure compagnie.

[2] Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'usage de ces *noms de guerre* ou *caractéristiques* était fort ancien en Allemagne. Les procès-verbaux des plus anciennes Loges de Hambourg et de Dresde le font remonter jusqu'à l'année 1737. Dans cette dernière ville, où les premières Loges avaient été fondées par le corps diplomatique, et où les travaux maçonniques se tenaient en français, les surnoms se prenaient naturellement aussi dans cette langue (tels que: *Chevalier de St-Pierre*, *chevalier du Bel Ordre*, *chevalier du Marteau d'Or*, *chevalier de la Lune croissante*, *chevalier de l'Épée*, etc., etc.).

le chapel rouge à plumes, de grandes bottes à éperons, l'épée au côté, et enfin, suspendue au cou, la croix rouge du Temple. Plusieurs frères de distinction furent publiquement ensevelis avec ce costume.

Grâce à l'attrait que présentait ce système chevaleresque, grâce surtout à sa composition distinguée et à sa constitution sévère, le rite de la Stricte-Observance se répandit au loin en peu de temps; et il faut ajouter que ses ateliers se distinguèrent en tous lieux, par leurs bienfaits et leur bonne discipline, de ceux des autres systèmes, auxquels on donna par opposition la désignation générale de *Late Observance.* Pour tout dire, ces heureux résultats étaient pourtant bien aussi dus, çà et là, à certaines espérances un peu moins désintéressées de la part des frères chevaliers, dont plusieurs nourrissaient le projet, sinon de rétablir l'Ordre du Temple dans son ancienne forme, ce qui eût été impossible, tout au moins de paraître une fois au grand jour comme corps privilégié et avec un titre ostensible. Il est même assez probable qu'ils seraient parvenus à un résultat de ce genre si leurs établissements n'avaient pas été disséminés dans trop de pays divers, gênés par la concurrence des autres systèmes maçonniques à hauts grades, et souvent compromis par les fautes ou les intrigues de leurs propres membres[1]. On n'a qu'à lire,

[1] En voici un exemple assez clair: — Ce même *Schubart de Kleefeld*, dont il est question plus haut, avait essayé de gagner à l'Ordre les chanoines du siége archiépiscopal de Mayence, et d'obtenir ensuite qu'ils n'éliraient dorénavant à la dignité d'archevêque-électeur de l'Empire, que des chevaliers de la Stricte-Observance. Le prince-prélat d'alors s'aperçut assez tôt de cette intrigue pour la déjouer. Mais, lorsqu'on pense à la puissance et à tous les priviléges dont jouissait l'électeur ecclésiastique de Mayence dans l'ancien empire d'Allemagne, il faut convenir que la tentative était hardie.

dans le *supplément des Acta Latomorum* du fr .·. *Thory*, les Statuts rédigés, l'an 1767, par la VII Province de l'Ordre, pour se persuader que le plan politique et économique de la *Stricte-Observance* n'était point une utopie, mais que ses fondateurs l'avaient très-habilement conçu selon l'esprit et l'état général de l'Europe à cette époque, et de telle manière qu'ils devaient nécessairement se concilier la bienveillance des bons citoyens et celle de tous les princes ayant à cœur la prospérité de leurs États.

Au bout d'un petit nombre d'années, plusieurs des *Provinces* qui jusque-là n'existaient encore que sur le papier, devinrent fort actives, savoir : les trois provinces *Auvergne*, *Occitanie* (Languedoc) et *Bourgogne* (avec la *Suisse*), formant ensemble la *Langue* ou la *Nation* de France; l'*Allemagne supérieure* (avec la *Lombardie*, qui eut un Directoire à Turin, plus tard à Chambéry). Cependant la VIIe Province, située *entre l'Elbe et l'Oder*, fut constamment la plus forte, surtout tant qu'elle eut à sa tête le baron de Hund. Quant aux provinces *Arragon*, *Léon*, *Grande-Bretagne*[1], *Grèce et Archipel*, elles restèrent

[1] Ce n'est pas, cependant, que la Maçonnerie anglaise n'eût aussi de son côté, déjà à cette époque, ses *chevaliers du Temple*, qui paraissent être sortis de la *Maçonnerie de Royale-Arche*, vers l'an 1766. Pendant les dernières guerres contre la France, ces chevaliers formaient, sous le nom de : *les Volontaires royaux du prince Édouard*, une phalange mystérieuse, prête à tous les dévouements qu'exigerait la patrie en danger. On peut juger de l'enthousiasme qui les animait par l'adresse suivante, jointe à une circulaire de leur Grand-Maître *Dunckerley*, par laquelle il leur commandait, l'an 1794 (on craignait alors une descente des Français), de se tenir prêts au premier signal : « Élevons nos prières au Trône de la Grâce pour être rendus dignes, soldats et serviteurs du Christ, de défendre la religion chrétienne, notre glorieux souverain, nos lois, nos priviléges et nos propriétés, contre les attaques d'un en-

toujours plus ou moins à l'état de projet. Cette circonstance, jointe aux étonnants succès de l'Ordre dans tous les pays du nord, amena bientôt une autre division territoriale.

Au moment où la *Stricte-Observance* était ainsi en pleine voie de prospérité, elle fut troublée par un schisme qui, tout en ayant l'air de sortir de son propre sein, n'en était pas moins le fruit de machinations étrangères à l'Ordre qu'elles se proposaient de faire tomber ou d'exploiter à leur profit. — Jusqu'ici les ateliers de la Stricte-Observance s'étaient passés d'un Grand-Maître *général* et d'une organisation centrale; la croyance aux *Supérieurs inconnus* avait suffi pour entretenir la discipline et la foi dans la légitimité de ses titres de succession templière: en effet, cette croyance, bien que vague, était sincère dans la grande majorité des chevaliers, même chez les chefs les plus éclairés, sans en excepter le baron de Hund lui-même, témoin l'épisode de Johnson et d'autres encore. — Quelques intrigants de haute volée, qui n'avaient considéré l'institution maçonnique entière que comme un moyen de poursuivre tel ou tel but qui devait naturellement échapper aux masses, profitèrent de cette disposition des esprits, qu'ils avaient sans doute aidé à préparer, pour les subordonner et les soumettre à leurs propres vues. Il se passa en un mot en Allemagne, dans la Stricte-Observance,

nemi voleur. Que notre cri d'armes soit : *Dieu le veut!* Et souvenons-nous qu'un seul jour, voire même seulement une heure de liberté héroïque, est préférable à toute une éternité de servitude! » — Ce prince Édouard n'est autre que le *duc de Kent* (père de S. M. la reine Victoria), qui avait été reçu Maçon à Genève, dans notre Loge de l'*Union des Cœurs*, et qui devint ensuite Grand-Maître des Maçons anglais du rite *ancien*.

ce qui s'était passé jadis dans la première Maçonnerie *écossaise* des Stuarts proscrits, à Paris; dans l'un et l'autre cas, ce furent évidemment les mêmes personnages qui nouèrent les fils de l'intrigue.

L'on ouït dire, vers l'an 1767, qu'il existait, outre les chevaliers réguliers et *militaires* du Temple, *(fratres militares ad capit. gen. pertinentes)* une branche *cléricale*, dont l'origine était antérieure même à la première fondation de l'Ordre; que son *souverain Chapitre* était seul en possession des mystères les plus cachés, ainsi que de la science secrète de la Franc-Maçonnerie; et que là aussi siégeaient les *véritables Supérieurs inconnus*, à qui seuls appartenait, de fait et de droit, la suprême direction de l'Ordre. On sut ensuite que le nouveau système, que l'on appelait le Clèricat des Templiers ou des Clercs *de la Stricte-Observance*[1], se composait de sept grades, savoir : 1. *Apprenti;* 2. *Compagnon;* 3. *Maître;* 4. *Maître écossais;* 5. *Ancien Maître écossais* ou *Chevalier de St-André;* 6. *Le Capitulaire provincial de la Croix rouge;* 7. *Le Mage* (Magus) ou *Chevalier de la clarté et de la lumière;* ce septième grade avait lui-même cinq subdivisions : a) *Le Chevalier novice de la troisième année;* b) *Le Chevalier novice de la cinquième année;* c) *Le Chevalier novice de la septième année;* d) *Le Lévite;* e) Le Prêtre. Ce dernier mot donne la clef de tout le système: car, avec la profession de foi qu'on était appelé à faire en recevant ce grade, l'on aurait pu entrer d'emblée dans tout couvent ou congrégation catholique. Les grades inférieurs

[1] On se rappellera ici que l'Ordre des Jésuites fut d'abord institué sous le titre de Clercs *de la Compagnie de Jésus*.

avaient été admirablement calculés pour amener progressivement à ce résultat les esprits exaltés ou ambitieux ; et les *Supérieurs inconnus*, mêlés incognito aux frères des différentes classes, dirigeaient l'ensemble avec une parfaite connaissance de cause.

Si ce système se fût, de prime abord, présenté ouvertement, tel que nous venons de l'exposer, il est probable qu'il eût été repoussé avec indignation de toute la Confrérie maçonnique ; mais, arrivant dans un moment d'enthousiasme général et de superstitions, et se présentant avec tout le charme d'une vieille légende populaire, il eut bientôt de nombreux partisans. Les premiers pas en sa faveur se firent dans une Loge de *Wismar*, appartenant à la Stricte-Observance, mais réclamant une certaine indépendance par l'organe des fr∴ *de Böhnen*, *de Raven*, *de Stark* et le *baron de Vegesack* Il est bon d'observer que ces deux derniers frères avaient séjourné à Paris, et que *de Vegesack* produisait, comme *Clerc* des Templiers *français*, un diplôme signé du *comte de la Tour-du-Pin*. Il n'y a cependant aucun doute que le véritable directeur et chef du nouveau système ne fût surtout DE STARCK (*Archimedes ab aquila fulva*), prédicateur luthérien, professeur et docteur en théologie.

Aussi alarmés qu'intrigués des progrès d'un système dont la concurrence était d'autant plus à craindre qu'elle se faisait dans leurs propres rangs, les Supérieurs de la Stricte-Observance, notamment le baron de Hund, entamèrent, mais sans succès, des négociations secrètes avec les frères susnommés, afin d'opérer la fusion, ou tout au moins la réunion des deux branches templières. Enfin, après de longs pourparlers de part et d'autres, on convoqua, en 1772, un



Convent à Kohlo, sur les terres du *comte de Brüht,* dans la Basse-Lusace. Les Clercs s'y rendirent dans l'intention d'imposer leurs *Supérieurs inconnus* aux Chevaliers militaires, et ces derniers dans l'espoir d'arriver enfin à la connaissance des *sublimes mystères* qui leur manquaient. C'est assez dire que les débats n'amenèrent aucune conciliation réelle entre les partis. Les Clercs, en effet, refusèrent absolument de faire connaître leurs chefs mystérieux, et les membres raisonnables de la Stricte-Observance, les protestants surtout, qui s'y trouvaient en majorité, flairèrent bientôt chez leurs rivaux un parfum si prononcé de jésuitisme, que tout rapprochement durable devint absolument impossible.

Sentant alors, plus que jamais, le besoin d'être unies entre elles sous un chef *unique, connu* et *visible,* les Loges de la Stricte-Observance choisirent pour Grand-Maître *général,* l'illustre et sérénissime fr.·. Ferdinand, duc de Brunswick, si connu par son esprit distingué et ses hautes vertus, ainsi que par ses talents militaires, qui lui valurent dans l'Ordre le titre d'Eques a victoria. — Parmi les nombreux princes qui ont pris une part directe aux travaux de l'Ordre, il n'en est peut-être pas un dont la coopération ait été plus sincère et plus zélée, et l'influence plus heureuse. Au reste, ce témoignage peut s'étendre à deux autres membres de son auguste famille, également chevaliers de la Stricte-Observance: Frédéric Auguste de Brunswick (*Eques a leone aureo),* général au service de Prusse, Grand-Maître de toutes les Loges réunies de ce royaume, de 1772 à 1797 ; — et, surtout, le prince Maximilien Jules Léopold de Brunswick (*Eques a falce aurea),* également officier général au service de Prusse, l'un des hommes les plus aimés de

son siècle, et dont la mort précoce suffit pour caractériser la vie entière. Il périt à Francfort, dans les flots de l'Oder, lors d'une inondation causée par les eaux de ce fleuve, en voulant sauver la vie de quelques malheureux aux dépens de la sienne. Mille fois sainte et bénie la mémoire du prince Maçon qui laisse à ses frères de pareils exemples! Les Loges de Brunswick ont éternisé cet acte de philanthropie par une belle médaille.

Il résulte de tout cela qu'aucun Ordre connu, ancien ou moderne, secret ou public, n'eût une existence plus brillante que le rite de la Stricte-Observance, et que la Maçonnerie qu'il pratiquait, pouvait, à bon droit, s'appeler l'*Art royal*. La Grande-Loge directoriale fut transportée à Brunswick, sous les yeux du sérénissime prince Grand-Maitre. L'Ordre prit dès lors une immense extension, et, dès ce moment aussi, l'étoile du *Clérical des Templiers,* frappée d'en haut, commença à pâlir. Les *Clercs*, après avoir assisté à divers autres convents, tombèrent dans un tel discrédit, qu'ils n'osèrent bientôt plus se montrer; mais ils n'en continuèrent pas moins à répandre, sous le voile de l'anonyme, les attaques les plus amères contre leurs rivaux[1].

Pour en finir avec ce déplorable et dangereux système, je dois dire que son principal fondateur, qui, du reste, avait fort bien su tirer personnellement son épingle du jeu, vint continuer et terminer sa carrière à Darmstadt, de 1781 à 1816, comme *premier prédicateur de la Cour et chef du Consistoire et du Définitoire*. Je souligne ces mots,

[1] De ce nombre est surtout un écrit de Stark lui-même, intitulé: *St-Nicaise* ou *La pierre du scandale* (der Stein des Anstoßes), dans lequel l'auteur applique de la manière la plus perfide à la Stricte-Observance tous les reproches que l'on faisait si justement alors à son propre système.

parce qu'il ne fut que trop prouvé, après sa mort, que le soupçon de catholicisme secret qui avait pesé sur lui, était vraiment fondé. Starck *avait abjuré* dans l'église de St-Sulpice, le 8 février 1766, pendant son séjour à Paris, en présence des abbés *Joubert, de Bausset* et *de Chazal de la Morandie;* c'est ce qui résulte d'un registre des abjurations reçues à St-Sulpice depuis 1686 à 1791, ainsi que d'un mémoire manuscrit de l'abbé Joubert, avec qui Stark était fort lié. Il mourut en 1816, après avoir ordonné qu'on l'enterrât sans cérémonie, sur le *Mont sacré,* près d'Iugenheim, dans un lieu *où existait autrefois un couvent de religieuses*! — Honte et mépris au souvenir du Maçon parjure et du prêtre hypocrite, qui, grâce à Dieu sait quelle dispense spéciale, continuait publiquement à pratiquer et à exploiter à son profit, *comme ministre des autels* et pour la mieux trahir, une religion qu'il avait secrètement apostasiée!

Voyons maintenant ce qui, pendant ces débats, se passait dans les autres parties de la Maçonnerie allemande. — Hélas! un bien petit nombre de Grandes-Loges et d'ateliers étaient restés fidèles à la simplicité de la Maçonnerie primitive ; une grande quantité de nouveaux systèmes se partageaient les autres. Ainsi, en Prusse, et surtout à Berlin, un nouveau chef de secte, DE ZINNENDORF, chirurgien en chef d'état-major, l'un des dignitaires de la Stricte-Observance (*Eques a lapide nigro*), profitait, dès 1767, de l'influence qu'il avait su acquérir, pour établir, aux dépens de ce système, des ateliers travaillant d'après une doctrine à lui, laquelle il avait puisée dans le

rite suédois. — Le RITE DE ZINNENDORF comptait sept grades, en trois séries: A. Maçonnerie bleue; 1. *Apprenti;* 2. *Compagnon;* 3. *Maître.* B. Maçonnerie rouge. 4. *Apprenti écossais* et *Compagnon écossais;* 5. *Maître écossais.* C. Chapitre. 6. *Favori de St-Jean.* 7. *Frère élu.* — Grâce à l'activité de son chef, ce système fit de tels progrès en Prusse et dans le nord de l'Allemagne, qu'en 1770, il était pratiqué dans douze ateliers qui se réunirent pour fonder à Berlin leur autorité centrale, sous le titre de GRANDE-LOGE NATIONALE D'ALLEMAGNE. En 1773, six nouvelles Loges travaillaient selon la nouvelle constitution, et le maillet suprême passa dans les mains du LANDGRAVE LOUIS GEORGE CHARLES DE HESSE-DARMSTADT. L'influence du prince Grand-Maître fut employée à obtenir de la Grande-Loge de Londres une patente d'érection, en vertu de laquelle la juridiction de la Grande-Loge nationale d'Allemagne, à la résidence de Berlin, devait s'étendre sur tous les ateliers de la Prusse et de l'Autriche, et plus tard encore au delà! Mais, malgré le prestige qui entourait toujours cette autorité première, ses patentes n'étaient plus, à cette époque, considérées comme chose indispensable; et cela d'autant moins que la plupart des Grandes-Loges constituées par elles s'étaient déclarées indépendantes; de telle sorte qu'il n'y eut au fait, dans l'érection de cette nouvelle Grande-Loge de Berlin, qu'une concurrence de plus pour les autres rites et autorités constituantes de l'Allemagne. Le rite de Zinnendorf a su cependant se maintenir jusqu'à nos jours.

Jusqu'à présent, c'étaient les tendances chevaleresques et religieuses qui avaient eu le dessus dans la formation des divers rites; ce fut bientôt le tour des superstitions

alchimiques, magiques, mystiques, théosophiques, cabalistiques et autres de même nature, exploitées dans les divers systèmes de Rose-Croix[1]. Je dis *exploitées*, parce que, retrouvant là exactement les mêmes errements que dans le Cléricat des Templiers, et notamment la *croyance et l'obéissance aveugle aux Supérieurs inconnus*, qui deviennent ici, de plus, *Pères sages et invisibles*, on ne peut douter que le fond de l'intrigue ne fût aussi le même ; les moyens dogmatiques seuls différaient, parce qu'ils s'adressaient à une autre classe de dupes, et que d'ailleurs ceux qu'on avait employés jusqu'alors n'avaient point amené tous les résultats désirés. Je m'explique : — Il est évident qu'en s'imposant de leur propre autorité à la Maçonnerie en général, et aux systèmes chevaleresques en particulier, les *Supérieurs inconnus* n'avaient eu d'autre but que d'amener ou de ramener peu à peu au catholicisme les esprits susceptibles d'une certaine exaltation. Ils avaient néanmoins rencontré plus de résistance qu'ils ne l'avaient cru d'abord dans l'esprit de vraie et noble chevalerie religieuse qui constitue le fond des grades templiers. D'ailleurs, avant d'arriver là, il fallait nécessairement passer *entre le compas et l'équerre* de la Maçonnerie de St-Jean, dont les doctrines larges et humanitaires sont précisément tout l'opposé du jésuitisme. Les *Supérieurs inconnus*, pour qui le but sanctifiait toute espèce de moyens, essayèrent donc du système contraire. Chacun sait que l'athéisme et la superstition sont deux choses qui marchent parfaitement d'accord. En favori-

[1] On ne saurait trop répéter que les systèmes de *Rose-Croix* d'Allemagne n'ont aucun autre rapport, que celui du nom, avec ceux des rites français ou écossais.

sant donc le goût des sciences occultes, qui, à cette époque, était loin d'être éteint en Allemagne, et en excitant ce penchant scrutateur et sceptique si naturel aux Allemands, surtout chez leurs savants, les Supérieurs inconnus cherchèrent à propager dans les États protestants, et sur une grande échelle, l'*indifférentisme* en matière religieuse. Pour peu qu'on y réfléchisse, on conviendra que le nouveau plan était conçu avec une infernale habileté. Assistons maintenant à son exécution. On remarquera qu'en Maçonnerie comme en Religion, les faux prophètes ont une manière toute particulière d'entrer en scène, et qu'on les reconnait surtout à leurs *délégués*.

Le nom de *Rose-Croix* n'était point une invention. Quoique paré de tous les nimbes du merveilleux, il reposait sur des faits, des documents et des traditions historiques d'une date beaucoup plus récente et infiniment plus faciles à exploiter que tous les systèmes chevaleresques. Chacun sait combien les sciences occultes, telles que l'alchimie, l'astrologie, la cabale, la magie, etc., étaient en vogue au moyen âge, et même plus tard, jusqu'au XVIIme siècle. Sans doute qu'à cette époque les progrès des lumières firent tomber bien des superstitions; mais ces progrès eux-mêmes étaient dus, souvent de la manière la plus fortuite, aux recherches persévérantes des mêmes adeptes, ce qui fait que les découvertes qui en résultaient ne changeaient rien à l'esprit qui les avait dictées; elles ne firent que le pousser dans un champ plus intellectuel. Au lieu de continuer à sonder seulement les mystères de la nature *physique*, mystères qui étaient devenus une science positive, on voulut disséquer aussi ceux du monde *spirituel* et scruter Dieu lui-même, espérant sans doute arriver systémati-

quement aux mêmes résultats [1]. C'est par des principes tout à fait semblables que Paracelse *(Bombast de Hohenheim)*, natif d'Einsideln (1493), avait prétendu faire de la médecine un art infaillible. Soit dit en passant, ce furent certainement ces tendances qui amenèrent ce scepticisme audacieux du XVIIIme siècle, ainsi que plusieurs de ces systèmes, soi-disant philosophiques, qui ont fait dévier tant de gens sensés du chemin de la vérité.

Il va sans dire qu'au moyen âge, cette époque par excellence des sociétés fermées, les sciences occultes, plus que toutes les autres, ne pouvaient être cultivées que d'une manière *ésotérique*. Il fallait y être *initié*, et le prestige qui entourait ces sortes d'adeptes prouve assez que cette initiation était une faveur peu commune, qui ne s'accordait qu'à bonne enseigne. La réforme de Luther contribua sans doute beaucoup, pour sa part, à éclairer le public sur la vanité des travaux de ce genre; mais ses succès, à ce point de vue, eussent été bien plus grands si elle n'avait pas été considérée, à cette époque, plutôt comme une révolte politique et sociale, qu'intellectuelle et religieuse. Son appel généreux et humanitaire ne resta cependant pas sans écho dans les sociétés mystérieuses dont nous parlons. Le monde scientifique eut aussi ses réformateurs, qui, par des moyens divers, cherchèrent à faire sortir la science du cercle étroit et égoïste où elle avait été renfermée jusque là. Les uns choisirent à cet effet les chaires publiques des niversités qui, jusqu'à cette époque, avaient servi bien plus de séminaires théologiques ou d'arsenaux pour les chicanes ju-

[1] C'est de cette classe de savants que l'immortel Gœthe a tracé le type étrange dans son *Faust*, le chef-d'œuvre de la littérature allemande.

ristiques que d'organes pour un enseignement vraiment libre et éclairé. D'autres, tel que l'illustre BACON DE VÉRULAM, en Angleterre (le père de la philosophie expérimentale), cherchèrent à rendre, par leurs écrits, la vérité publique et lumineuse aux yeux de tous. Ce fut dans ce but que Bacon écrivit, outre son *Instauratio magna* destinée à éclairer les savants, *La nouvelle Atlantis,* où les mêmes idées, exprimées cette fois dans sa langue maternelle, sont revêtues des formes du roman et de ces ornements poétiques si fort du goût de l'époque, afin de trouver plus facilement accès auprès de toutes les classes. D'autres encore, et c'est de ces derniers qu'il s'agit surtout ici, loin de rompre avec les sociétés secrètes déjà existantes et leur méthode *ésotérique,* cherchèrent, au contraire, à en tirer parti pour leurs projets de réforme générale. Ils furent, en un mot, dans les sciences, ce que les Francs-Maçons devinrent, à peu près à la même époque, dans la sphère morale et humanitaire.

L'an 1614 parut un livre intitulé: *La réforme universelle du monde entier avec la Fama Fraternitatis de l'Ordre respectable de la Rose-Croix.* On y annonçait une réformation générale, et l'on exhortait les gens sages à se réunir en une société inconnue au monde, pour s'y dépouiller de toute sa corruption et revêtir la sagesse. Cette exhortation était accompagnée du récit allégorique de la découverte du *tombeau du père Rose-Croix,* allégorie sous laquelle on représentait les desseins et les bons effets de la société projetée. — On vit encore paraître, en 1615 ou 1616, *La noce chimique de Christian Rose-Croix,* fiction charmante du même genre, remplie de poésie et d'imagination.

Plus tard seulement on sut que l'auteur de ces deux ouvrages bizarres était un ecclésiastique wurtembergeois du plus grand mérite, nommé JEAN VALENTIN ANDRAE, ennemi déclaré des folles rêveries de son époque. Son but, en *supposant* l'existence de la société des *Frères de la Rose-Croix,* était de répandre ses vues morales et politiques, de parer ainsi aux superstitions et aux errements théosophiques de son siècle, et d'améliorer la discipline ecclésiastique. Malheureusement, ses efforts aboutirent à fin contraïre. Malgré les allusions très-satiriques et les amères railleries dont il accablait les alchimistes dans ses ouvrages, tout le monde fut mystifié. On prit en grand sérieux l'existence de la *Confraternité de la Rose-Croix,* ainsi que toutes les fables qui s'y rapportaient; tous les rêveurs voulurent s'en faire recevoir ou entrer en correspondance avec elle; et comme, par une très-bonne raison, la Société ne se trouvait nulle part, plusieurs personnes se donnèrent pour en faire partie; de telle sorte, qu'après une suite de mystifications réciproques, il y eut partout des *Frères de la Rose-Croix,* chacun à sa manière, et tous malheureusement fort différents de ceux qu'Andrae avait rêvés dans sa fiction.

De ce nombre furent : 1° ROBERT FLUDD, en Angleterre, qui, ayant fait entendre qu'il était *Frère*, eut aussitôt de nombreux disciples. Son système est un mélange de théologie, de philosophie gnostique et de médecine suivant la doctrine de Paracelse. Il explique symboliquement le mot *Rose-Croix,* par la croix teinte du sang vermeil du Sauveur, étendard sacré que tous les chrétiens doivent suivre. C'est de là que me parait venir le grade de Rose-Croix du rite français et des écossismes. — 2° MICHEL

MAYER et ses partisans, le médecin et l'alchimiste de l'empereur Rodolphe II qui, comme on le sait, faisait grand cas de l'alchimie. Celui-ci niait que la société tint son nom d'un personnage appelé *Rose-Croix;* le fondateur, disait-il, ayant donné à ses disciples, pour signe de confraternité, les lettres R. C., on vint dans la suite à en faire, fort mal à propos, le nom de *Rose-Croix.* — 3° Enfin, en 1622, il existait à La Haye une société d'alchimistes *Rose-Croix.* Ils nommaient leur fondateur *Christian Rose,* et assuraient qu'ils tenaient leurs assemblées à Amsterdam, Nuremberg, Hambourg, Dantzick, Mantoue, Venise et Erfurt. Ils portaient publiquement un petit cordon noir, qu'ils recevaient lorsqu'ils avaient eu quelque extase; mais, dans leurs assemblées, ils étaient revêtus d'un grand *cordon bleu,* auquel étaient suspendue *une croix d'or surmontée d'une rose.* —Quant aux MYSTIQUES et THÉOSOPHES proprement dits, je trouve injuste de les ranger dans cette catégorie, puisque c'est au sentiment intérieur qu'ils en appellent principalement.

Le pauvre Andrae avait cru que le meilleur moyen de modérer l'ardeur de son siècle pour la découverte du *Grand'œuvre* (c'est-à-dire de la pierre philosophale, de la panacée universelle, etc., etc.), était de prouver, qu'en supposant même l'existence de cet art, celui de rendre les hommes meilleurs serait encore infiniment préférable et plus utile à pratiquer. Il avait cherché, pour cela, à tourner au bien l'esprit de sociabilité qui leur est si naturel. Mais, voyant l'abus que les enthousiastes faisaient de ses principes, il s'arrêta court et donna clairement à entendre, dans plusieurs de ses écrits, que la Rose-Croix était imaginaire, que toute cette comédie cesserait bientôt, et qu'il voulait quitter la Confrérie pour ne s'attacher qu'à la

société des chrétiens, etc., etc[1]. On lui répondit par des persécutions; et, puisque vers la fin du siècle dernier, et même au commencement de celui-ci, il s'est encore trouvé d'innombrables adeptes et quelques centaines d'auteurs sincères en matière de Rose-Croix, la filiation pouvait bien s'en être perpétuée, sans interruption, dès leur origine. — Il est aussi fort singulier que dans les ouvrages de ce temps, il se trouve déjà çà et là des allusions aux Templiers.

Tel est le système que les *Supérieurs inconnus et invisibles* entreprirent d'imposer à la Franc-Maçonnerie allemande, et je ne serais point éloigné de croire qu'ils n'eussent été déjà pour quelque chose dans sa création, ainsi que dans l'invention des fables merveilleuses dont on l'entourait pour lui donner une apparence plus ancienne.

Les Roses-Croix allemands *modernes*, appelés aussi de LA ROSE-CROIX D'OR (Gold und Rosenkreuzer), se formèrent de 1756-1768, dans le midi de l'Allemagne; quelques années après leur système passa, par la Silésie (1775), dans les pays protestants du nord, où il fut mis à l'œuvre avec un zèle inouï, surtout à Berlin, sous la direction du fr.·. *Woellner* avec le caractéristique d'*Ophyron*[2], et à Leipzick sous celle du fr.·. *du Bosc*, connu dans l'Ordre

[1] « Satis superque hominibus illusum est. Eheu Mortales! nihil est quod Fraternitatem exspectetis: fabula peracta est. Fama astruxit, Fama destruxit; Fama ajebat; Fama negat, etc. » (Voy. *Turris Babel*, *Argent.* 1619. — *Mennipus*, *edit. colon.* 1676, etc.)

[2] Un autre adepte de cette ville, le fr.·. *Theden*, du reste fort respectable, faisait, dit-on, en été, de fréquentes excursions nocturnes, en compagnie de jeunes frères choisis, afin d'attraper la *matière première*, sous la forme d'*étoiles filantes*, pour en préparer le sublime arcane du philtre qui rajeunit toute chose. Malheureusement, ces précieux météores ne s'attrapent pas si facilement que les papillons et les coups de froid.

sous le nom de *Soc*. Il va sans dire que dans ce système, plus encore que dans les autres, la véritable maçonnerie n'était considérée que comme le vestibule du Temple *intérieur*. Celui-ci se composait de neuf grades: 1. *Junior*; 2. *Theoreticus*; 3. *Practicus*; 4. *Philosophus*; 5. *Minor*; 6. *Major*; 7. *Adeptus exemtus*; 8. *Magister*; et 9. *Magus*. La *vestition*, dans ce système, était *entièrement sacerdotale*, ce qui est déjà en contradiction avec les objets dont il devait s'occuper. Chaque nouveau grade se payait *le triple du précédent* et le tout était scrupuleusement envoyé aux *Supérieurs inconnus* qui, comme on le voit, ne négligeaient point leurs intérêts temporels. Voilà qui aide singulièrement à expliquer l'origine de ces *sommes immenses* que les Jésuites, alors chassés de partout, firent passer de l'Allemagne dans le Paraguay.

Cependant, avant de produire au grand jour leur nouvelle invention, les *Pères invisibles*, jugèrent prudent de faire d'abord sonder le terrain par des éclaireurs; et, comme toujours, il y eut parmi ceux-ci de fort mauvais drôles et des dupes sincères. De ces derniers fut le fr.·. *Frédéric Joseph Guillaume Schrœder*[1], docteur et professeur de médecine à l'université de Marbourg, homme fort respectable mais dont le mérite était obscurci par ce genre de crédulité mystique si facile à exploiter. D'une constitution fort délicate et doué d'un esprit enthousiaste, il avait encore augmenté ces fâcheuses dispositions par ses

[1] Il est important d'insister ici sur les noms de baptême, puisque le nom de *Schröder* appartient au moins à quatre Maçons, qui tous ont joué un certain rôle dans la Maçonnerie allemande, et que les auteurs français ont fort mal à propos confondus en un seul individu. C'est celui dont il est ici question que l'on a très-injustement surnommé *le Cagliostro de l'Allemagne*.

travaux alchimiques et ses fantastiques rêveries. C'était bien là l'instrument propre à être lancé en avant pour commencer le *grand'œuvre.* Des lettres anonymes, rédigées dans le style le plus ténébreux, achevèrent de monter son imagination au diapason voulu. Un beau jour, enfin, un *adepte inconnu* fit son entrée chez lui pour l'informer, après les préliminaires nécessaires, que les *Pères invisibles, reposant en Dieu,* avaient daigné jeter un regard favorable sur ses louables efforts et que, connaissant son état peu fortuné, ils lui envoyaient, pour le moment, 50 ducats d'encouragement. En même temps il lui fut donné communication des premiers grades du système Rose-Croix et commission de les répandre en tous lieux. Il s'acquitta loyalement de ce mandat, en commençant immédiatement, l'an 1766, par sa Loge de Marbourg. Comme il parlait en homme vraiment persuadé, il réussit à faire goûter le nouveau système un peu partout. Il va sans dire qu'il eut bientôt dissipé, non-seulement la prime d'encouragement de l'adepte inconnu, mais encore une bonne partie de sa propre fortune. Pour toute indemnité, il ne reçut que les trois premiers grades du rite et de *grandes espérances* pour l'avenir. Ces espérances même furent bientôt détruites; car les *Supérieurs inconnus*, qui, grâces à son activité désintéressée, avaient trouvé des adeptes plus solides que lui, ne firent plus semblant de le connaître dès que sa coopération fut jugée inutile. En terme de Rose-Croix le pauvre Schrœder « *perdit son Maître,* » c'est-à-dire que tous ses appels restèrent sans réponse. Il en fut d'autant plus peiné qu'il eut la bonhomie d'attribuer ces déceptions à son manque de zèle; et les regrets qu'il en éprouva ne contribuèrent pas pour peu de

chose, dit-on, à avancer encore le terme de sa courte et triste vie.

Pendant que Schrœder cherchait à persuader le monde savant, un autre adepte avait mission d'organiser la superstition dans une sphère moins élevée[1]. Pour celui-ci, espèce de Johnson dans son genre, c'était un chevalier d'industrie dans toute l'étendue du terme, un digne fils des *Pères invisibles*. Son nom était *Schrepfer* (et non Schröpfer), ancien hussard prussien et, depuis 1768, cafetier à Leipzick. Pour se donner plus d'importance, il avait pris le titre de baron de Steinbach, se disait fils d'une princesse française et colonel au service de Louis XV, qualité qu'il ne put cependant pas, malgré toute son adresse, justifier auprès du chargé d'affaires de sa majesté, à Dresde. Cet homme, dont la véritable vocation eût été d'amuser, pas ses prestidigitations, les badauds d'une foire de village, ouvrit, en 1772, dans son établissement, une prétendue Loge écossaise, où il évoquait les morts et faisait de la magie, de la sorcellerie, et, en général, tout ce qui concerne cette intéressante partie. Ici encore, il y eut bon nombre de dupes, parmi lesquelles des hommes que leur position sociale et leur instruction auraient du mettre à couvert de pareilles sottises. Chose beaucoup plus significative, Schrepfer disait *avoir mission des véritables Supérieurs inconnus de la Franc-Maçonnerie, de détruire le système de la Stricte-Observance;* il alla même jusqu'à insulter publiquement les membres de ce rite dans la ville de Leipzick, au moyen de circulaires répandues avec profusion. Ces

[1] Il est tout au moins singulier que les succès du fameux *Cagliostro* dans d'autres parties de l'Europe aient eu lieu précisément à cette même époque.

tristes farces eurent bientôt un dénoûment plus triste encore. Soit crainte d'être enfin démasqué et puni comme imposteur, soit qu'il fût à bout de ses ressources, ou poussé au désespoir par toute autre cause *inconnue,* toujours est-il que Schrepfer se brûla la cervelle, le 8 octobre 1774, à l'âge de 35 ans, dans le Rosenthal près de Leipzick, en présence de plusieurs curieux accourus pour assister à un nouveau tour de sa façon.

Décidément, le sort des *délégués des Supérieurs inconnus* n'était pas de nature à susciter beaucoup de successeurs à ces messieurs ; il réussit cependant à entretenir la curiosité publique, de telle sorte que le rite Rose-Croix fit de rapides progrès, et se recruta beaucoup dans les rangs et aux dépens de la Stricte-Observance. Les frères qui sont arrivés jusqu'au bout des grades mystérieux de ce système, et qui en parlent avec franchise, nous apprennent que leurs *Mystères Sublimes* se bornaient à la communication de quelques recettes ou procédés chimiques, sans aucune indication sur la manière de s'en servir. Pour tout le reste, on était renvoyé *aux grâces du Tout-Puissant.*

En 1780, l'on vit sortir de ce système, en Autriche, un embranchement encore plus compliqué, et dont les membres se nommèrent les Frères initiés d'Asie[1]. A leur tête se trouvait le *baron d'Ecker d'Eckhoffen,* le *professeur Spangenberg* et le *comte Wrbna.* — On dirait vraiment qu'à cette époque chaque nouveau système se donnait pour tâche de faire dévier toujours plus la Maçonnerie de son but primitif; et,

[1] Sans doute par opposition à une autre société, fort respectable, qui s'était formée en Prusse (1767), avec l'agrément et la participation du roi, sous le titre : *Les Architectes de l'Afrique* (die Afrikanischen Bauherren), et dont le but était l'étude des divers degrés de la Maçonnerie et des sociétés secrètes en général.

comme tous cherchaient à se recruter aux dépens les uns des autres (en sorte qu'ils étaient souvent représentés, ouvertement ou secrètement, dans le sein d'une même Loge), l'anarchie parvint bientôt à son comble.

Déjà, en 1775, le *duc Ferdinand de Brunswick* (Grand-Maître de la Stricte-Observance), désireux de parer à ces désordres, avait convoqué un *convent général à* BRUNSWICK[1], dans lequel, outre le baron de Hund et les représentants des vingt-trois Loges capitulaires de son système, de nombreux *Adeptes, Clercs* et autres aventuriers cherchèrent à faire briller leurs lumières. Mais ce convent, qui dura du 22 Mai au 6 Juillet, n'amena aucun résultat, sinon que les Loges de la Stricte-Observance prirent, dès cette époque, le titre de *Loges réunies d'Allemagne*. — Le même prince convoqua, en 1778, un autre *convent à* WOLFENBUTTEL, qui, quoique aussi long que l'autre, n'amena pas de meilleurs résultats.

Cependant, il s'était de nouveau produit au convent de Brunswick un de ces épisodes propres à montrer par quelles ténébreuses intrigues l'Ordre était sourdement travaillé. Un aventurier de très-bonne maison, le *baron de Gugomos*, connu dans l'Ordre intérieur sous le nom de *Theophilus, eques a cygno triumphante*, parut tout à coup à ce convent, sous le titre de *prince, grand-prêtre du St-Siége de Chypre, et envoyé des Supérieurs inconnus*, chargé, disait-il, de faire connaître leur volonté suprême à tous les frères. Il promettait, en outre, de leur enseigner l'*art de faire de l'or,* d'évoquer les esprits, de trouver les trésors cachés, notamment

[1] En 1771, la principale Loge de cette ville, *la Colonne couronnée*, avait fondé un institut pour l'éducation de jeunes orphelins, que le concours des autres ateliers agrandit ensuite considérablement. Le duc lui-même fit frapper une médaille qui devait servir de prix d'encouragement aux élèves.

ceux du Temple, et autres merveilles de cette espèce. Il finit même par convoquer un convent à *Wisbaden*, pour l'adoption d'un rite templier tout nouveau et seul véritable. Mais on commençait enfin à être blasé sur toutes ces vaines promesses, et l'on était, de plus, sur la piste de leurs véritables auteurs. Le *Grand-Prêtre du St-Siége de Chypre* fut arrêté, démasqué et forcé de convenir qu'il n'était qu'un imposteur, ou plutôt qu'il avait été lui-même trompé par de méchants hommes. En 1781, il rétracta, par un écrit adressé au duc Ferdinand de Brunswick, tout ce qu'il avait avancé; et, poussé à bout, finit enfin par avouer que *les Supérieurs inconnus n'étaient autres que les* JÉSUITES.

Un autre épisode, beaucoup plus mystérieux encore, est celui qui concerne le BARON DE WAECHTER, habile diplomate, successivement employé comme tel auprès de plusieurs cours; et, dans l'Ordre de la Stricte-Observance, Chancelier de la VII province, sous le nom d'*Eques a ceraso*. Ce frère, fin limier s'il en fut jamais, avait été envoyé à Rome et à Florence, l'an 1775, avec mission de se mettre sur la trace des *Supérieurs inconnus* et de leurs sublimes mystères[1]. Or, qu'arriva-t-il?...Cet homme, parti pauvre, dans

[1] Déjà précédemment, à l'occasion des prétentions des *Clercs*, on avait envoyé une délégation en Écosse- pour s'informer *sur les lieux*, notamment à Old-Aberdeen, de ces *Supérieurs inconnus*, auxquels on envoyait des sommes si considérables, et de leurs sublimes mystères. Mais les Maçons du pays avaient répondu, non sans quelque surprise, qu'ils ne connaissaient pas d'autres secrets que ceux des trois grades de St-Jean, ni d'autres supérieurs que ceux de la Grande-Loge d'Édimbourg, et qu'ils n'avaient reçu aucun des tributs qu'on disait leur avoir été envoyés. — On députa, une autre fois, en Russie, un certain *baron* de *Schröder (Eustachius a scarabeo)*, afin d'y étudier l'ancienne liturgie de l'Église grecque, que l'on croyait, plus que les autres, conforme aux principes l'Église chrétienne primitive.

sa cinquantième année, et aux frais de sa Loge écossaise de Stuttgard, revint bientôt avec une fortune immense, qu'il employa à l'achat de son titre de baron et à l'acquisition de biens immobiliers d'une valeur considérable. Tout ce qu'on put savoir, c'est qu'il avait fait la connaissance du *Chevalier Stuart*. Car, au lieu de rendre compte de sa mission, il resta sourd à toutes les sollicitations qui vinrent l'assiéger, donnant à entendre que sa fortune avait été acquise loyalement ; que les secrets qui lui avaient été révélés en Italie, dans l'intimité de *gens vraiment supérieurs*, n'avaient aucun rapport avec la Franc-Maçonnerie, et qu'il n'en devait compte à personne ; que d'ailleurs il s'était ouvert à ce sujet à trois grands et nobles souverains. Ceux-ci certifièrent en effet : « que les connaissances de Wachter étaient grandes, importantes, élevées, tranquillisantes, sans aucun danger, et, de plus, sa propriété particulière. » Plus tard, au convent de Wilhelmsbad (1782), il offrit de déposer une partie de ses connaissances dans le sein d'une commission de frères choisis par lui et qui travailleraient avec lui à une reconstitution de l'Ordre. Mais la défiance était alors parvenue à son comble, en sorte que, craignant de donner, tête baissée, dans une nouvelle mystification, l'on repoussa vigoureusement ses offres On avait enfin compris en quoi consistait le fameux secret de *faire de l'or*, et l'art plus grand encore *de citer* et de *commander les esprits*.

Avant d'aborder l'époque bénie des *Réformes maçonniques*, je dois parler encore d'une société qui y préluda, sans s'en douter peut-être, et à l'aide de moyens que de vrais Maçons n'eussent jamais employés. Il s'agit de l'illustre secte des ILLUMINÉS de Bavière, que chacun connaît, au moins de

nom. On ne saurait trop répéter que l'origine de cette société ne se rattache, en aucune manière, à la Franc-Maçonnerie, à laquelle elle ne fut mêlée que plus tard ; et que son chef et fondateur, ADAM WEISHAUPT, professeur de droit canon à l'université d'Ingolstadt, ne fut reçu Maçon que plusieurs années après avoir conçu et réalisé l'habile plan de l'Illuminisme. Il ne faut pas non plus confondre ses adeptes avec la grande famille des Illuminés théosophes et mystiques de tout genre, qui n'étaient eux-mêmes que des fanatiques ou de pieux visionnaires, tandis qu'il n'est ici question que d'un illuminisme purement *rationnel*.

Le but de Weishaupt était de réformer le monde sous le rapport politique et religieux, en intéressant l'homme au développement de sa raison; et comme, dans un pays aussi catholique que la Bavière, les coups les plus forts devaient être portés à l'orthodoxie romaine, il crut ne pouvoir engager la lutte avec plus d'avantage qu'en organisant sa société sur le modèle de celle des jésuites, tout en l'entourant du nimbe mystérieux de l'antiquité. La discipline de l'Ordre reposait donc, essentiellement, sur l'obéissance aveugle aux supérieurs, la confession, l'espionnage mutuel, la dénonciation, etc. Ici aussi, chaque membre avait son *nom de guerre*, et je trouve assez significatif celui de *Spartacus* que leur chef prit pour lui-même. Les Illuminés apparurent, pour la première fois, en 1776, sous le nom de *Perfectibilistes;* deux années plus tard, l'entrée de quelques Francs-Maçons parmi les adeptes de Weishaupt, fit naître le premier projet de joindre, si possible, les deux institutions en une seule ; ce qui n'eut lieu, et d'une manière très-imparfaite, que depuis 1780, par le fait de l'entrée, dans le nouvel ordre, du fr.·. BARON DE KNIGGE, auteur dis-

tingué, membre de la Stricte-Observance sous le nom d'*Eques a cygno*, désignation qu'il changea contre celle de *Philon* à son entrée dans l'Illuminisme. Ce fut même à ce dernier frère que Weishaupt confia le soin d'élaborer les divers rituels de plusieurs de ses hauts grades. Trois ans plus tard ils se séparèrent à cause de certaines divergences essentielles survenues entre eux deux en matière de religion.

Le système entier, dont on n'accoucha qu'avec beaucoup de peine, se composait de neuf grades, divisés en trois classes. Ire Classe : *Le Séminaire :* 1. *Novice.* 2. *Minerval.* 3. *Illuminé mineur,* suivi du grade de *Magistrat.* — IIme Classe : *Maçonnerie symbolique,* où les réceptions se faisaient par simple communication; après quoi l'on passait à la *Maçonnerie écossaise :* 4. *Illuminé majeur* (novice écossais). 5. *Illuminé directeur* (chevalier écossais). De ce grade l'on passait à la classe des *Mystères.* — IIIme classe : A. *Petits mystères :* 6. *Presbyter* (aussi épopte) ou prêtre. 7. *Prince* ou *Régent.* B. *Grands Mystères :* 8. *Mage.* 9. *Roi,* ou plutôt l'*Homme-Roi.* — Le désordre, le manque d'harmonie et de fixité qui règnent déjà dans la nomenclature de ces grades, montrent assez clairement qu'il n'est pas facile, même aux hommes les plus distingués, de faire un système ne reposant sur aucune tradition historique. Il paraît, du reste, qu'on ne fut jamais bien d'accord sur plusieurs de ces grades, et que les deux derniers n'ont existé qu'à l'état de projet; tout au moins leurs rituels ont-ils échappé à toutes les investigations.

Malgré ses défauts, l'Ordre des illuminés se répandit rapidement, non-seulement en Bavière, mais aussi, delà, dans une grande partie de l'Allemagne. Il compta dans ses rangs les gens les plus distingués, dont plusieurs princes souverains,

et l'on ne peut nier que ses doctrines hardies n'aient eu une grande influence sur l'esprit de l'époque. Mais une société dont les moyens ont besoin d'être sanctifiés ou tout au moins excusés par le but, quelque noble qu'il soit, porte nécessairement en elle-même le germe d'une décomposition précoce. D'ailleurs, le but, les principes, les formes et l'organisation entière de l'illuminisme reposaient trop sur l'arbitraire et offraient trop de points faibles et inapplicables, pour pouvoir résister longtemps aux attaques de tous genres qui allaient l'assiéger. Ce fut d'abord le clergé catholique qui commença à tonner du haut des chaires contre les illuminés; peu de temps après le gouvernement trouva le moyen de se saisir de leurs papiers. L'Ordre entier fut alors proscrit, son chef déclaré coupable de haute trahison, et sa tête mise à prix. Grâce à de puissantes protections, Weishaupt eut moyen de s'enfuir à temps (1786), et trouva, en qualité de conseiller aulique, une retraite des plus honorables à la cour éclairée et hospitalière du duc Ernest de Saxe-Gotha[1] *(Timoléon)*.— Ainsi finit l'Ordre des illuminés, qui, pendant sa courte existence, fit plus de bruit dans le monde profane que tous les Ordres purement maçonniques dont nous avons parlé. Les grands événements qui survinrent ensuite rendirent superflus les efforts qu'il aurait encore pu faire.

Il était grandement temps, on le voit, de penser sérieusement à une réforme générale de l'Ordre, puisque chaque nouveau système tendait, plus encore que les précédents, à s'éloigner de l'esprit si pur et si simple de la Maçonnerie

[1] Ce noble et excellent prince-maçon, l'un des souverains les plus éclairés de son siècle, avait été, de 1775 à 1777, Grand-Maître de la Grande-Loge nationale d'Allemagne, rite de Zinnendorf, séant à Berlin.

primitive. —Ainsi que je l'ai dit plus haut, la première réforme sérieuse en Allemagne vint de France, et cela par le *Convent des Gaules* tenu, en 1778, à Lyon, sous la présidence du fr.·. Willermoz.

Bien peu d'auteurs ont su apprécier à leur juste valeur les motifs, les travaux et les résultats de ce convent célèbre. Les Maçons français surtout, ont voulu y voir un acte d'insubordination, une intrigue contre l'union de la Maçonnerie française en général, tendant à augmenter encore les divisions et les mésintelligences au profit d'un Grand-Maître étranger, etc.... Rien de plus faux, en eux-mêmes, que ces reproches[1]; rien aussi de plus injuste pour ceux qu'ils concernent. Le convent de Lyon ne fut autre chose que la première assemblée des trois *Provinces* françaises de la Stricte-Observance: *Auvergne*, *Bourgogne* et *Occitanie* (formant ensemble la *Langue* de France), en *Convent national* périodique, conformément aux statuts de l'Ordre et d'après l'invitation du Grand-Maître *général*, le duc Ferdinand de Brunswick, qui, cette même année, présidait de son côté, à *Wolfenbüttel*,

[1] Nous avons vu, au contraire, page 307, les trois Directoires écossais dont s'agit, conclure, avec le Grand-Orient de France, en 1776 et 1781, un *traité d'union* à ces fins de se faire régulièrement aggréger, avec tous leurs ateliers, au corps de la Maçonnerie française; en 1804 ils prennent part au concordat qui réunit, en un même faisceau, tous les rites pratiqués en France. Ces mêmes Directoires, alors *rectifiés*, renouvellent en 1811, le traité d'union de 1776 avec le Grand-Orient, après avoir élu, 1808-1809, le prince Cambacérès pour leur Grand-Maitre *national*. Dès lors, le régime écossais rectifié fut toujours reconnu et protégé par le Grand-Orient, et l'on peut dire, sans manquer à la vérité, que c'est, de tous les rites pratiqués en France, celui qui a causé le moins d'embarras aux autorités centrales, dogmatiques ou constituantes, de l'Ordre. Ses ateliers se sont toujours avantageusement distingués par une austérité simple, grave, et un certain *comme il faut*, résultant de leur bonne composition, jointe à la majestueuse simplicité des rituels.

le troisième convent national pour les *Provinces* allemandes. (Les deux précédents avaient eu lieu : 1772 à *Kohlo,* et en 1775 à *Brunswick;* ainsi donc, chaque fois, à trois ans d'intervalle; car il est à remarquer que celui de Wilhelmsbad, 1782, avait été convoqué pour l'année 1781.) Ces assemblées, composées de délégués des Chapitres provinciaux, munis de tous les pouvoirs nécessaires, ne devaient pas être autre chose que ce que sont, en général, les assemblées périodiques et officielles du même genre, dans toute société régulièrement constituée ; elles avaient pour but : de resserrer les liens de l'Ordre, de discuter les propositions, d'arrêter des lois, d'en proposer de nouvelles, en un mot de faire participer l'Ordre aux progrès de la société en le mettant, le plus possible, en harmonie avec l'état présent des temps, des hommes et des choses ; il va donc sans dire que chaque nouvelle assemblée devait amener aussi de nouvelles réformes. Les intrigues de quelques faux adeptes avaient empêché, comme nous l'avons vu, les convents allemands d'atteindre tous les résultats désirés. Il en fut tout autrement pour celui de Lyon[1], où l'esprit pratique et logique particulier aux Français, vint encore aider les nobles intentions des gens de bien qui y prirent une part active sous la présidence du fr.·. Willermoz (*Eques ab eremo*). Ces frères paraissent s'être peu occupés de la question de savoir s'il existait, oui ou non, des *Supérieurs inconnus;* leur principal but fut d'épurer les doc-

[1] Le convent de Lyon, auquel les Chapitres suisses avaient aussi contribué, fut immédiatement suivi (1779) du *convent de Bâle,* où la *Commanderie* de cette ville obtint rang de *Préfecture,* et où le *Sous-prieuré* d'Helvétie, résidant à Zurich, fut changé en *Prieuré,* ayant à sa tête un Grand-Prieur assisté d'un Chapitre, nommé *Directoire écossais.* Tout cela du consentement et au su des Provinces allemandes.

trines morales et religieuses selon les préceptes du Christ, et de réviser, dans les rituels, tout ce qui pouvait mener à fin contraire. Le système et les traditions chevaleresques[1] de la Stricte-Observance n'y furent point du tout abjurés, comme on l'a prétendu; mais on trouva seulement, que la Maçonnerie devait être quelque chose de plus que la simple continuation ou commémoration d'un Ordre déchu; l'on renonça aussi en même temps, une fois pour toutes, aux prétentions politiques et séculières, ainsi qu'à certains errements dogmatiques des chevaliers du Temple. Il est tout au moins singulier que ce furent précisément les provinces *catholiques* qui commencèrent cette réforme, et cela dans un sens que j'appellerai plutôt *évangélique* ou de christianisme primitif que protestant. Mais les dignes frères qui faisaient alors partie des trois *Directoires* (Lyon, Strasbourg et Bordeaux) des trois *Provinces* de la *Langue* française, étaient presque tous sectateurs ou disciples du célèbre St-Martin, élève lui-même de Martinez-Pasqualis; c'est aussi pour cela que l'on a étendu, à eux et à leurs ateliers, la désignation de *martinistes*, quoique cependant ce nom ne doive être appliqué, dans son acception la plus restreinte, qu'au rite institué, à Paris, par St-Martin lui-même[2].

[1] Ces traditions sont relatives à la fuite, en Écosse, de quelques templiers français, sous la conduite de *Pierre d'Aumont*, après la mort de Jaques Molay. (Voy. pag. 142-143.)

[2] Louis Claude de St-Martin, né à Amboise, en 1743; d'abord officier au régiment de Foix, quitta encore jeune le service pour se livrer tout entier à ses idées mystiques, qui lui valurent le titre de *Philosophe inconnu*. Cette disposition naturelle de son esprit s'était surtout développée par la lecture des ouvrages du célèbre théosophe *Boehm*, dont il traduisit les principaux écrits, ainsi que par l'étude des doctrines du suédois *Swedemborg* (voy. pag. 335-336). Il fut aussi le disciple de *Martinez-Pasqualis*, l'auteur du rite maçonnique dit des

Après un mois de travail assidu l'on vit sortir du convent de Lyon, le 27 Décembre, *le Code Maçonnique des Loges réunies et* RECTIFIÉES *de France, tel qu'il a été approuvé par les députés des Directoires de France au Convent national de Lyon*, 1778. La première partie de cet acte embrasse les trois degrés de St-Jean et le grade de *Maître écossais;* la seconde: LA RÈGLE DES CHEVALIERS BIENFAISANTS DE LA CITÉ SAINTE: Tel est en effet le titre que les chevaliers du Chapitre déclarèrent vouloir prendre à l'avenir, de préférence à celui de Templier. — Voilà donc l'origine du RÉGIME ÉCOSSAIS RECTIFIÉ, dont le but moral est purement et simplement la *Bienfaisance*, dans son sens le plus large, et le perfectionnement de l'homme par le Christianisme dans sa pureté primitive; la foi en Jésus et en toutes ses promesses, tel est le rayon divin qui seul

Élus Coëns, basé sur la théurgie et la mysticisme. St-Martin créa bientôt lui-même un système particulier, qui consistait dans un spiritualisme pur. Le Philosophe inconnu fut d'autant plus recherché qu'il n'avait extérieurement rien des étrangetés de ses prédécesseurs, et que, loin de fuir le monde et la société, il y brillait par les grâces de son esprit, l'étendue de ses connaissances, et les charmes de sa personne. Il considérait la Maçonnerie comme une émanation de la Divinité, et, comme telle, aussi ancienne que le monde; ce qui, à un certain point de vue, est vrai, puisqu'il est à peu près prouvé que toutes les *initiations* connues se rattachent à une *Révélation première*, antérieure à l'époque historique (voy. Pl. IV, pag. 78-79). Ses ouvrages (parmi lesquels, surtout: *Des erreurs et de la vérité*) sont en général écrits dans un style énigmatique et figuré qui les rend inintelligibles pour le vulgaire, surtout pour ceux qui placent la raison au-dessous du sentiment intérieur. C'est pour cela que Voltaire pouvait dire à ce sujet, dans une lettre à D'Alembert, le 22 Octobre 1776 : « Jamais on n'imprima rien de plus absurde, de plus obscur, de plus fou et de plus sot. » Les vrais adeptes admirent ces mêmes ouvrages comme des chefs-d'œuvre. — Le rite maçonnique rectifié que St-Martin institua, à Paris, se composait de dix grades, divisés en deux classes: A. Premier Temple: 1. *Apprenti*; 2. *Compagnon*; 3. *Maître*; 4. *Ancien Maître*; 5. *Élu*; 6. *Grand-Architecte*; 7. *Maçon du Secret*. — B. Second Temple: 8. *Prince de Jérusalem*; 9. *Chevalier de Palestine*; 10. *Kadosch* ou *l'Homme saint*.

peut ramener l'homme de son état naturel de dégradation à un état de relèvement, de grandeur, de force et de lumière. Il s'ensuit que le système entier est calculé, dans toutes ses parties, pour faire tout simplement, et par les moyens particuliers à l'institution maçonnique, de véritables et fidèles chrétiens, affranchis de tout esprit de secte.

Cette rectification, bien que venant de France, trouva un noble écho chez quelques frères distingués des provinces allemandes; surtout chez le sérénissime Grand-Maître *Ferdinand, duc de Brunswick*, qui, de son côté, était sérieusement préoccupé de connaître enfin la véritable origine, l'idée fondamentale et le but essentiel de la Franc-Maçonnerie. Il convoqua à cet effet un *Convent général de tous les Francs-Maçons*, aux bains de Wilhelmsbad, près de Hanau. — Cette assemblée, prorogée de mois en mois, s'ouvrit enfin le 16 Juillet 1782, sous la présidence du prince Grand-Maître. Presque tous les systèmes, jusqu'aux illuminés de Bavière, s'y trouvèrent représentés dans la personne de leurs adeptes les plus capables. Les *Clercs* et les *Rose-Croix* cherchèrent de rechef à y faire briller leurs feux follets; mais ils rencontrèrent cette fois de rudes adversaires, surtout dans la personne du fr.·. Bode (*Eques a lilio Convallium*), qui s'éleva, de la manière la plus forte, contre tout ce qui pouvait rappeler encore les *Supérieurs inconnus*, et finalement aussi contre le rite de la Stricte-Observance, dont la teinte catholique ne lui allait plus du tout, depuis qu'il en avait vu les dangers dans d'autres systèmes. — Dix questions furent proposées, tendant à découvrir les véritables mystères historiques et dogmatiques de l'Ordre, surtout quant à ses prétendus rapports avec les anciens Chevaliers du

Temple. Enfin, après trente séances, dont plusieurs plus ou moins orageuses, on décida, sur la proposition des députés des Provinces françaises : « que les Francs-Maçons modernes n'étaient point les successeurs immédiats des Templiers, et qu'ils ne pouvaient l'être, comme dignes frères des trois grades de la Maçonnerie de St-Jean, puisque celle-ci existait déjà plusieurs siècles avant la fondation de l'Ordre du Temple proprement dit; que cependant un enseignement historique sur cette sainte milice serait incorporé aux hauts grades, où l'on continuerait, en se reportant aux premiers moments de son existence, à faire commémoration de cette illustre Chevalerie. » Le *Code maçonnique des Loges rectifiées* et celui *des Chevaliers bienfaisants,* arrêtés au Convent de Lyon, en 1778, furent approuvés et maintenus. On y ajouta une *Règle maçonnique* rédigée par le fr.·. Villermoz[1] en neuf articles, à l'usage des Loges unies et rectifiées ; et l'on décida enfin que la légende du nouveau système serait celle-ci : « *Nunc sumus equites benefici Civitatis Sanctæ, religionis christianæ strenui defensores, spem, fidem et caritatem colentes.* » — Cela voulait dire, que les Francs-Maçons qui *rectifiaient* ainsi le régime de la Stricte-Observance, ne se regardaient plus que comme des *Chevaliers Bienfaisants,* qui se consacraient à la dé-

[1] C'est ce document que j'ai fait réimprimer à la fin de ce volume. — Ce fr.·. *Villermoz* jouissait d'une très-haute considération dans l'Ordre. Lors de la rentrée des Bourbons en France, il dut recevoir les visites et les députations d'une foule d'étrangers de distinction. Plusieurs princes alliés se rendirent à Lyon comme à un lieu de pèlerinage. De ce nombre fut l'*empereur Alexandre,* qui, alors disposé au mysticisme évangélique par Madame de Krudner, voulut absolument pendant son séjour, remplir à la lettre, auprès du vénérable *Chevalier Bienfaisant,* les humbles fonctions de *frère servant.* — Je tiens ce fait de témoins oculaires très-dignes de foi.

fense du Christianisme et à la pratique des trois vertus théologales: *la foi, l'espérance* et *la charité.* Le but total de l'Ordre fut concentré dans la *bienfaisance* d'après le modèle des premières chevaleries religieuses et l'ancienne règle de St-Bernard: « *Decimus panis pauperibus detur.* »

Il résulte de tout cela qu'on ne fit, quant aux grades supérieurs, que confirmer et sanctionner à Wilhelmsbad les rectifications faites au Convent de Lyon; c'est-à-dire que les formes, la hiérarchie, la division territoriale et l'organisation entière du nouveau système, restèrent à peu près les mêmes que dans la Stricte-Observance. La différence essentielle entre les deux systèmes écossais est donc celle-ci: que, tandis que *l'ancien* faisait surtout profession de croire que la Confrérie maçonnique avait été imaginée par les Templiers eux-mêmes, pour perpétuer secrètement leur ordre jusqu'au moment de son rétablissement public[1], le *nouveau,* renonçant à toutes prétentions séculières et profanes, ne s'attache qu'à la partie spirituelle et toute chrétienne des anciennes Chevaleries religieuses, trouvant, moyen de les relier moralement et historiquement à la Franc-Maçonnerie, ainsi qu'à diverses autres associations antérieures du même genre. Le *Temple à reconstruire mystiquement* reste donc le même jusqu'au bout et devient enfin celui de la *Cité Sainte* ou de la *Jérusalem Céleste.* C'est dans ce sens que sont dirigées toutes les rectifications ap-

[1] Nous avons vu, page 366, de quelle façon certains *Templiers* de la Stricte-Observance entendaient le rétablissement de leur Ordre. En voici un exemple plus clair encore: Le prince *Alexandre Murusi (Eques a caprimulgo* ou *a tribus capellis),* frère de l'hospodar de Valachie, osa proposer au duc de Brunswick de reconquérir les biens du Temple, à la tête d'une armée de 50,000 hommes, qu'il se faisait fort de recruter dans les principautés danubiennes.

portées aux rituels et cérémonies des divers grades, et notamment des quatre premiers; or, pour atteindre ce but, l'on n'eût qu'à retourner à la simplicité des premiers rituels anglais.

On ne peut nier aussi que l'organisation extérieure qui établit l'union et l'ensemble de ce système ne soit travaillé avec beaucoup plus de soins, encore, que cela n'avait eu lieu dans la Stricte-Observance. « Le tout (dit le fr.·. *Bobrik*) ressemble à un système de nerfs dont les ramifications délicates s'étendent depuis l'organe central de la vie, le Convent général et le Grand-Maître général, jusqu'à la périphérie la plus éloignée de l'organisme, pour communiquer le mouvement à toutes les parties du corps, et pour ramener à une conscience générale et commune les impressions reçues et les observations faites par une partie quelconque placée en dehors du centre. » — La tête du système est le *Grand-Maître en chef,* ayant à ses côtés le *Convent général.* Chacune des neuf *Provinces* est dirigée par un *Grand-Maître provincial,* soutenu par son *Chapitre provincial.* Là où il se trouve plusieurs *Chapitres provinciaux*, appartenant à la même *Langue* ou *Nation,* et situés dans le même état, ils forment entre eux un *Convent national,* présidé par un *Grand-Maître national.*— Chaque *Province,* pour être parfaitement organisée, doit avoir trois *Grands-Prieurés* avec autant de *Chapitres.* Ces *Chapitres de Prieurés* portent, vis-à-vis des Loges ordinaires de St-Jean, le titre maçonnique de *Directoires écossais,* et ce sont les délégués de ces *Directoires* qui forment le *Chapitre provincial.* — Le *Prieuré*, s'il est au complet, doit contenir six *Préfectures;* il ne doit pas dépasser le nombre de *neuf* ni rester au-dessous de deux. A la tête de chaque *Préfecture* se

trouve le *Préfet* et son Chapitre ; cette autorité prend, vis-à-vis des Loges ordinaires de St-Jean, le titre de *Grande-Loge écossaise*, et c'est de ses délégués que se compose le *Chapitre du Prieuré*. — A son tour, la *Préfecture* complète doit compter neuf *Commanderies*, trois à la rigueur. Chaque *Commanderie* consiste en cinq et au plus en neuf *Chevaliers de la Cité Sainte*, dont le chef est *Commandeur*. Ce dernier est en même temps le chef légal et inamovible de toutes les *Loges de St-Jean* de la Commanderie, avec le titre maçonnique de *Député-Maître*. — Les Loges franc-maçonniques proprement dites, c'est-à-dire les ateliers où l'on ne travaille que dans les trois premiers grades de St-Jean (Apprenti, Compagnon et Maître), ainsi que dans le grade de *Maître écossais de St-André*, sont la pépinière du St-Ordre. Cet Ordre, appelé des Chevaliers bienfaisants de la Cité Sainte, est précédé d'un *noviciat* tout à fait dans le sens de cette même institution dans la *Chevalerie* du moyen-âge.—Les *Chevaliers* eux-mêmes se divisent en trois classes, selon leur position sociale; suivant qu'ils appartiennent au Clergé, à l'Armée ou au Civil, ils sont *Chevaliers ecclésiastiques*, *Chevaliers militaires* ou *Chevaliers civils*. Les fonctions *matérielles* du chapitre sont confiées, non plus à des *frères servants* mais à des *Compagnons d'armes*, que l'on choisit, avec une grande prudence, parmi les frères qui se trouvent dans le besoin ou qui méritent quelque soulagement à leur position. — En principe, *tous les fonds de l'Ordre appartiennent aux pauvres;* on devait donc s'attacher à fonder, dans les chefs-lieux des Préfectures et des Commanderies, *autant d'établissements de charité que possible;* surtout des *hospices* pour les indi-

gents, des écoles pour les enfants, des caisses de secours, etc., etc.; et les revenus de l'Ordre devaient servir à leur entretien.

Tant de complication et de discipline, tant de dévouement et de sacrifices de tous genres, dans l'unique but de faire le bien pour le bien, de le faire en chrétien véritable, et dans un siècle d'incrédulité soi-disant philosophique; à une époque où la charité et la commisération pour les souffrances du peuple faisaient entièrement défaut, et où l'État lui-même ne pensait guère à les soulager; tout cela ne peut qu'inspirer le respect le plus sincère pour le Régime écossais rectifié et ses travaux humanitaires. Comme *Rite* il se distingua, en outre, très-avantageusement, dès l'entrée, par l'interprétation large, pure et élevée de ses rituels, dont la noble et majestueuse simplicité contraste singulièrement avec les formalités bruyantes de la Maçonnerie vulgaire. Il va sans dire que le Grand-Maître général du nouveau système fut, jusqu'à sa mort, le duc Ferdinand de Brunswick, toujours avec le même caractéristique d'Eques a Victoria. Ce fut plus tard le prince Charles de Hesse *(Eques a leone resurgente)*, et son lieutenant, le landgrave Christian de Hesse *(Eques a cedro libani)*.

Le seul tort du système rectifié fut d'arriver trop tôt, dans un moment de vertige et de fermentation générale, et de laisser une trop grande marge aux tendances individuelles de ses établissements, au lieu d'insister d'une manière absolue sur l'uniformité de ses rectifications. Il résulte cependant, du Recez des opérations de l'assemblée de Wilhelmsbad, que le nouveau Rite avait alors des établissements dans tous les pays de l'Europe. Mais cette dissémi-

nation même lui fut nuisible, en apportant des obstacles insurmontables à la tenue des convents périodiques, surtout pendant les temps de guerre qui survinrent ensuite. Il continua cependant à se propager en France, particulièrement dans le midi et dans les provinces limitrophes de l'Allemagne et de le Suisse, où on le rencontre partout jusque sous la Restauration. Dès lors il s'est peu à peu concentré dans l'ancienne province de *Bourgogne*, dont l'autorité centrale réside actuellement à BESANÇON[1]. — Il se répandit aussi dans la plus grande partie de la Suisse, où toutes les loges qui avaient appartenu à la Stricte-Observance adoptèrent la nouvelle réforme, à laquelle d'ailleurs elles avaient pris une part fort active. Déjà en 1779 leur position future vis-à-vis des Provinces françaises, après les rectifications arrêtées au convent de Lyon, avait été régulièrement formulée dans un convent spécial tenu à Bâle. La Suisse, quoique appartenant à la province de Bourgogne, forma cependant, à cause de sa constitution fédérative et républicaine, une *nation* distincte, gouvernée par un Directoire et un Grand-Prieur *helvétiques*, dont le siège fut tour à tour à BALE et à ZURICH. — Enfin il y eut à TURIN, jusqu'à l'an 1788, un *Directoire lombard* qui, persécuté par le gouvernement, transféra ses pouvoirs à la Grande-Loge écossaise *la Sincérité* à l'O.·. de Chambéry.

Mais en Allemagne les réformes du convent de Wilhelmsbad ne furent pas aussi généralement goûtées par la grande majorité des Loges[2]. Plusieurs d'entre elles, croyant y voir

[1] Les pouvoirs de la II Province, *Auvergne*, ont été remis provisoirement, l'an 1830, par ses derniers Dignitaires alors au lit de mort, entre les mains d'un Chapitre qui connait toute l'importance de ce précieux dépôt.

[2] Le recèz des opérations du Convent de Wilhelmsbad en cite plusieurs, mais

un décret d'abrogation du système templier, les rejetèrent et continuèrent à rester fidèles à la Stricte-Observance. D'autres, telles que la Loge de Dresde, déclarèrent ne vouloir travailler que dans les quatre grades symboliques. D'autres, encore, du même système, ne l'abandonnèrent qu'à demi, et prirent une position mixte qui leur permit de rester en relation avec leurs sœurs Loges des deux rites; c'est ce qui m'explique les variantes, souvent très-considérables, qui m'ont frappé dans leurs rituels, surtout dans ceux du IVme grade. Une autre partie des systèmes allemands à hauts grades, reçut à bras ouverts les idées embrouillées des frères de la Rose-Croix, qui étaient alors dans toute leur vogue. D'autres Maçons enfin, donnèrent dans l'excès contraire : grâces à la triste expérience qu'ils avaient faite au sujet des *supérieurs inconnus*, partout où ils apercevaient un mot de latin, ou la moindre chose qui ressemblât à une croix, ou quelque *mot sacré* prêtant à l'anagramme et à quelque supputation de chiffres, ils croyaient aussitôt flairer un parfum de jésuitisme[1]. De ces derniers,

dont les travaux ultérieurs me sont inconnus. J'ai cependant sous les yeux le Tableau d'un Chapitre qui existait, encore en 1833, à Francfort-sur-le-Mein, près la Loge *Charles au Soleil-Levant*, et où brillent, entre autres, les noms suivants : le *prince Louis de Hesse-Darmstadt* (Ludovicus a leone armato), le *prince de Wittgenstein* (Eques ab adamante), le *comte Casimir d'Isembourg-Budingen* (Eques a porta Hierosolimæ), le *sénateur Metzler* (Eques a rosa rubra), le *professeur Molitor* (Eques a lingua sancta), le *docteur Kloss* (Eques a Jordano), etc., etc. Dans un autre tableau, de 1821, des Chevaliers Bienfaisants de la Cité Sainte attachés à la V Province, je trouve S. M. le *roi Maximilien-Joseph* de Bavière, comme *Grand-Prieur d'Austrasie*, avec le caractéristique *Maximilianus ab aquila Jovis*.

[1] Bien que l'on puisse tout prouver, *après coup*, en s'y prenant de cette façon, je crois cependant que ces Frères ne se sont pas toujours trompés dans leurs craintes; mais le plus souvent, ils ont attribué aux Jésuites ce qui n'était que le

plusieurs se lancèrent dans l'Illuminisme de Weishaupt; d'autres, plus raisonnables, travaillèrent sérieusement à débarrasser la Maçonnerie de toute espèce de grades supérieurs, et à ramener les trois degrés de St-Jean à leur simplicité primitive[1].

L'occasion de réaliser en grand ce dernier projet de réforme, se présenta bientôt avec les circonstances les plus favorables pour l'indépendance des frères qui y prirent part. Jusqu'ici les Loges de la Franconie, du Haut et du Bas-Rhin, étaient restées soumises à la Grande-Loge provinciale de Francfort-sur-le-Mein, qui dépendait elle-même de la Grande-Loge de Londres. La même patente anglaise qui, en 1773, érigeait en *Grande-Loge nationale d'Allemagne*, l'autorité centrale du rite de Zinnendorf, à Berlin (p. 374), avait ordonné que sa suprématie s'étendrait aussi sur les ateliers soumis à la Grande-Loge provinciale de Francfort, dès la mort de son Grand-Maître alors en charge, le fr.·. GOGEL. Cette

résultat de notre parenté historique avec l'Église de Rome. — Je ne puis ici m'empêcher de montrer l'étonnant rapport qu'il y a entre les 7 *grades* de la plupart des rites à Maçonnerie rouge, et leur division, par 4 et 3, en grades *symboliques* et *supérieurs*, — et les 7 *degrés* de l'*Ordination* romaine, également divisés par 4 et 3, en deux catégories distinctes, savoir : A. ORDRES MINEURS ou MOINDRES : 1. *Portier;* 2. *Lecteur;* 3. *Exorciste;* 4. *Acolyte*. B. ORDRES SACRÉS ou MAJEURS : 5. *Sous-diacre;* 6. *Diacre;* 7. *Prêtre*.

[1] Au convent général de Wilhelmsbad succédèrent les deux convents généraux de Paris, 1785 et 1787, convoqués par les *Philalètes* (chercheurs de la vérité) de la Loge les *Amis Réunis*. Le premier débuta par une correspondance et des députations auprès du prétendu *comte de Cagliostro*, d'abord à Lyon, puis à Paris. Jamais on ne vit crédulité plus aveugle aux prises avec un charlatanisme plus éhonté. Le dernier Convent ne craignit pas d'appeler à son secours le tireur de cartes *Éteilla*. Le résultat des deux assemblées, dont chacune dura plusieurs mois, fut d'embrouiller toujours davantage les dix questions historiques et dogmatiques qui avaient été proposées. On aurait pu attendre mieux de la composition savante et éminemment aristocratique de ces réunions.

mort arriva l'an 1783; et, au lieu d'envoyer à la Grande-Loge de Berlin leur acte de soumission, les frères de la Franconie jetèrent immédiatement les bases de cette réforme projetée, à laquelle le BARON DE WEDEKIND contribua tout particulièrement. Dès le mois de Mars de l'an 1783, une circulaire des deux Loges provinciales de Francfort sur-le-Mein et de Wetzlar (cette dernière appartenait à la Stricte-Observance) annonçait à tout le monde maçonnique la création du RITE ÉCLECTIQUE. Les considérants déclaraient que, sans se décider pour ou contre aucun des autres systèmes réguliers, mais en prenant, au contraire, dans chacun ce qu'il pouvait s'y trouver de bon, (d'où le nom *d'Éclectisme*), l'on ne reconnaîtrait cependant à l'avenir, comme *orthodoxes*, que les trois degrés de St-Jean ramenés à leur pureté primitive. — Le but de la nouvelle association était surtout de parer aux graves inconvénients qui avaient jusque là divisé l'Ordre en tant de sectes ennemies les unes des autres, et dont les véritables causes paraissaient être les suivantes : « Le mélange de la Franc-Maçonnerie avec « des intentions et des doctrines qui lui sont tout-à-fait « étrangères, ou qui n'ont pas le sens commun ; — l'in- « troduction violente ou frauduleuse d'une constitution hié- « rarchique ; — la manie dangereuse de chercher des mys- « tères là où il n'y en a pas, et d'en faire commerce ; — « enfin le défaut d'influence extérieure et pratique de la « Franc-Maçonnerie sur l'humanité. » Ces idées, jointes à ce scepticisme que les illuminés de Weishaupt avaient aidé à préparer, trouvèrent un assez grand nombre de partisans, en sorte que l'*Union éclectique* se forma sans difficultés. Peu d'années après, la Grande-Loge de Francfort se rattacha de rechef à la Grande-Loge de Londres. — La

constitution de l'éclectisme assure à chaque Loge de l'union son indépendance complète. La plupart ne travaillent, en effet, que dans les trois premiers grades ; mais ceux de leurs membres qui ont le grade de *Maître*, sont admis à prendre connaissance des degrés de tous les rites dont on a pu rassembler les *cahiers*. Aujourd'hui, c'est l'illustre fr.·. Kloss qui est Grand-Maître de l'*Union éclectique;* l'auteur, dit-on, des derniers et meilleurs ouvrages maçonniques allemands[1].

Depuis une cinquantaine d'années, une quantité d'associations maçonniques se sont formées, à l'instar de l'*Union éclectique*, dans les diverses contrées où l'ordre fleurit réellement. Partout elles ont eu pour résultat de rendre à la *Maçonnerie de St-Jean* l'importance qu'elle doit avoir ; mais nulle part elles n'ont réussi à abolir les hauts-grades d'une manière générale; et, à dire vrai, je doute beaucoup qu'une telle abolition puisse et doive avoir lieu dans l'état actuel de la Maçonnerie. A ne considérer les hauts-grades que comme un simple développement, plus complet, des trois premiers, ils ont encore leur utilité; d'ailleurs les anciennes Loges capitulaires n'abandonneront jamais qu'avec regret une institution si intimément liée à leurs souvenirs historiques, et qui leur permet de satisfaire légalement ce besoin de réunions plus intimes et plus choisies, qui se fait sentir dans tout atelier un peu nombreux.

Peu de temps après la formation de l'Union éclectique,

[1] Lorsque j'entendis parler, pour la première fois, des ouvrages de cet illustre fr.·. la moitié du mien était déjà sous presse ; et, depuis lors, par une suite de fatalités et malgré mes commandes réitérées, je n'ai pu encore me les procurer.

deux nouveaux systèmes tendaient également, dans le nord de l'Allemagne, à une réforme maçonnique générale; savoir, celui de Frédéric Louis Schroeder, à Hambourg, et celui de Fessler, à Berlin. Tous deux basèrent leur réforme sur le texte des plus anciens rituels anglais connus, qu'ils voulurent sagement substituer à ceux qui étaient alors en vogue. Ce fut l'étude détaillée et approfondie de ces vénérables documents qui amena en premier lieu chez ces frères, puis chez leurs successeurs, cette série de précieuses découvertes sur la véritable filiation historique de notre ordre. Tous deux étaient également d'avis que ce que l'on pouvait donner de plus précieux, en fait de *hauts-grades,* aux frères les plus avancés, était un enseignement approfondi sur l'origine, le génie et l'histoire de la Franc-Maçonnerie. Ils ne différèrent que dans l'application de cette idée.

Schroeder, préoccupé de parer, pour l'avenir, aux inconvénients qui pouvaient résulter des grades supérieurs, tels qu'ils avaient existé jusque-là, se borna à créer, au delà du troisième grade, sous le nom de *degré de connaissance maçonnique* (Maurerische Erkenntnißstufe), une sorte de grade académique, dont les *Maîtres en chaire* étaient les membres nés, et où les autres *Maîtres*, qui en étaient jugés dignes, apprenaient, par simple communication, tout ce que l'on savait sur l'Ordre. Tel est, jusqu'à ce jour, le système de la Grande-Loge de Hambourg. Les auteurs français se trompent donc singulièrement, lorsque, confondant ce Schrœder avec ses autres homonymes, ils l'accusent d'avoir conservé des hauts grades ayant pour base la magie, la théosophie, l'alchimie, etc., etc.; il est, au contraire, peu de systèmes qui aient

plus radicalement rompu avec toutes ces folies que précisément celui de F. L. Schrœder.

Fessler[1], à qui la Grande-Loge *Royale-York à l'Amitié*, de Berlin, avait confié (1796) le soin de réformer complétement ses rituels et ses constitutions, trouva plus conforme à l'esprit de la Maçonnerie de conserver, même pour les communications scientifiques, les formes et les cérémonies de l'*initiation*. Il institua donc un *Orient intérieur*, dans lequel on arrivait systématiquement, par six degrés, à la connaissance des immenses travaux et des importantes découvertes de ce digne frère, sans contredit l'un des historiens philosophiques les plus distingués de son siècle. Il s'était d'abord adjoint, comme collaborateur, l'illustre professeur en philosophie J. G. Fichte; mais l'orgueil et le scepticisme de ce dernier amenèrent entre ces deux frères diverses mésintelligences en matière dogmatique, qui, malgré les efforts de leurs amis, dégénérèrent plus tard en une

[1] Ignace Aurèle Fessler, docteur en théologie, né en 1756, dans la basse Hongrie, fut d'abord élevé au collége jésuitique de Raab; il entra, en 1773, dans un couvent de capucins, et fut, après avoir reçu les ordres, placé dans un monastère de Vienne. La lecture secrète de quelques ouvrages prohibés parmi les moines, lui montra qu'il n'était pas fait pour la carrière que la piété de ses parents lui avait fait embrasser. Il fut l'un des premiers à attirer l'attention de l'empereur Joseph II sur les abus du clergé et de l'institution monastique, et à provoquer les réformes religieuses qui illustrèrent le règne de ce prince. L'empereur reconnaissant le nomma alors professeur d'exégèse et de langue orientale à l'université de Lemberg, où il fut reçu Maçon. Mais les ennemis qu'il s'était fait dans le clergé catholique l'obligèrent, après la mort de Joseph II, à fuir en Silésie où il embrassa la confession de Luther et se maria. Delà il alla s'établir à Berlin, où le gouvernement le chargea de diverses fonctions scolaires et ecclésiastiques; ce fut à cette même époque qu'il se rendit si illustre dans l'Ordre maçonnique, après s'être fait affilier à la Grande-Loge *Royale-York à l'Amitié*, qui le nomma *Député Grand-Maître* dès l'année 1797. En 1709, Fessler fut appelé en Russie, où il remplit divers emplois honorables jusqu'à sa mort.

scission ouverte. Rien de plus intéressant et de plus instructif que la correspondance, pour ainsi dire officielle, de ces illustres *Maîtres* sur les points en litige; et je crois que tout vrai Maçon qui la lira avec attention se rangera du côté de Fessler, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue moral. D'ailleurs, l'illustre philosophe gâta encore sa cause par la manière peu philosophique dont il termina la querelle. Après s'être aliéné l'affection des membres de la Grande-Loge, par ses inconvenantes invectives à l'adresse de Fessler, il se vit moralement obligé de donner brusquement sa démission. Quant à *Fessler,* non-seulement il s'acquitta de son immense travail à l'entière satisfaction de ceux qui l'en avait chargé, mais le roi Frédéric Guillaume III se fit un plaisir de l'assurer, à plusieurs reprises et officiellement, de sa protection toute spéciale, et de la satisfaction qu'il éprouvait en voyant les principes professés par la Grande-Loge Royale-York et la bienfaisante activité[1] qu'elle savait déployer.

Au commencement de notre siècle, les progrès de la Maçonnerie allemande furent momentanément interrompus par les conquêtes de Napoléon. Les autorités centrales de quelques pays qui se trouvaient compris dans la Confédération du Rhin, telles que celles du grand-duché de Bade, et du royaume de Westphalie, se transformèrent alors en *Grands-Orients,* dépendant plus ou moins du Grand-Orient de France.

[1] Les lettres de ce monarque sont d'autant plus précieuses que Frédéric Guillaume n'était point *initié.* On les trouve dans le second volume des *Acta Latomorum* du fr.·. Thory, n° VI, sous ce titre : « Actes et correspondances concernant la Franc-Maçonnerie, émanés du Cabinet prussien. »

Ce fut à cette époque que se formèrent, dans les autres parties de l'Allemagne, et notamment en Prusse, ces sociétés secrètes et patriotiques, dont le but avoué était, surtout : de ranimer le courage et l'énergie du peuple, de lui créer des ressources pour la continuation de la lutte, et d'organiser des secours en faveur des habitants que l'invasion française avait ruinés. — La plus considérable parait avoir été l'*Union de la Vertu* (Tugendbund), qui, si elle a existé antérieurement, ce qui est probable, ne fut cependant organisée régulièrement qu'en 1807, à Kœnigsberg. Au nombre de ses chefs les plus connus, on cite le *comte Stadion*, autrichien; le *baron de Stein*, originaire du duché de Nassau, mais attaché au service de Prusse; le *docteur Jahn*, le *professeur Arndt*, l'illustre *général Blücher*, le *général comte de Guiesenau*, *Mr G. de Humbold*, *Mr de Niebuhr*, etc., etc. — Quoique institué, d'abord, en vue des intérêts de la Prusse, le *Tugendbund* couvrait cependant de ses ramifications, dès 1809, l'Allemagne toute entière, et préparait tout pour une levée générale de boucliers. La France s'inquiéta avec raison de cette ligue formidable; et, cédant à ses injonctions réitérées, le gouvernement prussien prit ou feignit de prendre, à diverses reprises, des mesures pour la dissoudre; quelques arrestations furent opérées, et la société parut sommeiller jusque vers la fin de 1812, où elle reprit ses travaux avec plus d'activité que jamais, traitant de puissance à puissance avec les souverains alliés. Elle parait avoir été alors en relation intime avec diverses autres associations patriotiques déjà existantes ou de nouvelle formation, surtout avec celles qui se recrutaient, de préférence, parmi la jeunesse enthousiaste

des universités[1], telles que : la *Ligue allemande* (der deutsche Bund), fondée, en 1788, par M. Barth; les *Concordistes*, les *Constantistes*, les *Amicistes*, les *Unitistes*, la *Réunion de Louise*, et surtout les *Frères noirs*, d'où sortirent les *Chevaliers noirs* de la fameuse *Légion noire*, commandée par le *baron de Lützow*. On sait quels précieux services rendirent à la patrie en danger ces diverses sociétés, dont les hommes les plus distingués de l'Allemagne s'honorèrent de faire partie. — Malheureusement elles persistèrent, quoique créées pour une époque exceptionnelle, à vouloir se maintenir après le rétablissement de la paix; et, faute d'autres aliments, finipar se transformer peu à peu en coteries politiques, réclamant des souverains les *réformes* que ceux-ci avaient, disaient-elles, promises aux peuples, dans le moment du danger. Une vive polémique s'engagea alors entre ces champions de la liberté et le parti gouvernemental. Les souverains allemands mirent tout le monde d'accord en renouvelant leurs anciens édits contre les *sociétés secrètes*, avec défense de rien publier sur ce sujet, sous peine d'une forte amende ou d'une punition corporelle. — Cette fois encore, la Maçonnerie fut, hormis en Autriche et en Bavière, formellement exceptée de la proscription générale; il fut, en effet, clairement établi, que, même dans les mo-

[1] Les corporations d'étudiants, qui existent encore dans quelques universités allemandes, sont de très-ancienne date. A une époque où chaque classe de la société formait une caste distincte, elles avaient pour but le maintien de la liberté et des privilèges académiques. Encore aujourd'hui, quoique constamment divisées, elles contribuent puissamment à conserver parmi les étudiants un certain esprit de corps, qui veille aussi au *point d'honneur*. Au reste, sauf certaines formes gothiques et une nomenclature gallo-latine empruntées aux rites chevaleresques, ces sociétés n'ont aucun rapport avec la Franc-Maçonnerie.

ments de crise, elle n'était pas sortie, comme corps, du cercle de sa sphère, quoique ses membres eussent été les premiers à donner à la patrie des preuves de fidélité et de dévouement, et cela sans aucune condition.

Dès lors la Franc-Maçonnerie allemande n'a pas cessé de faire de grands pas dans la voie des réformes. Grâce, surtout, aux importants travaux d'un *Schneider*, d'un *Krause*, d'un *Mossdorf*, d'un *Heldmann*, etc., etc., non-seulement la société des Francs-Maçons a retrouvé son histoire et ses titres de légitimité, mais encore la *Maçonnerie* proprement dite est redevenue une véritable science, une doctrine systématiquement liée dans toutes ses parties, en un mot l'*Art royal*. — On a souvent reproché aux Loges allemandes leur intolérance à l'endroit des *Israëlites;* mais, outre que la position du peuple élu, dans tous les pays du nord, ne peut en aucune manière se comparer à ce qu'elle est en France ou même en Angleterre, il reste à prouver depuis quand notre société, dont les deux *St-Jean* sont les patrons; dont la première loi est encore et fut toujours *la Bible,* et particulièrement *le nouveau Testament;* dont la vraie filiation historique est *chrétienne* par excellence; il reste, dis-je, à prouver depuis quand cette société aurait, par un décret obligatoire pour tous ses membres, adopté cette espèce de *déisme* d'esprits forts, que les juifs et les mahométans sincères condamnent aussi bien que les vrais disciples du Christ.

Au moment d'aborder l'histoire de l'Ordre en Suisse, je rappelle que tous les cantons faisant aujourd'hui partie de la Confédération helvétique, formaient autrefois l'une des quatre divisions ou provinces de la grande *Confraternité*

des tailleurs de pierres ou *Maçons affranchis*, dont le chef suprême était à Strasbourg. Je rappelle encore que la Grande-Loge et le Grand-Maitre provincial des Maçons suisses, siégèrent d'abord à *Berne*[1], puis à *Zurich*; que cette organisation fut abolie en 1522, par un arrêté de la diète, sous prétexte que la Confrérie s'était mêlée d'affaires étrangères à sa profession, et sur le refus du Grand-Maitre provincial de venir, en personne, s'en justifier devant les autorités; que le dit arrêté ne paraît pas avoir eu les effets qu'on en attendait, puisqu'au bas de la révision des anciens *Statuts des tailleurs de pierres*, faite en 1563, après un *Chapitre général* tenu à *Bâle*, on trouve les signatures d'onze *Maîtres* architectes *Suisses* et de cinq *Compagnons*, dont deux de la Suisse française[2]. (voy. Planche VII.)

Malgré de fréquentes proscriptions, la Maçonnerie *moderne* n'a pas cessé de fleurir dans tous les cantons *protestants* de la Suisse, depuis son introduction jusqu'à nos jours. Les travaux ne furent interrompus, d'une manière générale, que pendant les quelques années de terreur et de guerres sanglantes qui précédèrent, accompagnèrent et suivirent la révolution française. Cette époque nous servira donc à diviser tout naturellement notre histoire maçonnique suisse en deux périodes distinctes.

C'est par Genève que l'Ordre fut d'abord introduit en Suisse. Non-seulement cette ville est l'un des plus anciens *Orients* maçonniques de l'Europe, mais encore, peut-être, celui qui, toutes proportions gardées, a toujours compté le

[1] L'ancienne Loge architectonique de Berne s'est conservée, jusqu'à l'année 1798, dans le bâtiment public aujourd'hui appelé : Einwohner-Polizeigebäude.

[2] Savoir *Pierre Brack* de Genève et *Claude Jackome* de Lausanne.

plus grand nombre de Maçons et d'ateliers. Malheureusement c'est précisément cette multiplicité des moyens qui, en fractionnant les forces de l'Ordre, l'empêche encore d'acquérir, à Genève, l'importance qu'il pourrait avoir dans un *Orient* aussi favorisé que le nôtre, sous tous les rapports. C'est là une conséquence naturelle de cet *esprit de coterie* que l'on reproche aux Genevois, et qui se reproduit sans cesse, sous mille formes diverses et dans toutes les sphères. Nulle part, certes, il n'existe un plus grand nombre de réunions littéraires, artistiques, scientifiques ou récréatives; nulle part, surtout, un plus grand nombre de fondations utiles, de sociétés de bienfaisance, animées d'un désir plus sincère de faire le bien. Et cependant, nulle part aussi le besoin de ces différentes institutions ne se fait sentir davantage que chez nous. Pressés par ce besoin et par la manie des petits comités, nous créons sans cesse à nouveau, au lieu de *centraliser* ce qui existe; sans comprendre qu'en apportant dans l'*Association* nos tendances individuelles ou nos préjugés de castes, qui sont précisément la négation de ce grand principe, nous faisons une œuvre qui rappelle singulièrement celle des quarante-neuf Danaïdes, condamnées à remplir éternellement un tonneau sans fond. Il faut que ces défauts soient bien profondément enracinés dans le caractère genevois pour qu'ils aient pu se reproduire, d'une façon aussi prononcée, dans le sein d'une institution où l'abnégation personnelle et la fraternité la plus large sont articles de foi, et dont une des premières tâches devrait être de réconcilier et de rapprocher les classes et les individus. Ceci posé, il faut cependant rendre justice au zèle et à l'activité inouie des *enfants de la veuve* dans l'Orient de Genève, et dire avec le poëte : «*si desint vires*

tamen est laudanda voluntas! » Leurs œuvres de charité ont toujours été au-dessus de ce qu'on pouvait attendre de leurs moyens. D'ailleurs, il faut le dire, à ne considérer nos Loges que comme simples *Sociétés de bienfaisance*, elles sont antérieures à presque tout ce qui existe dans ce genre dans notre Orient; et je pourrais citer, ici déjà, plusieurs de nos institutions les plus recommandables qui sont sorties de la Maçonnerie genevoise.

Il n'existait aucune Loge régulière à Genève avant l'année 1736. A cette époque quelques Anglais, domiciliés ou en passage dans notre ville, s'affilièrent des Genevois pour en former une, qui s'appela : *Société des Maçons libres du Parfait Contentement*. Dès le 5 Mars de cette même année, un membre du *Conseil des Deux-Cents* réclamait dans ce corps contre l'établissement de cette société[1]. La *Compagnie des Pasteurs* en fut alarmée à son tour, et un prédicateur appela publiquement cette institution une *école d'impiété*. Sur le renvoi du *Consistoire* le Conseil fit appeler le sieur G. Hamilton, chef de la Loge, et lui défendit d'y recevoir, à l'avenir, des personnes de la ville. Néanmoins, avant la fin de la même année, la nouvelle Loge était en possession des constitutions qu'elle avait fait demander à la Grande-Loge de Londres, qui institua, l'année suivante (1737), sous la Grande-Maîtrise du *comte Darnley*, le même George Hamilton[2]

[1] Voyez les *Fragments biographiques et historiques* de feu M. le baron de Grenus, page 294. — Je dois plusieurs des renseignements contenus dans ce premier paragraphe à l'obligeance de M. l'archiviste Sordet ; le reste est tiré en majeure partie des livres d'or et des procès-verbaux des Loges.

[2] Ce Georges Hamilton était fils de noble *André Hamilton* (gentilhomme écossais, qui avait été reçu bourgeois gratis (1681) en considération de Messire

comme *Grand-Maitre Provincial* auprès *des* Loges de Genève. La plupart des auteurs maçonniques indiquent pour l'année 1738 de nouvelles persécutions que je n'ai pu vérifier aux sources originales. — Le 18 Février 1744 on rapportait au Conseil que la société des Francs-Maçons avait pris de l'accroissement et comptait déjà *trois* Loges. Il fut arrêté de défendre à tout citoyen, bourgeois, natif, et habitant d'assister à aucune Loge et d'en tenir[1]. Il paraît cependant qu'aucune mesure ne fut prise pour le moment; car l'on vit, au mois de Juin suivant, l'une de ces Loges célébrer une fête *aux Pâquis* (sans doute la *St-Jean d'été*), *avec promenade sur le lac et repas splendide.* — Alors, sur l'invitation de la *Vénérable Compagnie,* le Conseil informa ; et, quoi qu'il fut reconnu « qu'il ne se passait dans les *six* Loges, existant alors, rien de contraire à la Religion et aux intérêts de l'État, » ce Conseil résolut de publier « défense à tout genevois, *sous peine de cent écus et de la prison*, de s'incorporer à ces sociétés, et à tout particulier de leur fournir des locaux. » La publication, adoptée par le *Petit-Conseil,* le 15 Août, fut approuvée par celui des *Deux-Cents,* le 8 Septembre de la même année ; elle portait : « que de telles sociétés étaient dangereuses dans un petit état, et qu'un sage gouvernement ne pouvait tolérer le secret dont elles

Edouard Hyde, comte de Cornbury, dont il était gouverneur), et d'*Anne de Saussure* ; lui-même épousa *Marie Marguerite,* fille du baron *Jean de Vasserot,* et l'une de ses filles, *Marie,* devint femme du syndic *Jean Louis Sales.* — On peut voir dans les *Notices généalogiques* de mon père, qu'il était allié à plusieurs autres familles patriciennes de Genève.

[1] Voyez les *Fragments biographiques et historiques* de feu M. le baron de Grenus, page 311.

s'entouraient. » — Nous n'en trouvons pas moins, l'année suivante, une nouvelle Loge, sous le nom de *la Parfaite Félicité*. Dès lors aussi le nombre des Loges augmenta d'une manière qui ne trouve son explication que sur les *Tableaux* maçonniques de l'époque, où figurent, en assez grand nombre, non-seulement ces noms toujours chers aux cœurs vraiment genevois, dont ni la magistrature ni le clergé n'auraient osé se défier, mais encore les étrangers de qualité domiciliés à Genève, notamment les *Résidents* des diverses cours alors en relation avec notre vieille république. C'est aussi par là que je m'explique cette tradition qui rattache le Grand-Chapitre illuminé de Stockholm à la Maçonnerie genevoise (v. p. 335).

En 1769 *dix des* loges genevoises[1] se décidèrent, sur la proposition du fr.·. *Alexandre Girard*, qui revenait alors d'Angleterre, à fonder à Genève, à l'instar de la Grande-Loge de Londres, un pouvoir maçonnique central et constituant, sous le nom de GRANDE-LOGE NATIONALE DE GENÈVE. Il fut statué, à cette occasion, « qu'aucun Maçon genevois ne serait reconnu pour *régulier* s'il n'appartenait à l'une des Loges affiliées. » Chose presque incroyable, dans le courant de la même année, *dix autres* loges, dont deux seulement étaient situées hors du territoire de la république[2], furent admises dans l'alliance ou nouvellement constituées par la jeune autorité genevoise,

[1] De ce nombre fut la R.·. Loge de l'*Union des Cœurs*, qui avait été fondée, le 7 Février 1768, selon le mode alors en usage dans notre Orient, c'est-à-dire par une commission de députés des autres ateliers, régulièrement élus à cet effet. Le même fr.·. Girard, dont il est question ci-dessus, devint, en 1777, second Surveillant de cette Loge.

[2] Les Loges *St-Jean du Levant* à l'Orient de Constantinople, et la *Discrétion* à l'Orient de Zurich.

qui devint ainsi une puissance très-considérable pour cette époque.

Les orages politiques qui s'élevèrent à Genève en 1781, et le régime militaire établi en 1782, ralentirent un peu les travaux de l'Ordre; en sorte que les Loges se trouvèrent réduites de moitié lorsqu'en 1786 elles reprirent leurs séances interrompues. Il paraît qu'elles adressèrent alors une requête au Conseil; car celui-ci arrêta, le 17 Juin: « qu'il n'y avait pas lieu de permettre d'établir ici *une* Loge régulière et permanente de Francs-Maçons[1]. » Malgré cela, les députés de *huit* Loges[2], tant anciennes que nouvelles, se réunirent cette même année pour remettre en activité les travaux de la Grande-Loge, qui fut reconstituée, à nouveau, sous le titre de GRAND-ORIENT DE GENÈVE. Le respectable fr∴ SIGISMOND VERNET fut, peu après, choisi pour Grand-Maître national. Grâce au zèle et à la bonne composition du Grand-Orient genevois, de nouveaux ateliers furent constitués et affiliés, soit à Genève, soit dans les environs. En 1790, la même autorité recueillit encore sous sa bannière un certain nombre d'ateliers de la juridiction de la *Grande-Loge écossaise de Chambéry*, dont les travaux avaient été suspendus par ordre du gouvernement sarde. — Le 6 février de cette même année, la Loge l'*Union des Cœurs* initia à ses mystères le *duc de Kent,* alors le *prince Édouard,* plus tard Gr^d-Maître des Maçons anglais *anciens*[3]. — Les divisions qui se manifestèrent dans notre Répu-

[1] Voyez les *Fragm. biograph. et histor.* de f. M. le baron de Grenus, page 383.

[2] Une seule était d'un Orient étranger, savoir: *La Triple-Unité, d'Annecy.*

[3] Cet atelier a conservé dans ses archives le discours d'occasion que son Vénérable adressa au prince après sa réception, ainsi que les recommandations solennelles qui accompagnèrent, quelques jours après, l'envoi de son diplôme. Il avait, selon toute apparence, été amené à l'Ordre par l'un de ses compagnons de jeu-

blique, à l'approche de la révolution française, ne furent malheureusement pas sans influence sur le corps maçonnique de Genève; quelques ateliers se déclarèrent indépendants; d'autres se rangèrent sous la bannière du Grand-Orient de France. Malgré ces défections, le Grand-Orient de Genève resta debout, et ses travaux, ralentis mais non pas entièrement suspendus par les orages politiques de 1792, reprirent toute leur vigueur en 1796. — Mais, avant d'aller plus loin, il est temps de parcourir aussi les phases que la Maçonnerie avait subies, jusqu'à cette époque, dans les autres parties de la Suisse.

L'an 1739, quelques gentilshommes anglais, domiciliés ou en passage à LAUSANNE, y installèrent, en vertu d'une patente de la Grande-Loge de Londres, laquelle datait encore de la Grande-Maîtrise de lord Montague, une première Loge, sous le titre *la Parfaite Union des Étrangers*. Vers la même époque il se forma dans cette ville une sorte d'autorité maçonnique centrale, intitulée DIRECTOIRE NATIONAL HELVÉTIQUE ROMAN, laquelle se trouva bientôt à la tête de plusieurs ateliers des environs. — Imbu des préjugés de l'époque, le gouvernement bernois, dont la domination s'étendait alors, comme on sait, sur tout le pays de Vaud, publia, le 3 mars de l'année 1745, un édit sévère, qui « défendait à l'avenir l'exercice de la Franc-Maçonnerie dans toute l'étendue des États bernois; ordonnait à tous les bourgeois et sujets de la République d'abjurer par serment, entre les mains des magistrats, les engagements qu'ils avaient pris comme Francs-Maçons; menaçait les contrevenants d'une amende de cent écus, de la privation des

nesse, *J. P. Galiffe*, oncle de l'auteur de cet ouvrage, et qui fournit plus tard une brillante carrière comme officier supérieur au service de S. M. Britannique.

charges, bénéfices et emplois qu'ils pouvaient avoir, et, le cas échéant, de peines plus graves encore. » Cependant on se borna à appliquer ces sentences aux employés de l'Etat, grâces, dit-on, à une réponse respectueuse, mais énergique, que les Francs-Maçons bernois, lésés dans leur honneur, firent paraître l'année suivante à Francfort et à Leipzig. Néanmoins l'édit de 1745 eut pour résultat de ralentir considérablement les travaux des ateliers vaudois. Ils ne furent repris d'une manière régulière, à Lausanne, que vers l'année 1764, et d'autres ateliers suivirent l'exemple de la métropole. Il paraît qu'il y eût, vers la même époque, une Loge en activité à Berne même, ce qui fut cause que l'édit de 1745 dut être renouvelé en 1770. Mais, dès l'année suivante, le mariage de la *princesse de Carignan* ayant attiré à Lausanne un nombre considérable de seigneurs et de gentilshommes étrangers, la Loge *la Parfaite Union* osa leur ouvrir les portes de son Temple. Un troisième édit du gouvernement bernois les fit fermer de rechef en 1772. Nous n'en voyons pas moins une Loge nouvelle s'établir à Lausanne, en 1776, sous le titre de *Saint-Jean*, et l'année suivante un Parisien, du nom de *Sidrac*, instituer dans cette même ville une Loge bâtarde, pour l'introduction de certains hauts grades français. Ce dernier établissement ayant débuté par toutes sortes d'irrégularités, les plus anciens maçons de Lausanne se réunirent pour remédier à ces désordres. Des conférences s'établirent, à cet effet, à Zurich, entre ces frères et ceux de la Suisse allemande. Cette dernière ville était alors depuis peu le chef-lieu directorial des ateliers suisses appartenant à la *Stricte Observance*. Les délégués confédérés stipulèrent, qu'en suivant sa division naturelle en deux langues, la Suisse serait maçonniquement gouvernée par *deux* Directoires écossais, savoir:

le Directoire helvétique *allemand*, sous la Grande-Maîtrise du *docteur D. Lavater*, Grand-Prieur (*Eques ab Æsculapio*), à la résidence de Zurich, et le Directoire helvétique *roman*, sous la présidence d'un Grand-Maître résidant à Lausanne.

Une fois entrés dans la voie des réformes, ces deux Directoires prirent part au *Convent des Gaules* (1778), et plus tard à celui de *Wilhelmsbad* (1782). On voit donc par-là que le système templier, soit le *Rite écossais réformé d'Allemagne*, était déjà, à cette époque, pratiqué dans presque tous les ateliers des cantons appartenant alors à la Confédération helvétique. En 1779 le Directoire de Lausanne conclut encore une alliance avec le Grand-Orient de Genève, et réussit enfin à dissoudre la Loge bâtarde de *Sidrac*, dont les membres se répartirent dans deux autres ateliers de Lausanne, savoir: la Loge de *Saint-Jean* susnommée, et la Loge *la Parfaite Amitié*, fondée en 1778 par des étudiants de l'Académie. Mais, imbus des faux principes du novateur français, ces nouveaux membres répandirent encore là des semences de discorde, et furent cause que l'Académie de Lausanne prit un arrêté en vertu duquel la Loge *la Parfaite Amitié* dut être fermée. Ces mesures et l'imprudence d'un étudiant lausannois attirèrent de rechef l'attention du gouvernement de Berne, qui renouvela, en 1782, pour la quatrième fois, son décret contre les réunions maçonniques. Pour se conformer à ces défenses, le Directoire helvétique roman prononça, en effet, la dissolution de toutes les Loges du canton, et donna lui-même l'exemple de la soumission en discontinuant ses assemblées. Mais, toutefois, prévoyant un avenir meilleur, il pourvut secrètement à sa conservation légale et au maintien de ses relations extérieures, en érigeant un *Comité de trois membres*, investis des

pouvoirs nécessaires, et qui ne devaient signer leur correspondance qu'en caractères symboliques. Il nomma, en outre, des *Grands-Inspecteurs*, pour la direction des Loges de sa Constitution situées hors du territoire bernois.

En effet, l'existence légitime et non interrompue du Directoire helvétique roman, durant ces années de prétendu *sommeil*, nous est prouvée, entre autres : — 1° par un traité d'alliance entre le *Convent des Philalètes* et le *Grand-Orient de France* d'une part, et le *Directoire helvétique roman* d'autre part; signé, à Lausanne même, le 16 juillet 1785, où *le fr.·. Tassin de l'Etang* avait été député de Paris à cet effet; -- il ne s'agissait de rien moins que de tenir le second Convent des Philalètes en Suisse, et de préférence à Lausanne; mais le Comité directorial roman étant déjà précédemment convenu avec le Directoire écossais de Zurich, de ne prendre aucune part, comme corps, au dit Convent, il persista dans cette résolution, tout en laissant à ses membres la faculté d'assister isolément aux nouvelles opérations de cette assemblée. — 2° Par un traité d'alliance et d'amitié, conclu en 1789 avec la Grande-Loge d'Angleterre; — Cette même année le Grand-Chancelier du D. H. R. ayant été enlevé par une mort subite, les archives maçonniques, déposées chez lui, tombèrent en des mains profanes. L'un des fonctionnaires chargés de l'apposition des scellés fit immédiatement livrer aux flammes une partie de ce précieux dépôt; son collègue, quoique non *initié*, parvint à sauver le reste. — 3° Par le *Tableau* imprimé, en 1791, d'une Loge dite *la Nouvelle Union*, laquelle existait alors *à l'Orient du régiment suisse bernois au service de Sa Majesté Sarde*, et dont la composition toute *patricienne* jure singulièrement avec la

sévérité des magistrats de la mère-patrie [1]. Ce fut sans doute à l'instigation de cette Loge toute militaire, à laquelle la première noblesse sarde était affiliée, que plusieurs Loges de ce pays, privées de leur autorité centrale, depuis les défenses rigoureuses du roi Victor-Amédée III, se rangèrent sous la juridiction du *Directoire helvétique roman*. — 4° Enfin, le 23 juin 1791, nous voyons plusieurs membres des quinze loges qui travaillaient à cette époque sous ce Directoire helvétique roman, dont on ne devait pas même soupçonner l'existence, se réunir pour réfuter en commun les odieuses calomnies lancées par la *Chambre apostolique* de Rome contre la Maçonnerie en général, à l'occasion de la publication officielle du procès de Cagliostro. La réponse de ces frères parut déjà le 17 août suivant, avec l'agrément et l'approbation du Directoire. Cet écrit, répandu dans toute l'Italie, y fit une telle sensation, surtout à Rome, que le Conclave, qui ne pouvait y répliquer, fit acheter et retirer tous les exemplaires qu'il put se procurer, pensant ainsi couper court à la discussion. Trois nouvelles éditions du même écrit, répandues avec plus de profusion encore que la première,

[1] Parmi les membres *effectifs* et *honoraires* de cette Loge, composée en entier de l'état-major et des officiers du régiment, je citerai les noms suivants, bien connus: *Bergier d'Illens*, *Tschiffely*, *d'Ernst*, *de Diesbach*, *de Tavel*, *de Mullinen*, de Berne; deux *Alric* et un *Rigot*, de Genève, etc., etc. Parmi les *affiliés libres* brillent *les comtes de Scarnafis*, *de la Marguerite*, *de Rombelli*, *de Pampara*, *de Castelmagno*; *les marquis de Ville*, *de la Chambre*, *de St-Thomas*, plus une demi-douzaine de *chevaliers*, parmi lesquels un d'*Osasque*, chevalier de l'Ordre de Malte. Tous ces derniers frères, sauf un, étaient officiers au *régiment d'Aost*, *cavalerie*. — Il résulte encore de cette intéressante pièce que le rite pratiqué par cette Loge militaire était le *rite écossais rectifié* selon les réformes de Lyon et de Wilhelmsbad, qui avait alors un Directoire *lombard* à Turin, lequel fut plus tard transféré à Chambéry.

furent la conséquence de cette mesure, et, l'année suivante, le *Congrès d'Amitié d'Italie* concluait une alliance d'amitié avec le Directoire helvétique roman. Malheureusement les heureux résultats de cette victoire ne furent pas de longue durée; car l'entrée des Français en Savoie fut le signal, pour les ateliers de ce pays et le Directoire lui-même, d'un *sommeil* que nous ne troublerons pas avant d'avoir vu ce qui, jusqu'à cette époque, s'était passé dans les autres Orients de la Confédération helvétique.

L'Ordre florissait déjà depuis un quart de siècle à Genève et dans la Suisse romande, avant qu'il y eût dans les cantons allemands un seul atelier en activité. Le premier fut institué à Bale, en 1765, sous le titre de *Libertas*. Dix ans plus tard des Supérieurs des provinces allemandes de la Stricte Observance, y introduisirent les hauts grades de ce rite templier, qui devait jouer un si grand rôle dans la Maçonnerie suisse. En 1776 un nouvel atelier fut constitué au même rite et dans la même ville, sous le titre : *à l'Amitié parfaite* (zur vollkommenen Freundschaft).

L'introduction de la Maçonnerie à Zurich remonte, quoiqu'en disent les historiens maçonniques de cet Orient, à l'an 1769 au moins, puisque sa première Loge, *la Discrétion*, fondée par quelques frères de la langue française, est citée, dans nos *livres d'or,* parmi celles qui participèrent à l'érection de la *Grande-Loge nationale de Genève*. (voy. p. 417 n. 2). Les travaux y furent tenus en français pendant les deux ou trois premières années; après quoi l'on y introduisit, comme à Bâle, avec la langue du pays, le rite de la Stricte Observance. Le Vénérable de l'atelier zurichois était alors le docteur *Diethelm Lavater*.

Selon la division géographique de l'Europe par les

Supérieurs de la Stricte Observance, on avait d'abord fait de la Suisse un *Sous-Prieuré* de la cinquième province, *Bourgogne*. Zurich avait rang de *Préfecture*, et Bâle n'était qu'une *Commanderie*. Mais le Convent national de Lyon (1778), auquel les frères de la Suisse prirent part par leurs députés qui en adoptèrent les réformes, résolut de changer cette position subalterne. Un *Convent provincial* fut tenu à *Bâle* en 1779, et il y fut décidé que le Chapitre de cette ville aurait aussi dorénavant rang de Préfecture; et que la Suisse formerait un *Prieuré* spécial, dont le Directoire écossais aurait seul le droit de constituer ou de *rectifier* des ateliers de son rite dans toute l'étendue de la Confédération helvétique. Tout cela se fit sous les auspices du sérénissime Grand-Maître général, FERDINAND DUC DE BRUNSWICK, et avec la coopération du Chapitre provincial de Bourgogne. Le choix des Chevaliers suisses, pour les fonctions de *Grand-Prieur*, se porta sur le frère DIETHELM LAVATER de Zurich (dans l'Ordre *Eques ab Æsculapio*), et cette ville devint ainsi la résidence du *Directoire écossais*, soit *Chapitre prioral d'Helvétie*. C'est vers la même époque qu'eut lieu, entre ce Directoire et celui de Lausanne, le concordat en vertu duquel ces deux pouvoirs se partagèrent la Suisse, conformément aux deux langues qui y sont parlées[1].

Le Directoire écossais d'Helvétie députa, en 1782, son Grand-Prieur *Lavater* et le f.·. *Kaiser* au Convent général

[1] Bien que le *Directoire helvétique roman* pratiquât alors un rit *écossais*, et qu'il prit part à la plupart des Convents généraux ou provinciaux de l'Ordre, tant en Allemagne qu'en France, je ne vois cependant nulle part la preuve qu'il ait fait partie intégrante du système templier; il n'en fut pas même question dans les opérations du Convent provincial de Bâle. — Plus tard ce Directoire adopta les quatre Ordres de la Maçonnerie rouge du rite français.

de Wilhelmsbad, où toutes les conventions qui avaient été prises relativement à la Suisse, aux Convents de Lyon et de Bâle, reçurent une sanction encore plus complète. Dès lors aussi le *Rite écossais rectifié* devint, pour ainsi dire, le régime national de la Suisse allemande. — A l'approche des troubles qui allaient bouleverser l'Europe, les Loges de Bâle et de Zurich ralentirent peu à peu leurs travaux et tombèrent bientôt dans un complet sommeil. Il en fut de même des trois autres Loges suisses alors connues, savoir : *les vrais Frères unis*, à l'Orient du *Locle*, constituée en 1770 par l'ancienne Grande-Loge de France ; *Frédéric-Guillaume la bonne harmonie*, fondée à *Neuchâtel* par la Grande-Mère-Loge *Aux-Trois-Globes* de Berlin, l'an 1791 ; et enfin *la vraie Union helvétique*, érigée à *Nyon*, en 1791, par le Grand-Orient de France. — Une gazette allemande de 1787 porte à 72 le nombre des Loges suisses en activité à cette époque ; mais il est de fait que, même en comptant les ateliers *étrangers* qui travaillaient alors sous la juridiction du Grand-Orient de Genève et sous celle du Directoire helvétique roman, l'on n'arrive à peine qu'à la moitié de ce chiffre. Il faut être singulièrement porté à l'exagération pour admettre seulement la possibilité d'un pareil nombre de Loges dans un pays tel que le nôtre, où l'on ne trouve pas six villes de 10,000 âmes. Nous venons de voir d'ailleurs que la Maçonnerie était alors aussi étrangère que de nos jours à la Suisse *catholique*.

L'Orient de Genève paraît avoir été le seul où les travaux de l'Ordre ne furent pas complétement interrompus pendant le régime de la Terreur. Sans la réserve que je me suis imposée d'avance sur certaines questions, je pourrais même

citer de cette époque des épisodes propres à rectifier bien des erreurs dans l'opinion de ceux qui s'acharnent à nier notre neutralité en matière politique.[1] — Quoi qu'il en soit, plusieurs des Loges genevoises et le Grand-Orient de Genève lui-même avaient repris toute leur activité en 1796. Plusieurs nouvelles Loges furent alors constituées, entre autres *l'Amitié* en 1797, *la Fraternité* et *la Prudence* en 1798; ces trois ateliers existent encore. — Par suite de la réunion de Genève à la France, en 1801, l'autorité maçonnique de cette ville perdit aussi son indépendance, et devint une succursale du Grand-Orient de France, sous le titre de *Grande-Loge provinciale de Genève.* C'est surtout de cette époque que date l'introduction, dans notre Orient, des *Souverains Chapitres de Rosecroix*, selon les rites français et écossais. La Loge de l'*Union des Cœurs* abandonna, en 1810, en faveur de la R.·. L.·. l'*Amitié*, un ancien établissement supérieur de ce genre, pour se faire reconstituer et réunir au *Régime écossais rectifié*, dont les provinces françaises étaient alors en pleine activité[1]. Selon sa position géographique, la nouvelle Loge *rectifiée* devait

[1] L'un des chefs les plus ardents du parti révolutionnaire fut lui-même ensuite ramené aux vérités du christianisme le plus avancé par les soins de la Loge l'Union des Cœurs. Son testament, dans lequel il explique sa conduite tout en pleurant ses erreurs passées, a acquis, dans notre Orient, une certaine célébrité. Longtemps avant, il avait fait en séance de Loge une rétractation complète à ce sujet.

[1] Voilà ce que je trouve à ce sujet dans le *Livre d'or* de cette Loge sur les motifs qui la portèrent à ce changement de rite. « La Loge faisant toujours des progrès vers le bien, et ayant appris, par les recherches de quelques-uns de ses membres, que le *Régime rectifié* est le seul Régime maçonnique qui ait une organisation générale régulière et une doctrine suivie et bien liée dans toutes ses parties, a fait les démarches nécessaires pour en obtenir les constitutions et instructions, etc., etc. »

appartenir à la *Province de Bourgogne,* dont le *Directoire*, soit *Chapitre provincial*, siégeait alors à Besançon. L'installation eut lieu, au mois d'Août 1811, par le R.·. F.·. *de Raimond*, Député-Maitre de la Grande-Loge écossaise et Grand Chancelier provincial, aidé de ses deux coadjuteurs, les RR.·. FF.·. *Branche* et *Moulinié*, le tout sous les auspices de son Altesse sérénissime Monseigneur le prince CAMBACERÈS, duc de Parme, etc., etc., Grand-Maitre national du Régime rectifié pour la France, et au nom de l'illustre fr.·. le *baron de Bry*, chevalier commandant de la Légion-d'Honneur, préfet du département du Doubs, Grand-Maître Provincial du ressort de Bourgogne. Quand, en 1816, Genève fut réunie à la Suisse, la Loge de l'*Union des Cœurs* fut aussi agrégée à la confédération maçonnique de la Maçonnerie rectifiée d'Helvétie, au nom et sous les auspices du très-révérend Frère PIERRE BURKHARD, ancien Landamman de la Suisse, ancien Bourgmestre du canton de Bâle, et Grand-Maître du Directoire écossais rectifié d'Helvétie, siégeant alors à Bâle, et composé des principaux magistrats et patriciens de cette ville. Mais n'anticipons pas sur les évènements.

Le réveil de la Maçonnerie, dans les autres parties de la Suisse, fut signalé en premier lieu, l'an 1803, par la création de la Loge l'*Espérance* et de son Chapitre, à l'Orient de BERNE, constitués sous la direction du Maître en chaire de la Loge *les Trois-Temples*, à l'Or.·. de Carouge, près Genève, le V.·. F.·. *Pallandre*, et sous les auspices du Grand-Orient de France. — Cet atelier prit bientôt une telle extension que ses membres furent à même, par l'entremise des FF.·. *de Tavel* et de *Wattewyl*, de faire l'acquisition d'un terrain, sur lequel ils élevèrent le plus beau Temple maçonnique de toute la Suisse. Les dépenses considérables occasionnées par

cette entreprise ne ralentirent en aucune façon celles de la *Caisse de Bienfaisance* de l'atelier, qui se montèrent souvent à plus de 2,000 francs par an. Cette même Loge de Berne réveilla ou installa, au nom du Grand-Orient de France : en 1805, la Loge *Amitié et Persévérance*, à l'Or.·. de Lausanne; en 1809, la *Concorde*, à l'Or.·. de Soleure, et l'*Amitié et Constance*, à l'Or.·. de Bâle. Elle prit, vers cette époque, l'usage de la langue allemande pour ses travaux. Des FF.·. de la plus haute distinction, tels que le *grand-duc de Weimar*, et les principaux représentants du corps diplomatique, résidant alors en Suisse, parurent souvent, en FF.·. visiteurs, sur les colonnes de l'Espérance. Elle accorda aussi l'initiation, en 1813, au *prince Léopold de Saxe-Cobourg*, aujourd'hui roi des Belges, dont le nom figure encore sur la liste de ses membres honoraires. Dans le courant de la même année elle consacra une *séance de deuil* à la mémoire du Nestor de la Maçonnerie allemande, l'illustre poète et littérateur *Wieland*. Déjà peu d'années après les événements politiques de 1815, il se manifesta quelques velléités de réunir toutes les loges suisses sous une seule autorité nationale; mais, comme les directoires de Lausanne et de Bâle, reconstitués depuis peu, ne paraissaient guère disposés à entrer en accommodement à ce sujet, la Loge de l'Espérance, déjà peu enthousiaste du système français qu'elle avait pratiqué jusqu'ici, et plus ou moins négligée par le Grand-Orient de France, ne voulant pas rester isolée plus longtemps, se fit reconstituer par la Grande-Mère-Loge d'Angleterre, et obtint, dans la personne du F.·. *P. L. de Tavel de Kruyningen*, en 1818, un Grand-Maître Provincial anglais pour la Suisse. Celui-ci constitua, dès l'année suivante, en vertu de ses pouvoirs, la Loge l'*Amitié*, à l'Or.·. la Chaux-de-Fonds.

Le Directoire helvétique roman s'était réveillé à Lausanne, en 1810, par le concours de toutes les Loges du pays de Vaud, celle de Nyon seule exceptée, sous le titre de *Grand-Orient national helvétique roman*. La Grande-Maîtrise échut au chevalier M. Glayre, qui avait autrefois contribué à la fondation du Grand-Orient de Pologne pendant son séjour dans ce pays. Cette circonstance mit l'autorité maçonnique vaudoise en intime relation avec la Grande-Loge *Astræa* de Pétersbourg. Le fr.·. Glayre abdiqua en 1816, et fut remplacé par le fr.·. *Verdeil*, auquel, en 1819, succéda le fr.·. *Bergier*.

Le Directoire écossais rectifié ne fut tiré de son sommeil qu'en 1811, et cela par le fait du réveil de l'ancienne loge *Modestia cum libertate*, de Zurich, dont les fr.·. *Gaspard Ott* et *Henri Lavater*, fils du célèbre théologien, furent alors les plus fermes soutiens, comme aussi par le retour au Régime écossais rectifié des Maçons de Bâle et de leur atelier, qui reprit, à cette occasion, l'usage de la langue allemande. — Quand la Loge l'*Union des cœurs*, de Genève, eût été réunie, avec son Chapitre préfectural, qu'elle obtint en 1817, au corps de la Maçonnerie suisse rectifiée, à savoir lors de l'adjonction de cette dernière ville à la Confédération helvétique, le Directoire écossais de ce pays se trouva être ainsi au complet, avec ses trois *Préfectures* soit Grandes-Loges écossaises, *Bâle, Zurich* et *Genève*. La première de ces villes devint le chef-lieu du Directoire, attendu que son Grand-Prieur était alors le fr.·. P. Burkhard (*Eques a Serpente curvato*), ancien landammann de la Suisse et bourgmestre du canton de Bâle; à sa mort, survenue en 1818, il fut remplacé par le fr.·. Gaspard Ott im zeltweg (*Eques a trifolio*) de

Zurich, auquel succéda en 1823 le fr.·. FÉLIX SARASIN de Bâle (*Eques a Tabernaculo*). Nous verrons plus loin comme quoi ce dernier abdiqua l'an 1828 ses hautes fonctions, qui échurent au Vénérable fr.·. J. J. d'ESCHER (*Eques a Marte*), de Zurich. — Ce fut aussi à cette époque que le Régime écossais rectifié arriva en Suisse à son apogée; plusieurs nouvelles loges furent alors constituées ou réunies à ce rite, grâces au zèle et au personnel distingué de son autorité centrale; ces loges furent : à Arau, en 1815, la loge *à la Fidélité fraternelle* (zur Brudertreue), fondée peu d'années auparavant sous le nom de *Guillaume Tell;* — en 1817, à Coire, la loge *Liberté et Concorde* (Freiheit und Eintracht), et à Neuchatel l'ancienne loge *Frédéric Guillaume la Bonne Harmonie;* — en 1818, *la Concorde* (zur Eintracht), à l'O.·. de St-Gall; — en 1820, l'ancienne loge du Locle, *les Vrais Frères unis;* et enfin[1], en 1821, à Winterthur, la loge *Acacia.* — Toutes ces loges, sauf celles de Coire et de St-Gall, existent encore; elles sont même, pour la plupart, riches et nombreuses, et continuent à faire le plus grand honneur au *Rite écossais rectifié.* Celle de Zurich (*Modestia cum libertate*) s'est surtout distinguée, soit par sa bienfaisance, notamment pendant les années difficiles de 1816 et 1817, soit par l'étendue de ses correspondances et son intimité avec des frères du plus haut rang, tels que le *prince Charles de Hesse*, Grand-Maitre[2], le *duc de Gloucester*, le *prince de Thurn et Taxis,*

[1] Il y eut aussi, si je ne me trompe, une Loge rectifiée à Vevey.

[2] Parmi les nombreuses lettres adressées par ce prince Grand-Maitre au Prieuré d'Helvétie, la suivante me parait particulièrement propre à éclairer le lecteur, soit sur son respectable auteur, soit sur les tendances du rite écossais rectifié dans ses plus hauts grades :

le *comte de Westerhold* de Ratisbonne, le *baron de Turkheim*

« Très-vénérable Grand-Prieur!

« Vénérables et bien-aimés Frères d'Ordre!

« J'ai reçu, il y a quelques jours, avec une véritable joie, votre lettre du 8 octobre; les sentiments de haute considération, d'estime et d'amour que je nourris dès longtemps pour mes frères de l'Helvétie, me la rendent extrêmement précieuse. Recevez l'expression de ma vive reconnaissance pour les vœux et la bonne opinion que vous manifestez pour ma personne. Tout le bien qu'il peut y avoir en moi, toutes les connaissances que je puis posséder, viennent uniquement de notre Seigneur et Maître Jésus-Christ. Je l'ai cherché et aimé dès ma plus tendre enfance. Je l'ai surtout cherché en avançant dans l'Ordre, et j'ai été assez heureux pour le trouver. Il m'a accompagné par sa grâce de grade en grade. J'ai considéré comme accessoires les connaissances renfermées dans l'Ordre, et le Seigneur comme en étant le seul but véritable et essentiel. J'ai désiré incorporer de nouveau ces connaissances dans l'Ordre, et conduire mes frères à cette vraie Lumière qui n'est autre que Lui. C'est ainsi que nous préparons son royaume dans l'Ordre, afin qu'il le trouve bien disposé quand il reviendra pour en prendre possession. Que chacun veille donc, dans une attente continuelle, à ce que sa lampe soit garnie d'huile, afin que le Seigneur, dans quelque assemblée de nos frères d'Ordre qu'il se présente, dans un temps plus ou moins proche ou éloigné, se trouve au milieu des siens. Que ce soit là pour toujours la tendance des travaux de l'Ordre jusqu'aux derniers temps, afin que le royaume du Seigneur y soit établi à tout jamais. »

« Soyez fermement convaincus que je conserverai et protégerai de tout mon pouvoir, partout où besoin sera, les droits et franchises du Grand-Prieuré d'Helvétie! Puisse constamment la plus parfaite union régner dans l'Ordre! Que toutes disputes entre frères en soient bannies! Mon vœu le plus ardent est pour la prospérité et l'extension de l'Ordre vers le royaume de notre Seigneur et Maître Jésus-Christ, ainsi que pour la félicité temporelle et éternelle de tous mes bien-aimés frères d'Ordre. Que ce soit là mon salaire! Mon cœur n'en connaît et n'en souhaite point de plus digne. »

« C'est avec la plus haute estime et l'amour le plus fraternel que je demeure,

« Très-Vénérable Grand-Prieur,

» Bien-aimés frères d'Ordre,

« Votre dévoué et bien affectionné frère d'Ordre.

« *Carolus, Eques a Leone resurgente.*

« CHARLES L. DE HESSE. »

Gottorp, 21 Février 1818.

Adressée au Grand-Prieuré d'Helvétie, à Zurich.

de Strasbourg, l'ambassadeur de Prusse *Juste Gruner*, et, en général, la meilleure partie du corps diplomatique accrédité auprès de la Confédération suisse; — soit enfin par l'illustration maçonnique et profane de ses membres : *Hirzel, Bluntschli, Hottinger, Bobrik*, etc., etc. Citons encore pour la loge d'Arau les illustres fr.·. *Heldmann, Zschokke* et *Sauerlœnder*; et pour celle de Berne les ffr.·. *Fetscherin* et *Rebold*, et nous aurons nommé les principaux auteurs maçonniques de la Suisse allemande.

Pendant que les travaux du régime écossais rectifié prospéraient ainsi dans les ateliers des cantons allemands, ils obtenaient à Genève, par le zèle éclairé de la loge *l'Union des cœurs* et de son Chapitre préfectural, une influence des plus heureuses dans le monde *profane*. Déjà avant la réunion de Genève à la Suisse, cette loge était le Temple de prédilection des étrangers, et surtout des officiers en garnison ou en passage dans cette ville. Elle fut ainsi bien souvent transformée en *loge militaire;* un grand nombre d'officiers français, hollandais et espagnols y reçurent la *Lumière*. Nos frères aînés se rappellent les séances magnifiques qu'ils y tinrent conjointement avec leurs frères de la loge *les Chevaliers de la Croix*, à l'Orient de la légion portugaise, lesquels avaient pour Vénérable le général *G. A. Freyra*. Plus tard, quand les malheurs de la Grèce eurent poussé plusieurs de ses plus nobles enfants dans nos murs, ils trouvèrent, eux aussi, dans cette même loge, l'hospitalité la plus sympathique. Il en fut de même pour quelques réfugiés de distinction lors des premières affaires d'Italie, à la chute de l'empire; entre autres pour les fr.·. *Gambini* père, et *Buo-*

narotti, que les mémoires du malheureux Andrianne mentionnent souvent avec éloge. — Parmi les autres étrangers de distinction qui, outre le *duc de Kent* déjà cité, furent successivement reçus ou affiliés à l'*Union des Cœurs*, je citerai les ff.·. *Roget de Cholex*, son Vénérable en 1808, mort ministre d'État à Turin; *de Bonstetten*; le *comte de Monte-Albano*, Grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, etc., etc., fils de Charles III et de la duchesse de Medina-Sidonia; *Chissé de Polinge*; *Bouthier de Beauregard*; *de Balk*, chambellan de S. M. l'Empereur de Russie; *de Perdreauville*; *de St-Thomas*; le *marquis François Xavier de Champagne*; (Eques a leone aureo); le *baron de Stenglin* (Eques a crucifixo) commandeur de l'ordre de Malte, avec rang de général-major de Russie, Chanoine du Grand-Chapitre de Lubeck, chambellan et conseiller de légation de S. M. le Roi de Danemark à Naples, etc., etc.; les deux fils du *chevalier J. de St-Aubyn*, Grand-Maître provincial du comté de Cornwall en Angleterre; le *chevalier baronnet F. A. S. Mackensie*, et autres gentilshommes anglais; le *baron F. G. L. de Manteuffel*, chevalier de St-Jean de Jérusalem; le *colonel baron de Hagen*; le *baron de Wessemberg*; l'*archimandrite T. Thésée*, de l'ile de Chypre; le *baron Ramignani* de Naples; *H. d'Orelli*, l'un des premiers magistrats et philanthropes de Zurich, Représentant de la préfecture de Genève au Grand-Directoire helvétique; *Ch. Théod. Müller*; *Charles Didier*; *Radinos*; *Possenti*, et autres hommes de lettres et artistes allemands, français, grecs, italiens, etc., etc. Tous ces frères furent membres de la Loge; quant aux frères honoraires, visiteurs et correspondants de tous pays, il faudrait plusieurs pages pour énumérer seulement ceux qui jouèrent un rôle dans le monde ecclésiastique, poli-

tique, artistique, littéraire, et maçonnique. On comprend qu'il y avait de quoi nourrir les *travaux* dans des séances aussi brillantes et à une époque aussi intéressante que celle-là.

Mais, l'influence de la loge l'*Union des Cœurs* se fit surtout sentir lors du réveil religieux qui s'opéra, vers cette époque, au sein du rationalisme et de l'indifférence qui minaient depuis longtemps notre église nationale de Genève. — Cet état de choses, triste reste d'un siècle prétendu philosophique et de la révolution française, existait alors dans bien d'autres pays; et la Maçonnerie genevoise n'est pas la seule qui ait eu le noble privilége de recueillir et de conserver le feu sacré de la pure vérité, au milieu de l'orage et au sein même du naufrage de la foi chrétienne, alors que la bourrasque révolutionnaire avait fermé, profané ou renversé ses sanctuaires habituels. Tel fut toujours le noble but de la meilleure partie des hauts-grades chevaleresques, surtout de ceux qui se rattachent aux systèmes templiers. Leurs véritables *travaux,* auxquels ceux de la Maçonnerie symbolique servent de préparation, consistent, en effet, en une *croisade spirituelle,* dans laquelle les moyens propres à ce genre de Maçonnerie, l'unité d'action et l'enthousiasme résultant d'un esprit de corps bien entendu et fort de sa bonne cause, comme aussi la recherche constante de la vérité dans la charité, procurent des succès auxquels ne sauraient aspirer les sociétés profanes les plus respectables et les mieux intentionnées. C'est une justice à rendre à ces *Ordres supérieurs*, quelles que soient d'ailleurs les erreurs dans lesquelles ils ont pu tomber, lorsqu'ils ont été défigurés, subornés et exploités par des traîtres ou des fanatiques. Les Loges proprement dites ont sou-

vent été fermées, et leurs *Ouvriers*, — apprentis, compagnons et maîtres, — dispersés aux quatre vents, alors que les *Chevaliers* ne voyaient dans ces désastres qu'une raison de plus pour resserrer, *en Chapitre*, les nœuds de la *Chaine* et l'empêcher de se rompre, et pour conserver jusqu'à des temps meilleurs la *parole sacrée* des Maîtres, de peur qu'elle ne se perdît encore. J'ai l'intime conviction que les nimbes merveilleux dont on a entouré certaines grandes catastrophes mentionnées dans les instructions historiques de ces grades supérieurs, cachent, bien souvent, des faits réels d'une date assez récente. Quoi qu'il en soit, quiconque a été à même d'étudier ces questions de plus près sait que l'on trouverait, en effet, dans les fastes de la haute Maçonnerie la solution de bien des problèmes mystérieux, et, partant, beaucoup de pages intéressantes et nouvelles à ajouter à l'histoire religieuse des temps modernes. Le *Swèdenborgianisme* et le *Martinisme* ne sont là que des exemples plus connus que d'autres. Ainsi que je l'ai dit ailleurs, la Maçonnerie tend constamment à servir de contre-poids aux vices dominants des temps, des lieux ou des personnes au milieu desquelles elle se trouve, et ce n'est pas l'un des moindres rôles qu'elle ait à remplir dans l'équilibre social. Il est aisé de comprendre combien ce genre d'opposition, toute pacifique et intelligente, qui ne s'adresse jamais qu'aux masses, est utile aux efforts de tout bon gouvernement.

Pour Genève, il me suffirait de faire connaître les *tableaux* des membres de l'*Union des Cœurs*, dès la fin du 18me siècle, leurs relations avec *St-Martin, Villermoz, de Turkheim,* les princes *de Hesse,* etc., etc., et surtout les correspondances du Chapitre avec les établissements de même rite dans l'étranger, pour montrer que le germe du réveil re-

ligieux dans cette ville existait, au sein de cette société de fidèles, bien longtemps avant sa manifestation publique[1], quoi

[1] Comme l'on pourrait s'imaginer que je m'avance un peu trop, et au profit d'une Loge que j'ai intérêt à faire valoir, en rétablissant ainsi, dans leur entier, des faits importants, que les historiens de l'*Église libre* actuelle de Genève n'ont pu apprécier à ce point de vue, uniquement parce qu'ils n'étaient pas *initiés*, je vais citer, entre beaucoup d'autres, quelques frères dont les noms bien connus suffiront, je pense, pour lever les doutes que l'on pourrait avoir à ce sujet; surtout lorsqu'on saura qu'ils ont *tous* été non-seulement membres zélés, mais aussi *Dignitaires*, et plusieurs même *Vénérables de la Loge* ou *Présidents* de son *Chapitre*, et que nous sommes encore en possession de leurs discours, instructions écrites, et, en général, de tous les documents propres à prouver mon assertion jusque dans les moindres détails. On comprend que je ne puis indiquer ici que par leurs *initiales* ceux qui vivent encore, ou que des raisons de famille m'empêcheraient de nommer en toutes lettres. Je commence par les *Pasteurs* et *Ministres*, avec les dates de leur *initiation* ou *affiliation*. Presque tous occupèrent successivement la tribune d'*Orateur* en Loge: — 1808. *Pierre L......r* père, pasteur de l'Église allemande. Son fils, également membre de la Loge, devint plus tard le président du premier *Comité auxiliaire biblique* de Genève, charge qu'il conserva jusqu'à la dissolution de ce Comité en 1830. — 1809. *C.M...n*, le seul qui se sépara de l'Église nationale. —*J.J.C........e*, l'un des pasteurs les plus aimables et les plus populaires de l'Église nationale. — *A. P. J. D. B..t*, deux ans plus tard président de cette *Société des Amis* qu'il avait contribué à fonder, en 1810, avec M. Empeytaz et d'autres, « et qui fixe, avec précision, dit M. Guers dans la vie d'Henri Pyt, la date du nouveau réveil; » cette même société s'unit, en 1814, au petit troupeau de *Frères Moraves*, dont l'origine, à Genève, remontait jusqu'au passage du comte Zinzendorf dans cette ville, vers le milieu du siècle passé; les deux sociétés réunies se fondirent, en 1820, dans l'église indépendante du *Bourg-de-Four*. Environ un an après sa réception, le fr.·. B..t amena dans l'Ordre son respectable père J. P. M. B..t, instituteur.—*C. E. F. Moulinié*, longtemps Président, soit Préfet de la *Grande-Loge écossaise* ou *Préfecture* de Genève, sous le titre d'*Eques a Salute*, ancien ami de Willermoz et de St-Martin, et membre de l'Académie de Besançon. Ce nom, si connu dans les fastes de l'histoire ecclésiastique genevoise de l'époque, suffirait à lui seul pour rattacher notre Loge au réveil religieux. On sait que ce frère tenait chez lui des réunions, où figuraient alors comme simples *étudiants en théologie*, ceux à qui l'on attribue une large et juste part dans la régénération spirituelle de l'époque. Ce fut à la suite d'un sermon prêché par lui que se forma cette

que dans un sens pur de tout esprit de parti. Si ce christianisme-là eût été seul à l'œuvre nous aurions pu, sans aucun doute, éviter ces déplorables *séparations*, que l'on ne doit qu'à la violence des chefs de secte et à l'aigreur peu charitable, et surtout peu chrétienne, que l'on apporta de part et d'autre dans les trop nombreuses discussions théologiques d'alors. — Certes les vrais Maçons, chez qui la tolérance la plus fraternelle, envers *les chrétiens de toute confession*, est un article de foi, ne se seraient jamais engagés dans ces con-

Société des amis dont je viens de parler. Plus de trente volumes, dans lesquels il traita successivement les principaux points de la doctrine chrétienne, servent encore à prouver qu'il sema abondamment là où d'autres vinrent plus tard moissonner. — 1811. *A. F. P. Demellayer*, l'un des pasteurs les plus charitables et les plus conciliants de l'Église nationale; dans l'Ordre *Eques a libro sancto*. J'arrête ici la listes des ecclésiastiques, que j'aurais pu augmenter de plusieurs noms avantageusement connus, pour passer à quelques autres frères dont la réputation, à Genève, suffit, tout aussi bien peut-être, pour donner une juste idée des travaux de l'*Union des Cœurs:* 1808. C. *A.....l*, *Député-Maître* de la Loge, le même qui dirigea pendant si longtemps, avec un dévouement sans bornes, les prisons de Genève, et qu'un ouvrage très-remarquable sur notre système pénitentiaire a fait connaître à l'étranger. — *Isaac B........n*, le même qui, de révolutionnaire exalté, devint ensuite, au sein de la Loge l'*Union des Cœurs*, un modèle de toutes les vertus chrétiennes et maçonniques. — *C. G. P......r*, docteur en chirurgie, auteur de plusieurs articles aussi savants que spirituels dans diverses publications périodiques; ancien *Expert*, dans le Grand-Chapitre général du Grand-Orient de France. — *Joseph Pinon*, lieutenant-colonel d'artillerie, cet illustre citoyen qui sut faire rentrer Genève en possession de ses canons, que les Autrichiens avaient emmenés à Vienne. — *J. G. L.....d*, l'un des vieillards les plus respectables et les plus justement aimés de Genève. Quoiqu'il soit mort depuis plus de quatre ans, la modestie et les scrupules de sa famille, l'une des plus considérées de notre patrie, m'empêchent de lui rendre ici tout le tribut d'estime et de reconnaissance qu'il mérite à tant d'égards. Je me bornerai donc à dire qu'il fut l'*ami et le disciple de St-Martin*, et que notre Loge, dont il fut longtemps le chef vénéré, possède de lui des discours qui mériteraient d'être plus généralement connus.

troverses irritantes, où la foi et la charité firent trop souvent naufrage pour ne laisser la victoire qu'à ce sot et orgueilleux esprit de parti, qui est pire encore, si possible, en matière religieuse que partout ailleurs[1].

Le moyen à la fois le plus actif et le plus maçonnique, c'est-à-dire le plus pur de toute arrière-pensée, pour remédier au mal qui minait l'Église, parut à ces frères devoir être la propagation de l'Évangile lui-même, contre lequel,

[1] Qu'on me permette de citer un fait à l'appui de ce qui précède : Un frère de l'Union des Cœurs ayant adressé en 1811, sous le voile de l'anonyme, une lettre de reproches à la *Vénérable Compagnie des Pasteurs*, il en fut donné lecture en Loge ; et, à vrai dire, cette lecture fit d'abord grand plaisir, à cause de la chaleur avec laquelle l'auteur prenait la défense de l'Évangile ; néanmoins, dans une séance suivante, ce même frère fut sévèrement *invité* par le Vénérable « *à être plus modéré dans ce qu'il pourrait écrire à l'avenir, afin d'éviter tout schisme et toute démonstration irrévérente contre tout corps ou toute personne qui mérite notre respect et notre vénération.* » Il est bon d'ajouter que parmi les membres de la Loge figuraient *sept* ecclésiastiques, dont *quatre Pasteurs*, représentant alors précisément, dans le clergé protestant de Genève, les croyances au nom desquelles on leva plus tard le drapeau du réveil religieux. Or, de ces sept frères, les *quatre Pasteurs* restèrent fidèles à l'Église nationale, et, des *trois Ministres*, un seul demeura séparé, quoique deux l'eussent été dans l'origine. — Aujourd'hui, c'est-à-dire quarante ans après l'époque dont s'agit, les ecclésiastiques qui prennent part aux travaux de l'Union des Cœurs appartiennent tous, sans exception, à l'Église nationale, quoiqu'ils soient sur nos *colonnes* en rapport intime avec des catholiques et le noyau assez compacte de chrétiens évangéliques et plus ou moins dissidents, qui s'y est perpétué depuis plus d'un demi-siècle. Le contraste est le même dans les autres sphères : sur le terrain vraiment *neutre* de la Maçonnerie, le libéral le plus avancé peut *former la chaîne* de l'union fraternelle avec un confrère qui professerait des opinions diamétralement opposées : et le représentant de l'ancien patriciat ne craint point d'obéir au *coup de maillet* d'un simple fabriquant, lorsqu'il a reconnu dans celui-ci les qualités qu'il se fait un devoir d'ambitionner pour lui-même. L'entente cordiale des hommes de toute opinion et de tout rang dans le désir sincère du bien, en un mot dans la charité, voilà la seule fusion possible, la seule qui puisse amener des résultats heureux, parce que c'est la seule qui soit pure de toute arrière-pensée.

en général, on n'ose guère protester. Pour atteindre ce noble but ils s'efforcèrent, de tout leur pouvoir, de favoriser dans leur patrie l'établissement de ces SOCIÉTÉS BIBLIQUES, dont l'Angleterre, la France, la Russie et d'autres pays encore venaient d'offrir spontanément les premiers exemples. En effet, parmi les fidèles qui signèrent le premier appel fait au public à ce sujet, figurent déjà plusieurs Maçons dont la plupart appartenaient à la Loge l'*Union des Cœurs*. Le nombre de ces derniers, dans le Comité de la nouvelle institution, ne fit qu'augmenter les années suivantes; et, lorsque la Société biblique de Genève sentit le besoin de *Comités auxiliaires,* le premier qui se forma sortit tout entier du même Atelier. Ceux qui s'intéressent à ces questions ont pu lire dans un rapport officiel, que ceci arriva à la suite de la lecture d'une lettre du Président de la Société biblique russe, le *Prince Galitzin*, au président de la Société biblique de Genève; mais ce que ce rapport ne pouvait dire, c'est que cette lecture fut faite dans une assemblée de Francs-Maçons, et par le *Député-Maître,* encore vivant, de l'*Union des Cœurs*. D'ailleurs cette lecture ne fit qu'avancer pour ces frères la réalisation définitive d'un projet préparé depuis longtemps par les soins du *chef d'atelier distingué* dont parle le même rapport, feu *S. G.........u*, l'un des frères les plus actifs de la même Loge, membre de son Chapitre et du Directoire provincial de Bourgogne; ce frère, aidé de quelques autres, s'était en effet déjà occupé de répandre l'Évangile dans la fabrique de Genève, et cela depuis la réception d'une lettre très-remarquable, adressée, 3 années auparavant, sur le même sujet, à ses frères de la *Préfecture* de Genève, par le *Prince Charles de Hesse,* alors Grand-Maître

du système écossais rectifié [1]. — Ce Comité auxiliaire biblique, dont tous les membres, à quelques exceptions près

[1] Ces frères, dans une lettre intime à leur Grand-Maitre, n'avaient pas craint de lui confier le sujet de leurs alarmes; et voici, mot pour mot, avec ses germanismes, la réponse du vieux Prince-Maçon, que je suis dûment autorisé à publier :

Gottorp, 8 Avril 1819.

« Très-révérend et très-cher fr.·. Grand-Prieur clérical !

« Très-révérend et très-cher fr.·. Préfet !

« La lettre que vous avez bien voulu m'adresser, le 22 septembre de l'année passée, par le cher et digne fr.·. *Lavater*, m'est parvenue hier au soir. Ce retard, provenu de sa malheureuse maladie qui m'afflige beaucoup, me peine infiniment. Son contenu m'est trop intéressant pour ne pas m'en occuper incessamment. J'ose me flatter que les circonstances alarmantes de votre église se sont améliorées depuis; je le souhaite ardemment, et je crois pouvoir oser vous parler avec franchise et à cœur ouvert sur les meilleures mesures à prendre pour ramener les brebis égarées au bercail. J'ignore ce que l'impression de votre livre *sur la dégradation primitive de l'homme* (du fr.·. Moulinié) pourra coûter; mais, les Chapitres n'osent, selon ma nouvelle institution, absolument point faire payer ni accepter des récipiendaires la moindre chose, de telle manière qu'il n'y a aucune caisse dans ces établissements. Outre cela, l'orgueil de l'homme, une fois entiché de sa propre vertu innée, au lieu de lire la réfutation de son mauvais principe, y persistera d'autant plus, et ne vous lira que pour trouver à redire. L'homme se croyant bien né, et ainsi sans mal ni péché, n'a pas besoin d'un Sauveur; il marche tête levée et croit n'avoir besoin de personne. Il n'y a qu'un moyen de ramener ces gens à de bonnes réflexions, et j'ose vous le conseiller. C'est d'instituer une Société Biblique, et de vendre et de donner à bon marché des Bibles et des Nouveaux Testaments. Les adversaires n'osent protester contre la Bible; la moralité gagne; un passage fait impression sur l'un, un autre sur un autre; l'Esprit du Seigneur influe sur plusieurs, sur beaucoup peut-être; tolérez le mauvais, en ne perdant aucune occasion de lui être utile et de le ramener au bien; faites votre possible pour montrer l'amour et la charité chrétienne et les prouver; puis abandonnez le tout à Notre Seigneur, qui seul sait ceux qui sont dignes de lui appartenir. Si vous voulez ériger une Société Biblique, et que vos facultés et celles des vrais chrétiens dans votre patrie n'y suffisent point, je suis persuadé que la grande Société anglaise se fera une fête de vous assister, comme elle l'a fait ici chez nous, et partout. — Le temps est venu dont il est question dans le XXIV[e] Chap. de l'Évangile de St-Mathieu au 14[e] v :

dans les dernières années, se sont constamment recrutés sur les *Colonnes* de la même Loge, n'a cessé d'exister qu'en l'année 1850, attendu que son secours devenait superflu au milieu du grand développement qu'avait pris à Genève l'œuvre biblique.

Qu'on me pardonne tous ces détails sur des travaux auxquels je n'ai pu prendre moi-même aucune part, et que je donne moins encore dans l'intention de rendre justice à qui de droit, que pour montrer ce que peut faire une seule

L'Évangile du règne de Notre Seigneur est prêché à toutes les nations: le Seigneur ajoute: *Alors la fin viendra.* C'est la réponse à la question de ses disciples qui lui demandent, dans le 3[me] verset: *Et quel sera la marque de ta venue?* Et dans le Chap. suivant, XXV, v. 13, Il dit: *Veillez, car vous ne savez pas l'heure où le fils de l'homme viendra.* — La séparation, que nous ne provoquons pas nous-mêmes, n'est pas un malheur pour les siens; ce n'est qu'à eux qu'il se montrera; que les autres s'écartent du bon chemin, c'est leur affaire; ils rendent possible aux vrais Maçons le bonheur de son rapprochement. C'est alors que l'Esprit du Seigneur, le Saint-Esprit, pourra se répandre sur ceux qui le cherchent et lui seront fidèles; c'est alors que nous serons tous des Temples du Saint-Esprit, et que le Seigneur les réunira tous en *Un* Temple qui sera Lui même, et où nous vivrons tous en Lui et par Lui, en toute éternité, 2 Corinthiens III, v. 17. *Car le Seigneur est cet Esprit-là.* — Ne craignez rien, mes frères, cet Esprit saura nous mener sur *le vrai chemin, à la vie; il est le chemin, la vérité et la vie.* Il est aussi le but de notre saint Ordre, qui, plus que jamais, doit s'attacher entièrement à Lui, et devenir son Temple, que nous édifions pour être sa demeure quand Il viendra. — Recevez ma bénédiction fraternelle et paternelle, assurez vos frères de mon amour pour eux. Je les bénis tous dans son saint Nom, que j'implore tout particulièrement pour mes chers et bien-aimés frères Suisses »

« Agréez les sentiments distingués d'estime et d'amitié que je vous ai voués et avec lesquels je suis:

Votre très-dévoué frère,

Carolus, eques a leone resurgente. »

« *P. S.* Si vous voulez bien me répondre directement, voici mon adresse:

à. S. A. S. M[r] le Landgrave Charles de Hesse, maréchal-général des armées danoises, stathouder,

à Gottorp, par Hambourg. »

Loge quand elle le veut bien, et qu'elle travaille réellement pour la gloire du Grand Architecte. Celle-ci n'avait guère d'autre ressource que le zèle éclairé de ses membres, qui, peu nombreux et surchargés d'occupations civiles dans toutes les sphères du monde profane, savaient pourtant, à côté de la régularité qu'ils apportaient à assister aux *travaux* de leur Atelier, se distinguer personnellement partout où il y avait quelque acte de dévouement ou de charité à accomplir[1]. Ce serait bien autre chose si je voulais entrer dans la vie intime de cette loge et de ses membres les plus connus ; je ne crois pas qu'il soit humainement possible de se vouer au bien avec une plus entière abnégation de soi-même. Surveillance et patronage des détenus, éducation des enfants pauvres et orphelins, visites à des malades, prévenances continues d'une charité sincère et désintéressée, sacrifices de tous genres sur l'autel de l'humanité et de la patrie, tels furent les résultats que les frères de cet ancien Atelier s'efforcèrent toujours d'atteindre, non-seulement comme Corps maçonnique, mais encore isolément dans le monde profane, chacun dans la sphère de son activité particulière. Il est permis de leur rendre cette justice, maintenant qu'ils ont quitté, pour la plupart, leur Loge terrestre pour l'Orient d'en haut, et que nulle jalousie ne saurait atteindre les cheveux blancs de ceux qui restent.

Ét qu'on ne dise pas qu'un pareil état de choses pourrait s'obtenir et se soutenir, tout aussi bien, sans le secours de la Maçonnerie. Les formes sont conservatrices du fond, et l'homme, avons-nous dit, qui prétend agir *isolément* est

[1] C'est ainsi qu'ils se firent remarquer, soit individuellement soit comme corps maçonnique, lors des cruelles disettes de 1815-17, de manière à mériter les remerciements officiels du Gouvernement.

toujours entravé *par sa propre individualité ;* spirituellement parlant, cette individualité porte bien plus souvent le sceau de nos vices que de nos qualités; les simples sociétés civiles, où chacun n'apporte qu'une individualité de plus, sont presque toujours vides d'enthousiasme, et dégénèrent ainsi très-vite en une stérile bureaucratie, ou en coteries aussi ennuyeuses qu'inutiles; mais cette même individualité, lorsqu'elle a su trouver dans l'Association la place que l'harmonie et l'équilibre moral destinaient à ses facultés, grandit de toute la hauteur de l'institution, qui la porte comme sur un piédestal magique. A ce point de vue l'on pourrait dire que certains rites Maçonniques sont au Protestantisme en général, ce que l'institution monastique, dans sa double forme chevaleresque et cléricale, a été et devrait être encore dans l'Église romaine. Il est de fait que la Maçonnerie, tout en cicatrisant dans le plus profond du cœur des plaies secrètes qui s'étaient montrées rebelles à tous les autres remèdes, sait encore faire vibrer en nous des cordes dont l'harmonie nous serait peut-être toujours restée inconnue. Comment sans cela s'expliquer la sévère discipline, l'enthousiasme, la décence et l'honnête aisance, je dirais presque le luxe, qui règnent dans certaines Loges de la classe ouvrière? Le manque d'instruction y fait sans doute primer trop souvent la forme aux dépens du fond; et cependant les sociétés civiles les mieux composées pourraient encore y recevoir des leçons d'ordre et de bonne tenue. J'en ai vu, de ces *Ateliers,* dont tous les frères, sans exception, gagnaient péniblement leur existence à la sueur de leurs fronts, faire spontanément des aumônes, et accomplir des actes d'humanité et de haute philanthropie lesquels eussent fait honte aux établissements qui ne semblent ins-

titués qu'à cet effet. — Que nos philanthropes y réfléchissent sérieusement ! S'ils voulaient bien examiner les choses de plus près et sans préjugés, ils verraient que ce que les Sociétés de tempérance, de récréation, d'instruction et même d'édification, telles qu'elles existent actuellement, n'ont su atteindre, la Maçonnerie l'accomplit sans peine, depuis un siècle et demi, sur une échelle qui pourrait être bien plus vaste encore sans les obstacles que des préjugés absurdes continuent à opposer à son extension. De toutes les institutions *humaines*, elle est la seule qui exerce une influence directe et salutaire sur l'homme de tout âge et de toute condition; influence d'autant plus précieuse qu'elle commence précisément à une époque de la vie où les autres institutions d'éducation et de moralisation ne peuvent plus rien pour lui. A ce point de vue, ne pourrait-on pas appeler l'Ordre : *une école pour les hommes faits*? — Oui, sans doute, si les connaissances qu'on y acquiert n'étaient pas bien plus pour le cœur que pour la tête, pour l'âme que pour l'esprit; et si les relations entre *écoliers-compagnons* ne rappelaient pas la douce intimité du foyer domestique, en un mot, la *famille*[1], plutôt que la camaraderie *forcée* de l'époque scholaire ; — oui sans doute, encore, si les Loges n'avaient pas conservé leur ancienne forme d'*Ateliers*, où

[1] « C'est ainsi que notre Loge devient pour nous un agréable asile de paix, où nous cherchons la vérité, où la bonté du cœur trouve sa récompense, et où une généreuse tendance nous unit à des frères bien-aimés, partageant nos sentiments. Oui! ce qu'a été pour nous, *enfants*, la *maison paternelle* avec sa discipline, avec ses remontrances, avec son amour et sa sévérité, sa douceur et sa justice, avec ses joies innocentes, la Loge peut, elle doit l'être de nouveau pour nous *hommes faits*. En effet, nous pratiquons en Loge le bien *pour lui-même*, *parce que nous l'aimons*, et *par besoin*, etc. » (Extrait du discours du T.·. R.·. Grand-Maître de l'alliance des Loges suisses, à l'assemblée de Neuchâtel, de 1851).

chaque ouvrier vient *travailler* selon son grade : l'*Apprenti*, par exemple, à *dégrossir* cette *pierre brute*, que le *Compagnon* aura bientôt à *polir* sous le nom de *pierre cubique*, et à laquelle, plus tard, le ciseau délicat du *Maître* achèvera de donner *la belle forme dont elle est susceptible*; cette forme qu'elle doit acquérir pour ne pas être un jour rejetée de la construction du *Temple*, par cet Architecte Suprême qui seul sait *tracer des plans avec de justes proportions*. En d'autres termes, l'homme grossier n'est susceptible de perfectionnement réel qu'en tant qu'il a d'abord reconnu sa dégradation naturelle et ressenti le désir de franchir l'espace qui le sépare de sa sublime destination. Mais ce n'est pas tout : les devoirs de la charité fraternelle lui prescrivent ensuite de s'intéresser aussi à l'avancement et au salut de ses frères, qui eux-mêmes accepteront ses services avec joie, sous offre de réciprocité. La première connaissance à *apprendre*, par enseignement mutuel, à l'école maçonnique, est donc *la connaissance de soi-même*, base et condition de toutes les autres; il faut sonder son propre cœur et *apprendre* à réformer son propre caractère avant de devenir, à son tour, *Compagnon* et *Maître* dans l'Art vraiment Royal de sonder *les* cœurs et de former *les* caractères; non pas dans l'intérêt de l'*Ordre*, comme cela a lieu dans d'autres sociétés, mais pour leur propre sanctification, pour le bien de l'humanité en général, et toujours *à la gloire du Tout-Puissant*. A ce compte, nous dira-t-on, vous empiétez sur les fonctions de l'Église? — Nullement! Car dans l'Église, surtout dans les Églises d'État, dites *nationales*, tout converge vers un seul point, sans mutualité, sans rapprochement entre les autres parties, qui restent donc étrangères les unes aux autres; en un mot, *les* Églises, notam-

ment celles qui ne s'ouvrent que pour le culte public, sont des lieux d'édification en commun, mais non d'*exercice,* selon les besoins de l'individu. Ce sont souvent ces besoins, soit dit en passant, qui alimentent encore certaines *Églises libres* alors que le prétexte *dogmatique* pour lequel elles se sont séparées a perdu toute sa valeur. La Maçonnerie, qui est opposée à tout esprit de secte et de dissidence, sait remplir les vides laissés par l'Église, non-seulement sans lui faire concurrence, mais encore en devenant pour elle une succursale utile, dont l'influence salutaire s'exerce, entre autres, sur toute une catégorie de citoyens que le clergé ne sait trop comment aborder. Quoique rapportant toute chose à Dieu sous le voile des symboles, la Maçonnerie, au contraire de l'Église, insiste en *premier lieu* sur l'amour du prochain : « Si tu veux *réellement* aimer, plus que toute chose, le Dieu Suprême que tu ne vois pas, commence d'abord par aimer, comme toi-même, le prochain créé à son image et qui se trouve à tes côtés. » C'est ainsi, ce me semble, que celui qui s'est fait homme pour nous laisser le plus beau type de l'amour fraternel, entendait le *sommaire de la Loi, les deux premiers commandements qui contiennent toute la Loi et les prophètes.* — De tout ce qui précède il s'ensuit que le reproche le plus absurde, et pourtant le plus ordinaire, que l'on adresse aux Francs-Maçons, c'est de poursuivre je ne sais quelle utopie basée sur la chimère de l'égalité sociale; reproche que notre existence seule suffirait pour détruire. Notre prétendue utopie n'est pas autre chose que cette *perfection* qui guide l'*ouvrier* dans le *perfectionnement* de son travail, ou bien cette beauté idéale que l'artiste peut rêver et imiter, mais jamais atteindre ; *artistes spiritualisés,* il nous faut un *idéal;* il faut un ob-

jet à la triple science, que nous apprenons en Loge : de *bien penser*, de *bien dire* et de *bien faire*. La *bienfaisance* sera toujours la principale chose ; car il faut *bien faire* pour prouver que l'on *pense bien*, et pour *bien dire* il faut avant tout *prêcher d'exemple*. Mais nous savons fort bien aussi que dans la sphère morale l'*action* reste toujours au-dessous de l'*intention* qui la détermine, et que pour faire seulement *un peu* de bien, il faut avoir le désir sincère d'en faire *beaucoup ;* car le plus grand obstacle pour servir l'homme, c'est l'homme lui même ; mais, en pratique, c'est souvent déjà faire beaucoup de bien que d'empêcher simplement un peu de mal. — Si l'on pouvait adapter le langage utilitaire de l'époque à la définition d'une chose aussi peu en rapport avec les formes et l'esprit du siècle que la Franc-Maçonnerie, je définirais celle-ci, au point de vue le plus général : l'*application du principe de l'association à l'exploitation de nos devoirs*. Mais cette nouvelle définition, bien que vraie dans le sens purement rationnel, ne fait que mieux prouver l'impossibilité d'en donner une satisfaisante.

Avant de quitter la Loge de l'*Union des Cœurs,* je citerai encore deux institutions publiques, sorties de son sein, qui prouvent que le mysticisme religieux qu'on lui a quelquefois reproché, ne la détournait pas cependant de travaux plus pratiques. Il est à remarquer que les deux établissements dont s'agit virent successivement le jour à une époque où la position de l'Atelier et les circonstances extérieures étaient, sous tous les rapports, peu favorables à des travaux de ce genre ; de plus, ses membres, réduits à un très-petit nombre, étaient bien loin de se trouver dans une position fortunée ; ils étaient pour la plupart

très-âgés et ne pouvaient disposer, vu leurs nombreuses occupations civiles, que de quelques heures éparses dans la semaine. Néanmoins, ce fut le 3 mai 1844, dans l'une de ces années de préoccupations politiques qui précédèrent nos dernières guerres civiles, que fut faite en séance de Loge, par le *Député-Maître*, la proposition d'une *Société de patronage*, dont les bienfaits devaient atteindre, autant que possible, toutes les familles pauvres et misérables, les vieillards infirmes et isolés, les orphelins, les enfants vicieux et abandonnés, comme aussi les jeunes filles entraînées sur la pente du vice[1]. Déjà le 30 juin de la même année, le jour de l'installation des officiers de la Loge, dans la séance qui précéda la fête de St-Jean, ladite Société fut définitivement constituée, et en décembre une circulaire émanant de la Loge, et signée par 7 frères, fut lancée dans le public pour réclamer de lui son active coopération. Tous les cœurs généreux et de bonne volonté étaient invités à se mettre à l'œuvre, chacun dans sa sphère, sans considération de parti ou de position. Il est à remarquer que l'année précédente la *Société cantonale d'utilité publique* s'était déjà occupée de la même question, sur laquelle un de ses membres, également *enfant de la Loge*, avait alors été chargé de rapporter. Cette Société publique, tout en reconnaissant l'utilité de l'œuvre de patronage, avait reculé devant les difficultés que semblait présenter la mise à exécution d'un si vaste projet, difficultés qu'elle croyait voir surtout dans la cou-

[1] Déjà en 1790, la Loge de l'*Union des Cœurs* avait créé une institution de ce genre, dont le premier soin avait été de se charger de l'éducation agricole d'un jeune homme abandonné. Mais les orages politiques n'avaient pas tardé à ruiner cet établissement, qui, d'ailleurs, n'était soutenu que par la caisse de bienfaisance de l'*Atelier*.

leur politique que la position sociale d'une grande partie de ses membres pouvait donner à la nouvelle institution, dans les circonstances où l'on se trouvait alors. Cette considération ne pouvait arrêter des Maçons; l'appel fait par les 7 frères susdits fut entendu, et bientôt plus de 200 patrons et patrones se dévouaient au soulagement des misères physiques et morales de leurs concitoyens malheureux. La *Société de patronage* prospéra jusqu'en 1846, où les événements politiques de Genève paralysèrent encore une fois les efforts de tous ceux qui se laissent détourner de leur devoir là où le vrai Maçon ne voit qu'un motif de plus pour persister. En 1848, cette *Société de patronage* n'existait plus: mais les 7 frères fondateurs, toujours debout sur la brèche, attendaient de meilleurs jours.

Appelée à sonder les plaies les plus cachées de la population, la *Société de patronage* comprit bien vite que la racine du mal se trouvait surtout dans la démoralisation précoce de la jeunesse, qui, trop souvent, manquait de tout principe, de toute surveillance, et ne rencontrait que de mauvais exemples; elle fut frappée de la presque impossibilité où se trouvaient certains parents de pouvoir suivre et surveiller leurs enfants comme ils l'auraient voulu; elle remarqua enfin, combien peu les jeunes gens se préparaient aux apprentissages qu'ils devaient plus tard entreprendre, et combien les travaux de la campagne paraissaient méprisés par les ouvriers de la ville, laquelle, par contre, se remplissait de campagnards. — (Nous avons donné plus haut, page 161-168, les véritables raisons de ce triste état de choses qui caractérise, d'une si déplorable manière, l'époque dans laquelle nous vivons.) — Aussi, dès l'année suivante (le 18 octobre 1845), un appel imprimé, très-circonstancié

et fort bien fait, fut lancé dans le public par les 7 frères sus-indiqués qui le signèrent avec confiance, demandant aux amis de l'humanité des souscriptions abondantes pour la fondation, dans le canton de Genève, d'un *Établissement éducatif, professionnel et agricole.* Les résultats ne tardèrent pas à prouver que ce Comité avait frappé juste, et surtout qu'on avait en lui pleine confiance. C'est une justice à rendre au caractère genevois, que si, chez les individus, il y a trop souvent à regretter l'absence de cet *esprit d'initiative*, de ce *courage civique*, qui consiste bien moins à braver des dangers réels, qu'à se mettre simplement au-dessus du *Qu'en dira-t-on,* néanmoins, tout appel à leur commisération pour les souffrances d'autrui trouve un noble écho dans leurs cœurs. En *six semaines* les dons volontaires de 504 souscripteurs avaient atteint la somme considérable de 35,400 fr.; et, peu de temps après, une circulaire du Comité, qui, en attendant, s'était augmenté de deux nouveaux membres, Maçons de *cœur* sinon de *forme*, annonçait que tout était prêt pour l'ouverture du nouvel établissement, un honorable citoyen genevois ayant généreusement prêté une belle maison de campagne, ainsi que le terrain nécessaire pour les commencements de l'entreprise. Un directeur des plus aptes, qui plus tard devint membre de la Loge, avait consenti, malgré des offres plus avantageuses, à s'associer à cette œuvre toute de patience et d'abnégation, hérissée de difficultés qu'il faut avoir éprouvées soi-même pour s'en faire une juste idée. Il s'agissait, en effet, non-seulement de sortir des enfants d'un entourage qui leur eût été funeste, mais aussi, et surtout, de ramener au bien ceux qui étaient déjà plus ou moins viciés; on devait même s'efforcer de rechercher, de préférence, les malheureux que

d'autres établissemenls renvoyaient comme *incurables*, à moins toutefois qu'ils n'eussent été flétris par les tribunaux. Cet établissement, appelé aujourd'hui *la Garance*, du nom du nouveau domaine qu'il occupe près de Chêne, à une demi-lieue de Genève, n'a pas cessé de prospérer et d'offrir les plus heureux résultats. Trente à quarante enfants y trouvent, outre les leçons des meilleurs maîtres de la ville, que plusieurs d'entre eux donnent gratuitement, tous les apprentissages qu'ils peuvent désirer, sous l'influence bénie de l'ordre, des jouissances morales et du christianisme. La surveillance toute paternelle des membres du Comité sur les enfants ne cesse pas lors de leur sortie de l'établissement : ils les suivent dans le monde, les réunissent fréquemment dans des séances familières, que la musique, des lectures intéressantes et autres récréations morales rendent à la fois utiles et amusantes, et veillent à leur futur établissement en les entourant de leurs conseils et de leur protection. — Il va sans dire que l'établissement a, dès sa fondation, complétement appartenu au public, à la charité duquel il continue à incomber pour une bonne moitié des frais annuels d'entretien ; car la Maçonnerie ne doit pas prétendre attacher son nom à telle ou telle œuvre émanée de son sein : *créer et se résigner* doit être la devise de l'*Architecte spiritualisé*, comme elle fut celle de nos illustres prédécesseurs d'un temps trop passé. Les membres non Maçons des comités directeurs de nos principaux établissements publics seraient bien embarrassés pour désigner ceux de leurs collègues *initiés* qui siégent, ou ont siégé à leurs côtés, et qui, à mesure que que l'œuvre progresse, se font une joie de céder leur place à d'autres bienfaiteurs de l'humanité désireux et capables de

la remplir, afin d'aller *créer et se résigner* ailleurs. Je pourrais parler d'autres institutions encore, qui doivent également leur existence à l'Ordre; mais en voilà assez pour le but que j'avais en vue, en faisant ainsi une sorte de panégyrique de travaux auxquels je n'ai pu moi-même, alors, prendre aucune part, ni comme maçon, ni comme profane.

Mais, après cette longue digression sur ce qu'il a été donné à la Maçonnerie, et surtout à la Maçonnerie rectifiée, de faire à Genève, revenons à l'histoire de l'Ordre dans la patrie helvétique.

Dès longtemps les Maçons suisses de tous les rites désiraient se tendre la main pour se rallier autour d'une autorité unique purement nationale. Il y eut des conférences à ce sujet, en 1817, entre le Directoire écossais de Bâle et la Grande-Loge de Berne ; il y en eut aussi, en 1820, au Locle, dans une réunion de frères appartenant à tous les rites pratiqués en Suisse; à la suite de cette réunion, de 1820 à 1822, une correspondance active s'établit entre les chefs des trois rites ayant autorité centrale en Suisse, savoir: le *Grand-Directoire écossais* de Bâle, le *Grand-Orient Helvétique roman* de Lausanne, et la *Grande-Loge provinciale anglaise* de Berne. L'on vit bientôt que la première de ces autorités, qui, il faut le dire, était plus ancienne, plus puissante, mieux représentée et mieux organisée que les deux autres, était peu disposée à abandonner son individualité en faveur d'une fusion qui aurait nécessairement affaibli la hiérarchie de ses hauts grades. Mais la Grande-Loge de Berne parvint à s'entendre avec le Directoire vaudois, que son dernier Grand-Maître, *Bergier,* avait eu la faiblesse d'abandonner en faveur des merveilles du rite de Misraïm, que les ff.·. Bédarride colpor-

taient alors, avec plus ou moins de succès, autour du lac Léman. Ces deux autorités de la Suisse occidentale déclarèrent leurs pouvoirs terminés et provisoirement déposés entre les mains de six commissaires pris dans leur sein, jusqu'au jour fixé pour l'installation d'une GRANDE-LOGE NATIONALE SUISSE, libre et indépendante. Cette installation solennelle eut lieu à Berne, le 24 juin 1822, jour de la fête patronale; les travaux furent ouverts sous la présidence du V.·. Fr.·. *Miéville* de Lausanne, et fermés par le T.·. R.·. Fr.·. *Pierre-Louis* DE TAVEL *de Kruyningen*, auquel la nouvelle Grande-Maîtrise suisse avait été conférée à vie. Huit Loges des cantons de Berne, Neuchâtel, Vaud et Genève formaient cette nouvelle alliance, qui s'éleva bientôt à 12 ateliers, parmi lesquels plusieurs avaient appartenu au Grand-Orient de France et l'un même, *les Vrais frères unis* du Locle, au Directoire écossais rectifié. Cette première Grande-Loge nationale suisse déclare, dans ses règlements, qui sont parfaitement bien faits, que, tout en respectant tous les rites *réguliers,* elle ne pratiquera, quant à elle, que le rite des *Anciens Maçons libres et acceptés,* qui devra aussi être celui de tous les ateliers qu'elle pourra constituer à l'avenir; elle déclare, en même temps, qu'elle ne s'occupera nullement des hauts grades et n'accordera aucune prérogative à ceux qui en sont revêtus, sans cependant s'opposer à ce que ses ressortissants puissent les recevoir. Cette clause concernait surtout les membres du Directoire helvétique roman, lequel, tout en abdiquant comme autorité administrative et constituante, se réservait tacitement une continuité d'existence comme autorité *dogmatique*. Nous avons appris, en effet, de nos jours, par quelques articles assez vifs de *la Vraie Lumière* de Versailles, et de la *Revue Maçonnique* de

Lyon, que cette antique puissance, quoique bien déchue, n'a cependant point encore renoncé à ses légitimes prétentions. Il paraît qu'elle se réunit de préférence près la Loge de l'*Amitié, Vallée* de Genève.

Soit que ces réunions générales des Maçons suisses, dans le chef-lieu directorial de la Confédération, eussent attiré, de rechef, l'attention du public sur l'Ordre maçonnique, soit toute autre raison, toujours est-il que certains journaux français se permirent à cette époque, surtout en 1823, les sorties les plus virulentes, non-seulement contre les Francs-Maçons suisses en général, mais plus particulièrement encore contre le personnel et les arrêtés de la Haute Diète fédérale. A les entendre, « la souveraineté nationale en Suisse n'était autre chose que la souveraineté d'une ligue maçonnique, dont les intrigues ne pouvaient que conduire le pays à sa perte, etc., etc. » — Il va sans dire qu'on n'eut pas grand peine à avoir raison de ces assertions, aussi absurdes que malveillantes. D'ailleurs, les événements, et les circonstances particulières qui s'y rattachent pour notre pays, ne tardèrent pas à dévoiler des intrigues d'une toute autre espèce que celles que l'on cherchait, avec une si insigne mauvaise foi, à mettre sur le compte de la Société maçonnique et du Gouvernement fédéral, dans le but bien évident de les rendre l'un et l'autre suspects aux puissances et odieux à la nation suisse[1].

[1] Voyez sur ce sujet : Die Freimaurerei in der Schweiz, zur Berichtigung öffentlicher Urtheile, dans *Helvetia*, 1823, II[e] cahier, pag. 311-346 — Il n'est pas de pays où les Francs-Maçons aient plus qu'en Suisse fidèlement observé la règle fondamentale de l'Ordre de s'abstenir de toute délibération ou de tout acte concernant des matières confessionnelles ou politiques. L'histoire de *Gottreau de Tréfaye*, et de la Loge aventureuse qu'il aurait présidée à Fribourg vers le mi-

Sauf quelques Loges genevoises qui travaillaient, et qui travaillent encore, sous le Grand-Orient de France, tous les maçons suisses ne reconnaissaient donc plus à cette époque, dans leur commune patrie, que deux puissances maçonniques : la *Grande-Loge nationale suisse*, séant à Berne, et le *Grand-Prieuré* soit *Directoire écossais rectifié* ; ce dernier venait de retourner de Zurich à Bâle depuis l'élection du nouveau Grand-Prieur : Félix Sarasin (*Eques a tabernaculo*), qui se maintint en fonctions jusqu'en 1828 ; mais vers cette époque, les membres de la *Préfecture*, soit Chapitre préfectural, qui existait près la Loge de Bâle, commencèrent à s'attiédir pour les travaux des grades supérieurs ; en sorte que, risquant de se voir bientôt à la tête d'un Directoire sans Chevaliers, le Rév.·. Fr.·. Sarasin donna sa démission de Grand-Prieur, tout en protestant de son attachement au saint Ordre. La Loge de l'*Union des Cœurs* s'empressa de lui conférer l'affiliation honorifique sur ses propres *colonnes*. Les deux Préfectures de Genève et de Zurich s'entendirent alors pour nommer à la Grande-Maitrise écossaise helvétique le Rév.·. Fr.·. J. J. d'Escher *(Eques a Marte)* de Zurich, et le vieux prince Grand-Maitre Charles de Hesse, averti de ce qui s'était passé, s'empressa de complimenter ses frères bien aimés et fidèles de la Suisse et leur nouveau Grand-Prieur. Ces lettres, écrites dans le même esprit que celles que l'on peut voir plus haut, sont

lieu du siècle dernier (histoire qui a fourni à la plume habile de M. *Daguet* l'un des articles les plus intéressants de l'*Album de la Suisse romane*), est sans aucune liaison, non-seulement avec la Maçonnerie suisse de l'époque, mais encore avec celle des autres pays. Cette Loge n'était probablement qu'un établissement irrégulier et bâtard, et son prétendu *Ordre du Latium* une création fantastique, d'ailleurs inconnue à nos encyclopédies et dictionnaires les plus détaillés.

accompagnées d'une lettre à peu près semblable de son *Vicaire-Général* d'Ordre, soit *Député Grand-Maître* CHRISTIAN LOUIS, PRINCE DE DARMSTADT, LANDGRAVE DE HESSE, dans l'Ordre *Eques a cedro Libani.* — Les Préfectures suisses possèdent de ces princes un assez grand nombre de documents du même genre, qui prouvent que le régime écossais rectifié et son Ordre de *Chevaliers bienfaisants de la Cité sainte,* fleurirent sur plusieurs points de l'Allemagne jusqu'à une époque assez récente, et cela partout avec le même esprit. — Le prince Charles mourut, si je ne me trompe, en 1836, âgé de 92 ans. Il est assez remarquable que les autres principaux chefs du régime rectifié, tels que Lavater, Willermoz, et plusieurs autres que je pourrais nommer, sont devenus presque centenaires, que leur zèle pour l'Ordre n'a fait que s'accroître jusqu'au dernier jour, et que le calme et la sérénité qu'ils montrèrent au moment suprême ont dignement couronné ces vies employées au service de l'humanité. Le plus souvent, en pareil cas, les frères d'Ordre les plus voisins sont accourus pour partager en frères la douleur et les soins de la famille de leur frère; et bien souvent aussi le dernier serrement de main au départ, pour la Grande-Loge éternelle, a été l'*attouchement maçonnique.* Du reste, ces exemples sont pour ainsi dire journaliers dans notre Ordre, qui, Dieu merci, n'a encore contre lui aucun de ces lits de mort si communs dans certaines autres sphères, où un mourant, tardivement désabusé en face de l'éternité, prononce, par son attitude ou ses paroles, l'anathème de la cause à laquelle il avait voué son existence terrestre.

Si j'ai insisté sur ces détails c'est pour faciliter et généraliser les recherches qui pourront être faites aux fins de

réveiller, s'il y a lieu, le saint Ordre dans les provinces où il est actuellement *en sommeil*, afin de le reconstituer, si possible, dans son ensemble, au moins comme puissance *dogmatique*, ce dont il s'agit grandement; la chose offrirait d'autant moins de difficultés, que ses travaux n'ont jamais cessé dans le chef-lieu de la *Province de Bourgogne*, dans le *Grand-Prieuré d'Helvétie*, à Genève tout particulièrement, et sur quelques autres points isolés[1]. D'un autre côté nous

[1] J'ai dans ce moment sous les yeux une série de tableaux où se trouvent les noms *profanes* et d'*Ordre* de près de deux cents Chevaliers de la Cité sainte, qui faisaient partie, en 1821, des Préfectures et Commanderies de *Bâle*, *Zurich*, *Genève*, *Dijon*, *Besançon*, *Lyon*, *Montpellier* et *Strasbourg*. Il s'y trouve plusieurs personnages célèbres, et, parmi les princes, S. M. MAXIMILIEN JOSEPH, ROI DE BAVIÈRE, comme *Grand-Prieur d'Austrasie*, avec le nom d'*Eques ab aquila Jovis*, et le PRINCE GRAND-DUC LOUIS DE HESSE-DARMSTADT, *Eques a leone armato*. Il y est dit que les frères qui devaient composer le *Grand-Prieuré de Hollande*, après avoir reçu de la V[me] province les trois derniers grades, refusèrent d'en faire partie.

J'ai parlé plus haut d'un Chapitre qui existait encore en 1833 à *Francfort sur le Mein* près la Loge *Charles au Soleil levant*, ou plutôt *à la Lumière naissante* (zum aufgehenden Licht), et des Chevaliers les plus illustres qui le composaient, parmi lesquels quatre princes allemands. Ce Chapitre et sa Loge furent complimentés à cette époque par la Préfecture de Genève sur leur fidélité à l'Ordre, en dépit du voisinage entrainant du rite éclectique, auquel ils ne cédèrent que plusieurs années après la mort du Grand-Maître Général CHARLES DE HESSE.— Voici maintenant la traduction d'une pièce très-précieuse pour l'histoire du régime rectifié, et datée de Wilhelmsbad même, le 14 septembre 1818, sur les opérations de ce Convent célèbre et le système maçonnique qui en résulta ; pièce dont ce même Chapitre de Francfort fit, l'an 1834, à celui de Genève, une expédition en bonne forme. Sauf une confusion de nom, que beaucoup d'autres ont faite et que je relèverai en passant, sauf aussi une certaine intolérance, plus aveugle que malveillante, sur l'Éclectisme et l'Illuminisme, ce document doit être considéré comme pièce réellement authentique :

« Le *baron de Hund* fut reconnu de toutes les provinces organisées par lui. « Son prédécesseur avait été le *sire de Marschall de Biberstein* (lisez *Henri* « *Guillaume de Marschall*, voyez page 361) qui, parce que le baron de Hund

savons fort bien où se trouvent les pouvoirs des autres provinces de la *Langue* française, et où doivent être ceux des

« était arrivé trop tard, avait brûlé tous les principaux documents; à sa mort on « ne trouva que la matricule de l'Ordre et quelques listes. — *Le duc Ferdinand* « (de Brunswick) devint *Magnus Superior Ordinis* de toutes les provinces; mais « son système particulier, pour lequel il convoqua le Convent (de Wilhelmsbad), « était précisément l'opposé d'une restauration de l'Ordre du Temple, qu'il ne « voulait pas continuer. Cet Ordre fut donc aboli dans la Maçonnerie, sans la « moindre opposition (bien entendu dans la *Stricte-Observance*), et remplacé « par un nouvel Ordre que l'on appela : *Chevalerie de la Cité sainte*, et dont « le duc Ferdinand fut nommé Grand-Maître, par considération pour sa per- « sonne. Il fut nommé *par acclamation* ; mais l'on convint en même temps de « ne plus employer ce mode d'élection à l'avenir. L'intention du nouvel Ordre « était de tirer parti de ce que celui des Templiers avait de bon, en étudiant « cette chevalerie dans les documents originaux, et de rejeter ce qu'il pouvait s'y « trouver de mauvais. (Ce ne fut donc pas une *abolition*, mais une *rectification*.) — Le *Jacobinisme* en France et l'*Illuminisme* en Allemagne, obligèrent les « frères de l'Ordre à une prudente retraite ; les Loges furent subornées ; sous « les dehors trompeurs du progrès et de la vertu, leurs deux derniers grades « n'étaient plus, au fond, que le renversement du trône et de l'autel; (ces deux derniers degrés de l'Illuminisme, dont le fondateur n'était pas même Maçon, étaient ceux de *Mage* et d'*Homme-Roi*, qui, à ce qu'il paraît, n'ont jamais existé qu'à l'état de projet. Voyez page 390). Au reste, l'Ordre appelé « de la *Stricte-Observance* n'a jamais été dissous, mais seulement celui du *Tem-* « *ple* (qui en faisait partie). Le système du Convent de Wilhelmsbad fut conti- « nué dans l'ombre par les Loges qui lui appartenaient déjà. Elles agirent ainsi « uniquement pour se mettre à l'abri des doctrines radicales et égalitaires de « l'Éclectisme. — On sait que ce fut *Bode* (voyez page 396) qui représenta les « Maçons d'Hambourg (au Convent de Wilhelmsbad). Le *landgrave Charles* « (de Hesse) se tint aussi tranquille que possible pendant tout le temps de la « révolution. Mais il resta toujours en correspondance avec les frères des grades « supérieurs, et n'abdiqua jamais la Grande-Maîtrise provinciale des VII[e] et « VIII[e] Provinces, qui reçurent au Convent de Wilhelmsbad les n[os] I et VI. — « Rappelé par ses frères, il n'intervint dans la Maçonnerie que pour y ramener « la vraie lumière d'Orient. — Il fut, avant le Convent de Wilhelmsbad, le « *Coadjuteur*, non du baron de Hund, mais du *duc de Sudermanie* (CHAR- « LES XIII); celui-ci ne voulait conserver que *la Suède*, sous le nom de la « IX[e] Province : *Morea*. Il abandonna donc, après le résultat de l'élection des

deux provinces allemandes. Nous avons vu assez longtemps les autres réformes maçonniques à l'œuvre pour comprendre, jusqu'à l'évidence, qu'elles ne valent pas, surtout pour les temps présents, celle opérée dans les deux illustres couvents de Lyon et de Wilhelmsbad; cette réforme est

« frères de l'Allemagne, la direction de la Province allemande à son coadjuteur. « Plus tard il s'en sépara complétement, et le landgrave Charles fut nommé « Grand-Maître provincial de cette même Province, comme il l'était déjà de « la VIII[e]. — C'est calomnier le Convent de Wilhelmsbad que de prétendre « que le bon ordre y fut quelquefois troublé. Il ne le fut qu'en une seule occa- « sion, où tous les frères s'unirent contre l'un des principaux fondateurs de « l'Union éclectique, *Eques ab orno* (le *baron de Dittfurth*, préfet de Wetz- « lar et de Kreutznacht), au moment où il venait de prêcher les plus abo- « minables doctrines des Illuminés, et de débiter un discours malveillant. « Le landgrave Charles ne sauva qu'avec peine ce frère, que les autres se pro- « posaient de traiter cavalièrement. Au reste, il ne fut jamais question d'une « protestation; la plus grande concorde continua à régner, surtout vers la « fin, lorsque le landgrave Charles présida, en personne, le Convent, qu'il « ferma aussi lui-même. Ce ne fut point pour avoir un titre authentique, « mais pour prévenir toute intrigue étrangère dans le Danemarck, qu'il ac- « cepta la Grande-Maîtrise provinciale de la province *Angleterre*. Ce « qu'il y a de certain, c'est que les principaux représentants des diverses « provinces ont élu ce prince et le reconnaissent pour leur Grand-Maître, et « que ses titres de légitimité reposent sur l'aveu de ses frères, l'appréciation « de ses connaissances, la possession des archives de l'Ordre (depuis la mort du « duc de Brunswick) et des documents incontestables sur sa filiation. Quatre « frères des grades supérieurs encore vivants et qui ont pris part aux opérations « du Convent de Wilhelmsbad, les frères : *Ab Asculapio* (Lavater), *ab Hedera* « (Salzmann), *a Pelicano* (.............) et *a Flumine* (de Turckeim) dont « le premier fut Grand-Maître du Directoire helvétique, et le dernier, Chance- « lier du dit Convent, en quelle qualité il légalisa tous ses actes, attestent la « sincérité et la pure vérité des présentes déclarations et comme étant confor- « mes aux protocoles et aux autres documents authentiques. »

F.·. a Flumine.
Chancelier du Convent de Wilhelmsbad
Visiteur général et Administrateur provincial de la V[me] province.

d'ailleurs la seule, comme telle, dont les hauts grades chevaleresques aient réellement une valeur historique.

Il ne se passa rien de bien remarquable pendant les années suivantes dans la Maçonnerie suisse en général, sinon que le Chapitre préfectural de l'*Union des Cœurs* usa de pouvoirs spéciaux, dont il avait régulièrement hérité lors de l'extinction d'une des Provinces françaises pour rétablir à *Paris* un Chapitre de l'Ordre rectifié qui y avait précédemment existé près la Loge *le Centre des Amis*, et, chose non moins intéressante, pour ériger une Loge du même régime, en langue espagnole, à Ste Marthe en Colombie, dans l'Amérique du Sud. L'âge déjà très-avancé des dignitaires du premier de ces établissements l'empêcha de prendre de l'accroissement; quant au second, nous n'en avons aucune nouvelle depuis la mort prématurée de son premier Maître en chaire, survenue peu de temps après son installation et l'ouverture des travaux.

Il devenait d'autre part évident que la partie supérieure du Régime écossais rectifié perdait du terrain dans la Suisse allemande, et que le désir de former un seul faisceau prenait une consistance réelle parmi tous les Maçons de la commune patrie. A ces désirs succédèrent bientôt, de deux en deux ans, des congrès préparatoires, à Zurich, à Berne et à Bâle, entre les délégués du Directoire écossais de Zurich et ceux de la Grande-Loge de Berne, laquelle, depuis plusieurs années, était privée d'un Grand-Maître, aux fins de s'entendre sur les conditions de leur union en une seule autorité nationale. Ce ne fut qu'en 1844 que l'on proclama, sur les bases d'un acte d'union signé préalablement au Locle en 1842, la nouvelle alliance sous la dénomination spéciale d'UNION DES LOGES SUISSES, laquelle

élut pour son premier Grand-Maître le T.·. R.·. F.·. Hottinger, de Zurich, professeur et historien très-renommé, circonstance qui lui avait valu au Directoire écossais, dont il avait été le dernier *Grand-Chancelier*, le caractéristique d'*Eques a Tacito*. — La nouvelle alliance des Loges suisses est, comme la précédente, entièrement basée sur la Maçonnerie symbolique : c'est-à-dire qu'elle ne reconnaît comme orthodoxes que les trois grades de St-Jean[1], tout en permettant aux *Loges écossaises*, c'est-à-dire aux Chapitre du régime rectifié, de continuer leurs travaux comme réunions locales et scientifiques. Du reste, elle n'impose aucun rite particulier à ses ressortissants, et celui qu'elle a adopté pour les travaux de la Grande-Loge Alpina est lui-même un habile mélange des deux systèmes qui concoururent à sa formation. On retrouve jusque dans la constitution administrative de l'alliance suisse et de ses Ateliers, quoique basée sur le système représentatif le plus large, une foule de choses empruntées à l'ancienne organisation du système écossais rectifié dans ses grades supérieurs, comme par exemple : l'institution des *Maîtres-Députés*, des *Colléges* de Maîtres et d'Officiers, etc..... Le reste ne diffère pas essentiellement des autres systèmes basés sur la représentation égale des Loges, que nous avons déjà appris à connaître plus haut. Je ne saurais donner

[1] Cette manière de voir, qui devient toujours plus générale, surtout parmi les Maçons allemands, tient particulièrement aux travaux de leurs savants, qui ont su prouver que la société des Francs-Maçons remontait essentiellement aux confréries ou corporations architectoniques (Baubrüderschaften) du moyen-âge (Voy. Pl. VII). Ils en déduisent que les préceptes moraux alors en vigueur pour les dites confréries et corporations, et contenus dans plusieurs anciens documents notamment dans les *Old-Marks* de l'ancienne Maçonnerie anglaise, sont encore obligatoires aujourd'hui pour l'alliance des Francs-Maçons.

une idée plus juste de l'organisation de la Grande-Loge Alpina, comme autorité législative, qu'en disant qu'elle est aux divers ateliers ce que notre ancienne diète helvétique était, avec son mode de représentation *cantonal,* aux divers cantons suisses. Le mode de représentation dit fédéral, basé sur la population et actuellement en usage en Suisse, serait inapplicable en Maçonnerie. Le pouvoir administratif et exécutif est entre les mains d'un Conseil présidé par le Grand-Maître, et composé des Grands-Dignitaires de la Grande-Loge et de quatre membres librement choisis par elle parmi les Maîtres de l'Atelier auquel appartient spécialement le Grand Maître. La Grande-Loge se réunit maintenant chaque année, le plus souvent au mois d'octobre, et cela auprès de la Loge qu'il plaît au Grand-Maître de désigner en alternant entre les deux langues de l'alliance. Les fonctions suprêmes de ce premier dignitaire expirent au bout de six ans; elles échurent en 1850 au T.·. R.·. F.·. Yung, docteur et professeur distingué, ancien *Chevalier* de la Préfecture de Bâle. Il ne m'appartient pas de faire ici l'éloge de ce digne frère et de son prédécesseur ; je rappellerai seulement que dans une confédération semblable à la nôtre, où l'on n'a pas, comme ailleurs, la ressource des princes *initiés*, les qualités personnelles seules déterminent les votes des frères pour la Grande-Maîtrise; or, les Maçons suisses ont jusqu'ici très-sagement prévu les dangers qui pourraient résulter d'un système maçonnique aussi libéral que le nôtre, en plaçant à leur tête des dignitaires dont le caractère personnel offre à lui seul plus de garanties encore que toutes les constitutions écrites.

De toutes les Loges qui relevaient du Directoire écossais rectifié helvétique, et qui prirent part au congrès prépara-

toire du Locle, une seule, l'*Union des Cœurs,* de Genève, refusa de se soumettre au nouvel ordre de choses, qui, à ses yeux, risquait de porter une atteinte grave au rite qu'elle pratiquait depuis si longtemps. Son Chapitre continua donc, pour les grades supérieurs, ses relations d'ordre avec le Directoire de Zurich, sans s'embarrasser de l'abdication précipitée de ce dernier (comme autorité constituante et administrative de la Maçonnerie de St-Jean), en faveur de la *Grande-Loge Alpina,* qui ne reconnait, comme nous l'avons dit plus haut, que cette Maçonnerie primitive des trois premiers grades. — Quant au symbolique, l'*Union des Cœurs* retombait naturellement sous l'obédience de la Grande-Loge provinciale de Bourgogne, séant à Besançon, laquelle l'avait anciennement constituée et dont elle relevait directement avant la réunion du canton de Genève à la Suisse (Voyez page 427-428). — Cependant, tout en reprenant son ancienne correspondance avec cette autorité française, qui de son côté était assez affaiblie, la Loge l'*Union des Cœurs,* espérant encore dans l'avenir, préféra rester indépendante, au risque même de passer pour *irrégulière,* plutôt que de perdre de vue le drapeau national où la croix helvétique venait remplacer celle du *Temple.* Néanmoins, ce fut précisément dans cet état d'isolement qu'elle sut créer les établissements philanthropiques dont nous avons parlé plus haut.— Au bout de quelques années, cependant, elle ne tarda pas à s'apercevoir, par la rareté des nouvelles initiations et affiliations, et par les vides que la mort et le manque de zèle opéraient sur ses colonnes, que cet état de choses ne pouvait durer plus longtemps sans dangers. La démolition forcée, pour cause d'utilité publique, d'un Temple où elle n'était installée que depuis un petit nombre d'an-

nées, acheva de compliquer la situation jusqu'à la rendre presque désespérée. — Quoique les autres Loges se fussent empressées de mettre provisoirement leurs propres locaux à sa disposition, toujours fallait-il, en attendant, pourvoir à des dépenses imprévues ou habituelles ; et les frères fidèles, réduits à un très-petit nombre et découragés par tant d'échecs successifs, n'osaient aborder la question de l'érection d'un nouveau Temple. — Mais c'est précisément dans les positions les plus critiques qu'on apprend à connaître la force et les ressources des liens qui unissent les vrais Maçons. Au bout de quelques mois l'*Union des Cœurs* inaugurait, aux accents d'une colonne d'harmonie, en présence des représentants de tous les autres ateliers des Orients de Genève et de Carouge, par une séance d'installation suivie d'un banquet, un Temple tout nouveau, coquettement décoré, éclairé au gaz, muni d'un orgue, etc. ; au bout de quelques autres mois, tous les vides sur les colonnes étaient remplis de la manière la plus satisfaisante. — Pendant ce temps la question d'obédience plus régulière pour les trois premiers grades n'avait point été négligée. L'auteur du présent ouvrage, nanti des pouvoirs du Chapitre et de la Loge symbolique de l'*Union des Cœurs*, s'était rendu en ambassade auprès des membres de l'ancien Directoire écossais rectifié de Zurich, et de là auprès du Grand-Maître de l'*Alpina* et de son Conseil Administratif à Bâle, afin de traiter directement, et sur les lieux, de l'avenir dogmatique du rite et des conditions d'admission dans l'alliance nationale. Il était revenu enchanté de la réception vraiment maçonnique qu'il avait trouvée dans ces deux Grands-Orients, ainsi que des garanties qu'il y avait reçues pour le maintien d'un système qui continue à être celui de presque tous les ateliers de la

Suisse allemande; de telle sorte qu'après une votation unanimement favorable sur l'admission de l'*Union des Cœurs* dans l'Union des Loges suisses, les délégués de ce resp.·. Atelier purent déjà prendre part aux travaux de la Grande-Loge, qui furent tenus cette même année (1851) à l'Orient de Neuchâtel, près la Loge *Frédéric-Guillaume la Bonne-Harmonie*, appartenant également au régime rectifié.

Dès lors, l'exemple donné par l'*Union des Cœurs* a été suivi par une autre Loge de l'Orient de Genève, *la Fidélité*, qui avait travaillé précédemment sous l'obédience du *Suprême Conseil du* 33me *degré pour la France*; et nous avons le ferme espoir que les trois autres ateliers de Genève et de Carouge, restés fidèles jusqu'à ce jour au Grand-Orient de France, ne tarderont pas à suivre la même direction patriotique. Ce ne sera que lorsque les *sept* ateliers des Orients de Genève et de Carouge seront réunis sous une seule obédience nationale, que nos projets de fusion, d'érection d'un Temple unique, etc., etc., pourront enfin avoir quelque chance de succès. — La manière vraiment digne avec laquelle les Maçons genevois de ces sept Loges viennent de fêter en commun, au nombre de près de 300, sous toutes les bannières nationales réunies, la *St-Jean d'été*, et les paroles chaleureuses qui ont été prononcées dans cette magnifique solennité, nous font à juste titre espérer une ère nouvelle dans les fastes de la Maçonnerie genevoise.

Nous voici donc enfin arrivés au terme de notre partie historique. La récapitulation que nous avons cru devoir placer, *après coup*, en tête de ce volume, nous dispense, fort heureusement, de ces longues revues rétrospectives avec lesquelles on a coutume de terminer, en manière de conclusion, les ouvrages de ce genre. Nous nous bornerons à

constater, en peu de mots, que la Franc-Maçonnerie est généralement en voie de progrès, et indiquerons brièvement les points qui laissent encore à désirer. Nous n'aurons pour cela qu'à considérer, en regard de l'état actuel de la Maçonnerie, les vœux émis durant ce dernier demi-siècle par les sections les plus éclairées et les plus saines de l'Ordre, et dont plusieurs auteurs de mérite se sont successivement rendus les interprètes.

Ces vœux appelaient, en premier lieu, une constitution infiniment plus libérale dans un grand nombre de systèmes maçonniques : dans ceux, surtout, dont les chefs étaient à peu près inconnus, quelquefois introuvables, ou tout au moins inaccessibles à la grande majorité des frères. Nous avons vu de quelle manière une organisation aussi anormale s'était peu à peu introduite dans notre institution, au point de passer, pour ainsi dire, à l'état de mythe. Sous ce rapport, la réforme a été aussi complète que générale, puisque, dans tous les systèmes et dans tous les corps maçonniques, la puissance suprême réside actuellement en mains de dignitaires parfaitement connus, visibles, abordables, régulièrement élus (çà et là même pour un petit nombre d'années seulement), par toutes les Loges d'une même obédience. On ne pouvait, en effet, mieux faire que d'adapter en grand, au gouvernement de la Société maçonnique, celui qui, de tout temps, régit chaque Loge symbolique ; et il n'est pas à souhaiter que nous poussions jamais plus loin, de ce côté, nos réformes administratives. Ce mode de gouvernement est un chef-d'œuvre, applicable à tous les temps, et dont bien d'autres sociétés pourraient faire leur profit[1].

[1] Entre autres, et surtout, les Églises et les Communautés protestantes. Plusieurs

Mais, le vœu le plus ardent et le plus général chez les écrivains réformateurs de l'Ordre, celui qui comprend, pour ainsi dire, tous les autres, tend à l'abolition complète de tous les *hauts grades :* sources, disent-ils, de la grande quantité et de la variété des rites, ainsi que de tous les schismes qui ont divisé l'Ordre. — Sous ce rapport aussi, la Maçonnerie a fait de grands pas dans la voie des réformes. Plusieurs Corps maçonniques ont complétement abandonné toute espèce de grades supérieurs ; d'autres n'ont conservé leurs *Chapitres* que comme réunions scientifiques, comme un souvenir intimement lié à leur histoire, et un moyen de récompenser le zèle et le mérite. Les Maçons de tous les systèmes tendent évidemment toujours plus à s'accorder sur ce point, que la véritable Franc-Maçonnerie est

ecclésiastiques et d'autres chrétiens distingués ont remarqué que l'on trouverait amplement dans la Constitution et les rituels maçonniques, de quoi remplir les vides et remédier aux imperfections qui ne peuvent que frapper péniblement tous les protestants tenant au bon ordre de leur église, à la décence du culte public ; et à un certain esprit de corps chez leurs corréligionnaires. On a surtout distingué, comme choses qui n'auraient besoin d'aucune transformation : l'*ouverture* de la Loge, y compris l'*entrée du Vénérable* ; l'office des *Surveillants*, dont nos bedeaux d'église semblent n'offrir qu'une ignoble parodie ; la *clôture de la Loge*, y compris la *chaine d'union*, ce magnifique emblème de l'amour fraternel, les *agapes*, les *séances de deuil*, et beaucoup d'autres choses auxquelles il n'y aurait presque rien à changer pour qu'elles fussent applicables, là même où l'on se pique d'un *non plus ultra* dans la simplicité des formes. Cela se comprend d'autant mieux qu'il n'existe probablement aucune assemblée religieuse qui rappelle davantage celle des *premières* Communautés chrétiennes que précisément les réunions maçonniques. Pour ce qui concerne la partie gouvernementale et administrative de l'Église, je n'ai pas besoin d'entrer dans de longs détails pour montrer combien un Consistoire, élu et organisé selon le modèle d'une *Grande-Loge* ou d'un *Grand-Orient*, offrirait plus de garanties d'ordre, de zèle, de force et de respect, et combien aussi il permettrait d'exercer une plus salutaire influence.

renfermée dans les trois grades symboliques. On ne saurait nier qu'il ne soit résulté de là une plus grande mutualité entre les divers Corps maçonniques et leurs ressortissants respectifs. Cependant, les divisions n'en ont pas moins continué dans les systèmes purement *Johannites*, aussi bien que dans les autres; elles ont éclaté souvent entre les fractions d'un même système ou d'une même obédience, et plus souvent encore sur les colonnes d'une même loge; d'ailleurs, elles existaient déjà dès la première apparition de l'Ordre, dans sa simplicité primitive, et elles se reproduiront encore, malgré toutes les réformes imaginables. La cause, en effet, doit en être cherchée chez les individus, dans l'humanité en général, et non dans les hauts grades, constitutions et rituels, qui, dans tout système, s'ils étaient mieux observés, suffiraient amplement pour prévenir les chicanes et les dissentions. Nous ne saurions, sans doute, assez nous féliciter d'être enfin débarrassés de ces systèmes incohérents, dangereux ou absurdes, souvent même diamétralement contraires à l'esprit de notre institution, et que le fanatisme ou l'intrigue avaient su enter sur la sève généreuse du tronc maçonnique, dans un moment de fermentation générale; mais, il n'en est pas moins vrai que la diversité même des rites et des obédiences a beaucoup contribué, pour sa part, au développement et à l'extension de l'Ordre, et que l'unité dogmatique et politique ne serait possible que dans le cas où tous les maçons du globe consentiraient à reconnaître la puissance temporelle et l'infaillibilité spirituelle d'un Grand-Maître unique. Cette unité restera donc toujours au nombre de ces idéals que nous poursuivons, mais que nous n'atteindrons jamais, quoi qu'en disent nos utopistes. Eh! comment les ateliers des cinq parties du

monde et les adeptes de toute langue s'y prendraient-ils pour arriver à une pareille centralisation, alors que l'on voit les hommes les plus sincères d'une ville de troisième ordre interpréter de cinq ou six manières différentes les doctrines élémentaires de la religion qui y règne depuis quinze cents ans, et s'entre-tuer par le maintien ou le renversement des lois qu'ils s'étaient eux-mêmes données ?...

Pour en revenir aux hauts grades, j'avouerai franchement que je ne partage pas tout à fait, à leur sujet, l'opinion de nos derniers historiens, et que je ne suis pas non plus entièrement de l'avis de nos réformateurs philosophes. La tendance première qui a donné lieu à cette sorte de superfétation est aussi ancienne et peut-être plus ancienne que la Franc-Maçonnerie elle-même ; elle devait y exister traditionnellement, indépendamment des intrigues politiques et religieuses auxquelles on a voulu l'attribuer. Comment, sans cela, s'expliquer les *Constitutions* et les *Chapitres* des deux systèmes anglais (*ancien* et *moderne*), les plus antiques de tous, à une époque où leurs ressortissants étaient, pour la plupart, zélés partisans de la nouvelle dynastie protestante, c'est-à-dire, opposés à la faction *Stuart*, que l'on s'obstine à vouloir considérer comme la source première de tous les hauts grades ? — Cette tendance était d'ailleurs inévitable, du moment où les ateliers des *Maçons libres* devenaient les temples mystérieux de tous les amis éclairés de l'humanité.

Il serait vraiment absurde de supposer qu'une Société aussi bien composée et aussi nombreuse que la nôtre, ait pu subir, sans s'en douter et avec un tel ensemble, alors qu'elle se trouvait déjà répandue partout, en toutes langues, et sous des formes si diverses, l'influence de quelques malheureux proscrits. — Mais on comprend fort bien, d'un autre

côté, comment des conspirateurs enthousiastes purent donner une direction, selon leurs vues, à une tendance plus ou moins vague, dont les formes n'étaient pas encore bien arrêtées ; de là les premiers Chapitres de *Chevaliers Maçons*. L'on conçoit encore mieux de quelle façon des intrigants de métier s'y prirent ensuite pour exploiter à leur profit un tel état de choses ; de là les *Maçons-prêtres*, les *Supérieurs inconnus*, «citant et commandant les esprits,» les *Pères invisibles reposant en Dieu*, etc., etc....., avec leur *cryptocatholicisme* et leurs *légendes* mensongères. Les faiseurs de systèmes proprement dits qui leur succédèrent, n'eurent donc pas besoin de remonter jusqu'au déluge, pour entourer leurs nouvelles créations de ce nimbe merveilleux qui plaît tant à la crédulité mystique ; ces novateurs n'avaient qu'à continuer à broder sur un canevas si bien préparé, et plusieurs le firent de bonne foi, ou tout au moins sans mauvaise intention ; mais il est évident que chez ces derniers l'imagination l'emportait sur l'esprit et la raison. De là ces systèmes bigarrés, monstrueux par le nombre de leurs grades, ridicules par la pompe théâtrale de tout ce qui tenait à la forme, ainsi que par un esprit de cachotterie d'autant plus prétentieux qu'il y avait moins à cacher, s'éloignant toujours davantage de la vraie Maçonnerie, ainsi que de la tendance même qui avait primitivement donné lieu à cette sorte de superfétation, et cela, tout simplement, parce que cette tendance avait reçu, de prime abord, une fausse direction.

Cependant, au milieu de cette multitude bigarrée d'adeptes de toutes couleurs qui ont encombré les *avenues* et les *parvis* du Temple depuis plus d'un siècle, tendant à changer pour ainsi dire en *Tour de Babel* tout ce qui dépassait

les trois premiers degrés, nous pouvons distinguer, dès les premiers temps de l'Ordre jusqu'à ce jour, les efforts sincères et généreux de quelques groupes d'élus, simples au milieu du luxe qui les entourait, austères au sein du relâchement général, ramenant l'ordre dans le désordre, la conviction, la vérité et la foi là où il n'y avait que doutes, sophismes et superstitions, rectifiant les erreurs et les abus, et se montrant, en toutes choses, fidèles et rigides gardiens du *feu sacré*. Il est encore à remarquer que, tandis que les faux systèmes poussaient comme les champignons, et tombaient de même pour servir de base à d'autres créations parasites tout aussi éphémères et incohérentes, l'histoire des vrais initiés présente, dans la Maçonnerie même, une filiation non interrompue, provenant d'une source unique, marchant vers un but déterminé, répondant toujours dans ses progrès aux exigences de la sphère dans laquelle elle est appelée à se mouvoir, et se traduisant au dehors sous une même forme, bien que sous des noms différents. Cette forme a toujours été une *Chevalerie*, et ce but, une *croisade* spirituelle qui en appelle à l'enthousiasme pour le beau, le bon, l'utile et le vrai contre les tendances égoïstes, matérielles et incrédules du siècle. Une telle manifestation ne saurait être ni détruite ni refoulée dans les grades primitifs, bien qu'elle paraisse faire partie intégrante de la Franc-Maçonnerie proprement dite; peut-être contient-elle réellement le germe d'une nouvelle transformation de l'Ordre; peut-être ne fait-elle que précéder l'aurore d'un nouvel *Orient*, que *midi plein* nous montrera plus serein et plus éclatant encore que celui qui, jusqu'à ce jour, éclaira nos travaux!

SUPPLÉMENT.

ADDITIONS, RECTIFICATIONS, ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Pages 56 et 76, Notes. Sur les propriétés mystiques des *Nombres.* — On connaît la propriété du nombre 9 de se reproduire dans son carré ainsi que dans toutes ses multiplications avec d'autres nombres. — Les anciens attribuaient au nombre 7 une sorte de puissance agissante et créatrice. Dans la Bible, il est le symbole de la plénitude et de la perfection. — On sait la fatale superstition attachée de nos jours encore au nombre 13, même chez les nations les plus civilisées.

Pag. 80. Accusations portées contre les *Mystères* en général. — Des accusations tout à fait semblables eurent cours plus tard parmi les Chrétiens contre les *Juifs*, surtout lorsqu'on avait arrêté de les piller. On démontrait alors clairement qu'ils faisaient rôtir des enfants le Vendredi, en manière de victimes propitiatoires,

Pag. 100. Les *Abbés-Architectes* de l'Église de Notre-Dame-de-Dunes, en Flandre. — Chacun de ces *sept* Abbés resta *cinq ans* en fonction, puis se retira du couvent pour vivre en solitaire.

Pag. 102 et 189. Organisation des *Maçons libres* pendant le travail. — Il faut rectifier ces deux passages dans ce sens : que,

par escouade de *dix* ouvriers, il y avait toujours un Chef; ce qui porte à *neuf* le nombre des *Compagnons* de l'escouade.

Pag. 104 à 105. Sur l'origine des termes *Franc-Maçon* et **Frei-Maurer.** — Ceci ne doit pas être pris à la lettre, car on n'a pas de trace que ces deux mots aient été employés tels quels avant le 18me siècle. Ils ne sont donc probablement que la traduction littérale et moderne du terme anglais *Free-Mason*, qui se trouve lui-même employé pour la première fois l'an 1434, le 13me du règne d'Henri VI, dans une convention passée entre *William Horwod*, *Free-Mason*, et les fondés de pouvoir du duc d'York, pour la construction d'une aile à l'église collégiale de *Fodringhey* (Northampton). Même plusieurs années après l'introduction de la Maçonnerie moderne en France, on disait plus volontiers *Free*-Maçon, que Franc-Maçon. Mais tout cela ne change rien à l'essentiel de notre étymologie, puisqu'il est positivement question de Maçons *libres* ou *affranchis* (**uffgefryget**) dans les documents de Strasbourg (du 15me et du 16me siècle). Il est encore à remarquer que les anciens documents, particuliers à la Franc-Maçonnerie anglaise, ne disent jamais Free-Mason, Free-Masonry, mais simplement *Mason*, *Masonry;* ces mots, probablement dérivés du terme allemand : **messen**, mesurer, calculer, signifiaient autrefois quelque chose de plus qu'aujourd'hui ceux de Maçon et Maçonnerie, dans le sens littéral.

Pag. 131-132. Au sujet des monuments architectoniques élevés par les *Templiers.* — Comme ces monuments deviennent de plus en plus rares, j'engage les amateurs de ce pays à aller visiter à *Cornier*, sur le chemin *d'en haut* de Régnier à la Roche (Savoie), à quelques lieues de Genève, une charmante chapelle qui a appartenu à cet Ordre illustre, et à laquelle on a laissé jusqu'à ce jour le nom de *Commanderie.* On y admire aussi un tilleul monstrueux qui date probablement de la même époque.

Pag. 133, note 3. Sur l'usage des *gants* chez les Maçons, et le sens allégorique qu'ils pouvaient y attacher. — Le *Dr Robert Plot* nous apprend dans son « *Histoire naturelle du Staffordshire, Oxford 1686,* » que déjà de son temps il était d'usage dans la « *Société des Francs-Maçons* » de donner des gants aux *candidats* et à *leurs femmes.*

Pag. 136. « Les *Templiers*..... déjà *créanciers du roi* pour une très-forte somme ; » *ajoutez :* « qui lui avait été prêtée pour la dot de sa sœur. »

Pag. 141-142, note 2. Sur ce que les intentions de Philippe-le-Bel à l'égard de l'Ordre des *Hospitaliers* n'étaient guère meilleures que celles qu'il nourrissait envers celui du Temple ; *ajoutez :* que l'*Ordre Teutonique* n'était guère mieux vu de son côté par le *Clergé de Livonie*, qui essaya, mais en vain, de le renverser pendant le procès des Templiers. — Au nombre des causes principales de cette défiance, qui se manifesta après les Croisades contre les Ordres religieux et militaires, il faut compter surtout l'établissement permanent d'une force armée régulière, chose que les souverains ne parvinrent à réaliser que beaucoup plus tard.

Pag. 148, note. Au lieu de : (M. le comte) de *Quatrabarbe, lisez : de Quatrebarbes.*

Pag. 173, note 2. « Même en *créant*, l'artiste ne fait que donner des formes à des tendances *déjà existantes*, » *ajoutez :* Il en est analogiquement de même de toutes choses et dans toutes les sphères. Ainsi la *mode*, quoi qu'on en dise, est plus qu'un caprice ; elle existe indépendamment de l'esprit d'invention ou d'imitation. Elle est une représentation extérieure et pour ainsi dire involontaire, forcée, de telle ou telle disposition plus ou moins générale des esprits, et précède ordinairement, comme telle, toute autre manifestation publique des idées qu'elle représente.

Pag. 179. Erwin de Steinbach. — Tous les membres de la famille de cet illustre Maître étaient artistes. Les sculptures du portail méridional du dôme de Strasbourg sont l'œuvre du ciseau délicat de sa fille *Sabine*. Ses deux fils, dont l'un, *Jean*, eut la gloire de lui succéder à Strasbourg, étaient des architectes de la plus haute renommée.

Pag. 180, note. Au lieu de : *bigarrures* artistiques, lisez : *pirateries* artistiques,

Pag. 183. Les *Plans* (Visierunge) des Architectes du moyen-âge. — Plusieurs de ces *plans* existent encore ; ils sont le plus souvent sur parchemin. On conserve entre autres avec soin, depuis six siècles, celui d'*Erwin de Steinbach*, l'immortel architecte de la tour de la cathédrale de Strasbourg.

Pag. 187, note 1, au lieu de: « *Cogitati* miseri; » lisez: « Cogitate miseri. »

Page 194. « Il n'est question de *mystères*, dans les deux documents de Strasbourg que pour en recommander le secret. » — Voici la traduction de la citation en vieux allemand qui suit ces paroles: « En premier lieu, chaque apprenti qui a achevé son temps d'apprentissage promettra à la Confrérie avant que d'être affranchi, — sur sa parole d'honneur lui tenant lieu de serment, et sous peine de perdre sa profession de tailleur de pierres, — de ne jamais communiquer le *mot* et l'*attouchement* des tailleurs de pierres à d'autres qu'à ceux qui y ont droit, et de ne jamais même écrire un mot à ce sujet. »

Pag. 196. « Déjà alors les récipiendaires prêtaient à leur réception le *serment d'ordre* sur l'Évangile de St-Jean. » — Selon le plus ancien rituel des Maçons anglais du rite *ancien*, qui est un *catéchisme* du grade d'apprenti, le Maître en chaire posait le compas sur la Bible, ouverte devant lui à la *Seconde Épître de St-Pierre*, que l'on dirait en effet écrite tout exprès pour des Architectes spiritualisés.

Pag. 209. Aux auteurs maçonniques *anglais* mentionnés dans la note, *ajoutez: Plot, Wren, Jones*, et *Dermott*.

Pag. 212. « L'interrogatoire d'Henri VI sur *les mystères* de la Maçonnerie. » — Le mot anglais *mystery* (mystère) étant en même temps synonyme de *métier* et de *corps de métier*, j'aurais dû peut-être substituer ces mots dans la traduction française à celui de *mystères*, ou tout au moins mettre ce dernier au *singulier*. Au reste l'*Interrogatoire* d'Henri VI est en effet, du commencement à la fin, rempli de *mystères* réels, grâce à l'époque qui le vit naître. — Qu'on en juge par la réponse suivante, à la question: « Quel est le secret que les Maçons cachent? » — R. « Ils cachent l'art de trouver de nouveaux arts, et ceci pour leur propre avantage et gloire; ils cachent l'art de conserver leur secret, de manière à ce que le vulgaire n'en découvre rien. Ils cachent l'art d'obtenir des effets merveilleux (*The Arte of Wonderwerckynge*) et de prédire les choses futures, et font en sorte que ces mêmes arts ne puissent être mis en usage par les méchants pour accomplir de mauvais desseins. Ils cachent aussi l'art de la transmutation, le

moyen d'obtenir le pouvoir d'*Abrac* (Abraxas, Abracadabra?) la science de devenir bon et parfait sans les stimulants de la crainte et de l'espérance, et enfin le langage universel des Maçons. » — Les profanes comprendront que nous n'avons plus autant de choses à cacher que les Maçons du quinzième siècle, et que nos catéchismes ont bien changé depuis cette époque.

Pag. 213. « Le plus ancien rituel anglais.... contient des parties peut-être plus anciennes encore que la Constitution d'York, de l'année 926. » — Dans ce catéchisme, qui est des plus orthodoxes au point de vue *évangélique*, on n'est pas peu étonné de retrouver l'ancienne formule sacramentelle : « *funde merum genio,* » que les Romains prononçaient dans les libations adressées à leurs dieux tutélaires, et que l'Apprenti-Maçon exclame ici, en même temps que le Maître en chaire et tous les autres frères portent un toast « au cœur qui renferme et à la langue qui ne révèle jamais » (« to the heart that conceals, and to the Tongue that never reveals.) » Comme cet usage est l'un des premiers qui furent abolis par les rites *modernes*, il est probable qu'il se trouvait de tout temps dans les anciens rituels.

Pag. 222, ligne 22me, au lieu de : « ces façons *des* Temples, *lisez :* ces façons *de* Temples.

Pag. 229, ligne 2de, au lieu de : ces premiers, *lisez :* ces derniers.

Pag. 236 à 37. Note, au sujet des plus anciens exemplaires de la *Constitution d'York* et de ses révisions. — Le savant antiquaire *E. Ashmole*, qui vivait, comme on sait, sous les rois Charles I et Charles II, était en possession d'un exemplaire de cette Constitution et de plusieurs autres documents relatifs à la Confrérie, qui furent malheureusement détruits dans l'incendie du Temple. Aussi ne nous reste-t-il des travaux historiques de cet illustre frère sur notre Ordre que quelques fragments cités par ses biographes. Son intention était d'écrire une histoire complète de la Société des Francs-Maçons, comme il l'avait fait pour l'Ordre de la Jarretière. — Le Dr *Robert Plot*, dans son *Histoire naturelle du Staffordshire*, publiée déjà en 1686, parle à son tour et assez longuement d'un *gros livre de parchemin* que la *Société des Francs-Maçons* (très-répandue à cette époque en Angleterre, surtout

dans le comté de Stafford) conservait avec soin et qui contenait l'histoire et les statuts de la Confrérie. Les extraits qu'il en donne coïncident textuellement avec la *Constitution d'York* et ses révisions. Les nombreux et curieux détails donnés par ce savant sont d'autant plus précieux que son livre parut trente ans *avant* la Franc-Maçonnerie moderne proprement dite, et qu'il parle de tout cela avec ce ton de persiflage auquel nos critiques nous ont si bien habitués depuis lors. Enfin, outre le témoignage du frère *Bœttiger*, cité dans la note de la page 237, nous avons encore ceux des auteurs anglais qui traduisirent les premiers la dite Constitution en latin, et qui déclarent que ce vénérable document étàit rédigé en vieux *Anglo-Saxon*, dans un volume de parchemin *(Codex membranaceus)*.

Pag. 239, ligne 9me, au lieu de: « en dernière instance » *lisez:* « en première et dernière instance. »

Pag. 250. « Ce fut probablement cette première *fidélité des Maçons à la religion romaine* qui les entraîna plus tard dans le parti des *Stuarts.* » *Ajoutez:* Il est juste de dire que le despotisme et l'intolérance puritaine du gouvernement de Cromwell n'étaient pas de nature à les en détourner.

Pag. 252. Sur le *Registre de la Chapelle de Ste-Marie* à Édimbourg, *au lieu de :* 1398 , *lisez :* 1598. — Ce registre est très-précieux en ceci, qu'il nous montre, dès les premières pages, la présence dans la Confrérie, et même parmi les *dignitaires*, de frères complétement étrangers à l'art de bâtir *(accepted masons)*. C'est ainsi qu'il mentionne à l'an 1600, l'élection à l'office de *Grand-Surveillant* d'un *Thomas Boswell*, *écuyer,* et en 1641 la réception de *Robert Muray*, *Quartier-Maître général de l'armée d'Écosse;* c'est sans doute par le même document que l'on a encore prouvé l'initiation de l'illustre *général Monk*, commandant de la même armée (voyez page 259).

Pag. 252 et suivantes, au sujet de la *Maçonnerie écossaise* en général. — L'Écosse est par excellence le pays aux vieilles traditions et légendes maçonniques , et probablement aussi le premier berceau des hauts grades. Ainsi, les habitants de quelques villages d'Écosse disent , par tradition , en parlant d'une belle abbaye qui fut construite au 12me siècle , qu'elle avait été bâtie

par des hommes intelligents qui parlaient une langue étrangère, et qui vivaient séparés du reste des habitants. — Une autre légende se rapporte à deux vieux châteaux situés dans la *vallée de Glenbeg*, à la côte nord-est de l'Écosse, vis-à-vis de l'île de *Sky*, où se seraient tenus les premiers Chapitres des *Maîtres écossais*, soit *de la Vallée*.

Pag. 253. Le Laird *William Sinclair of Roslin*, Patron des maçons d'Écosse. — Il paraît que cette dignité était héréditaire dans la baronie des Sinclair of Roslin déjà depuis l'an 1437, et peut-être même avant cette époque. — Outre la charte d'investiture dont il est ici question, la bibliothèque des avocats d'Édimbourg en contient une seconde, de l'année 1630, qui n'est qu'une confirmation de la première, dont l'original aurait été détruit dans un incendie du château de Roslin. Ces deux documents se trouvent dans plusieurs ouvrages historiques, et entre autres dans les *Acta Latomorum* du fr.·. Thory, 2d volume, nº II.

Pag. 254, ligne 7me, au lieu de : « qu'elle avait montrée à *sa* cause, » *lisez :* qu'elle avait montrée à leur cause.

Pag. 256, ligne 31, au lieu de : « *cette* épisode, plus ou moins *négligée*, » *lisez :* cet épisode plus ou moins négligé.

Pag. 257, ligne 5me, au lieu de : « dans le clergé romain de la Grande-Bretagne, » *lisez :* dans le clergé romain, ainsi que dans celui de l'Église anglicane ou épiscopale de la Grande-Bretagne.

Pag. 257. Note. *Saint-André, patron de l'Écosse.* — L'an 1737, la Grande-Loge d'Édimbourg arrêta de célébrer dorénavant la fête de l'ordre au 30 Novembre, *jour de saint André*, patron de l'Écosse. Mais il paraît bien que, déjà avant cette époque, ce saint tenait, comme Patron maçonnique, le premier rang après les deux saint Jean. Il est tout au moins curieux que dans les *corps de métiers* en général, et notamment dans ceux des maçons manuels et des charpentiers de l'Allemagne, la *croix* en forme d'un X, dite *de Saint-André*, a de tout temps été considérée comme un symbole des plus respectables. — Ancien sectaire de saint Jean-Baptiste, ce disciple de Jésus représente, dans les divers hauts grades de l'*écossisme* placés sous son patronage, le passage de l'ancienne Loi à la nouvelle.

Pag. 260. Note, au sujet de l'initiation d'*Élie Ashmole* (1646).

— Ce célèbre antiquaire mentionne encore dans son *Journal*, qu'il fut invité, en 1682, à Londres, à se rendre à une Loge qui se tint dans le *Local des Maçons* (Mason's hall), sous la présidence de *Sir William Wilson*, *chevalier;* qu'il assista là à la réception de six nouveaux candidats, dont il donne les noms, et que la séance se termina par un banquet. Il ajoute qu'il se trouva être le *doyen d'âge* de tous les frères présents à cette réunion, attendu que trente-cinq années s'étaient déjà écoulées depuis sa réception dans la Confrérie.

Pag. 263, ligne 2de, au lieu de : « l'exploiter à *son* profit. » *lisez :* à leur profit.

Pag. 267. Au sujet des *anciens documents brûlés* par quelques frères de la Grande-Loge de Londres.—On regretta surtout un manuscrit de M. *Nicolas Stone*, lequel contenait, dit-on, des détails très-étendus sur l'origine, ainsi que sur les devoirs, les règles et les secrets de la Confraternité.

Pag. 267. « Il faut cependant remarquer que longtemps encore l'on retrouve parmi les membres des Loges anglaises, et même parmi les grands officiers des Grandes-Loges, des frères tenant par leurs professions à l'art de bâtir : c'est-à-dire, des architectes, des sculpteurs, des tailleurs de pierres, des charpentiers, des mathématiciens, etc., etc. » — *Ajoutez :* Il est de fait aussi que les candidats de cette catégorie ont longtemps joui, en Angleterre et surtout en Écosse, d'un droit de préférence pour être reçus Francs-Maçons, et qu'on ne pouvait exiger d'eux que la moitié du prix de réception.

Pag. 269. La *Mère-Loge de Kilwinning*. — Il paraît que cette Loge écossaise se trouvait, vis-à-vis de la nouvelle Grande-Loge d'Édimbourg, dans une position analogue à celle de l'ancienne Grande-Loge anglaise d'*York*, vis-à-vis de la Grande-Loge de Londres; de notoriété publique, la Loge de *Kilwinning* aurait été non-seulement la plus ancienne, mais encore, depuis 1150, la *Mère-Loge* de toutes celles de l'Écosse. — En 1744, elle transporta son siége à Édimbourg, sous le titre de *Grande-Loge royale* et de *Grand-Chapitre de l'Ordre d'Hérédan de Kilwinning*. L'histoire de cette autorité est intimement liée à celle des Systèmes à hauts grades, dits *Écossismes*.

Pag. 271. Sur le privilége de la Confrérie des Francs-Maçons dans la Grande-Bretagne, *de poser solennellement la première pierre des bâtiments publics.* — Cet ancien usage s'est conservé fort longtemps dans les trois royaumes, et surtout en Écosse, où l'on n'aurait pas imaginé pouvoir se passer de cette sorte de consécration, à laquelle on parait avoir attaché une importance presque religieuse. Nous voyons aussi, d'après les nombreuses descriptions que nous avons de ces cérémonies publiques, qu'en pareille circonstance les *Grands-Officiers* de l'Ordre avaient le pas sur les représentants du Clergé et de la Magistrature.

Pag. 271. Au sujet des *inimitiés entre les Maçons anciens et les Maçons modernes* d'Angleterre. — Rien de plus intéressant, et je dirai même rien de plus amusant, que la lettre de *Laurence Dermott*, membre de la Grande-Loge des Maçons anciens, sur la différence qui existait alors entre la Maçonnerie *ancienne* et la *moderne.* Cette lettre, ajoutée primitivement au célèbre ouvrage de cet auteur : *Ahiman Rezon*, se trouve, avec sa traduction française, dans le 2d vol. des *Acta Latomorum* du fr.·. Thory.

Pag. 272. Sur ce que les Maçons du rit ancien n'admettaient que des *Chrétiens* dans l'Ordre. — La *Grande-Loge unie* d'Angleterre s'est depuis lors beaucoup relâchée de cette sévérité orthodoxe, en accordant elle-même l'initiation à des princes hindous et mahométans, ainsi qu'à d'autres théistes de marque. Elle a aussi intercédé très-vivement, à diverses reprises, auprès des Grandes-Loges de l'Allemagne, en faveur des *Juifs.*

Pag. 289, Note 2, au lieu de : « *ignoscenda contitui*, » lisez : ignoscenda constitui.

Pag. 310, ligne 19-20, au lieu de « *s'anathémiser*, » lisez : s'anathématiser.

Pag. 312, ligne 25, au lieu de : « il y a *un* an à peine, » lisez : il y a deux ans à peine.

Pag. 313, « mais cela pourra changer bientôt..... » — On voit que mes pressentiments ne m'ont pas trompé. Dans des circonstances difficiles et qui menaçaient l'existence même de l'Ordre maçonnique en France, *le prince Lucien Murat* a fait là ce que *le prince Guillaume de Prusse*, a fait en Prusse dans un cas tout à fait semblable. Il a intercédé auprès de l'autorité suprê-

me en faveur de ses frères, et s'est, pour ainsi dire, porté garant de la Société dont il faisait partie. La reconnaissance et l'estime des Maçons français l'ont appelé à la Grande-Maîtrise, vacante depuis près de quarante ans.

Pag. 317, ligne 16-17. « Le Grand-Maître de Malte fit publier en 1840, » *lisez :* en 1740.

Pag. 350, au lieu de : « Sous les règnes de François Ier *ou* de Joseph II, » *lisez :* Sous les règnes de François Ier et de Joseph II.

Pag. 352. Au sujet des *préjugés* et des *superstitions* qui existent encore à l'endroit des Francs-Maçons, notamment en *Bohême.* — Des préjugés tout à fait semblables existent un peu partout chez les classes ignorantes, même dans les pays les plus éclairés; en voici un exemple pour le nôtre : — Il y a quelques années, les Maçons des Orients de Genève et de Carouge imaginèrent, en commun, de fêter la Saint-Jean d'été en plein air, dans un bois appartenant à l'une des communes *catholiques* du canton. Pour maintenir le vin plus frais, on l'avait entreposé au pied d'un vieux chêne, dont les racines saillantes et les broussailles qui les entouraient, formaient comme une espèce de cave naturelle. C'était là que, sur un signe des officiers de service, les *frères servants* allaient remplir les bouteilles vides. Les paysans de l'endroit, qui n'avaient pas assisté aux préparatifs de la fête, mais qui cependant n'avaient pu résister à la curiosité de suivre de loin les *travaux de banquet* de la Société, assurèrent ensuite avoir vu très-distinctement jaillir le jus de la treille du tronc même du chêne en question.

Pag. 366. Sur l'*habit d'ordre* des Chevaliers de la *Stricte-Observance.* — Ces Chevaliers avaient en outre, à l'instar des autres ordres religieux et chevaleresques, un *uniforme militaire* ou *civil*, plus spécialement destiné aux cérémonies et processions publiques, lequel se composait : d'un habit pourpre, garni de *neuf* boutons rangés *trois* par *trois*, d'un gilet bleu de ciel, de culottes blanches, de bottes à éperons, et d'une écharpe brodée en or : les différents grades étaient marqués par les diverses couleurs des parements. C'est dans ce brillant costume que les Chevaliers de la Stricte-Observance, appelés au *Convent de Brunswick* (1775),

se rendirent en grande cérémonie, conduits par leur Grand-Maître provincial (*Heermeister*) *le Baron de Hund*, au palais du *Duc Ferdinand de Brunswick*, pour être présentés à Son Altesse Sérénissime avant l'ouverture solennelle du dit Convent.

Pag. 366. Au sujet des *intrigues politiques* de quelques Maçons à hauts grades des rites allemands. (Note.) — En 1771, un nommé *Kolmer* fit une tentative analogue auprès des *Chevaliers de Malte*, en faveur du Cléricat des Templiers; mais il ne réussit qu'à se faire chasser de l'île et à provoquer de nouvelles persécutions.

Pag. 367. « Le plan politique et économique de la *Stricte-Observance* n'était point une utopie, mais très-habilement conçu selon l'esprit et l'état général de l'Europe à cette époque. » — Les Chevaliers de ce système se proposaient, entre autres, pour modèles, *la Communauté des frères Moraves*, et surtout *la Société des Indes*.

Pag. 381. Au sujet des traditions fabuleuses des *Frères de la Rose-Croix*. — Ces traditions font remonter l'Ordre de la Rose-Croix jusqu'à l'*apôtre saint Marc*, qui aurait converti au christianisme un prêtre séraphique d'Alexandrie, nommé *Ormesius* ou *Ormus*, avec six autres de ses confrères. Les disciples d'Ormus se seraient ensuite réunis aux partisans de la *Cabale Juive*, et la Société entière aurait passé, au douzième siècle, d'Égypte en Europe. Comme les doctrines des Rose-Croix sont surtout *hermétiques*, il va sans dire que leurs titres de prétendue légitimité les rattachent à tous les noms qui ont eu quelque célébrité dans les sciences occultes, tels que : *Raymond Lulle*, *Reuchlin*, *Agrippa de Nettesheim*, *Comenius*, etc., etc.

ANALYSE D'UN RITE JÉSUITIQUE.

J'ai beaucoup parlé, notamment dans les dernières parties de cet ouvrage, de *Crypto-catholicisme*, de conspirations ténébreuses, de l'influence que les Jésuites ont su s'arroger dans les *hauts Grades* de certains systèmes prétendus maçonniques; de ceux qu'ils ont fabriqués eux-mêmes, et cela particulièrement dans les pays *non-catholiques;* tandis qu'ailleurs le Clergé romain se ser-

vait, pour le rendre plus odieux, du mot *Franc-Maçonnerie*, comme d'un terme générique pour toutes les hérésies imaginables. Ce dernier fait (et les sanglantes proscriptions qui l'accompagnèrent) est trop connu pour avoir besoin de nouvelles preuves; personne ne pense à le contester; mais, comme l'on pourrait croire que j'ai exagéré l'importance du premier, je vais analyser, en peu de mots, les cérémonies et *rituels* d'un Rite de cette époque difficile, non pas qu'il soit pire que beaucoup d'autres que je pourrais citer, mais parce qu'il est à peu près inconnu au public français, et, d'ailleurs, enterré depuis trois quarts de siècle, Dieu merci! Car on comprend que s'il s'y trouvait la plus légère ressemblance avec la Maçonnerie en général, ou même avec quelque haut Grade non aboli, je me tairais, sinon par respect, au moins.......... par ménagement.

Le Rite dont s'agit, embranchement du *Clérical des Templiers*, greffé sur l'arbre merveilleux des *Rose-Croix*, florissait en Russie, précisément à l'époque où les *Jésuites*, chassés de partout, venaient d'y trouver un refuge sous la protection de l'Impératrice Catherine. Il portait le nom de celui qui passait pour son fondateur, *Melesino*, Grec de naissance et Lieutenant-Général au service de Russie; homme doué de talents brillants, et assez lettré pour savoir tenir Loge en quatre langues différentes, avec une éloquence toujours victorieuse. — Le système *Melesino* se composait de *Sept* Grades, savoir: Les *trois Grades* obligés de *saint Jean*, sans lesquels les meilleurs systèmes ne seraient rien, et dont aucun, par conséquent, ne saurait se passer. Mais il va sans dire qu'ils ne ressemblaient pas davantage aux Grades *rouges* qui les suivaient, que le Culte évangélique le plus pur ne ressemble aux épouvantables Rites des adorateurs de l'Idole indienne *Jagornaut*.—Venait ensuite un grade de la catégorie des *Élus* à poignards, dit de *la Voûte Obscure*, très-obscur en effet, mais cependant assez clair encore dans ses différences avec les autres grades de ce genre sur l'usage réel ou symbolique de cette arme réprouvée.—L'historique du *quatrième* grade offre une nouvelle variante de ces diverses continuations arbitraires de la lugubre légende relative au R.·. M.·. *Hiram*. On y apprend non-seulement à *braver*, mais encore à *aimer la mort*. Au lieu de *Maillet*, le *Quatre fois Véréra-*

ble-Maître se sert d'une *Cloche*, et la *Lumière*, symbole de l'éternelle Vérité, est emprisonnée dans une *lanterne*. Le nombre *quatre*, jouant ici le rôle de *nombre sacré*, se répète sous toutes les formes: ainsi, après avoir prêté *quatre serments*, le récipiendaire baise les *quatre coins* d'une Bible, laquelle (nota bene) *doit être fermée;* etc., etc. — Le *cinquième* grade était l'un de ces grades *écossais*, de rigueur, avons-nous dit plus haut, dans tous les anciens systèmes à hauts grades, où ils formaient la transition entre ceux-ci et la Maçonnerie primitive. Mais la tradition historique de celui dont s'agit, qui est des plus merveilleuses, en rapporte la fondation première au *Roi Salomon;* c'est remonter un peu haut pour des *Maîtres* ou *Chevaliers écossais*. Ici encore *le nombre quatre et son carré* sont continuellement en scène, et, par les termes du serment, qui est divisé en *quatre points*, il est aisé de voir que le Candidat doit être insensiblement dressé à l'*obéissance* et à la *soumission*. Il est à remarquer que dans ce système, comme en général dans tous ceux du même genre, un *serment* en toute forme, terrible même, remplace la *simple promesse* ou *parole d'honneur*, dont on se contente dans tous les autres rites, et qu'il n'y est jamais question ni de *fidélité au gouvernement*, ni de *respect aux institutions religieuses* du pays.

Le *sixième* grade, dit *philosophique*, avait, entre autres, cela de remarquable, qu'il ne s'y faisait rien et qu'il ne s'y prononçait pas une parole qui pût, le moins du monde, justifier, même de loin, ce titre ambitieux; bien au contraire, la mystification à ce sujet est aussi complète que possible. Sept *autels*, ni plus ni moins, y compris le *Maître-Autel*, sont dressés dans la Loge, transformée en *Chambre de Sagesse!* Ils sont garnis de *bougies de cire blanche*, et chacun doit recevoir, à son tour, les serments du nouveau *Philosophe;* arrivé au *Maître-Autel*, il promet enfin, dans les termes les plus exaltés, l'*obéissance aveugle*, même pour les *pénitences* que ses *Supérieurs* pourront lui infliger. (Singulière innovation en Maçonnerie!) L'*humilité* devant être la *vertu cardinale* de ce grade aussi absurde que dégradant, le Rituel entier n'est qu'une longue série de *prières mystiques* que l'on marmotte entre les dents, de *génuflexions*, de *jérémiades*, de *bénédictions*, de *baisers respectueux*, qui pleuvent sur tous les

objets prétendus *sacrés*, tels que décorations, habits d'ordres, etc., etc., et enfin *sur le front du Vénérabilissime*, au moment où celui-ci vient de bénir les autres philosophes au nom de *Jarochai*, d'*Ajanoda* et d'*Eloe Stoabez*, et d'allumer les *cierges* qu'ils tiennent en main, à la façon des Confrères pénitents de la Miséricorde. On ne peut prononcer une parole sans se jeter *à genoux*; c'est dans cette humble posture que le *Vénérabilissime* lui-même ouvre et ferme les travaux de la *Chambre de Sagesse*, en implorant les bénédictions de ses frères, et leur indulgence pour ses faiblesses humaines; et c'est encore *en se prosternant* aux pieds du Candidat et en criant merci que le Philosophe, chargé de sa *préparation*, procède à ces fonctions, ordinairement si imposantes. Les autres *Vertus* particulières au Grade *philosophique*, sont : la *Confiance*, la *Franchise*, la *Générosité*, l'*Obéissance*, la *Douceur*, le *Courage* et enfin l'ASTUCE (Verschlagenheit) (*Finis coronat opus*). La Cérémonie de Réception se termine par un simulacre de *décapitation*, que l'on fait subir au Néophyte. On tue ainsi le vieil homme pour le faire renaître de nouveau; après quoi, tous les philosophes crient trois fois : *Amen!* « Il ne nous reste plus rien à t'apprendre, » dit ensuite le Vénérabilissime au nouveau Philosophe (car l'on se *tutoie* dans ce Grade), après l'avoir décoré de la *Robe de l'innocence* et du *Chapeau blanc de la Liberté*, orné d'un panache de même couleur. « Va donc, et déchiffre toi-même le sens de mes hiéroglyphes; si tu n'y peux suffire, Dieu t'aidera, pourvu que tu l'en pries convenablement. »

Venait enfin le *septième* et dernier grade *connu* du système Malesino; je dis *connu* : car son titre, *Primus gradus capituli invisibilis vel Clericatus*, joint à plusieurs autres particularités, laisse supposer qu'il ne faisait qu'ouvrir une nouvelle série sur laquelle on préférait, et pour cause, laisser tomber le voile du plus épais mystère. C'était probablement là que le très-petit nombre de ceux qui en avaient été jugés *dignes*, étaient admis à *fraterniser*, en toute connaissance de cause, avec les *supérieurs inconnus* afin d'en perpétuer la graine. Je constate avec plaisir que l'historique de ce 7me grade, dont les formes sont essentiellement *canoniques et sacerdotales*, décline expressément tout rapport entre son Cléricat *Templier* et les grades chevaleresques et militaires de ce nom

dans les autres rites. En effet, la véritable *Chevalerie* Templière cherche constamment, même dans ses abus, à réveiller et à entretenir chez ses adeptes un saint enthousiasme pour tout ce qui est grand, noble et généreux; tandis qu'ici les cérémonies ne sont qu'un amphigouri étourdissant de pratiques superstitieuses et serviles, habilement déguisées sous une pompe et des formes ultra-romaines, — et le *rituel* un galimathias mystique et cabalistique, entrelardé de sentences hébraïques et latines, tirées des passages les moins clairs de la Bible. Nous allons en juger.

Le *Conclave*, c'est ainsi que se nomme l'assemblée de ces *Clercs*, soit *Grands-Prêtres des Templiers (Magni Sacerdotes Templariorum)*, *doit* se tenir dans une *Église* ou, tout au moins, dans une *Chapelle consacrée*. La séance est inaugurée par une *Messe solennelle* s'il se trouve un *prêtre* parmi les assistants; et par une simple *prière d'occasion* si le lieu de réunion appartient au culte *réformé* (n'oublions pas que nous sommes en Russie, au sein de l'Église *grecque)*. Protestant, grec ou catholique, l'officiant n'en doit pas moins consacrer l'*huile sainte (Chrisma)*. A défaut d'ecclésiastique régulier, le *Grand-Prêtre*, soit *Vénérabilissime Archiprêtre*, entonne *en latin* l'hymne « *Veni Sancte Spiritus*, » après quoi il sonne à 7 reprises dans le *cor d'Israël (Schofer)*, et frappe un pareil nombre de coups sur l'*Autel* avec la *Verge d'Aaron*. A sa gauche se dresse un *squelette*, et devant lui la Bible est ouverte à l'*apocalypse de Saint-Jean*. L'Autel est éclairé de sept grandes bougies, dont une plus grande au milieu, entourées de six plus petites, et décoré sur le devant d'une draperie blanche qui présente à l'assemblée la *Croix rouge magique*, formée et encadrée de quatre *daleths* hébraïques, dont les deux inférieurs allongés de manière à faire de la prétendue croix magique une *croix latine !* Le *costume* du Grade est parfaitement adapté à la circonstance : tous les assistants sont en *surpli* et ceints d'un *cordon blanc* à neuf nœuds, dont trois doivent pendre le long du corps. Sur leurs épaules flotte le manteau blanc du Temple, portant, outre la Croix templière à gauche, à droite la *Croix magique en laine*. La *décoration* est une *croix blanche*, entourée de quatre *daleths* noirs, et suspendue en sautoir autour du cou à un cordon qui est noir pour les *Officiers* et rouge pour les autres frères du Conclave. — Après avoir psal-

modié et applaudi ***sept fois*** le Psaume 47me, qui commence par ces paroles : « ***Plaudite gentes !*** » le Grand-Prêtre se livre avec les autres Grands Dignitaires au colloque suivant : « Très-Vénérable frère ***Grand-Opérateur***, qu'est-ce que le ***Conclave ?*** — « R. « C'est une réunion de vrais disciples des anciens Sages, qui, « dans ces temps modernes, se sont nommés ***Frères de la Rose-Croix d'or***. Ce nom si respectable a jadis été usurpé par des « coquins sans aveu, qui faisaient de la chimie en charlatans de « village. Ensuite on a vu s'élever effrontément dans ces dernières années un certain ***Rosen-Kreutz***, qui a fondé une société « de prétendus ***Rose-Croix allemands***. Ceux-ci ne sont pas précisément des imposteurs ; mais ils n'ont pas plus de connaissances « que les premiers, ni sur la ***Vraie Matière***, ni sur les véritables « travaux de l'Art royal. Enfin il existait encore une troisième « classe de ***Rose-Croix*** qui, à vrai dire, avaient bien quelque légère « idée théorique de la Sagesse, mais qui sont cependant toujours restés bien éloignés du véritable but ; etc., etc. »

Voilà donc comme sont traités les ***véritables*** Rose-Croix, ceux de l'histoire, dont les ***premiers*** successeurs ***dorés***, survenus un siècle et demi plus tard, n'étaient qu'une dangereuse singerie. (Voyez page 375 à 382.) — De là, on passe à une ***dépréciation*** de la ***Chimie***, considérée comme science positive ; puis à une savante définition de la ***Trinité***, et enfin à l'histoire de la Création, selon la Bible et les systèmes volcaniques de certains géologues.

Après une série de Questions et de Réponses, empreintes d'une ***sagesse pareille***, où l'on cherche à substituer la science à la foi et la foi à la science, le Grand-Prêtre en conclut que « la Lumière de la Sagesse habite ***spirituellement*** l'intérieur de tous les membres du Conclave, et qu'elle s'en échappe à l'extérieur sous une forme ***matérielle***. En conséquence, cette Sagesse lumineuse sera ***travaillée de leurs mains***, et ils créeront ainsi ***un petit Monde nouveau***, à l'exemple du Seigneur des Armées célestes, en ouvrant, en son nom trois fois Saint, le ***Conclave de la Sagesse***. » Le Candidat, instruit d'avance, se présente ensuite dans l'humble attitude d'un ***mendiant*** devant chaque conclaviste, en répétant chaque fois ces paroles : « Faites l'aumône à un pauvre !

« Dieu m'avait élevé, Dieu m'a abaissé; que son nom soit béni « d'éternité en éternité ! « L'aumône qui exerce ainsi la munificence des membres du Conclave doit toujours être *la plus minime pièce de monnaie du pays !* A sa seconde entrée, le Néophyte se lave *sept fois* les mains dans l'*huile sainte*, pendant que l'Archiprêtre et les autres frères marmottent des formules hébraïques; alors le *frère Préparateur* lui met entre les mains le *Roseau de l' « Ecce Homo »*, nommé *Jamsuph*, et l'on procède avec sa personne à une représentation de la scène de *Jésus devant Pilate.* Puis, après avoir signifié au patient qu'on va l'attacher à la Croix, on le jette sur une paillasse, où il reste, la face contre terre, pendant quelques minutes, que l'assemblée, sur l'ordre du *Grand-Diacre*, qui a crié « *Meditatio !* », emploie, en effet, à une méditation silencieuse. Le Néophyte est ensuite relevé et *oint de l'huile sainte*, et l'Archiprêtre, *croisant* dévotement les deux mains sur sa tête, le consacre par ces paroles : « *Spiritus Sanctus superveniat tibi, ut habeas sapientiam, intellectum consilium, fortitudinem, scientiam, pietatem et timorem Domini ! Vade in Pace !* » Cette cérémonie est suivie d'un *triple Serment*, qui doit se faire *en latin*, ou, faute d'instruction classique chez le Récipiendaire, en langue allemande. Outre « l'*Obéissance aveugle* » et une *Profonde reconnaissance* envers les Supérieurs, on promet cette fois de plus un *silence éternel envers ses propres frères*, jusqu'à ce qu'il plaise à l'Archiprêtre de révéler le « *Grand Mystère* ». Puis, on passe à l'explication des *Tapis mystiques*, recouverts jusque-là d'une draperie blanche portant la *Croix rouge* au centre. Le Grand-Prêtre prévient d'abord le nouveau *Clerc*, « que les secrets de la *Magie divine* et des sciences hermétiques et cabalistiques qui vont lui être dévoilés, remontent jusqu'à *Pythagore* et *Zénon* », d'où ils ont passé dans l'Ordre par trois disciples *bien connus (?)* de ces illustres philosophes, etc., etc. » Il est encore averti « que *trois* membres seulement du Conclave, savoir, l'*Archiprêtre*, le *Grand-Diacre* et le *Grand-Opérateur*, sont en possession des secrets de la *Grande Cabale égyptienne;* que, parmi les autres membres, appelés aussi *Sephiroth*, il n'y en a que *dix* de *réguliers*, qui ont quelques connaissances élémentaires des travaux mystiques, le surplus étant composé de *surnuméraires*, qui ne connaissent pour

le moment que des cérémonies, mais qui pourraient être appelés un jour à combler les vides parmi les *membres effectifs*, toujours jusqu'à concurrence du nombre *dix*, qui est de rigueur. « Car, lorsque des hommes *agréables à Dieu* se réunissent dans ce « nombre saint, l'Esprit du Seigneur habite au milieu d'eux, et « dirige et bénit lui-même leurs opérations; tandis que la *Schechinah* (Saint-Esprit) s'éloigne d'une assemblée moins nom- « breuse, et ses travaux restent sans fruits. » — « Apprenez « enfin, » dit le Grand-Prêtre en manière de conclusion « que nous « autres membres du Conclave nous ne sommes pas seulement « des *Bienfaiteurs généreux*, mais aussi des *Juges sévères*, et « qu'au nom de notre Saint Ordre, *nous avons le droit de vie et* « *de mort*. Sachez donc que si jamais il vous venait à l'esprit de « violer nos Statuts, ni la protection ni la puissance *des princes* « ne sauraient vous préserver de la *peine de mort* que nos Sain- « tes Lois infligent aux traîtres; car rien dans ce monde ne peut « rester caché à *nos Supérieurs*. Soyez donc prudent, fidèle et « dévoué; surtout apprenez à vous taire, de peur de vous per- « dre de corps et d'âme; et laissez tout le reste à Dieu et à nous. « qui avons mission de rendre des services éminents à l'huma- « nité! »

Après cette dernière tirade, que le nouveau frère aura sans doute trouvée beaucoup plus claire que les précédentes, on place dans ses mains la Grande Lumière du milieu de l'Autel, en lui disant : « *Ecce Lux Mundi!* » Puis les frères psalmodient en chœur une sentence latine, et le *Grand-Opérateur* saisissant dans l'*Encensoir*, avec lequel le *Grand-Trésorier* vient d'encenser l'Archi-prêtre, un *tison ardent*, en marque *trois* fois le *signe de la croix* sur la langue du Récipiendaire, en prononçant ces paroles sacramentelles : « *Accendimus linguam tuam igne Spiritus sancti, et apponimus tibi Sigillum silentii perpetui, in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti!* » Puis tous les frères de s'écrier en chœur : « *Amen! Hosehianna in excelsis!* » — Mais cela ne suffit pas encore : le néophyte, déjà béni trois ou quatre fois pendant le cours de cette étrange *initiation*, reçoit maintenant la *bénédiction juive*, telle qu'elle s'est perpétuée de *Melchisédec* jusqu'à *Salomon*. Puis il est décoré de la *Croix des Clercs Templiers*, des

bandelettes de Prêtre et d'une *couronne de laurier*. On lui donne enfin le *nom d'un Ange* ou d'un *Prophète*. — La plume se refuse à entrer dans de plus amples détails. L'*instruction* du grade est entièrement hermétique, cabalistique et surtout alchimique. C'est un gâchis à mettre aux abois la tête la plus solide, qui n'y serait pas déjà préparée par les excentricités des grades précédents.

On dira sans doute, d'après cette simple analyse, que de telles choses devaient être plus bouffonnes que dangereuses. Qu'on ne s'y trompe pas! des centaines d'hommes d'une éducation au-dessus de la moyenne, parmi lesquels des officiers supérieurs, des savants distingués, de grands hommes d'état, et même des princes illustres, bref, des hommes avantageusement connus sous tous les autres rapports, ont figuré sérieusement dans ces étranges comédies. C'étaient de grands enfants, jouant gravement à la petite Chapelle, sous la surveillance de leurs *pions*. Mais que penser de ceux qui trafiquaient de cette façon, en toute connaissance de cause, du titre de frère, de la religion du serment, et du nom de Dieu! et qui ne craignaient pas de profaner ainsi les choses les plus saintes pour corrompre la foi, fausser les consciences, dérégler l'imagination et suborner la probité de leurs dupes à leur profit! et tout cela au nom d'une Société qu'ils exécraient plus que jamais depuis qu'ils avaient reconnu, après tant d'attaques furieuses, ne pouvoir l'atteindre avec efficace qu'en lui donnant le baiser de Judas!

RÈGLE MAÇONNIQUE

A L'USAGE DES LOGES RÉUNIES ET RECTIFIÉES

Arrêtée au Convent général de Wilhelmsbad, en 1782.

Quest. « Are Maconnes gudder men then odhers? »
Answ. « Some Maconnes are not so vertuous as some other menne; but, yn the most parte, thay be more gude than they woulde be yf thay war not Maconnes. »
Quest. « Doth Maconnes love eidther odther mightylye as beeth sayde? »
Answ. « Yea verylyche, and that may not odherwise be: for gude menne and treu, kennynge eidher oder to be suche, doeth always love the more as thay be more gude. »

(*Interrogatoire sur le Mystère de la Maçonnerie sous Henri VI.*)

PROLOGUE.

O toi qui viens d'être initié aux leçons de la sagesse! fils de la vertu et de l'amitié! prête à nos accents une oreille attentive, et que ton âme s'ouvre aux préceptes mâles de la vérité! Nous t'enseignerons le chemin qui mène à la vie heureuse; nous t'apprendrons à plaire à ton Auteur, et à développer avec énergie et succès tous les moyens que la Providence te confia, pour te rendre utile aux hommes, et goûter les charmes de la bienfaisance.

ARTICLE PREMIER.

Devoirs envers Dieu et la Religion.

§ Ier. — Ton premier hommage appartient à la Divinité. Adore l'Être plein de majesté, qui créa l'univers par un acte de sa volonté, qui le conserve par un effet de son action continue, qui remplit ton cœur, mais que ton esprit borné ne peut concevoir ni définir. Plains le triste délire de celui qui ferme les yeux à la lumière et se promène dans les ténèbres épaisses du hasard : que ton cœur, attendri et reconnaissant des bienfaits paternels de ton Dieu, rejette avec mépris ces vains sophismes, qui prouvent la dégradation de l'esprit humain, lorsqu'il s'éloigne de sa source. Élève souvent ton âme au-dessus des êtres matériels qui t'environnent, et jette un regard plein de désir dans les régions supérieures, qui sont ton héritage et ta vraie patrie. Fais à ce Dieu le sacrifice de ta volonté et de tes désirs; rends-toi digne de ses influences vivifiantes, remplis les lois qu'il voulut que tu accomplisses comme homme dans ta carrière terrestre. Plaire à ton Dieu, voilà ton bonheur: être réuni à jamais à lui, voilà toute ton ambition, la boussole de tes actions.

§ II. — Mais, comment oserais-tu soutenir ses regards, être fragile! qui transgresses à chaque instant ses lois et offenses sa sainteté, si sa bonté paternelle ne t'eût ménagé un réparateur infini? Abandonné aux égarements de ta raison, où trouverais-tu la certitude d'un avenir consolant? Livré à la justice de ton Dieu, où serait ton refuge? Rends donc grâce à ton Rédempteur; prosterne-toi devant le Verbe incarné, et bénis la Providence qui te fit naître parmi les Chrétiens. Professe en tous lieux la divine Religion de Christ, et ne rougis jamais de lui appartenir. L'Évangile est la base de nos obligations; si tu n'y croyais pas, tu cesserais d'être Maçon. Annonce dans toutes tes actions une piété éclairée et active sans hypocrisie, sans fanatisme; le Christianisme ne se borne pas à des vérités de spéculation : pratique tous les devoirs moraux qu'il enseigne, et tu seras heu-

reux, tes contemporains te béniront, et tu paraîtras sans trouble devant le trône de l'Éternel.

§ III. — Surtout, pénètre-toi de ce principe de charité et d'amour, base de cette sainte Religion : plains l'erreur sans la haïr et sans la persécuter : laisse à Dieu seul le soin de juger, et contente-toi d'aimer et de tolérer. Maçons! Enfants d'un même Dieu! réunis par une croyance commune en notre divin Sauveur! que ce lien d'amour nous unisse étroitement, et fasse disparaître tout préjugé contraire à notre concorde fraternelle!

ARTICLE II.

Immortalité de l'âme.

§ Ier. — Homme! Roi du monde! chef-d'œuvre de la création lorsque Dieu l'anima de son souffle! médite ta sublime destination. Tout ce qui végète autour de toi, et n'a qu'une vie animale, périt avec le temps, et est soumis à son empire : ton âme immortelle seule, émanée du sein de la Divinité, survit aux choses matérielles, et ne périra point. Voilà ton vrai titre de noblesse : sens vivement ton bonheur, mais sans orgueil; il perdit ta race, et te replongerait dans l'abîme. Être dégradé! malgré ta grandeur primitive et relative, qu'es-tu devant l'Éternel? Adore-le dans la poussière, et sépare avec soin ce principe céleste et indestructible des alliages étrangers; cultive ton âme immortelle et perfectible, et rends-la susceptible d'être réunie à la source pure du bien, lorsqu'elle sera dégagée des vapeurs grossières de la matière. C'est ainsi que tu seras libre au milieu des fers; heureux au sein même du malheur, inébranlable au plus fort des orages, et que tu mourras sans frayeur.

§ II. — Maçon! si jamais tu pouvais douter de la nature immortelle de ton âme, et de ta haute destination, l'initiation serait sans fruit pour toi; tu cesserais d'être le fils adoptif de la sagesse, et tu serais confondu dans la foule des êtres matériels et profanes qui tâtonnent dans les ténèbres.

ARTICLE III.

Devoirs envers le Souverain et la Patrie.

§ Ier. — L'Être suprême confia d'une manière plus positive ses pouvoirs sur la terre au souverain ; respecte et chéris son autorité légitime sur le coin de la terre que tu habites ; ton premier hommage appartient à Dieu, le second à ta Patrie.

L'homme errant dans les bois sans culture et fuyant ses semblables, serait peu propre à remplir les vues de la Providence, et à saisir toute la masse du bonheur qui lui est réservé. Son être s'agrandit au milieu de ses semblables ; son esprit se fortifie par le choc des opinions : mais, une fois réuni en société, il aurait à combattre sans cesse l'intérêt personnel et les passions désordonnées ; et l'innocence bientôt succomberait sous la force ou sous la ruse. Il fallut donc des lois pour le guider, et des chefs pour les maintenir.

§ II. — Homme sensible! tu révères tes parents : honore de même les pères de l'État, et prie pour leur conservation : ils sont les représentants de la Divinité sur cette terre. S'ils s'égarent, ils en répondront au Juge des Rois ; mais, ton propre sentiment peut te tromper, et jamais te dispenser d'obéir. Si tu manquais à ce devoir sacré, si ton cœur ne tressaillait plus au doux noms de Patrie et de ton souverain, le Maçon te repousserait de son sein comme réfractaire à l'ordre public, comme indigne de participer aux avantages d'une association, qui mérite la confiance et l'estime des gouvernements, puisqu'un de ses principaux mobiles est le patriotisme, et que, jalouse de former les meilleurs citoyens, elle exige que ses enfants remplissent, avec le plus de distinction et par les motifs les plus épurés, tous les devoirs de leur état civil. Le guerrier le plus courageux, le juge le plus intègre, le maître le plus doux, le serviteur le plus fidèle, le père le plus tendre, l'époux le plus constant, le fils le plus soumis, doit être le Maçon, puisque les obligations ordinaires et communes du citoyen ont été sancti-

liées et renforcées par les vœux libres et volontaires du Maçon, et qu'en les négligeant il joindrait à la faiblesse l'hypocrisie et le parjure.

ARTICLE IV.

Devoirs envers l'Humanité en général.

§ Ier. — Mais, si le cercle patriotique qui t'ouvre une carrière si féconde et si satisfaisante, ne remplit pas encore toute ton activité; si ton cœur sensible veut franchir les bornes des empires, et embraser avec ce feu électrique de l'humanité tous les hommes, toutes les nations; si, remontant à la source commune, tu te plais à chérir tendrement tous ceux qui ont les mêmes organes, le même besoin d'aimer, le même désir d'être utile et une âme immortelle comme toi, viens alors dans nos Temples offrir tes hommages à la sainte Humanité; l'univers est la patrie du Maçon, et rien de ce qui regarde l'homme ne lui est étranger.

§ II. — Vois avec respect cet édifice majestueux, destiné à resserrer les liens trop relâchés de la morale : chéris une association générale d'âmes vertueuses, capables de s'exalter; répandue dans tous les pays où la raison et les lumières ont pénétré; réunie sous la bannière sainte de l'humanité; régie par des lois simples et uniformes. Sens enfin le but sublime de notre saint Ordre; consacre ton activité et toute ta vie à la bienfaisance; ennoblis, épure et fortifie cette généreuse résolution, en travaillant sans relâche à ta perfection, te réunissant plus intimement à la Divinité.

ARTICLE V.

Bienfaisance.

§ Ier. — Créé à l'image de Dieu, qui a daigné se communiquer aux hommes et répandre sur eux le bonheur; rapproche-toi de ce modèle infini, par une volonté constante de verser

sans cesse sur les autres hommes, toute la masse de bonheur qui est en ton pouvoir : tout ce que l'esprit peut concevoir de bien, est le patrimoine du Maçon.

§ II. — Vois la misère impuissante de l'enfance, elle réclame ton appui : considère l'inexpérience funeste de la jeunesse, elle sollicite tes conseils : mets ta félicité à la préserver des erreurs et des séductions qui la menacent : excite en elle les étincelles du feu sacré du génie, et aide-la à les développer pour le bonheur du monde.

§ III. — Tout être qui souffre ou gémit, a des droits sacrés sur toi; garde-toi de les méconnaître ; n'attends point que le cri perçant de la misère te sollicite; préviens et rassure l'infortuné timide; n'empoisonne pas, par l'ostentation de tes dons, les sources d'eau vive où le malheureux doit se désaltérer ; ne cherche pas la récompense de ta bienfaisance dans les vains applaudissements de la multitude : le Maçon la trouve dans le suffrage tranquille de sa conscience, et dans le sourire fortifiant de la Divinité, sous les yeux de laquelle il est sans cesse placé.

§ IV. — Si la Providence libérale t'a accordé quelque superflu, garde-toi d'en faire un usage frivole et criminel; elle voulut que, par un mouvement libre et spontané de ton âme généreuse, tu rendisses moins sensible la distribution inégale des biens, qui entrait dans ses plans : jouis de cette belle prérogative. Que jamais l'avarice, la plus sordide des passions, n'avilisse ton caractère, et que ton cœur se soulève aux calculs froids et arides qu'elle suggère. Si jamais il venait à se dessécher à son souffle triste et intéressé, fuis nos ateliers de charité, ils seraient sans attrait pour toi, et nous ne pourrions plus reconnaître en toi l'ancienne image de la Divinité.

§ V. — Que ta bienfaisance soit éclairée par la religion, la sagesse et la prudence : ton cœur voudrait embrasser les besoins de l'humanité entière : mais ton esprit doit choisir les plus pressants et les plus importants. Instruis, conseille, protége, donne, soulage, tour à tour : ne crois jamais avoir assez fait, et ne te repose de tes œuvres que pour montrer une nouvelle énergie. En te livrant ainsi aux élans de cette passion sublime, une source intarissable de jouissances s'apprête pour toi : tu auras sur cette

terre l'avant-goût de la félicité céleste : ton âme s'agrandira, et tous les instants de ta vie seront remplis.

§ VI. Lorsqu'enfin tu sens les bornes de ta nature finie, et que ne pouvant suffire seul au bien que tu voudrais faire, ton âme s'attriste, viens dans nos Temples : vois le faisceau sacré de bienfaits qui nous unit, et concourant efficacement selon toutes tes facultés aux plans et aux établissements utiles que l'association Maçonnique te présente, et qu'elle réalise, félicite-toi d'être citoyen de ce meilleur monde : goûte les doux fruits de nos forces combinées et concentrées sur un même objet; alors tes ressources se multiplieront, tu aideras à faire mille heureux au lieu d'un, et tes vœux seront couronnés.

ARTICLE VI.

Autres devoirs moraux envers les hommes.

§ Ier.— Aime ton prochain autant que toi-même et ne lui fais jamais ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. Sers-toi du don sublime de la parole, signe extérieur de ta domination sur la nature, pour aller au-devant des besoins d'autrui, et pour exciter dans tous les cœurs le feu sacré de la vertu. Sois affable et officieux, édifie par ton exemple : partage la félicité d'autrui sans jalousie. Ne permets jamais à l'envie de s'élever un instant dans ton sein, elle troublerait la source pure de ton bonheur, et ton âme serait en proie à la plus triste des furies.

§ II.— Pardonne à ton ennemi; ne t'en venge que par tes bienfaits; ce sacrifice généreux, dont nous devons le sublime précepte à la Religion, te procurera les plaisirs les plus purs et les plus délicieux : tu redeviendras la vive image de la Divinité qui pardonne, avec une bonté céleste, les offenses de l'homme et le comble de grâces malgré son ingratitude. Rappelle-toi donc toujours que c'est là le triomphe le plus beau que la raison puisse obtenir sur l'instinct, et que le Maçon oublie les injures, mais jamais les bienfaits.

ARTICLE VII.

Perfection morale de soi-même.

§ Ier.— En te dévouant ainsi au bien d'autrui, n'oublie point ta propre perfection, et ne néglige pas de satisfaire les besoins de ton âme immortelle. Descends souvent dans ton cœur, pour en sonder les replis les plus cachés. La connaissance de soi-même est le grand pivot des préceptes Maçonniques. Ton âme est la pierre brute qu'il faut dégrossir: offre à la Divinité l'hommage de tes affections réglées, de tes passions vaincues.

§ II.—Que des mœurs chastes et sévères soient tes compagnes inséparables, et te rendent respectable aux yeux des profanes : que ton âme soit pure, droite, vraie et humble. L'orgueil est l'ennemi le plus dangereux de l'homme, il l'entretient dans une confiance illusoire de ses forces. Ne considère point le terme où tu es venu, il ralentirait ta course : fixe celui où tu dois arriver : la courte durée de ton passage te laisse à peine l'espoir d'y atteindre : ôte à ton amour-propre l'aliment dangereux de la comparaison avec ceux qui sont derrière toi : sens plutôt l'aiguillon d'une émulation vertueuse, en voyant des modèles plus accomplis devant toi.

§ III.—Que jamais ta bouche n'altère les pensées secrètes de ton cœur, qu'elle en soit toujours l'organe vrai et fidèle; un Maçon qui se dépouillerait de la candeur, pour prendre le masque de l'hypocrisie et de l'artifice serait indigne d'habiter avec nous, et semant la méfiance et la discorde dans nos paisibles Temples, il en deviendrait bientôt l'horreur et le fléau.

§ IV.—Que l'idée sublime de la toute-présence de Dieu te fortifie, te soutienne; renouvelle chaque matin le vœu de devenir meilleur; veille et prie, et lorsque sur le soir ton cœur satisfait te rappelle une bonne action, ou quelque victoire remportée sur toi-même, alors seulement repose tranquillement dans le sein de la Providence, et reprends de nouvelles forces.

§ V.— Étudie enfin le sens des hiéroglyphes et des emblèmes que l'Ordre te présente. La nature même voile la plupart de ses

secrets ; elle veut être observée, comparée et surprise souvent dans ses effets. De toutes les sciences dont le vaste champ présente les résultats les plus heureux à l'industrie de l'homme et à l'avantage de la société, celle qui t'enseignera les rapports entre Dieu, l'univers et toi, comblera les désirs de ton âme céleste, et t'apprendra à mieux remplir tes devoirs.

ARTICLE VIII.

Devoirs envers les Frères.

§ Ier. — Dans la foule immense des êtres, dont cet univers est peuplé, tu as choisi par un vœu libre les Maçons pour tes frères. N'oublie donc jamais que tout Maçon, de quelque communion chrétienne, pays ou condition qu'il soit, en te présentant sa main droite, symbole de la franchise fraternelle, a des droits sacrés sur ton assistance et sur ton amitié. Fidèle au vœu de la nature, qui fut l'égalité, le Maçon rétablit dans ses Temples les droits originaires de la famille humaine ; il ne sacrifie jamais aux préjugés populaires, et le niveau sacré assimile ici tous les états. Respecte dans la société civile les distances établies ou tolérées par la Providence : souvent l'orgueil les imagina ; il y en aurait à les fronder, et à vouloir les méconnaître. Mais garde-toi surtout d'établir parmi nous des distinctions factices, que nous désavouons : laisse tes dignités et tes décorations profanes à la porte, et n'entre qu'avec l'escorte de tes vertus. Quel que soit ton rang dans le monde, cède le pas dans nos Loges au plus vertueux, au plus éclairé.

§ II. — Ne rougis jamais en public d'un homme obscur mais honnête, que dans nos asiles tu embrassas comme frère quelques instants auparavant ; l'Ordre rougirait de toi à son tour et te renverrait avec ton orgueil, pour l'étaler sur les théâtres profanes du monde.

Si ton frère est en danger, vole à son secours, et ne crains pas d'exposer pour lui ta vie. S'il est dans le besoin, verse sur lui tes trésors, et réjouis-toi d'en pouvoir faire un emploi aussi satisfaisant : tu as juré d'exercer la bienfaisance envers les hom-

mes en général, tu la dois de préférence à ton frère qui gémit. S'il est dans l'erreur, et qu'il s'égare, viens à lui avec les lumières du sentiment, de la raison, de la persuasion; ramène à la vertu les êtres qui chancellent, et relève ceux qui sont tombés.

§ III.— Si ton cœur ulcéré par des offenses vraies ou imaginaires, nourrissait quelque inimitié secrète contre un de tes frères, dissipe à l'instant le nuage qui s'élève: appelle à ton secours quelque arbitre désintéressé; réclame sa médiation fraternelle: mais ne passe jamais le seuil du Temple avant d'avoir déposé tout sentiment de haine et de vengeance. Tu invoquerais en vain le nom de l'Éternel, pour qu'il daignât habiter dans nos Temples, s'ils ne sont purifiés par les vertus des frères et sanctifiés par leur concorde.

ARTICLE IX.

Devoirs envers l'Ordre.

§ Ier.— Lorsqu'enfin tu fus admis à la participation des avantages qui résultent de l'association Maçonnique, tu lui abandonnas en échange tacitement une partie de ta liberté naturelle: accomplis donc strictement les obligations morales qu'elle t'impose; conforme-toi à ses sages règlements et respecte ceux que la confiance publique a désignés pour être les gardiens des lois et les interprètes du vœu général. Ta volonté dans l'Ordre est soumise à celle de la loi et des supérieurs: tu serais un mauvais frère, si tu méconnaissais jamais cette subordination nécessaire dans toute société, et la nôtre serait forcée de t'exclure de son sein.

§ II.— Il est surtout une loi dont tu as promis à la face des cieux la scrupuleuse observance: c'est celle du secret le plus inviolable sur nos rituels, cérémonies, signes et la forme de notre association. Garde-toi de croire que cet engagement est moins sacré que les serments que tu juras dans la société civile. Tu fus libre en le prononçant: mais tu ne l'es plus de rompre le secret qui te lie. L'Éternel que tu invoquas comme témoin,

l'a ratifié : crains les peines attachées au parjure : tu n'échapperais jamais au supplice de ton cœur, et tu perdrais l'estime et la confiance d'une société nombreuse, qui aurait droit de te déclarer sans foi et sans honneur.

CONCLUSION.

Que les leçons que l'Ordre t'adresse pour te faciliter le chemin de la vérité et du bonheur, se gravent profondément dans ton âme docile et ouverte aux impressions de la vertu ; si les maximes salutaires, qui marqueront pour ainsi dire chaque pas que tu feras dans la carrière Maçonnique, deviennent tes propres principes, et la règle invariable de tes actions ; ô mon frère ! quelle sera notre joie ! tu accompliras ta sublime destinée, tu recouvreras cette ressemblance divine, qui fut le partage de l'homme dans son état d'innocence, qui est le but du Christianisme, et dont l'initiation Maçonnique fait son objet principal ; tu redeviendras la créature chérie du Ciel : ses bénédictions fécondes s'arrêteront sur toi ; et méritant le titre glorieux de sage, toujours libre, heureux et constant, tu marcheras sur cette terre l'égal des Rois, le bienfaiteur des hommes, et le modèle de tes frères.

TABLE DES MATIÈRES.

NB. Les mots en petits caractères et entre parenthèses se rapportent aux choses omises dans les têtes de chapitres, ou aux notes les plus importantes.

